

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

~~~~~

Le budget 2008 a été construit autour de trois grandes priorités (innovation, formation et développement durable), auxquelles se sont ajoutées les nouvelles contractualisations et la poursuite des mesures phares lancées en 2005.

L'ensemble de ces engagements politiques a été mené à bien en conservant des équilibres financiers de qualité et malgré un désengagement croissant de l'Etat.

### **BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2008**

Le budget a été exécuté à hauteur de 942,99 M€, hors résultat reporté et opérations de gestion de dette, contre 876,75 M€ en 2007, soit une progression de 8% sur un an (+ 66,24 M€).

Les dépenses d'interventions ont été réalisées à hauteur de 93,5%, dont 97,6% en investissement et 91,1% en fonctionnement. Ces bons résultats reflètent la gestion efficace de la collectivité, qui permet une mise en œuvre rapide des mesures votées.

En moyenne, depuis 2005, le taux de réalisation du budget régional a été de 92,2%.

## LES 3 PRIORITES REGIONALES DE L'ANNEE 2008

### - l'innovation :

Les crédits dépensés au titre de la recherche ont augmenté de 9% par rapport à 2007 (+ 1,6 M€). Ils sont passés de 10,96 M€ en 2005 à 20,17 M€ fin 2008, soit une progression de + 84%. Le volontarisme politique du Conseil régional a permis un renforcement très important du financement de la recherche dans la région, en particulier grâce aux appels à projets annuels et à la création de 3 grands projets consacrés à la recherche dans le CPER, mais aussi par la mise en place des CAP'R&D et innovation en faveur des entreprises et le soutien important apporté au développement des pôles de compétitivité.

### - la formation pour préparer les mutations économiques et sociales :

Le budget global lié aux formations (formation professionnelle continue, apprentissage, lycées et formations sanitaires et sociales) n'a cessé d'évoluer depuis 2005. En faisant abstraction de la paie versée aux agents techniques des lycées (inscrite dans le budget de fonctionnement des lycées), les crédits réalisés sur cette politique sont passés de 299,36 M€ à 372,70 M€, soit une progression de + 24,5% en 4 ans.

A partir de 2008, les programmes de formation pour préparer les mutations économiques et sociales ont été renforcés :

- 2,35 M€ de crédits supplémentaires ont été consacrés à la formation professionnelle, en particulier pour les salariés des PME et des associations
- 2,40 M€ ont été ajoutés au bénéfice du secteur économique, notamment par l'intermédiaire du CAP EMPLOI CENTRE et du CAP FORMATION.

### - le développement durable :

Trois grandes actions régionales participent directement au développement durable :

- le **développement des transports collectifs** : depuis l'expérimentation du TER en 1997 (5 ans avant les autres régions), la Région consacre en moyenne 20% de son budget aux transports collectifs. En 2008, elle a poursuivi le développement de son offre de transport avec la création d'une desserte périurbaine entre Tours et Bléré ou la mise en œuvre de 2 allers-retours directs entre Tours et Dijon, en favorisant l'intermodalité via le déploiement de la billetterie et la mise en chantier d'une centrale de mobilité commune à l'ensemble des autorités organisatrices de transports. Des travaux et des études pour un réseau ferroviaire plus performant ont également été engagés (dessertes périurbaines d'Orléans-Châteauneuf et de Tours-Chinon, modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle, achèvement de l'électrification Tours-Vierzon). La Région entend également développer l'usage du TER pour tous en ayant approuvé son Schéma Directeur d'Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- le **pôle européen d'efficacité énergétique** : face aux défis du réchauffement climatique et de la raréfaction des énergies fossiles, la Région Centre a mis en œuvre un ensemble de démarches, depuis la valorisation de la Recherche, jusqu'à l'accompagnement des habitants dans leurs travaux d'isolation (prêt à taux zéro ISOLARIS). Un effort d'animation et de structuration des filières économiques mobilise actuellement des centaines de professionnels afin de saisir toutes les opportunités de la « croissance verte ».
- la **protection des espaces naturels** : en 2008, la Région a intensifié sa contribution à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, en poursuivant les conventionnements avec ses partenaires (Parcs Naturels Régionaux, Conservatoires), et en signant 3 nouveaux Contrats de Bassin. De nombreux projets, inscrits dans le Plan Loire III et dans le volet territorial du

COPER, ont été engagés, parmi lesquels on peut citer l'Ecopôle, centre de ressources sur l'éducation à l'environnement, ou le lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'un nouveau Parc Naturel Régional sur la Loire, entre Cher et Nièvre.

## LES MESURES PHARES

Lors du vote du BP 2005, six mesures phares avaient été identifiées : CAP'ASSO, Trans'Europe Centre, Ordi'centre, la gratuité des transports pour les chômeurs, le développement de la coopération décentralisée et le pôle européen d'efficacité énergétique.

4 ans après le lancement de ces mesures, un premier bilan particulièrement positif peut être tiré :

- **CAP'ASSO** : grâce à ce dispositif, 1518 postes ont été financés, dont 656 en création et 862 en consolidation. 1106 projets associatifs ont été aidés, leur renouvellement a débuté en 2008.
- **Trans'Europ'Centre** : plus de 14 000 lycéens ont bénéficié du dispositif, qui est également expérimenté pour les apprentis depuis 2008. 330 d'entre eux ont d'ores et déjà été concernés.
- **Ordi'Centre** : chaque année, environ 3400 étudiants bénéficient d'un ordinateur portable (soit plus de 13 900 étudiants concernés depuis 2005). En outre, 1451 ordinateurs fixes ont été mis à disposition dans les universités.
- **la gratuité des transports pour les chômeurs** : cette mesure prend de l'ampleur d'année en année. Depuis 2005, 6 600 chéquiers ont été distribués, permettant plus de 42 000 voyages en TER pour se rendre à un entretien d'embauche sur le territoire régional.
- **la coopération décentralisée** : le budget alloué à cette politique a doublé en 4 ans, conformément à l'ambition affichée en 2005.
- **le pôle d'efficacité énergétique** : à travers un ensemble de politiques (lycées, formation professionnelle, recherche, environnement...), la Région consacre chaque année entre 4 et 5 millions d'euros au thème de l'efficacité énergétique.

### MESURES PHARES

|                                                                                    | CA 2005                                                      | CA 2006       | CA 2007       | CA 2008       |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| CAP'ASSO                                                                           | 2,964                                                        | 6,3           | 8,015         | 7,106         |
| Trans Europ Centre                                                                 | 0,382                                                        | 0,994         | 1,7           | 2,316         |
| Ordi Centre                                                                        | 0,963                                                        | 4,036         | 3,781         | 5,568         |
| Gratuité TER                                                                       | -                                                            | 0,077         | 0,082         | 0,081         |
| Coop décentralisée                                                                 | 0,164                                                        | 0,237         | 0,247         | 0,279         |
| Formation de 10 000 personnels soignants                                           | Intégré dans le budget des formations sanitaires et sociales |               |               |               |
| Financement des services aux publics                                               | Intégré dans le budget des contrats territoriaux             |               |               |               |
| aides régionales aux entreprises avec contreparties sociales et environnementales. | Délibération n°05.04.05 du 15 décembre 2005                  |               |               |               |
| Pôle d'Efficacité Energétique                                                      |                                                              | 4,464         | 4,783         | 4,495         |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>4,473</b>                                                 | <b>16,108</b> | <b>18,608</b> | <b>19,845</b> |

## **DES CHOIX REGIONAUX FORTS ET UNE GRANDE REACTIVITE FACE A LA CRISE**

Les collectivités territoriales réalisent près de 72% de l'investissement public dans notre pays. Leurs investissements sont vitaux pour leur dynamisme économique et l'attractivité des territoires. C'est dans cette perspective que la Région a décidé, depuis 2005, d'augmenter de plus de 30 M€ son niveau d'investissement par rapport à la période 1998-2004.

Au-delà de cette dynamique, la Région n'a cessé de favoriser :

### **- le pouvoir d'achat des familles via les mesures suivantes :**

- l'exonération totale de la carte grise pour l'acquisition d'un véhicule propre (économie de 161 € pour un véhicule de 5 CV),
- la gratuité des manuels scolaires ou l'aide au premier équipement pour les lycées professionnels (soit entre 25 et 175 € d'économie, en fonction de la filière),
- un prêt de 5000 € à taux zéro, pour les travaux d'isolation (soit une économie de 740 € d'intérêts pour un prêt sur 5 ans),
- la possibilité pour les lycéens et apprentis d'effectuer gratuitement un séjour éducatif en Europe grâce au dispositif « Trans'Europ »,
- le don d'un ordinateur pour tous les étudiants entamant un deuxième cycle (soit une économie moyenne de 600 € par étudiant),
- la gratuité des transports ferroviaires régionaux pour les demandeurs d'emploi,
- la gratuité des frais de scolarité pour les élèves en formation sanitaire et sociale,
- un chéquier gratuit pour les lycéens et apprentis de la Région, donnant droit, pour une valeur totale de 50€, à un accès aux spectacles, concerts, livres, visites de monuments et musées, et séances de cinémas.

### **- l'accompagnement des PME régionales :**

- un taux de taxe professionnelle inférieur à la moyenne des régions,
- de nombreux dispositifs d'accompagnement, du projet de création au développement à l'export.

**- le développement de l'emploi associatif :** le dispositif CAP'ASSO mis en place en 2005 permet de soutenir des projets de qualité et pérennes, destinés à conforter des emplois existants ou à en créer de nouveaux. Après 4 ans, ce sont 1518 postes qui ont été consolidés ou créés.

**- l'innovation et l'appui aux mutations économiques, gages du futur :** les actions menées depuis le début de la mandature, en faveur de l'économie sociale et solidaire, de l'égalité des chances, de la formation et de l'innovation, permettront à notre économie régionale de mieux traverser la crise actuelle.

**De plus en plus d'entreprises bénéficient d'un accompagnement spécifique de la Région :** création ou reprise d'une structure, mise en œuvre de projets d'investissements, soutien à l'innovation, à la recherche ou à la formation des salariés. Ces aides s'accompagnent toujours de contreparties et notamment de l'exigence du maintien de l'emploi.

La Région a réagi dès les premiers signes de la grave crise qui frappe l'économie mondiale. En plus de ses dispositifs habituels, elle s'est engagée à aider les entreprises à consolider leur trésorerie, renforcer leurs fonds propres et restructurer leurs dettes lorsqu'elles rencontrent des difficultés conjoncturelles.

Elle a renforcé deux fonds régionaux de garantie (OSEO doté de 6 M€ et SIAGI doté de 0,5 M€) pour faciliter l'accès aux crédits bancaires pour les entreprises. En 2008, ce sont ainsi 38 entreprises qui ont pu bénéficier du fonds de garantie OSEO pour leur création,

une reprise, ou le développement de leur capacité de production. La Région a mis en œuvre un paiement anticipé du solde des aides qu'elle a accordées, ainsi qu'un échelonnement des remboursements pour les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie.

Elle souhaite que les entreprises privilégient pendant cette période difficile la formation des salariés plutôt que la suppression d'emplois.

La politique régionale en faveur de l'artisanat s'est poursuivie en 2008. L'aide à la création avec le CREATEM (271 entreprises aidées en 2008), à l'investissement avec le FREMA (52 entreprises bénéficiaire cette année), l'aide aux micros projets, qui passe notamment par l'Adie et par les associations départementales de prêts d'honneur (Loiret Initiative, Indre Initiative, Touraine Chinonais Initiative, etc.) se renforcent année après année.

En Région Centre, le taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale (6,3% contre 7,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008) mais la vigilance reste de mise compte tenu des perspectives économiques pour 2009, notamment en termes de production industrielle. Le taux de chômage régional a ainsi atteint 6,9% fin 2008, avec une forte augmentation du chômage des jeunes (+ 28,8% contre + 23,3% au niveau national).

## **DES CHOIX AMBITIEUX EN TERMES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION**

- **des équipements et infrastructures traduisant un aménagement durable du territoire :** les années 2005 à 2008 ont été marquées par **la réalisation d'équipements structurants sur le territoire régional** : les exemples sont nombreux, comme **la réalisation du CREPS à Bourges** (qui a pour mission de préparer les sportifs de haut niveau, former aux métiers du sport et de l'animation, développer du conseil et de l'expertise, participer à la promotion des activités sportives et de jeunesse, accueillir le mouvement associatif et sportif... et dont Bernard Laporte a vanté la qualité lors de sa visite en septembre dernier), **la réalisation de lignes ferroviaires, en particulier l'électrification de la ligne Tours-Saincaize**, favorisant le maillage interne du territoire et sa connexion avec les grands axes, le **développement du Domaine de Chaumont-sur-Loire** dont les jardins sont connus au niveau international, **le développement de l'aéroport de Châteauroux**, le pilotage de la réalisation de **l'Eurovéloroute des Fleuves...**
- **des conventions et contrats avec les territoires (plus de 70 M€ par an en moyenne):** l'intervention de la Région en faveur du développement équilibré de l'espace régional s'opère dans le cadre des Contrats régionaux via les Pays, les Agglomérations et les villes moyennes. Pour l'aménagement de son territoire, la Région Centre impulse une dynamique de développement économique et social qui vise à réduire les déséquilibres et les inégalités, tout en soutenant des territoires en pleine évolution. Aux côtés de ces politiques contractuelles, la Région développe différents outils pour soutenir les projets des villes, des villages, et de certains territoires infra-régionaux. La politique « Cœurs de Village » permet ainsi de redynamiser les communes rurales, lutter contre la désertification, maintenir les services publics et, plus simplement, accompagner le quotidien des habitants
- **une politique ferroviaire volontariste :** les trois priorités régionales sont une politique tarifaire attractive, un souci de confort et de ponctualité des trains et le renforcement de l'accessibilité et de l'inter-modalité. Chaque année, le trafic de voyageurs augmente (+10% en 2008) grâce à la pertinence des tarifs mis en place en faveur des salariés, étudiants et apprentis. Le confort est amplifié par le

renouvellement continu des rames, la ponctualité des trains surveillée mais aussi renforcée par les travaux réalisés pour rendre le réseau ferroviaire plus performant. L'accessibilité sera achevée en 2009 et le développement de l'intermodalité poursuivi.

## **DEPUIS 2005, LA REGION CENTRE S'EST DOTE DE CADRES D'INTERVENTION AMBITIEUX ET STRUCTURANTS**

- **le Schéma Régional de Développement Economique et Social** (adopté en décembre 2005) : sa mise en œuvre s'est structurée autour des Contrats d'Appuis aux Projets (CAP) pour les PME et les artisans, la création du CAP Solidaire pour aider les personnes sans ressources financières à réaliser leur projet de création d'entreprise, l'accompagnement des mutations économiques et l'appui à la formation des salariés via les CAP EMPLOI et CAP FORMATION.
- **la mise en place d'une vraie politique agricole** autour de la création des CAP FILIERES (bovins viande, équins, arboriculture, viande blanche, forêt, caprins, viticulture, ovins, horticulture, légumes, apiculture).
- **le Plan Régional de Développement des Formations** (adopté en 2003) avec la volonté forte de valoriser les ressources humaines sur le territoire de la Région Centre. Cette volonté se décline notamment à travers une offre de service dans trois champs différents : les savoirs de base fondamentaux pour tout citoyen de la Région Centre, en matière d'insertion pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et les plus en difficulté et notamment les jeunes, une offre de service prioritaire dans le champ de la qualification pour les secteurs d'activité où les évolutions en matière d'emploi et de qualification sont structurelles.
- **la stratégie « Transport Collectif Multimodal et Circulations Douces »** (adopté en 2006) afin de promouvoir le développement durable, rechercher un développement équilibré des territoires.
- **l'Agenda 21 régional**, cadre global d'actions destiné à favoriser l'amélioration continue des politiques dans une perspective de développement durable, conciliant économie, social et protection de l'environnement.
- **le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales** : avec plus de 1 500 étudiants en formations sociales initiales, 4 500 étudiants dans le secteur sanitaire et le financement de 30 établissements, la Région, désormais chef de file en la matière, a décidé de se doter d'un schéma en 2007, avec 5 grandes orientations : favoriser et développer l'accès aux formations sanitaires et sociales, encourager la formation tout au long de la vie, adapter l'offre de formation aux besoins et aux territoires, accompagner l'évolution de l'appareil de formation et construire des outils d'observation partagée.
- **le schéma de l'économie touristique** : le tourisme a été inscrit comme premier volet opérationnel du SRDES en présentant et mettant en œuvre une stratégie régionale de développement touristique pour la période 2006-2010. Les axes prioritaires de la stratégie portent sur le soutien au développement et à l'amélioration des prestations et services touristiques, la réalisation de grands projets structurants à l'échelle du territoire comme la Loire à Vélo et une politique ambitieuse de formation des acteurs publics et privés du tourisme.
- **le schéma de la politique sportive** : la Région a entrepris, en concertation avec l'Etat et le mouvement sportif, une démarche ambitieuse de schémas directeurs des équipements sportifs (état des lieux et recensement des besoins), discipline par discipline, dont la Conférence régionale du sport, instance de concertation entre les collectivités publiques et le mouvement sportif créée par la Région, suit

la réalisation. Une trentaine de schémas ont d'ores et déjà été réalisés ; une trentaine d'autres sont en cours.

## LES TRANSFERTS DE CHARGES LIES A L'ACTE 2 DE LA DECENTRALISATION

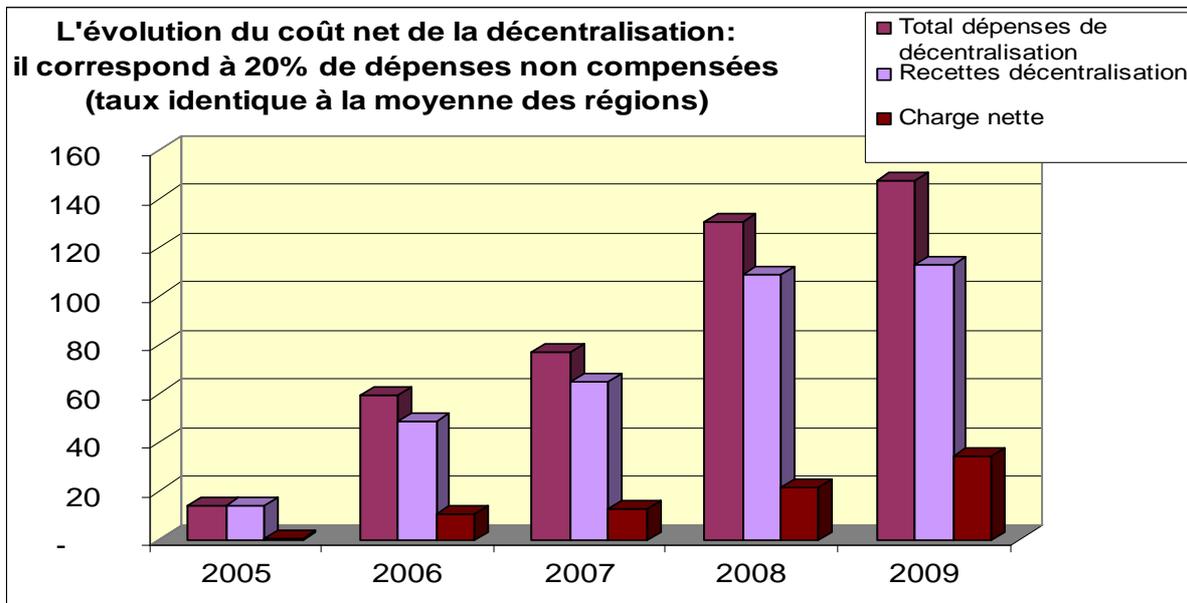
L'acte 2 de la décentralisation se traduit au plan financier par un transfert de charges de l'Etat vers la Région. Celui-ci s'accroît d'année en année, traduisant le manque d'investissement de l'Etat et le sous-financement des politiques transférées. Pour 2008, le coût net atteint près de 21 M€, contre 12,7 M€ en 2007.

| 2008                                                            |                    |                           |                   |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|-------------------|
| DEPENSES DECENTRALISATION Obligatoires                          | CA 2008            | Recettes affectées (TIPP) | Surcoût net 2008  |
| Inventaire général du patrimoine culturel                       | 394 854            | 372 739                   | 22 115            |
| AFPA                                                            | 16 559 177         | 24 143 912                | - 7 584 735       |
| Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE    | 830 885            | 350 224                   | 480 661           |
| Gestion des TOS et emplois supports des compétences transférées | 61 081 652         | 52 227 229                | 8 854 423         |
| Formations sanitaires et sociales                               | 39 748 219         | 27 612 575                | 12 135 644        |
| <i>Ecoles et instituts secteur social</i>                       | 6 173 444          | 5 378 525                 | 794 919           |
| <i>Ecoles et instituts secteur sanitaire</i>                    | 24 523 647         | 19 443 902                | 5 079 745         |
| <i>Bourses des élèves social</i>                                | 3 348 791          | 788 630                   | 2 560 161         |
| <i>Bourses des élèves sanitaire</i>                             | 5 702 337          | 2 001 518                 | 3 700 819         |
| Investissement écoles et instituts sanitaires et sociaux        | 4 486 341          | -                         | 4 486 341         |
| Forfait d'externat                                              | 3 351 332          | 3 239 847                 | 111 485           |
| Recettes de restauration et d'hébergement (ex-farpi)            |                    | -6 634 447                | -1 673 892        |
| <b>Total</b>                                                    | <b>126 452 460</b> | <b>101 312 079</b>        | <b>16 832 042</b> |

| DEPENSES DECENTRALISATION Volontaristes | CA 2008   | Recettes affectées (incluse dans DGD) | Surcoût net 2008 |
|-----------------------------------------|-----------|---------------------------------------|------------------|
| Domaine de Chaumont                     | 2 841 581 | 122 500                               | 2 719 081        |
| Aéroport de Chateauroux                 | 1 301 977 | -                                     | 1 301 977        |

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| <b>SURCOUT NET POUR 2008</b> | <b>20 853 100</b> |
|------------------------------|-------------------|

**Le surcoût net cumulé entre 2005 et 2008, laissé à la charge de la Région par l'Etat s'élève désormais à plus de 40,2 M€.**



## UN DESENGAGEMENT FINANCIER CROISSANT DE L'ETAT

### - Une compensation insuffisante des compétences transférées

Depuis 2004, de nombreux facteurs ont contribué à réduire fortement les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales, en particulier des régions. En effet, l'Etat a utilisé les collectivités comme variable d'ajustement de son budget, en transférant des compétences pour lesquelles il n'était plus capable d'assumer un niveau de service public satisfaisant – comme ce fut le cas précédemment pour les lycées ou le transport ferroviaire de voyageurs.

La faiblesse des compensations attribuées aux régions, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement des établissements sanitaires et sociaux ou du traitement des agents techniques des lycées, traduit bien le manque de moyens initialement alloués par l'Etat.

⇒ **Coût cumulé de l'insuffisance des compensations pour la Région Centre (années 2005 à 2008) : 40,20 M€.** Ce coût devrait s'accroître d'environ 5 M€ d'euros par an pour les années à venir (25 M€ en 2009)

### - Des choix d'allègements fiscaux réalisés au détriment des collectivités et sans refonte globale du système

Après la suppression unilatérale d'impositions dynamiques pour les régions (droits de mutations en 1999, taxe d'habitation en 2001, part salaires puis part recettes de la taxe professionnelle entre 2003 et 2006,...), remplacées par des dotations ou compensations n'évoluant plus, voire diminuant (exemple des compensations de la part salaires et de recettes de TP qui servent désormais de variable d'ajustement aux dotations de l'Etat), le gouvernement a décidé en 2007 d'instituer un ticket modérateur sur la taxe professionnelle, limitant ainsi le levier fiscal utilisé par les régions.

⇒ **Coût cumulé du ticket modérateur pour la Région Centre (années 2007 et 2008) : 15,56 M€.**

### **- La refonte de dotations sans remise en cause des critères de péréquation**

Dans un objectif sain de renforcement de la péréquation, de nombreuses dotations de l'Etat ont été regroupées au sein d'une DGF régionale, découpée ensuite en une part forfaitaire et une part péréquation.

Les critères de péréquation, pourtant jugés insatisfaisants, n'ayant pas été remis en question, la Région Centre est devenue contributrice à la péréquation.

⇒ **Coût cumulé de la mise en place de la DGF pour la Région Centre (années 2005 à 2008) : 13,26 M€.**

### **- La suppression du pacte de croissance et de solidarité**

Jusqu'en 2007, l'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités était garantie par un contrat de croissance et solidarité, indexé sur l'évolution du PIB et l'inflation. Depuis 2008, seule l'inflation est prise en compte. L'Etat n'ayant pas revu l'indexation des dotations constituant cette enveloppe, les compensations versées au titre des allègements de fiscalité servent de variable d'ajustement à la baisse ; à terme, elles disparaîtront (enjeu de 15 M€ pour la Région).

⇒ **Coût cumulé pour la Région Centre (année 2008) : 1,87 M€.**

### **- Le désengagement de l'Etat au titre du CPER**

Au titre du CPER 2000-2006, l'Etat s'est désengagé à deux reprises : en 2006, au titre du réseau Haut Débit régional (4,3 M€ de désengagement), puis en 2008 au titre du contrat de projet pour la commande centralisée de Tours-Chinon (1 M€)

⇒ **Coût cumulé pour la Région Centre : 5,3 M€**

## **UNE SITUATION FINANCIERE TRES SAINNE GRACE A LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES REGIONALES APPROPRIEES ET MALGRE LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

En 2005, la Région s'est dotée de ratios financiers destinés à encadrer ses choix budgétaires. A la fin de l'année 2008, ces ratios se situaient de la manière suivante :

- un taux d'épargne brute de 28,8% (objectif : autour de 30%, avant l'acte 2 de la décentralisation),
- une épargne nette de 203,1 M€ (objectif : 150 M€), soit un taux d'autofinancement de 62,5%,
- une capacité de désendettement à 2 ans et 1 mois (objectif : inférieur à 3 ans).

**Malgré le désengagement sans précédent de l'Etat, les objectifs ont été pleinement respectés. Ce résultat est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, l'ensemble des priorités politiques et des mesures phares annoncées a été mis en œuvre.**

Cette bonne gestion financière est confirmée par la comparaison effectuée avec les autres régions : avec un niveau d'endettement qui a progressé moins vite que la moyenne des régions sur la période, une fiscalité inférieure à la moyenne et un niveau d'investissement élevé, la Région Centre est particulièrement bien positionnée au plan national.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

François BONNEAU

# SOMMAIRE

## PAGES

### **LIVRE 1**

#### **LA REALISATION DU BUDGET**

- ⇒ Le tableau général de la réalisation des dépenses et des recettes par secteur d'activité..... 3
- ⇒ L'arrêté des comptes 2008..... 4
- ⇒ Le tableau des soldes intermédiaires de gestion..... 5

#### **LES DEPENSES CONSOLIDEES**

- A. Le CPER 2000-2006 et 2007-2013 ..... 9
- B. Le CPIER 2007-2013 ..... 16
- C. Les conventions Région /Départements 2000-2006 et 2007-2013 ..... 18
- D. Les mesures phares ..... 21
- E. Les Contrats territoriaux : pays, agglomérations, villes moyennes ..... 26
- F. Le coût net de la décentralisation depuis 2005 ..... 27

#### **LES SECTEURS D'ACTIVITE**

##### **A - Les interventions régionales**

#### **Formation professionnelle ..... 33**

- ⇒ Actions de formation
- ⇒ Information, orientation, accès vers l'emploi
- ⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés
- ⇒ Investissements

#### **Apprentissage ..... 61**

- ⇒ Apprentissage

#### **Enseignement lycées ..... 73**

- ⇒ Action sur le patrimoine
- ⇒ Fonctionnement des établissements
- ⇒ Politiques régionales

#### **Formations sanitaires et sociales ..... 111**

- ⇒ Formations sanitaires et sociales

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Enseignement supérieur</b> .....                                                     | 121 |
| ⇒ Enseignement supérieur                                                                |     |
| <b>Recherche et technologie</b> .....                                                   | 131 |
| ⇒ Recherche, développement et technologie                                               |     |
| ⇒ Pôle d'efficacité énergétique                                                         |     |
| <b>Culture</b> .....                                                                    | 141 |
| ⇒ Politique des œuvres : patrimoine et création                                         |     |
| ⇒ Politique des publics : diffusion et maillage du territoire                           |     |
| ⇒ Politique des pratiques artistiques : filières professionnelles et pratiques amateurs |     |
| <b>Sports et jeunesse</b> .....                                                         | 165 |
| ⇒ Sports et jeunesse                                                                    |     |
| <b>Territoires solidaires</b> .....                                                     | 171 |
| ⇒ Contrats régionaux                                                                    |     |
| ⇒ Cœurs de village                                                                      |     |
| ⇒ Villes et logements                                                                   |     |
| ⇒ Opérations d'aménagement du territoire                                                |     |
| <b>Technologies d'information et de communication</b> .....                             | 199 |
| ⇒ TIC Equipements et services                                                           |     |
| ⇒ TIC Développement des usages                                                          |     |
| <b>Environnement</b> .....                                                              | 205 |
| ⇒ Pôle d'efficacité énergétique                                                         |     |
| ⇒ Valorisation et protection de l'environnement                                         |     |
| <b>Transports et déplacements</b> .....                                                 | 225 |
| ⇒ Transports et déplacements                                                            |     |
| <b>Tourisme</b> .....                                                                   | 243 |
| ⇒ Tourisme                                                                              |     |

**Economie – Innovation ..... 249**

- ⇒ Artisanat
- ⇒ Vie associative et économie sociale et solidaire
- ⇒ Entreprises industrielles et de services
- ⇒ Mutations économiques et appui à la formation des salariés
- ⇒ Agriculture
- ⇒ Pôle d'efficacité énergétique

**Europe et coopération décentralisée ..... 273**

- ⇒ Développer la dimension européenne
- ⇒ Coopération décentralisée et solidarité internationale

**B - ..Les moyens généraux ..... 285**

- ⇒ Moyens généraux de l'administration ..... 288
- ⇒ Communication ..... 293
- ⇒ Moyens généraux financiers ..... 294
- ⇒ Gestion des ressources humaines ..... 306

**LES DECISIONS**

- L'approbation du compte de gestion ..... 311
- L'approbation du compte administratif ..... 311
- L'affectation des résultats 2008 ..... 313

**LES DISPOSITIONS DIVERSES**

- Le rapport annuel de la dette 2008 ..... 317
- Le rapport sur la pluriannualité ..... 329
- Les virements de crédits entre chapitres ..... 381

**LIVRE 2**

**LA MAQUETTE COMPTABLE**

**LIVRE 3**

**LES ANNEXES BUDGETAIRES**

**LIVRE 4**

**LE COMPTE DE GESTION 2008**

# **LA REALISATION DU BUDGET**



## Le tableau de la réalisation des dépenses et des recettes par secteur d'activité

| TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES                        | Dépenses               |                      |                       |                                 |                       | Recettes               |                      |                      |                                 |                      |
|-------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
|                                                       | Rappel CA 2007 Réalisé | Voté BP + DM(s) 2008 | Réalisé 2008          | restes à réaliser au 31/12/2008 | Total dépenses 2008   | Rappel CA 2007 Réalisé | Voté BP + DM(s) 2008 | Réalisé 2008         | restes à réaliser au 31/12/2008 | Total recettes 2008  |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>783 366 157,63</b>  | <b>907 106 921</b>   | <b>833 841 569,13</b> | <b>36 260 596,81</b>            | <b>870 102 165,94</b> | <b>54 545 399,83</b>   | <b>86 290 069,00</b> | <b>61 369 552,52</b> | <b>0,00</b>                     | <b>61 369 552,52</b> |
| Investissement                                        | 332 213 430,82         | 337 107 025,00       | 322 608 267,85        | 28 373,32                       | 322 636 641,17        | 24 016 133,11          | 39 835 239,00        | 23 725 302,06        | 0,00                            | 23 725 302,06        |
| Fonctionnement                                        | 451 152 726,81         | 569 999 896,14       | 511 233 301,28        | 36 232 223,49                   | 547 465 524,77        | 30 529 266,72          | 46 454 830,00        | 37 644 250,46        | 0,00                            | 37 644 250,46        |
| <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b>             | <b>78 858 932,85</b>   | <b>83 578 956</b>    | <b>73 890 301,19</b>  | <b>8 573 173,05</b>             | <b>82 463 474,24</b>  | <b>6 109 420,09</b>    | <b>1 490 000,00</b>  | <b>1 446 751,53</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>1 446 751,53</b>  |
| Investissement                                        | 710 852,25             | 1 230 000            | 1 028 915,30          | 0,00                            | 1 028 915,30          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 78 148 080,60          | 82 348 956           | 72 861 385,89         | 8 573 173,05                    | 81 434 558,94         | 6 109 420,09           | 1 490 000,00         | 1 446 751,53         | 0,00                            | 1 446 751,53         |
| <b>APPRENTISSAGE</b>                                  | <b>93 115 142,14</b>   | <b>109 185 139</b>   | <b>99 514 227,51</b>  | <b>8 696 349,22</b>             | <b>108 210 576,73</b> | <b>21 632 018,92</b>   | <b>19 902 000,00</b> | <b>20 064 547,18</b> | <b>0,00</b>                     | <b>20 064 547,18</b> |
| Investissement                                        | 5 789 340,39           | 7 973 126            | 7 968 501,00          | 0,00                            | 7 968 501,00          | 0,00                   | 337 000,00           | 337 000,00           | 0,00                            | 337 000,00           |
| Fonctionnement                                        | 87 325 801,75          | 101 212 013          | 91 545 726,51         | 8 696 349,22                    | 100 242 075,73        | 21 632 018,92          | 19 565 000,00        | 19 727 547,18        | 0,00                            | 19 727 547,18        |
| <b>ENSEIGNEMENT LYCEES</b>                            | <b>153 539 904,98</b>  | <b>221 440 372</b>   | <b>215 390 747,03</b> | <b>3 664 638,76</b>             | <b>219 055 385,79</b> | <b>213 479,91</b>      | <b>13 063 294,00</b> | <b>13 418 501,16</b> | <b>0,00</b>                     | <b>13 418 501,16</b> |
| Investissement                                        | 87 375 569,67          | 102 000 000          | 101 949 019,22        | 28 373,32                       | 101 977 392,54        | 1 308,12               | 1 810 294,00         | 1 178 280,74         | 0,00                            | 1 178 280,74         |
| Fonctionnement                                        | 66 164 335,31          | 119 440 372          | 113 441 727,81        | 3 636 265,44                    | 117 077 993,25        | 212 171,79             | 11 253 000,00        | 12 240 220,42        | 0,00                            | 12 240 220,42        |
| <b>FORMATION UNIVERSITAIRE ET SUPPLEMENTAIRE</b>      | <b>80 105 158,88</b>   | <b>10 006 148</b>    | <b>45 456 000,30</b>  | <b>141 456,13</b>               | <b>45 601 956,73</b>  | <b>20 456,13</b>       | <b>814 720,00</b>    | <b>814 720,00</b>    | <b>0,00</b>                     | <b>814 720,00</b>    |
| Investissement                                        | 806 581,21             | 4 808 674            | 4 484 340,39          | 0,00                            | 4 484 340,39          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 34 299 558,27          | 40 699 576           | 39 750 220,16         | 652 349,22                      | 40 402 569,38         | 20 456,13              | 814 720,00           | 814 720,00           | 0,00                            | 814 720,00           |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>                         | <b>15 953 613,35</b>   | <b>12 767 702</b>    | <b>10 969 895,31</b>  | <b>1 197 003,50</b>             | <b>12 166 898,81</b>  | <b>52 579,91</b>       | <b>0,00</b>          | <b>32 943,00</b>     | <b>0,00</b>                     | <b>32 943,00</b>     |
| Investissement                                        | 9 866 304,62           | 4 842 500            | 4 831 241,84          | 0,00                            | 4 831 241,84          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 6 087 308,73           | 7 925 202            | 6 138 653,47          | 1 197 003,50                    | 7 335 656,97          | 52 579,91              | 0,00                 | 32 943,00            | 0,00                            | 32 943,00            |
| <b>RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>                       | <b>18 547 480,70</b>   | <b>25 489 928</b>    | <b>20 164 656,03</b>  | <b>1 533 617,00</b>             | <b>21 698 273,03</b>  | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>          |
| Investissement                                        | 12 238 465,30          | 15 786 900           | 13 086 407,87         | 0,00                            | 13 086 407,87         | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 6 309 015,40           | 9 703 028            | 7 078 248,16          | 1 533 617,00                    | 8 611 865,16          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| <b>CULTURE</b>                                        | <b>28 612 405,05</b>   | <b>39 632 738</b>    | <b>33 371 429,04</b>  | <b>5 473 966,85</b>             | <b>38 845 395,89</b>  | <b>625 765,10</b>      | <b>2 622 900,00</b>  | <b>1 950 025,31</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>1 950 025,31</b>  |
| Investissement                                        | 4 707 232,36           | 9 510 200            | 9 003 168,87          | 0,00                            | 9 003 168,87          | 480 000,00             | 2 500 400,00         | 1 827 250,00         | 0,00                            | 1 827 250,00         |
| Fonctionnement                                        | 23 905 172,69          | 30 122 538           | 24 368 260,17         | 5 473 966,85                    | 29 842 227,02         | 145 765,10             | 122 500,00           | 122 775,31           | 0,00                            | 122 775,31           |
| <b>SPORTS</b>                                         | <b>5 969 171,08</b>    | <b>7 351 474</b>     | <b>6 731 617,81</b>   | <b>493 025,18</b>               | <b>7 224 642,99</b>   | <b>444 997,00</b>      | <b>1 795 000,00</b>  | <b>1 795 000,00</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>1 795 000,00</b>  |
| Investissement                                        | 2 589 533,28           | 2 936 200            | 2 894 821,07          | 0,00                            | 2 894 821,07          | 444 997,00             | 1 795 000,00         | 1 795 000,00         | 0,00                            | 1 795 000,00         |
| Fonctionnement                                        | 3 379 637,80           | 4 415 274            | 3 836 796,74          | 493 025,18                      | 4 329 821,92          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| <b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>                         | <b>100 761 609,91</b>  | <b>82 512 621</b>    | <b>82 341 396,62</b>  | <b>53 709,54</b>                | <b>82 395 106,38</b>  | <b>407 949,48</b>      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>          |
| Investissement                                        | 97 527 302,59          | 78 914 482           | 78 907 824,75         | 0,00                            | 78 907 824,75         | 407 949,48             | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 3 234 307,32           | 3 598 139            | 3 433 572,07          | 53 709,54                       | 3 487 281,63          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| <b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> | <b>4 557 887,58</b>    | <b>5 325 000</b>     | <b>4 562 882,07</b>   | <b>0,00</b>                     | <b>4 562 882,07</b>   | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>          |
| Investissement                                        | 385 176,60             | 350 000              | 85 312,84             | 0,00                            | 85 312,84             | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 4 172 711,33           | 4 975 000            | 4 477 569,23          | 0,00                            | 4 477 569,23          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                                  | <b>10 728 217,08</b>   | <b>12 515 277</b>    | <b>10 699 608,46</b>  | <b>1 476 869,56</b>             | <b>12 176 478,02</b>  | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>          | <b>46 316,32</b>     | <b>0,00</b>                     | <b>46 316,32</b>     |
| Investissement                                        | 5 935 288,50           | 5 137 143            | 5 135 124,02          | 0,00                            | 5 135 124,02          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 4 792 928,58           | 7 378 134            | 5 564 484,44          | 1 476 869,56                    | 7 041 354,00          | 0,00                   | 0,00                 | 46 316,32            | 0,00                            | 46 316,32            |
| <b>TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES</b>                  | <b>172 282 825,11</b>  | <b>175 963 478</b>   | <b>172 478 252,11</b> | <b>777 735,11</b>               | <b>173 255 987,22</b> | <b>3 112 373,11</b>    | <b>1 815 000,00</b>  | <b>1 729 426,11</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>1 729 426,11</b>  |
| Investissement                                        | 69 094 364,10          | 57 473 500           | 57 473 499,03         | 0,00                            | 57 473 499,03         | 3 856 218,64           | 1 273 000,00         | 1 272 974,65         | 0,00                            | 1 272 974,65         |
| Fonctionnement                                        | 108 860 482,69         | 117 608 996          | 116 197 233,08        | 777 735,11                      | 116 975 942,88        | 56 772,39              | 69 000,00            | 57 651,46            | 0,00                            | 57 651,46            |
| <b>TOURISME</b>                                       | <b>10 443 833,80</b>   | <b>11 849 940</b>    | <b>10 598 887,66</b>  | <b>186 878,44</b>               | <b>10 785 766,10</b>  | <b>12 000,00</b>       | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>          |
| Investissement                                        | 5 392 833,02           | 7 249 900            | 6 282 488,98          | 0,00                            | 6 282 488,98          | 12 000,00              | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| Fonctionnement                                        | 5 051 000,78           | 4 600 040            | 4 316 398,68          | 186 878,44                      | 4 503 277,12          | 0,00                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                            | 0,00                 |
| <b>ECONOMIE INNOVATION</b>                            | <b>37 367 208,58</b>   | <b>46 654 283</b>    | <b>36 333 391,43</b>  | <b>2 137 423,36</b>             | <b>38 670 814,79</b>  | <b>9 345 183,97</b>    | <b>8 500 555,00</b>  | <b>9 309 429,71</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>9 309 429,71</b>  |
| Investissement                                        | 21 096 552,89          | 23 488 400           | 20 929 482,69         | 0,00                            | 20 929 482,69         | 9 160 835,60           | 8 773 545,00         | 9 182 249,31         | 0,00                            | 9 182 249,31         |
| Fonctionnement                                        | 16 270 655,64          | 23 165 883           | 15 403 908,74         | 2 137 423,36                    | 17 741 332,10         | 184 348,37             | 127 010,00           | 127 180,40           | 0,00                            | 127 180,40           |
| <b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE</b>            | <b>11 849 763,98</b>   | <b>28 214 745</b>    | <b>11 367 436,11</b>  | <b>1 142 883,33</b>             | <b>12 510 319,44</b>  | <b>11 723 792,46</b>   | <b>36 359 600,00</b> | <b>11 160 692,20</b> | <b>0,00</b>                     | <b>11 160 692,20</b> |
| Investissement                                        | 8 698 034,04           | 15 406 000           | 8 548 119,98          | 0,00                            | 8 548 119,98          | 9 664 824,27           | 23 346 000,00        | 8 132 547,36         | 0,00                            | 8 132 547,36         |
| Fonctionnement                                        | 3 151 729,94           | 12 808 745           | 2 819 316,13          | 1 142 883,33                    | 3 962 199,46          | 2 058 968,19           | 13 013 600,00        | 3 028 144,84         | 0,00                            | 3 028 144,84         |

| TOTAL MOYENS GENERAUX dont charge de la dette | Rappel CA 2007 Réalisé | Voté BP + DM(s) 2008 | Réalisé 2008          | restes à réaliser au 31/12/2008 | Total dépenses 2008   | Rappel CA 2007 Réalisé | Voté BP + DM(s) 2008    | Réalisé 2008            | restes à réaliser au 31/12/2008 | Total recettes 2008     |
|-----------------------------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|
|                                               | 137 094 875,84         | 318 231 324          | 301 052 280,48        | 3 740 947,56                    | 304 793 228,04        | 870 322 287,41         | 1 126 702 849,09        | 1 073 879 975,00        | 40 000 000,00                   | 1 113 879 975,00        |
| Investissement                                | 75 263 232,78          | 238 567 543          | 227 762 664,14        | 501 852,25                      | 228 264 516,39        | 141 819 318,98         | 356 188 496,09          | 290 318 616,36          | 40 000 000,00                   | 330 318 616,36          |
| Fonctionnement                                | 61 831 643,06          | 79 663 780           | 73 289 616,34         | 3 239 095,31                    | 76 528 711,65         | 728 502 968,43         | 770 514 353,00          | 783 561 358,64          | 0,00                            | 783 561 358,64          |
| <b>COMMUNICATION</b>                          | <b>3 937 499,72</b>    | <b>6 032 708</b>     | <b>5 052 253,21</b>   | <b>941 964,01</b>               | <b>5 994 217,22</b>   | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>             |
| Investissement                                | 146 527,94             | 15 604               | 15 103,55             | 0,00                            | 15 103,55             | 0,00                   | 0,00                    | 0,00                    | 0,00                            | 0,00                    |
| Fonctionnement                                | 3 790 971,78           | 6 017 105            | 5 037 149,66          | 941 964,01                      | 5 979 113,67          | 0,00                   | 0,00                    | 0,00                    | 0,00                            | 0,00                    |
| <b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>    | <b>14 152 188,92</b>   | <b>18 365 965</b>    | <b>15 093 109,36</b>  | <b>2 364 448,97</b>             | <b>17 457 558,33</b>  | <b>177 056,16</b>      | <b>47 000,00</b>        | <b>103 019,90</b>       | <b>0,00</b>                     | <b>103 019,90</b>       |
| Investissement                                | 2 153 090,44           | 2 951 940            | 2 259 954,37          | 501 852,25                      | 2 761 806,62          | 0,00                   | 0,00                    | 0,00                    | 0,00                            | 0,00                    |
| Fonctionnement                                | 11 999 098,48          | 15 414 025           | 12 833 154,99         | 1 862 596,72                    | 14 695 751,71         | 177 056,16             | 47 000,00               | 103 019,90              | 0,00                            | 103 019,90              |
| <b>MOYENS GENERAUX FINANCIERS</b>             | <b>92 513 473,09</b>   | <b>259 870 076</b>   | <b>249 245 363,88</b> | <b>0,00</b>                     | <b>249 245 363,88</b> | <b>867 477 568,78</b>  | <b>1 125 738 849,09</b> | <b>1 072 861 648,91</b> | <b>40 000 000,00</b>            | <b>1 112 861 648,91</b> |
| Investissement                                | 72 963 614,40          | 235 600 000          | 225 487 606,22        | 0,00                            | 225 487 606,22        | 141 819 318,98         | 356 188 496,09          | 290 318 616,36          | 40 000 000,00                   | 330 318 616,36          |
| Fonctionnement                                | 19 549 858,69          | 24 270 076           | 23 757 757,66         | 0,00                            | 23 757 757,66         | 725 658 249,80         | 769 550 353,00          | 782 543 032,55          | 0,00                            | 782 543 032,55          |
| <b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>        | <b>26 491 714,11</b>   | <b>33 962 575</b>    | <b>31 661 554,03</b>  | <b>434 534,58</b>               | <b>32 096 088,61</b>  | <b>2 667 662,47</b>    | <b>917 000,00</b>       | <b>915 306,19</b>       | <b>0,00</b>                     | <b>915 306,19</b>       |
| Investissement                                | 0,00                   | 0                    | 0,00                  | 0,00                            | 0,00                  | 0,00                   | 0,00                    | 0,00                    | 0,00                            | 0,00                    |
| Fonctionnement                                | 26 491 714,11          | 33 962 575           | 31 661 554,03         | 434 534,58                      | 32 096 088,61         | 2 667 662,47           | 917 000,00              | 915 306,19              | 0,00                            | 915 306,19</            |

## L'arrêté des comptes 2008

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser des deux sections.

**Le résultat de la section de fonctionnement** intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2008, ce résultat s'élève à 191,561 M€.

|                                   | (A)                  | (B)                                           | (A)+(B)               |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | Résultat N-1         | Résultat de l'exercice (titres moins mandats) | Résultat à affecter   |
| Recettes (réelles + ordre)        | <b>12 345 326,64</b> | 831 508 280,25                                | 843 853 606,89        |
| Dépenses (réelles + ordre)        |                      | 652 291 737,66                                | 652 291 737,66        |
| Total                             | 12 345 326,64        | 179 216 542,59                                | <b>191 561 869,23</b> |

**Le solde d'exécution de la section d'investissement** est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2008, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 178,860 M€.

|                                  | (A)            | (B)                                           |                                         |
|----------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Résultat d'investissement</b> | Résultat N-1   | Résultat de l'exercice (titres moins mandats) | résultat de la section d'investissement |
| Recettes (réelles + ordre)       |                | 608 218 292,94                                | 608 218 292,94                          |
| Dépenses (réelles + ordre)       | 205 473 282,01 | 581 605 875,61                                | 787 079 157,62                          |
| Total                            | 205 473 282,01 | 26 612 417,33                                 | <b>-178 860 864,68</b>                  |

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues fait ressortir un résultat de 12 701 044,55 € (191 561 869.23 € - 178 860 864.68 €).

**Les restes à réaliser** s'élèvent à 40,001 M€ en dépenses, dont 33,260 M€ au titre des interventions régionales et 3,741 M€ au titre des dépenses de gestion. Les restes à réaliser de recettes s'élèvent à 40 M€ au titre de l'emprunt.

## Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

Globalement, les soldes intermédiaires de gestion, et le niveau d'épargne sont en augmentation par rapport à 2007 et sont globalement conformes aux objectifs financiers que s'est fixés la Région :

- le taux d'épargne brute ressort à 28,82 % (objectif de se situer autour de 30%)
- l'épargne nette se situe à 203,100 M€ (objectif de 150 M€)
- La capacité de désendettement de la Région se situe à 2 ans (objectif de 3 ans)

### SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

|                                                   | CA 2007            | CA 2008            |                    |                    |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                   |                    | Réalisé            | Reste à réaliser   | Total              |
| <b>EPARGNE DISPONIBLE</b>                         |                    |                    |                    |                    |
| Recettes de gestion                               | 761 033 257        | 821 205 609        |                    | 821 205 609        |
| Dépenses de gestion                               | 532 735 791        | 563 893 925        | 39 471 318,80      | 603 365 244        |
| <b>Epargne de gestion</b>                         | <b>228 297 466</b> | <b>257 311 684</b> | <b>-39 471 319</b> | <b>217 840 365</b> |
| Intérêts de la dette                              | 17 120 814         | 20 628 992,56      |                    | 20 628 993         |
| <b>Epargne brute</b>                              | <b>211 176 652</b> | <b>236 682 691</b> |                    | <b>197 211 373</b> |
| Remboursement de la dette en capital              | 29 252 341         | 33 582 460         |                    | 33 582 460         |
| <b>Epargne disponible</b>                         | <b>181 924 311</b> | <b>203 100 232</b> |                    | <b>163 628 913</b> |
| <b>EMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS</b> |                    |                    |                    |                    |
|                                                   | 0                  |                    |                    | 0                  |
| Amortissement                                     | 38 121 750,19      | 57 466 148,89      |                    | 57 466 149         |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>                      |                    |                    |                    |                    |
| Dépenses d'investissement                         | 335 213 593        | 324 883 326        | 530 225,57         | 325 413 551        |
| Recettes d'investissement                         | 63 503 529         | 62 438 772         |                    | 62 438 772         |
| <b>Besoin de financement en investissement</b>    | <b>271 710 064</b> | <b>262 444 554</b> | <b>530 226</b>     | <b>262 974 780</b> |
| <b>EMPRUNT</b>                                    |                    |                    |                    |                    |
| <b>Emprunt</b>                                    | <b>94 120 650</b>  | <b>59 700 000</b>  | <b>40 000 000</b>  | <b>99 700 000</b>  |
| <b>RESULTAT</b>                                   |                    |                    |                    |                    |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                     | <b>4 334 897</b>   | <b>355 678</b>     | <b>-1 544</b>      | <b>4 334 897</b>   |
| <i>dont Fonctionnement</i>                        | 173 054 902        | 179 216 543        | -39 471 319        | 173 054 902        |
| <i>dont Investissement</i>                        | -168 720 005       | -178 860 865       | 39 469 774         | -168 720 005       |
| Report des années antérieures                     | <b>9 892 494</b>   | <b>12 345 327</b>  |                    | 12 345 327         |
| <i>dont report fonctionnement</i>                 | 9 892 494          | 12 345 327         |                    | 12 345 327         |
| <i>dont report investissement</i>                 | 0                  |                    |                    | 0                  |
| <b>Résultat de clôture</b>                        | <b>14 227 391</b>  | <b>12 701 005</b>  | <b>-1 544</b>      | <b>12 699 460</b>  |
| <i>dont résultat fonctionnement</i>               | 182 947 396        | 191 561 869        | -39 471 319        | 152 090 550        |
| <i>dont résultat investissement</i>               | -168 720 005       | -178 860 865       | 39 469 774         | -139 391 090       |



## **LES DEPENSES CONSOLIDEES**



## A – Le CPER 2000-2006 et 2007-2013 (bilan au 31/12/2008)

### 1. Le contrat de plan Etat Région 2000-2006

| ART. | LIBELLE                                                                      | VOTE<br>M€ | CUMUL<br>AFFECTE | ENGAGE<br>2008 | CUMUL<br>ENGAGE | MANDATE<br>2008 | CUMUL<br>MANDATE |
|------|------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| 10   | PME - PMI                                                                    | 48,66      | 34 519 190       | 48 846         | 34 517 619      | 773 418         | 29 908 439       |
| 11   | RESTRUCTURATION -<br>DEFENSE                                                 | 6,10       | 5 819 911        | -              | 5 819 149       | 121 590         | 5 092 271        |
| 12   | AGRICULTURE                                                                  | 39,88      | 32 119 098       | 345 222        | 31 161 653      | 645 514         | 26 500 792       |
| 13   | FORETS ET BOIS                                                               | 7,79       | 5 602 460        | -              | 5 602 460       | 63 160          | 5 189 003        |
| 14   | COMMERCE ET<br>ARTISANAT - FRAC                                              | 2,28       | 1 396 936        | -              | 1 396 936       | -               | 1 305 698        |
| 15   | TOURISME                                                                     | 3,05       | 2 333 025        | -              | 2 333 025       | 34 660          | 1 962 351        |
| 16   | EXTENSION ET<br>REDEPLOIEMENT SITE<br>D'ENSEIGNEMENT<br>SUPERIEUR            | 24,04      | 13 000 756       | -              | 13 000 756      | 34 143          | 12 965 601       |
| 17   | CONDITIONS DE VIE DES<br>ETUDIANTS                                           | 11,73      | 9 540 035        | 420 000        | 9 494 300       | 252 000         | 8 879 636        |
| 18   | DVPT APPAREIL DE<br>RECHERCHE<br>UNIVERSITAIRE                               | 12,54      | 8 401 112        | -              | 8 401 112       | 604 842         | 8 045 222        |
| 19   | FORMATION<br>PROFESSIONNELLE                                                 | 22,77      | 23 658 640       | -              | 23 658 640      | 596 570         | 22 992 033       |
| 20   | EMPLOI -<br>ACCOMPAGNEMENT DES<br>PROJETS DE<br>DEVELOPPEMENT<br>D'ACTIVITES | 4,63       | 3 710 416        | -              | 3 710 416       | -               | 3 470 654        |
| 21   | INFRASTRUCTURES<br>ROUTIERES                                                 | 102,48     | 101 938 664      | 20 765 585     | 99 181 617      | 8 639 392       | 78 049 135       |
| 22   | INFRASTRUCTURES<br>ROUTIERES - VOLET<br>INTERREGIONAL                        | 3,26       | 3 265 000        | -              | 1 199 520       | 4 001           | 386 407          |
| 23   | INFRASTRUCTURES<br>FERROVIAIRES                                              | 101,41     | 70 805 127       | -              | 68 633 029      | 6 787 585       | 66 200 747       |
| 24   | POLT                                                                         | 1,00       | 442 102          | -              | 442 102         | -               | 80 345           |
| 25   | TECHNOLOGIE DE<br>L'INFORMATION ET DE LA<br>COMMUNICATION                    | 19,13      | 15 815 549       | -              | 15 734 988      | 1 749 115       | 14 871 391       |
| 26   | DEVELOPPEMENT LOCAL                                                          | 30,47      | 24 552 224       | -              | 24 552 224      | 1 620 845       | 19 879 019       |
| 27   | POLITIQUE DE LA VILLE                                                        | 46,14      | 38 265 844       | -              | 38 265 844      | 1 949 711       | 34 692 182       |
| 28   | ACCUEIL DES<br>PERSONNES AGEES                                               | 14,43      | 14 407 324       | -              | 14 326 188      | 2 425 889       | 13 080 483       |
| 29   | COOPERATION<br>DECENTRALISEE                                                 | 1,06       | 676 904          | -              | 676 904         | 8 130           | 658 152          |
| 30   | ENVIRONNEMENT                                                                | 23,61      | 16 205 736       | -              | 16 205 736      | 262 854         | 16 205 736       |
| 31   | PLAN LOIRE GRANDEUR<br>NATURE                                                | 33,84      | 18 886 210       | 36 169         | 18 886 210      | 1 784 427       | 16 122 453       |
| 32   | CULTURE                                                                      | 9,90       | 7 476 454        | -              | 7 476 454       | 1 312 896       | 5 427 784        |
| 33   | JEUNESSE ET SPORT                                                            | 6,85       | 6 133 858        | -              | 6 133 858       | 84 700          | 6 092 386        |

|       |        |             |            |             |            |             |
|-------|--------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| TOTAL | 577,05 | 458 972 575 | 21 615 822 | 450 810 738 | 29 755 443 | 398 057 921 |
|-------|--------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|

|                         |
|-------------------------|
| Taux d'affecté sur voté |
| 79,5%                   |

|                           |
|---------------------------|
| Taux d'engagé sur affecté |
| 98,2%                     |

|                             |
|-----------------------------|
| Taux de mandaté sur affecté |
| 86,7%                       |

|                            |
|----------------------------|
| Taux de mandaté sur engagé |
| 88,3%                      |

## **2. Le contrat de projet Etat Région 2007-2013 (bilan au 31/12/2008)**

Il convient de noter que des différences peuvent être relevées entre ce bilan inscrit au CA 2008 et le bilan au 31 décembre 2008 de la mise en œuvre sur l'année 2008 des Contrats de Projets Etat Région 2007-2013, CPIER 2007-2013 et Fonds européens 2007-2013. Dans le bilan présenté ci-dessous sont pris en compte :

- les opérations engagées même si celles-ci n'ont pas encore été programmées dans le cadre du Comité de Programmation régional (dans le bilan du CPER, CPIER et Fonds européens 2007-2013, ces opérations ne seront pas comptabilisées)
- les montants affectés pour les opérations relevant de la section d'investissement et les montants engagés pour les opérations de fonctionnement, alors que le bilan au 31 décembre 2008 des CPER, CPIER et Fonds européens 2007-2013 ne mentionne que les engagements

### **a) Par architecture fonctionnelle**

| Secteur d'activité et Article CPER                                               | N° AP/AE ou Programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire                   | I/F | ENGAGE 2008      | MANDATE 2008     | TOTAL ENGAGE au 31/12/2008 | TOTAL MANDATE au 31/12/2008 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----|------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>                                               |                                    |                                                                 |     | <b>1 535 262</b> | <b>1 548 381</b> | <b>2 791 955</b>           | <b>2 499 405</b>            |
| <b>Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi</b>        |                                    |                                                                 |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques                           | 3011<br>7800                       | GP - AFPA                                                       | I   | 300 000          | 333 450          | <b>500 000</b>             | <b>333 450</b>              |
|                                                                                  | 973<br>7873                        | GP - GIP Alfa Centre                                            | F   | 1 049 262        | 1 119 931        | <b>2 105 955</b>           | <b>2 070 955</b>            |
| Article 6.3 - Développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS | 7871                               | GP - Actions d'information                                      | F   | 104 000          | 54 000           | <b>104 000</b>             | <b>54 000</b>               |
| Article 6.4 - Validation des acquis de l'expérience                              | 7878                               | GP - Engagement de développement formation sanitaire et sociale | F   | 82 000           | 41 000           | <b>82 000</b>              | <b>41 000</b>               |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>                                                    |                                    |                                                                 |     | <b>4 700 000</b> | <b>2 280 000</b> | <b>5 978 000</b>           | <b>3 558 000</b>            |
| <b>Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>          |                                    |                                                                 |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 3.1 - Mise au standard international des constructions universitaires    | 7601                               | GP - ENSIB                                                      | I   | -                | -                | <b>1 278 000</b>           | <b>1 278 000</b>            |
|                                                                                  | 7602                               | GP - Aménagement de la faculté de droit de Bourges              | I   | 1 780 000        | 1 000 000        | <b>1 780 000</b>           | <b>1 000 000</b>            |
| Article 3.2 - Construction / extension de laboratoires de recherche              | 7609                               | GP - Labo plasma Orléans                                        | I   | 600 000          | 250 000          | <b>600 000</b>             | <b>250 000</b>              |
|                                                                                  | 7610                               | GP - IUT Bourges laboratoire de recherche                       | I   | 500 000          | 150 000          | <b>500 000</b>             | <b>150 000</b>              |
|                                                                                  | 7611                               | GP - Laboratoire IUT ENIVL Blois                                | I   | 350 000          | 350 000          | <b>350 000</b>             | <b>350 000</b>              |
| Article 3.3 - Développement de l'offre de soins                                  | 7603                               | GP - BU médecine de Tours                                       | I   | 1 130 000        | 530 000          | <b>1 130 000</b>           | <b>530 000</b>              |
| Article 3.4 - Amélioration de la vie étudiante                                   | 7608                               | GP - RU de Chartres                                             | I   | 340 000          | -                | <b>340 000</b>             | -                           |

| Secteur d'activité et Article CPER                                                                | N° AP/AE ou Programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire                             | I/F | ENGAGE 2008      | MANDATE 2008     | TOTAL ENGAGE au 31/12/2008 | TOTAL MANDATE au 31/12/2008 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----|------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION</b>                                                       |                                    |                                                                           |     | <b>9 925 725</b> | <b>6 386 930</b> | <b>15 325 416</b>          | <b>10 198 154</b>           |
| <b>Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche</b>                     |                                    |                                                                           |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 1.1 - Axe biologie, Santé, Bien-être - Imageries biologiques et médicales                 | 7503                               | GP - CIPA                                                                 | I   | -                | 129 500          | 306 000                    | 279 500                     |
|                                                                                                   | 7504                               | GP - Biologie, Santé, Bien-être                                           | I   | 1 673 264        | 880 200          | 2 208 472                  | 1 308 366                   |
| Article 1.2 - Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche | 7500                               | GP - Transferts de technologie                                            | F   | -                | 109 450          | 496 250                    | 496 250                     |
|                                                                                                   | 7506                               | GP - Soutien actions TT et valorisation de la recherche                   | I   | 185 764          | 90 000           | 560 764                    | 225 000                     |
|                                                                                                   | 7506                               | GP - Soutien actions TT et valorisation de la recherche                   | F   | 594 045          | 467 087          | 594 045                    | 467 087                     |
|                                                                                                   | 937<br>7552                        | GP - ARITT                                                                | F   | 820 000          | 820 000          | 1 640 650                  | 1 640 650                   |
| Article 1.3 - Développement des pôles par les actions collectives                                 | 869                                | Animation pôle de compétitivité et d'excellence régionaux                 | F   | 149 000          | 136 092          | 307 868                    | 247 300                     |
| <b>Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique</b>                                              |                                    |                                                                           |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 2.1 - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie                | 7501                               | GP - Alhyance                                                             | I   | 2 698 604        | 959 929          | 3 930 604                  | 1 822 329                   |
|                                                                                                   | 7502                               | GP - CNRT Phase 2                                                         | I   | 1 000 000        | 798 000          | 2 170 000                  | 1 500 000                   |
|                                                                                                   | 7508                               | GP - Recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie | I   | 1 132 920        | 826 690          | 1 132 920                  | 826 690                     |
| Article 2.4 - Actions collectives                                                                 | 869                                | GP - Animations des pôles de compétitivité et d'excellence régionaux      | F   | -                | 5 315            | 70 000                     | 61 315                      |
|                                                                                                   | 7510                               | GP - Animations des pôles pour l'énergie                                  | F   | 100 000          | 80 000           | 100 000                    | 80 000                      |
| <b>Article 3. GP - Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur</b>                           |                                    |                                                                           |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 3.5 - Pôle de recherche "Ville, territoires et civilisations"                             | 7505                               | GP - Villes et territoires                                                | I   | 320 000          | 121 600          | 320 000                    | 121 600                     |
| Article 3.6 - Pôle de recherche des sciences du sous-sol et de l'eau                              | 7507                               | GP - Sol, sous-sol, eau                                                   | I   | 1 051 013        | 783 209          | 1 131 013                  | 843 209                     |
| Article 3.7 - Projet d'intérêt régional                                                           | 7550                               | GP - Culture scientifique et technique                                    | F   | 201 115          | 179 858          | 356 830                    | 278 858                     |
| <b>CULTURE</b>                                                                                    |                                    |                                                                           |     | <b>4 418 100</b> | <b>805 742</b>   | <b>8 605 100</b>           | <b>1 335 742</b>            |
| <b>Article 5. GP - Grands sites culturels</b>                                                     |                                    |                                                                           |     |                  |                  |                            |                             |
| Article 5.1 - Restauration et valorisation des sites majeurs                                      | 7101                               | GP - Etudes et restructurations du domaine de Chaumont                    | I   | 3 820 000        | 122 122          | 3 820 000                  | 122 122                     |
|                                                                                                   | 7105                               | GP - Musée de la soie                                                     | I   | -                | 60 000           | 200 000                    | 200 000                     |
|                                                                                                   | 7108                               | GP - Archéologie grands sites                                             | I   | 98 100           | 18 620           | 98 100                     | 18 620                      |
| Article 5.2 - Réalisation d'équipements culturels de haut niveau                                  | 7117                               | GP - FRAC construction                                                    | I   | -                | 105 000          | 3 987 000                  | 495 000                     |
|                                                                                                   | 7118                               | GP - FRAC réserves                                                        | I   | 500 000          | 500 000          | 500 000                    | 500 000                     |

| Secteur d'activité et Article CPER                                                                                        | N° AP/AE ou Programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire | I/F | ENGAGE 2008      | MANDATE 2008     | TOTAL ENGAGE au 31/12/2008 | TOTAL MANDATE au 31/12/2008 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|-----|------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>                                                                                             |                                    |                                               |     | <b>539 357</b>   | <b>189 830</b>   | <b>539 357</b>             | <b>189 830</b>              |
| <b>Article 9. Volet Territorial - FRAC Territoires</b>                                                                    |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article VT - 9.1 - Renforcement des fonctions d'étude, d'observation, prospective et évaluation</i>                    | 7203                               | VT - FRAC territoires                         | I   | 48 920           | 14 440           | <b>48 920</b>              | <b>14 440</b>               |
|                                                                                                                           | 7253                               | VT - FRAC territoires                         | F   | 181 129          | 175 390          | <b>181 129</b>             | <b>175 390</b>              |
| <b>Article 16. Volet territorial - Attractivité des agglomérations et des villes moyennes</b>                             |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article VT 16 - Attractivité des agglomérations et des villes</i>                                                      | 7201                               | VT - Logement des jeunes                      | I   | 309 308          | -                | <b>309 308</b>             | <b>-</b>                    |
| <b>TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>                                                                      |                                    |                                               |     | <b>937 200</b>   | <b>716 156</b>   | <b>1 470 334</b>           | <b>1 206 628</b>            |
| <b>Article 10. Volet territorial - Fonds TIC</b>                                                                          |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article VT 10.1 - Pôle de compétence TIC : GIP Récia</i><br><i>Article VT 10.3 - Cohésion sociale : les usages TIC</i> | 7038                               | VT - Participation GIP RECIA                  | F   | 437 200          | 437 200          | <b>874 400</b>             | <b>874 400</b>              |
|                                                                                                                           | 7005                               | VT - Environnement numérique de travail       | F   | 500 000          | 250 000          | <b>500 000</b>             | <b>250 000</b>              |
|                                                                                                                           | 7135                               | VT - Espaces publics numériques               | I   | -                | 28 956           | <b>95 934</b>              | <b>82 228</b>               |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                                                                                                      |                                    |                                               |     | <b>4 494 513</b> | <b>3 170 892</b> | <b>8 577 157</b>           | <b>4 032 339</b>            |
| <b>Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique</b>                                                                      |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article 2.2 - Usages en faveur de l'efficacité énergétique</i>                                                         | 7300                               | GP - ADEME Energies renouvelables             | I   | 1 529 342        | 899 687          | <b>3 282 845</b>           | <b>999 193</b>              |
|                                                                                                                           | 7300                               | GP - ADEME Energies renouvelables             | F   | 195 984          | 130 129          | <b>224 859</b>             | <b>130 129</b>              |
|                                                                                                                           | 7301                               | GP - ADEME Bâtiments durables                 | I   | 46 674           | 111 900          | <b>132 500</b>             | <b>111 900</b>              |
|                                                                                                                           | 7301                               | GP - ADEME Bâtiments durables                 | F   | 83 055           | 47 242           | <b>123 555</b>             | <b>50 242</b>               |
|                                                                                                                           | 7302                               | GP - ADEME Emergence de la demande            | I   | 90 745           | 156 091          | <b>346 913</b>             | <b>184 023</b>              |
| <b>Articles 9. Volet territorial - FRAC Territoires</b>                                                                   |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article 9.3 - Elaboration et accompagnement d'agendas 21</i>                                                           | 7350                               | VT - FRAC territoires - Agendas 21 locaux     | F   | 248 559          | 10 402           | <b>248 559</b>             | <b>10 402</b>               |
| <b>Articles 12. Volet territorial - Fonds Espaces Naturels</b>                                                            |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article 12.1 - Volet connaissance observatoire Sologne</i>                                                             | 2049                               | Ecopôle                                       | F   | -                | 16 260           | <b>111 020</b>             | <b>74 470</b>               |
|                                                                                                                           | 7353                               | VT - Ecopôle                                  | F   | 109 138          | 48 058           | <b>109 138</b>             | <b>48 058</b>               |
| <i>Article 12.2 - Gestion du patrimoine naturel</i>                                                                       | 2056                               | Conservatoire et gestion des espaces          | F   | -                | 9 305            | <b>93 050</b>              | <b>93 050</b>               |
|                                                                                                                           | 7323                               | CPNRC                                         | I   | 53 460           | 25 799           | <b>113 125</b>             | <b>53 756</b>               |
|                                                                                                                           | 7323                               | CPNRC                                         | F   | 92 990           | 83 691           | <b>92 990</b>              | <b>83 691</b>               |
| <b>Article 14. Volet territorial - Préservation de l'environnement</b>                                                    |                                    |                                               |     |                  |                  |                            |                             |
| <i>Article 14.1 - Environnement, patrimoine naturel et paysages</i>                                                       | 7320                               | PNR Brenne                                    | I   | 106 610          | 35 808           | <b>213 220</b>             | <b>70 334</b>               |
|                                                                                                                           | 7320                               | PNR Brenne                                    | F   | 142 140          | 139 305          | <b>284 258</b>             | <b>201 656</b>              |
|                                                                                                                           | 7321                               | PNR LAT                                       | I   | 74 833           | 53 575           | <b>133 836</b>             | <b>83 515</b>               |
|                                                                                                                           | 7321                               | PNR LAT                                       | F   | 91 592           | 83 344           | <b>190 397</b>             | <b>127 881</b>              |
|                                                                                                                           | 7322                               | PNR Perche                                    | I   | 63 905           | 9 883            | <b>101 220</b>             | <b>23 292</b>               |
|                                                                                                                           | 7322                               | PNR Perche                                    | F   | 58 640           | 36 762           | <b>134 630</b>             | <b>68 250</b>               |

| Secteur d'activité et Article CPER                                               | N° AP/AE ou Programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire                  | I/F | ENGAGE 2008       | MANDATE 2008     | TOTAL ENGAGE au 31/12/2008 | TOTAL MANDATE au 31/12/2008 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----|-------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>ENVIRONNEMENT suite</b>                                                       |                                    |                                                                |     |                   |                  |                            |                             |
| <i>Article 14.2 - Maîtrise de l'énergie</i>                                      | 7303                               | VT - Acquisition de véhicule mobile                            | I   | -                 | 110 809          | 110 809                    | 110 809                     |
|                                                                                  | 7303                               | VT - Acquisition de véhicule mobile                            | F   | 358 980           | 218 183          | 663 146                    | 388 659                     |
|                                                                                  | 7304                               | VT - ADEME Maîtrise des déplacements                           | F   | 97 002            | 73 489           | 97 002                     | 73 489                      |
|                                                                                  | 773                                | Qualité de l'air                                               | I   | -                 | 100 000          | 100 000                    | 100 000                     |
|                                                                                  | 773                                | Qualité de l'air                                               | F   | -                 | 7 000            | 70 000                     | 70 000                      |
|                                                                                  | 7305                               | VT - ADEME Lig'Air                                             | I   | 100 000           | 100 000          | 100 000                    | 100 000                     |
|                                                                                  | 7305                               | VT - ADEME Lig'Air                                             | F   | 92 000            | 89 800           | 92 000                     | 89 800                      |
|                                                                                  | 7354                               | VT - Gestion des déchets                                       | F   | 14 000            | 14 000           | 14 000                     | 14 000                      |
| <i>Article 14.3 - Préservation de l'environnement Ressources en eau</i>          | 7307                               | VT - Agence eau - Appels à projet économies d'eau              | I   | 415 688           | 8 473            | 415 688                    | 8 473                       |
|                                                                                  | 7308                               | VT - Contrat de bassin de la Cisse                             | I   | 20 730            | -                | 20 730                     | -                           |
|                                                                                  | 7308                               | VT - Contrat de bassin de la Cisse                             | F   | 6 801             | 3 401            | 6 801                      | 3 401                       |
|                                                                                  | 7309                               | VT - Contrat de bassin du Beuvron                              | F   | 42 218            | -                | 42 218                     | -                           |
|                                                                                  | 761                                | Contrats de bassin                                             | I   | 3 119             | 66 470           | 180 426                    | 66 470                      |
|                                                                                  | 761                                | Contrats de bassin                                             | F   | 100 217           | 166 828          | 311 127                    | 275 196                     |
|                                                                                  | 7310                               | VT - Contrat eau Centre                                        | F   | 57 684            | 50 954           | 57 684                     | 50 954                      |
|                                                                                  | 2057                               | Gestion de l'eau                                               | F   | -                 | 45 840           | 85 277                     | 48 840                      |
|                                                                                  | 7351                               | VT - SAGE                                                      | F   | 127 092           | 108 839          | 127 092                    | 108 839                     |
|                                                                                  | 7352                               | VT - Etudes et communication                                   | F   | 71 317            | 71 317           | 71 317                     | 71 317                      |
|                                                                                  | 656                                | Développement durable                                          | I   | -                 | 38 250           | 75 727                     | 38 250                      |
| <b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>                                                |                                    |                                                                |     | <b>12 943 955</b> | <b>3 511 721</b> | <b>12 943 955</b>          | <b>3 511 721</b>            |
| <b>Article 7. GP - Déplacement de voyageurs</b>                                  |                                    |                                                                |     |                   |                  |                            |                             |
| <i>Article 7.1 - Modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle</i>              | 7401                               | GP - Travaux de modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle | I   | 86 021            | 81 721           | 86 021                     | 81 721                      |
| <i>Article 7.5 - Commande centralisée Tours-Chinon</i>                           | 7402                               | GP - Commande centralisée Tours Chinon                         | I   | 11 977 934        | 2 800 000        | 11 977 934                 | 2 800 000                   |
| <i>Article 7.6 - Etudes péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans-Chateaufort...</i> | 7403                               | GP - Etudes péri-urbaines                                      | I   | 750 000           | 500 000          | 750 000                    | 500 000                     |
| <b>Article 8. GP - Développement du FRET ferroviaire</b>                         |                                    |                                                                |     |                   |                  |                            |                             |
| <i>Article 8.1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon</i>  | 7405                               | GP - Acquisitions foncières Bourges-Saincaize                  | I   | 130 000           | 130 000          | 130 000                    | 130 000                     |

| Secteur d'activité et Article CPER                                                                           | N° AP/AE ou Programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire   | I/F | ENGAGE 2008       | MANDATE 2008      | TOTAL ENGAGE au 31/12/2008 | TOTAL MANDATE au 31/12/2008 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|-----|-------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>ECONOMIE - INNOVATION</b>                                                                                 |                                    |                                                 |     | <b>9 108 287</b>  | <b>4 564 984</b>  | <b>17 288 757</b>          | <b>6 795 132</b>            |
| <b>Article 1. GP - Pôles de développement et d'excellence de la Recherche</b>                                |                                    |                                                 |     |                   |                   |                            |                             |
| <i>Article 1.3 - Développement des pôles par les actions collectives</i>                                     | 178                                | Autres opérations pour l'Artisanat              | F   | -                 | -                 | 157 500                    | 63 000                      |
|                                                                                                              | 7500                               | GP - Transferts de technologie                  | F   | 186 110           | 126 430           | 186 110                    | 126 430                     |
|                                                                                                              | 7720                               | GP - Actions collectives                        | F   | 495 061           | 252 490           | 1 029 617                  | 623 389                     |
| <b>Article 2. GP - Pôle d'efficacité énergétique</b>                                                         |                                    |                                                 |     |                   |                   |                            |                             |
| <i>Article 2.3 - Circuits longs et circuits courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière</i> | 7721                               | GP - Valorisation de la biomasse                | I   | 305 636           | 76 000            | 397 958                    | 133 804                     |
|                                                                                                              | 7768                               | GP - Appuis aux projets (Biomasse)              | F   | 21 578            | 14 078            | 48 413                     | 21 553                      |
| <i>Article 2.4 - Actions collectives</i>                                                                     | 1252                               | Programme régional environnement - Artisanat    | F   | -                 | 68 652            | 85 814                     | 68 652                      |
| <b>Article 4. GP - Compétitivité des filières agricoles et forestières</b>                                   |                                    |                                                 |     |                   |                   |                            |                             |
| <i>Article 4.1 - La structuration des opérateurs économiques en filières</i>                                 | 7700                               | GP - CAP Filières structuration                 | I   | 1 172 635         | 28 313            | 1 556 485                  | 28 313                      |
|                                                                                                              | 7751                               | GP - CAP Filières structuration                 | F   | 166 383           |                   | 166 383                    |                             |
|                                                                                                              | 7752                               | GP - CAP Filière Matériel Fonct                 | F   | 35 816            | 67 466            | 100 560                    | 67 466                      |
|                                                                                                              | 7760                               | GP - Animations filières                        | F   | 370 957           | 375 052           | 960 137                    | 698 620                     |
|                                                                                                              | 7761                               | GP - Etudes                                     | F   | -                 | 16 000            | 16 000                     | 16 000                      |
|                                                                                                              | 7762                               | GP - Communication et valorisation              | F   | 1 020             | 1 020             | 1 120                      | 1 120                       |
| <i>Article 4.2 - Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales</i>                   | 7704                               | GP - CAP Filières Expérimentation               | I   | 637 956           | 605 842           | 1 203 092                  | 879 910                     |
| <i>Article 4.3 - L'investissement matériel dans les exploitations agricoles</i>                              | 7701                               | GP - CAP Filières matériel                      | I   | 4 067 272         | 1 675 849         | 8 273 163                  | 2 219 595                   |
|                                                                                                              | 7703                               | GP - CAP filières Fond sud élevage              | I   | -                 | 13 833            | 400 000                    | 13 833                      |
| <i>Article 4.4 - Le développement de l'agriculture biologique</i>                                            | 7763                               | GP - Animation et appuis aux projets de filière | F   | 344 690           | 278 110           | 679 780                    | 501 035                     |
|                                                                                                              | 7764                               | GP - Certification                              | F   | 89 965            | 74 508            | 153 487                    | 74 508                      |
| <i>Article 4.5 - La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois</i>     | 7702                               | GP - CAP Filières forestier                     | F   | 240 939           | 57 000            | 243 451                    | 59 512                      |
| <i>Article 4.6 - L'appui à l'installation des jeunes</i>                                                     | 946                                | Appui à l'emploi et à l'installation            | F   | -                 | -                 | 80 000                     | 40 000                      |
|                                                                                                              | 7750                               | GP - Appui à l'emploi et à l'installation       | F   | 285 056           | 139 015           | 285 056                    | 139 015                     |
|                                                                                                              | 7765                               | GP - Repérage des cédants                       | F   | 82 968            | 76 656            | 153 311                    | 111 827                     |
|                                                                                                              | 7766                               | GP - Communication métier                       | F   | 19 145            | 7 238             | 33 620                     | 7 238                       |
|                                                                                                              | 7767                               | GP - Multifonctionnalité                        | F   | 90 000            | 45 000            | 90 000                     | 45 000                      |
| <b>Article 6. GP - Mutations économiques et développement de l'emploi</b>                                    |                                    |                                                 |     |                   |                   |                            |                             |
| <i>Article 6.1 - Accompagnement des mutations économiques</i>                                                | 7769                               | ARACT                                           | F   | 185 000           | 184 500           | 367 500                    | 330 500                     |
| <i>Article 6.2 - Développement de création de nouvelles activités</i>                                        | 7770                               | ARDAN                                           | F   | 244 000           | 322 900           | 488 000                    | 412 900                     |
|                                                                                                              | 7771                               | Centr'actif                                     | F   | 66 100            | 59 034            | 132 200                    | 111 914                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                 |                                    |                                                 |     | <b>48 602 400</b> | <b>23 174 636</b> | <b>73 520 031</b>          | <b>33 326 950</b>           |

## b) Par article

| Article CPER 07-13       | Libellé article du CPER 2007-2013                                                                             | Prévu 2007-2013    | Engagé 2007       | Engagé 2008       | Total engagé 2007-2008 | Mandaté 2007      | Mandaté 2008      | Total mandaté 2007-2008 |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| <b>GRAND PROJET</b>      |                                                                                                               | <b>308 954 000</b> | <b>22 466 726</b> | <b>44 577 128</b> | <b>67 043 854</b>      | <b>8 930 834</b>  | <b>20 442 808</b> | <b>29 373 641</b>       |
| 1                        | Pôles de développement et d'excellence de la Recherche                                                        | 20 300 000         | 3 384 033         | 4 103 244         | 7 487 277              | 2 465 723         | 3 011 250         | 5 476 973               |
| 2                        | Pôle européen d'efficacité énergétique                                                                        | 25 945 000         | 4 841 843         | 7 204 538         | 12 046 381             | 1 816 117         | 4 173 713         | 5 989 830               |
| 3                        | Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur                                                              | 40 798 000         | 1 513 715         | 6 272 128         | 7 785 843              | 1 437 000         | 3 364 667         | 4 801 667               |
| 4                        | Compétitivité des filières agricoles et forestières                                                           | 39 601 000         | 6 790 843         | 7 604 801         | 14 395 644             | 1 442 090         | 3 460 901         | 4 902 991               |
|                          |                                                                                                               |                    |                   |                   | 2                      | 0                 |                   | 0                       |
| 4.1                      | La structuration des opérateurs économiques en filières                                                       | 8 131 000          | 1 053 874         | 1 746 811         | 2 800 684              | 323 668           | 487 850           | 811 518                 |
| 4.2                      | Les programmes d'expérimentation en lien avec les filières régionales                                         | 4 900 000          | 565 136           | 637 956           | 1 203 092              | 274 068           | 605 842           | 879 910                 |
| 4.3                      | L'investissement matériel dans les exploitations agricoles                                                    | 14 000 000         | 4 605 891         | 4 067 272         | 8 673 163              | 543 745           | 1 689 682         | 2 233 428               |
| 4.4                      | Développer l'agriculture biologique                                                                           | 3 550 000          | 398 613           | 434 654           | 833 267                | 222 925           | 352 618           | 575 543                 |
| 4.5                      | La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois                           | 4 200 000          | 2 512             | 240 939           | 243 451                | 2 512             | 57 000            | 59 512                  |
| 4.6                      | Appui à l'installation des jeunes                                                                             | 4 820 000          | 164 818           | 477 169           | 641 987                | 75 172            | 267 908           | 343 080                 |
| 5                        | Grands sites culturels                                                                                        | 23 910 000         | 4 187 000         | 4 418 100         | 8 605 100              | 530 000           | 805 742           | 1 335 742               |
| 6                        | Mutations économiques et développement de l'Emploi                                                            | 16 400 000         | 1 749 293         | 2 030 362         | 3 779 655              | 1 239 904         | 2 114 815         | 3 354 719               |
| 7                        | Déplacement de voyageurs                                                                                      | 86 600 000         | -                 | 12 813 955        | 12 813 955             | -                 | 3 381 721         | 3 381 721               |
| 8                        | Développement du fret ferroviaire                                                                             | 55 400 000         | -                 | 130 000           | 130 000                | -                 | 130 000           | 130 000                 |
| <b>VOLET TERRITORIAL</b> |                                                                                                               | <b>76 518 000</b>  | <b>2 450 905</b>  | <b>4 025 272</b>  | <b>6 476 177</b>       | <b>1 221 480</b>  | <b>2 731 829</b>  | <b>3 953 308</b>        |
| 9                        | Fonds Régional d'Aide au Conseil pour l'ingénierie des territoires                                            | 4 300 000          | -                 | 478 608           | 478 608                | -                 | 200 232           | 200 232                 |
| 10                       | Fonds TIC                                                                                                     | 8 500 000          | 533 134           | 937 200           | 1 470 334              | 490 472           | 716 156           | 1 206 628               |
| 11                       | Fonds Santé et solidarité                                                                                     | 10 718 000         | -                 | -                 | -                      | -                 | -                 | -                       |
| 12                       | Fonds Espaces naturels                                                                                        | 2 600 000          | 263 735           | 255 588           | 519 323                | 169 912           | 183 112           | 353 024                 |
| 13                       | Projets structurants                                                                                          | 10 000 000         | -                 | -                 | -                      | -                 | -                 | -                       |
| 14                       | Préservation de l'environnement, de la ressource en eau et valorisation du patrimoine naturel et des paysages | 21 400 000         | 1 654 036         | 2 044 568         | 3 698 604              | 561 096           | 1 632 328         | 2 193 424               |
| 15                       | Développement des services à la population                                                                    | 19 000 000         | -                 | -                 | -                      | -                 | -                 | -                       |
| 16                       | Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes                               | -                  | -                 | 309 308           | 309 308                | -                 | -                 | -                       |
| <b>TOTAL</b>             |                                                                                                               | <b>385 472 000</b> | <b>24 917 631</b> | <b>48 602 400</b> | <b>73 520 031</b>      | <b>10 152 314</b> | <b>23 174 636</b> | <b>33 326 950</b>       |

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Taux d'engagement sur le prévu | 19% |
|--------------------------------|-----|

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Taux de mandatement sur le prévu | 9% |
|----------------------------------|----|

|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Taux de mandatement sur l'engagé | 45% |
|----------------------------------|-----|

## B- Le CPIER 2007-2013 (bilan au 31/12/2008)

### 1. Par architecture fonctionnelle

| Secteur d'activité<br>et<br>Article du Plan Loire Grandeur<br>Nature phase 3        | Libellé de l'AP<br>ou<br>du programme budgétaire   | I/F | ENGAGE 2008      | MANDATE<br>2008  | TOTAL<br>ENGAGE AU<br>31/12/2008 | TOTAL<br>MANDATE AU<br>31/12/2008 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----|------------------|------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                                                                |                                                    |     | <b>4 496 621</b> | <b>1 410 430</b> | <b>5 254 185</b>                 | <b>1 938 971</b>                  |
| <b>Article 2 - GP - Prévention des<br/>inondations</b>                              | CPIER - Préventions des<br>inondations             | F   | 112 035          | 119 969          | 219 643                          | 143 087                           |
|                                                                                     | CPIER - Préventions des<br>inondations La Bouillie | I   | 19 857           | 15 367           | 19 857                           | 15 367                            |
|                                                                                     | CPIER - Préventions des<br>inondations Entreprises | F   | 172 500          | 129 375          | 172 500                          | 129 375                           |
|                                                                                     | CPIER - Préventions des<br>inondations             | I   | 287 500          | 215 625          | 287 500                          | 215 625                           |
| <b>Article 3 - GP - Ouvrages<br/>domaniaux de l'Etat et sécurité<br/>civile</b>     | CPIER - Ouvrages<br>domaniaux sécurité civile      | I   | 3 172 760        | 317 276          | 3 172 760                        | 317 276                           |
| <b>Article 4 - GP - Eau, espaces,<br/>espèces</b>                                   | CPIER - CPNRC                                      | I   | 100 118          | 59 789           | 270 098                          | 136 349                           |
|                                                                                     | CPIER - CPNRC                                      | F   | 94 919           | 94 709           | 187 739                          | 178 247                           |
|                                                                                     | CPIER - Patrimoine, études                         | F   | 75 000           | -                | 75 000                           | -                                 |
| <b>Article 5 - GP - Valorisation du<br/>patrimoine et développement<br/>durable</b> | CPIER - Batellerie de Loire                        | I   | -                | -                | 15 780                           | 15 780                            |
|                                                                                     | CPIER - Maisons de Loire                           | I   | 16 094           | 14 131           | 34 988                           | 25 997                            |
|                                                                                     | CPIER - Maisons de Loire                           | F   | 200 395          | 198 746          | 374 411                          | 337 959                           |
| <b>Tout article confondu</b>                                                        | CPIER - EP Loire                                   | F   | 245 443          | 245 443          | 423 909                          | 423 909                           |
| <b>TOURISME</b>                                                                     |                                                    |     | <b>-</b>         | <b>3 359 312</b> | <b>9 500 000</b>                 | <b>8 668 716</b>                  |
| <b>Article 5 - GP - Valorisation du<br/>patrimoine et développement<br/>durable</b> | CPIER - Signlétique Loire à<br>vélo                | F   | -                | 3 359 312        | 9 500 000                        | 8 668 716                         |
| <b>TOTAL</b>                                                                        |                                                    |     | <b>4 496 621</b> | <b>4 769 741</b> | <b>14 754 185</b>                | <b>10 607 687</b>                 |

## 2. Par article

| Secteur d'activité<br>et<br>Article du Plan Loire Grandeur<br>Nature phase 3 | Prévu             | ENGAGE 2008      | MANDATE<br>2008  | TOTAL<br>ENGAGE AU<br>31/12/2008 | TOTAL<br>MANDATE AU<br>31/12/2008 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Article 2 - GP - Prévention des<br>inondations                               | 6 000 000         | 591 892          | 480 337          | 699 500                          | 503 454                           |
| Article 3 - GP - Ouvrages<br>domaniaux de l'Etat et sécurité<br>civile       | 11 000 000        | 3 172 760        | 317 276          | 3 172 760                        | 317 276                           |
| Article 4 - GP - Eau, espaces,<br>espèces                                    | 5 981 864         | 270 037          | 154 498          | 532 837                          | 314 596                           |
| Article 5 - GP - Valorisation du<br>patrimoine et développement<br>durable   | 14 000 000        | 216 489          | 3 572 188        | 9 925 179                        | 9 048 452                         |
| Article 6 - GP - Recherche données<br>information                            | 1 287 336         | -                | -                | -                                | -                                 |
| Tout article confondu                                                        | 730 800           | 245 443          | 245 443          | 423 909                          | 423 909                           |
| <b>TOTAL</b>                                                                 | <b>39 000 000</b> | <b>4 496 621</b> | <b>4 769 741</b> | <b>14 754 185</b>                | <b>10 607 687</b>                 |

|                                      |                                        |
|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Taux<br>d'engagement<br>sur le prévu | Taux de<br>mandatement<br>sur le prévu |
| <b>38%</b>                           | <b>27%</b>                             |

|                                        |
|----------------------------------------|
| Taux de<br>mandatement<br>sur l'engagé |
| <b>72%</b>                             |

**C- Les Conventions Région/Départements 2000-2006 et 2007-2013 (bilan au 31/12/2008)**

**1. Les Conventions Région/Départements 2000-2006**

| Conventions départementales 2000-2006 | Prévu         | Engagé 2008  | Engagé au 31/12/2008 | Mandaté 2008 | Mandaté au 31/12/2008 |
|---------------------------------------|---------------|--------------|----------------------|--------------|-----------------------|
| CHER                                  | 34 023 924,00 | 4 455 283,67 | 28 096 329,53        | 3 930 000,00 | 24 032 288,25         |
| EURE ET LOIR                          | 19 113 225,00 | 2 493 000,00 | 16 634 143,44        | 2 084 996,05 | 9 234 248,82          |
| INDRE                                 | 31 207 310,00 | 376 000,00   | 28 600 066,83        | 3 209 137,80 | 28 186 440,23         |
| INDRE ET LOIRE                        | 55 861 280,00 | -            | 52 080 341,23        | 7 011 545,45 | 43 090 932,80         |
| LOIR ET CHER                          | 19 760 030,00 | -            | 17 874 889,31        | 2 893 853,52 | 15 281 439,10         |
| LOIRET                                | 49 754 397,00 | 3 705 918,43 | 48 350 576,43        | 5 949 433,63 | 35 753 554,04         |

|                      |                       |                      |                       |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | <b>209 720 166,00</b> | <b>11 030 202,10</b> | <b>191 636 346,77</b> | <b>25 078 966,45</b> | <b>155 578 903,24</b> |
|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|

|                             |
|-----------------------------|
| Taux d'engagement sur prévu |
| 91%                         |

|                               |
|-------------------------------|
| Taux de mandatement sur prévu |
| 74%                           |

|                                |
|--------------------------------|
| Taux de mandatement sur engagé |
| 81%                            |

## 2. Les Conventions Région/Départements 2007-2013

### a) Par architecture fonctionnelle

| Secteur d'activité et article de la convention                                                        | Programmes fonctionnels                 | N° AP/AE ou programmes budgétaires | Libellé de l'AP/AE ou du programme budgétaire                                  | ENGAGE 2007   | MANDATE 2007  | ENGAGE 2008      | MANDATE 2008     | TOTAL ENGAGE AU 31/12/2008 | TOTAL MANDATE AU 31/12/2008 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>CULTURE</b>                                                                                        |                                         |                                    |                                                                                | <b>85 000</b> | <b>49 500</b> | <b>638 098</b>   | <b>510 355</b>   | <b>723 098</b>             | <b>559 855</b>              |
| Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants                                                | Développement territorial de la culture | 18000                              | CG 18 - Musique et théâtre au pays                                             | -             | -             | 40 000           | -                | 40 000                     | -                           |
| Eure et Loir - Article 4 - Valorisation globale du château de Maintenon                               | Développement territorial de la culture | 28002                              | CG 28 - Valorisation du château de Maintenon                                   | -             | -             | 60 000           | -                | 60 000                     | -                           |
| Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires  | Développement territorial de la culture | 36000                              | CG 36 - Animation musicale du territoire                                       | -             | -             | 294 030          | 283 416          | 294 030                    | 283 416                     |
| Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires  | Développement territorial de la culture | 36010                              | CG 36 - ODASE - Acquisition matériel scénique                                  | -             | -             | 17 000           | 12 750           | 17 000                     | 12 750                      |
| Indre - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires  | Développement territorial de la culture | 36011                              | CG 36 - Enseignement musical de l'Indre                                        | -             | -             | 15 735           | 12 706           | 15 735                     | 12 706                      |
| Indre et Loire - Article 2.4 Culture Patrimoine Tourisme                                              | Développement territorial de la culture | 37000                              | CG 37 - Symphonia                                                              | 55 000        | 49 500        | 100 000          | 102 550          | 155 000                    | 152 050                     |
| Loiret - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires | Développement territorial de la culture | 45000                              | CG 45 - Festival de Sully                                                      | 30 000        | -             | 51 333           | 56 933           | 81 333                     | 56 933                      |
| Loiret - Article 9 - Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires | Développement territorial de la culture | 45002                              | CG 45 - La caravane de Loire                                                   | -             | -             | 60 000           | 42 000           | 60 000                     | 42 000                      |
| <b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>                                                                         |                                         |                                    |                                                                                | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>4 107 944</b> | <b>615 551</b>   | <b>4 107 944</b>           | <b>615 551</b>              |
| Cher - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées                             | Logements et services à la population   | 18003                              | CG 18 - Hébergement des personnes âgées                                        | -             | -             | 945 255          | 189 051          | 945 255                    | 189 051                     |
| Cher - Article 7 - Logement social et cohésion social                                                 | Logements et services à la population   | 18005                              | CG 18 - Fonds de garantie pour le logement des jeunes                          | -             | -             | 525 000          | -                | 525 000                    | -                           |
| Cher - Article 7 - Logement social et cohésion social                                                 | Logements et services à la population   | 18004                              | CG 18 - Logement                                                               | -             | -             | 99 689           | -                | 99 689                     | -                           |
| Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants                                                | Aménagement du territoire               | 18008                              | CG 18 - Pôle du cheval                                                         | -             | -             | 782 500          | 156 500          | 782 500                    | 156 500                     |
| Eure et Loir - Article 7 - Logement social et cohésion sociale                                        | Logements et services à la population   | 28004                              | CG 28 - Logement                                                               | -             | -             | 334 500          | -                | 334 500                    | -                           |
| Indre et Loir - Article 2 - Aéroport                                                                  | Aménagement du territoire               | 37017                              | CG 37 - Aéroport de Tours                                                      | -             | -             | 270 000          | 270 000          | 270 000                    | 270 000                     |
| Loir et cher - Article 7 - Logement social et cohésion sociale                                        | Logements et services à la population   | 41004                              | CG 41 - Logement                                                               | -             | -             | 25 000           | -                | 25 000                     | -                           |
| Loir et Cher - Article 6 - Actions de développement économique et innovation                          | Aménagement du territoire               | 41009                              | CG 41 - Fonds ZA                                                               | -             | -             | 700 000          | -                | 700 000                    | -                           |
| Loiret - Article 5 - Modernisation des équipements pour les personnes âgées                           | Logements et services à la population   | 45004                              | CG 45 - Hébergement des personnes âgées et handicapées                         | -             | -             | 426 000          | -                | 426 000                    | -                           |
| <b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>                                                                     |                                         |                                    |                                                                                | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>1 750 000</b> | <b>151 847</b>   | <b>1 750 000</b>           | <b>151 847</b>              |
| Cher - Article 10 - Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs                   | Transport routier de voyageurs          | 18010                              | CG 18 - Participation au service de rabattement                                | -             | -             | 700 000          | 1 847            | 700 000                    | 1 847                       |
|                                                                                                       | Transport routier de voyageurs          | 18011                              | CG 18 - Renforcement Argent/Sauldre - Bourges                                  | -             | -             | 700 000          | 100 000          | 700 000                    | 100 000                     |
|                                                                                                       | Transport routier de voyageurs          | 18014                              | CG 18 - Centrale de réservation                                                | -             | -             | 350 000          | 50 000           | 350 000                    | 50 000                      |
| <b>TOURISME</b>                                                                                       |                                         |                                    |                                                                                | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>933 011</b>   | <b>377 807</b>   | <b>933 011</b>             | <b>377 807</b>              |
| Cher - Article 9 - Actions et équipements structurants                                                | Promotion et animation touristique      | 18013                              | CG 18 - Base de loisirs de la Goule                                            | -             | -             | 328 549          | 262 839          | 328 549                    | 262 839                     |
|                                                                                                       | Promotion et animation touristique      | 28011                              | CG 28 - Etudes voie verte Champol Maintenon                                    | -             | -             | 41 763           | 36 968           | 41 763                     | 36 968                      |
| Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme                                                               | Promotion et animation touristique      | 37011                              | CG 37 - Plan d'actions qualité tourisme                                        | -             | -             | 120 000          | 12 000           | 120 000                    | 12 000                      |
| Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme                                                               | Promotion et animation touristique      | 37012                              | CG 37 - Plateforme Internet touristique                                        | -             | -             | 53 895           | 43 000           | 53 895                     | 43 000                      |
| Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme                                                               | Promotion et animation touristique      | 37013                              | CG 37 - Accessibilité des sites touristiques pour personnes à mobilité réduite | -             | -             | 348 973          | 23 000           | 348 973                    | 23 000                      |
| Indre et Loire - Article 2.4 - Tourisme                                                               | Promotion et animation touristique      | 37014                              | CG 37 - Valorisation du patrimoine troglodyte                                  | -             | -             | 39 831           | -                | 39 831                     | -                           |
| <b>TOTAL</b>                                                                                          |                                         |                                    |                                                                                | <b>85 000</b> | <b>49 500</b> | <b>7 429 053</b> | <b>1 655 560</b> | <b>7 514 053</b>           | <b>1 705 060</b>            |

## b) Par départements

Investissement et Fonctionnement confondu

| Secteur d'activité                                              | CG 18             |                               |                                | CG 28             |                               |                                | CG 36             |                               |                                | CG 37             |                               |                                | CG 41             |                               |                                | CG 45             |                               |                                | TOTAL GENERAL<br>par secteur d'activité |                               |                                |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
|                                                                 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu             | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté au<br>31/12/2008 | Prévu                                   | Total engagé<br>au 31/12/2008 | Total mandaté<br>au 31/12/2008 |
| Formations professionnelles                                     |                   |                               |                                |                   |                               |                                |                   |                               |                                |                   |                               |                                | 250 000           |                               |                                | -                 |                               |                                | 250 000                                 | -                             | -                              |
| Enseignement supérieur                                          | -                 | -                             | -                              | 25 000            | -                             | -                              | 10 000            | -                             | -                              | 250 000           | -                             | -                              | 85 000            | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 370 000                                 | -                             | -                              |
| Recherche, technologie et innovation                            | 140 000           | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 100 000           | -                             | -                              | 1 140 000         | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 1 380 000                               | -                             | -                              |
| Culture                                                         | 2 487 000         | 40 000                        | -                              | 2 275 000         | 60 000                        | -                              | 3 689 000         | 326 765                       | 308 872                        | 3 830 000         | 155 000                       | 152 050                        | -                 | -                             | -                              | 518 000           | 141 333                       | 98 933                         | 12 799 000                              | 723 098                       | 559 855                        |
| Sports                                                          | -                 | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 1 250 000         | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 869 000           | -                             | -                              | 2 119 000                               | -                             | -                              |
| Territoires solidaires                                          | 17 267 000        | 2 352 444                     | 345 551                        | 11 915 000        | 334 500                       | -                              | 16 391 000        | -                             | -                              | 10 585 000        | 270 000                       | 270 000                        | 9 790 000         | 725 000                       | -                              | 12 523 000        | 426 000                       | -                              | 78 471 000                              | 4 107 944                     | 615 551                        |
| Technologie d'Information et de Communication                   |                   |                               |                                |                   |                               |                                |                   |                               |                                | 560 000           |                               |                                | -                 |                               |                                | -                 |                               |                                | 560 000                                 | -                             | -                              |
| Environnement                                                   | -                 | -                             | -                              | 260 000           | -                             | -                              | 1 200 000         | -                             | -                              | 378 000           | -                             | -                              | -                 | -                             | -                              | 166 000           | -                             | -                              | 2 004 000                               | -                             | -                              |
| Transports et déplacements                                      | 2 586 000         | 1 750 000                     | 151 847                        | 75 000            | -                             | -                              | 1 950 000         | -                             | -                              | 600 000           | -                             | -                              | 200 000           | -                             | -                              | 413 000           | -                             | -                              | 5 824 000                               | 1 750 000                     | 151 847                        |
| Tourisme                                                        | 1 020 000         | 328 549                       | 262 839                        | 60 000            | 41 763                        | 36 968                         | -                 | -                             | -                              | 1 910 000         | 562 699                       | 78 000                         | 838 000           | -                             | -                              | 95 000            | -                             | -                              | 3 923 000                               | 933 011                       | 377 807                        |
| Economie - Innovation                                           | -                 |                               |                                | -                 |                               |                                | 2 000 000         |                               |                                | -                 |                               |                                | 450 000           |                               |                                | -                 |                               |                                | 2 450 000                               | -                             | -                              |
| <b>TOTAL GENERAL<br/>par convention<br/>Région/Départements</b> | <b>23 500 000</b> | <b>4 470 993</b>              | <b>760 237</b>                 | <b>14 610 000</b> | <b>436 263</b>                | <b>36 968</b>                  | <b>26 490 000</b> | <b>326 765</b>                | <b>308 872</b>                 | <b>18 213 000</b> | <b>987 699</b>                | <b>500 050</b>                 | <b>12 753 000</b> | <b>725 000</b>                | <b>-</b>                       | <b>14 584 000</b> | <b>567 333</b>                | <b>98 933</b>                  | <b>110 150 000</b>                      | <b>7 514 053</b>              | <b>1 705 060</b>               |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 19%                            | 3%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 17%                              |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 3%                             | 0%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 8%                               |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 1%                             | 1%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 95%                              |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 5%                             | 3%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 51%                              |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 6%                             | 0%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 0%                               |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 4%                             | 1%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 17%                              |

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Taux d'engagement sur le prévu | Taux de mandatement sur le prévu |
| 7%                             | 2%                               |

|                                  |
|----------------------------------|
| Taux de mandatement sur l'engagé |
| 23%                              |

## D – Les mesures phares

Lors du vote du Budget Primitif 2005, six mesures phares ont été identifiées. Leur mise en œuvre a été effective depuis 2005. Pour l'année 2008, elles ont représenté 19,845 M€ de crédits de paiement.

| Mesure                                    | secteur d'activité                  | Mandaté en M€ |
|-------------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Trans'Europe Centre                       | Lycées                              | 2,316         |
| Pôle d'excellence énergétique             | Divers secteurs                     | 4,495         |
| Gratuité des transports pour les chômeurs | Transports                          | 0,081         |
| CAP'ASSO                                  | Economie                            | 7,106         |
| Ordi'Centre                               | Enseignement Supérieur              | 5,568         |
| Favoriser la coopération décentralisée    | Europe et coopération décentralisée | 0,279         |
| <b>TOTAL</b>                              |                                     | <b>19,845</b> |

### **→ Le dispositif Trans'Europe Centre : 2 315 637 € (dont 2,174 M€ pour les lycéens et 0,142 M€ pour les apprentis)**

Ce dispositif est une des mesures phare mise en place de manière expérimentale à la rentrée scolaire 2005/2006 et depuis 2007 pour les apprentis. Il permet à chaque étudiant de pouvoir bénéficier, à titre gratuit, d'un séjour éducatif et/ou pédagogique en Europe (ou dans un pays associé) avec sa classe pendant au moins 5 jours consécutifs sur place. Seul un « forfait-repas » de 49 € est demandé aux familles.

Le financement est assuré par la Région pour une participation maximale de 95 % du projet présenté par l'établissement, celui-ci se chargeant de trouver les cofinancements nécessaires. Le coût maximal du projet est fixé par application d'un barème par pays et par élève. Les accompagnateurs sont pris en charge dans le cadre du financement du séjour.

Le bilan de la 2ème année de généralisation aux lycées pour l'année scolaire 2007/2008 affichait 169 projets concernant 6 014 élèves pour une subvention régionale totale de 2 139 122 € et pour les CFA 18 projets concernant 330 apprentis pour une subvention régionale totale de 131 084,80 €.

Au titre de l'année civile 2008, le montant total de la subvention engagée pour les lycées est de **2 326 963 €** ; le total des mandatements est de **2 173 708 €** dont 1 869 558 au titre de l'année 2008 et pour le secteur apprentissage le montant mandaté est de 141 929,20

### **→ un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique**

Cette mesure se décline dans la quasi totalité des secteurs d'intervention de la Région :

**- au titre de la Direction des Lycées et de l'Action Educative :**

## Chaufferie bois

Deux opérations travaux avaient fait l'objet d'un abondement en 2007 pour la réalisation de chaufferies bois aux lycées Agricole de Châteauroux et Agricole d'Amboise.

Pour le lycée agricole de Châteauroux la chaufferie bois sera livrée en avril 2009 et celle du lycée Agricole d'Amboise en septembre 2009. Pour ces deux opérations, un montant de **659 372€** a été mandaté en 2008 pour les travaux déjà exécutés pour l'installation des chaufferies.

## Autorisations de programme dédiées à des travaux d'amélioration de la performance énergétique

Six opérations avaient fait l'objet d'une affectation en 2007 pour un montant total affecté de 642 000€. Etaient concernés les lycées Jean de BERRY à Bourges, Jehan de BEAUCE à Chartres, Jacques de VAUCANSON à Tours, CHATEAUNEUF à Argenton sur Creuse, Agricole du CHESNOY et AMPERE à Vendôme.

Le dispositif a été complété en 2008 par la création de 2 nouvelles opérations pour les lycées Jean de BERRY à Bourges (phase II) et Alain Fournier à Bourges pour un montant affecté global de 214 000€.

Les travaux sur trois opérations sont achevés (lycées Jehan de BEAUCE, Agricole du CHESNOY, et Jacques de VAUCANSON). Pour les autres opérations les travaux vont démarrer avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2009 ou sont encore en cours d'étude.

Au total pour ces différentes opérations, **361 650€** ont été mandatés en 2008 pour l'amélioration de la performance énergétique.

A également été réalisée en 2008 la refexion de la chaudière du LP les Charmilles qui a mobilisé **259 425€** de mandaté sur l'année.

Parallèlement, peuvent être cités deux opérations de maintenance pour un montant affecté de 65 000€ en 2008 pour le remplacement des menuiseries d'un logement (lycée Emile ZOLA à Châteaudun) et l'isolation des combles et des colonnes de chauffage (lycée ROLLINAT à Argenton sur Creuse). Les travaux sont prévus pour 2009.

A noter également sur 2008 :

- une affectation globale de 500 000€ pour le développement des chauffe eau solaires dans le parc des logements de fonction, opération en études, dont la réalisation s'échelonne sur 2009 et 2010,
- une affectation de 570 000€ pour la construction d'une maison passive au lycée Gaudier BRZESKA à St Jean de Braye. Le bâtiment qui sera construit peut être considéré comme un bâtiment laboratoire dans lequel seront mis en œuvre la plupart des systèmes de chauffage, ventilation et de gestion de l'énergie utilisés habituellement dans les bâtiments passifs. La réalisation de ce bâtiment s'effectuera entre avril 2009 et novembre 2009. Le mandaté 2008 s'élève à **4 122€** correspondant aux premières études.
- Enfin, il convient de mentionner que par rapport au guide qualité pour la construction durable, toutes les opérations de restructurations et de constructions conduites par la Région Centre bénéficient dans leur programmation d'une étude, réduisant de 20% la consommation énergétique par rapport aux normes de la RT 2005 (règlement thermique) soit moins de 50KWH/an /m<sup>2</sup> par rapport à une moyenne nationale proche de 250KWH/m<sup>2</sup>/an. Ce niveau d'exigence correspondra à ce qui sera envisagé dans le cadre du RT 2010.

**- au titre de la Direction des Formations Professionnelles :**

1) Deux marchés ont été passés à la fin de l'année 2008.

Engagé en 2008 : 23 501, 40 €

Mandaté en 2008 : 8 013, 20 €

- Un marché d'études sur les attentes et besoins de formation des installateurs en énergies renouvelables et offres de formation possibles en Région Centre. Ce marché a été passé avec Clic Attitude pour un montant de 41 668, 64 € (tranche ferme de 16 026, 40 € et une tranche conditionnelle de 25 642, 24 €, correspondant à la création d'un référentiel de formation en lien avec les professionnels du secteur). Cette étude vise à déterminer pour les énergies renouvelables concernées (solaire thermique et photovoltaïque, bois-énergie, Pompes à chaleur géothermique) les besoins des entreprises (marchés, qualification/recrutement, formation...) et les solutions de formation qu'elles adoptent aujourd'hui, ainsi qu'étudier la pertinence d'une alternative à la formation QUALIPAC.
- Un marché pour la mise en place et la réalisation d'une formation sur la conception d'un bâtiment basse consommation énergie a été conclu avec la société ENERTECH pour 7 475 €. Cette formation est destinée à des architectes, des bureaux d'études en thermique, des directeurs techniques de collectivités et des services techniques des bailleurs sociaux de la Région Centre.

2) Formation aux savoirs de base, Visa éco-citoyen :

Le Visa Eco citoyen Centre recouvre les actes de la vie quotidienne visant à préserver les ressources naturelles, à limiter l'empreinte écologique, à améliorer la prise en compte préventive de sa santé (en terme d'habitat et d'alimentation), à favoriser le comportement et la consommation citoyens (commerce équitable...).

Ainsi, le Visa Eco citoyen Centre s'attache nécessairement aux domaines suivants : énergie (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transport), eau, déchets, alimentation, habitat, commerce équitable.

De manière complémentaire, les thèmes suivants pourront être abordés : pollution sonore, éco construction, jardinage bio ....

Mandaté en 2008 : 250 502, 40 €

**→ La gratuité des transports régionaux pour les demandeurs d'emploi :**

Cette mesure est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Le Chéquier régional vers l'emploi permet aux demandeurs d'emploi, domiciliés en région Centre et inscrits dans une agence régionale de l'ANPE, de voyager gratuitement dans les trains et autocars TER Centre sur le territoire régional pour tout déplacement lié à la recherche d'emploi. Ce chéquier est valable 12 mois et comporte 20 chèques, à raison d'un chéquier par an et par personne. Pour en bénéficier, le demandeur d'emploi doit justifier d'une des conditions suivantes :

- déplacement pour se rendre à un entretien d'embauche,
- déplacement pour se rendre à un entretien ou une réunion d'information en vue d'un stage d'insertion ou de qualification professionnelle,
- accompagnement régulier (mensuel) par l'ANPE dans le cadre d'une démarche de mobilité.

Le chéquier est délivré par une agence locale pour l'emploi et doit être présenté lors de l'achat du billet à la SNCF.

En 2008, le nombre de chèquiers délivrés par l'ANPE a augmenté de 8 % par rapport à 2007, soit plus de 2 400 chèquiers, permettant plus de 18 200 voyages (+ 17 % par rapport à 2007).

### **→Le dispositif, CAP'ASSO CENTRE**

Première mesure phare adoptée en session plénière de décembre 2004, elle a réellement démarré en mars 2005.

CAP'ASSO CENTRE est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

L'année 2008 est l'année des premiers renouvellements CAP'ASSO.

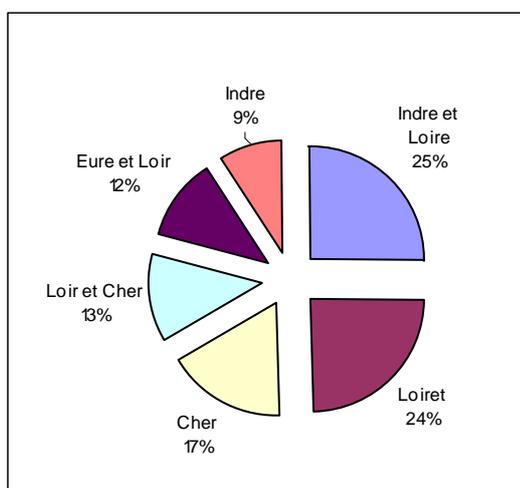
#### **CAP'ASSO CENTRE sur 2008, c'est :**

- **257 projets** aidés, dont 17 renouvellements
- **322 postes** aidés représentant 290 équivalent temps plein (ETP) répartis comme suit :
  - 195 postes en création (173 ETP),
  - 127 postes en consolidation (117 ETP), dont 23 renouvellements (21 ETP).
- **754 postes induits**, soit 356 ETP.
- **7 913 500 euros** de subvention attribués, dont 428 600 € pour les renouvellements.

**Le montant moyen** de subvention **par projet** est de **31 187 €** (25 212 € pour un renouvellement).

Il s'agit **majoritairement** de :

- projets sur **3 ans** (98 %)
- projets incluant **un seul poste** (84 %)
- postes en **création** (60%)
- postes à **temps plein** (78 %)



En comparant ces résultats avec ceux des années précédentes et notamment 2007, on constate que 75 % des projets incluent un seul poste, contre 66 % en 2006.

### **Répartition des secteurs d'activité**

L'équilibre entre secteurs a peu évolué par rapport à 2007. On note toutefois des spécificités :

- Secteurs Santé social et Insertion : le nombre de demandes est en légère hausse.
- Secteur Jeunesse : le nombre de demandes est en forte baisse (-30%).
- Secteur Sport : le nombre de projets aidés est stable.

### **Répartition par département**

L'équilibre est globalement identique à 2007. On remarque cependant que la proportion des dossiers du Cher augmente et celle de l'Eure et Loir baisse.

### **Plus de créations que de consolidations**

Le nombre de postes en création reste en augmentation pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. (+ 15 % par rapport à 2007).

De plus, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis le début du dispositif, le nombre de postes en création (65 %) est supérieur au nombre de postes en consolidation (35 %).

### **Toujours plus de projets à un poste**

84 % des projets incluent un seul poste, contre 75 % en 2007 et 66 % en 2006.

### **Moins de postes induits**

Les projets aidés en 2008 incluent 754 postes induits, contre 898 en 2007 et 1 521 en 2006. Le nombre moyen de postes induits par projet reste stable par rapport à 2007.

### **Peu de renouvellement**

Les demandes de renouvellement tardent à arriver, malgré une information envoyée à l'ensemble des associations bénéficiaires d'un CAP'Asso en 2005.

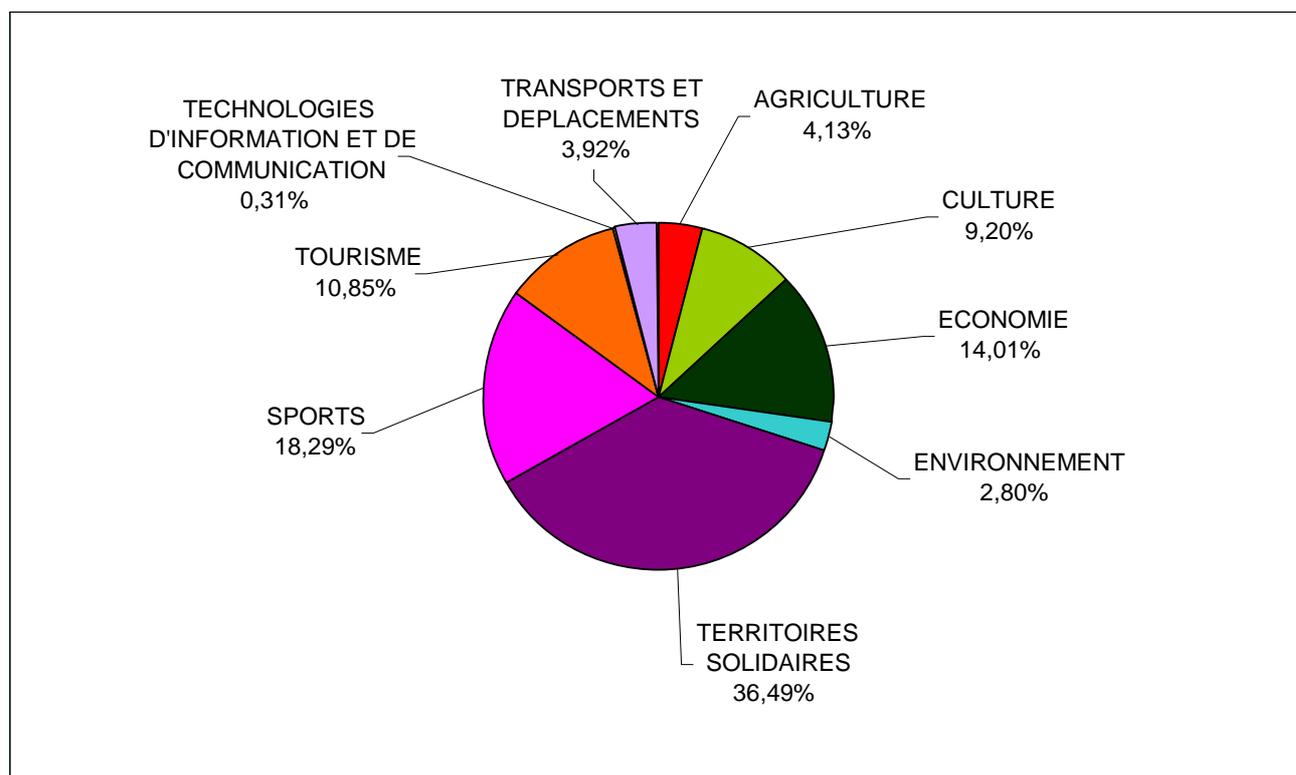
### **→ Favoriser la coopération décentralisée :**

Le budget global dédié à la coopération internationale a connu une augmentation forfaitaire de 21 % entre 2007 et 2008 (soit 300 000 €) conformément au principe adopté initialement au titre des Mesures Phares (à savoir le doublement progressif des ressources dédiées à ce secteur d'intervention au cours de la mandature). Ces crédits auront notamment permis de développer ou de consolider les programmes de coopération en direction des zones prioritaires, de maintenir l'effort quant à l'appui de la Région à des projets de développement conduits hors zones prioritaires par les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationales (79 projets) et d'intensifier les capacités d'intervention de Centraider, le réseau régional des acteurs de la coopération internationale.

## E – Les Contrats territoriaux : pays, agglomérations, villes moyennes

La répartition des crédits de paiement réalisés en 2008 pour les contrats territorialisés est la suivante :

|                                                       | PAYS              | AGGLO             | VILLES MOYENNES  | TOTAL             |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| <b>Réalisé</b>                                        |                   |                   |                  |                   |
| <b>AGRICULTURE</b>                                    | 1 981 804         | 224 150           | 0                | 2 205 954         |
| <b>COMMUNICATION</b>                                  | 0                 | 0                 | 0                | 0                 |
| <b>CULTURE</b>                                        | 1 665 284         | 2 054 087         | 1 190 972        | 4 910 343         |
| <b>ECONOMIE</b>                                       | 5 136 746         | 2 178 556         | 162 000          | 7 477 303         |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                                  | 337 291           | 1 158 539         | 0                | 1 495 830         |
| <b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>                         | 11 329 693        | 7 913 591         | 238 041          | 19 481 325        |
| <b>SPORTS</b>                                         | 6 419 550         | 2 941 569         | 403 000          | 9 764 119         |
| <b>TOURISME</b>                                       | 2 520 572         | 3 271 601         | 0                | 5 792 174         |
| <b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> | 19 800            | 147 757           | 0                | 167 557           |
| <b>FORMATION</b>                                      | 0                 | 0                 | 0                | 0                 |
| <b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>                     | 110 561           | 1 983 160         | 0                | 2 093 721         |
|                                                       | <b>29 521 303</b> | <b>21 873 010</b> | <b>1 994 013</b> | <b>53 388 326</b> |



## F- Le coût net de la décentralisation depuis 2008

Le coût net cumulé entre 2005 et 2008 s'élève désormais à plus de 40,2 M€ dont plus de la moitié pour la seule année 2008.

Le coût cumulé pour chaque transfert depuis 2005 :

| DEPENSES DECENTRALISATION Obligatoires                          | Coût net 2005 | Coût net 2006 | Coût net 2007 | Coût net 2008 | TOTAL        |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Inventaire général du patrimoine culturel                       | 86 158        | - 39 663      | 106 441       | 22 115        | 175 051      |
| AFPA                                                            |               | - 350 600     | 615 648       | - 7 584 735   | - 7 319 687  |
| Organisation du réseau des centres d'informations sur la VAE    |               | -             | 8 213         | 480 661       | 472 448      |
| Gestion des TOS et emplois supports des compétences transférées |               | 1 949 537     | 1 777 543     | 8 854 423     | 12 581 503   |
| Formations sanitaires et sociales                               | - 190 880     | 5 441 675     | 6 009 978     | 12 135 644    | 23 396 417   |
| <i>Ecoles et instituts secteur social</i>                       | 60 998        | 237 056       | 54 978        | 794 919       | 1 147 951    |
| <i>Ecoles et instituts secteur sanitaire</i>                    | - 187 675     | 175 041       | 708 650       | 5 079 745     | 5 775 761    |
| <i>Bourses des élèves social</i>                                | - 19 396      | 245 007       | 570 356       | 2 560 161     | 3 356 128    |
| <i>Bourses des élèves sanitaire</i>                             | - 44 807      | 4 784 572     | 4 675 993     | 3 700 819     | 13 116 577   |
| Investissement écoles et instituts sanitaires et sociaux        |               |               | 806 581       | 4 486 341     | 5 292 922    |
| Forfait d'externant                                             |               |               |               | 111 485       | 111 485      |
| CEPI                                                            |               |               |               |               | -            |
| <b>Sous Total</b>                                               | - 104 722     | 7 000 949     | 9 307 977     | 18 505 934    | 34 710 139   |
| Déduction FARPI                                                 |               | - 6 383 071   | - 6 634 447   | - 6 634 447   | - 19 651 965 |
| Recettes de restauration et d'hébergement (ex-farpi)            |               | 6 848 100     | 6 634 447     | 8 308 339     | 21 790 886   |
| <b>Total</b>                                                    | - 104 722     | 6 535 920     | 9 307 977     | 16 832 042    | 32 571 218   |
| DEPENSES DECENTRALISATION Facultatives                          | -             | -             | 3 663 796     | 4 021 058     | 7 684 854    |
| Domaine de Chaumont                                             |               |               | 1 257 896     | 2 719 081     | 3 976 977    |
| Aéroport de Chateauroux                                         |               |               | 2 405 900     | 1 301 977     | 3 707 877    |
| <b>COUT NET TOTAL</b>                                           | - 104 722     | 6 535 920     | 12 971 774    | 20 853 100    | 40 256 072   |

Ce tableau récapitulatif permet de cibler le net coût des compétences transférées, dont l'impact le plus important se situe :

- au niveau du personnel TOS : 12,582 M€ en 3 ans seulement
- au niveau des écoles sanitaires et sociales : 23,4 M€ cumulés entre 2005 et 2008



# **LA PRESENTATION DETAILLEE**



## ***A – Les interventions régionales***



# **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

## **LES ORIENTATIONS**

Dans le prolongement des orientations 2007, la volonté forte de valoriser les ressources humaines sur le territoire de la Région Centre est restée un enjeu majeur en 2008, s'inscrivant ainsi dans une démarche de développement durable.

Cette volonté, se traduisant par la mise en œuvre du Plan Régional de Développement des Formations, se décline notamment à travers une offre de service dans trois champs différents :

- ❖ Une offre de service dans le champ des savoirs de base fondamentaux pour tout citoyen de la Région Centre.
- ❖ Une offre de service en matière d'insertion pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et les plus en difficulté et notamment les jeunes.
- ❖ Une offre de service prioritaire dans le champ de la qualification avec la poursuite d'une commande pluriannuelle sur une partie de la qualification pour les secteurs d'activité où les évolutions en matière d'emploi et de qualification sont structurelles.

Il est important que ces offres soient adaptées aux besoins exprimés sur le territoire de la Région en matière de ressources humaines. Pour cela, il faut pouvoir anticiper les mutations économiques.

De même, la concertation menée avec les principales branches professionnelles a permis l'adoption en 2008 de plusieurs Contrat d'Objectifs dit '*de Territoire*' (C.O.T.).

**Cet enjeu d'anticipation des mutations économiques**, est d'ailleurs fortement porté dans le cadre du programme opérationnel du Fond Social Européen 2007-2013 (axe d'intervention 1) et du contrat de projet Etat / Région (article 6).

2008 a également été une année charnière en matière de contractualisation. En effet, dès le mois de janvier, une convention d'objectifs et de moyens 2008-2010 entre la Région Centre et le GIP Alfa Centre a été adoptée ; tandis que la convention tripartite 2006-2008 avec l'Etat et l'AFPA est arrivée à expiration en fin d'année, permettant de pouvoir dresser les premiers bilans.

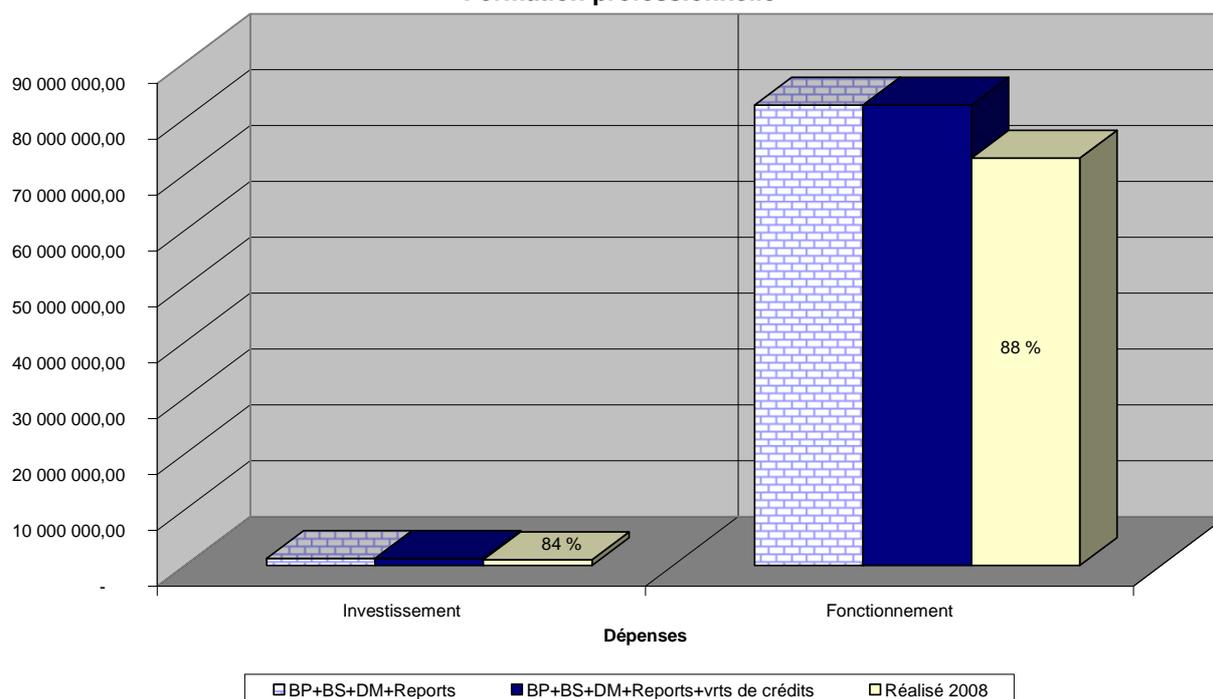
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

### Crédits de paiement

|                                                                   | DEPENSES             |                      |            | RECETTES            |                     |            |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------------|---------------------|------------|
|                                                                   | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %          |
| <b>ACTION DE FORMATION</b>                                        |                      |                      |            |                     |                     |            |
| Investissement                                                    | 350 000,00           | 333 450,00           | 95%        | -                   | -                   | 0%         |
| Fonctionnement                                                    | 70 620 725,14        | 64 356 283,40        | 91%        | 1 490 000,00        | 1 446 751,53        | 97%        |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>70 970 725,14</b> | <b>64 689 733,40</b> | <b>91%</b> | <b>1 490 000,00</b> | <b>1 446 751,53</b> | <b>97%</b> |
| <b>INFORMATION, ORIENTATION, ACCES VERS L'EMPLOI</b>              |                      |                      |            |                     |                     |            |
| Investissement                                                    | -                    | -                    | 0%         | -                   | -                   | 0%         |
| Fonctionnement                                                    | 8 134 941,43         | 6 154 200,70         | 76%        | -                   | -                   | 0%         |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>8 134 941,43</b>  | <b>6 154 200,70</b>  | <b>76%</b> | -                   | -                   | <b>0%</b>  |
| <b>MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES</b> |                      |                      |            |                     |                     |            |
| Investissement                                                    | -                    | -                    | 0%         | -                   | -                   | 0%         |
| Fonctionnement                                                    | 3 593 289,50         | 2 350 901,79         | 65%        | -                   | -                   | 0%         |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>3 593 289,50</b>  | <b>2 350 901,79</b>  | <b>65%</b> | -                   | -                   | <b>0%</b>  |
| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                            |                      |                      |            |                     |                     |            |
| Investissement                                                    | 880 000,00           | 695 465,30           | 79%        | -                   | -                   | 0%         |
| Fonctionnement                                                    | -                    | -                    | 0%         | -                   | -                   | 0%         |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>880 000,00</b>    | <b>695 465,30</b>    | <b>79%</b> | -                   | -                   | <b>0%</b>  |
| <b>Total Investissement</b>                                       | <b>1 230 000,00</b>  | <b>1 028 915,30</b>  | <b>84%</b> | -                   | -                   | <b>0%</b>  |
| <b>Total Fonctionnement</b>                                       | <b>82 348 956,07</b> | <b>72 861 385,89</b> | <b>88%</b> | <b>1 490 000,00</b> | <b>1 446 751,53</b> | <b>97%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>83 578 956,07</b> | <b>73 890 301,19</b> | <b>88%</b> | <b>1 490 000,00</b> | <b>1 446 751,53</b> | <b>97%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Formation professionnelle



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                          | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-0573       | FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2009   | 0                                                 | 21 300 000                                    | 21 300 000                                | 15 400 836              | 15 400 836                  |
|                      | 2008-0574       | FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2009    | 0                                                 | 7 000 000                                     | 7 000 000                                 | 6 982 492               | 6 982 492                   |
|                      | 2008-0575       | FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION 2009        | 0                                                 | 6 400 000                                     | 6 400 000                                 | 5 985 902               | 5 985 902                   |
|                      | 2008-0925       | REMUNERATIONS                                   | 0                                                 | 12 270 000                                    | 12 270 000                                | 9 235 338               | 9 235 338                   |
|                      | 2008-2981       | PLATEFORME LIBRES SAVOIRS                       | 0                                                 | 2 500 000                                     | 2 500 000                                 | 1 318 581               | 1 318 581                   |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                 | <b>0</b>                                          | <b>49 470 000</b>                             | <b>49 470 000</b>                         | <b>38 923 148</b>       | <b>38 923 148</b>           |
| AP                   | 2008-0179       | EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FP                   | 0                                                 | 200 000                                       | 200 000                                   | 150 000                 | 150 000                     |
|                      | 2008-7800       | GP - EQUIPEMENTS AFPA CPER 2007-2013 (art. 6.1) | 0                                                 | 300 000                                       | 300 000                                   | 300 000                 | 300 000                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                 | <b>0</b>                                          | <b>500 000</b>                                | <b>500 000</b>                            | <b>450 000</b>          | <b>450 000</b>              |
| <b>Total général</b> |                 |                                                 | <b>0</b>                                          | <b>49 970 000</b>                             | <b>49 970 000</b>                         | <b>39 373 148</b>       | <b>39 373 148</b>           |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE : ACTIONS DE FORMATION

#### Programme : Savoirs de base

|                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| SAVOIRS DE BASE       |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b> | 7 575 742,44                    | 687 727,02                                     | 8 263 469,46                           | 770 820,64         | 8 108 987,92        |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **I) Formations savoirs de base**

**Mandaté en 2008 : 6 431 021,85 €**

Les actions de formation aux savoirs de base se présentent sous forme de modules de formation de courte durée appelés visas. Il existe aujourd'hui sur le territoire régional une offre diversifiée de formations « Visas » modulable selon les besoins individuels (personnels ou professionnels) de chaque personne.

Le visa permet d'acquérir ou d'actualiser des connaissances de base, notamment dans les domaines de l'Internet, de la bureautique, de la Communication écrite et orale, des mathématiques, du raisonnement logique, des langues vivantes (anglais, espagnol, allemand), des éco-gestes et de l'accueil tourisme. Il est individualisé grâce à un positionnement initial et un suivi personnalisé.

Ces actions sont destinées à tout adulte âgé de plus de 16 ans et sorti du système de formation scolaire, l'objectif étant de mettre les personnes dans une dynamique de formation et donner envie de se former, d'aller plus loin tout en sécurisant les emplois et les trajectoires dans un contexte d'accélération des mutations économiques.

En 2008, **35 271** actions de formation aux visas ont été programmées.

32 984 visas ont été réalisés au titre de l'exercice 2008 ce qui représente plus de 23 000 personnes formées. Les résultats de réalisation des visas se déclinent comme suit :

| Visas                 | Votés en<br>CAO | Visas<br>réalisés<br>(confirmés +<br>attestés) | %<br>réalisation<br>(confirmés+<br>attestés) |
|-----------------------|-----------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Bureautic 2008        | 11 155          | 10 808                                         | 97%                                          |
| Eco citoyen 2008      | 4 432           | 4 180                                          | 94%                                          |
| Internet 2008         | 11 800          | 10 751                                         | 91%                                          |
| Langues vivantes 2008 | 4 170           | 3 623                                          | 87%                                          |
| Trois en un 2008      | 3 714           | 3 622                                          | 98%                                          |
| <b>Total</b>          | <b>35 271</b>   | <b>32 984</b>                                  | <b>94%</b>                                   |

Ce sont ainsi 241 actions de savoirs de base qui ont été mises en place en 2008, représentant un engagement financier de 6 633 121, 00 €.

Depuis 2004, date de mise en œuvre de la démarche visas dans le champ de la formation aux savoirs de base, plus de 167 000 visas ont été réalisés ce qui correspond à plus de 100 000 personnes (physiques) formées.

## **II) réseau régional des savoirs de base**

**Mandaté en 2008 : 1 143 966, 07 €**

Il ne suffit pas d'injecter une offre de formation aussi importante soit-elle : l'accompagnement des acteurs engagés dans la réalisation des visas demeure essentiel dans une démarche de transformation et de modernisation des pratiques pédagogiques par les TIC.

### **A) la Plateforme Libres Savoirs**

La plate forme technologique Libres savoirs (PFT), unique accès Internet, avec obligation d'y inscrire tous les apprenants (ce qui donne une très grande lisibilité pour la Région sur les résultats en matière de formation de la population), est l'élément structurant du réseau régional des savoirs de base. Cette plate forme a un rôle essentiel dans la transformation et la modernisation des pratiques pédagogiques pour les plus de 700 formateurs engagés dans la formation aux savoirs de base sur le programme régional par le biais des 70 organismes de formation (proposition d'outils e-learning, LMS, didactinet, classes virtuelles Centra, assistance technique, newsletter....).

Elle est pleinement utilisée pour l'inscription des apprenants, des parcours de formation organisés pour chaque bénéficiaire de visas et pour l'attestation et la confirmation des actions visas réalisés. Ces phases conditionnent le paiement des actions réalisées.

### **B) Animation, coordination et professionnalisation des acteurs**

4 équipes ont ainsi été chargées de l'animation de la plate forme, de l'accompagnement et de la professionnalisation des acteurs.

En 2008, plus de 300 formateurs et opérateurs de la formations ont bénéficié de sessions d'animation et de professionnalisation en présentiel et à distance (démarche visas, articulation des actions savoirs de base avec le Droit Individuel à la Formation, création et production d'outils et de ressources multimédia... démarches de marketing...). Des formations de tous les acteurs aux outils de la plate forme libres savoirs ont également été mises en place (sessions collectives et in situ pour certains organismes de formation).

## **III) Offre de service de proximité : les Espaces Libres Savoirs**

*Subventions 2008 : 390 000 €*

*Mandaté en 2008 : 534 000 €*

L'offre de formation doit être lisible, localisée et accessible. Il faut que chaque habitant identifie au plus près de chez lui les lieux où il aura accès à cette offre de service, d'où l'expérimentation en 2006 des Espaces Libres Savoirs (ELS). C'est la manière de décliner opérationnellement l'axe prioritaire 2 du Plan Régional de développement des formations (PRDF) dont l'objectif est la mise en place d'un service de proximité pour l'acquisition et la maîtrise durable des savoirs de base.

Les ELS ont deux fonctions essentielles :

- Promotion de l'offre régionale et lien entre les besoins de la population et les formations disponibles ;
- Organisation et réalisation des actions de formation visas.

Désormais, en 2008 26 ELS assurent le maillage territorial. Une évaluation du dispositif a été menée en 2008 afin d'en mesurer l'impact.

Les conclusions montrent qu'au-delà de la dynamique nouvelle enclenchée, de la notion de « *guichet unique* » ainsi que l'idée d'un « *espace neutre* » donnant plus de lisibilité à l'action régionale :

- Les 11 ELS expérimentaux dénotent l'atteinte d'un certain « climat de confiance » à travers la coopération Organismes de Formation/ELS sur la base départementale.
- Il s'agit encore d'une « confiance regagnée » des apprenants à travers l'ouverture de nouveaux Visas (accueil tourisme) ou sur des publics spécifiques (handicapés).
- Il apparaît également qu'une réflexion a été menée sur la place des savoirs de base dans la vie quotidienne et l'insertion, et un travail a été réalisé sur le lien Visa-DIF
- Les 15 nouveaux ELS font apparaître le maillage du territoire réalisé, la « mixité » et le « mixage » des publics atteints ou encore des expériences de travail avec des entreprises.

## Programme : Formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi

### DEPENSES

|                                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés      | Crédits mandatés     |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI |                              |                                          |                                     |                      |                      |
| Investissement                                         | 350 000,00                   | 0,00                                     | 350 000,00                          | 0,00                 | 333 450,00           |
| Fonctionnement                                         | 63 041 782,70                | -684 527,02                              | 62 357 255,68                       | 28 322 243,01        | 56 247 295,48        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>63 391 782,70</b>         | <b>-684 527,02</b>                       | <b>62 707 255,68</b>                | <b>28 322 243,01</b> | <b>56 580 745,48</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### RECETTES

|                                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|
| FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI |                              |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                  | <b>1 490 000,00</b>          | <b>1 446 751,53</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### I) Rémunérations des bénéficiaires

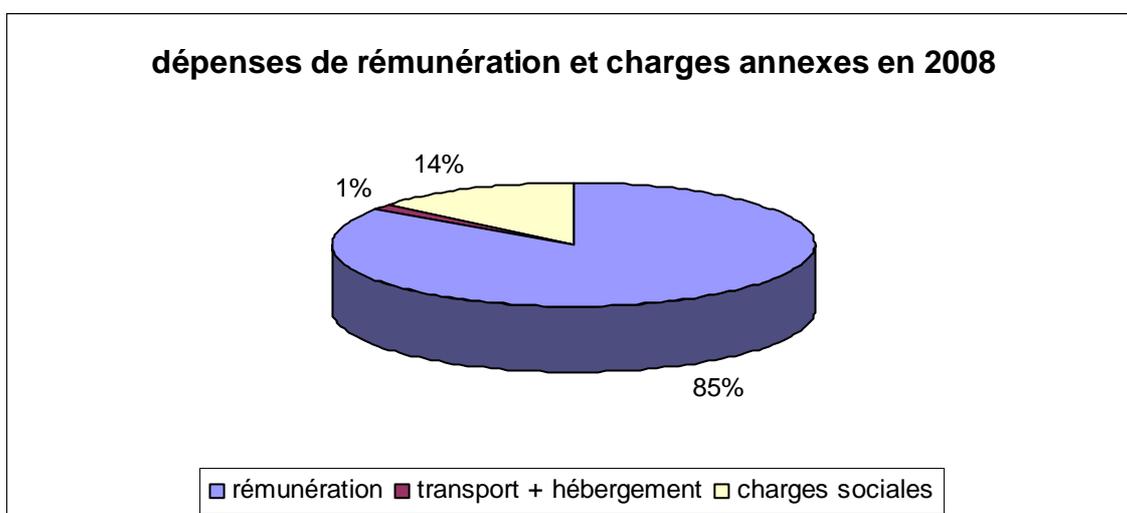
#### A) Rémunérations des bénéficiaires

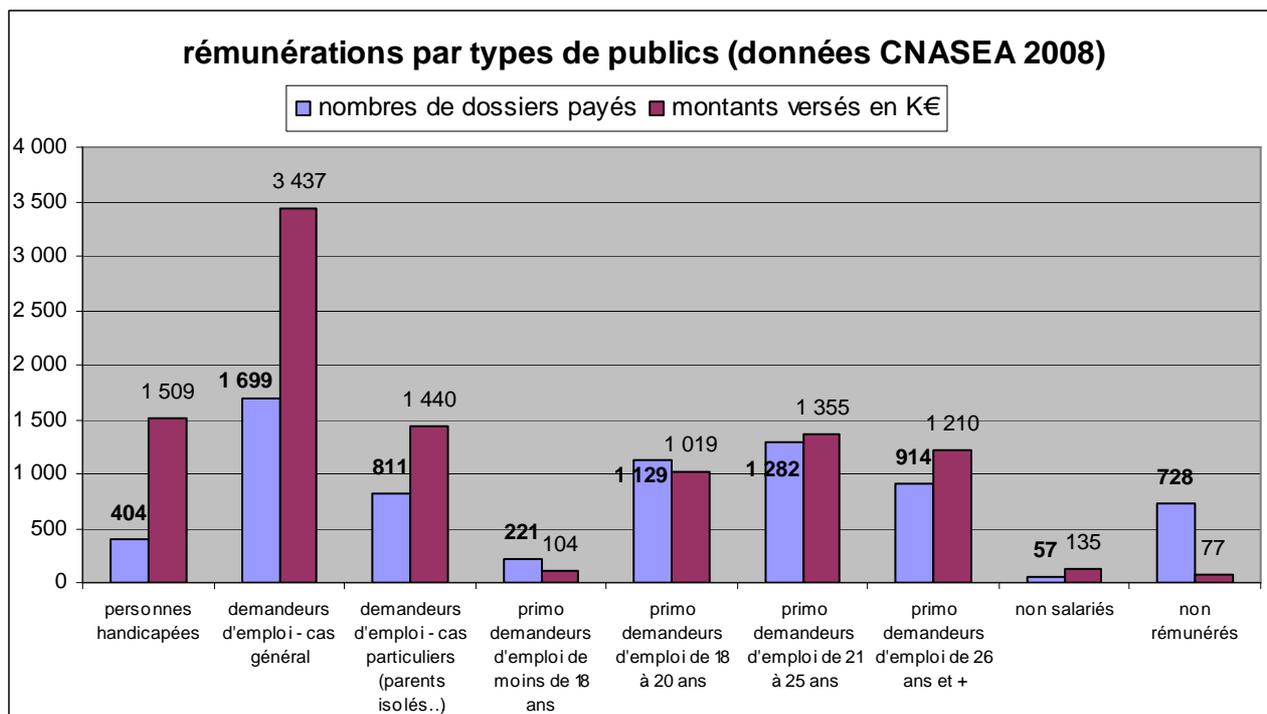
**Mandaté sur enveloppes 2008 : 15 516 710, 48 €**

En vertu du code du travail, les bénéficiaires d'actions de formations bénéficient d'une rémunération et, le cas échéant, d'indemnités de transport et d'hébergement dès lors qu'ils sont recrutés sur une action agréée par la Région et qu'ils remplissent les conditions (absence de contrat de travail, non prise en charge par un autre organisme, délai de carence d'un an après la sortie de formation initiale).

En 2008, **7 245 personnes** ont bénéficié du versement de rémunérations, pour un montant global de près de 10,3 M€, en ce qui concerne les actions de formation du Plan Régional de Formation.

A ces 7 245 personnes s'ajoutent les 2 061 stagiaires de l'AFPA ayant bénéficié d'une rémunération pour un montant de 4 627 000 €.





## B) Frais de gestion CNASEA

**Mandaté 2008 : 351 472,98 €**

Le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) a géré, pour le compte de la Région, l'ensemble des missions administratives et financières relatives aux aides et prestations individuelles versées aux personnes bénéficiant d'actions ou de dispositifs de formation agréés par la Région Centre, au titre du code du travail, par le biais d'une convention passée pour la période 2007-2009. Au titre de l'année 2008, 351 472 € ont été mandatés au CNASEA.

## **II) Formations de qualifications**

Le Conseil régional doit permettre à chaque citoyen de la Région de concrétiser son droit à la formation tout au long de la vie. L'exercice de ce droit doit être favorisé de manière pertinente en fonction de chaque public :

- Les jeunes qui ont besoin d'être accompagnés pour réussir leur insertion sociale et professionnelle et de se voir donner une deuxième chance, il existe un droit à une « formation différée ». Les formations inscrites dans le lot « insertion » du Programme régional de Formation sont un élément de réponse pour ces jeunes.
- Les adultes et plus particulièrement les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier des formations du lot « qualification » de ce même programme.

### A) Actions de qualification du Programme Régional de Formation

**Mandaté 2008 : 12 870 306, 52 €**

Les actions de qualification sont les actions qui permettent l'acquisition d'une certification ou l'obtention d'une validation reconnue.

Ces actions sont réservées exclusivement aux demandeurs d'emploi. La prescription-conseil des actions qualifiantes pour les demandeurs d'emploi est faite sous la responsabilité du Pôle

Emploi, des Missions Locales – PAIO ainsi que des Cap Emploi (réseau de l'AGEFIPH chargé de l'accueil, du conseil et de l'orientation des Demandeurs d'Emploi reconnus Travailleurs Handicapés).

Les actions achetées dans le cadre de ce programme couvrent l'ensemble des domaines professionnels et organisent l'accès à la qualification. Cette qualification est entendue avec une priorité sur les premiers niveaux de qualification, soit le niveau V et le niveau IV, dans un souci de cohérence avec les exigences exprimées par les entreprises en termes de niveau d'employabilité.

En 2008, 4428 personnes ont bénéficié de ces formations qualifiantes dont près de 44 % ont moins de 26 ans.

#### B) ARCNAM

Subvention 2008 : 1 771 074 €

Mandaté 2008 : 885 537 €

Le CNAM avec son réseau de 28 centres associés est un établissement dont la principale mission est d'assurer la formation des adultes tout au long de la vie. Les instances du CNAM ont établi un plan pluri-annuel d'activités et d'orientations en région Centre pour 3 années (2007 à 2010).

La convention passée avec l'ARCNAM (association régionale des CNAM) a pour objectif la mise en œuvre de l'ensemble des activités de formations qualifiantes ouvertes sur le territoire régional qui repose sur un dispositif regroupant des diplômes nationaux, des diplômes d'établissement y compris des diplômes d'ingénieur et des certificats à finalité professionnelle. Les candidats aux formations proposées peuvent préparer des diplômes nationaux par Unités d'Enseignement (U.E).

L'offre de formation est structurée par modules cumulables construisant le parcours de formation de l'auditeur et adaptée au concept de formation tout au long de la vie.

La subvention accordée à l'ARCNAM a permis de contribuer, sur l'année 2007/2008, à la formation de 1 491 personnes inscrites pour 3 487 unités d'enseignement (soit en moyenne 2,33 unités d'enseignement par personne). Le taux de réussite aux examens atteint 91% en 2007/2008 (contre 86% en 2006/2007 et 89% en 2005/2006). Un suivi individualisé des bénéficiaires a permis d'améliorer les taux d'assiduité et de bonne réussite, en particulier par la nomination d'un tuteur pour chaque auditeur et pour la durée totale du parcours. Par contre le nombre de bénéficiaires a diminué (-13,7% par rapport à 2006/2007, -19,4% par rapport à 2005/2006), le nombre moyen d'unités d'enseignement par personne reste par ailleurs stable.

#### C) autres actions subventionnées

Subvention 2008 : 1 318 925, 84 €

Mandaté 2008 : 1 721 044, 41 €

Le programme régional des actions de formation comprend des actions subventionnées dans des domaines pour lesquels ce mode d'intervention permet de répondre à des enjeux qui vont au-delà de l'ambition de former des demandeurs d'emploi pour des emplois en région. Les enjeux ainsi couverts sont liés notamment à l'attractivité et la reconnaissance du territoire régional pour des activités de pointe, le développement culturel et sportif, universitaire. Cela couvre également le développement de la création-reprise d'activité. Ces différents domaines font l'objet de politiques régionales (schémas) pour lesquelles la formation est un aspect d'une ambition plus globale mobilisant d'autres capacités régionales d'intervention.

### **III) AFPA**

#### Subvention de fonctionnement

*Subvention 2008 : 21 105 000 €*

**Mandaté 2008 : 16 816 950 €**

La loi du 13 août 2004, relatives aux libertés et responsabilités locales a transféré aux régions l'organisation et le financement des actions de formation de l'AFPA. Ce transfert s'est concrétisé par la conclusion d'une convention tripartite entre le représentant de l'Etat, de la Région et de l'AFPA et adoptée en Assemblée plénière des 20 et 21 octobre 2005.

L'année 2008 marque la dernière déclinaison annuelle de cette convention tripartite (2006/2008).

La subvention a permis de financer, à la fois des coûts de formations (en présentiel, en enseignement à distance et en formation ouverte à distance), d'hébergement, de restauration, d'accompagnement ainsi que de rémunération des bénéficiaires.

Au bilan provisoire à fin novembre 2008, l'AFPA avait réalisé :

- Plus d'1,9 million d'heures stagiaires (dont environ 1,8 million en présentiel).
- 1 700 accompagnements
- plus de 1000 visas
- plus de 195 000 repas
- plus de 185 000 nuitées (dans et hors AFPA)
- 4 559 000 € de rémunération sur un budget de 4 627 000€.

Au 31 décembre 2008, sur les 2 780 bénéficiaires accueillis, 34% étaient des femmes, 42% avaient moins de 26 ans, 4% avaient plus de 50 ans. La proportion des bénéficiaires du RMI s'élevait à 15% de l'effectif et 83% des bénéficiaires résidaient en Région Centre.

Le poids des secteurs s'établissait au 31 décembre 2008 de la façon suivante : 23% dans le secteur du BTP, 11% dans l'industrie, 7% dans le tertiaire administratif, 35% dans le tertiaire des services et 24% en préqualification.

#### Subvention d'équipement

*Subvention 2008 : 300 000 €*

**Mandaté 2008 : 333 450 €**

L'attribution de la subvention d'équipement à l'AFPA de l'année 2008 a porté sur la suite du renouvellement et de la modernisation du matériel pour les actions de formation telles que OPERATEUR PRISES DE VUE VIDEO et MONTEUR GRAPHISTE VIDEO organisées sur le site d'ISSOUDUN. Cet investissement a permis d'adapter le matériel aux évolutions technologiques des métiers de l'audiovisuel, ainsi que la mise en conformité des titres professionnels faisant appels à la technologie numérique HD.

### **IV) Formations d'insertion**

**Mandaté 2008 : 5 706 962,00 €**

Les actions d'insertion professionnelle sont les actions qui facilitent l'accès à l'emploi d'une personne en situation d'exclusion ou présentant un risque d'exclusion. Ces actions ont concerné 4389 personnes dont 76 % de moins de 26 ans.

Les places d'insertion professionnelle achetées par la Région dans le cadre de la procédure d'appel à projets sont réservées exclusivement aux demandeurs d'emploi. Une priorité est donnée aux jeunes de moins de 26 ans. Les publics ciblés sur cette offre sont orientés principalement par les structures Missions locales- PAIO et les Cap emploi.

La programmation de ces actions se fait avec le souci d'apporter une offre de service de proximité aux publics en grande difficulté. Le maillage territorial et la capacité des organismes de formation à construire un réseau d'entreprises partenaires sont des éléments pris en compte.

### **V) Chèque formation**

Subvention : 1 278 000 €

Mandaté : 1 296 400, 76 €

Afin de permettre à tout demandeur d'emploi d'accéder à une formation qualifiante, la Région a mis en place le CHEQUE FORMATION, dispositif individuel qui permet la prise en charge des coûts de formation.

Cette aide individuelle est complémentaire de l'intervention de la Région au titre du Programme Régional de Formation (PRF), des actions subventionnées et de l'offre de formation délivrée dans les centres AFPA.

Les formations sont gratuites et les bénéficiaires sont rémunérés. La mise en œuvre de ce dispositif est confiée à Pôle emploi.

Les données d'activité pour 2008 mettent en évidence une pleine mobilisation de ce dispositif sur l'année 2008 qui a concerné 498 bénéficiaires pour une durée moyenne de formation de 520 heures.

### **VI) Analyse et suivi des bénéficiaires**

Engagé 2008 : 20 521 €

Mandaté : 64 901, 48 €

Dans le cadre de l'attribution d'un marché public, la société FORAGORA Accor Services a géré pour le compte de la Région, la réception et la saisie du questionnaire d'enquête rempli par les bénéficiaires des actions de formation financées par la Région Centre à l'issue de leur formation (questionnaire N°1) et 6 mois après leur sortie de formation (questionnaires N°2). Ces questionnaires qui portent sur les campagnes 2005, 2006, 2007 et 2008 sont destinés à évaluer l'efficacité et la pertinence des actions de formation mises en place en Région Centre.

### **VII) Suivi médical**

Subvention 2008 : 100 000 €

Mandaté 2008 : 101 174, 50 €

Le dispositif de suivi médical permet aux personnes accédant à une formation financée par la Région de bénéficier d'interventions thématiques sur la santé (droits, conduites addictives et à risques, prévention, alimentation,...) ainsi que d'un bilan de santé gratuit.

Le dispositif est mis en œuvre par les Centres d'examens de santé des CPAM et de l'IRSA.

En 2008, l'activité reste stable avec environ 5 800 personnes informées au travers de 420 réunions d'information et 1300 bilans de santé réalisés.

## **VIII) Bilan de compétence**

*Subvention 2008 : 250 000 €*

*Mandaté 2008 : 164 152,48 €*

Le bilan de compétences constitue une prestation d'orientation professionnelle spécialisée mise à la disposition des conseillers des missions locales et des PAIO pour les publics de 16 à 25 ans qu'elles accueillent et accompagnent dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En 2008, ce sont plus de 250 prestations de bilan qui ont été proposées aux jeunes.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec l'AGEFIPH sur le département de l'Indre et Loire, la mise en place d'un bilan de compétence « adapté » pour les jeunes handicapés reçus par les missions locales et PAIO a été expérimenté. L'AGEFIPH prenant en charge le surcoût lié au temps de bilan (5h) consacré à l'évaluation des capacités en matière d'autonomie, de rythme de travail, de capacités relationnelles ainsi qu'à l'analyse des difficultés rencontrées dans l'exécution des tâches.

**DOMAINE : INFORMATION, ORIENTATION, ACCES VERS L'EMPLOI****Programme : Actions d'accueil, information, orientation**

|                                             | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|---------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| ACTIONS D'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| Fonctionnement                              | 8 373 448,43                 | -238 507,00                              | 8 134 941,43                        | 8 031 958,40    | 6 154 200,70     |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**I) Amélioration de la qualité de la formation**

**Mandaté : 281 307, 85 €**

Différents partenariats et travaux sont menés afin d'adapter au mieux les actions de la Région aux évolutions des besoins de formation.

**A) partenariat avec l'Université de Tours**

Le Département des Sciences de l'éducation et le Service universitaire de formation continue (SUFÇO) de l'Université François Rabelais de Tours ont particulièrement développé leur activité dans le domaine de l'ingénierie de la formation. En s'appuyant sur cet acquis, ils ont construit un projet de programme de professionnalisation des acteurs de la formation qui s'inscrit dans la dynamique du plan régional de développement des formations (PRDF).

Ce programme, qui est conçu pour être conduit dans un partenariat très ouvert a fait l'objet d'une première convention de subvention en novembre 2006 (CPR n°06.10.59). Dans la continuité du travail mené, l'Université de Tours a souhaité travailler les chantiers sur l'accompagnement des formateurs devant appréhender la diversité des alternances, la validation des acquis de l'expérience. En 2009, l'université animera une réflexion autour de la professionnalisation en vue de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques, en organisant un premier séminaire pour faire se rencontrer et échanger les professionnels, les chercheurs et les acteurs institutionnels.

**B) Au niveau européen**

La participation de la Région aux travaux d'organismes européens de coopération interrégionale concerne, entre autres, l'Association Européenne pour la Formation Professionnelle – Euroqualification (AEFP-EQ). Cette association internationale sans but lucratif (Loi belge du 25 octobre 1919) regroupe vingt organismes européens avec pour objectif l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle, en particulier l'apprentissage ouvert et à distance.

**C) accompagnement démarche qualité/évaluation+ formation formateurs**

Deux axes ont été développés en 2008 dans cet objectif d'amélioration de la qualité de la formation :

- un premier axe sur la modularisation des formations et l'individualisation des parcours. Depuis 2006, la Région inscrivait dans ses cahiers des charges la volonté de voir l'offre de formation se moderniser notamment en découpant la formation selon des compétences à développer et non selon les disciplines enseignées.

Ce travail demande un fort investissement des organismes de formation en ingénierie pédagogique, aussi, la Région a décidé d'accompagner cette évolution en proposant une expérimentation dans le secteur du bâtiment, dans le département du Loiret. 6 Organismes de formation ont été accompagnés par le Cabinet MC ingénierie conseil. Ce travail se poursuit par la mise en œuvre des modules de formation en 2009. Cette expérimentation fera ensuite l'objet d'une évaluation et sans doute d'une extension aux autres départements à partir de 2010.

→ Un deuxième axe : l'intégration des principes de développement durable dans les pratiques de formation. Dans la commande de formation, il est demandé aux organismes de formation d'intégrer des modules de sensibilisation au développement durable. Afin de s'assurer de la pertinence de ces modules, il est apparu nécessaire de mettre en place des actions de formation à destination des formateurs (6 sessions de 2 jours) ainsi qu'une rencontre avec les directeurs de formation. Ce travail se poursuivra sous une forme un peu différente en 2009 par l'évaluation des modules de sensibilisation réalisés par les organismes de formation et l'organisation d'une journée régionale visant la valorisation des meilleures initiatives.

## **II) Financement des structures d'AIO**

Subvention 2008 : 3 332 105 €

**Mandaté 2008 : 3 453 872, 79 €**

### A) Missions Locales (ML) et Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO)

Le réseau des missions locales et des PAIO constitue un réseau d'accompagnement privilégié pour les jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'année 2008 a été marquée par :

- la poursuite du travail de restructuration du réseau et la transformation progressive des PAIO en missions locales (Vendôme, Romorantin, Vierzon, rattachement des 2 PAIO de Mehun sur Yèvre et St Florent sur Cher à la Mission locale de Bourges, regroupement des 2 PAIO de Chateaudun et Nogent le Rotrou en une seule entité mission locale) ;
- la mise en place d'outils de suivi de la mobilisation des dispositifs de formation financés par la Région (actions d'insertion, de qualification et de savoirs de base) par le réseau des missions locales.
- Une implication dans l'opération partenariale de lutte contre le décrochage scolaire « assure ta rentrée »
- Une activité soutenue compte tenu du retournement de la conjoncture économique avec l'accompagnement de près de 34 000 jeunes.

### B) Centres d'Aide à la Décision (CAD)

Les Centres d'aide à la décision informent et favorisent la mise en relation des jeunes et des entreprises pour l'obtention d'un contrat d'apprentissage.

En 2008, l'activité des CAD s'est traduite par le placement sur un contrat d'apprentissage de plus de 3 400 jeunes.

### C) Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)

La Région appuie l'intervention du Centre régional d'information jeunesse dans sa promotion de l'information sur l'Europe, la professionnalisation du réseau.

Le CRIJ participe activement à l'animation du site Etoile, est présent sur le stand IOA (Information, orientation, accompagnement) des forums et salons sur les métiers et les formations organisés en direction des collégiens et des lycéens. Par ailleurs, il collabore aux actions de promotion de la citoyenneté européenne impulsées par la Région.

### **III) actions d'information et accompagnement vers l'emploi**

Subvention 2008 : 440 249 €

**Mandaté 2008 : 341 188, 09 €**

#### A) Mob Emploi 36 et 37

Les dispositifs Mob Emploi 36 et 37 ont pour objet la location de deux roues, le soutien à l'apprentissage du code de la route, la vente de deux roues d'occasion reconditionnés, la gestion d'une bourse de permis de conduire pour les femmes allouée par la Préfecture...

En ce qui concerne Mob Emploi 36, sur un total de 700 contrats de location de mobylettes, 77 concernent l'accès à la formation ou l'apprentissage en 2008.

Pour ce qui est de Mob Emploi 37, en 2008, cette action a concerné 314 personnes soit 24 168 jours d'utilisation des deux roues dont 60 personnes en formation professionnelle (4 593 jours d'utilisation). Le nombre de jours d'utilisation a augmenté de 44 % entre 2007 et 2008.

#### B) Intervention sur l'Offre et la Demande d'emploi (IOD)

Ce dispositif utilise la méthode Intervention sur l'Offre et la Demande d'emploi, avec l'appui permanent de l'Association TRANSFER. Cette méthode permet de prendre en compte les publics reconnus comme prioritaires sur le marché de l'emploi et constitue donc à ce titre l'un des outils de lutte contre les exclusions. Enfin et en matière de développement durable, IOD vise à consolider les bonnes pratiques des entreprises, l'intégration professionnelle des personnes et notamment l'insertion durable des publics jeunes.

Sur 260 personnes entrées sur le dispositif en 2008, 260 ont bénéficié de la prestation IOD/CAP Entreprise (140 sur Bourges et 120 sur Vierzon), dont un public composé à 64 % de femmes et à 36 % hommes, en nombre égal à 2007. Les statuts des publics entrés se répartissent en 35 % de Rmistes, 31 % de Demandeurs d'Emploi Longue Durée et 35 % de jeunes 16/25 ans.

Le niveau de formation du public a été de 46 % non diplômés, 21 % sont diplômés de niveau V (CAP/BEP obtenus), 9 % de niveau IV (BAC). Les tranches d'âge concernées ont été en majorité les 26/45 ans (42 %), puis les 18/25 ans (38 %), enfin les 45 ans et + (19%).

#### C) rencontres, conférences, Assises

La mission locale de Montargis a organisé les 2<sup>èmes</sup> assises locales pour l'insertion des jeunes sur le thème « les jeunes et le travail » afin de favoriser les échanges entre les réseaux et structures intervenant dans le champ de l'emploi et de la formation.

Par ailleurs, à l'occasion de ses 20 ans d'existence, la mission locale de Chartres a organisé une manifestation sur plusieurs journées afin de sensibiliser les publics qu'elle accueille et ses partenaires sur les thèmes de la santé, de la relation avec les entreprises, de son action en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

#### D) égalité hommes/femmes

La professionnalisation des acteurs de l'accueil information orientation, de la formation, des conseillers des OPCA et des associations de l'insertion par l'économie en matière d'égalité professionnelle homme-femme s'est développée en 2008 : **plus de cent personnes** ont bénéficié d'une journée de professionnalisation orchestrée par le GIP alfa centre et deux organismes se sont engagés dans un suivi approfondi : un CFA et une Mission locale.

#### E) Centre Inffo

Le partenariat avec Centre Inffo a pour objectif d'enrichir le portail [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr) sur l'approche grand public des métiers et des dispositifs régionaux. Il s'agit pour la Région Centre de participer au financement de ce grand portail national, donnant de l'information régionale ; en informant sur les dispositifs régionaux à la fois les habitants de la Région ou des personnes qui souhaiteraient se former en région Centre.

#### F) Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ)

L'action « des solutions pour rebondir », proposée par l'AFIJ aux étudiants confrontés à une situation d'échec universitaire, consiste en un accompagnement individualisé et renforcé pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes en échec universitaire.

Cet accompagnement consiste en une aide personnalisée à la définition ou à la confirmation de projet professionnel, à la recherche de solutions d'intégration (formation, insertion professionnelle, alternance, mise en relation avec des entreprises) ainsi qu'aux techniques de recherche d'emploi.

Cette action concerne 85 bénéficiaires par an.

#### G) Action Professionnelle pour l'Intégration et la Qualification (APIQ)

Depuis 1996, le dispositif APIQ permet à des jeunes en difficulté et qui recherchent un emploi dans le BTP, de s'insérer dans ce secteur en suivant un parcours comprenant 4 phases : positionnement, découverte professionnelle, formation en alternance et professionnalisation.

Initiée dans le cadre du contrat d'objectifs de territoire avec la branche du BTP, ce dispositif est en cours d'évaluation et pourra évoluer au cours de l'année 2009, en fonction des points mis en exergue par l'évaluation.

#### H) numéro Indigo 0 820 222 100 d'information sur la formation « conseil professionnel »

Ce service a été réalisé sous la forme d'une expérimentation partenariale. Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2008 et s'est déroulée tout au long de l'année. Il permet aux actifs, employeurs et instances représentatives du personnel de la région Centre de disposer d'un numéro d'appel spécial sur la formation, les métiers et sur l'évolution professionnelle. Ce numéro d'appel fonctionne en lien direct avec la rubrique d'information à l'attention des salariés sur le site [www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr).

Le nombre d'appels téléphoniques vers la plateforme a été de 921 appels au 30 novembre 2008, soit environ 4 appels par jour, ce qui reste en dessous du dimensionnement prévu à 15 appels par jour. Toutefois, la valeur ajoutée du service semble réelle et a permis aux appelants de bénéficier d'une réponse directe, anonyme et confidentielle d'informations, pour soi, ses collègues ou collaborateurs.

#### **Les indicateurs :**

- **Géographique :**
  - Les appels proviennent majoritairement des bassins d'Orléans et de Tours
- **Thématique des appels :**
  - 44 % des appels concernent la thématique « je veux changer de métier »
  - 36 % « je veux évoluer dans mon métier »
  - 16% « je veux m'informer sur les dispositions légales en matière de formation tout au long de la vie »

- 2 % « je veux changer d'entreprise »
- 2% des appels « je veux créer mon entreprise »
- **Questions liées aux thématiques :**
  - 45% des questions concernent le financement
  - 24% la formation
  - 9% le bilan de compétences
  - 6% la Validation des acquis de l'expérience
  - 2% le contrat de professionnalisation

#### **IV) intervention du GIP Alfa Centre**

**Mandaté : 1 173 512, 10 €**

##### A) fonctionnement du GIP

Subvention 2008 : 1 134 262 €

La relation entre la Région Centre et le GIP Alfa Centre est marqué en 2008 par trois éléments majeurs.

En tout premier lieu, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2008-2010 entre la Région Centre et le GIP Alfa Centre soumise à la commission permanente du 25 janvier. Cette convention pluriannuelle fait suite à l'approbation de la convention d'application de l'article 6 du Contrat de Projets - Grand Projet Mutations économiques et développement de l'emploi ; cet article réaffirmant le rôle de premier plan que le GIP Alfa Centre joue en matière de coopération entre la Région Centre et l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle.

Dans cette droite ligne, cette convention d'objectifs et de moyens, pour la première moitié de la période couverte par le Contrat de Projets (2008-2010) fixe pour chaque pôle du GIP les interventions à mener et les moyens afférents dévolus par la Région pour remplir ces missions.

En deuxième lieu, l'ensemble du système d'information et des sites du GIP seront refondus au cours des deux exercices 2008 et 2009. Avec un système de traitement de l'information, cœur de son intervention, vieillissant, le GIP ne pouvait plus assumer dans de bonnes conditions et avec efficacité ses activités. La Région et l'Etat ont donc décidé avec l'aide du fonds social européen de refondre ce système d'information. En septembre 2009, le site Etoile sera inauguré avec de nouvelles fonctionnalités pour un meilleur service aux citoyens et aux professionnels en recherche d'information sur la formation. Il s'agit d'un projet stratégique.

En troisième lieu, le GIP a assuré un rôle central dans le dispositif expérimental d'information téléphonique pour les personnes qui ne s'y retrouvent pas en matière de formation. Il a coordonné l'opération entre les différents financeurs et le prestataire CNASEA, en assurant la professionnalisation des personnes répondant au téléphone, en assurant sa promotion sur le territoire.

##### B) Etoile

Subvention 2008 : 60 398 €

L'animation du site [www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr) a été confiée à l'agence KOGITO située à Tours afin d'assurer la production de contenus multimedia en lien avec l'actualité emploi-formation de la région.

En 2008, Kogito a réalisé l'écriture de plus de 110 articles mis en ligne sur le site Etoile et a animé 2 sessions de formation à l'écriture web auprès des réseaux de l'accueil-information-orientation, contributeurs à l'animation du site.

## **V) Validation des acquis**

Subvention 2008 : 992 127 €

**Mandaté : 830 884, 70 €**

Le réseau des Points relais conseil en VAE est constitué de 25 Points relais conseil. En 2008, ce sont 6 065 personnes informées via des réunions collectives et plus de 4 500 entretiens individuels réalisés. On observe une augmentation continue et régulière de l'activité du dispositif d'information conseil en VAE depuis 2005 pour l'accueil du grand public.

En 2008 encore, les Points relais conseil ont été fortement mobilisés dans la conduite des actions de sensibilisation des entreprises et de leurs salariés à la VAE.

Du côté des valideurs, la Région Centre a conventionné avec notamment l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur, les Universités d'Orléans et Tours, le CNAM, le Ministère de l'Emploi, la DRAAF, Jeunesse et Sports.

Ce sont au total quelque 120 personnes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement en 2008. On peut constater une diminution du nombre de demandeurs d'emplois souhaitant entamer une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience alors que les salariés sont en augmentation.

## **VI) promotion et manifestation**

**Mandaté : 73 435, 14 €**

L'opération « Au Centre de l'emploi » 2008 s'inscrit dans une politique événementielle offensive pour optimiser le placement des demandeurs d'emploi :

- c'est l'occasion pour les demandeurs d'emploi d'avoir une rencontre directe avec les entreprises qui recrutent ou d'obtenir des informations concrètes sur l'exercice de tel ou tel métier et sur les moyens de l'exercer ;
- c'est une opportunité pour les entreprises présentes de recruter leurs futurs collaborateurs ou de promouvoir leur activité et les compétences qu'elle requiert.

Ces forums se sont déroulés selon le calendrier suivant :

|             |                    |
|-------------|--------------------|
| ORLEANS     | 21 & 22 avril 2008 |
| TOURS       | 22 & 23 avril 2008 |
| CHARTRES    | 24 avril 2008      |
| BLOIS       | 24 avril 2008      |
| BOURGES     | 29 avril 2008      |
| CHATEAUROUX | 29 avril 2008      |

Par ailleurs, des actions événementielles ponctuelles sur tel ou tel secteur professionnel en particulier ont eu lieu tout au long de l'année 2008.

**DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES****Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation**

|                                              | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| FONDS REGIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                        | <b>3 357 982,50</b>          | <b>235 307,00</b>                        | <b>3 593 289,50</b>                 | <b>3 505 574,93</b> | <b>2 350 901,79</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**I) appui au CIF**

Subvention 2008 : 100 000 €

**Mandaté : 0 €**

Le congé individuel de formation (CIF) permet à un salarié de bénéficier d'une formation à sa demande, dans le cadre d'une reconversion et en accord avec son employeur. En région Centre, ce dispositif est géré par un OPACIF, (organisme paritaire collecteur agréé pour le congé individuel de formation), le Fongécif.

Cet organisme, qui collecte les fonds des entreprises et gère les demandes au titre du CIF, attribue les aides financières liées aux dépenses de fonctionnement des actions ainsi qu'à la rémunération des bénéficiaires.

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie et dans le souci constant d'élever le niveau de qualification des citoyens de la région Centre, le Conseil régional apporte une contribution à ce dispositif, notamment en faveur des publics les moins qualifiés.

Accordée en fin d'année 2008, cette subvention sera mandatée au cours de l'année 2009.

**II) appui à la formation des salariés dans les entreprises et associations**

La Région a compétence pleine et entière sur le financement de la formation des demandeurs d'emploi, mais dans un contexte économique particulièrement mouvant et innovant, il est important de contribuer à la construction de parcours professionnels qualifiants destinés à développer les compétences des personnes dans l'emploi et de faciliter les mobilités lorsque des ruptures d'emploi sont nécessaires. A cette fin, le Conseil régional participe au financement d'actions de formation à destination des salariés, et essentiellement des moins qualifiés.

L'intervention régionale s'effectue par l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions de formation auprès d'organismes paritaires collecteurs agréés interprofessionnels, de branches, de chambres consulaires ou d'autres secteurs d'activité.

**A. secteur d'activité de l'agriculture**

Subvention 2008 : 425 000 €

**Mandaté 2008 : 517 440,71 €**

L'année 2008 se présente comme une année de transition entre la période de l'Accord Unique Régional en Agriculture (AURA III 2003-2005, prorogé en 2006 et 2007) et la mise en œuvre de deux nouvelles conventions :

- Un contrat d'objectif 2009-2013 destiné à mieux conjuguer les efforts en matière de développement de la formation initiale et continue prenant en compte pleinement les priorités de la politique agricole régionale sera signé en tout début 2009
- Un Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) 2009-2011

Pour cette année 2008, un Accord de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC) d'un an a été mis en œuvre. Cet accord, qui regroupe les organismes financeurs de la formation professionnelle (VIVEA, FAFSEA, OPCA 2) et la Chambre Régionale d'Agriculture, vise la généralisation et le renforcement des partenariats en vue de mieux répondre aux besoins de qualification, de définir et de coordonner les actions prioritaires à mener. Les formations s'adressent aux salariés permanents, exploitants et actifs non salariés des exploitations, entreprises de travaux agricoles, de jardins et espaces verts et de travaux forestiers.

#### B. secteur des métiers et de l'artisanat

Subvention 2008 : 540 000 €

Mandaté : 575 000 €

L'Accord Régional de Développement de la Formation Professionnelle au bénéfice du secteur des Métiers 2006-2008 s'inscrit dans le cadre des conventions sectorielles pluriannuelles d'aide à la formation professionnelle dans les petites entreprises.

L'accord prend en compte tant le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) que le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES) ainsi que l'étude 2005 sur l'emploi salarié de l'artisanat en Région Centre menée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Sur la période 2006 – 2008, il vise à permettre aux actifs de ce secteur de pallier des déficits de formation initiale, d'assimiler de nouveaux savoirs et savoir-faire indispensables à la bonne marche de l'entreprise artisanale en

- accroissant la qualification des actifs du secteur,
- développant les formations d'adaptation et de perfectionnement des compétences,
- facilitant l'accès au secteur,
- favorisant la mise en place d'une politique qualité dans le dispositif de formation,
- contribuant à la maîtrise des savoirs de base.

#### C. secteur d'activité du BTP

Subvention 2008 : 86 751 €

Mandaté : 78 494 €

Afin de favoriser le maintien dans l'emploi et l'adaptation des salariés du secteur, la Région soutient le développement de la formation des professionnels de la branche depuis plusieurs années. Ses interventions s'organisent sur la base d'un Contrat d'Objectif Territorial 2008-2013, signé en 2008, et d'un EDEC BTP, voté en septembre 2007, pour une période de 3 ans. L'AREF, le FAFCEA, La FAFSAB, la CAPEB et la FFB sont signataires des conventions d'applications.

Les publics cibles sont :

- Les salariés, hommes et femmes, prioritairement les moins qualifiés des conventions collectives ayant besoin de faire évoluer leurs compétences et/ou qualifications professionnelles.
- les salariés en deuxième partie de carrière (notamment 45 ans et plus),
- les salariés handicapés,
- les chefs d'entreprises, conjoints et conjointes

Un contrat d'objectif, recentré sur la prospective et les ajustements de carte des formations, est arrivé à finalisation. Il a été présenté au CCREFP du 24 octobre 2008. Il contient en annexe un état des lieux du BTP, qui donne les grandes perspectives de développement du secteur. En découlent les axes de progrès suivants, consistant à :

- Définir une meilleure approche sur la création-reprise d'entreprise,
- Poursuivre la qualification des actifs via une mobilisation renforcée des dispositifs existants et à venir,
- Maintenir l'accueil de publics en difficulté, et/ou sans qualification dans le métier,
- Fidéliser les salariés,

- Se concerter sur les cartes de formations tout au long de la vie,
- Travailler en partenariat pour lire, analyser et clarifier les complémentarités des tableaux de bords de la Branche et de l'ORFE (Observatoire régional de la formation et de l'emploi).
- Poursuivre et renforcer la mobilisation sur l'Accueil, l'Information, l'Orientation tout au long de la vie, concernant les métiers de la Branche.

L'EDEC vise à mettre en œuvre un ensemble d'actions de formation relatives :

- au développement des compétences des salariés (hommes et femmes) afin qu'ils puissent évoluer dans l'entreprise tout en développant leur autonomie et leurs savoirs être, en particulier pour faire face aux problèmes liés à l'évolution démographique,
- à l'accès à une qualification reconnue et transférable
- à la création ou reprise des entreprises du BTP
- au suivi et au développement d'actions de Validation d'Acquis de l'Expérience
- au développement des démarches de tutorat

#### D. secteur d'activité de la réparation automobile

Subvention 2008 : 20 000 €

Mandaté : 16 000 €

L'action du Conseil régional s'organise sur la base d'un d'Accord cadre régional de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) dans le secteur des services de l'automobile en Région Centre 2008-2010. L'ANFA est le signataire de la convention d'application.

L'accord cadre régional d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences dans le secteur des services de l'automobile a pour finalité l'accompagnement des entreprises du secteur pour promouvoir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), la pérennité et le développement des structures.

Pour ce faire, il concerne le développement des compétences des salariés, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, l'adaptation des ressources humaines, l'optimisation des ressources et l'organisation des moyens de production, la gestion de la qualité des milieux dans un contexte de formation tout au long de la vie.

#### E. secteur d'activité du maintien à domicile

Subvention 2008 : 150 000 €

Mandaté : 75 000 €

En 2008, un nouvel Accord cadre régional d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) dans le secteur du maintien à domicile et des emplois familiaux, a été approuvé par la commission permanente régionale (délibération CPR n ° 08.05.24 du 23 mai 2008) et signé pour la période 2008-2010 entre l'Etat, le Conseil régional et les représentants des branches de l'aide à domicile et des emplois familiaux.

Tout en reprenant les lignes directrices des accords précédents, notamment celui de 2006-2007, les partenaires signataires ont néanmoins souhaité infléchir les actions et leur répartition au regard des évaluations des actions déjà menées et de l'évolution des besoins identifiés par les employeurs et les partenaires sociaux. Ainsi, afin de faire face aux besoins de personnel d'encadrement qualifié, le diplôme du CAFERUIS a été intégré dans les formations éligibles à la validation des acquis de l'expérience.

Cet accord cadre permettait également l'attribution des subventions afférentes au titre de l'exercice 2008, pour un montant de 150 000 € réparti entre les trois OPCA gestionnaires de l'accord, pour le compte des employeurs, au prorata de leurs besoins.

#### F. secteur d'activité du sanitaire et social

Subvention 2008 : 100 000 €

Mandaté : 91 630,88 €

En 2008, la Région a attribué une subvention de 100 000 € à l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) (délibération CPR n° 08.04.22 en date du 25 avril 2008), OPCA de la fonction publique hospitalière. Ce cofinancement de la Région répond à un double objectif :

- permettre à des personnes en contrat aidé de préparer le concours d'aide-soignant ;
- permettre à des salariés faisant fonction d'aide-soignant et qui se sont engagés dans un parcours de validation des acquis de l'expérience de suivre les formations modulaires qui leur manquent pour accéder au diplôme d'aide-soignant.

#### G. Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes

Subvention 2008 : 339 665, 90 €

La Région Centre a signé en 2008 un protocole d'accord, puis une convention cadre avec le Secrétariat d'Etat à la Solidarité et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), pour la mise en œuvre d'actions expérimentales au titre du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Ainsi, dès fin 2008, les actions suivantes ont démarré :

- une action de formation intitulée « Parcours actifs vers les métiers de niveau V du secteur sanitaire et social » dont l'objectif était de favoriser l'accès au marché de l'emploi d'une quinzaine de bénéficiaires des contrats aidés en les préparant à entrer sur différents métiers de niveau V du secteur sanitaire et social par, notamment, l'acquisition de premiers gestes professionnels
- une action de sensibilisation à la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, auprès d'établissements et services du secteur social et médico-social en Région Centre puis d'accompagner dans la définition d'une stratégie, d'un plan d'action et d'un projet de GPEC

#### H. secteur d'activité du tourisme

Subvention 2008 : 120 000 €

Mandaté 2008 : 75 000 €

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES), une stratégie de développement touristique a été développée. Les principaux acteurs du tourisme en région ont déterminé les orientations :

- Contribuer à un développement touristique durable ;
- Construire un nouveau contrat avec les acteurs privés et publics du tourisme régional, permettant une stratégie de montée en qualité ;
- Faire de la région Centre et de ses composantes reconnues une destination touristique de courts séjours, toute l'année ;
- Développer une stratégie marketing de conquête puis de fidélisation ;
- Adopter un esprit de challenger.

Pour réaliser ces ambitions un volet formation destiné à l'ensemble des acteurs publics et privés, professionnels ou non, du tourisme est mis en œuvre depuis 2007. Cette démarche intitulée « DESTINATION CENTRE » vise à participer à la professionnalisation de tous ces acteurs.

Comme pour les années précédentes, en 2008 le dispositif a été mis en œuvre par la FROTSI. Environ 700 personnes ont participé à ce dispositif, une quarantaine d'actions ont été mises en place. Pour l'information et la mobilisation, outre les pages dédiées sur le site de la FROTSI, plusieurs milliers de plaquettes ont été diffusées sur l'ensemble du territoire régional.

La mobilisation financière de l'Etat et des OPCA au premier rang desquels l'AGEFOS/PME Centre dans le cadre de l'EDEC, manifeste de la qualité du partenariat qui a pu être mis en place pour construire ce volet formation de la stratégie de développement de l'économie touristique impulsée par la Région.

#### I. secteur d'activité de l'interprofessionnel

Subvention 2008 : 560 000 €

**Mandaté 2008 : 574 256,29 €**

Les salariés des PME et plus encore ceux des TPE accèdent peu ou mal à la formation : problèmes de disponibilités, de priorités ou de moyens (faible obligation légale de formation). Forte de ce constat, la Région participe depuis 1997, au financement de la formation des salariés des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) sur des axes prioritaires et des publics cibles (bas niveau de qualification, femmes...).

Au vu des nombreuses incertitudes concernant l'évolution des deux OPCA interprofessionnels que sont l'AGEFOS-PME Centre et OPCALIA, pour 2008 la contractualisation s'est faite sur cette seule année.

Les priorités déclinées dans les protocoles :

- AXE 1 = informer et accompagner les entreprises pour moderniser la gestion des ressources humaines
- AXE 2 = développer les partenariats afin de dynamiser le développement économique et social des territoires
- AXE 3 = élaborer et animer une offre de formation adaptée et participer à la professionnalisation de l'offre de formation

#### J. secteur d'activité de la culture

Subvention 2008 : 20 000 €

Dans le cadre de l'EDEC 2007-2009, une convention d'application 2008 est établie avec l'AFDAS (OPCA Culture). Les actions qui concernent les salariés intermittents et permanents du spectacle sont destinées à adapter leurs compétences. Les buts visés sont :

- aider à la mise en œuvre d'actions de développement des compétences pour faire face aux changements économiques, technologiques, juridiques à l'œuvre dans l'environnement de la culture et de la communication
- appuyer l'acquisition de nouvelles connaissances et de compétences élargies pour contribuer à une meilleure consolidation et pérennité des structures dans leurs filières d'activité
- favoriser les démarches anticipant les évolutions des emplois et des qualifications pour structurer, professionnaliser et adapter les ressources humaines et ainsi renforcer le niveau de maîtrise et de performance des organisations du travail
- faciliter les démarches de validation des acquis et/ou de reconversion professionnelle en vue d'une mobilité interne ou externe au secteur de la culture et de la communication

#### K. secteur associatif : formation de bénévoles

Subvention 2008 : 60 000 €

Le bilan tiré de la convention 2006-2007 a montré la nécessité absolue de la professionnalisation et de la formation des personnels des associations qu'ils soient dirigeants ou bénévoles. Une convention a donc été passée avec la CPCA.

L'offre de formation proposée au titre de cette convention s'est inscrite dans la continuité des modules déjà réalisés.

Elle s'adresse aux dirigeants associatifs avec une priorité marquée sur :

- La maîtrise du fonctionnement associatif
- La professionnalisation en matière de gestion administrative et financière
- La sécurisation des procédures juridiques et responsabilités du dirigeant

En 2008, 1 400 heures de formation ont eu lieu, concernant 2 689 stagiaires.

#### L. secteur de l'insertion par l'activité économique

Subvention 2008 : 73 599 €

Depuis 1996, la Région soutient la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) dans l'organisation de la formation des encadrants techniques de l'insertion par l'activité économique.

Le Conseil régional accorde par ailleurs à la FNARS, une aide au financement des actions de professionnalisation des bénévoles, salariés et administrateurs des structures d'accueil et d'insertion s'occupant de personnes fragilisées socialement et professionnellement.

L'encadrant technique de l'insertion par l'activité économique fait partie des nouvelles qualifications de « services aux personnes » qui émergent des transformations du secteur sanitaire et social.

L'insertion par l'activité économique est un secteur qui est en train de se structurer, c'est pourquoi la qualification des acteurs est rendue nécessaire.

#### M. secteur d'activité de la propreté

Subvention 2008 : 20 000 €

Un contrat d'objectif, recentré sur la prospective et les ajustements de carte des formations, est finalisé. De plus, il a été présenté au CCREFP du 24 octobre 2008. Il contient en annexe un état des lieux qui donne les grandes perspectives de développement du secteur. En découlent des axes de progrès sur lesquels la vigilance des acteurs sera active. Ces derniers consistent à :

- Valoriser les métiers du secteur notamment auprès des prescripteurs, des enseignants, via l'Accueil, l'Information, l'Orientation dans le cadre de la formation tout au long de la vie et du conseil professionnel.
- Veiller à l'amélioration de l'environnement des conditions du travail dans la logique du développement durable, notamment sur la question de la santé au travail,
- Insérer durablement de nouveaux publics : notamment des demandeurs d'emploi, dans une logique de sécurisation des parcours professionnels.
- Elever le niveau de qualification des salariés et renforcer la maîtrise des savoirs de base.
- Favoriser l'égalité homme-femme en incitant les femmes à suivre des formations facilitant leur évolution professionnelle et hiérarchique.
- S'inscrire activement dans les démarches de lutte contre la discrimination
- Enrichir le diagnostic partagé (Branche, Etat, Conseil régional, et Observatoire Régional Formation Emploi), notamment en assurant une activité de veille des métiers et de

l'évolution du secteur économique. Ce, en vue de disposer d'un outil d'analyse et d'aide à la décision pertinent.

N. secteur d'activité pôle efficacité énergétique

En 2008, un marché à procédure adaptée a été lancé avec pour but la réalisation d'une étude sur les attentes et les besoins en matière de formation des installateurs en énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, bois-énergie, pompes à chaleur – PAC) en région Centre et sur les offres de formation possible (existantes ou à monter).

**DOMAINE : INVESTISSEMENTS****Programme : Equipement des centres de formation et des réseaux d'information - orientation**

|                                               | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION ET D'AOIA |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                         | <b>880 000,00</b>               | <b>0,00</b>                                    | <b>880 000,00</b>                      | <b>0,00</b>        | <b>695 465,30</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les attributions de subvention, pour l'année 2008, ont concerné 19 structures d'accueil d'information et d'orientation et 4 organismes de formation.

Les demandes d'équipements concernent l'acquisition ou le renouvellement de matériels de bureau, de matériels motorisés, d'outils pour l'entretien des espaces verts, d'instruments de musique, de mobiliers, ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement pour la création d'un laboratoire de musique, mais la demande la plus importante concerne le financement de matériels informatiques et multimédia.

# **APPRENTISSAGE**

## **LES ORIENTATIONS**

Avec près de 20 000 jeunes à la rentrée de septembre 2009, l'apprentissage joue un rôle très important dans le dispositif régional de formation professionnelle initiale des jeunes dont il représente plus de 30% des effectifs.

En application des orientations du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), la Région mène une politique volontariste structurée autour de quatre grands thèmes :

- l'élévation du niveau de qualification des apprentis,
- la diversification de l'offre de formation,
- l'accompagnement des jeunes en difficulté,
- le renforcement du lien pédagogique entre le CFA, l'apprenti et l'entreprise.

Cette politique qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, place la qualité de la formation des jeunes au cœur de l'action régionale. Elle repose sur un partenariat fort avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage.

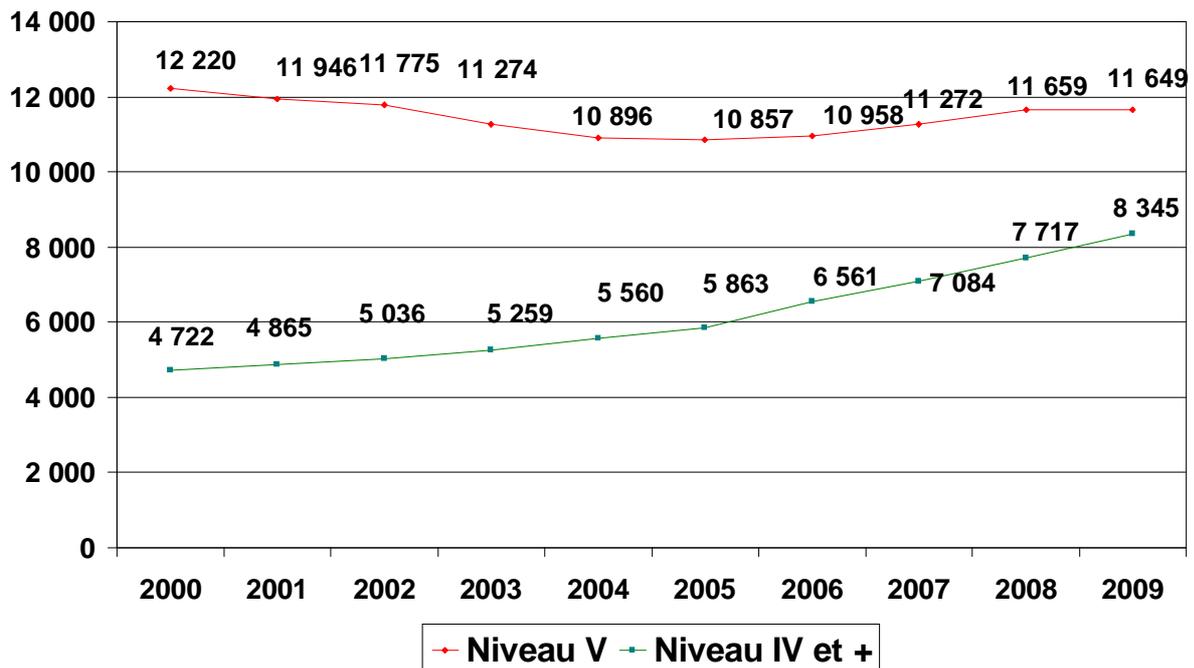
L'année 2008 a vu la concrétisation et le lancement de nouveaux projets. L'ensemble de ces initiatives témoigne du dynamisme de la politique régionale et la qualité des partenariats développés avec l'ensemble des acteurs du dispositif de formation.

L'opération majeure de l'année 2008 aura été le lancement de la première tranche de travaux de restructuration du CFA de la Chambre de métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire. Cette première tranche a mobilisé 12,970 millions d'€ de crédits régionaux dont 4 M€ au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

L'autre moment fort pour l'apprentissage a été l'adoption de la carte régionale des formations avec l'ouverture en septembre 2008 de 36 nouvelles formations dont 3 de niveau CAP, 10 de niveau bac, 9 de niveau BTS et 14 de niveau bac + 3 à bac + 5. Ainsi, avec une très forte majorité de formations de niveaux bac et Bac +, la carte d'apprentissage 2008, s'inscrit pleinement dans la politique régionale d'élévation du niveau de qualification des jeunes. Avec près de 530 apprentis après seulement trois années d'existence, le CFA interuniversitaire illustre le succès de la politique régionale menée en lien avec les partenaires. La carte d'apprentissage 2008 a également acté la régionalisation du CFA de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir à Tours qui devient ainsi le 39<sup>ème</sup> établissement conventionné avec la Région.

Le graphique ci-après permet d'apprécier de façon très concrète les résultats de la politique régionale d'élévation du niveau de qualification.

## Evolution des effectifs apprentis 2000 – 2008 (rentrée 2008) par niveau



L'année 2008 a également vu :

- La mise en place du dispositif de mobilité européenne Euro Métiers Centre destiné à développer la mobilité professionnelle des apprentis préparant des diplômes de niveaux supérieurs (du niveau III au niveau I).
- La mise en place d'une campagne d'information et de distribution de préservatifs dans le cadre de la journée mondiale contre le SIDA.
- La poursuite de la campagne de projets d'établissements pour la période 2008 – 2012. Les projets d'établissements visent à engager les CFA dans une réflexion globale sur l'accompagnement des apprentis pendant leur parcours de formation, ainsi que sur l'évolution de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques des formateurs.

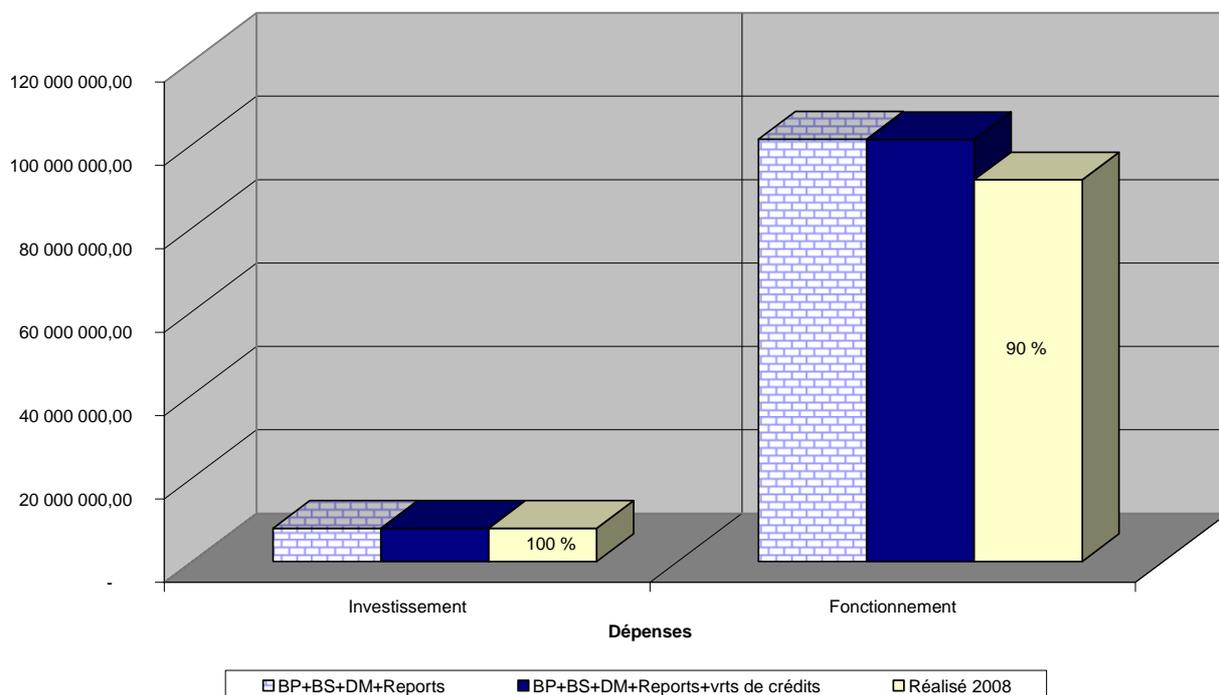
# LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET APPRENTISSAGE

## Crédits de paiement

|                      | DEPENSES              |                      |            | RECETTES             |                      |             |
|----------------------|-----------------------|----------------------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
|                      | VOTE 2008 (1)         | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %           |
| <b>APPRENTISSAGE</b> |                       |                      |            |                      |                      |             |
| Investissement       | 7 973 126,10          | 7 968 501,00         | 100%       | 337 000,00           | 337 000,00           | 100%        |
| Fonctionnement       | 101 212 012,60        | 91 545 726,51        | 90%        | 19 565 000,00        | 19 727 547,18        | 101%        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>109 185 138,70</b> | <b>99 514 227,51</b> | <b>91%</b> | <b>19 902 000,00</b> | <b>20 064 547,18</b> | <b>101%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Apprentissage



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes               | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AP                   | 2008-0180       | EQUIPEMENTS ANNUELS DES CFA          | 0                                                 | 2 000 000                                     | 2 000 000                                 | 1 999 890               | 1 999 890                   |
|                      | 2008-1550       | EQUIPEMENT TIC                       | 0                                                 | 800 000                                       | 800 000                                   | 797 758                 | 797 758                     |
|                      | 2008-1553       | MISE AUX NORMES DU SELF DU CFA CM 36 | 0                                                 | 600 000                                       | 600 000                                   | 600 000                 | 600 000                     |
|                      | 2008-1986       | CM 37 TRANCHE 1                      | 0                                                 | 12 970 000                                    | 12 970 000                                | 12 970 000              | 12 970 000                  |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                      | <b>0</b>                                          | <b>16 370 000</b>                             | <b>16 370 000</b>                         | <b>16 367 648</b>       | <b>16 367 648</b>           |
| <b>Total général</b> |                 |                                      | <b>0</b>                                          | <b>16 370 000</b>                             | <b>16 370 000</b>                         | <b>16 367 648</b>       | <b>16 367 648</b>           |

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

### **DOMAINE : APPRENTISSAGE**

#### **Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement**

#### **DEPENSES**

|                                                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>5 326 266,00</b>             | <b>-409 961,25</b>                             | <b>4 916 304,75</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>4 916 304,75</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **RECETTES**

|                                                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT |                                 |                   |
| <b>Investissement</b>                                 | <b>337 000,00</b>               | <b>337 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **DEPENSES**

##### **Opérations nouvelles**

Montants affectés en 2008 : 13 570 000 €

Montants mandatés sur enveloppe en 2008 : 4 916 304,75 €

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Indre et Loire – 1<sup>ère</sup> tranche des travaux du CFA Interprofessionnel d'Indre et Loire – opération votée en CPR du 14/11/2008

Le CFA interprofessionnel d'Indre-et-Loire accueille plus de 1 500 jeunes et dispose actuellement de locaux datant de 1976, n'offrant plus des conditions de formation et d'accueil en conformité avec les impératifs de sécurité, et les standards de qualité de formation.

Au vu de cette situation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire a souhaité restructurer l'ensemble de son CFA. Ce projet se décompose en deux tranches fonctionnelles dont la première porte principalement sur la construction de nouveaux bâtiments dédiés aux formations « Mécanique » et « Soins et beauté », l'accueil et l'administration du CFA. La seconde tranche concerne la restructuration des locaux existants.

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a fait l'objet d'un financement par la Région en 2008 à hauteur de 12,970 M€ dont 4 M€ au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'Etat. 1,9 Million d'euros de crédits de paiement ont été mobilisés sur l'exercice pour le lancement de l'opération.

La seconde tranche de travaux a été inscrite au budget 2009 de la Région pour un montant de 9,624 M€.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre – Mise aux normes du Self du CFA Interprofessionnel de l'Indre – opération votée en CPR du 11/07/2008

L'année 2008 a également vu le lancement de la rénovation des cuisines du self du CFA interprofessionnel de l'Indre. Ce CFA qui sert trois cents repas quotidiennement ne disposait plus d'une cuisine adaptée à la réglementation en vigueur.

La Région a mobilisé une enveloppe de 600 000 € pour la mise aux normes de la cuisine. 300 000 € de crédits de paiement ont été débloqués en 2008, le solde sera versé en 2009 à l'achèvement des travaux.

### **Opérations déjà engagées**

Les crédits de paiement décaissés en 2008 ont principalement contribué à l'avancement du projet de construction au CFA de la ville de Tours d'un atelier pour les techniciens en maintenance des ascenseurs pour un montant de 2 436 160 € (dont 582 560 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens).

#### **Programme : Equipement TIC**

|                        | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>EQUIPEMENTS TIC</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement         | 800 000,00                      | 19 704,54                                      | 819 704,54                             | 0,00               | 819 704,54          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>800 000,00</b>               | <b>19 704,54</b>                               | <b>819 704,54</b>                      | <b>0,00</b>        | <b>819 704,54</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Montants affectés en 2008 : 797 758 €

Montants mandatés sur enveloppe en 2008 : 819 704,54 €

En 2007, la Région a lancé le déploiement du réseau haut débit dans les CFA (câblage et serveurs informatiques). 27 CFA sont directement concernés par ce projet qui devrait s'achever en 2010.

Les crédits de paiement décaissés en 2008 ont permis de solder la première tranche du projet : (9 CFA bénéficiaires) de lancer une deuxième tranche portant sur 8 établissements.

#### **Programme : Financement des Centres de Formation d'Apprentis**

### **DEPENSES**

|                            | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés   | Crédits<br>mandatés  |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>FINANCEMENT DES CFA</b> |                                 |                                                |                                        |                      |                      |
| Investissement             | 1 815 534,00                    | 421 582,81                                     | 2 237 116,81                           | 0,00                 | 2 232 491,71         |
| Fonctionnement             | 53 065 000,00                   | 526 800,00                                     | 53 591 800,00                          | 53 511 337,92        | 53 511 337,92        |
| <b>TOTAL</b>               | <b>54 880 534,00</b>            | <b>948 382,81</b>                              | <b>55 828 916,81</b>                   | <b>53 511 337,92</b> | <b>55 743 829,63</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## RECETTES

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis          |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------|
| FINANCEMENT DES CFA   |                                 |                      |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>16 675 000,00</b>            | <b>16 843 234,40</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### **Investissement des CFA - Opérations récurrentes**

Montants affectés en 2008 : 1 999 890 €

Montants mandatés sur enveloppe en 2008 : 2 232 491,71 €

Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'apprentissage, la Région participe à l'entretien et à l'amélioration de l'outil de formation. L'intervention régionale porte sur l'ensemble des activités des CFA : locaux de formation (enseignement général, enseignement professionnel, administration), services d'hébergement et de restauration. La Région n'étant pas propriétaire des locaux des CFA, son niveau d'intervention oscille entre 50% et 80% des dépenses ; les compléments de financement étant apportés par les organismes gestionnaires des CFA ou par les branches professionnelles. L'intervention de la Région revêt la forme de subventions.

Les crédits de paiement décaissés en 2008 ont permis de solder des dossiers engagés au cours de l'année 2007 et d'assurer le financement des nouvelles opérations décidées en 2008. Les principales opérations ont porté sur :

- des équipements pédagogiques relatifs à l'ouverture de nouvelles formations,
- des équipements pédagogiques nécessaires à la remise à niveau des formations existantes et à l'évolution des diplômes et des métiers,
- le renouvellement de matériels informatiques et logiciels devenus obsolètes tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif,

### **Fonctionnement des CFA**

Montants engagés en 2008 : 53 591 800,00 €

Montants mandatés sur 2008 : 53 511 337,92 €

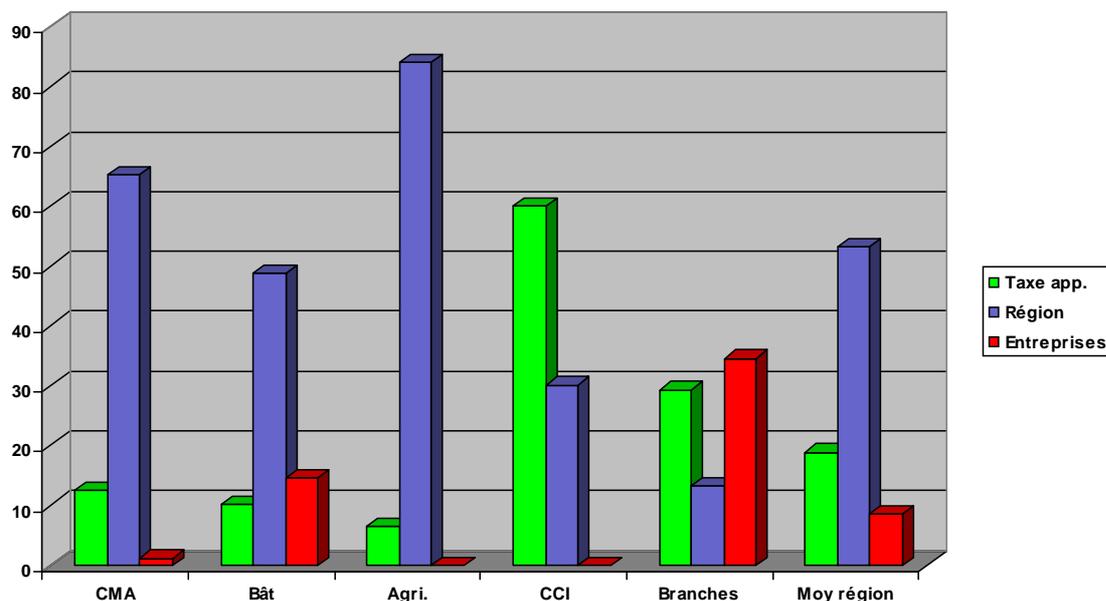
Le financement conventionnel constitue le socle du financement des CFA par la Région. Il porte sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement des établissements (dépenses pédagogiques, transport, hébergement et restauration des apprentis) permettant ainsi à ces derniers d'assurer leur mission de formation auprès des apprentis. Les dépenses des CFA sont très majoritairement constituées de frais de personnel (64% des dépenses).

Avec 19 376 apprentis en janvier 2008, contre 18 354 à la même période en 2007, les effectifs constatent une augmentation globale de 5,57%. Cette augmentation est en adéquation avec les orientations régionales définies dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations : ce sont les formations de niveau BAC et post BAC.

Ces formations représentent désormais près de 40% du total des effectifs apprentis. Ce pourcentage passe à 45% si l'on isole le secteur du bâtiment et des travaux publics dont l'offre de formation reste à 85% axée sur le niveau V.

Le développement de l'apprentissage reste cependant fragile financièrement en raison de la faiblesse de la taxe d'apprentissage dans les ressources des CFA. Les disparités constatées entre les CFA dans la collecte de la taxe viennent encore renforcer la fragilité financière du dispositif de formation. Cette situation conduit la Région, avec le soutien du Contrat d'Objectifs et de Moyens, à assurer la majeure partie du financement du

développement de l'apprentissage. Le graphique ci-après illustre les difficultés du financement des CFA et le rôle essentiel joué par la Région.



## RECETTES

En 2008, la Région a perçu un montant de 16,843 M€ au titre du Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA).

Ces crédits issus de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises, sont reversés par l'Etat aux Régions afin de soutenir leurs efforts en faveur du développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage.

### Programme : Egalité des chances

## DEPENSES

|                            | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>EGALITE DES CHANCES</b> |                           |                                       |                                  |                 |                  |
| <b>Fonctionnement</b>      | 5 901 880,97              | -524 000,00                           | 5 377 880,97                     | 5 256 789,64    | 3 538 319,98     |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## RECETTES

|                            | Crédits votés en 2008 (1) | Titres émis  |
|----------------------------|---------------------------|--------------|
| <b>EGALITE DES CHANCES</b> |                           |              |
| <b>Fonctionnement</b>      | 2 100 000,00              | 2 100 000,00 |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Montants engagés en 2008 : 5 377 880,97 €  
Montants mandatés sur 2008 : 3 538 319,98 €

a) La mise en œuvre des projets de CFA

L'animation régionale au titre de l'accompagnement pédagogique et éducatif des CFA s'est poursuivie en 2008 dans le cadre de la campagne de projets d'établissements dans les CFA pour la période 2008 – 2012.

Les projets d'établissements visent à engager les CFA dans une réflexion globale sur :

- l'accompagnement des apprentis pendant leur parcours de formation et en particulier les jeunes en difficulté scolaire,
- le lien avec l'entreprise formatrice (pédagogie de l'alternance),
- l'évolution des pratiques pédagogiques des formateurs,
- l'évolution de l'offre de formation des CFA.

Très concrètement, 15 000 apprentis ont bénéficié d'actions d'accompagnement mises en place par les CFA avec le soutien financier de la Région :

- 13 000 visites de suivi des jeunes en entreprise,
- 64 000 heures formateurs d'accompagnement pédagogique des apprentis,
- 16 postes de médiateurs

Par ailleurs, la Région a poursuivi en 2008 les chantiers ouverts les années précédentes sur l'acquisition des savoirs de base et l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques.

La mise en œuvre des projets d'établissement est soutenue activement par le Fonds Social Européen (FSE). A ce titre, la participation du FSE s'élève à 1 356 644 €.

b) La formation de formateurs

La formation de formateurs joue un rôle essentiel dans la qualité de l'offre de formation. Depuis 2001, la Région s'attache à développer et structurer une offre régionale de formation associant les acteurs concernés : les CFA, le rectorat et le ministère de l'agriculture.

En 2008, la Région a consacré 199 055,04 € pour la mise en place d'actions de formation de formateurs. Les financements régionaux ont principalement porté sur :

- la mise en œuvre du Programme Régional de Formation des Formateurs de CFA ;
- la mise en place d'un pôle d'appui régional pour le développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les CFA.

c) L'information et la promotion de l'apprentissage

Afin de promouvoir l'apprentissage, des manifestations ont été organisées sur l'ensemble du territoire régional.

Les actions financées par la Région, pour un montant de 177 204,24 €, portent sur la réalisation du guide régional de l'apprentissage, l'organisation de concours et la mise en place d'actions d'information ou de valorisation des métiers (artisanales de Chartres, soirées de la qualification, salon de l'Etudiant, Meilleurs ouvriers de France, Coupe de France de la Coiffure 2008, l'organisation de journées d'études nationales de la Fédération nationale des associations des directeurs de CFA etc...)

## RECETTES

Au titre de l'accompagnement des publics en difficulté, la Région a bénéficié en 2008 d'une aide financière de 2,1 millions d'euros du FNDMA.

### Programme : Aides aux employeurs d'apprentis

|                                 | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| Fonctionnement                  | 40 390 178,12                | 0,00                                     | 40 390 178,12                       | 40 389 995,92   | 33 452 215,22    |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Montants engagés en 2008 : 40 390 178,12 €

Montants mandatés sur 2008 : 33 452 215,22 €

La gestion des aides aux employeurs d'apprentis a été confiée aux Régions par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ce dispositif concerne chaque année environ 14 000 entreprises bénéficiaires.

Le dispositif initial, voté en 2006, a fait l'objet d'évolutions adoptées en juin 2008 par la Région, pour les nouveaux contrats d'apprentissage conclus à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008. La principale modification concerne la transformation de l'Aide à l'embauche en majoration du Soutien à l'Effort de Formation. Toutes les aides sont désormais versées en une seule fois à la fin de l'année scolaire. Le dispositif s'inscrit désormais dans un principe cohérent de « service fait » et devient plus lisible.

Sur l'année 2008 ce sont 36 200 aides qui ont été traitées dont 7 000 aides à l'embauche et 29 200 aides au soutien à l'effort de formation 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. 553 aides ont été traitées en partenariat avec la Trésorerie Générale (TG) dans le cadre de l'ancien dispositif. Ces versements effectués par la TG pour les contrats signés avant le 1<sup>er</sup> juin 2006 sont en cours d'achèvement.

Par ailleurs, 314 entreprises ont bénéficié d'une majoration au titre de la formation des maîtres d'apprentissage. Ce chiffre reste stable par rapport à 2007. Cela s'explique par le fait que les maîtres d'apprentissage ayant déjà suivi une formation ne peuvent y prétendre l'année suivante car le droit ouvert est limité à une formation tous les 4 ans. Cette disposition n'existe plus dans le règlement modifié en 2008.

### Programme : Mobilité européenne des apprentis

## DEPENSES

|                                   | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| Fonctionnement                    | 1 919 953,51                 | -67 800,00                               | 1 852 153,51                        | 1 691 303,30    | 1 043 853,39     |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## RECETTES

|                                   | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS |                                 |                   |
| <b>Fonctionnement</b>             | <b>790 000,00</b>               | <b>784 312,78</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La mobilité européenne s'articule autour de trois programmes :

- La "**mobilité de longue durée**" qui permet à des jeunes, à l'issue de leur diplôme, d'acquérir une expérience professionnelle d'une durée de 6 mois au sein d'entreprises situées dans l'Union européenne : projet "**Post Apprentis**",
- La "**mobilité de courte durée**" instaurée dans le parcours global de l'apprenti permet une véritable phase de formation dans un pays de l'Union Européenne d'une durée de deux à trois semaines : projet "**Apprentis**".
- Et depuis 2007, le **Tran's Europe Centre** (TEC) qui a été étendu aux apprentis. Le TEC propose des séjours d'une semaine aux apprentis dans un pays européen dans une démarche de développement de la citoyenneté européenne.

Montants engagés en 2008 pour la mobilité de longue et courte durées : 1 573 265,26 €

Montants mandatés sur 2008 pour la mobilité de longue et courte durées : 901 924,19 €

### **Mobilité de longue durée - Post apprentis :**

En 2008, 11 CFA ont présenté des projets de mobilité longue post apprentissage pour un total de 79 apprentis bénéficiaires. Les niveaux de formation des jeunes vont du niveau I (Master – ingénieur) au niveau V (CAP – BEP) ; toutefois, la plupart d'entre eux sont de niveaux III (BTS) et IV (Bac Pro et BP).

Les principales destinations sont l'Irlande, la Grande Bretagne, l'Autriche, et l'Espagne.

**Mobilité de courte durée - Apprentis** (Section d'Apprentissage à Mobilité Européenne – SAME) :

Les projets portent sur des stages professionnels de 3 à 6 semaines pour des apprentis préparant des formations de niveaux V (CAP – BEP) et IV (Bac Pro).

7 CFA ont présenté des projets en 2008 (CFA du bâtiment du Loiret, CFA agricole de l'Indre, CFA de la ville de Tours, CFA de la CMA d'Indre-et-Loire, CFA des Compagnons du Devoir, CFA de la CMA de l'Indre et CFA de la CMA du Loir et Cher) pour 160 apprentis bénéficiaires.

Les pays concernés sont : la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande Bretagne, l'Irlande, la Slovaquie, et l'Italie.

Il est important de noter qu'en décembre 2008, la Région a adopté le règlement du nouveau dispositif de mobilité professionnel « Euro Métiers Centre Bac + » qui permettra aux apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur de bénéficier d'une mobilité professionnelle pendant leur parcours de formation. Ce dispositif sera financé à hauteur de 55% par le FSE.

### **Le Tran's Europe Centre :**

Montants engagés en 2008 : 278 888,25 €

Montants mandatés sur 2008 : 141 929,20 €

Dans le cadre de la politique régionale d'égalité des chances et de l'extension du dispositif aux apprentis depuis 2007, le nombre de projets sur 2008 reste constant ; ceci malgré la généralisation du dispositif à l'ensemble des CFA en 2008.

Cette constante est due à la difficulté rencontrée par les CFA à l'alternance, à la mobilité et à la limitation au niveau IV du dispositif.

19 projets dont 1 mixte (apprentis/lycéens) ont fait l'objet d'un financement en 2008 pour 380 apprentis bénéficiaires. Les destinations ont été l'Espagne, la Bulgarie, l'Ecosse, l'Angleterre, l'Irlande, la Hongrie, la Sicile, l'Autriche, le Portugal, la Grèce, Malte, la Rép. Tchèque, et l'Estonie.

Les thématiques qui reviennent le plus souvent sont le patrimoine, la culture, l'industrie, l'économie sociale, les sciences et techniques, et la citoyenneté européenne.

La mobilité européenne des apprentis a été cofinancée à hauteur de 500 000 € par les crédits du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

### **RECETTES**

La mobilité européenne des apprentis est soutenue par l'Europe (bourses aux apprentis) et le FNDMA. Ainsi, en 2008 ce sont 784 K€ de crédits qui ont été versés à la Région.

## **ENSEIGNEMENT - LYCEES**

## LES ORIENTATIONS

**Le budget consacré aux lycées a globalement augmenté de 12 % depuis 4 ans. (hors intégration des agents des lycées). Cet effort budgétaire important s'inscrit dans une démarche globale d'élévation du niveau de qualification et s'appuie sur une volonté régionale forte que les lycéens puissent évoluer dans un cadre de vie et d'étude chaque jour amélioré.**

Le droit à l'avenir passe par une **formation initiale de qualité**, facilitée par un **cadre de travail adapté et agréable**, accompagnée par des **actions éducatives diverses** permettant à chaque jeune de pouvoir trouver sa place dans notre société et de devenir un citoyen à part entière.

L'outil de formation initiale qu'est le lycée connaît de nombreuses mutations. Les **investissements importants du Conseil Régional** ont permis d'accompagner ces évolutions et d'améliorer véritablement le cadre d'étude. La rénovation des lycées s'inscrit logiquement dans la continuité du Plan pluriannuel d'Investissement voté en 2007.

Trois opérations emblématiques ont marqué l'année 2008 :

- A) **Construction du lycée agricole du Cher au Subdray** qui sera livré en septembre 2009
- B) **Reconstruction du Lycée Professionnel Victor Laloux à Tours**
- C) **Reconstruction des ateliers automobiles et d'un gymnase au lycée Maréchal Leclerc à St Jean de la Ruelle.**

Il faut souligner la concrétisation de l'effort sur les équipements sportifs avec la livraison en 2008 de **7 nouveaux gymnases dans les lycées sur le territoire régional.**

**L'accessibilité des établissements scolaires aux personnes en situation de handicap** est également l'une des préoccupations régionales. Elle a fait l'objet en 2008 d'un diagnostic précis sur près de 25 établissements afin d'appréhender les travaux nécessaires à réaliser.

Une attention toute particulière a été portée aux bâtiments de restauration dans le cadre du dispositif **Self O Centre**. Avec entre autres la **restructuration de la demi-pension au lycée George Sand, la rénovation des cuisines au lycée Elsa Triolet, le lancement du programme pour la construction d'une demi-pension au lycée hôtelier de Blois, l'extension de la demi-pension au lycée Professionnel Martin Nadaud, la rénovation de la demi-pension au lycée Blaise Pascal...** Avec la volonté systématique de faire du temps de restauration, un moment agréable de vivre ensemble autour d'un repas équilibré.

Le dispositif Self O Centre permet également un renouvellement et une modernisation des équipements de cuisines et des salles de restauration. Ces investissements accompagnés de formation auprès des agents permettent d'améliorer sensiblement la qualité des repas.

Alors même que l'Etat se désengage de l'éducation notamment en supprimant des postes et en fermant certaines filières, les lycées ont vu en 2008 leurs **subventions de fonctionnement versées par le Conseil Régional augmenter en moyenne de 2%** malgré un budget régional fortement contraint. Cette augmentation a permis notamment de prendre en compte l'impact des augmentations du coût de l'énergie.

L'informatique et Internet sont devenus des éléments incontournables de la formation initiale. L'année 2008 a été marquée par une accélération du **renouvellement du parc informatique** des lycées (3180 nouveaux postes informatiques livrés, soit 4,6M€).

Les actions éducatives permettent aux lycéens d'accompagner leurs études, de s'ouvrir sur l'extérieur tout en facilitant leur engagement. C'est le cas notamment du dispositif **Lycéen Citoyen** en 2008, qui a permis à 24 projets lycéens de se concrétiser grâce au soutien du Conseil Régional pour un montant global de 48 742,20 €.

La mobilité européenne des lycéens a pris son envol avec la mesure **Trans Europe Centre**. Durant l'année scolaire 2007/2008 **plus de 6000 lycéens sont partis découvrir l'Europe et ses cultures** soit plus de 169 projets pédagogiques différents.

Dans les lycées ayant un taux de décrochage important, le dispositif **d'aide aux devoirs** lancé en janvier 2007 a permis en 2008 à plus de 1 500 élèves de profiter d'un **accompagnement éducatif supplémentaire**.

Le Conseil Régional agit également dans le domaine de la **prévention** avec le financement de **11 points stations et le soutien d'actions de prévention**. Le point d'orgue de cette politique de prévention trouve toute sa place lors de la journée mondiale de lutte contre le SIDA que la Région accompagne fortement.

Enfin, **l'orientation** est une des grandes inquiétudes des jeunes. Pour la faciliter, le Conseil Régional finance plus de 75% de la globalité de l'opération des **forums et salons** sur l'ensemble du territoire régional, et permet d'accueillir chaque année plus de **85 000 jeunes** et leur famille. Cette préoccupation se concrétise également par l'implantation de **kiosques ONISEP dans tous les établissements scolaires** afin d'accompagner au quotidien l'orientation des élèves.

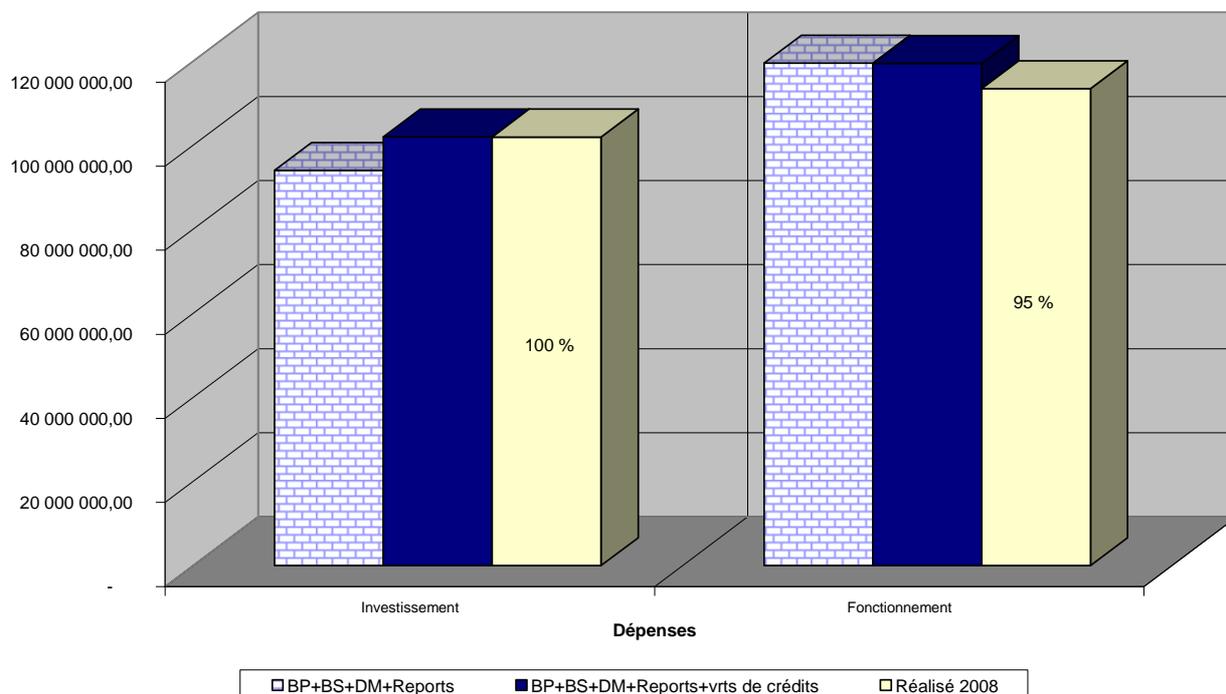
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET ENSEIGNEMENT - LYCEES

### Crédits de paiement

|                                          | DEPENSES              |                       |             | RECETTES             |                      |             |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|----------------------|----------------------|-------------|
|                                          | VOTE 2008 (1)         | REALISE 2008          | %           | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %           |
| <b>ACTIONS SUR LE PATRIMOINE</b>         |                       |                       |             |                      |                      |             |
| Investissement                           | 101 977 563,26        | 101 926 582,48        | 100%        | 1 810 294,00         | 1 178 280,74         | 65%         |
| Fonctionnement                           | 6 649 347,62          | 5 467 491,82          | 82%         | 25 000,00            | 586,71               | 2%          |
| <b>Sous Total</b>                        | <b>108 626 910,88</b> | <b>107 394 074,30</b> | <b>99%</b>  | <b>1 835 294,00</b>  | <b>1 178 867,45</b>  | <b>64%</b>  |
| <b>FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS</b> |                       |                       |             |                      |                      |             |
| Investissement                           | 22 436,74             | 22 436,74             | 100%        | -                    | -                    | 0%          |
| Fonctionnement                           | 103 527 554,35        | 101 609 208,04        | 98%         | 11 042 000,00        | 12 034 227,11        | 109%        |
| <b>Sous Total</b>                        | <b>103 549 991,09</b> | <b>101 631 644,78</b> | <b>98%</b>  | <b>11 042 000,00</b> | <b>12 034 227,11</b> | <b>109%</b> |
| <b>POLITIQUES REGIONALES</b>             |                       |                       |             |                      |                      |             |
| Investissement                           | -                     | -                     | 0%          | -                    | -                    | 0%          |
| Fonctionnement                           | 9 263 469,61          | 6 365 027,95          | 69%         | 186 000,00           | 205 406,60           | 110%        |
| <b>Sous Total</b>                        | <b>9 263 469,61</b>   | <b>6 365 027,95</b>   | <b>69%</b>  | <b>186 000,00</b>    | <b>205 406,60</b>    | <b>110%</b> |
| <b>Total Investissement</b>              | <b>102 000 000,00</b> | <b>101 949 019,22</b> | <b>100%</b> | <b>1 810 294,00</b>  | <b>1 178 280,74</b>  | <b>65%</b>  |
| <b>Total Fonctionnement</b>              | <b>119 440 371,58</b> | <b>113 441 727,81</b> | <b>95%</b>  | <b>11 253 000,00</b> | <b>12 240 220,42</b> | <b>109%</b> |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>221 440 371,58</b> | <b>215 390 747,03</b> | <b>97%</b>  | <b>13 063 294,00</b> | <b>13 418 501,16</b> | <b>103%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Enseignement Lycées



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes               | Libellé des enveloppes                               | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AP                   | 2003-0014                     | EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS                         | 14 136 552                                        | 300 000                                       | 14 436 552                                | 0                       | 14 436 552                  |
|                      | 2003-0725                     | PROGRAMMES GYMNASES                                  | 7 350 000                                         | 300 000                                       | 7 650 000                                 | 0                       | 7 650 000                   |
|                      | 2004-0014                     | EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS                         | 23 577 649                                        | 1 700 000                                     | 25 277 649                                | 0                       | 36 477 649                  |
|                      | 2005-0013                     | ENTRETIEN/MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONF  | 12 396 390                                        | 300 000                                       | 12 696 390                                | 0                       | 13 067 655                  |
|                      | 2005-0014                     | EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS REHABILITATION           | 28 756 300                                        | 500 000                                       | 29 256 300                                | 0                       | 29 254 611                  |
|                      | 2005-0725                     | EPS DANS LES LYCEES                                  | 5 300 000                                         | 2 300 000                                     | 7 600 000                                 | 0                       | 7 200 000                   |
|                      | 2005-0728                     | MISE EN CONFORMITE                                   | 4 632 836                                         | 400 000                                       | 5 032 836                                 | 0                       | 4 946 613                   |
|                      | 2006-0013                     | ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CO | 12 588 668                                        | 400 000                                       | 12 988 668                                | 0                       | 12 949 780                  |
|                      | 2006-0014                     | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS                       | 41 680 350                                        | 3 968 100                                     | 45 648 450                                | 0                       | 47 148 450                  |
|                      | 2007-0014                     | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS                       | 23 425 000                                        | 1 300 000                                     | 24 725 000                                | 0                       | 24 725 000                  |
|                      | 2007-0934                     | CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS                   | 500 000                                           | 2 000 000                                     | 2 500 000                                 | 0                       | 2 500 000                   |
|                      | 2008-0007                     | ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIENS MEUBLES       | 0                                                 | 13 000 000                                    | 13 000 000                                | 13 000 000              | 13 000 000                  |
|                      | 2008-0012                     | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                      | 0                                                 | 4 208 000                                     | 4 208 000                                 | 4 179 929               | 4 179 929                   |
|                      | 2008-0013                     | ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONF | 0                                                 | 18 712 900                                    | 18 712 900                                | 18 712 436              | 18 712 436                  |
|                      | 2008-0014                     | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS                       | 0                                                 | 37 650 000                                    | 37 650 000                                | 37 650 000              | 37 650 000                  |
|                      | 2008-0729                     | CABLAGE DES LYCEES                                   | 0                                                 | 2 400 000                                     | 2 400 000                                 | 2 400 000               | 2 400 000                   |
|                      | 2008-0933                     | ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS              | 0                                                 | 421 000                                       | 421 000                                   | 420 982                 | 420 982                     |
| 2008-1015            | RESTAURATION : ETUDE LOGICIEL | 0                                                    | 40 000                                            | 40 000                                        | 39 707                                    | 39 707                  |                             |
| <b>Total AP</b>      |                               |                                                      | <b>174 343 745</b>                                | <b>89 900 000</b>                             | <b>264 243 745</b>                        | <b>76 403 054</b>       | <b>276 759 365</b>          |
| <b>Total général</b> |                               |                                                      | <b>174 343 745</b>                                | <b>89 900 000</b>                             | <b>264 243 745</b>                        | <b>76 403 054</b>       | <b>276 759 365</b>          |

En 2008 ce sont près de 100% de crédits votés qui ont été affectés soit 89 571 911 € pour 90 000 000 € votés.

Ainsi en 2008 ont été créées 151 nouvelles opérations pour un montant total de 76 403 811 € et 15 opérations antérieures à 2008 ont été abondées pour 13 168 100 €.

Le montant des engagements sur les opérations d'investissement s'élève à un peu plus de 80 376 000 € pour 2008.

Le mandaté en investissement avec 101 952 449,90 € approche les 100% des crédits votés soit 102 000 000 €.

Le mandaté en fonctionnement s'élève à 113 440 291,15 € soit 95% des crédits alloués en 2008 (119 440 371,58 €).

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### **DOMAINE : ACTIONS SUR LE PATRIMOINE**

#### **Programme : Câblage des lycées**

|                           | <b>Crédits votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Virements<br/>réalisés sur<br/>l'exercice<br/>(2)</b> | <b>Total des crédits<br/>2008<br/>(1) + (2)</b> | <b>Crédits<br/>engagés</b> | <b>Crédits<br/>mandatés</b> |
|---------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>CABLAGE DES LYCEES</b> |                                          |                                                          |                                                 |                            |                             |
| <b>Investissement</b>     | <b>1 965 768,00</b>                      | <b>222 413,87</b>                                        | <b>2 188 181,87</b>                             | <b>0,00</b>                | <b>2 188 181,87</b>         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **➔ Affecté :**

Comme en 2007, deux opérations ont été affectées en 2008 sur ce programme ; l'une dédiée aux équipements pour réseaux câblés pour 1 400 000 € (achat d'éléments actifs), l'autre aux travaux de câblage et diagnostics pour 1 000 000 € dont ont bénéficié des lycées tels que ROTROU à Dreux, Agricole d'Amboise, Henri BRISSON à Vierzon et agricole de Montoire sur le Loir.

#### **➔ Engagé :**

Un peu plus de 2 400 000 € ont été engagés sur ce programme en 2008, 99% de ce montant émane des opérations votées en 2008.

#### **➔ Mandaté :**

Les crédits mandatés s'élèvent quant à eux à 2 188 182 € dont 2 159 559 € pour les seules opérations ouvertes en 2008 soit près de 99% du mandaté.

Le câblage de l'ensemble des lycées a pris fin en 2008. 98 réseaux de lycées sont activés et connectés à la plateforme de télégestion des cœurs de réseau du GIP RECIA.

## Programme : Acquisition et renouvellement de biens meubles

|                                                      | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés     |
|------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|----------------------|
| <b>ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIEN MEUBLES</b> |                              |                                          |                                     |                   |                      |
| Investissement                                       | 11 848 481,00                | 1 962 499,63                             | 13 810 980,63                       |                   | 13 809 487,45        |
| Fonctionnement                                       | 244 737,49                   | 0,00                                     | 244 737,49                          | 240 777,53        | 172 416,89           |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>12 093 218,49</b>         | <b>1 962 499,63</b>                      | <b>14 055 718,12</b>                | <b>240 777,53</b> | <b>13 981 904,34</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### INVESTISSEMENT

#### ➔ Affecté :

Le montant affecté en 2008 est équivalent au montant voté soit 13 000 000 €, 27 nouvelles opérations ont pu ainsi être affectées dont près de 61% sur des opérations ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS telles que :

- Le renouvellement des équipements pédagogiques et fonctionnels qui constitue une part importante du budget, soit 4 250 000 € consacrés à ces postes. Parmi les équipements pédagogiques en nette progression de demande et de dotation figurent les Tableaux Blancs interactifs.  
A noter aussi une montée en puissance des équipements d' EXAO pour un montant de 200 000 €
- Les équipements TICE : 3180 postes informatiques individuels et 290 portables destinées à des usages pédagogiques ont été livrés en 2008, pour un montant voté de 4 650 000 €.
- Les renouvellements des équipements en cuisine pour un montant voté de 500 000 €.
- Les ouvertures et poursuites de filières, 960 000 € y ont été consacrés : 30 EPLE concernés en ouverture et 16 en poursuites.
- Enfin, une enveloppe de 3 400 000 € a été dédiée aux équipements liés à la construction ou restructuration.

Parmi les opérations les plus significatives on peut citer :

- L'équipement de l'externat du lycée Jean MONNET à Joué-les-Tours suite à extension
- l'internat du lycée Emile DELATAILLE à Loches
- la fin de l'opération de restructuration des ateliers au lycée Augustin THIERRY à Blois
- les locaux pour les élèves en section ATMFC (Agent Technique en Milieu Familial et Collectif) et l'amphithéâtre du LP CHATEAU BLANC à Châlette sur Loing
- 2<sup>ème</sup> phase de l'internat du lycée Agricole du CHESNOY à Montargis

- le bâtiment X (extension externat) du LP Paul GAUGUIN à Orléans
- l'internat du lycée HOTELIER de Blois
- les salles sciences du lycée Jean GIRAUDOUX à Châteauroux
- la première phase du LP Maréchal LECLERC à Saint Jean de la Ruelle
- l'internat du LP Rémi BELLEAU à Nogent le Rotrou
- le transfert des ateliers du lycée CHAPTAL à Amboise pour rénovation des sols
- les équipements du gymnase du lycée Albert BAYET et l'extension du bâtiment administration
- l'aménagement de la cuisine collective au LP BEAUREGARD à Château-Renault
- la filière thermique du LP Gaudier BRZESKA à Saint Jean de Braye

#### ➔ Engagé :

Près de 13 000 000 € ont été engagés sur le programme en 2008 dont 26% par voie de subventions aux établissements.

Par ailleurs, il convient de signaler, comme l'an dernier, le bon niveau d'engagement du millésime de l'exercice. En effet, plus de 8 700 000 € ont été engagés sur les AP de 2008 soit 67% de l'engagé du programme.

#### ➔ Mandaté :

Le mandaté du programme s'élève à 13 809 487 € , les mandatements sur les opérations votées en 2007 et 2008 représentant 82% du total mandaté du programme soit un peu plus de 11 300 000 €.

## FONCTIONNEMENT

### Réparation des biens mobiliers des lycées publics

Ce crédit a permis les réparations des matériels pédagogiques d'ateliers et de laboratoires et les matériels des services d'hébergement (demi-pension et internat). Le mandaté se situe à 172 417 € en 2008.

**Programme :  
Etudes et accompagnement des opérations**

**DEPENSES**

|                                                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                                 | 2 318 304,00                    | -617 278,24                                    | 1 701 025,76                           |                    | 1 689 316,20        |
| Fonctionnement                                 | 668 958,22                      | -133 167,00                                    | 535 791,22                             | 527 416,13         | 520 314,50          |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>2 987 262,22</b>             | <b>-750 445,24</b>                             | <b>2 236 816,98</b>                    | <b>527 416,13</b>  | <b>2 209 630,70</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➔ **Affecté :**

Sur 421 000€ de votés 420 982€ ont été affectés avec la création de 11 nouvelles opérations portant notamment sur des frais d'actes notariés, des acquisitions de parcelles, un fonds de concours, des frais de reprographie

➔ **Engagé :**

Un peu plus de 2 551 000€ ont été engagés en 2008, dont près de 1 500 000€ pour la seule opération de travaux de maintenance énergétique et électrique au lycée agricole de Châteauroux représentant 60% de l'engagé du programme.

➔ **Mandaté en investissement :**

En 2008 le mandaté s'établit à 1 689 316,20 € dont près de 45% concernent les mandatements réalisés sur les AP votées en 2004 dont l'opération de travaux de maintenance énergétique au lycée agricole de Châteauroux avec près de 660 000 € de mandatés.

➔ **Mandaté en fonctionnement :**

Le mandaté s'élève à 520 314,50 € dont 490 035,30 € pour les indemnités de concours et de jurys soit 94,2 % de mandaté de la ligne de fonctionnement en 2008.

**LES ACTIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES :**

**INVESTISSEMENT**

⇒ **AU TITRE DES ACQUISITIONS FONCIERES ET TRANSFERTS**

▪ En 2008, la Région a acquis la propriété des héritiers Durand-Gitton en vue de la restructuration du Centre de Formation des Apprentis de Bellegarde pour un montant de 71 960,60 € engagés.

Elle est également désormais propriétaire du gymnase situé Rue Abbé Moreux à Bourges, acquis au profit du lycée Pierre Emile Martin ainsi, que de l'ancien gymnase Verdier à Montargis qui devrait être restructuré et permettre la création d'une plate-forme logistique.

La somme de 17 600 € a été affectée à l'acquisition d'une parcelle destinée à la construction d'une demi-pension commune aux lycées Alfred de Vigny et Emile DELATAILLE à Loches.

▪ En 2008 la Région a poursuivi les transferts de propriété des lycées (article 79 de la loi du 13 août 2004). La transaction est gratuite et ne donne lieu, en principe, au versement d'aucun droit, taxes ou honoraires, à l'exception des frais notariés le cas échéant.

L'article 79 visant d'abord l'Etat, il a été poursuivi la mise en œuvre des transferts de ses propriétés. **11 actes de transfert** ont été présentés et approuvés en 2008. Tous ont été signés et enregistrés aux Hypothèques. Le Service des Domaines produisant les actes administratifs, ces transferts n'ont induit aucun frais.

Parallèlement aux transferts avec l'Etat, la Région a débuté ceux avec les Villes, en profitant de cette occasion pour opérer quelques modifications du parcellaire cadastral, le cas échéant, afin de redéfinir avec précision le périmètre de certains lycées. En 2008, **6 actes de transfert** ont été présentés et approuvés en Commission Permanente.

Pour 3 d'entre eux, la Ville, cédant, a rédigé des actes administratifs (2 ont été signés et publiés). Ils sont donc sans frais notariés. Quant aux 3 derniers (2 sont signés et publiés), ils n'ont entraîné que des frais notariés pour un montant total affecté de 17 000 € en 2008.

La Région a construit au lycée Marceau à Chartres un gymnase qui a la particularité d'être enterré en raison de la configuration du terrain (en pente), et de son caractère classé (proximité de la Cathédrale). L'ouvrage a nécessité la consolidation du sous-sol avoisinant (propriété de Chartres) afin d'éviter l'effondrement du dessus. Le renforcement consistait en l'installation de tirants pour solidifier l'ensemble. Ceux-ci viennent se figer dans le terrain voisin, hors lycée et propriété de la Ville de Chartres. Il s'est avéré nécessaire de constituer une servitude, la Ville supportant une occupation régionale sur son terrain (en sous-sol). L'acte a été passé par devant notaire. Les frais notariés, représentent une affectation de 1 500 € en 2008.

#### ⇒ **AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS**

Deux fonds de concours ont été affectés en 2008 sur ce programme :

1. L'aménagement des abords de l'EREA Simone VEIL à Amilly par la ville d'Amilly pour un montant de 31 082 € affectés et mandatés en 2008,
2. La construction des vestiaires et de tribunes Stade Léo Lagrange par la Communauté de Pays de Vendôme pour un montant de 30 000 € affectés.

#### ⇒ **AU TITRE DES BATIMENTS DEMONTABLES**

En 2008 ce sont sept implantations et transferts qui ont été opérés, permettant de répondre aux attentes des établissements en besoins de surfaces et d'assurer un fonctionnement satisfaisant pendant les phases de travaux qui les impactent.

Déplacements des bâtiments démontables :

- du lycée Claude de FRANCE vers le lycée agricole de Montoire sur Loir et du LP CHATEAU BLANC
- du lycée Pierre et Marie CURIE vers le lycée Emile ZOLA.
- du lycée agricole de Châteauroux vers le lycée Jean MONNET.
- du lycée Henri BECQUEREL vers le lycée agricole de Montoire sur loir.
- du lycée VOLTAIRE vers le LP Remi BELLEAU.
- du LP Maréchal LECLERC vers le LP Gaudier BRZESKA.

Des installations provisoires vétustes, devenues inutiles et ne présentant pas d'intérêt économique de réutilisation ont été démolies afin de restituer les surfaces de sol d'origine. Ont été concernés le lycée Georges SAND et le LP Martin Nadaud.

Un peu plus de 453 000 € ont été engagés et mandatés sur le poste « bâtiments démontables » en 2008.

## AU TITRE DE LA PROGRAMMATION

La Région a achevé 14 études de programmation au cours de l'année 2008 :

- Lycée Jean DE BERRY à Bourges : Restructuration et extension du lycée (ateliers, vie scolaire, internats, externats).
- Lycée Henri BRISSON à Vierzon : Reprise et achèvement du schéma directeur interrompu en 2001.
- Lycée Henri BRISSON à Vierzon : Restructuration de la vie scolaire.
- LP Jean MERMOZ à Bourges: Création de locaux pédagogiques pour installer le BEP logistique en provenance du lycée Jacques Cœur.
- Lycée ROTROU à Dreux : création d'une extension pour le pôle tertiaire et le pôle médico-social, aménagement des espaces extérieurs et abris divers, restructuration du pôle maintenance.
- LP CHATEAUNEUF à Argenton sur Creuse : Restructuration des locaux de la filière restauration notamment par suite de l'ouverture d'une demi division supplémentaire de BEP « Métiers de restauration et de l'hôtellerie » et de la fermeture de la mention complémentaire « Traiteur » et du BEP « Métiers de la mode et industries connexes ».
- Lycée George SAND à La Châtre : Restructuration de la restauration.
- EPLEFPA de CHATEAUROUX : Construction d'un nouveau bâtiment hébergeant des fonctions jusqu'alors dispersées dans des locaux vétustes et mal adaptés : ateliers pédagogiques, locaux communs, locaux de maintenance et vestiaires.
- LP de SAINT-AIGNAN : Réaménagement de locaux existants pour installer une filière sanitaire et sociale ATMFC.
- EREA Simone VEIL à Amilly : Programmation de la 2ème phase de mise en œuvre du schéma directeur et réalisation du programme de reconstruction des logements de fonction.
- LP CHATEAU BLANC à Châlette sur Loing: Restructuration partielle de l'établissement (des ateliers, de la vie scolaire, des vestiaires et de l'externat...).
- LP Jeannette VERDIER à Montargis : Restructuration des ateliers logistiques.
- LP Françoise DOLTO à Olivet : Restructuration des ateliers pédagogiques industriels, création de vestiaires pour les utilisateurs des ateliers, restructuration de la vie scolaire, de l'atelier et garage des agents, rénovation partielle des VRD et des espaces verts consécutivement aux travaux ; aménagement d'un parking voiture.
- LP Gaudier BRZESKA à Saint Jean de Braye : Suite au schéma directeur achevé en mai 2004, réalisation d'un programme environnemental complétant le programme de construction d'une halle bois.

## FONCTIONNEMENT

### ⇒ AU TITRE DES INDEMNITES DE CONCOURS ET JURYS

Un montant de 490 035 € a été engagé et mandaté en 2008.

Ces crédits ont permis le paiement des indemnités et les frais de transports des personnalités qualifiées participant aux jurys et comités techniques pour 20 124,70 €, les primes des candidats non retenus pour les consultations de maîtrise d'œuvre pour 459 390,60 € et enfin des frais d'huissiers pour 480 €.

En 2008 le jury s'est réuni dix fois :

- 5 séances de jurys de sélection des candidatures
- 4 séances de jurys de concours
- 1 séance de conception réalisation

Parmi les concours de maîtrise d'œuvre qui se sont tenus on peut citer :

- La construction de la demi-pension du lycée d'hôtellerie et de tourisme de Blois
- La restructuration et l'extension des ateliers du lycée Jehan de BEAUCE à Chartres
- La restructuration et l'extension du bâtiment C du lycée d'hôtellerie et de tourisme de Blois
- La restructuration des ateliers du LP Jean MERMOZ à Bourges

Enfin, en marché de conception réalisation peut être mentionnée la construction du bâtiment « passif » au LP Gaudier BRZESKA à Saint Jean de Braye.

## RECETTES

|                                         | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|-----------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS |                                 |                  |
| <b>Investissement</b>                   | <b>30 212,19</b>                | <b>30 212,07</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Cette recette correspond au quitus de la convention de mandat n°00/08 passée avec la Société GESTEC pour l'opération de réhabilitation énergétique suite à la restructuration du LP D'ARSONVAL à Joué-Les-Tours.

## Programme : Constructions et équipements neufs

### DEPENSES

|                                           | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés  |
|-------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                      |
| Investissement                            | 26 575 000,00                   | 1 339 549,51                                   | 27 914 549,51                          |                    | 27 914 548,93        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>26 575 000,00</b>            | <b>1 339 549,51</b>                            | <b>27 914 549,51</b>                   |                    | <b>27 914 548,93</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### ➔ **Affecté :**

Aucune opération nouvelle n'a été ouverte en 2008 sur ce programme. Seul l'abondement de l'AP dédiée à la reconstruction des ateliers de Martin NADAUD à St Pierre des Corps pour 2 000 000 € a été affecté sur l'AP de 2007 portant son montant à 2 500 000 €.

#### ➔ **Engagé :**

Un peu plus de 16 600 000€ ont été engagés sur ce programme en 2008. Ce montant correspond essentiellement aux engagements relatifs à l'opération de reconstruction du lycée Victor LALOUX à Tours soit près de 14 600 000 € engagés en 2008 sur cette opération.

#### ➔ **Mandaté :**

Le mandaté total du programme s'élève à 27 914 549 € soit 27,4% du mandaté total en investissement. L'opération de reconstruction de L'EPLEFPA du Cher au Subdray et celle dédiée à la reconstruction des ateliers du LP Maréchal LECLERC à St Jean de la Ruelle totalisent près de 23 000 000 € de mandatés soit respectivement 11 912 948 € pour l'EPLEFPA du Cher et 11 084 397 € pour le LP Maréchal LECLERC. L'opération de reconstruction du LP Victor LALOUX dont les travaux ont démarré en mars 2008 totalise également un montant conséquent avec 4 887 298€ de mandatés en 2008.

#### **AU TITRE DU PROGRAMME, LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2008 ONT CONCERNE :**

- la reconstruction de l'EPLEFPA du Cher au Subdray

Les travaux ont débuté en juillet 2008 et s'achèveront en août 2009 pour l'ensemble des bâtiments, à l'exception du gymnase qui sera livré à partir de la Toussaint 2009. A noter la durée des travaux ; seulement une année pour des surfaces construites avoisinant les 22 000 m<sup>2</sup>; ceci résulte du mode constructif utilisé, de la disponibilité des lieux et des partenaires particulièrement impliqués.

- La reconstruction du LP Victor LALOUX à Tours.

Les travaux qui se dérouleront pendant une période de près de trois ans ont débuté en mars 2008 et ont d'ores et déjà permis la construction du gymnase, des logements de fonction et de l'extension dont les livraisons s'échelonneront entre la rentrée 2008 et la Toussaint 2009. A la suite seront réalisées les restructurations des bâtiments existants et la construction de l'administration.

- La reconstruction des ateliers automobiles, du gymnase et des espaces verts au LP Maréchal LECLERC à Saint Jean de la Ruelle.

Les travaux ont débuté en juin 2007. La première tranche des ateliers neufs a été livrée pour la rentrée de septembre 2008, le nouveau gymnase a pour sa part été livré en décembre 2008. La démolition de la dernière partie des anciens ateliers a permis de mettre en oeuvre la seconde tranche de construction qui s'achèvera pour la rentrée 2009

## RECETTES

|                                           | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| <b>CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS</b> |                                 |                   |
| Investissement                            | 367 876,00                      | 367 875,70        |
| Fonctionnement                            |                                 | 586,71            |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>367 876,00</b>               | <b>368 462,41</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La recette de 367 875,70 € correspond au quitus du premier contrat de mandat n°02/01 passé le 25 mars 2002 avec le groupement de sociétés TERRITORIA / ICADE qui avait pour objet la reconstruction de l'EPLEFPA du Cher au Subdray. Cette convention a fait l'objet d'une résiliation après la commission permanente du 18 novembre 2005. Il convenait donc de procéder à la reddition des comptes entre la Région et le mandataire.

La recette de 586,71 € correspond au loyer payé par l'occupant de la Maison du Sollier sur le site du Subdray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008.

**Programme :  
Entretien, maintenance et conformité**

**DEPENSES**

|                                             | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés  |
|---------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CONFORMITE</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                      |
| Investissement                              | 12 901 103,00                   | 2 605 790,64                                   | 15 506 893,64                          | 108 312,34          | 15 472 156,51        |
| Fonctionnement                              | 5 830 651,91                    | 38 167,00                                      | 5 868 818,91                           | 5 852 732,70        | 4 774 760,43         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>18 731 754,91</b>            | <b>2 643 957,64</b>                            | <b>21 375 712,55</b>                   | <b>5 961 045,04</b> | <b>20 246 916,94</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➔ **Affecté :**

Le montant affecté en 2008 est équivalent au montant voté soit 19 812 900 €. Ce montant se répartit comme suit :

- 18 712 900 € pour les opérations créées en 2008 ; 90 opérations nouvelles,
- 1 100 000 € pour abonder 3 opérations de millésimes inférieurs à 2008.

Au titre des créations d'opérations, 4 371 900 € ont été affectés pour faire face aux petits travaux de maintenance dans les établissements (70 opérations concernées en 2008).

L'année 2008 a vu également la poursuite des diagnostics d'accessibilité handicapés sur 25 lycées dans le cadre des obligations légales qui doivent être remplies à échéance 2011. Un crédit de 72 000 € a été affecté et engagé en 2008.

Enfin en 2008 une orientation prioritaire a été donnée pour les travaux destinés à l'amélioration du cadre de vie, aux conditions d'accueil et de sécurité dans les établissements de la Région Centre.

**LES OPERATIONS CREEES EN 2008 :**

Peuvent être citées en particulier :

**Pour le Cher :**

LP Jean de BERRY à Bourges : mise en sécurité de l'atelier

Lycées Henri BRISSON à Vierzon : Aménagement du secteur Fonderie

**Pour l'Eure et Loir**

Lycée Marceau à Chartres, rénovation des étages 1 et 2 des bâtiments C1 et C2

Lycée Philibert de l'Orme à Lucé : aménagement d'un hall d'exposition pour les travaux des élèves

**Pour l'Indre.**

Lycée Georges Sand à la Châtre : Restructuration de la demi-pension

**Pour l'Indre et Loire.**

Lycée Choiseul à Tours, Rénovation thermique du bâtiment B

### **Pour le Loir et Cher**

LP AMPERE à Vendôme : travaux d'amélioration de maintenance des ateliers et internats.

### **Pour le Loiret.**

LP Maréchal Leclerc à Saint Jean de la Ruelle. Mise en conformité de l'internat.

Enfin, une opération a été affectée pour débiter un plan pluriannuel de mise en place de chauffes eau solaire dans les logements de fonction des lycées. Cette opération participe particulièrement à l'exemplarité de la Région dans le cadre du pôle d'efficacité énergétique.

### **➔ Engagé :**

Un peu plus de 14 000 000 € ont été engagés sur ce programme en 2008 ; ce sont les opérations votées en 2006, 2007 et 2008 qui totalisent 81% des engagements de l'année.

### **➔ Mandaté en investissement:**

Le mandaté se situe à 15 472 547 €. Les opérations votées en 2006 totalisent le plus fort montant mandaté en 2008 avec 5 164 625 € soit un peu plus de 33% du mandaté total du programme.

### **➔ Mandaté en fonctionnement :**

Le mandaté s'établit à 4 774 846,06 €. Ce montant concerne plus particulièrement :

- les petits travaux de maintenance effectués au titre des réparations diverses pour 1 975 846,06 € mandatés en 2008 qui correspondent à plus de 400 interventions dans l'année.
- Les crédits délégués aux lycées publics de l'Education Nationale et Agricoles pour effectuer directement les petits travaux du propriétaire totalisant un montant de 2 122 263 €.
- Les crédits pour l'achat de matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des chantiers d'entretien maintenance effectués par les EMOP pour un montant mandaté d'un peu plus de 391 000 €.

### **LES OPERATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES LIVREES EN 2008 SONT LES SUIVANTES :**

#### **Pour le Cher :**

Lycée Jean de BERRY à Bourges : Mise en conformité des réseaux d'assainissement.

Lycée Jean MOULIN à Bourges : Mise en conformité des vides sanitaires.

Lycée Jean MOULIN à Bourges : Réhabilitation du gymnase.

Lycées Jean MERMOZ à Bourges: Remise en état des salles de physique chimie et des sanitaires de l'internat.

Lycée Edouard VAILLANT à Vierzon: Mise en conformité et maintenance des ascenseurs.

### **Pour l'Eure et Loir**

Lycée Elsa TRIOLET à Lucé : restructuration mise aux normes des cuisines, livraison en septembre 2008.

Lycée MARCEAU à Chartres : Séparation des immeubles et création d'un escalier de secours. Livraison novembre 2008.

### **Pour l'Indre et Loire.**

Lycée Paul Louis COURIER à Tours, Restauration de la maison Canoniale. Livraison en juillet 2008).

Lycée d'ARSONVAL à Joué-les-Tours, Restructuration des logements de fonction. Livraison en mai 2008

Lycée Descartes à Tours : Aménagements pour foyer. Livraison avril 2008

### **Pour le Loir et Cher**

Lycée Horticole de Blois, Maintenance de terrasses. Livraison en décembre 2008.

Lycée agricole de Montoire sur le Loir : Réaménagements provisoires de la demi pension. Livraison en septembre 2008

Lycée Claude de FRANCE à Romorantin : Mise en sécurité du Bâtiment B. Livraison en mars 2008

LP André AMPERE à Vendôme : Maintenance du clos et couvert. Livraison en mars 2008

### **Pour le Loiret.**

Lycée Jeannette VERDIER à Montargis : remplacement des menuiseries extérieures. Livraison en décembre 2008.

Lycée Jacques MONOD : Travaux de mise en sécurité livrés en mai 2008 et seconde tranche de maintenance. Livraison en septembre 2008.

Lycée en FORET à Montargis : première phase de restructuration des VRD livrée en septembre 2008, seconde phase en cours. Livraison en septembre 2009.

Lycée agricole du Chesnoy à Amilly : réfection des réseaux électrique, incendie et des étanchéités. Livraison en septembre 2008.

Lycée Gaudier BRZESKA à Saint Jean de Braye : travaux de clos et couvert. Livraison en octobre 2008.

## RECETTES

|                                      | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CONFORMITE |                                 |                   |
| Investissement                       | 202 738,81                      | 309 726,00        |
| Fonctionnement                       | 25 000,00                       | 0,00              |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>227 738,81</b>               | <b>309 726,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Au titre des recettes d'investissement, 309 726 € ont été recouvrés. Parmi ces recettes peuvent être mentionnés :

- Trois quittus de convention de mandat concernant les lycées Edouard VAILLANT, Henri BRISSON et Jean MOULIN pour 108 973 €,
- Deux 1<sup>ers</sup> acomptes sur une participation de l'ADEME à des travaux de chaufferie bois pour les lycées agricoles de Châteauroux et d'Amboise pour 93 766 €,
- La participation du Ministère de la Culture aux travaux réalisés sur la maison canoniale en faveur du lycée Paul Louis COURIER à Tours pour 102 400 €.

### Programme : EPS dans les lycées

## DEPENSES

|                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|---------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| EPS DANS LES LYCEES |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement      | 5 486 643,00                    | 2 517 693,94                                   | 8 004 336,94                           | 0,00               | 8 004 336,94        |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### ➔ Affecté :

Trois opérations ont fait l'objet d'un abondement en 2008 :

- 1 600 000€ pour l'opération de construction d'un gymnase et d'une salle de sports au lycée Claude de FRANCE à Romorantin,
- 400 000€ pour l'opération de construction du gymnase du LP Albert BAYET à Tours
- 300 000€ pour l'opération de construction d'un équipement sportif au LP les Charmilles à Châteauroux

### ➔ Engagé :

Un montant d'un peu plus de 875 000€ a été engagé en 2008. Sont concernés les opérations votées sur des AP de 2004 et 2005 avec respectivement un peu plus de 259 000 € en 2004 et 302 000€ en 2005, représentant 64,1% du montant engagé total du programme.

## ➔ **Mandaté :**

Le mandaté se situe à 8 004 337 € en 2008. Les opérations des millésimes 2004, 2005 et 2006 affichent au total un montant de 7 168 227€ soit 89,6% du mandaté total du programme.

Pour le millésime 2004 deux opérations sont plus particulièrement concernées, la construction du lycée en Forêt à Montargis pour 1 396 239 € de mandatés et l'opération de construction du gymnase de Jacques Monod à St Jean de Braye (livré en 2008) pour 694 234 € de mandatés.

Pour 2005 une seule opération était concernée avec la construction du gymnase du LP Albert BAYET à Tours (confiée en mandat de maîtrise d'ouvrage à l'OPAC) totalisant 2 320 000€ de mandatés.

Enfin pour 2006 la somme de 2 624 936€ a été mandatée pour l'unique opération concernée par ce millésime, la construction du gymnase du lycée Ampère à Vendôme livrée en décembre 2008

Depuis 2000, la Région a lancé un plan de développement des infrastructures sportives en faveur des lycées et lieux ouverts à la vie locale et aux associations.

## **EN 2008 PLUSIEURS REALISATIONS ETAIENT EN COURS**

Peuvent être citées :

### **Dans l'Indre :**

La construction d'une salle de sport au lycée Jean GIRAUDOUX à Châteauroux (livraison septembre 2010)

La construction d'une salle de sport pour le lycée Les Charmilles (livraison septembre 2010)

### **Dans le Loir et Cher :**

La reconstruction gymnase pour la cité scolaire Augustin THIERRY de Blois (Concours en cours, livraison pour fin 2011)

La construction d'un gymnase pour les lycées Claude de FRANCE et Denis PAPIN de Romorantin (livraison septembre 2012)

### **Dans le Loiret :**

La construction d'un nouveau gymnase pour le lycée EN FORET de Montargis (Travaux en cours de finition, livraison mai 2009)

L'extension du gymnase du lycée Charles PEGUY à Orléans (Etudes en cours de finalisation, livraison septembre 2010).

**7 NOUVEAUX GYMNASES ONT ETE LIVRES EN 2008 SUR CE PROGRAMME :**

**Dans l'Indre :**

La construction d'un gymnase pour le lycée Pierre et Marie CURIE (livraison février 2008)

**Dans l'Indre et Loire :**

La construction du gymnase Dabilly pour le lycée Albert BAYET à Tours (livraison décembre 2008)

La construction des salles de sport Caméo au profit du lycée BALZAC à Tours (livraison mai 2008)

**Dans le Loir et Cher :**

La reconstruction du gymnase du lycée AMPERE de Vendôme (livraison décembre 2008),

**Dans le Loiret :**

La construction d'un nouveau gymnase pour le lycée Jacques MONOD de St Jean de Braye (livraison avril 2008)

La construction d'un nouveau gymnase pour le lycée Jeannette VERDIER (livraison février 2008)

La construction du nouveau gymnase pour le lycée Maréchal LECLERC à Saint Jean de la Ruelle (livraison décembre 2008)

**RECETTES**

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis |
|-----------------------|---------------------------------|-------------|
| EPS DANS LES LYCEES   |                                 |             |
| <b>Investissement</b> | <b>739 000,00</b>               | <b>0,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Une convention de fonds de concours Recette à passer avec la ville de Montargis a été approuvée par la Commission Permanente régionale en novembre 2007 pour un montant de 739 180,15 € (inscrite pour 739 000 €) pour la construction du gymnase Jeannette Verdier à Montargis. Malgré de nombreuses relances, la convention n'était pas signée par la ville en fin d'année 2008.

**Programme :  
Extensions et restructurations**

**DEPENSES**

|                                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés  |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                      |
| <b>Investissement</b>                 | <b>29 827 426,00</b>            | <b>-1 023 909,28</b>                           | <b>28 803 516,72</b>                   | <b>0,00</b>        | <b>28 800 476,39</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➔ **Affecté :**

Un montant total de 45 518 100 € a été affecté en 2008 sur ce programme :

- 37 650 000€ pour la création de 14 nouvelles opérations dont 5 d'un montant supérieur à 3 000 000 € :
  - LP BRANLY à Dreux avec les travaux d'extension et de restructuration du site pour 10 000 000 €
  - LP CHATEAUNEUF à Argenton sur Creuse pour la restructuration des locaux de l'hôtellerie restauration pour 5 400 000 €,
  - Lycée DESSAIGNES à Blois pour l'extension et la restructuration de l'externat pour 6 500 000€
  - Lycée hôtelier de Blois pour la deuxième phase de restructuration et d'extension du site pour 7 200 000 €
  - Lycée agricole de Montoire sur le Loir avec la construction de la demi-pension pour 3 150 000 €
    - 7 868 100 € pour permettre l'abondement de 8 opérations dont :
      - 1 300 000 € pour la construction de la halle pédagogique du LP agricole de Chambray les Tours
      - 3 668 100 € pour la construction d'un pôle CPGE au lycée POTHIER à Orléans.

## ➔ Engagé :

Un peu plus de 26 780 000 € ont été engagés en 2008 sur le programme extensions restructurations. Les opérations des millésimes 2004, 2005 et 2006 sont plus particulièrement concernées avec respectivement :

- plus de 3 543 000 € pour 2004
- plus de 6 217 000 € pour 2005 (dont l'opération de rénovation de l'internat en faveur du lycée Rémi Belleau à Nogent le Rotrou qui totalise à elle seule un peu plus de 5 479 000 € d'engagés sur 2008)
- plus de 14 362 000 € pour 2006 représentant près de 54% de l'engagé du programme avec notamment l'opération dédiée à la restructuration du pôle CPGE du lycée POTHIER à Orléans, avec plus de 6 984 000 € en 2008.

## Mandaté

Sur ce programme 28 803 517 € ont été mandatés. Compte tenu du montant des opérations votées au sein de ce programme, la part des CP représente la somme la plus importante pour l'investissement des lycées soit 28,3% du mandaté total. Plusieurs millésimes d'AP ont été particulièrement concernés. Peuvent être citées les opérations suivantes :

- La restructuration de l'externat et la construction d'une salle de sports en faveur du lycée MARCEAU à Chartres pour 4 480 000 €
- La restructuration et la rénovation de la ½ pension et du bâtiment internat en faveur du LP Blaise PASCAL à Châteauroux pour 2 618 353 €
- Les travaux d'extension et de restructuration du lycée Jean MONNET à Tours pour 2 539 599 €
- La réhabilitation et l'extension des ateliers en faveur du lycée Augustin THIERRY à Blois pour 1 788 422 €
- L'extension et la restructuration du bâtiment X en faveur du LP Paul GAUGUIN à Orléans pour 1 548 353 €
- La construction de la 2<sup>ème</sup> tranche des internats au lycée Agricole du CHESNOY à Montargis pour 2 552 052 €

Le mandaté de ces six opérations totalise près de 54% des crédits de paiement du programme sur l'exercice.

## PRINCIPALES OPERATIONS EN COURS SUR L'EXERCICE 2008

### Pour le Cher :

Restructuration de la chapelle et création CDI du lycée Jacques Cœur à Bourges. Livraison mi 2009.

Restructuration des ateliers du lycée Jean MERMOZ. Phase concours en cours.

### Pour l'Eure et Loir :

Extension et restructuration de l'EREA François TRUFFAUD à Mainvilliers (Etudes en cours. Livraison mi 2011)

Restructuration des ateliers du lycée Remi BELLEAU à Nogent le Rotrou (Travaux en cours. Livraison fin 2010)

Travaux de mise en sécurité des bâtiments C1 et C2, reconditionnement des façades du lycée MARCEAU à Chartres (travaux en cours pour livraison septembre 2009)

Restructuration et extension des ateliers du lycée Jehan de BEAUCE à Chartres. (Etudes en cours. Livraison 2012)

### **Pour l'Indre.**

Restructuration de la filière hôtelière du LP CHATEAUNEUF à Argenton sur Creuse (Etudes en cours)

Construction d'une chaufferie bois du Lycée agricole TOUVENT à Châteauroux (Travaux en cours pour livraison en mai 2009)

Reconstruction demi pension à l'EREA Eric TABARLY à Châteauroux (Phase concours en cours pour une livraison en 2012)

### **Pour l'Indre et Loire :**

Extension et restructuration du lycée Jacques de VAUCANSON à Tours (Etudes de maîtrise d'œuvre en cours. Livraison 2011)

Restructuration et extension de la demi pension du LP Martin NADAUD à Saint Pierre des Corps (Travaux en cours pour livraison fin 2009)

Travaux d'extension et restructuration du lycée Jean MONNET à Joué les Tours (Travaux en cours pour une livraison mi 2009)

Travaux d'extension du LP Albert BAYET à Tours (Travaux en cours pour une livraison fin 2009).

Travaux d'extension et restructuration au lycée agricole d'Amboise (Travaux en cours pour une livraison fin 2009)

### **Pour le Loir et Cher :**

Construction de la demi-pension du lycée hôtelier de Blois (Etudes en cours pour livraison septembre 2010)

### **Pour le Loiret.**

Construction de 15 logements de fonction au lycée VOLTAIRE à Orléans (Etudes en cours pour livraison fin 2010)

Construction d'un pôle artistique au lycée Voltaire (Travaux en cours)

Extension du lycée pour plateforme licence professionnelle au lycée DURZY à Montargis (Etudes en cours. Livraison fin 2010)

Reconstruction du pôle CPGE tranche 2 au lycée POTHIER à Orléans (Études en cours pour livraison mi 2010)

Restructuration de l'externat au lycée agricole LE CHESNOY à Amilly (Etudes en cours pour livraison fin 2010)

Extension externat au lycée agricole de Beaune la Rolande (Travaux en cours pour livraison mi mai 2009)

Construction d'un bâtiment passif au LP Gaudier BRZESKA à Saint Jean de Braye (Etudes en cours pour livraison en novembre 2009)

### ENFIN, QUATRE CHANTIERS ONT ETE LIVRES EN 2008

Rénovation de la demi pension et des internats du lycée Blaise PASCAL à Châteauroux (Travaux livrés en septembre 2008)

Construction d'une halle pédagogique au LP agricole de Chambray les Tours (Travaux livrés en décembre 2008)

Extension et restructuration du bâtiment X au LP Gauguin à Orléans (Livraison août 2008)

Restructuration de l'internat au lycée agricole LE CHESNOY à Amilly (Livraison tranche 1 en octobre 2008. Travaux tranche 2 en cours pour livraison mi 2009)

### RECETTES

|                                | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|--------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS |                                 |                   |
| <b>Investissement</b>          | <b>470 467,00</b>               | <b>470 466,97</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Des recettes à hauteur de 470 466,97 € ont été recouvrées en 2008 concernant :

- 5 quitus de convention de mandat pour un total de 260 466,97 €
- 1 recette de 210 000 € provenant du Département d'Eure et Loir pour la rénovation et l'extension de la demi-pension de la cité scolaire Emile ZOLA à Châteaudun

### Programme : Aide à l'investissement dans l'enseignement privé sous contrat

|                                                                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                                          | <b>3 037 275,00</b>             | <b>1 010 803,19</b>                            | <b>4 048 078,19</b>                    |                    | <b>4 048 078,19</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### ➔ Affecté et engagé

En 2008, sept nouvelles opérations ont été créées et engagées permettant l'individualisation de 58 subventions attribuées à l'enseignement privé sous contrat, pour un montant total de 4 179 929 €, soit près de 100 % du montant voté.

## **LES PRINCIPALES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2008 :**

- au titre de la rénovation du parc informatique 33 subventions ont été accordées pour un montant de 496 585€,
- en faveur des lycées d'enseignement général (loi FALLOUX) ce sont 20 subventions qui ont été individualisées portant sur la maintenance, la sécurité et les acquisitions informatiques et de laboratoire pour un montant total de 884 347 €,
- par ailleurs, cinq lycées ont fait l'objet d'opérations d'envergure :
  - la seconde tranche de reconstruction des locaux d'externat après démolition des préfabriqués du lycée Notre Dame à Chartres pour un montant de 731 160 €,
  - la seconde tranche de reconstruction des locaux du lycée technologique Marmoutier à Tours pour un montant de 863 162 €,
  - la rénovation de la cuisine et de la cuisine pédagogique - Site du Perche du lycée agricole privé de Nermont à Châteaudun pour un montant de 261 517 €,
  - la première tranche de la reconstruction de la MFR de Sepmes à Noyant en Touraine pour un montant de 864 616 €,
  - l'agrandissement de la cuisine pédagogique du lycée privé Fontiville à Veigné pour un montant de 78 542 €.

## **➔ Mandaté**

Le montant mandaté du programme se situe à 4 048 078 € en 2008. Un peu plus de 69 % du mandaté concerne les opérations créées en 2008 (2 152 266 €).

## DOMAINE : FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS

### Programme : Dotations de fonctionnement aux établissements

#### DEPENSES

|                                               | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| DOTATION DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Fonctionnement                                | 40 947 776,00                   | 401 000,00                                     | 41 348 776,00                          | 41 348 028,79      | 39 956 864,29       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS

Cette dépense est constituée de la dotation de fonctionnement versée aux établissements publics de l'Éducation Nationale à laquelle s'ajoutent les charges particulières. Ces dernières permettent de couvrir des dépenses exceptionnelles ou liées aux particularités du lycée.

La dotation a connu une augmentation de 2 %. La partie due à l'application des critères de calcul de la dotation et à son actualisation représente 1,8 %. L'ensemble des surfaces bâties a diminué de 3 %.

La forte augmentation du coût de l'énergie a eu un impact important sur l'augmentation de la dotation, puisque cette charge représente environ la moitié de la dotation.

Cette dotation représente un peu plus de 73% du programme avec 29 283 748,34 € de mandaté.

#### FORFAIT D'EXTERNAT (PART MATERIEL)

Conformément à l'application du principe de parité inscrit dans la loi (coût moyen d'un élève de lycée public + 5 %), les lycées privés sous contrat de l'Éducation Nationale ont vu leur dotation augmenter dans les mêmes proportions que celle des établissements publics.

Le mandaté 2008 s'élève à 5 457 851 € soit un peu plus de 14% du programme.

#### FORFAIT D'EXTERNAT (PART PERSONNEL)

Transférée aux Régions au 1<sup>er</sup> janvier 2007 en application de la loi du 13 août 2004 relative aux transferts de compétence, une dotation correspondant au financement des personnels Agents des Lycées a été versée aux lycées privés, selon les modes de calcul antérieurement appliqués par l'État.

Cette dépense est compensée par une recette incluse dans les dotations de compensation versées par l'État.

Le montant sur ce poste s'établit en 2008 à 3 351 332,17 € soit près de 8,5% du mandaté du programme.

## DOTATION EPS DES LYCEES PUBLICS

Pour ce dispositif, la Région rembourse pour les lycées qui ne possèdent pas d'installations sportives propres ou suffisantes, le coût de la location des installations sportives extérieures et du transport (convention tripartite). En 2008, 125 conventions ont ainsi été passées pour un mandaté de 1 330 345,38 €.

## FORFAIT EPS DES LYCEES PRIVES

Ce forfait correspond à la subvention versée aux lycées privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale. Son évolution, au titre de la parité, suit celle de la dotation EPS versée aux lycées publics.

33 lycées privés sous contrat ont bénéficié en 2008 d'une subvention pour un montant mandaté total de 191 156,16 €.

## TRANSPORT DES ELEVES :

Les dépenses imputées sur cette opération concernent principalement le transport des internes quand le lycée ne possède pas d'internat ou quand des travaux sont exécutés dans un lycée obligeant à l'externalisation des élèves.

La variation de ce type de dépenses est essentiellement liée à celle du prix du carburant.

Le mandaté 2008 s'établit à 342 431,24 €.

## RECETTES

|                                               | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis     |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| DOTATION DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS |                                 |                 |
| <b>Fonctionnement</b>                         | <b>0,00</b>                     | <b>1 328,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce montant correspond à un remboursement de deux trop perçus sur l'opération « transport des élèves » (lycée agricole de Bourges et lycée Jean GIRAUDOUX à Châteauroux).

## Programme : Frais de personnel

## DEPENSES

|                                                                          | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés   | Crédits<br>mandatés  |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------|----------------------|
| FRAIS DE PERSONNEL                                                       |                                 |                                                |                                        |                      |                      |
| Fonctionnement                                                           |                                 |                                                |                                        |                      |                      |
| Masse salariale                                                          | 60 226 600,00                   | 95 000,00                                      | 60 321 600,00                          | 60 311 916,88        | 60 301 671,00        |
| Participation des familles aux frais<br>d'hébergement et de restauration | 300 000,00                      | 300 000,00                                     | 600 000,00                             | 301 798,55           | 289 180,73           |
| <b>Fonctionnement</b>                                                    | <b>60 526 600,00</b>            | <b>395 000,00</b>                              | <b>60 921 600,00</b>                   | <b>60 613 715,43</b> | <b>60 590 851,73</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Sont imputés sur ce programme les frais de personnel (masse salariale) des agents concernés par la décentralisation au titre de la loi du 13 août 2004, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.

La masse salariale se compose des salaires et charges des agents titulaires, des agents non titulaires (agents sur poste vacant et remplaçants) et des agents en contrat aidé.

L'année 2008 est la seconde année d'exercice du droit d'option de ces agents avec une grande majorité réalisée cette année. En 2007, seuls 92 agents avaient exprimé leur souhait de rejoindre la Région ; en 2008, près de 1600 agents ont opté pour une gestion par la collectivité. La vague 2009 concernera 200 personnes environ, 200 autres agents ayant été titularisés par notre collectivité dans le cadre d'une politique volontariste de déprécarisation. Début 2010, la période de droit d'option s'achèvera avec l'accueil en gestion des derniers agents des lycées relevant du Ministère de l'Agriculture.

Le taux de réalisation des dépenses 2008 est de 99,97%. Il demeure majoritairement conforme aux prévisions faites sur le taux d'option que nous avons envisagé, à savoir plus de 80% d'agents ayant rejoint la collectivité en 2008. Cependant, un virement de crédit de 95.000 € a été nécessaire pour faire face à l'importance des recrutements d'agent en contrat à durée déterminée. En effet, le volume financier consacré au remplacement d'agents titulaires momentanément absents est important : 4.429.746 € pour l'année 2008 au lieu des 3.828.700 prévus.

La dépense de 289 180,73€ concerne les ajustements des recettes eu égard aux montants réellement dus par les lycées au titre de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'hébergement.

## RECETTES

|                                                                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis          |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| <b>FRAIS DE PERSONNEL</b>                                             |                                 |                      |
| Fonctionnement                                                        |                                 |                      |
| Masse salariale                                                       | 2 191 000,00                    | 3 159 649,90         |
| Participation des familles aux frais d'hebergement et de restauration | 8 650 000,00                    | 8 597 520,92         |
| <b>Fonctionnement</b>                                                 | <b>10 841 000,00</b>            | <b>11 757 170,82</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les recettes de la masse salariale se composent du remboursement par l'État du salaire brut des agents en contrat aidé à hauteur de 70%, des salaires et charges des autres agents et des indemnités journalières de sécurité sociale pour les non titulaires perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation.

Le taux de réalisation des recettes est supérieur au prévu (144,2 %).

Il provient exclusivement des remboursements de l'État plus importants que prévus, sur une partie des salaires bruts des agents employés en contrat aidé (280 à ce jour pour la collectivité).

Par ailleurs le montant perçu de 8 597 520,92€ en 2008 correspond aux remboursements des lycées à la Région au titre de la participation des familles aux frais d'hébergement et de restauration.

**Programme :  
Frais divers**

**DEPENSES**

|                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|---------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FRAIS DIVERS</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement      | 40 000,00                       | -17 563,26                                     | 22 436,74                              | 0,00                | 22 436,74           |
| Fonctionnement      | 1 402 178,35                    | -145 000,00                                    | 1 257 178,35                           | 1 125 535,56        | 1 061 492,02        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>1 442 178,35</b>             | <b>-162 563,26</b>                             | <b>1 279 615,09</b>                    | <b>1 125 535,56</b> | <b>1 083 928,76</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**INVESTISSEMENT**

**RESTAURATION ETUDE LOGICIEL**

Dans le cadre du transfert à la Région de la mission de restauration et dans l'objectif d'améliorer la qualité des prestations, une étude a été confiée à un prestataire afin d'élaborer un cahier des charges destiné à la commande et au déploiement d'un outil de gestion de la restauration.

Une AP a été affectée à hauteur de 40 000 €. Le montant engagé se situe à 39 707 € et le mandaté 2008 à 22 436,74 €.

**FONCTIONNEMENT**

**RESTAURATION SIGNALÉTIQUE**

Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs de restauration, la Région Centre a lancé une étude ayant comme objectifs de :

- Définir des principes fondateurs de l'évolution tarifaire
- Proposer deux à trois scénarios de tarification
- Représenter par scénarios les équilibres financiers à atteindre au terme de la démarche
- Développer une application de construction des tarifs partagés avec les EPLE.

Par ailleurs, la Région Centre s'est mobilisée pour une meilleure qualité à moindre coût dans les assiettes des lycéens grâce à des mesures nouvelles dans le cadre de la toute nouvelle Charte d'Engagement Qualité de la restauration scolaire dans les lycées de la Région Centre. Ainsi, lors des rencontres des acteurs de la restauration scolaire dans les lycées le 26 avril 2008 a eu lieu le parrainage des 92 chefs des cuisiniers des lycées par le chef étoilé Thierry MARX, Chef au Relais et Château Cordeillan-Bages à Pauillac.

Le mandaté s'élève à 28 577,93 €.

### **ASSURANCE DES LYCEES**

Il s'agit du paiement de l'assurance des immeubles et des biens meubles des lycées. Le mandaté du poste s'élève pour 2008 à 687 001,33 € ce qui représente près de 65% du mandaté du programme « frais divers ».

### **PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS**

Au titre des prestations de service 243 978,60 € ont été mandatés en 2008 dont 190 000 € pour le paiement du marché pour la restauration d'Ingré.

### **IMPOTS ET TAXES**

Pour les impôts et taxes un montant de 23 650 € a été mandaté en 2008 correspondant essentiellement à des taxes foncières.

### **BAUX LOCATIFS PRIVES**

Cette dépense concerne le paiement des taxes foncières. Elle est compensée par une recette liée aux reversements des lycées privés sous contrat, qui s'élève à 11 917 € pour 2008.

### **CONTRATS DE CHAUFFAGE DES LYCEES PUBLICS**

Les dépenses concernent notamment le poste P3 (garantie totale) des contrats suivants :

- le contrat de chauffage urbain du lycée d'ARSONVAL à Joué-les-Tours
- le contrat de chauffage du lycée Blaise PASCAL à Châteauroux (chaufferie bois) qui a été renouvelé pour une durée de 10 ans.

Le mandaté de l'opération s'élève à 66 167,16 € en 2008.

### **RECETTES**

|                       | <b>Crédits votés<br/>en 2008<br/>(1)</b> | <b>Titres émis</b> |
|-----------------------|------------------------------------------|--------------------|
| <b>FRAIS DIVERS</b>   |                                          |                    |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>201 000,00</b>                        | <b>275 728,29</b>  |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les titres de recettes émis correspondent, entre autres, à la recette des baux privés pour 7 lycées privés sous contrat pour 75 272,04 € et à des produits exceptionnels sur les contrats de chauffage comme le trop perçu d'Elyo Centre pour la chaufferie biomasse au lycée Blaise PASCAL à Châteauroux pour 126 766 €.

## DOMAINE : POLITIQUES REGIONALES

### Programme : Mobilité des lycéens

#### DEPENSES

|                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| MOBILITE DES LYCEENS  |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>4 459 723,73</b>             | <b>-210 522,00</b>                             | <b>4 249 201,73</b>                    | <b>3 113 331,07</b> | <b>2 547 294,09</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La politique de MOBILITE se décline en trois axes principaux :

#### LES ACTIONS INTERNATIONALES :

Il s'agit de déplacements pédagogiques à l'étranger d'une durée minimum de 5 jours, sur projet présenté par l'établissement scolaire. La participation de la Région est fixée à 13.72 € par jour et par élève et limitée à 35 % du budget prévisionnel global.

En 2008, 22 projets ont été retenus ; ils ont concerné 453 élèves pour 13 pays différents et un montant total de subvention de 78 771.68 € dont **78 222.88 €** ont été mandatés.

Ce résultat est quasiment le même qu'en 2007 ; pour mémoire, rappelons que le dispositif Actions Internationales, depuis la mise en œuvre du dispositif Trans'Europe Centre, ne concerne plus que les déplacements pédagogiques en Europe des étudiants en classe post-bac des lycées et les déplacements hors Europe de l'ensemble des lycéens.

#### « TRANS' EUROPE CENTRE » :

Ce dispositif, mesure « phare » mise en place à la rentrée scolaire 2005/2006, permet à chaque lycéen de pouvoir bénéficier, à titre gratuit, d'un séjour éducatif en Europe (ou dans un pays associé) avec sa classe pendant au moins 5 jours consécutifs sur place. Seul un « forfait-repas » de 49 € est demandé aux familles.

Le financement est assuré par la Région pour une participation maximale de 95 % du projet présenté par le lycée, celui-ci se chargeant de trouver les cofinancements nécessaires. Le coût maximal de la subvention régionale est fixé par application d'un barème par pays et par élève. Les accompagnateurs sont pris en charge dans le cadre du financement du séjour.

Le bilan de la 2ème année de généralisation pour l'année scolaire 2007/2008 affichait 169 projets concernant 6 014 élèves pour une subvention régionale totale de 2 139 122 €.

Au titre de l'année civile 2008, le montant total de la subvention engagée est de 2 326 962.56 € ; le total des mandatements est de **2 173 707.55 €** dont 1 869 557.56 € au titre de l'année 2008.

## LES STAGES PROFESSIONNELS EN EUROPE :

Le dispositif a été mis en place en 2003 pour permettre aux lycéens en sections professionnelles d'effectuer un stage d'au moins 3 semaines dans un pays européen ou associé.

La Région répond de manière globale à l'appel à projet européen du programme « Leonardo » et verse, depuis l'année 2007, une bourse forfaitaire de 174 € au lycée auquel appartient le lycéen. La participation financière de la Région consiste en l'attribution de « bourses supplémentaires », sur la même base, du fait du nombre important des demandes de stage.

Pour l'année scolaire 2008/2009, ce dispositif concerne 32 lycées et 400 lycéens qui effectueront 1 752 semaines de stage ; le montant total prévisionnel engagé sur 2008 est de 305 076 € : 119 070 € de crédits de la Région et 186 006 € de crédits européens au titre du programme Leonardo ; le total des mandatements est de **295 363.66 €** dont 200 919.60 correspondent à l'année 2008.

## RECETTES

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------|
| MOBILITE DES LYCEENS  |                                 |                   |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>186 000,00</b>               | <b>204 223,20</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La recette de 204 223,20 € correspond à 4 titres émis pour des séjours européens dans le cadre du Trans'Europe Centre pour 22 179,20 € et à deux montants perçus au titre de Leonardo Lycées soit 182 044 €.

## Programme : Egalité des chances

## DEPENSES

|                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| EGALITE DES CHANCES   |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>4 183 381,56</b>             | <b>-450 000,00</b>                             | <b>3 733 381,56</b>                    | <b>3 226 246,86</b> | <b>2 871 826,10</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

La politique régionale d'accompagnement éducatif s'est articulée sur l'année 2008 autour des trois thématiques suivantes : prévention et soutien, éducation à l'environnement, éducation culturelle et sportive.

Cette politique a été mise en œuvre à la fois par des opérations spécifiques et par un dispositif transversal : lycéens citoyens.

#### ▪ **LYCEENS CITOYENS:**

- Ce dispositif, voté en séance plénière du 19 octobre 2006, a démarré sur l'année scolaire 2006/2007, à titre expérimental.

L'année 2008 a représenté à la fois la poursuite de la 1<sup>ère</sup> année de généralisation du dispositif (dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets lancé du 15 septembre au 31 novembre 2007 et de mise en œuvre de la création d'une 5<sup>ème</sup> thématique : l'éducation scientifique et technologique), d'une part et le démarrage de la 2<sup>ème</sup> année de généralisation avec le 2<sup>ème</sup> appels à projets lancé du 20 septembre au 30 novembre 2008.

Durant cette année 2008, les 24 projets déposés ont été financés (dont 2 après report en 1<sup>er</sup> examen) dans les 5 thématiques éligibles : éducation au développement durable, prévention, soutien pour l'insertion scolaire et professionnelles, éducation scientifique et technologique, éducation culturelle.

Parmi ces projets, 11 ont relevé de la thématique développement durable, 6 de la thématique prévention, 3 de la thématique soutien, 1 de la thématique éducation scientifique et technologique et 3 de la thématique éducation culturelle.

Concernant le portage de ces projets, 15 ont été initiés par des lycées et des LP de l'éducation nationale, 2 par des EREA et 7 par des lycées agricoles.

Le taux moyen de financement toutes thématiques confondues, a été de 62,33 % avec un taux de 66 % pour la thématique développement durable, de 63,5 % pour la thématique prévention, de 55 % pour la thématique soutien.

Les projets proviennent de lycées de tous les départements : 3 projets déposés par 2 lycées dans le 18,3 projets déposés par 3 lycées dans le 28,3 projets déposés par 3 lycées dans le 36,3 projets déposés par 5 lycées dans le 37,5 projets déposés par 3 lycées dans le 41,7 projets déposés par 6 lycées dans le 45.

- L'année civile 2008 « lycéens citoyens » a représenté une enveloppe de 48 742,20 €.

#### ▪ **LES ACTIONS PEDAGOGIQUES GLOBALES :**

##### ***Politique de prévention et de soutien aux lycées :***

La région a maintenu son soutien d'assistance pédagogique à domicile pour les lycéens absents au moins deux semaines consécutives pour maladie grave ou accident (SAPAD).

Elle a affirmé son engagement dans le fonctionnement de points station dans 11 lycées, la reconduction d'un 1/2 point station au lycée agricole de Beaune Bellegarde, la reconduction d'un point station ouvert aux apprentis de l'AFTEC, de la Pharmacie, du Bâtiment, de l'Agglo et de la CMA 45 pour l'équivalent d'un point station réparti sur deux sites (regroupement à l'internat du CFA du bâtiment et au CFSA de l'AFTEC) et d'un 1/2 point station au CFA de Bellegarde. Un point station a également démarré au lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers. Elle a confirmé le point station extérieur aux lycées, dédié aux lycéens sans point écoute dans leur établissement.

L'action régionale en faveur de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) s'est maintenue avec une subvention forfaitaire de 2,70 € par licencié. Cette participation est destinée à aider le financement des déplacements des lycéens lors des finales régionales ou nationales.

Elle a poursuivie son action de co financement des déplacements des élèves sur des lieux de mémoire tels que les musées régionaux de la résistance, le Centre de la mémoire d'Oradour sur Glane, le Mémorial de Caen, le Musée du débarquement (16 projets de 14 lycées et 644 élèves en 2008).

Le montant global de financement de cette politique de prévention et de soutien (hors axe prévention du dispositif lycéens citoyens), s'élève à 213 908, 78 €, dont 194 439, 08 € mandatés.

### ***La politique dédiée à l'environnement***

La Région a renouvelé son opération de ramassage des déchets toxiques dans 129 lycées ; le tonnage traité à partir du millier de conditionnements collectés a approché cette année les 21 tonnes. Le coût total de cette opération s'est élevé à 83 894,02 €. A cela s'est ajoutée la partie liée à la prestation AMO pour 14 710,80 €.

### ***La politique d'éducation culturelle et sportive.***

La Région a maintenu son intervention dans le cadre de divers concours de dimension culturelle tels que le prix George Sand de la Nouvelle, Jeunes Auteurs pour l'Europe, les rallyes latin et mathématiques, des mots pour voir ou dans le cadre d'opérations spécifiques telles que Radios lycées et Télémaques.

Le montant global de financement de cette politique d'éducation culturelle et sportive (hors axe culture du dispositif Lycéens citoyens) a représenté un montant de 229 317,08 € dont 153 658,68 € mandatés.

### **MANUELS SCOLAIRES TRANSMISSIBLES :**

La commission permanente du 23 mai 2008 a individualisé les subventions des manuels scolaires transmissibles pour la rentrée scolaire 2008/2009 pour les classes de seconde de l'enseignement général et technologique, correspondant à 19 847 élèves dans 93 lycées publics et privés sous contrat. Les vérifications d'utilisation des crédits des années précédentes menées par les services de la Région en collaboration avec les comptables des établissements ont permis de constater que 51 lycées disposaient de crédits non utilisés : le montant des subventions attribuées à ces lycées a été modulé en conséquence.

Le montant de cette subvention varie de 90 € pour un élève de l'enseignement professionnel à 135 € pour un élève de l'enseignement général et technologique.

La commission permanente du 14 novembre 2008 a individualisé les subventions correspondant aux ouvertures de sections ou de filières et aux poursuites d'ouvertures de sections et de filières constatées à la rentrée, correspondant à 855 élèves dans 56 lycées publics et privés sous contrat.

Le montant total des subventions pour 2008 est de 1 316 313,86 €, en forte baisse par rapport à 2007 (1 858 477 €), baisse déjà constatée en 2005 et 2006. Cette baisse est due à la diminution des effectifs et à la prise en compte des crédits non utilisés.

### **MANUELS SCOLAIRES NON TRANSMISSIBLES « CONSOMMABLES » :**

La commission permanente du 23 mai 2008 individualisait les subventions des manuels scolaires non transmissibles pour la rentrée scolaire 2008/2009 pour 28 392 élèves répartis dans 123 établissements publics et privés sous contrat.

La commission permanente du 14 novembre 2008 a individualisé les subventions correspondant aux ouvertures de sections ou de filières et aux poursuites d'ouvertures de sections ou de filières constatées à la rentrée, correspondant à 681 élèves dans 46 lycées publics et privés sous contrat.

Son montant varie de **15 € à 30 €** selon la section professionnelle.

A ce titre, le montant total des subventions pour 2008 est **466 612,39 €**, stable par rapport à celui de 2007 (469 287,24 €).

#### **AIDE REGIONALE AU PREMIER EQUIPEMENT :**

Cette politique de « gratuité » est complétée par une aide aux familles pour l'acquisition du premier équipement indispensable lors de l'entrée au lycée en section professionnelle.

Cette « aide au premier équipement » a été mise en place à la rentrée scolaire 2003/2004 sous forme de lettre chèque envoyée directement aux familles, et a été réévaluée lors de la commission permanente du 19 septembre 2008. Son montant varie de 25 € à 175 €.

La commission permanente du 13 juillet 2007 a étendu ce dispositif aux apprentis à compter de la rentrée 2007 et a décidé de prendre en compte la nouvelle formation du secteur sanitaire et social.

Elle a concerné, pour l'année scolaire 2008/2009, 5 601 élèves pour un montant total de **332 255 €**.

Depuis la rentrée scolaire 2008/2009, la gestion de ce dispositif, qui était confiée à un prestataire extérieur, est ré-internalisée.

#### **POLITIQUE D'INTEGRATION :**

Cette politique est articulée autour de trois axes principaux :

- l'action **d'aide aux devoirs** menée à titre expérimental dans 8 LP et EREA ayant de fort taux de décrochage scolaire. Le bilan réalisé en octobre 2008 avec les établissements participant à l'opération a conduit à proposer son renouvellement jusqu'au 31 août 2009. Un nouveau bilan sera réalisé en juin 2009 avant de l'étendre éventuellement à d'autres établissements.
- l'action menée en coopération avec la Mission Générale d'Insertion du Rectorat (MGI) depuis la rentrée scolaire 2006/2007 a été renouvelée pour la rentrée scolaire 2008/2009. Elle est dédiée au co-financement d'opérations « **français langue étrangère** » à destination des lycées accueillant des élèves ne connaissant pas ou maîtrisant mal la langue française.
- l'action « **école ouverte** » menée au LP Gilbert Courtois de DREUX. Cette opération a un double objectif : proposer une orientation active en promouvant les filières du Lycée Professionnel et favoriser l'égalité des chances par une préparation individualisée aux examens.

Le montant global de financement de cette politique d'intégration a représenté un montant engagé de 188 218.56 € dont 132 545.65 € ont été mandatés.

## RECETTES

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis     |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------|
| EGALITE DES CHANCES   |                                 |                 |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>0,00</b>                     | <b>1 183,40</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Cette recette correspond à un remboursement de deux trop perçus sur l'accompagnement éducatif et la politique d'intégration.

### Programme : Information et d'orientation

|                            | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| INFORMATION ET ORIENTATION |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b>      | <b>1 276 364,32</b>             | <b>4 522,00</b>                                | <b>1 280 886,32</b>                    | <b>1 286 014,26</b> | <b>945 907,76</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

L'information et l'orientation constituent un volet important de la politique éducative de la Région Centre qui s'inscrit dans le cadre de l'article 12 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et le rôle de la Région en matière de pilotage de la politique régionale d'apprentissage, de la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi et d'une nouvelle orientation professionnelle. A ce titre, le Plan Régional de Développement de la Formation (PRDF) définit les priorités relatives notamment à l'information et à l'orientation.

A cet effet, le chantier n° 2 du PRDF 2008-2011 « **Réussite pour tous : Information, insertion et accompagnement des jeunes, prévention des décrochages** » a pour objectif d'accroître l'efficacité des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) en faveur des collégiens, lycéens et étudiants de la région Centre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit en complémentarité des **partenariats** engagés la politique menée dans le cadre de l'organisation de **manifestations** telles que les forums et salons d'information et d'orientation, les **olympiades des métiers** et le dispositif « assure ta rentrée ».

### PUBLICATIONS ET PARTENARIATS

● Afin de contribuer à renforcer la qualité de l'information sur les secteurs professionnels, les métiers et les formations, sa diffusion et son appropriation par le public, la Région Centre a conforté la poursuite des partenariats en 2006 par des conventions pour trois ans avec :

- la Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DR ONISEP) de la région Centre ;
- le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Agricole de la Région Centre (CRIPTARC) ;
- le Centre Régional de Documentation Pédagogique du Centre (CRDP).

Ces partenariats ont ainsi permis de conduire en étroite collaboration avec le GIP Alfa Centre, des actions d'information sur les métiers auprès de la communauté éducative, des parents d'élèves et des partenaires du réseau régional de l'Accueil, Information et Orientation (AIO).

Le montant global de financement de cette politique a représenté un montant engagé de 152 400 € dont 121 400 € ont été mandatés.

#### **SOUTIEN AUX FORUMS, SALONS ET MANIFESTATIONS D'ORIENTATION :**

- Les forums et salons d'information et d'orientation

Chaque année, la Région Centre en partenariat avec le Rectorat de l'Académie Orléans-Tours, la Délégation Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt soutient l'organisation de forums et salons d'information et d'orientation départementaux ou locaux.

Pour 2007/2008, la Région Centre et les partenaires ont poursuivi l'objectif partagé des années précédentes visant à améliorer la lisibilité de ces manifestations et affirmer leur finalité. C'est ainsi que le 7 janvier 2008 une nouvelle charte de partenariat et son cahier des charges élaborés et validés dans le cadre du Comité Directeur de l'Information Professionnelle des jeunes a été approuvée par la Commission permanente du 16 novembre 2007.

12 forums et salons départementaux ont été soutenus (entre janvier et mars) par le Conseil régional pour l'année scolaire 2007/2008 et ont accueilli 85 632 visiteurs.

- Les artisanales de Chartres

Le salon national de l'Artisanat, « les Artisanales de Chartres », propose, depuis 14 ans, une exposition sur 14 000 m<sup>2</sup>, de créations et démonstrations de pas moins de 470 exposants relevant de 6 secteurs d'activités tels que le bâtiment, le bois, l'alimentation, la décoration, les services ou l'art dont 165 artisans de la région Centre. Près de 70 000 visiteurs sont accueillis sur le site.

C'est dans ce cadre qu'à l'initiative de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure et Loir, pilote de l'opération et de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP 28) et de la Région Centre ont été mis en place le village des métiers (2006-2007) et les quartiers des métiers en 2008.

Près de 10 000 jeunes scolaires ou demandeurs d'emploi chaque année sont accueillis sur ces espaces entièrement dédiés aux métiers et à la formation dans 8 pôles professionnels : alimentation, hôtellerie/restauration/agro-alimentaire, bâtiment, services, automobile, industrie/métallurgie, métiers d'art et horticulture/travaux paysagers et animés par des jeunes issus de près de 20 établissements de formation (Lycées et CFA) de la région Centre, qui accomplissent en direct des démonstrations techniques et échangent avec les visiteurs.

- Le salon des métiers d'art

Depuis 2003, la Région Centre organise le salon des métiers d'art à Orléans. Cette manifestation rencontre chaque année un grand succès auprès des professionnels et du public (près de 23 000 visiteurs). L'objectif premier de cette manifestation est de promouvoir les métiers d'art, les hommes et leur savoir-faire.

C'est depuis 2006 que cette opération permet aussi de découvrir les formations liées aux métiers d'art organisées en Région Centre aussi bien dans les lycées que dans les Centres de Formation pour Apprentis à travers l'entrée « métier ». A ce titre, près de 10 établissements de formation sont présents et animent durant 3 jours l'espace formation avec les jeunes.

Le montant global de financement de cette politique a représenté 465 970,50 € dont 350 221,92 € ont été mandatés.

## OLYMPIADES DES METIERS :

- Une compétition qui se déroule tous les 2 ans, depuis 1950 et qui est devenue un événement reconnu, d'une ampleur internationale. Ce dispositif mondial qui accueille désormais un très vaste public réuni une quarantaine de pays et mobilise de plus en plus de candidats.

L'état d'esprit qui préside à l'organisation de cet événement concorde avec la politique menée par la Région en matière de promotion des métiers et de valorisation des formations professionnelles. Vitrine internationale et plate forme de rencontres et de découvertes, les Olympiades sont pour les jeunes, comme pour les professionnels, une occasion privilégiée d'information et d'échange sur les métiers et les formations qui y conduisent. Depuis 1998, la Région s'est fortement engagée dans cette opération.

Pour les 40èmes olympiades des métiers (2008) la Région Centre a réuni 45 métiers pour l'organisation des sélections régionales sur plusieurs sites de l'agglomération orléanaise :

- 2 sites principaux : le Campo Santo (métiers représentant chaque pôle et accès grand public) et le lycée Gaudier BRZESKA à saint Jean de Braye (réunissant 19 métiers).

- Certains établissements de formation, totalement impliqués dans l'organisation : Orléans (CFSA de l'AFTEC, CFA de l'agglomération orléanaise, CFA du Bâtiment du Loiret, ESFORMA Charles Péguy) Fleury-Les-Aubrais (Lycée Jean Lurçat) Saint-Cyr-en-Val (ANFA) Olivet (Lycée Françoise DOLTO) La Chapelle Saint-Mesmin (CFAI Centre) Tours (Lycée albert BAYET)

Plus de 230 jeunes candidats âgés de moins de 23 ans ont été accueillis dans cette compétition dont 47 d'entre eux ont constitué l'équipe régionale. Cette équipe représentera la région Centre lors des finales nationales à Lille (Février 2009).

Le montant global de financement de cette politique a représenté un montant de 645 680 € dont 469 310,33 € ont été mandatés.

**FORMATIONS SANITAIRES  
ET SOCIALES**

## **LES ORIENTATIONS**

**La formation dans le secteur sanitaire et social constitue l'un des leviers majeurs qui permettra de faire face aux défis de santé et de vieillissement de la population dans les prochaines années.**

La Région Centre s'est fixée comme objectif de **favoriser la promotion sociale des personnes en emploi** et **d'assurer l'attractivité des métiers du secteur** ainsi que de **permettre la formation des futurs professionnels dans les meilleures conditions matérielles et financières.**

**La Mesure-Phare qui était de former 10 000 personnels soignants, médico-sociaux et aides à domicile**, se trouve confortée et renforcée par la mise en œuvre de nouveaux cadres d'intervention à partir de 2008.

D'une part, le **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2008/2013**, adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de décembre 2007, propose cinq orientations stratégiques de l'action de la Région Centre :

- favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers sanitaires et sociaux,
- accompagner les trajectoires professionnelles par la formation tout au long de la vie,
- adapter l'offre de formation aux besoins et aux territoires,
- accompagner l'évolution de l'appareil de formation,
- construire les outils d'une observation partagée.

Certaines de ces actions ont déjà été mises en place en 2008, comme **la prise en charge par la Région Centre, du coût de scolarité des étudiants en Formation de Techniciens d'Analyses Biomédicales (IFTAB)** ou le **paiement plus rapide des premières mensualités des bourses régionales** pour les 35 % d'étudiants boursiers sur les **6 500 élèves étudiants bénéficiant d'une formation sanitaire et social financée par la Région Centre** ou encore la **mise en place d'un sixième échelon de bourse** pour favoriser la formation des personnes les plus en difficulté.

D'autre part, la **Région Centre fait partie des trois Régions retenues par le Secrétariat d'Etat à la Solidarité pour la mise en œuvre d'actions expérimentales** dans le cadre du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. **Les priorités d'action définies dans ce Plan rejoignent ceux du Schéma Régional** (identifier les besoins de formation, recruter, former les personnels en place, valoriser les métiers en lien avec la dépendance). La contractualisation entre les différents partenaires du Plan des Métiers a permis de mobiliser près de 4,620 M€ dont près de 1,2 M€ par la Région.

Mais l'action de la Région Centre dans ce domaine d'intervention est également le **financement des 3 établissements de formations sociales initiales et les 27 instituts agréés** pour dispenser des formations dans le secteur sanitaire.

La Région Centre a également élaboré dans le cadre de son Schéma Régional un **Programme Prévisionnel d'Investissements 2008-2011** pour ces établissements dont les premières concrétisations sont la rénovation de locaux pour l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie à Orléans ou encore l'acquisition de matériels informatiques administratif ou pédagogique.

L'année 2008 a été également celle de **l'ouverture de l'extension de l'Institut de Formations Paramédicales (IFPM)** d'Orléans. Projet de 4,5 M€ réalisé dans des délais très courts et qui intègre des **dispositifs environnementaux** pour la ventilation et le chauffage.

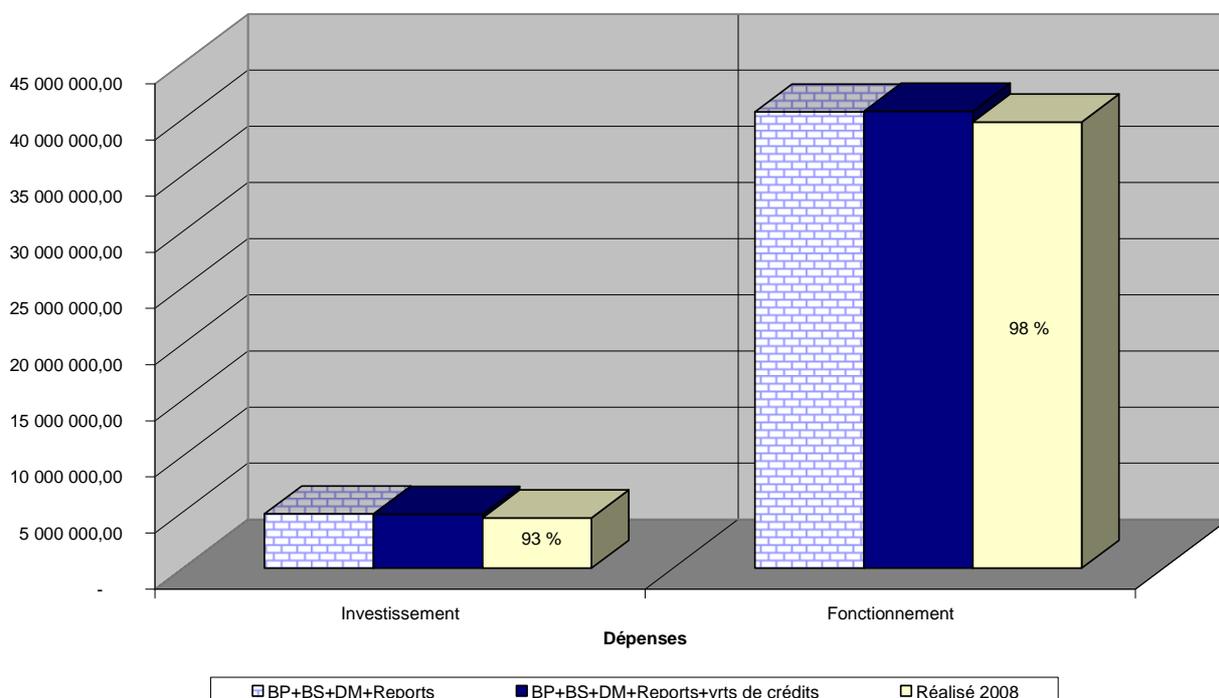
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

### Crédits de paiement

|                                          | DEPENSES             |                      |            | RECETTES          |                   |             |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------|
|                                          | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)     | REALISE 2008      | %           |
| <b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b> |                      |                      |            |                   |                   |             |
| Investissement                           | 4 808 673,90         | 4 484 340,39         | 93%        | -                 | -                 | 0%          |
| Fonctionnement                           | 40 699 575,55        | 39 750 220,16        | 98%        | 814 720,00        | 814 720,00        | 100%        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>45 508 249,45</b> | <b>44 234 560,55</b> | <b>97%</b> | <b>814 720,00</b> | <b>814 720,00</b> | <b>100%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Formations sanitaires et sociales



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes    | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|---------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2007-3009       | BOURSES SOCIAL            | 1 677 000                                         | 150 000                                       | 1 827 000                                 | 150 000                 | 1 827 000                   |
|                      | 2008-3008       | BOURSES SECTEUR SANITAIRE | 0                                                 | 7 100 000                                     | 7 100 000                                 | 7 100 000               | 7 100 000                   |
|                      | 2008-3009       | BOURSES SECTEUR SOCIAL    | 0                                                 | 1 700 000                                     | 1 700 000                                 | 1 700 000               | 1 700 000                   |
| <b>Total AE</b>      |                 |                           | <b>1 677 000</b>                                  | <b>8 950 000</b>                              | <b>10 627 000</b>                         | <b>8 950 000</b>        | <b>10 627 000</b>           |
| AP                   | 2007-3013       | EXTENSION IFPM ORLEANS    | 4 500 000                                         | 650 000                                       | 5 150 000                                 | 650 000                 | 5 150 000                   |
|                      | 2008-1010       | PPI SANITAIRE ET SOCIAL   | 0                                                 | 9 500 000                                     | 9 500 000                                 | 870 003                 | 870 003                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                           | <b>4 500 000</b>                                  | <b>10 150 000</b>                             | <b>14 650 000</b>                         | <b>1 520 003</b>        | <b>6 020 003</b>            |
| <b>Total général</b> |                 |                           | <b>6 177 000</b>                                  | <b>19 100 000</b>                             | <b>25 277 000</b>                         | <b>10 470 003</b>       | <b>16 647 003</b>           |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

### DOMAINE : FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

#### Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

|                                                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés      | Crédits mandatés     |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE |                              |                                          |                                     |                      |                      |
| Fonctionnement                                                         | 31 266 254,55                | 64 520,00                                | 31 330 774,55                       | 31 229 478,65        | 30 697 091,15        |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>31 266 254,55</b>         | <b>64 520,00</b>                         | <b>31 330 774,55</b>                | <b>31 229 478,65</b> | <b>30 697 091,15</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les crédits inscrits sur ce programme s'élevaient à 27,300 M€ (dont 21,450 M€ pour le financement des établissements de formation du secteur sanitaire et 5,850 M€ pour ceux du secteur social).

#### **A) Financement des écoles et instituts de formation sanitaire**

##### Ecoles sanitaires

Engagé en 2008 : 24 930 540,85 €

Mandaté en 2008 : 24 523 647,45 €

##### Colloque national Formations Sanitaires et Sociales

Engagé en 2008 : 106 025,40 €

Mandaté en 2008 : 106 025,40 €

Dans le cadre de sa **décision modificative n° 1**, la Région a **abondé ces crédits de 1,050 M€** pour tenir compte des besoins des établissements de formation sanitaires, à l'issue des procédures de négociation budgétaire pour 2008.

Parallèlement, la Région Centre a décidé **de prendre en charge, à compter de la rentrée de septembre 2008, le coût de la scolarité pour les étudiants en Formation de Techniciens d'analyses biomédicales (IFTAB)** (les étudiants devaient déboursier plus de 2 400 € pour chacune des 3 années de la formation). Cette mesure s'inscrit dans les propositions de la fiche action n° 4 du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, intitulée « Assurer l'égalité d'accès aux formations par une politique d'aide à la vie étudiante ». **Pour 2008, le coût de cette mesure s'élevait à environ 67 000 €** (soit environ 200 000 € en année pleine).

Les crédits dédiés au financement des formations sanitaires ont donc été abondés au total de 1,117 M€ en DM1 2008.

#### **B) Financement des écoles et instituts de formation sociale**

##### Ecoles sociales

Engagé en 2008 : 6 192 912,40 €

Mandaté en 2008 : 6 067 418,30 €

Le volume des crédits dévolus au financement des établissements de formation du secteur social a permis de couvrir leurs besoins et d'atteindre l'objectif d'équilibre qui restait incertain depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

**Programme : Construction – Aménagement -  
Réhabilitation - Equipement**

|                                                              | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIPEMENT</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                                               | 4 840 000,00                    | -31 326,10                                     | 4 808 673,90                           | 0,00               | 4 484 340,39        |
| Fonctionnement                                               | 0,00                            | 2 004,00                                       | 2 004,00                               | 2 000,96           | 2 000,96            |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>4 840 000,00</b>             | <b>-29 322,10</b>                              | <b>4 810 677,90</b>                    | <b>2 000,96</b>    | <b>4 486 341,35</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action n° 12 du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales, intitulée « Moderniser les équipements des écoles et des instituts ».

**A) Programme Prévisionnel d'Investissements 2008-2011**

Affecté en 2008 : 870 002,60 €

Mandaté sur enveloppes en 2008 : 388 110,35 €

Dans le cadre du budget 2008, **la Région a ouvert une autorisation de programme de 9,5 M€ dédiée à la réalisation de travaux et à l'acquisition d'équipements** permettant d'assurer le fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale, dans de bonnes conditions matérielles. Cette AP était dotée de 400 000 € au BP 2008. Ces crédits ont été abondés de 300 000 € en DM1 2008.

Dès 2008, ce sont des subventions pour un montant d'un peu plus de 870 000 € qui ont été approuvées par la commission permanente régionale, parmi lesquelles :

- la rénovation de locaux pour l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie (IRFMK) d'Orléans, pour un montant de 600 000 €, sur une dépense subventionnable de 1,2 M€ TTC,
- la mise aux normes des cuisines de l'Ecole Régionale du Travail Social (ERTS) à Olivet, à hauteur de près de 88 000 €, sur une dépense subventionnable de 125 000 € TTC,
- l'attribution de subventions pour un montant total de 147 418,21 €, sur un total de dépenses subventionnables de 154 489,21 € TTC, à 12 écoles et instituts de formation, pour l'acquisition de matériels informatiques administratif ou pédagogique et de matériels pédagogiques spécifiques.

**B) Extension de l'Institut de Formations Paramédicales (IFPM) d'Orléans**

Affecté en 2008 : 650 000 €

Mandaté sur enveloppe en 2008 : 4 070 223,24 €

L'autorisation de programme portant sur ce projet d'extension s'élevait initialement à 4,5 M€. Elle a été abondée de 650 000 €, pour faire face aux surcoûts liés aux contraintes et spécificités du projet :

- délais de réalisation très courts, nécessitant la mise en œuvre rapide de moyens matériels et humains importants, sur tous les postes du chantier (du gros œuvre au raccordement et à l'installation des matériels et équipements administratifs, pédagogiques et informatiques),
- bâtiment utilisant des dispositifs alternatifs de ventilation et de chauffage permettant des économies d'énergie (puits canadien, ventilation double flux, échangeur de chaleur et pompe à chaleur air/eau), mais ayant un coût plus important que les dispositifs traditionnels,
- enfin, mise à disposition de matériel médical spécialisé plus coûteux que prévu, même pour du matériel d'occasion, qui est suffisant pour l'enseignement.

Les crédits dédiés à cette AP s'élevaient à 3,9 M€ au BP 2008. Ils ont été abondés de 240 000 €, en DM2 2008, pour faire face aux derniers paiements sur les marchés relatifs à ce projet d'extension.

Au final, l'extension de l'IFPM d'Orléans a été livrée fin août 2008, moins de 16 mois après le lancement du projet en avril 2007. Les étudiants ont pu intégrer ces nouveaux locaux, d'un peu plus de 2000 m<sup>2</sup> et situés avenue Diderot à Orléans – La Source (jouxant le lycée Voltaire), dès la rentrée de septembre 2008.

### Programme : Aides financières aux élèves et étudiants

|                                                          | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                    | <b>9 068 321,00</b>             | <b>-1 524,00</b>                               | <b>9 066 797,00</b>                    | <b>91 730,40</b>   | <b>9 051 128,05</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Affecté en 2008 : 8 800 000 €

Mandaté sur enveloppes en 2008 : 8 975 000 €

Gestion des bourses : 76 128,05 €

Sur les 6500 élèves et étudiants ayant suivi une formation sanitaire et social financée par la Région Centre, environ 35 % ont bénéficié d'une bourse régionale d'étude. Les crédits dédiés au financement de ces bourses se sont élevés à près de 9 M€, en 2008.

Durant cette année, le cadre d'intervention d'attribution des bourses dans le secteur sanitaire et social a été modifié pour permettre un paiement plus rapide des premières mensualités des bourses, suivant les périodes de rentrée scolaire. Cette mesure – sans incidence financière – s'inscrit dans les objectifs de la fiche action n°4 du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales intitulée « Assurer l'égalité d'accès aux formations par une politique d'aide à la vie étudiante ».

Deux autorisations d'engagement (une pour le secteur sanitaire, une pour le secteur social) sont ouvertes dans le cadre de chaque budget primitif. Des contrôles approfondis menés en 2008, ont permis d'identifier des erreurs dans la gestion des bourses dans le secteur des formations sociales. Ces erreurs ont été rectifiées et les bourses attribuées ont été revues, conformément au cadre régional d'attribution des bourses.

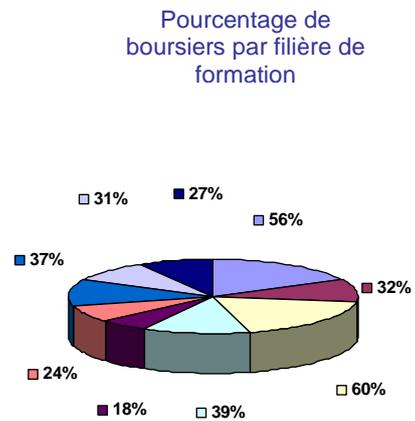
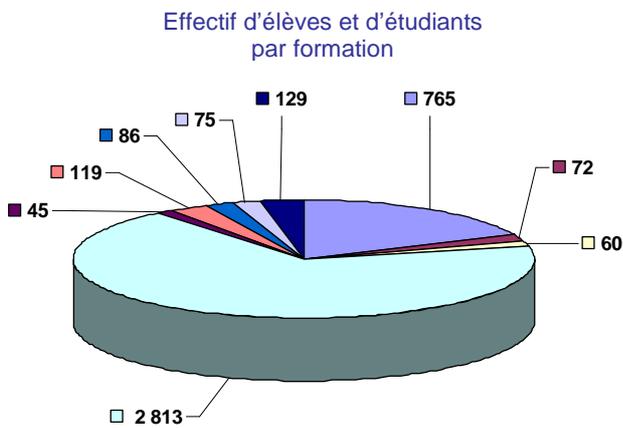
L'AE ouverte pour le secteur social pour 2007 a été abondée de 150 000 € en DM1 2008, en raison d'une forte augmentation du volume de bourses attribuées.

## ANNEE 2008

Comparaison du nombre de boursiers par rapport à l'effectif total,  
par filières de formation

### Secteur sanitaire :

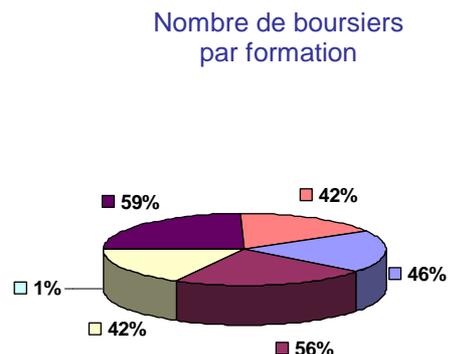
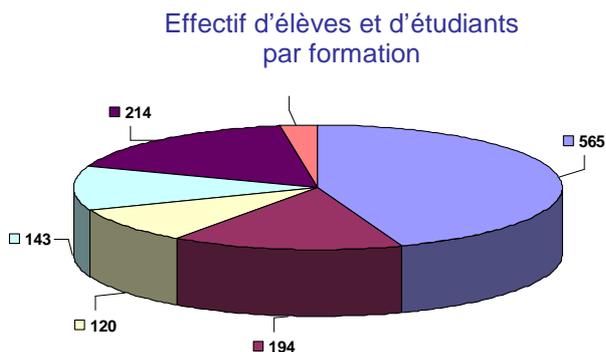
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Ambulancier
- Infirmier
- Puéricultrice
- Sages-femmes
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Technicien en analyses biomédicales
- Masseur-kinésithérapeute



Lecture du graphique, exemple : en 2008, pour les étudiants en formation au diplôme d'Etat Infirmier, effectif : 2 813 étudiants. Parmi ceux-ci, 39 % ont été bénéficiaires d'une bourse régionale d'études.

### Secteur social :

- Educateur Spécialisé
- Moniteur Educateur
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Technique Spécialisé
- Assistant de Service Social
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale



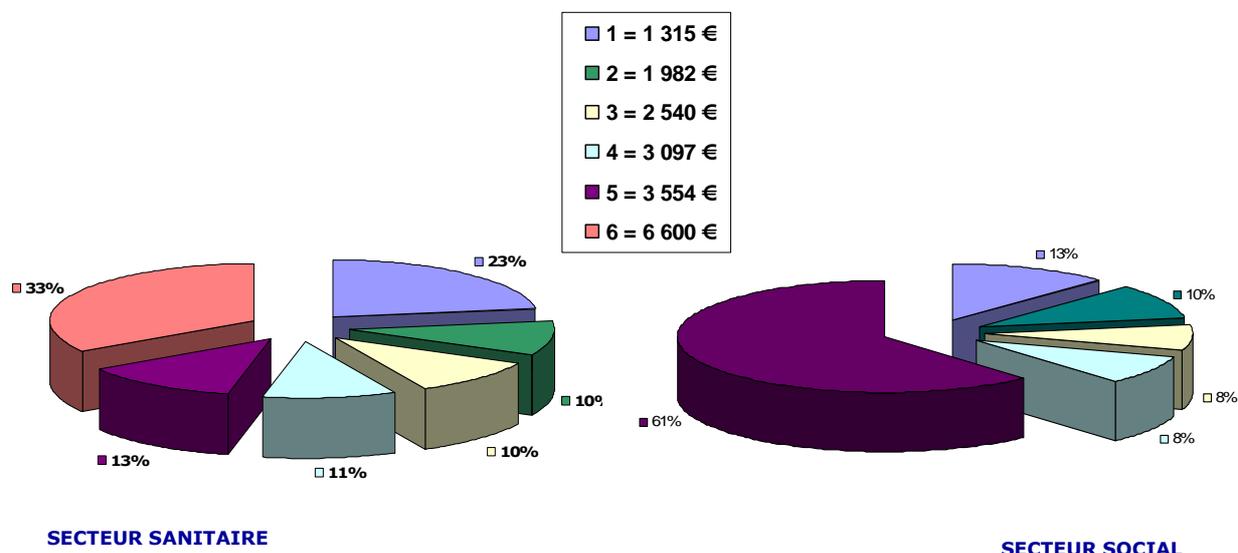
Cette aide est attribuée en tenant compte des ressources et de la situation personnelle des élèves et étudiants. Le barème – applicable au niveau national – comprend 5 échelons allant de 1 315 € à 3 554 €, par année de formation.

Un 6<sup>ème</sup> échelon a été créé, par la Région, courant 2006, dans le cadre de la mise en cohérence de la réglementation des bourses d'étude décentralisées et des dispositifs spécifiques qui existaient en Région Centre pour aider financièrement les personnes en formations d'aide-soignant et d'infirmier.

En 2008, le nombre de boursiers bénéficiaires du 6<sup>ème</sup> échelon correspondait à 33% du nombre total de boursiers.

### ANNEE 2008

Pourcentage de bénéficiaires par échelon de bourse accordée  
(hors changements de situations)



### Programme : Structuration des dispositifs de formation

#### DEPENSES

|                                            | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|--------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------|
| STRUCTURATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION |                           |                                       |                                  |                 |                  |
| Fonctionnement                             | 300 000,00                | 0,00                                  | 300 000,00                       | 104 359,37      | 0,00             |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                            | Crédits votés en 2008 (1) | Titres émis |
|--------------------------------------------|---------------------------|-------------|
| STRUCTURATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION |                           |             |
| Fonctionnement                             | 814 720,00                | 814 720,00  |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## 1 – La mise en œuvre du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes

Début 2008, la Région Centre a été saisie (ainsi que 2 autres Régions), par le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, pour la mise en place d'actions expérimentales dans le cadre d'un Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Après approbation par la Commission permanente (CPR n° 08.05.25 en date du 23 mai 2008) un protocole d'accord a été signé entre la Région Centre et le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, le 8 juillet 2008.

Une convention-cadre est ensuite venue définir les actions expérimentales pour la mise en place de ce Plan Régional des Métiers, ainsi que les modalités d'organisation et de financement. Cette convention-cadre entre le Secrétariat d'Etat à la Solidarité, la Région Centre et Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a été approuvée par la commission permanente du 11 juillet 2008 (délibération n° 08.07.29).

Afin de permettre le démarrage de la première action expérimentale du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, 195 640,63 € ont engagés en fin d'année 2008. La somme de 814 720 € a également été perçue en recettes.

La première action lancée en 2008, sur le budget des Formations Sanitaires et Sociales, a porté sur la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de l'outil informatisé d'observation partagée et son animation (action 1 du Plan des Métiers).

D'autres actions relevant du Plan des Métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, ont été financées, dès 2008, dans le cadre du budget des Formations Professionnelles Continues (Domaine : Mutations économiques et appui à la formation des salariés, Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation). L'une porte sur l'accès au marché de l'emploi de bénéficiaires de contrats aidés dans le Cher en les préparant à entrer sur différents métiers de niveau V du secteur sanitaire et social. Une autre propose une sensibilisation à la démarche de Gestion Prévisionnelle des compétences de structures accueillant des personnes dépendantes sur le territoire régional.

## 2 – La mise en œuvre des fiches actions du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales

Certaines propositions d'actions émises dans le cadre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales 2008-2013, ont été mises en œuvre en 2008. Elles s'inscrivent pour partie dans les programmes du budget dédié aux Formations Sanitaires et Sociales et mobilisent les financements régionaux, ainsi qu'il est exposé plus haut.

La contractualisation avec les partenaires de la Région sur les formations sanitaires et sociales, constitue également l'un des objectifs du Schéma.

Ainsi, en 2008, la Région Centre a signé :

- une convention de partenariat 2008-2011 avec la DRASS, dans une perspective de pilotage concerté avec les services de l'Etat des formations sanitaires et sociales dont la Région a désormais la charge (délibération CPR n° 08.04.25 en date du 25 avril 2008),
- des conventions-cadres pour la période 2008-2010, à l'issue d'une expérimentation menée en 2007, avec les établissements de formation du secteur social (délibération CPR n°08.05.23 en date du 23 mai 2008).



# **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

## **LES ORIENTATIONS**

**Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants sont des priorités pour la Région Centre. C'est aussi la clé de l'autonomie des jeunes.**

**C'est avec cette politique audacieuse, incitative et en soutenant fortement la mise en place du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) que la Région améliorera encore le rayonnement des universités du territoire.**

Pour cela la Région Centre intervient dans plusieurs domaines :

- le développement des infrastructures et des équipements,
- le soutien à la mobilité internationale des étudiants,
- l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Région finance les constructions, les aménagements, les réhabilitations et équipements des établissements d'enseignement supérieur. **En 2008, plusieurs opérations ont débuté** comme le réaménagement du laboratoire Plasma laser d'Orléans ou l'installation de la faculté de droit dans la Salle d'Armes de Bourges ou encore la restructuration de la bibliothèque universitaire de médecine à Tours.

En 2008 le **nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide régionale** pour effectuer un séjour à l'étranger (stages ou séjours pédagogiques) **a augmenté de 6 %**.

Cette année encore la Région Centre a **pris plusieurs initiatives pour combattre la fracture numérique qui existe entre les étudiants**. Participation au **financement de la mise en place des cartes d'étudiant numériques « Atout Centre »** et au **financement de l'accès internet haut débit** dans les universités et organismes de recherche. Mais l'action de la Région ne s'arrête pas là, **elle finance également l'installation de salles multimédia dans les résidences universitaires** gérées par le CROUS.

La **Mesure-Phare Ordicentre** a connu plusieurs évolutions en 2008. **Les étudiants handicapés** inscrits dans des formations de niveau supérieur au baccalauréat peuvent bénéficier d'un ordinateur portable. Ces ordinateurs portables étaient mis à disposition des étudiants qui pouvaient les racheter pour une valeur résiduelle, dans le **contexte de crise il a été décidé de les donner**.

C'est ainsi que **3 576 ordinateurs portables** ont été distribués en 2008 et **1 451 ordinateurs fixes** ont été installés dans les Universités d'Orléans et de Tours et dans leurs antennes respectives.

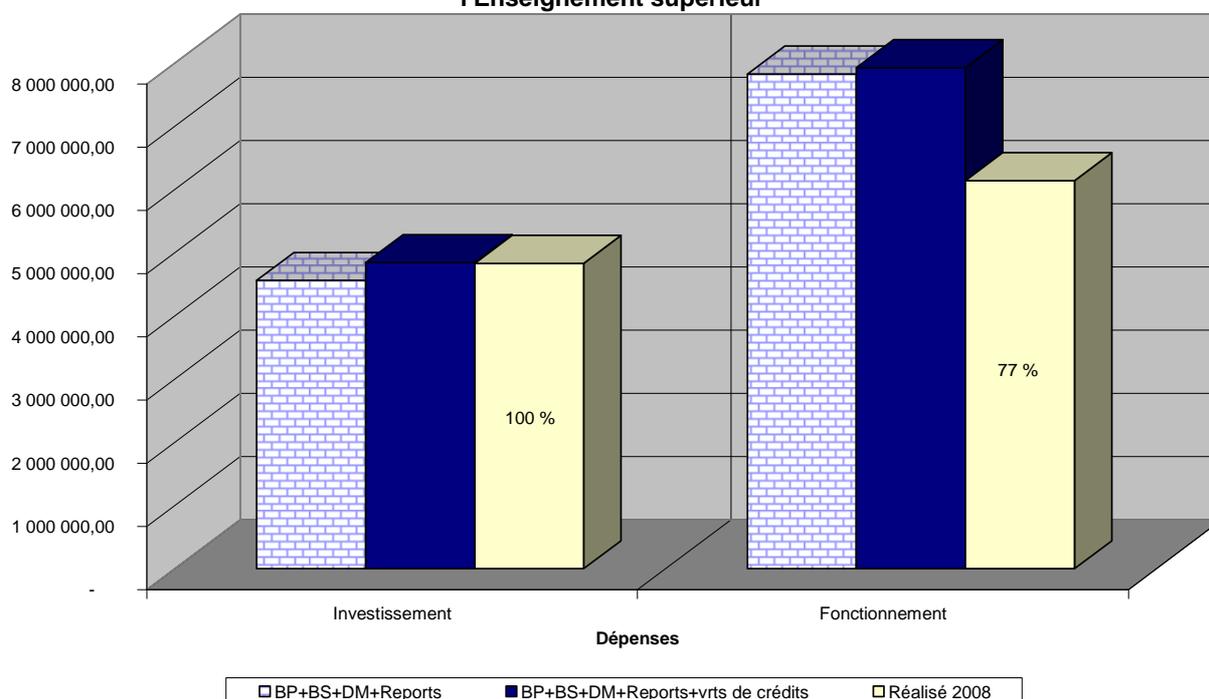
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Crédits de paiement

|                               | DEPENSES             |                      |            | RECETTES      |                  |           |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------|------------------|-----------|
|                               | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008     | %         |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> |                      |                      |            |               |                  |           |
| Investissement                | 4 842 500,00         | 4 831 241,84         | 100%       | -             | -                | 0%        |
| Fonctionnement                | 7 925 201,63         | 6 138 453,47         | 77%        | -             | 32 943,00        | 0%        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>12 767 701,63</b> | <b>10 969 695,31</b> | <b>86%</b> | -             | <b>32 943,00</b> | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur de l'Enseignement supérieur



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                                       | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2006-0475       | MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS                                             | 11 461 641                                        | 0                                             | 11 461 641                                | 0                       | 10 748 809                  |
|                      | 2008-0475       | MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS                                             | 0                                                 | 713 000                                       | 713 000                                   | 168 948                 | 168 948                     |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                                              | <b>11 461 641</b>                                 | <b>713 000</b>                                | <b>12 174 641</b>                         | <b>168 948</b>          | <b>11 650 714</b>           |
| AP                   | 2008-0460       | UNIVERSITE NUMERIQUE                                                         | 0                                                 | 250 000                                       | 250 000                                   | 250 000                 | 250 000                     |
|                      | 2008-1230       | EQUIPEMENT BU DROIT                                                          | 0                                                 | 140 000                                       | 140 000                                   | 140 000                 | 140 000                     |
|                      | 2008-1475       | ORDI CENTRE                                                                  | 0                                                 | 2 800 000                                     | 2 800 000                                 | 2 134 478               | 2 134 478                   |
|                      | 2008-1575       | SALLE LIBRE SERVICE CROUS                                                    | 0                                                 | 200 000                                       | 200 000                                   | 182 122                 | 182 122                     |
|                      | 2008-41000      | CG41 - INSTALLATION WIFI                                                     | 0                                                 | 12 000                                        | 12 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7602       | GP - AMENAGEMENT DE LA FACULTE DE DROIT DE BOURGES CPER 2007-2013 (art. 3.1) | 0                                                 | 1 780 000                                     | 1 780 000                                 | 1 780 000               | 1 780 000                   |
|                      | 2008-7603       | GP - BU MEDECINE DE TOURS CPER 2007-2013 (art. 3.3)                          | 0                                                 | 1 130 000                                     | 1 130 000                                 | 1 130 000               | 1 130 000                   |
|                      | 2008-7605       | GP - IUT ORLEANS 2EME PHASE CPER 2007-2013 (art. 3.1)                        | 0                                                 | 3 180 000                                     | 3 180 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7606       | GP - CAMPUS EN VILLE DUPANLOUP ORLEANS CPER 2007-2013 (art. 3.2)             | 0                                                 | 5 820 000                                     | 5 820 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7607       | GP - EXTENSION FAC DE MEDECINE 1ERE PHASE CPER 2007-2013 (art. 3.3)          | 0                                                 | 8 250 000                                     | 8 250 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7608       | GP - RU DE CHARTRES CPER 2007-2013 (art. 3.4)                                | 0                                                 | 340 000                                       | 340 000                                   | 340 000                 | 340 000                     |
|                      | 2008-7609       | GP - LABO PLASMA ORLEANS CPER 2007-2013 (art. 3.2)                           | 0                                                 | 600 000                                       | 600 000                                   | 600 000                 | 600 000                     |
|                      | 2008-7610       | GP-IUT BOURGES LABO DE RECHERCHE CPER 2007-2013 (art. 3.2)                   | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 500 000                 | 500 000                     |
|                      | 2008-7611       | GP-LABO IUT ENIVL BLOIS CPER 2007-2013 (art. 3.2)                            | 0                                                 | 350 000                                       | 350 000                                   | 350 000                 | 350 000                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                                              | <b>0</b>                                          | <b>25 352 000</b>                             | <b>25 352 000</b>                         | <b>7 406 600</b>        | <b>7 406 600</b>            |
| <b>Total général</b> |                 |                                                                              | <b>11 461 641</b>                                 | <b>26 065 000</b>                             | <b>37 526 641</b>                         | <b>7 575 548</b>        | <b>19 057 314</b>           |

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### **DOMAINE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

#### **Programme : construction aménagement, réhabilitation, équipement**

|                                                         | <b>Crédits votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Virements<br/>réalisés sur<br/>l'exercice<br/>(2)</b> | <b>Total des crédits<br/>2008<br/>(1) + (2)</b> | <b>Crédits<br/>engagés</b> | <b>Crédits<br/>mandatés</b> |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP</b> |                                          |                                                          |                                                 |                            |                             |
| Investissement                                          | 2 040 500,00                             | 676 900,00                                               | 2 717 400,00                                    |                            | 2 706 143,48                |
| Fonctionnement                                          | 300 000,00                               | 0,00                                                     | 300 000,00                                      | 0,00                       | 300 000,00                  |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>2 340 500,00</b>                      | <b>676 900,00</b>                                        | <b>3 017 400,00</b>                             | <b>0,00</b>                | <b>3 006 143,48</b>         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Signé en 2007, le contrat de projet 2007-2013 a vu une part importante de ses opérations engagées en 2008.

Cependant, trois opérations dont les autorisations de programmes avaient été ouvertes en 2008 n'ont pas été engagées. Il s'agit de la poursuite de la reconstruction de l'IUT d'Orléans, de l'extension de la faculté de médecine à Tours et du transfert de services de l'université d'Orléans en centre ville dans le bâtiment Dupanloup. Les phases d'études préalables ayant nécessité plus de temps que prévu, ces opérations seront programmées au cours du premier semestre 2009.

L'engagement des crédits accompagné de la signature des conventions de financements entre les différents partenaires marque le démarrage des opérations. Ainsi au cours de l'année 2008 les opérations suivantes ont débuté :

- *Laboratoire Plasma laser d'Orléans* : Ce laboratoire héberge le Groupe de Recherches sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI). L'opération sous maîtrise d'ouvrage de l'université vise à construire des bâtiments annexes au laboratoire et à réaménager les locaux existants en vue de répondre aux exigences de sécurité. 600 000 € ont été engagés et 250 000 € mandatés.

- *Laboratoire de l'IUT de Bourges* : Cette opération consiste à reconstruire le Laboratoire Energétique Explosions Structures (LEES) situé dans l'enceinte de l'IUT de Bourges afin de répondre aux exigences des expérimentations et aux nouvelles normes de sécurité. Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, cette reconstruction entièrement financée par la Région est évaluée à 500 000 €. 150 000 € ont été mandatés en 2008.

- *Le Laboratoire de l'IUT ENIVL* : Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, cette opération consiste à installer un plateau de recherche « Matériaux » dans les locaux de l'IUT de Blois. Ce plateau accueillera le laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés (LEMA). Le coût de cette opération est évalué à 1 000 000 € dont 350 000 € apportés par la Région. Ces crédits ont été mandatés en 2008.

- *L'installation de la faculté de droit dans la Salle d'Armes de Bourges* : ce bâtiment, réhabilité par les collectivités locales et l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan précédent, a ouvert ses portes à l'ENSIB à la rentrée 2008. Cette nouvelle opération vise à aménager la partie réservée à la faculté de droit afin qu'elle y soit transférée à la rentrée 2009. Cette opération s'élève à 2 400 000 € dont 350 000€ de 1<sup>er</sup> équipement. La Région a engagé 1 780 000 € sur cette opération dont 1 000 000 € ont été mandatés en 2008.

- *La bibliothèque universitaire de médecine* : Il s'agit d'une opération de restructuration et d'extension du bâtiment existant situé sur le site Tonnellé. Le coût de l'opération est estimé à 4 300 000 €, financés par l'Etat pour 3 170 000 € et la Région pour 1 130 000 €. 530 000 € ont été mandatés en 2008.

- *l'équipement du RU de Chartres* : l'opération de construction du restaurant universitaire de Chartres relève du contrat de plan précédent. Cependant, des difficultés à trouver un terrain situé à proximité de l'IUT et de la faculté, ainsi que des appels d'offre infructueux n'ont pas permis le démarrage des travaux avant 2008. Aussi, en 2008, la Région a engagé 420 000 € pour l'équipement du RU dont 252 000 € ont été mandatés dès signature de la convention.

Au cours de l'année 2008, la Région a engagé des crédits également sur des opérations plus anciennes. Elle a ainsi engagé 140 000 € pour le premier équipement de la bibliothèque de droit d'Orléans. Les travaux de restructuration du bâtiment et d'équipement étaient inscrits sur le précédent contrat de plan. Cependant, les travaux ont démarré tardivement et ce n'est qu'en 2008 que l'université a sollicité la Région pour le versement des crédits permettant d'équiper le bâtiment. 70 000 € ont été engagés en 2008. Par ailleurs, la Région a effectué le versement du solde de l'UFR STAPS d'Orléans, construit sous maîtrise d'ouvrage du Département du Loiret, et du solde des travaux de restauration de l'IUT de Bourges.

La Région a également pris la décision de procéder à la réfection des façades de l'ENIVL de Blois. Ce bâtiment a été construit sous maîtrise d'ouvrage de la Région. L'opération de réfection relève de la garantie décennale. Cependant, l'entreprise qui a posé les briques des façades a entrepris un recours en justice qui prolonge les délais de réfection. Afin d'assurer la sécurité des étudiants, la Région a souhaité entreprendre les travaux sans attendre l'issue du procès. 1 200 000€ ont été engagés.

Enfin, 300 000 € ont été engagés en faveur de l'ESCEM. Ces crédits se rapportent à la convention cadre signée en 2005 avec la Région Poitou-Charentes, les départements d'Indre et Loire et de la Vienne, l'agglomération de Tours, la ville de Poitiers, les CCI de Touraine et de la Vienne. Cette convention qui porte sur la période 2005-2009, vise à apporter un soutien financier à l'école afin de lui permettre l'obtention des accréditations AACSB « Association to Advance Collegiate Schools of Business » et EQUIS « European Quality Improvement System ». L'aide régionale sur ces 5 années s'élève à 1 195 000 € pour une dépense totale de 9 018 000 €. En 2008, 300 000€ ont été mandatés dont 50% concernant la convention de l'année précédente et 50% se rapportant la convention 2008.

### Programme : Mobilité internationale des étudiants

#### DEPENSES

|                                       | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                        | 60 000,00                    | 0,00                                     | 60 000,00                           | 0,00                | 60 000,00           |
| Fonctionnement                        | 2 686 731,43                 | 100 000,00                               | 2 786 731,43                        | 2 649 448,46        | 1 787 957,19        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>2 746 731,43</b>          | <b>100 000,00</b>                        | <b>2 846 731,43</b>                 | <b>2 649 448,46</b> | <b>1 847 957,19</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                       | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------|
| MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS |                              |                  |
| <b>Fonctionnement</b>                 | <b>0,00</b>                  | <b>28 143,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

L'aide MOBI-CENTRE a été mise en place pour l'année universitaire 2007-2008. Il s'agit d'un concept basé sur l'attribution d'un « crédit temps » personnel attribué à chaque étudiant de la région Centre. Le présent compte administratif permet donc de dresser un premier bilan de ce dispositif.

Après une relative stagnation pendant 2 années (2006 et 2007) du nombre d'étudiants partis effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de leur cursus, l'année 2008 a enregistré une hausse de 6 %. Plus de 2100 étudiants ont ainsi bénéficié d'une aide régionale (2060 au titre de Mobi-Centre et 56 au titre de l'AFE).

Contrairement à l'année 2007, où les demandes de stages ont été légèrement plus importantes que le nombre de demandes de séjours pédagogiques à l'étranger, la répartition en 2008 a été à peu près égale entre stages (1051) et formations (1065).

### Programme : TIC et enseignement supérieur

#### DEPENSES

|                               | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                | 2 462 000,00                 | -396 900,00                              | 2 065 100,00                        | 0,00                | 2 065 098,36        |
| Fonctionnement                | 4 838 470,20                 | 0,00                                     | 4 838 470,20                        | 1 028 157,90        | 4 050 496,28        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>7 300 470,20</b>          | <b>-396 900,00</b>                       | <b>6 903 570,20</b>                 | <b>1 028 157,90</b> | <b>6 115 594,64</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                               | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis     |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR |                                 |                 |
| <b>Fonctionnement</b>         | <b>0,00</b>                     | <b>4 800,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le programme TIC et enseignement supérieur comprend d'une part le programme « Université numérique » et d'autre part la mesure Ordi-centre.

- *Le programme université numérique :*

Il comprend plusieurs initiatives régionales qui visent à améliorer les conditions de travail des étudiants et des chercheurs.

En fonctionnement, la Région a participé au financement de l'accès internet haut débit des universités et organismes de recherche. 369 950,50 € ont été engagés et 282 746,87 € mandatés dont une partie relevait de soldes de subventions de l'année précédente.

De plus, 59 460€ ont également été versés à l'université de Tours. Ces crédits correspondent au deuxième acompte d'une subvention globale de 300 000 € prévus pour les universités d'Orléans et de Tours par laquelle la Région participe à la mise en place des cartes d'étudiant numériques « Atout Centre ».

En investissement, la Région a engagé 182 122 € pour l'installation de salles multimédia libre service dans les résidences universitaires gérées par le CROUS, dont 91 061 € ont été mandatés sur l'exercice 2008.

Elle a également renouvelé son soutien au projet « université numérique » des universités. 250 000 € ont été engagés au profit des deux universités. Ces crédits visent à développer l'environnement numérique de travail des étudiants et à sécuriser de façon numérique l'accès des portes de bâtiments abritant les salles Ordi-centre. 265 000 € ont été mandatés dont une partie relative aux conventions de l'année précédente.

- *La mesure Ordi-centre*

La mesure 2008 se caractérise par une modification des modalités de mise à disposition des ordinateurs portables.

Le public bénéficiaire des ordinateurs portables (étudiants de Master 1ère année ou première année de cycle d'ingénieur et grandes écoles) a été élargi aux étudiants handicapés inscrits dans des formations de niveau supérieur au baccalauréat.

Jusqu'à présent les ordinateurs portables étaient mis à disposition pour une durée d'1 an renouvelable 1 an. A l'issue de cette mise à disposition, l'étudiant pouvait acheter l'ordinateur pour une valeur de 300 € à la fin de la 1ère année et 200 € à la fin des deux ans. La Région procédait ensuite à l'attribution d'une subvention de 200 € aux étudiants boursiers ou doctorant qui achetaient leur ordinateur.

Cette procédure comportait des lourdeurs administratives et, pour le rachat des ordinateurs, laissait une somme significative à la charge d'étudiants souvent en difficulté dans le contexte de crise actuel. Elle a été abandonnée au profit d'un don des ordinateurs. Les ordinateurs ne sont donc plus loués par la Région auprès d'un prestataire mais achetés pour être distribués.

Cette nouvelle procédure a entraîné l'ouverture d'autorisations de programmes alors qu'auparavant la mesure était totalement gérée en crédits de fonctionnements. Elle a permis de réduire significativement le coût de la mesure par une réduction des frais de location et de maintenance (les dispositifs antivols installés sur les ordinateurs nécessitaient de nombreuses interventions).

L'économie enregistrée sur la mesure tient également au fait que le prix des ordinateurs portables a fortement chuté en 2008.

Les crédits d'investissements correspondent donc aux ordinateurs portables achetés en 2008. En raison de l'inscription tardive des étudiants dans leur établissement une partie des ordinateurs est commandée relativement tard et est par conséquent payée l'année suivante. Au total au titre de la mesure 2008, 3576 ordinateurs ont été distribués. 1,684 M€ ont été mandatés en 2008.

En fonctionnement, les crédits mandatés concernent :

- Les trimestrialités de location des ordinateurs de bureau installés en 2005 et 2006 dans les universités pour un montant total de 0,443 M€
- La location des ordinateurs portables distribués en 2006 et 2007. La mise à disposition sur ces deux années relève du même marché qui a été signé pour deux ans. 2,97 M€ ont été mandatés
- Les frais de distribution des ordinateurs portables distribués en 2009 (10 445 €).
- Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 0,162 M€
- le remboursement des étudiants boursiers et doctorant qui ont acheté leur ordinateur. 600 mandats de 200 € ont été effectués en 2008.

La différence entre les crédits votés et ceux mandatés provient d'une part d'une réception tardive des factures relatives aux derniers trimestres de location des loyers d'ordinateurs et d'autre part de la réception tardive des demandes de remboursement des étudiants bénéficiaires de l'aide de 200 €.

Enfin 24 titres de recette d'un montant de 200 € ont été émis auprès d'étudiants qui se sont rapprochés de la Région pour acheter l'ordinateur délivré en 2005 après la clôture du marché de location. Lors de la clôture de ce marché, les ordinateurs ni restitués ni achetés auprès du prestataire ont constitué des anomalies qui ont été facturées à la Région. Aussi, dans la mesure où ces ordinateurs étaient bloqués par un système de sécurité, 24 étudiants se sont rapprochés de la Région pour régulariser leur situation et faire débloquent leur ordinateur.

**ORDICENTRE depuis 2005, c'est :**

- 14 185 ordinateurs portables distribués : 6 655 achetés (soit à ce jour 47%) et 638 restitués par les étudiants
- 1 398 aides au rachat (remboursement des étudiants boursiers et doctorant qui ont acheté leur ordinateur) soit un total mandaté de 279 600 €
- 1 451 ordinateurs fixes installés dans les universités d'Orléans et Tours ainsi que dans leurs antennes respectives



**RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET  
INNOVATION**

## **LES ORIENTATIONS**

**La recherche et le transfert de technologie sont des enjeux majeurs de la politique régionale. C'est également la garantie d'une région capable de s'adapter aux transformations fondamentales de l'économie à l'échelle planétaire. Le maintien de la compétitivité des entreprises régionales et donc la préservation et le développement de l'emploi sont largement conditionnés par notre capacité à innover. Alors que l'emploi est menacé et que les difficultés économiques s'accroissent pour de nombreuses entreprises, la Région veut, plus que jamais, accentuer son effort dans ce domaine.**

### **1° Nouvelles stratégies et nouveaux dispositifs**

Le **Conseil de la Recherche et de la Technologie CORET** (conseil composé de 30 personnalités de la recherche et du monde socio-économique), a pour mission d'apporter un soutien à la Région Centre dans la définition de sa stratégie régionale de recherche et l'élaboration d'outils pour la sélection des projets (clusters régionaux de recherche, mise en place du PRES Centre-Val de Loire).

La Région consacre son action sur 4 thématiques prioritaires (**habitat de demain, déplacements et gestion des flux des personnes et des biens, nutrition, santé, bien-être, tourisme et loisirs**) afin que ses interventions aient un effet réel et mesurable sur le développement socio-économique de son territoire.

En 2008, suite aux premiers appels à projets lancés, la Région a retenu **23 projets de recherche** (programme RESONAT, Plan Loire...).

Le CPER 2007-2013 a permis le démarrage d'opérations structurantes pour la recherche, notamment dans les **domaines de la santé, de l'efficacité énergétique, de l'environnement et du développement urbain**.

Plusieurs programmes de recherche sur la thématique de l'énergie ont été financés (CERTEM, GECOPAC, ALHYANCE, SESAME...). Ces programmes visent à **la mise d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique** en région Centre.

### **2° Développer un environnement favorable à la recherche**

La Région facilite les relations entre l'enseignement supérieur et la recherche en **finançant des actions de promotion et de diffusion de la recherche** et de l'enseignement supérieur, notamment par son soutien aux actions menées par Centre Sciences ou encore avec le dispositif « Soleil dans les lycées ».

La région Centre **développe des actions interrégionales** comme celles menées par le Cancéropôle « Grand Ouest », par Biotechnocentre ou encore par le synchrotron Soleil afin d'obtenir une reconnaissance nationale et une mise en synergie des compétences.

En 2008 la Région Centre a financé **50 nouvelles bourses doctorales** et a augmenté le montant de ces bourses régionales. Elle favorise également **l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau** dans les laboratoires de la région par l'intermédiaire du STUDIUM.

Tout au long de l'année 2008, c'est **plus d'une vingtaine de colloques scientifiques internationaux** qui se sont tenus sur le territoire régionale grâce à l'appui de la Région Centre.

La Région soutient les projets de transfert de technologie, prioritairement à destination des TPE et PME régionales. En 2008, **8 entreprises ont bénéficié de l'appui de la Région Centre à hauteur de plus de 1,5 M€**. Pour cela la Région s'appuie sur l'Agence Régionale

pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) afin d'assurer la cohérence des actions des différentes structures impliquées.

Enfin, une politique de recherche technologique efficace passe obligatoirement par le soutien à des **pôles de compétitivité**. La Région finance des programmes de R&D des pôles « Cosmétique, Sciences de la beauté et du bien Etre », « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » et « Elastopôle ».

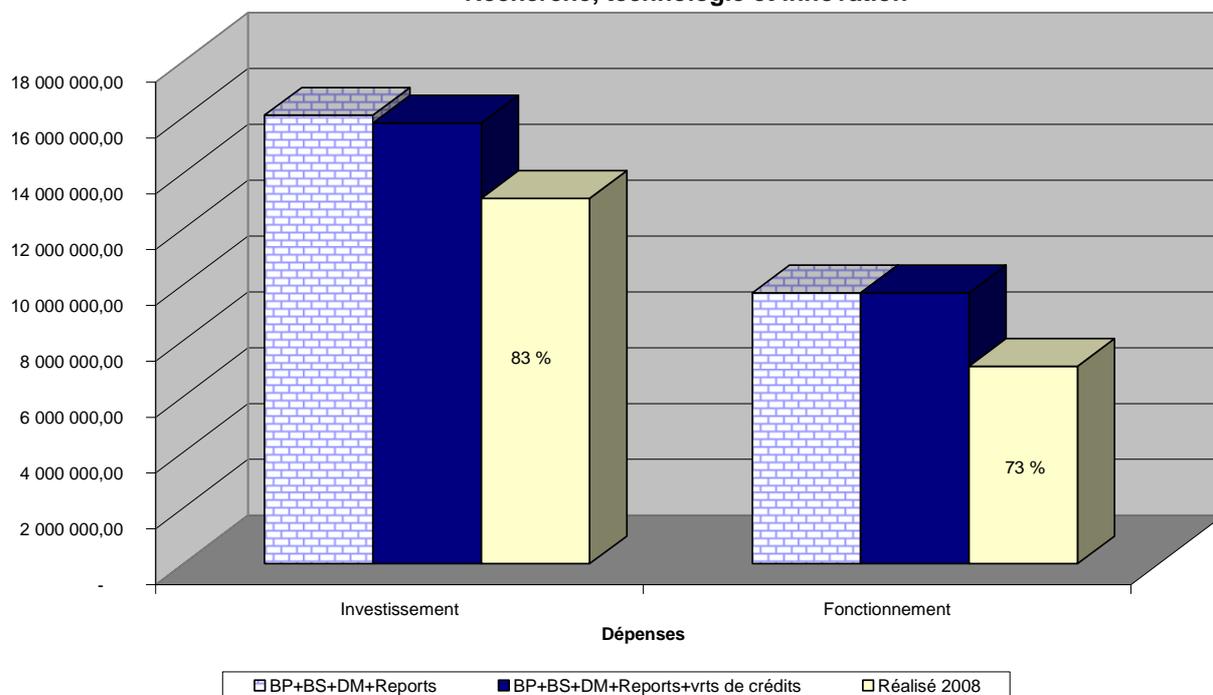
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

### Crédits de paiement

|                                      | DEPENSES             |                      |            | RECETTES      |              |           |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------|--------------|-----------|
|                                      | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008 | %         |
| <b>RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b>      |                      |                      |            |               |              |           |
| Investissement                       | 12 787 900,00        | 10 087 538,64        | 79%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                       | 9 047 028,15         | 6 493 201,16         | 72%        | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                    | <b>21 834 928,15</b> | <b>16 580 739,80</b> | <b>76%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>PÔLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE</b> |                      |                      |            |               |              |           |
| Investissement                       | 2 999 000,00         | 2 998 869,23         | 100%       | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                       | 656 000,00           | 585 047,00           | 89%        | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                    | <b>3 655 000,00</b>  | <b>3 583 916,23</b>  | <b>98%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>Total Investissement</b>          | <b>15 786 900,00</b> | <b>13 086 407,87</b> | <b>83%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>Total Fonctionnement</b>          | <b>9 703 028,15</b>  | <b>7 078 248,16</b>  | <b>73%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>25 489 928,15</b> | <b>20 164 656,03</b> | <b>79%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Recherche, technologie et innovation



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                  | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2006-0869       | ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE ET D'EXCELLENCE    | 3 000 000                                         | -1 000 000                                    | 2 000 000                                 | 149 000                 | 750 309                     |
|                      | 2008-0472       | BOURSES DOCTORALES                                      | 0                                                 | 3 525 000                                     | 3 525 000                                 | 3 525 000               | 3 525 000                   |
|                      | 2008-1850       | APPELS A PROJETS 2008                                   | 0                                                 | 400 000                                       | 400 000                                   | 400 000                 | 400 000                     |
|                      | 2008-7569       | GP- ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE CPER 2007-2013 | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 0                       | 0                           |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                         | <b>3 000 000</b>                                  | <b>3 925 000</b>                              | <b>6 925 000</b>                          | <b>4 074 000</b>        | <b>4 675 309</b>            |
| AP                   | 2007-7501       | GP - ALHYANCE CPER 2007-2013 (art. 2.1)                 | 4 000 000                                         | 500 000                                       | 4 500 000                                 | 2 698 604               | 3 930 604                   |
|                      | 2008-0422       | SOUTIEN AUX PROG DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMP      | 0                                                 | 2 500 000                                     | 2 500 000                                 | 103 730                 | 103 730                     |
|                      | 2008-0850       | APPELS A PROJETS 2008                                   | 0                                                 | 4 270 000                                     | 4 270 000                                 | 4 164 424               | 4 164 424                   |
|                      | 2008-0897       | CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT                          | 0                                                 | 3 000 000                                     | 3 000 000                                 | 1 654 460               | 1 654 460                   |
|                      | 2008-1420       | MATERIAUTHEQUE SENSORIELLE DE TOURS                     | 0                                                 | 450 000                                       | 450 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1422       | SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE        | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 934 870                 | 934 870                     |
|                      | 2008-1501       | ALHYANCE (HORS CPER)                                    | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37015      | CG 37 - ETUDE BATIMENT START UP INRA                    | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7505       | GP - VILLES ET TERRITOIRES CPER 2007-2013 (art. 3.5)    | 0                                                 | 846 000                                       | 846 000                                   | 320 000                 | 320 000                     |
|                      | 2008-7508       | GP - RECHERCHE SUR ENERGIES NVELLES ET MATERIAUX PR     | 0                                                 | 2 110 000                                     | 2 110 000                                 | 1 132 920               | 1 132 920                   |
|                      | 2008-7509       | GP - PROJET D'INTERET REGIONAL NANCAY CPER 2007-2013 (a | 0                                                 | 300 000                                       | 300 000                                   | 0                       | 0                           |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                         | <b>4 000 000</b>                                  | <b>15 576 000</b>                             | <b>19 576 000</b>                         | <b>11 009 008</b>       | <b>12 241 008</b>           |
| <b>Total général</b> |                 |                                                         | <b>7 000 000</b>                                  | <b>19 501 000</b>                             | <b>26 501 000</b>                         | <b>15 083 008</b>       | <b>16 916 317</b>           |

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

### **DOMAINE : RECHERCHE ET TECHNOLOGIES**

#### **Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologies**

| POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE |                     |                    |                     |                     |                     |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement                                                       | 5 129 600,00        | -498 226,00        | 4 631 374,00        | 0,00                | 2 623 203,08        |
| Fonctionnement                                                       | 2 333 717,39        | 1 500,00           | 2 335 217,39        | 1 851 669,20        | 1 804 757,46        |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>7 463 317,39</b> | <b>-496 726,00</b> | <b>6 966 591,39</b> | <b>1 851 669,20</b> | <b>4 427 960,54</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Des retards apparus dans la mise en œuvre de certaines opérations relevant du CPER ou du soutien aux pôles de compétitivité n'ont pas permis de mandater la totalité des crédits prévus.

Le soutien aux projets de transfert de technologie est examiné en fonction de leur adéquation au cadre stratégique défini par la Région conjointement avec l'Etat. Les structures de transfert de technologie régionales : Centre de Diffusion Technologiques (CDT), Centre de Ressource Technologique (CRT), Plate Forme Technologique (PFT) et les structures universitaires dédiées à la valorisation de la recherche, ont déposé une vingtaine de projets : diffusion et/ou transfert technologique, au cours de l'année 2008. Ce dispositif démarré en 2007 pour les « CRITT » a été étendu en 2008 aux PFT et 4 d'entre elles ont donc pu bénéficier de l'accompagnement prévu au budget de ce programme.

L'ARITT (Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert de Technologie) qui joue un rôle central dans ce dispositif, comme structure régionale chargée de la coordination, de l'appui, de la promotion des actions de transfert de technologie en région Centre, a créé le *Centre Régional de Ressources en Innovation* (CRRI). Ce projet initié en 2008 va se poursuivre en 2009. Il a fait l'objet d'un accompagnement du fonctionnement et de l'investissement.

Le CETIM CERTEC, structure de transfert de technologie en lien avec le Centre technique des industries de la mécanique a mis en place en 2008 le « pôle métallurgie » : ensemble de compétences techniques, personnels, conseils et tests à la disposition des PME du secteur des matériaux. Comme le CRRI, ce projet a été accompagné pour son fonctionnement (création de 3 postes sur 3 ans) et l'investissement dans différents équipements dédiés à l'analyse approfondie des matériaux.

Plusieurs opérations du CPER relatives au programme Biologie Santé Bien-Etre du CPER 2007-2013 ont fait l'objet d'investissements importants, confortant la place des unités de recherche orléanaises et tourangelles dans le domaine de l'imagerie du petit animal et des ultra-sons. Le site de l'INRA de Tours a commencé la construction d'un bâtiment destiné également à un équipement lourd en imagerie. Le développement de ce Pôle de santé animale et son positionnement national et européen nourrissent un projet de plate-forme de partenariat avec des entreprises. Ce projet fait l'objet d'une concertation avec le Département d'Indre et Loire, la Communauté de commune de Château-Renault et l'INRA, qui devrait se concrétiser en 2009.

Les programmes de recherche associés au « Cancéropôle Grand Ouest », soutenus par la Région Centre conjointement avec les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, ont été poursuivis.

Le pôle de compétitivité européen de la céramique a été accompagné au travers de deux projets impliquant deux entreprises du Cher. Ces deux projets, retenus au titre du Fonds Unique Interministériel, ont été cofinancés par les collectivités territoriales des départements concernés et le Fonds Européen de Développement Régional.

Le Contrat d'Appui aux Projets de Recherche et Développement, dispositif dédié au soutien aux projets de recherche industrielle et de développement expérimental des entreprises régionales, s'est traduit par l'accompagnement de 8 entreprises à hauteur de plus de 1.5 M€ ; 6 dossiers ont fait l'objet d'un abondement FEDER mesure 16, mesure gérée par la Région dans le cadre de la gestion déléguée de subvention globale.

Le pôle de compétitivité « Sciences et systèmes de l'énergie électrique » a été pour ce qui le concerne soutenu au titre du domaine d'intervention « Pôle d'efficacité énergétique ».

Par ailleurs, trois bourses doctorales attribuées en 2007 ont été renouvelées pour la première fois sur ces crédits : une pour l'Université de Tours, une pour le Centre INRA de Tours et une autre pour l'Université d'Orléans.

### Programme : Convention avec les établissements publics nationaux

|                                                              | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CONVENTIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                                               | 2 878 920,00                    | 218 226,00                                     | 3 097 146,00                           | 0,00               | 3 097 145,63        |
| Fonctionnement                                               | 15 679,60                       | 28 346,00                                      | 44 025,60                              | 44 025,00          | 44 025,00           |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>2 894 599,60</b>             | <b>246 572,00</b>                              | <b>3 141 171,60</b>                    | <b>44 025,00</b>   | <b>3 141 170,63</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les crédits de paiement d'investissement ont permis le versement :

- des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> acomptes, soit pour 1 625 000 €, de l'opération INPREST (Installations Nationales Protégées pour la Recherche sur les Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles) sur le site de l'INRA de TOURS-NOUZILLY dont l'inauguration a eu lieu le 8 juillet en présence des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Agriculture et de la Pêche,
- du solde, soit pour 522 000, € de l'opération d'extension/rénovation du Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) du CNRS à ORLEANS,
- d'acomptes et de soldes de subventions pour des opérations décidées avant 2007 pour l'INRA, le CNRS, le CEA et le CEMAGREF.

Les crédits de paiement de fonctionnement ont permis le versement de soldes de programmes de recherche engagés avant 2007.

### Programme : Développement de la recherche en région

|                                                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                                 | 4 410 500,00                 | -188 973,00                              | 4 221 527,00                        | 0,00                | 3 531 025,90        |
| Fonctionnement                                 | 6 155 090,80                 | -29 846,00                               | 6 125 244,80                        | 2 696 131,40        | 4 389 462,51        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>10 605 590,80</b>         | <b>-218 819,00</b>                       | <b>10 386 771,80</b>                | <b>2 696 131,40</b> | <b>7 937 547,97</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le budget consacré aux appels à projets de recherche est en très forte augmentation par rapport à 2007. Ces crédits ont permis de verser les premiers acomptes pour les 23 projets de recherche retenus suite aux premiers appels à projets lancés par la Région en 2008. Plusieurs de ces projets ont fait l'objet de cofinancement FEDER (mesure 11). Une deuxième campagne d'appels à projets a été lancée en septembre 2008, pour une sélection et un financement des projets en mars 2009.

Ils ont aussi permis le versement des acomptes des opérations retenues au titre du CPER 2007-2013 : programme RESONAT (Observatoire des ressources naturelles : eau, sols, sous-sol, biodiversité avec l'INRA d'Orléans, le BRGM, le CEMAGREF et l'Université d'Orléans), et projet de recherche du Plan Loire.

Plusieurs opérations du CPER relatives au programme Villes, territoires et civilisations du CPER 2007-2013 ont fait l'objet d'investissements qui sont venus en appui de projets FEDER. Elles concernent le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) de Tours et la Maison des Sciences de l'Homme de Tours, qui porte un ambitieux projet de bases de données sur les études urbaines.

L'Institut européen de l'histoire et des cultures de l'alimentation (IEHCA) a vu la mise en œuvre des travaux de rénovation du prestigieux bâtiment Renaissance qui a été mis à sa disposition par la Ville de Tours et l'année 2008 a été mise à profit pour travailler sur une nouvelle convention-cadre qui prendra effet en 2009.

Le Conseil de la recherche et de la technologie (CoReT) s'est réuni formellement une fois en 2008. Son travail a porté sur l'élaboration d'un nouveau dispositif de soutien à la recherche qui a fait l'objet d'un appel à propositions en décembre. La réflexion sur le soutien à des « clusters » régionaux de recherche se poursuit et constitue un appui essentiel à la structuration de la recherche en région Centre et à l'élaboration du PRES Centre-Val de Loire.

Une somme de 600 000 € a été attribuée au STUDIUM pour permettre l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau dans les laboratoires de la région, correspondant à la rémunération de 90 mois-chercheurs et aux frais de fonctionnement général, d'hébergement des chercheurs et d'organisation de manifestations scientifiques.

Ces crédits ont aussi permis le versement de soldes d'opérations, décidées entre 2003 et 2005, liées à la préparation des équipes régionales à accéder au Synchrotron SOLEIL, dans le cadre de la convention signée en 2003 par la Région et la Société SOLEIL.

Egalement au titre de ce programme d'action, 50 nouvelles bourses doctorales d'une durée de 3 ans ont été attribuées (25 entièrement financées par la Région et 25 cofinancées par la Région et un autre partenaire) pour permettre à des étudiants de préparer une thèse dans un laboratoire de la région à partir de l'année universitaire 2008-2009. En 2008, le montant des bourses régionales a été augmenté : il est passé de 27 000 € à 30 000 € pour les bourses entièrement financées par la Région et de 16 000 € à 17 000 € pour les bourses cofinancées.

## Programme : Financement des bâtiments de recherche et des équipements

|                                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés  |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>FINANCEMENT BAT DE RECHERCHE ET DES EQUIPEMENTS</b> |                              |                                          |                                     |                 |                   |
| Investissement                                         | 709 180,00                   | 0,00                                     | 709 180,00                          | 0,00            | 707 491,03        |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>709 180,00</b>            | <b>0,00</b>                              | <b>709 180,00</b>                   | <b>0,00</b>     | <b>707 491,03</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les crédits de paiement en investissement ont permis de verser des acomptes ou des soldes d'opérations engagées avant 2007 pour les universités d'Orléans et de Tours pour leur permettre d'acquérir des équipements scientifiques afin de conforter leur compétitivité au niveau international, et de construire de nouveaux bâtiments tant au titre du CPER 2000-2006 qu'hors contrat de plan.

Ces crédits de paiement ont permis notamment le versement du solde, soit pour 191 000 €, de l'opération de construction de l'Institut des Sciences de la Terre et de l'Environnement (ISTE) sur le campus du CNRS d'Orléans sous maîtrise d'ouvrage du Département du Loiret. L'inauguration de ce bâtiment a eu lieu le 21 novembre 2008.

## Programme : Promotion et diffusion de la recherche

|                                               | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|-----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>PROMOTION ET DIFFUSION DE LA RECHERCHE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| Investissement                                | 68 700,00                    | 59 973,00                                | 128 673,00                          | 0,00              | 128 673,00        |
| Fonctionnement                                | 502 540,36                   | 0,00                                     | 502 540,36                          | 419 530,00        | 237 896,63        |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>571 240,36</b>            | <b>59 973,00</b>                         | <b>631 213,36</b>                   | <b>419 530,00</b> | <b>366 569,63</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme d'action a permis d'apporter un financement de 91 100 € pour l'organisation de plus d'une vingtaine de colloques scientifiques internationaux qui se sont tenus sur le territoire de la région tout au long de l'année ou de manifestations directement liées à l'activité scientifique régionale, comme par exemple, les 6èmes journées SOLEIL, les 20èmes Rencontres de Blois, les Doctoriales 2008...

Il comprend également le soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique (CST) qui relève d'un programme du CPER 2007-2013. La plupart des actions subventionnées sont portées par Centre.Sciences, le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) de la région. Il s'est installé dans un nouveau bâtiment au cours de l'année, d'où le solde de la subvention d'équipement. Deux autres opérateurs dans le domaine de l'animation scientifique ont également bénéficié d'une subvention, les Petits Débrouillards et la Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture. Une réflexion transversale sur la CST a été suscitée par la démarche d'Agenda 21 de la Région.

## DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

### Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

|                                                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés    |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                     |
| Investissement                                            | 2 870 000,00                 | 129 000,00                               | 2 999 000,00                        | 0,00              | 2 998 869,23        |
| Fonctionnement                                            | 656 000,00                   | 0,00                                     | 656 000,00                          | 100 000,00        | 585 047,00          |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>3 526 000,00</b>          | <b>129 000,00</b>                        | <b>3 655 000,00</b>                 | <b>100 000,00</b> | <b>3 583 916,23</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce domaine regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

- *Le CERTEM* (Centre d'Etude et de Recherche sur les Technologies de la Microélectronique), ex-CNRT "*Microélectronique de puissance*", qui associe les Universités de Tours et d'Orléans, ST Microelectronics et le CEA, a pour objectif le développement et la caractérisation de nouveaux matériaux et composants. Un financement de 1 000 K€ a été attribué en 2008 aux Universités de Tours et d'Orléans pour l'acquisition d'équipements mis à la disposition des chercheurs (publics et privés) sur la plate forme collaborative du CERTEM.
- Pour le programme *GECOPAC* (Génération d'Energie Combinée par Pile A Combustible), la décision a été prise d'orienter les développements techniques vers la fabrication d'un démonstrateur d'une puissance de 1 KW au lieu de 5 KW. Cette maquette a été construite et installée en septembre 2008 et se trouve toujours en phase de test. La consommation des crédits de paiement en 2008 a respecté la planification initiale. Toutefois, la mise en œuvre d'un démonstrateur plus complet et mieux adapté à une utilisation pédagogique et à destination du grand public a nécessité un report à 2010 de l'installation dans le lycée Martin Nadaud.
- Dans le cadre de la plate forme *ALHYANCE Innovation* (Application de l'Hydrogène aux Nouveaux Concepts Energétiques), cinq nouveaux projets : *STOCAGO*, *EXHYNUMO*, *INPROMAT*, *SUPCAPA*, *LIFPAC*, ont été initiés en 2008 pour un montant total engagé de 2 698 604 €. Les premiers acomptes soit 25% ont pu être versés en 2008. Les projets *SYSTIN* et *MAPROSOFT* démarrés en 2006 se sont achevés en 2008 et ont été soldés.
- Outre le programme *SESAME* et ses cinq sous projets qui abordent la dernière année de recherche, le troisième acompte ayant été versé en 2008, le pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » (S2E2), a présenté trois nouveaux projets de recherche en 2008 : *MELIES*, *CEPIM*, *MOBIPAC* aux appels à projets du Fond Unique Interministériel. Ces projets expertisés positivement ont reçu le soutien de l'Etat et des collectivités territoriales dont la Région pour un montant de 934 870 €. Comme chaque année, la Région a également soutenu les activités du pôle et a financé l'animation 2008 de l'association. L'équipe s'est étoffée en recrutant une chargée de communication et a ouvert un poste à plein temps pour l'animateur technologique.
- Trois opérations inscrites au CPER 2007-2013 art 2.1 ont démarré en 2008 :
  - *MATEX* (centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes), coordonné par le CNRS, et qui concernait en 2008 l'acquisition d'un équipement qui permettra l'étude fine des matériaux et en particulier les défauts à l'échelle nanométrique,

- le Pôle Européen de Géothermie (BRGM) : la plate-forme expérimentale pour les pompes à chaleur géothermiques a été inaugurée le 12 décembre. Elle permettra de développer un pôle de compétence sur les échangeurs souterrains des pompes à chaleur en contribuant au développement de nouveaux concepts, à leur mise au point et à leur qualification, en partenariat avec les organismes de recherche et les acteurs de l'énergie, des pompes à chaleur et du bâtiment,
- le Pilote d'étude et d'expérimentation du stockage géologique du CO2 (BRGM) : ce projet a pour ambition de préparer le premier pilote européen, voire mondial, de captage et stockage de CO2 dans un aquifère salin profond d'une formation géologique continentale (le bassin de Paris).

# **CULTURE**

## **LES ORIENTATIONS**

Depuis 1998, la Région Centre consacre un effort particulier en faveur de la culture. Celle-ci est devenue un des éléments moteur de l'ambition et de l'identité de notre Collectivité. **Entre 2005 et 2008, le budget qui lui est consacré a connu une augmentation de 48 %.**

La part de la culture dans l'ensemble du budget place, aujourd'hui encore, le Centre parmi les régions les plus engagées dans ce domaine.

Quelques éléments doivent être soulignés, qui donnent au budget 2008 toute sa cohérence.

Dans le domaine du **spectacle vivant**, deux opérations phares donnèrent une visibilité nationale à notre politique culturelle. D'une part, la Région a soutenu la **création de « Ordet », mise en scène d'Arthur Nauzyciel**, qui a été présentée notamment au Festival d'Avignon dans le cadre de la programmation officielle. D'autre part, la Région a apporté son soutien à la **Scène nationale de Blois** pour une **nouvelle production de « King Arthur » de Purcell**. Ce spectacle a été présenté deux fois en région Centre en septembre 2008, à Blois et au Grand Théâtre de Tours, et sera repris début 2010 au Théâtre d'Orléans, à la Maison de la Culture de Bourges et au Théâtre Auditorium de Poitiers.

L'effort budgétaire a continué d'être porté en faveur d'un meilleur aménagement culturel du territoire : **6 nouveaux contrats régionaux de saisons culturelles** ont été financés afin de favoriser le développement, essentiellement en milieu rural, d'une offre artistique de qualité et organisée dans la durée.

Des **opérations innovantes**, symboles de la politique culturelle régionale, ont connu de nouveaux développements. Projet d'envergure initié par la Région Centre en 2006 et confiée à Livre au Centre – agence régionale du Centre pour le livre et la lecture (établissement public de coopération culturelle à caractère administratif créé par l'Etat et la Région), l'opération **« mille lectures d'hiver - 2<sup>e</sup> édition »** (6 décembre 2007 – 31 mars 2008) a remporté un très large succès : les lectures ont été plus nombreuses et le dispositif a été amélioré (la création d'une compagnie des lecteurs a permis de professionnaliser les lecteurs et de favoriser un meilleur échange avec l'accueillant).

Enfin, la programmation culturelle du **Domaine de Chaumont-sur-Loire** s'est réellement mise en place en 2008 avec, notamment, la présentation au public d'une œuvre nouvelle de Jannis Kounellis, l'un des plasticiens les plus reconnus au monde. Cette œuvre restera installée et visible par le public pendant trois ans. Cette commande témoigne de l'engagement de la Région en faveur de **l'art contemporain** et illustre l'ambition régionale de faire du Domaine le premier **« Centre d'arts et de nature »** d'Europe.

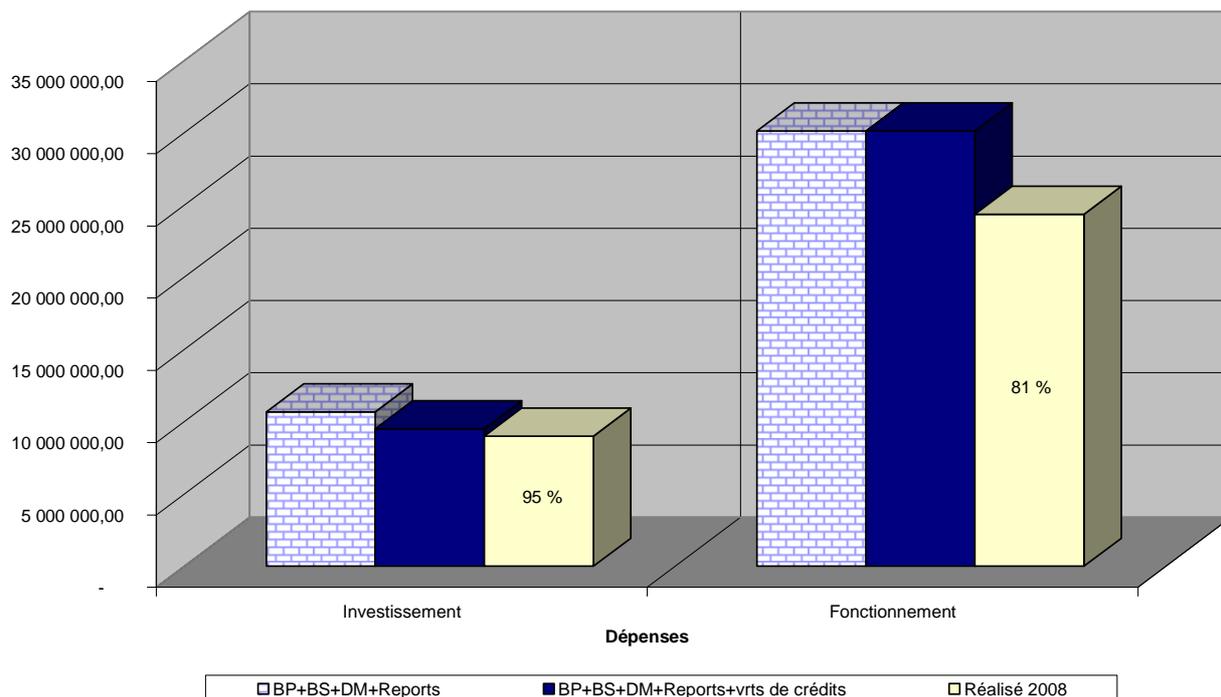
# LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET CULTURE

## Crédits de paiement

|                                                                                    | DEPENSES             |                      |            | RECETTES            |                     |             |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------------|---------------------|-------------|
|                                                                                    | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %           |
| <b>POLITIQUE DES OEUVRES : PATRIMOINE ET CREATION</b>                              |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                                     | 5 119 100,00         | 4 761 657,47         | 93%        | 960 500,00          | 297 500,00          | 31%         |
| Fonctionnement                                                                     | 4 491 636,83         | 3 853 082,96         | 86%        | 122 500,00          | 122 775,31          | 100%        |
| <b>Sous Total</b>                                                                  | <b>9 610 736,83</b>  | <b>8 614 740,43</b>  | <b>90%</b> | <b>1 083 000,00</b> | <b>420 275,31</b>   | <b>39%</b>  |
| <b>POLITIQUE DES PUBLICS : DIFFUSION ET MAILLAGE DUTERRITOIRE</b>                  |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                                     | 4 265 980,00         | 4 132 139,80         | 97%        | 1 539 900,00        | 1 529 750,00        | 99%         |
| Fonctionnement                                                                     | 23 445 934,39        | 19 120 407,23        | 82%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                                  | <b>27 711 914,39</b> | <b>23 252 547,03</b> | <b>84%</b> | <b>1 539 900,00</b> | <b>1 529 750,00</b> | <b>99%</b>  |
| <b>POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES : FILIERES PROFESSIONNELLES ET AMATEURS</b> |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                                     | 125 120,00           | 109 371,60           | 87%        | -                   | -                   | 0%          |
| Fonctionnement                                                                     | 2 184 967,67         | 1 394 769,98         | 64%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                                  | <b>2 310 087,67</b>  | <b>1 504 141,58</b>  | <b>65%</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>0%</b>   |
| <b>Total Investissement</b>                                                        | <b>9 510 200,00</b>  | <b>9 003 168,87</b>  | <b>95%</b> | <b>2 500 400,00</b> | <b>1 827 250,00</b> | <b>73%</b>  |
| <b>Total Fonctionnement</b>                                                        | <b>30 122 538,89</b> | <b>24 368 260,17</b> | <b>81%</b> | <b>122 500,00</b>   | <b>122 775,31</b>   | <b>100%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>39 632 738,89</b> | <b>33 371 429,04</b> | <b>84%</b> | <b>2 622 900,00</b> | <b>1 950 025,31</b> | <b>74%</b>  |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Culture



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                          | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AP                   | 2007-7117       | GP - FRAC CONSTRUCTION CPER 2007-2013 (art 5.2)                 | 7 500 000                                         | 1 800 000                                     | 9 300 000                                 | 0                       | 9 300 000                   |
|                      | 2008-0005       | INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES                                    | 0                                                 | 36 000                                        | 36 000                                    | 35 750                  | 35 750                      |
|                      | 2008-0006       | OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL                               | 0                                                 | 2 401 200                                     | 2 401 200                                 | 2 396 266               | 2 396 266                   |
|                      | 2008-0010       | CREATION ET RENOVATION DES SALLES DE CINEMA                     | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 85 116                  | 85 116                      |
|                      | 2008-0057       | F.R.A.R.                                                        | 0                                                 | 40 000                                        | 40 000                                    | 37 543                  | 37 543                      |
|                      | 2008-0285       | FONDS MUSEES ET CENTRE D'ART                                    | 0                                                 | 14 000                                        | 14 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-0293       | F.R.R.A.B.                                                      | 0                                                 | 30 000                                        | 30 000                                    | 18 743                  | 18 743                      |
|                      | 2008-0315       | ITINERANCE REGIONALE                                            | 0                                                 | 60 000                                        | 60 000                                    | 39 208                  | 39 208                      |
|                      | 2008-0368       | F.R.A.M.                                                        | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 100 000                 | 100 000                     |
|                      | 2008-0386       | AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE                   | 0                                                 | 116 000                                       | 116 000                                   | 115 930                 | 115 930                     |
|                      | 2008-0717       | FRAC ACQUISITION D'OEUVRES                                      | 0                                                 | 110 000                                       | 110 000                                   | 110 000                 | 110 000                     |
|                      | 2008-0880       | AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS                                 | 0                                                 | 80 000                                        | 80 000                                    | 80 000                  | 80 000                      |
|                      | 2008-1123       | FRECC (FONDS REG ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAU         | 0                                                 | 90 000                                        | 90 000                                    | 10 935                  | 10 935                      |
|                      | 2008-1446       | CENTRE IMAGES                                                   | 0                                                 | 60 000                                        | 60 000                                    | 60 000                  | 60 000                      |
|                      | 2008-1447       | CULTUR'O CENTRE                                                 | 0                                                 | 30 000                                        | 30 000                                    | 30 000                  | 30 000                      |
|                      | 2008-1448       | LIVRE AU CENTRE                                                 | 0                                                 | 30 000                                        | 30 000                                    | 30 000                  | 30 000                      |
|                      | 2008-18001      | CG18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE NOIRLAC                  | 0                                                 | 1 662 000                                     | 1 662 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-18002      | CG18 - MUSEE DE LA RESISTANCE (TRANCHE 2)                       | 0                                                 | 125 000                                       | 125 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1888       | FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE         | 0                                                 | 350 000                                       | 350 000                                   | 350 000                 | 350 000                     |
|                      | 2008-1899       | FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMA AUDIOVISUEL               | 0                                                 | 2 175 000                                     | 2 175 000                                 | 2 175 000               | 2 175 000                   |
|                      | 2008-28000      | CG28 - CENTRE D'ART DE DREUX                                    | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-28001      | CG28 - VALORISATION DU PARC ET DU CHATEAU DE LA FERTE VIDAM     | 0                                                 | 825 000                                       | 825 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-2899       | AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE                                | 0                                                 | 10 000                                        | 10 000                                    | 10 000                  | 10 000                      |
|                      | 2008-3004       | EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE                                 | 0                                                 | 10 000                                        | 10 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-3108       | EPCC CHAUMONT                                                   | 0                                                 | 80 000                                        | 80 000                                    | 80 000                  | 80 000                      |
|                      | 2008-36010      | CG36 - ODASE ACQUISITION MATERIEL SCENIQUE                      | 0                                                 | 119 000                                       | 119 000                                   | 17 000                  | 17 000                      |
|                      | 2008-36011      | CG36 - ENSEIGNEMENT MUSICAL DE L'INDRE                          | 0                                                 | 23 500                                        | 23 500                                    | 15 735                  | 15 735                      |
|                      | 2008-37001      | CG37 - FORTERESSE ROYALE DE CHINON                              | 0                                                 | 850 000                                       | 850 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37002      | CG37 - VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE D       | 0                                                 | 1 130 000                                     | 1 130 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37006      | CG37 - MUSEE DE L'HOTEL GOUÏN DE TOURS                          | 0                                                 | 750 000                                       | 818 663                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7101       | GP - ETUDES ET RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE CHAUMONT C         | 0                                                 | 11 386 400                                    | 11 386 400                                | 11 263 100              | 11 263 100                  |
|                      | 2008-7106       | GP - EDIFICES PATRIMONIAUX SAINT SATUR CPER 2007-2013 (art. 5.1 | 0                                                 | 167 000                                       | 167 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7107       | GP - EDIFICES PATRIMONIAUX CLERY ST ANDRE CPER 2007-2013 (art   | 0                                                 | 166 000                                       | 166 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7108       | GP - ARCHEOLOGIE GRANDS SITES CPER 2007-2013 (art. 5.1)         | 0                                                 | 625 000                                       | 625 000                                   | 98 100                  | 98 100                      |
|                      | 2008-7110       | GP - CIMAC ETUDE PROGRAMMATION CPER 2007-2013 (ART 5.2)         | 0                                                 | 30 000                                        | 30 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7118       | GP - FRAC RESERVES CPER 2007-2013 (art. 5.2)                    | 0                                                 | 1 046 000                                     | 1 046 000                                 | 1 000 000               | 1 000 000                   |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                                 | <b>7 500 000</b>                                  | <b>27 127 100</b>                             | <b>34 695 763</b>                         | <b>18 158 426</b>       | <b>27 458 426</b>           |
| <b>Total général</b> |                 |                                                                 | <b>7 500 000</b>                                  | <b>27 127 100</b>                             | <b>34 695 763</b>                         | <b>18 158 426</b>       | <b>27 458 426</b>           |

### DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

**DOMAINE : POLITIQUE DES ŒUVRES : PATRIMOINE ET CREATION****Programme : Soutien à la création****DEPENSES**

|                              | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>SOUTIEN A LA CREATION</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement               | 2 128 500,00                 | 160 550,00                               | 2 289 050,00                        | 0,00                | 2 289 050,00        |
| Fonctionnement               | 1 279 675,50                 | -34 478,00                               | 1 245 197,50                        | 1 257 275,50        | 1 034 051,56        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>3 408 175,50</b>          | <b>126 072,00</b>                        | <b>3 534 247,50</b>                 | <b>1 257 275,50</b> | <b>3 323 101,56</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                              | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|------------------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>SOUTIEN A LA CREATION</b> |                              |                   |
| <b>Investissement</b>        | <b>667 500,00</b>            | <b>277 500,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région Centre a placé le soutien à la création au nombre des objectifs majeurs de sa politique des œuvres, notamment dans le domaine du spectacle vivant.

Les aides à la production et à la création permettent à des compagnies professionnelles et des ensembles musicaux régionaux de produire de nouveaux spectacles et de nouvelles œuvres de qualité et, pour les musiciens, de réaliser des disques compacts d'œuvres originales ou très peu présentes aux catalogues des principaux éditeurs.

**1) Théâtre-danse**

En 2008, la Région a soutenu la création de « Ordet », mise en scène d'Arthur Nauzyciel, qui a été présentée notamment au Festival d'Avignon dans le cadre de la programmation officielle, pour un montant de 50 000 €.

Cette création a ensuite été reprise à Orléans et a poursuivi une diffusion nationale.

Par ailleurs, vingt-trois compagnies ont bénéficié d'un soutien à la création (15 compagnies de théâtre, 4 compagnies des arts de la rue et de la piste et 4 compagnies de danse) pour un total de 250 000 €. Cinq subventions étaient supérieures ou égales à 15 000 €, dix supérieures ou égales à 10 000 €, six subventions supérieures ou égales à 8 000 € et deux subventions inférieures à 7 000 €. Il convient de noter que neuf nouvelles compagnies, dont une compagnie des arts de la rue, ont bénéficié de ce soutien en 2008.

**2) Arts plastiques**

En 2008, la Région Centre a soutenu deux résidences de productions artistiques originales à l'atelier Calder situé à Saché (37).

**3) Littérature**

Lors de la Commission permanente du 14 décembre 2007, la Région Centre a souhaité, en plus de l'instruction technique et artistique des dossiers, confier à l'Agence régionale du Centre pour le livre et la lecture – Livre au Centre, l'attribution des aides régionales à la création et à la

production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture. A ce titre, l'agence a soutenu pour le compte de la Région 5 projets de résidences d'écrivains en Région en 2008.

#### **4) Musique**

En 2008, quinze aides ont été attribuées à des ensembles régionaux (7 productions de disques, 1 commande d'œuvre et 7 productions de spectacles) pour un total de 76 900 €. Le Concours international de piano d'Orléans a pu, grâce au concours financier de la Région, passer commande d'une œuvre pour piano et dispositif électroacoustique auprès de Pierre Jodowski. Comme les années passées, certains disques soutenus par la Région ont obtenu des distinctions de la critique spécialisée.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien à la Scène nationale de Blois (100 000 €) pour une nouvelle production de « King Arthur » de Purcell. Ce spectacle a été présenté deux fois en région Centre en septembre 2008, à Blois et au Grand Théâtre de Tours, et sera repris début 2010 au Théâtre d'Orléans, à la Maison de la Culture de Bourges et au Théâtre Auditorium de Poitiers.

Afin de soutenir la qualité de la création et de la diffusion assurée par la ville de Tours en matière d'art lyrique, la région a apporté son aide (150 000 €) au Grand Théâtre de Tours pour la production d'un spectacle lyrique de la saison 2008/2009, « Ariane à Naxos » de Richard Strauss mis en scène par Mireille Larroche et dirigé par Jean-Yves Ossonce, présenté au Grand Théâtre de Tours et à la Maison de la Culture de Bourges.

#### **5) Cinéma et audiovisuel**

Après deux années consécutives de hausse de l'ordre de 30%, le fonds d'aide 2008 est identique à celui de 2007, crédits Région Centre et Etat cumulés.

En raison de la mise en place d'un volet de trois nouvelles aides sélectives à l'audiovisuel, effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, nous avons observé un rééquilibrage des aides en faveur de ce secteur qui s'est confirmé en 2008.

Les aides à la création cinématographique et audiovisuelle se sont portées sur 75 projets en 2008 : 31 aides à l'écriture et au développement et 44 aides à la production.

41% des projets aidés relèvent du cinéma : 16% pour la production de court métrage, 8% pour la production de long métrage et enfin 17% pour l'écriture de long métrage.

S'agissant de l'audiovisuel, ce genre représente 59% des projets soutenus : 32% pour la production documentaire, 3% pour la production télévisée et enfin 24% pour l'écriture.

Le taux de sélectivité global s'établit à 25% en 2008 (309 projets déposés) alors qu'il était de l'ordre de 49% en 2007.

**Programme : Développement du Domaine de  
Chaumont-sur-Loire**

**DEPENSES**

|                                                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                                 | 1 767 800,00                    | -615 550,00                                    | 1 152 250,00                           | 0,00                | 1 150 205,10        |
| Fonctionnement                                 | 1 849 764,93                    | -6 000,00                                      | 1 843 764,93                           | 1 790 399,56        | 1 691 375,56        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>3 617 564,93</b>             | <b>-621 550,00</b>                             | <b>2 996 014,93</b>                    | <b>1 790 399,56</b> | <b>2 841 580,66</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                                | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE |                                 |                   |
| Investissement                                 | 268 000,00                      | 0,00              |
| Fonctionnement                                 | 122 500,00                      | 122 564,31        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>390 500,00</b>               | <b>122 564,31</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**Fonctionnement**

Le transfert du Domaine de Chaumont-sur-Loire de l'Etat à la Région est une décision politique forte de l'exécutif régional. La volonté affichée a été, dès le départ, de faire vivre ce très haut lieu de notre patrimoine dans un lien fort avec la création artistique d'aujourd'hui, aussi bien pour les habitants de la Région que pour les visiteurs. La programmation culturelle du lieu s'est réellement mise en place en 2008.

A ce titre, la Région, au travers d'une convention 2008, a accordé à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de Chaumont-sur-Loire une subvention de fonctionnement de 1 364 200 €. Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue pour une durée de trois ans, entre l'Etablissement public, la Commune de Chaumont-sur-Loire et la Région (CPR n°08.04.63 du 25 avril 2008). Elle définit, dans le respect des missions mentionnées à l'article 3 des statuts de l'établissement, les orientations scientifiques et culturelles qu'il incombe à l'EPCC de mettre en œuvre.

La subvention annuelle a été complétée par une subvention exceptionnelle de fonctionnement accordée lors commission permanente du 14 novembre 2008 pour :

- compenser financièrement des dépenses liées au départ des agents de l'Etat et au recrutement d'un secrétaire général (95 500 €),
- achever le programme artistique (40 000 €) ;
- élaguer en urgence des arbres du parc afin de supprimer le danger pour le public lors des visites du parc (23 000 €) ;
- payer des frais d'assurance (5 580 €) ;
- réaliser des travaux liés à des infiltrations d'eau dans les locaux de sécurité incendie (30 000€).

Enfin, un crédit de 11 755 € a également été mandaté sur les crédits de fonctionnement au titre de la taxe foncière que la Région doit régler en tant que propriétaire.

## **Investissement**

### **• Restructuration du domaine**

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, la Région a prévu un programme de développement du domaine de Chaumont, hors monument historique. Ce programme s'élève à 13 300 000 €. Outre la première commande artistique passée pour le château auprès de Jannis Kounellis et celle qui lui succèdera en 2011, ce programme comprend un projet de restructuration du domaine de Chaumont qui s'inspire des études réalisées lors de l'élaboration du dossier de candidature de la Région en vue du transfert de propriété du Domaine. L'objectif est de donner au projet régional toute sa dimension culturelle et touristique.

Pour mener à bien ce projet et afin d'accompagner la Région dans sa réalisation, la Région a lancé une consultation pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. La Région s'est adjoint les services de Mérimée Conseil, dans le cadre d'un marché présenté à la Commission d'appels d'offres régionale du 3 juin 2008. Les honoraires d'un montant de 47 122,40 € ont été réglés à ce Cabinet.

Il convient de distinguer : les opérations de restructuration et les opérations liées aux monuments historiques. Ces opérations débuteront en 2009 par le choix du programmiste. Néanmoins afin de répondre à l'urgence de certains travaux d'aménagements, la Région a accordé en 2008 les subventions suivantes à l'EPCC :

- 90 000 € pour la création d'une passerelle provisoire pour l'accès des personnes handicapées,
- 30 000 € pour l'aménagement d'un logement pour nécessité de service.

En ce qui concerne plus particulièrement le parc, l'architecte en chef des monuments historiques (Patrick PONSOT), a actualisé l'étude qu'il avait réalisée en 1996 pour le compte de l'Etat (18 137 €).

Parallèlement, la convention annuelle signée avec l'EPCC prévoit une subvention d'investissement de 50 000 € à l'EPCC pour lui permettre de renouveler son matériel informatique, d'acquérir une mini-pelle et des caisses informatiques pour la vente des billetteries et pour les boutiques.

### **• Commande artistique**

L'année 2008 a vu la présentation au public d'une œuvre nouvelle de Jannis Kounellis, l'un des plasticiens les plus reconnus au monde, commandée spécialement à cet artiste par la Région pour se déployer dans certains espaces du château. Cette œuvre restera installée et visible par le public pendant trois ans.

Les crédits mandatés à ce titre se sont élevés en 2008 à 919 132,19 €.

Cette commande régionale témoigne de l'engagement de la Région en faveur de l'art contemporain et illustre de façon spectaculaire le tournant pris, sous l'impulsion de la Région, par le Domaine de Chaumont-sur-Loire, qui a l'ambition de devenir le premier « Centre d'arts et de nature » d'Europe.

### **• Restauration des collections**

En 2007, il a été demandé par l'Inspection des Monuments Historiques de l'Etat à la Région de procéder en urgence à la restauration des éléments textiles composant le lit de la chambre dite de Ruggieri.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds d'enrichissement des collections de Chaumont, la Région a financé, à hauteur de 10 935 €, l'achat d'objets mobiliers en lien avec les collections du château.

**Programme : Centre international des musiques  
anciennes et de la création**

|                                                                      | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES ANCIENNES ET DE LA CREATION</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                                | <b>124 260,00</b>               | <b>0,00</b>                                    | <b>124 260,00</b>                      | <b>124 260,00</b>  | <b>107 305,50</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le projet de Centre International des Musiques Anciennes et de la Création, sans équivalent en Europe, trouve son origine, et son intérêt, dans la présence, en région Centre, d'ensembles de musique ancienne dont le fort rayonnement national et international a été soutenu depuis plusieurs années, par la Région Centre notamment.

Liant intimement patrimoine et création, ce projet répond d'abord à un besoin, celui de donner aux formations existantes (Diabolus in Musica, Douce Mémoire, Philidor et Jacques Moderne) des conditions de travail et de diffusion à la hauteur de leur professionnalisme et de leur notoriété. Ce projet permettra par ailleurs de rapprocher l'univers des musiques anciennes de celui de la musique contemporaine, mais aussi du jazz et des musiques traditionnelles et de favoriser les croisements entre la musique et d'autres expressions artistiques (danse, cirque, vidéo...).

Ce nouveau lieu sera ouvert aux ensembles et aux compositeurs français et étrangers qui pourront venir y travailler et y enregistrer. Il sera également un centre de ressources et de diffusion pour des formations de la région. Engagé auprès des publics de l'agglomération, le CIMAC sera aussi un lieu d'insertion professionnelle.

En 2008, le cabinet Aubry & Guiguet a commencé un complément d'étude de programmation, qui lui a été confiée par la Région en vue d'établir le programme architectural définitif qui permettra de lancer une consultation courant 2009 pour le choix du maître d'oeuvre qui réalisera la construction du CIMAC.

Constituée autour des ensembles de musique ancienne principalement concernés par le projet et des partenaires institutionnels du projet, l'association de préfiguration du Centre International de Musiques anciennes et de la Création, créée en septembre 2006 pour préparer la mise en place, en liaison avec les collectivités publiques et les structures culturelles concernées, de la future structure destinée à porter le Centre International de Musiques Anciennes et de la Création, a poursuivi l'animation de la réflexion et l'élaboration des grandes lignes du projet artistique et culturel de ce nouveau lieu. La directrice de l'association, recrutée en mai 2007, joue le rôle d'interface entre le cabinet, les collectivités publiques et les structures culturelles concernées dans le but de finaliser l'étude de programmation. A ce titre, en 2008, la Région a attribué une subvention de 108 000 € pour le fonctionnement de cette association.

**Programme : Mise en valeur du patrimoine**

**DEPENSES**

|                                     | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                      | 1 704 800,00                 | -27 000,00                               | 1 677 800,00                        | 0,00                | 1 322 402,37        |
| Fonctionnement                      | 1 322 554,40                 | -44 140,00                               | 1 278 414,40                        | 1 253 042,09        | 1 020 350,34        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>3 027 354,40</b>          | <b>-71 140,00</b>                        | <b>2 956 214,40</b>                 | <b>1 253 042,09</b> | <b>2 342 752,71</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                     | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| <b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b> |                              |                  |
| Investissement                      | 25 000,00                    | 20 000,00        |
| Fonctionnement                      | 0,00                         | 211,00           |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>25 000,00</b>             | <b>20 211,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**1) Archéologie**

La convention triennale 2008-2010 entre la Région et l'association ARCHEA (Association en Région Centre pour l'Histoire et l'Archéologie) a été renouvelée. Une subvention de 300 000 € a été accordée à l'association dans le cadre des appels à projets de fouilles archéologiques menés en région Centre.

Le travail mené depuis une quinzaine d'années par ARCHEA a permis l'émergence de quatre pôles régionaux dotés d'infrastructures permanentes de formation, de valorisation et de cellules de recherche : le pôle « Berry », le pôle Beauce-Perche-Val de Loire, le pôle Touraine et le pôle Loiret.

**2) Patrimoine**

Dernière année d'application de la convention triennale 2006-2008 entre la Fondation du patrimoine et la Région, la Région a renouvelé son soutien annuel en 2008. La subvention régionale permet à la Fondation du Patrimoine (Délégation régionale du Centre) de constituer un fonds d'intervention en faveur de la restauration et la mise en valeur d'éléments du patrimoine privé bâti non protégé en région Centre (40 000 €) et de constituer le FRPCP en faveur de la restauration et la mise en valeur du patrimoine, propriété des collectivités publiques et associations (350 000 €).

**3) Parcs et jardins**

La Région souhaite assurer la mise en valeur et le développement du patrimoine des parcs et jardins de la région Centre, une des régions de France la mieux dotée dans ce domaine. Elle permet chaque année à des propriétaires publics ou privés de bénéficier d'un soutien à la création ou à la restauration d'un jardin si l'intérêt culturel ou patrimonial est manifeste.

A ce titre, en 2008, elle a accordé son soutien :

- à des travaux d'aménagement des Jardins de Roquelin (45),
- à la Ville de Vendôme (41) pour la requalification du parc du Château de Vendôme et de ses abords,

- au jardins du Rivau (37) pour des travaux d'aménagement d'amélioration de la présentation des jardins au public, le confort et l'accueil des visiteurs,
- à « La Pommeraie Idéale » (36) pour la création d'un verger pédagogique sur le site de Saint-Denis de Jouhet.

En fonctionnement, la Région Centre subventionne l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre APJRC. Une convention pluriannuelle 2006-2008 encadre l'intervention régionale. La subvention annuelle 2008 s'est élevée à 195 000 €. Les missions de l'association, qui regroupe la plupart des propriétaires de parcs et jardins en Région, qu'ils soient publics ou privés, sont notamment l'inventaire des parcs et jardins, des formations dans le domaine des parcs et jardins et le développement d'outils de communication sur les parcs et jardins et les manifestations proposées.

#### **4) Livre et lecture**

La Région et l'Etat ont mis en place le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB). Une convention spécifique prévoit les modalités d'intervention de ce fonds qui permet à des bibliothèques de la Région d'acquérir, de restaurer ou de mettre en valeur leur collection.

En 2008, les projets les plus significatifs soutenus par la Région et l'Etat au titre du FRRAB ont été les suivants :

- l'acquisition par la bibliothèque municipale de Tours (37) de l'« Epitomé des cinq Livres d'Artémidore et le plus renommé traitant des songes » dans la traduction de Charles Fontaine éditée à Paris par Jérôme Marnef et Guillaume Cavelat datant de 1566,
- l'acquisition par la médiathèque d'Orléans (45) d'un manuscrit « Album Amicorum » témoignant de la vie de l'université d'Orléans au 17<sup>e</sup> siècle.

#### **5) Arts plastiques**

Afin de favoriser l'enrichissement et la bonne conservation des œuvres des musées, la Région a poursuivi sa politique d'aide à l'acquisition d'œuvres (17 achats d'œuvres subventionnés), en partenariat avec l'Etat, au titre du Fonds régional d'Acquisition des Musées (FRAM), à hauteur de 100 000 €.

Par ailleurs, la Région a contribué au financement de la restauration de 22 objets, issus des collections de huit musées régionaux, pour un montant de 37 543 €.

#### **6) Inventaire général du patrimoine**

Parallèlement aux opérations d'inventaire menées directement par la Direction (achèvement des cantons de l'Ile-Bouchard et de Beaugency, démarrage de l'étude systématique des cales et quais, poursuite de l'étude des lycées agricoles) ou en partenariat avec l'Université (Amboise, lotissements d'Orléans), avec deux parcs naturels régionaux (Brenne, Perche : inventaire topographique) ou avec des associations (ARPR : vitraux d'Indre-et-Loire), l'exercice 2008 a vu la conception et la réalisation de l'exposition *Objectif Patrimoine* qui s'est tenue à Orléans de juillet à septembre et la publication corollaire d'un ouvrage du même titre aux Editions Lieux Dits (192 pages, 234 photographies).

Le plan de numérisation a connu un avancement important (17 907 pages numérisées, 25 000 photographies argentiques numérisées) qui reste néanmoins à mettre en forme afin de permettre sa diffusion au public.

## **7) Cinéma et audiovisuel**

La Région Centre a lancé en 2006 une nouvelle politique de mise en valeur du patrimoine cinématographique et audiovisuel régional. Cette mission a été confiée à Centre Images.

La mission du pôle patrimoine peut être schématisée en trois temps : collecte / traitement technique et conservation / diffusion, valorisation.

Au-delà de la mise en place de relais de collecte de films dans chacun des départements de la région, trois bassins de collecte de films se distinguent à nouveau en 2008 : l'Eure-et-Loir, le Pays Loire Touraine, ainsi que CHATEAUX et l'Indre.

Grâce à la chaîne de traitement numérique, la numérisation des films déposés aux archives s'élève à 127 heures pour l'année 2008 soit 643 films. Une station de post production a été installée et mise en service en 2008, elle permet de réaliser des opérations de sonorisation des films, ainsi que des enregistrements de commentaires autour des programmes de diffusion.

Les actions de valorisation ont augmenté en 2008. 27 projections consacrées aux films d'archives ont attiré plus de 4 200 spectateurs dans l'ensemble de la région. La manifestation Retours vers le futur 2008 proposée au cinéma Apollo-Maison de l'image de Châteaoux a attiré 2 350 spectateurs en 6 jours contre 2 000 spectateurs en 2007.

### **DOMAINE : POLITIQUE DES PUBLICS : DIFFUSION ET MAILLAGE DU TERRITOIRE**

#### **Programme : Moyens généraux des agences culturelles régionales**

|                                                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                                 | 120 000,00                   | 0,00                                     | 120 000,00                          | 0,00                | 93 000,00           |
| Fonctionnement                                 | 2 246 190,00                 | 3 000,00                                 | 2 249 190,00                        | 2 249 190,00        | 2 134 190,00        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>2 366 190,00</b>          | <b>3 000,00</b>                          | <b>2 369 190,00</b>                 | <b>2 249 190,00</b> | <b>2 227 190,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **1) Agence régionale du Centre pour le Livre et la Lecture**

En 2008, la Région a poursuivi son soutien à l'établissement public de coopération culturelle « Livre au centre » en accordant à la structure une subvention de fonctionnement de 230 000 € et une subvention d'investissement de 30 000 €. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des missions confiées à Livre au centre par la Région et l'Etat dans le cadre d'une convention triennale 2007-2009.

Par ailleurs, Livre au centre s'est aussi vu confié la gestion des dispositifs d'aides aux éditeurs de la Région 63 000 € et aux résidences d'écriture 35 000 €.

#### **2) Agence Culture O Centre**

L'année 2008 a été marquée par l'adoption, par le Conseil régional, d'une réforme de son agence de développement culturel « Culture O Centre » (CPR du 11 juillet et du 12 décembre 2008).

Cette réforme vise, d'une part, à clarifier la répartition des missions entre cet établissement public régional et les services de la Collectivité régionale (reprise en gestion directe par cette dernière des dispositifs de subventionnement gérés [CLARC] ou instruits [aides à la création en faveur du théâtre et de la danse] par Culture O Centre), et, d'autre part, à confier à cette agence une nouvelle mission, celle de développer une activité de production artistique à partir du festival régional Excentrique.

Cette réforme est entrée en application au 1<sup>er</sup> décembre 2008 et a fait de Culture O Centre un établissement public à caractère industriel et commercial.

### **3) Agence Centre Images**

L'Agence Centre Images est née de la volonté de la Région Centre et de l'Etat d'accentuer leur partenariat dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Il s'agit d'ailleurs du premier établissement public de coopération culturelle spécialisé dans le cinéma et l'audiovisuel. Il a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Cette agence, créée en janvier 2006, est structurée en cinq pôles (création, diffusion, éducation, exploitation et patrimoine), répartis sur quatre départements (Indre-et-Loire, Indre, Loiret, Loir-et-Cher), Centre Images emploie 32 agents sur des postes permanents.

Les crédits qui lui ont été accordés en 2008 pour son fonctionnement se sont élevés à 510 000 €. Par ailleurs, des crédits d'investissement ont été affectés à hauteur de 60 000 €.

#### **Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image**

|                                                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>900 000,00</b>            | <b>0,00</b>                              | <b>900 000,00</b>                   | <b>900 000,00</b> | <b>900 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Portées par Centre Images, ces missions s'attachent à mener une politique culturelle en faveur des œuvres, des publics et des pratiques artistiques.

En matière de diffusion, il s'agit :

- d'assurer à chacun des films soutenus par la Région Centre la meilleure visibilité sur le territoire : 62 films présentés dans 43 villes de la région soit 27 689 spectateurs ;
- de contribuer à la mise en place d'actions de programmation et de sensibilisation culturelles : 26 séances de courts métrages dans 8 villes soit 1 090 spectateurs et une nouvelle augmentation de la fréquentation du festival du film de Vendôme de 12 % entre 2007 et 2008.
- d'apporter en milieu rural, à travers les Cinémobiles parcourant le territoire régional, une animation culturelle de qualité permettant à chacun de bénéficier du même droit d'accès aux films : 46 communes composent le circuit, 57 267 spectateurs en 2008, soit une stabilisation de la fréquentation au niveau de 2007. Rappelons que la fréquentation avait augmenté de 52.6% entre 2006 et 2007.

En matière d'éducation à l'image, le Pôle régional d'éducation et de formation à l'image a poursuivi son travail d'expertise, de conseil et de mise en œuvre d'actions d'éducation à l'image.

11 696 élèves ont ainsi bénéficié du dispositif Lycéens au cinéma en région Centre (+20 % par rapport à l'année dernière) sur l'année scolaire 2007-2008.

Au titre de l'année scolaire 2007-2008, 29 ateliers de pratiques sont organisés dans 12 établissements touchant 491 élèves au cours de 437 interventions menées par 73 professionnels de l'image. S'agissant du dispositif « Passeurs d'image », le maillage du territoire s'est poursuivi avec une implantation croissante dans les zones rurales (27 ateliers de création audiovisuelle, 13 séances rencontres, 22 projections, 1 formation, 27 séances de cinéma en plein air ; soit 6 330 participants à l'ensemble du dispositif).

**Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional**

|                                                                                   | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL</b> |                           |                                       |                                  |                     |                     |
| Investissement                                                                    | 85 180,00                 | 0,00                                  | 85 180,00                        | 0,00                | 51 726,35           |
| Fonctionnement                                                                    | 7 739 912,10              | 111 665,00                            | 7 851 577,10                     | 7 854 232,10        | 6 056 256,99        |
| <b>TOTAL</b>                                                                      | <b>7 825 092,10</b>       | <b>111 665,00</b>                     | <b>7 936 757,10</b>              | <b>7 854 232,10</b> | <b>6 107 983,34</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région Centre propose des conventions aux compagnies et structures de création et de diffusion artistique qui visent à les accompagner dans l'accomplissement de missions relevant de sa politique des publics. Dans le secteur du spectacle vivant, des conventions triennales, biennales ou annuelles permettent à la fois d'apporter un soutien régional à des structures artistiques d'importance nationale (centres chorégraphiques, centres dramatiques, scènes nationales ou conventionnées), mais aussi à des compagnies et à des ensembles musicaux installés et travaillant régulièrement en région Centre.

**1) Théâtre et Danse**

*A/ Institutions des réseaux nationaux du spectacle vivant*

En 2008, la Région Centre a proposé des conventions à dix institutions de création et/ou de diffusion artistique (scènes nationales, scènes conventionnées, centre dramatique régional, centres dramatique et chorégraphiques nationaux) pour un montant de 1 820 425 €.

*B/ Institutions et compagnies théâtrales*

Outre le réseau national du spectacle vivant, vingt compagnies de théâtre, de danse, d'art de la rue se sont vu attribuer une aide au fonctionnement pour un total de 981 000 €.

*C/ Echanges internationaux*

Dans le cadre de la politique culturelle régionale en faveur des projets d'échanges et de coopération artistique et culturelle internationaux, la Région Centre accompagne les projets de compagnies ou structures nationales élaborés en coopération avec des partenaires internationaux.

Huit opérations de collaboration internationales ont été soutenues dans le cadre de la convention passée avec *CulturesFrance* et la Région Centre, dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique et des arts plastiques. Parallèlement, la Région a apporté son aide directe à 5 autres projets.

#### D/ Diffusion festivalière nationale des formations régionales

La Région Centre a apporté une aide à la diffusion aux compagnies régionales qui souhaiteraient présenter une création au Festival « OFF » d'AVIGNON, favorisant ainsi leur diffusion auprès d'un public de professionnels. Après avoir élargi ce dispositif, en 2005, à d'autres festivals emblématiques comme le festival des arts de la rue « Chalon dans la Rue » et le festival international de la marionnette de Charleville-Mézières, elle l'a ouvert, depuis 2007, aux formations musicales.

Le comité technique réuni le 8 avril 2008 a proposé une aide pour six projets programmés au Festival « OFF » d'AVIGNON (43 130 €). Il a également proposé un soutien à deux projets programmés au Festival « CHALON dans la Rue » (10 000 €) pour un total de 53 130 €.

## **2) Arts plastiques**

Dans le domaine des arts plastiques la région a choisi d'établir un partenariat avec des structures qui accomplissent un travail de création, de diffusion et de sensibilisation à la création contemporaine. Il s'agit en 2008 du Musée de l'Objet à Blois, d'Emmetrop à Bourges, du Centre de Création Contemporaine de Tours et de la Galerie La Box à Bourges.

La Région a également établi des conventions avec le Centre International du Vitrail et le Centre de création céramique de La Borne, deux pôles majeurs de ressources et de diffusions.

Ces associations jouent un rôle moteur dans le développement de l'offre artistique et sont un relais essentiel auprès des artistes et opérateurs culturels.

Le Fonds d'intervention en faveur des musées et des centres d'art a pour objet de contribuer au financement d'aménagement de locaux et d'achat d'équipement, notamment pour favoriser l'accueil des publics. Il a permis de subventionner trois établissements en 2008 :

- le centre de Création Contemporaine de Tours pour l'aménagement des espaces d'accueil ;
- l'Institut d'Arts Visuels d'Orléans pour l'acquisition d'équipements à usage pédagogique ;
- l'association « Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret – CERCIL » pour l'aménagement du centre de ressources et de l'espace des chercheurs.

## **3 - Musique**

#### A/ Orchestre Symphonique Région Centre - Tours

Les activités régionales de l'Orchestre Symphonique Région Centre-Tours sont portées par la Région qui lui a attribué une subvention de 1 103 100 € en 2008. 25 concerts ont été présentés au public tout au long de l'année : 17 dans des Communes et des Villes de la région et 8 à Tours.

#### B/ Institutions des réseaux nationaux du spectacle vivant

En 2008, la Région Centre a proposé des conventions à six institutions de création et/ou de diffusion artistique pour un montant de 690 000 €. A ce titre, la Région a apporté son soutien à l'IMEB (Bourges) qui développe un projet artistique centré sur les musiques électroacoustiques ; cet établissement a été labellisé Centre de Création Musicale par le Ministère de la Culture. La Région a poursuivi son partenariat étroit dans le domaine de la chanson avec Les Bains Douches (LIGNIERES) et soutient trois autres salles spécialisées dans la diffusion des musiques actuelles, qui ont obtenu le label SMAC du Ministère de la Culture (Le Petit Fauchoux - TOURS, L'Astrolabe - ORLEANS et le Chato'do - BLOIS).

### *C/ Institutions et formations musicales*

Huit bénéficiaires (sept ensembles musicaux et le réseau des acteurs des musiques amplifiées FRACAMA – ORLEANS) se sont vus attribuer une aide au fonctionnement pour un total de 695 000 €.

#### **Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional**

|                                                                                    | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL</b> |                           |                                       |                                  |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                                              | <b>3 835 590,00</b>       | <b>-135 300,00</b>                    | <b>3 700 290,00</b>              | <b>3 700 160,00</b> | <b>3 327 436,72</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **1) Théâtre-danse**

Aux côtés de festivals portés par les structures nationales (« Les Eclectiques » à BLOIS, « La Barrière du dégel » et « Mano à Mano » à CHATEAUROUX, « Traverses » à ORLEANS, « Le Chorégraphique » à TOURS), trois festivals ont bénéficié d'une aide régionale dans le domaine du théâtre et de la danse pour un total de 167 300 € (Festival DARC, Les Devos de l'Humour et Rayons Frais).

En 2008, l'association « Excentrique » a conduit la troisième édition du 16 mai au 29 juin 2008 du festival de la Région centre. Le festival s'est déroulé dans huit villes de la région (TOURS, BOURGES, CHINON, BOUGES LE CHATEAU, MAINVILLIERS, SARAN, AMBOISE ET CHAUMONT-SUR-LOIRE).

La particularité de ce festival repose sur sa pluridisciplinarité (spectacle vivant, arts plastiques, photographie, cinéma, littérature, etc.) et son itinérance sur le territoire régional et ses projets artistiques favorisant l'implication des habitants, par des résidences, ateliers, rencontres en amont et pendant le festival.

Au cours de ces 45 jours de festival, quelques 300 représentations et 45 propositions artistiques ont été présentées. Plus de 25 000 personnes ont assisté aux différents spectacles.

#### **2) Musique**

Dans le secteur musical, à côté du Printemps de Bourges qui attire le plus grand nombre de spectateurs (66 280 en 2008, 51 346 en 2007) et qui demeure le festival le plus emblématique de la région, 11 festivals ont bénéficié d'une aide régionale pour un total de 702 120 €.

Parmi les principaux, on peut citer les « Fêtes Musicales en Touraine », « Jazz en Touraine » ou « Orléans Jazz ».

#### **3) Arts plastiques, Musées et Manifestations patrimoniales**

La Région a soutenu, en 2008, trois opérations événementielles d'envergure nationale ou régionale : « les Rendez-vous de l'Histoire » de Blois, première manifestation nationale mêlant grand public et chercheurs sur des questions historiques, « A musées-vous en région Centre », en lien avec l'Association des Personnels Scientifiques des Musées de la région Centre (APSMRC). Cette manifestation gratuite s'est tenue le dimanche 16 novembre 2008 dans 33 musées implantés dans les six départements de la région. Un projet artistique spécifique était présenté dans chaque établissement (danse, théâtre, littérature, cinéma, etc.). Enfin la Région a apporté son soutien à « Archilab », rencontres internationales d'architecture d'Orléans, en lien avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).

#### **4) Patrimoine, livre et lecture**

Enfin, plusieurs opérations dans le domaine du patrimoine et du livre rayonnent au-delà du territoire régional. C'est notamment le cas de l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation à Tours (37) qui organise chaque année le Forum « Alimentation et culture » pour lequel la Région a accordé une subvention de 50 000 €.

Il s'agit également du festival BD Boum à Blois (41) qui est aujourd'hui le troisième plus important festival de BD en France et pour lequel la région accorde 41 500 €.

Par ailleurs, l'association « Textes et rêves » organise la caravane des poètes et qui bénéficie d'un soutien de 40 000 €.

Enfin, la Région soutient l'EPCC Noirlac dans sa programmation culturelle en accordant au Centre culturel de rencontre une subvention de 300 000 € pour l'ensemble de son activité.

### **Programme : Développement territorial de la Culture**

|                                                | <b>Crédits votés en 2008 (1)</b> | <b>Virements réalisés sur l'exercice (2)</b> | <b>Total des crédits 2008 (1) + (2)</b> | <b>Crédits engagés</b> | <b>Crédits mandatés</b> |
|------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE</b> |                                  |                                              |                                         |                        |                         |
| Investissement                                 | 1 369 800,00                     | -232 000,00                                  | 1 137 800,00                            | 0,00                   | 96 664,96               |
| Fonctionnement                                 | 5 793 322,50                     | -82 425,56                                   | 5 710 896,94                            | 5 718 810,45           | 4 361 102,37            |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>7 958 122,50</b>              | <b>-287 425,56</b>                           | <b>7 670 696,94</b>                     | <b>5 718 810,45</b>    | <b>6 254 563,96</b>     |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **1) Théâtre, danse**

En 2008, cinq manifestations d'animation culturelle locale ont bénéficié d'une aide régionale dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts de la rue et du conte pour un total de 39 350 €.

#### **2) Arts plastiques et musées**

Au cours de l'année 2008, la Région Centre a soutenu la politique de diffusion de 13 musées, pour une trentaine d'expositions, dont certaines de rayonnement national : Zao Wou-Ki au musée d'Issoudun, « la volupté du goût » au musée de Tours ou Olivier Debré au musée d'Orléans. Elle a également financé les activités de l'Association des Personnels Scientifiques de la Région Centre (APSMRC), notamment pour la réalisation de leur portail numérique dédié aux musées régionaux.

Par ailleurs, la Région a développé sa politique de diffusion en matière d'arts plastiques en soutenant des associations, collectifs d'artistes ou centres d'art. Elle a également subventionné des manifestations ponctuelles : la Biennale d'art contemporain de Bourges et l'exposition Calder à Tours.

Enfin, la Région a acquis la collection de photographies appartenant à l'association « Images au Centre ». Celles-ci sont placées en dépôt au FRAC Centre qui est chargé de leur conservation et de leur diffusion.

### **3) Livre et lecture**

La Région soutient également les manifestations littéraires qui, au-delà de leur caractère évènementiel, contribuent à favoriser l'accès de tous à la culture et à développer l'intérêt du public pour le livre et la lecture. Ainsi, 22 manifestations ont été subventionnées en 2008 ; elles sont l'occasion de favoriser le rapprochement entre le public (notamment les jeunes) et les professionnels du livre, de la lecture et de l'écriture (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires...). L'objectif de la Région étant de soutenir l'ensemble de la chaîne du livre. Citons par exemple : le festival « Recréation » à Bourges organisé par l'association les Mille univers, « Mémoires ouvertes » à La Ferté-Vidame (28) ou encore les rencontres autour du livre jeunesse à Lamotte-Beuvron (41).

Par ailleurs, un projet d'envergure initié par la Région Centre en 2006 et confiée en gestion à l'agence Livre au Centre remporte un très large succès. Il s'agit de l'opération « Mille lectures d'hiver ».

L'idée forte de cette opération est de chercher de nouveaux moyens pour transmettre le livre au lecteur. Les *Mille lectures d'hiver* prennent la forme d'une lecture publique d'auteurs vivants par des comédiens professionnels. Le public est invité à une lecture d'une durée de 45 à 75 minutes, l'accueillant réunit environ vingt personnes et offre le gîte et le couvert au lecteur. Cette lecture est suivie d'un temps de partage et de réflexion autour d'un verre ou d'un buffet. Le bilan de cette manifestation fait apparaître : l'augmentation du nombre de lectures réalisées, une plus grande participation des particuliers, une répartition plus homogène des lectures sur l'ensemble du territoire régional, la création d'une compagnie des lecteurs et une fête de fin des mille lectures. Financé exclusivement par la Région, le budget de la manifestation est de 400 000 € en 2008.

L'édition de l'hiver 2007-2008 (entre décembre 2007 et mars 2008) a permis d'organiser 652 lectures en région Centre.

### **4) Musique**

En 2008, vingt-cinq manifestations d'animation culturelle locale ont bénéficié d'une aide régionale dans le domaine de la musique pour un total de 135 150 €.

### **5) Théâtres de ville et Saisons culturelles**

En 2006, la Région Centre a approuvé un nouveau cadre d'intervention relatif au développement territorial de la culture. Il instaure notamment un soutien aux Théâtres des villes, petites et moyennes qui encouragent le développement d'une programmation pluridisciplinaire de qualité et favorisent la diffusion des artistes professionnels de la Région Centre.

Ainsi, en 2008, en application de ce nouveau cadre d'intervention, sept Contrat régionaux de Théâtre de Ville ont été soutenus pour un montant global de subvention de 326 000 €. Quatre de ces projets ont reçu un label de « Scène régionale ».

Par ailleurs, ce cadre d'intervention réforme également profondément le dispositif des saisons culturelles. Cette politique a désormais comme objectif de structurer l'offre culturelle dans les territoires intercommunaux par la mutualisation des moyens et des compétences culturelles. En 2008, 53 saisons culturelles déjà signées en 2007 et 6 nouvelles saisons ont été soutenues pour un montant global de subventions de 2 391 660 €.

### **6) Aide à l'itinérance régionale**

La Région Centre a soutenu les investissements de deux structures associatives de diffusion artistique qui présentent des spectacles sous chapiteau. Il s'agit de l'acquisition ou de rénovation des équipements et matériels inhérents au caractère itinérant de cette activité de

diffusion (acquisition de matériels scéniques et d'un chapiteau). 10 488 € ont été engagés à ce titre en 2008.

### **7) Contrats territoriaux**

Il s'agit des opérations financées dans le cadre des conventions signées avec les six départements pour la période 2007-2013.

En investissement, seules les opérations relatives à l'enseignement musical de l'Indre et à l'acquisition de matériels scéniques ont eu des affectations de crédits à hauteur respectivement de 15 700 € et 17 000 € en 2008. Les autres opérations incluses dans les conventions départementales et liées à des créations ou restructurations de sites culturelles (abbaye de Noirlac, Musée de la Résistance, Centre d'art de Dreux, Château de La Ferté Vidame, Château de Maintenon, Château de Valençay, forteresse royale de Chânon, Prieuré de Saint-Cosme, Musée de l'hôtel Grouin de Tours) connaîtront un début d'exécution en 2009 et 2010.

En fonctionnement, les crédits affectés se sont élevés à 605 363 € répartis principalement comme suit :

- 40 000 € pour les contrats culturels de territoires (convention avec le Département du Cher),
- 60 000 € pour le festival Eurélie en Scène (convention avec le Département d'Eure-et-Loir),
- 181 700 € pour l'animation musicale du territoire ) (convention avec le Département
- 120 000 € pour musique et théâtre au pays ) de l'Indre),
- 100 000 € pour la saison musicale au Prieuré de Saint-Cosme (convention avec le Département d'Indre-et-Loire),
- 51 333 € pour le festival de Sully-sur-Loire ) (convention avec le Département
- 60 000 € pour la Caravane de Loire ) du Loiret).

### **8) Cinéma**

Par ailleurs, en investissement, une subvention a été accordée à deux cinémas afin d'améliorer leurs conditions de projection et offrir au public de meilleures prestations, à la mesure de ses attentes. Le total des crédits affecté s'est élevé à 85 116 € dont 82 500 € pour le Cinéma Cinéparadis à Chartres.

### **9) Autres opérations de développement local**

Des opérations d'investissement ou de fonctionnement qui ne peuvent être intégrées dans aucun cadre d'intervention culturel existant, ont fait l'objet d'affectations de crédits. Elles concernent notamment en investissement des acquisitions d'équipements technologies ou de véhicules, des aménagements de locaux...

Par ailleurs, sont également imputées sur ses enveloppes, les subventions exceptionnelles accordées pour des soldes de subventions dont les actes juridiques sont déchu.

En 2008, le total des crédits affectés en investissement s'est élevé à 2 396 266 € dont 2 045 200 € au profit du Département d'Indre-et-Loire pour la réalisation des travaux de la forteresse de Loches et de la citadelle de Chinon.

En fonctionnement, 82 460 € de subventions ont été accordées. On peut citer parmi celles-ci : 15 000 € pour le Centre de l'Ouest à Fontevraud, 35 500 € pour la manifestation Tour sur Loire, 5 800 € pour l'association Touraine Québec...

**Programme : Diffusion culturelle en  
faveur des jeunes**

|                                           | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Fonctionnement                            | 2 273 514,79                    | 58 745,56                                      | 2 332 260,35                           | 2 332 260,35       | 1 805 245,22        |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le chéquier culture « CLARC », mis en place pour la saison 2003-2004, a permis la diffusion au cours de la saison 2007-2008 de 72 000 chèquiers aux lycéens et apprentis contre 69 064 pour la saison 2006-2007. La saison 2007-2008 a été marquée par une progression du taux d'utilisation des chèques (plus de 40 % des valeurs faciales émises contre 34 % en 2005-2006).

Dans le but de clarifier en la simplifiant la répartition des missions entre l'Agence Culture O Centre et les services de la Région, il a été décidé la reprise en gestion directe du chéquier CLARC à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008, par la Direction de la culture de la Région.

**Programme : FRAC**

**DEPENSES**

|                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| FRAC           |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement | 2 583 000,00                    | -482 000,00                                    | 2 101 000,00                           | 0,00               | 2 093 951,86        |
| Fonctionnement | 693 950,00                      | 7 770,00                                       | 701 720,00                             | 695 061,65         | 536 175,93          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 276 950,00</b>             | <b>-474 230,00</b>                             | <b>2 802 720,00</b>                    | <b>695 061,65</b>  | <b>2 630 127,79</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|-----------------------|---------------------------------|---------------------|
| FRAC                  |                                 |                     |
| <b>Investissement</b> | <b>1 539 900,00</b>             | <b>1 529 750,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**1) FRAC Transfert et FRAC réserves**

L'année 2008 a été marquée par l'acquisition par la Région des sites destinés au FRAC :

- acquisition du bâtiment des Substances militaires à Orléans destiné au futur site culturel du FRAC pour un montant (1 128 051 €).
- acquisition d'un entrepôt à St-Jean-de-Braye destiné aux réserves du FRAC (688 427 €).

En revanche, en ce qui concerne les travaux, à l'ouverture des plis en août 2008, il a été constaté que les propositions des entreprises les moins disantes excédaient fortement l'estimation définitive des maîtres d'œuvre avant consultation des entreprises.

La Région a, dans ces conditions, demandé au maître d'œuvre d'améliorer et d'optimiser son projet sans modifier le programme tel qu'approuvé par notre Assemblée, en vue de lancer, sur de nouvelles bases budgétaires, une consultation des entreprises.

En conséquence, une modification des ouvertures budgétaires a ainsi été proposée en mars 2009.

## **2) FRAC : fonctionnement et acquisition**

La Région a maintenu son soutien au fonctionnement du FRAC (522 000 €) ainsi que sa politique d'acquisitions d'œuvres, à hauteur de 110 000 €.

### **DOMAINE POLITIQUE DES PRATIQUES ARTISTIQUES : FILIERES PROFESSIONNELLES ET PRATIQUES AMATEURS**

#### **Programme : Enseignement professionnel initial et professionnalisation**

|                                                                   | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET PROFESSIONNALISATION</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                             | <b>628 208,75</b>               | <b>-10 600,00</b>                              | <b>617 608,75</b>                      | <b>617 858,42</b>  | <b>480 611,34</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région a poursuivi la politique destinée à soutenir la professionnalisation des jeunes artistes tels que des comédiens venant d'achever leur formation artistique initiale dans de grandes écoles d'art dramatique et des musiciens issus des établissements d'enseignement musical spécialisé. La mise en situation professionnelle par la participation à des spectacles, ateliers, actions de sensibilisation et la confrontation avec des professionnels chevronnés du spectacle et de la musique est, en effet, de nature à faciliter l'insertion de jeunes artistes dans la vie professionnelle qu'ils ont choisie.

### **1) Théâtre/Danse**

Dans cette perspective, deux dispositifs assurant une permanence artistique au service de jeunes comédiens ont été mis en place, pour un total de 185 000 €.

Le premier dispositif (Jeune Théâtre en région Centre, Centre Dramatique Régional de Tours - CDRT), initié en 2005 et en collaboration avec la DRAC Centre et le CDRT, s'adresse exclusivement à des jeunes venant d'achever leur formation artistique initiale dans de grandes écoles d'art dramatique. Les jeunes comédiens ainsi retenus dans le cadre de cette cellule d'insertion devraient acquérir, au terme de ces deux années d'apprentissage, une pratique de plateau et une véritable connaissance du milieu théâtral professionnel en participant aux ateliers et aux créations du CDRT.

Le second dispositif (Jeune Théâtre Régional d'ORLEANS, JTRC) porté par l'association « Article » à ORLEANS (45), en collaboration avec la Ville d'ORLEANS (convention annuelle tripartite), a été plus largement ouvert aux élèves ayant accompli un cursus complet d'enseignement de l'art dramatique au sein d'un conservatoire de rayonnement régional (ex-Conservatoire nationaux de Région) ou d'un autre établissement dispensant un enseignement d'art dramatique de niveau équivalent et pouvant justifier d'une participation à au moins un spectacle professionnel.

La Région Centre a souhaité également favoriser la professionnalisation de jeunes danseurs.

Ainsi, il a été renouvelé l'attribution à l'association « Europa danse », dirigée par Jean-Albert Cartier, ancien directeur du Théâtre Français de NANCY (Ballets de Lorraine), d'une subvention de 70 000 € permettant l'accueil en résidence de l'association au Théâtre de CHARTRES ainsi que la poursuite de la diffusion de son spectacle « Picasso et la danse » ainsi que la mise en place d'actions pédagogiques accompagnant cette diffusion, sur le territoire régional national et européen.

## 2) Musique

Plusieurs structures musicales ont été soutenues :

- l'Orchestre Symphonique d'Orléans, constitué de professeurs et de grands élèves de l'Ecole Nationale de Musique d'Orléans (ENM),
- l'Orchestre d'Harmonie de la Région Centre qui réunit des élèves de fin de cycle des écoles de musique et conservatoire de la région Centre, des étudiants des Conservatoires Supérieurs de Musique (Paris et Lyon) issus de la région centre, de jeunes professionnels installés en région,
- l'Orchestre des Jeunes du Centre qui rassemble chaque année 85 élèves des 3èmes cycles des conservatoires ou écoles nationale de musique de la région Centre,
- l'Association « Antenne Centre Chanson », qui organise la présélection et la sélection des groupes « chanson » dans le cadre de la "Sélection Découvertes du Printemps de Bourges",
- l'Association Emmetrop, qui assure la présélection et sélection des groupes musicaux dans le domaine des musiques amplifiées dans le cadre de la "Sélection Découvertes du Printemps de Bourges".

### Programme : Développement des pratiques amateurs

|                                             | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|---------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                              | 125 120,00                   | 0,00                                     | 125 120,00                          | 0,00                | 109 371,60          |
| Fonctionnement                              | 1 441 595,92                 | 125 763,00                               | 1 567 358,92                        | 1 573 655,44        | 914 158,64          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>1 566 715,92</b>          | <b>125 763,00</b>                        | <b>1 692 478,92</b>                 | <b>1 573 655,44</b> | <b>1 023 530,24</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## 1) Théâtre-danse

La Région Centre a reconduit son soutien à l'Association Théâtre d'Aujourd'hui ORLEANS (ATAO) qui accueille des spectacles théâtraux exigeants, en complémentarité des programmations locales existantes, et qui développe un effort spécifique en direction des lycéens afin de favoriser chez eux le goût du théâtre, le contact avec la création contemporaine et la connaissance des classiques (total de 10 680 €).

En 2008, la Région Centre a soutenu également des opérations destinées à développer les pratiques culturelles ou artistiques des jeunes et ayant pour vocation la diffusion culturelle ou artistique vers un public jeune. Entièrement gratuite pour les lycéens et enseignants, l'opération « Lycéens et Théâtre contemporain » est prise en charge conjointement par le rectorat, la DRAC et la Région. La DRAC verse en effet une subvention à chaque théâtre participant, le Rectorat prend en charge la formation des professeurs, le paiement des heures des coordonnateurs et une partie de la billetterie, et la Région assume les frais de transport et une partie de la billetterie (total 14 000 €).

Depuis son lancement, plus de 3 600 élèves et 104 lycées ont participé à cette initiative :

- 2004-2005 : 27 classes de 21 lycées et 20 nouveaux enseignants ont pu bénéficier de la formation
- 2005/2006 : 25 classes de 21 lycées,
- 2006/2007 : 30 classes de 25 lycées, dont un lycée agricole,
- 2007-2008 : 27 classes de 20 lycées, dont quatre nouveaux établissements, parmi lesquels un lycée agricole.

En 2008/2009, 33 classes de 29 lycées participent à l'opération dont un nouvel établissement à Gien (45).

En 2006/2007, 671 élèves avaient bénéficié de ce dispositif; ils ont été 714 en 2007/2008 et 804 en 2008/2009.

De plus, en 2008, la Région a poursuivi sa collaboration, initiée en 2003, avec l'association « Danse au Cœur » pour l'éducation artistique et la pratique de la danse. Cette convention permet à l'association d'étendre ses actions à l'ensemble du territoire régional et d'accroître la qualité du travail réalisé par diverses associations animant des actions de pratiques artistiques danse (118 000 €).

Par ailleurs, l'association FESTHEA bénéficie du soutien régional pour l'organisation de manifestations présentant au public les productions de compagnies amateurs (14 000 €).

La Région a souhaité également apporter son soutien à des associations artistiques accomplissant un travail atypique de formation auprès de « publics empêchés » (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, administrations pénitentiaires, etc.). En 2008, huit associations ont pu bénéficier de cette aide pour un total de 31 500 €.

Enfin, il convient de noter que le cadre d'intervention CPR n°06.10.79 pour le développement territorial de la culture 2006, adopté le 10 novembre 2006, a abrogé le règlement d'aide aux spectacles extérieurs et théâtres amateurs de janvier 1995.

Dans ce nouveau contexte, le soutien de la Région à ces spectacles nécessite leur inscription dans le cadre d'une saison culturelle. Néanmoins, en 2008, tenant compte de cette situation transitoire et en l'absence de mise en place de saison culturelle dans les communes de diffusion de ces spectacles, la Région a apporté un concours financier à deux associations (total de 9 500 €) tout en les invitant à inscrire leur projet dans le cadre d'une programmation portée par une saison culturelle.

## **2) Arts plastiques**

En 2008, la Région a financé deux résidences d'artistes dans des lycées agricoles, à Beaune-Bellegarde (45) et à Amboise (37), ainsi qu'une résidence au sein du Centre Hospitalier départemental (CHD) Georges Daumazon à Fleury-les-Aubrais (45).

## **3) Aux arts lycéens et apprentis**

164 projets de sensibilisation des jeunes aux pratiques artistiques ont été soutenus en 2008 (contre 87 en 2007) dans le cadre de l'opération « Aux arts lycéens et apprentis! » pour un montant total de 625 797 € (contre 501 013 € en 2007).

### **3) Musique**

Dans le secteur de la musique, la Région apporte une aide à l'UDEM 41 (l'Union Départementale des Ecoles Municipales de Loir-et-Cher), qui organise des actions de sensibilisation en direction du jeune public, dans le cadre des activités de l'ensemble Orchestral du Loir-et-Cher, formation qui intègre de jeunes musiciens professionnels de la région Centre. En 2008, plus de 2 000 enfants ont bénéficié de ces actions qui se déroulent sur l'ensemble du département.

La Région Centre soutient également l'association El Qantara, qui propose au public jeune de Bourges des ateliers chorégraphiques (36 semaines d'ateliers et 7 semaines de stages), des ateliers musicaux (initiation à l'instrument, mandoline, chant choral, suivi musical, derbouka) et des actions d'éducation générale (accompagnement scolaire, cinéma jeune public, expositions, espace multimédia,...).

Dans le cadre du soutien aux « pratiques amateurs », la Région apporte son aide au CEPRAVOI, qui remplit une mission de formation et d'information dans le domaine des musiques vocales et du chant choral. Ses actions s'adressent plus particulièrement aux publics amateurs et aux professionnels qui les encadrent ou qui les forment. A ce jour, plus de 300 chorales ou chœurs amateurs ont été recensés en région Centre. Chefs de chœurs et choristes bénéficient des formations organisées, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire régional.

En 2008, la Région a apporté des aides à 155 écoles de musique ou sociétés musicales (contre 151 en 2007) pour l'achat d'instruments de musique pour un montant de 116 430 € (contre 108 010 € en 2007).

**SPORTS et JEUNESSE**

## **LES ORIENTATIONS**

La Région Centre a poursuivi en 2008 sa politique ambitieuse en faveur du sport, en vue de favoriser le développement du sport pour tous, du sport de haut niveau et de l'accès au haut niveau ainsi que des infrastructures sportives.

Cette politique régionale a mobilisé pour l'année 2008 des moyens en hausse significative par rapport à 2007 (**+ 13 % par rapport aux dépenses constatées au compte administratif de l'année 2007**).

Elle a été menée en étroite concertation avec le mouvement sportif régional, dans le cadre de la Conférence régionale du sport et grâce à une coopération régulière avec le Comité régional olympique et sportif et les ligues et comités régionaux.

Les principaux instruments de cette politique sont :

- Au titre du développement des pratiques fédérales et du sport pour tous :
  - **le soutien aux manifestations sportives**, principalement de niveau international et national, mais aussi à celles qui concourent à l'animation de la vie locale. Cela permet à la Région Centre d'accueillir des championnats du monde, et des épreuves de championnat de France;
  - le plan de développement des ligues (23 signées avec des ligues et comités régionaux, fin 2008) ;
  - **l'aide à l'équipement des clubs**, en matériels sportifs et véhicules.

Au titre du soutien à l'accès au haut niveau et au haut niveau :

- le partenariat avec **les clubs Elite**, comme **le Bourges Basket** ou **le Tours Football Club** (42 clubs soutenus fin 2008)
- **les aides individuelles aux athlètes** (suivi médical, formation et reconversion).

Au titre du développement des infrastructures sportives :

- soutien au **CREPS de la Région Centre, à Bourges**;
- subventions pour la construction et la rénovation d'installations sportives. La Région Centre a ainsi contribué à **la rénovation et à la construction de 40 structures sportives**. La rénovation des vestiaires du terrain de football de Tours est un magnifique exemple de la politique sportive régionale.

Par l'étendue et la diversité de ses interventions et par l'importance de son soutien financier (6,731 M€ de dépenses effectives en 2008 hors crédits mobilisés en faveur du sport dans le cadre d'autres politiques régionales, comme ses politiques en faveur des lycées ou d'aménagement du territoire ou encore de soutien à la vie associative), la Région Centre est identifiée au plan national comme l'une de celles qui font preuve du plus grand dynamisme en faveur du développement du sport.

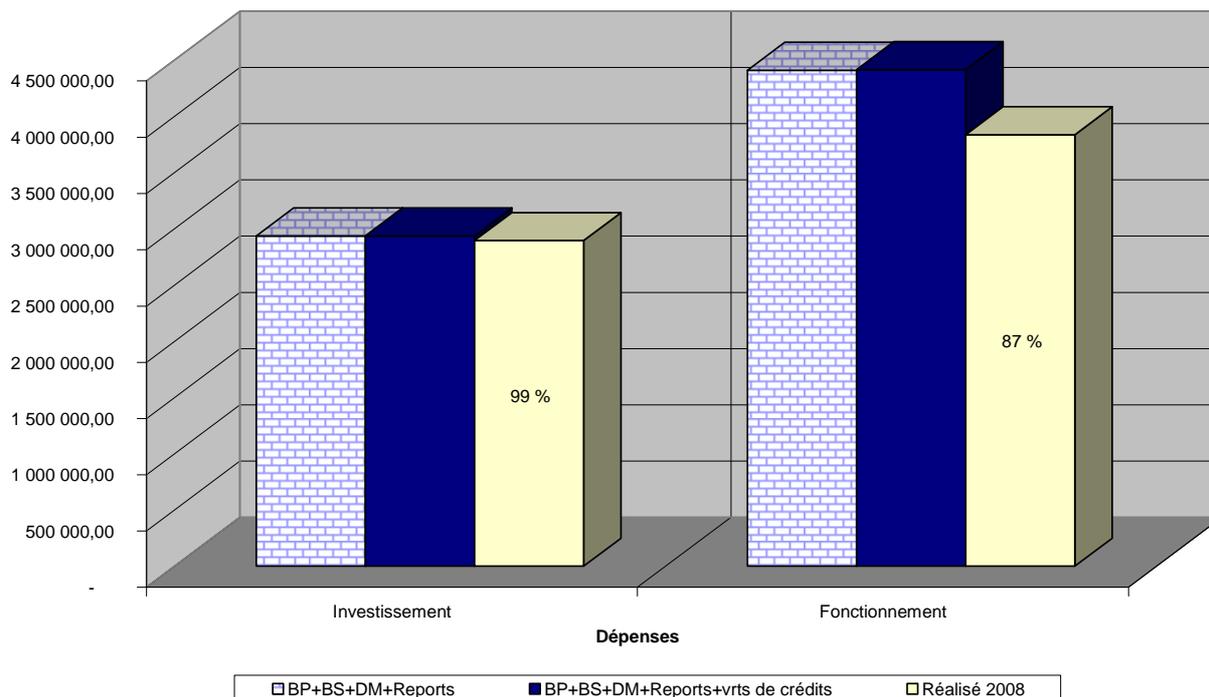
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

### Crédits de paiement

|                           | DEPENSES            |                     |            | RECETTES            |                     |             |
|---------------------------|---------------------|---------------------|------------|---------------------|---------------------|-------------|
|                           | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %          | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %           |
| <b>SPORTS ET JEUNESSE</b> |                     |                     |            |                     |                     |             |
| Investissement            | 2 936 200,00        | 2 894 821,07        | 99%        | 1 795 000,00        | 1 795 000,00        | 100%        |
| Fonctionnement            | 4 415 274,20        | 3 836 796,74        | 87%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7 351 474,20</b> | <b>6 731 617,81</b> | <b>92%</b> | <b>1 795 000,00</b> | <b>1 795 000,00</b> | <b>100%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Sports et jeunesse



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes             | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2006-0454       | PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES   | 778 000                                           | 243 000                                       | 1 021 000                                 | 439 000                 | 926 500                     |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                    | <b>778 000</b>                                    | <b>243 000</b>                                | <b>1 021 000</b>                          | <b>439 000</b>          | <b>926 500</b>              |
| AP                   | 2008-0458       | AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS      | 0                                                 | 1 200 000                                     | 1 200 000                                 | 1 200 000               | 1 200 000                   |
|                      | 2008-0459       | CONSTRUCTION INSTALLATION SPORTIVE | 0                                                 | 1 500 000                                     | 1 500 000                                 | 1 499 998               | 1 499 998                   |
|                      | 2008-1122       | ENTRETIEN CREPS                    | 0                                                 | 90 000                                        | 90 000                                    | 0                       | 0                           |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                    | <b>0</b>                                          | <b>2 790 000</b>                              | <b>2 790 000</b>                          | <b>2 699 998</b>        | <b>2 699 998</b>            |
| <b>Total général</b> |                 |                                    | <b>778 000</b>                                    | <b>3 033 000</b>                              | <b>3 811 000</b>                          | <b>3 138 998</b>        | <b>3 626 498</b>            |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

### DOMAINE : SPORTS ET JEUNESSE

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

Le texte ci-dessous présente les opérations nouvelles engagées en 2009 sur les crédits de paiement de fonctionnement et sur les autorisations de programme.

#### Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès.

|                                                         | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                                   | 2 237 117,20                    | -60 834,00                                     | 2 176 283,20                           | 2 150 688,20       | 1 740 576,37        |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Au titre des opérations engagées en 2008, la Région a poursuivi son aide directe aux athlètes de haut niveau des catégories « jeunes » et « espoirs » ainsi qu'aux sportifs en formation hors région. Ainsi, 286 jeunes ont été aidés pour un montant total de 193 380 €. La Région a également tenu à récompenser les 13 sélectionnés olympiques et paralympiques régionaux. L'aide totale engagée en faveur de ces athlètes s'est élevée à 35 780 €.

Pour les filières sportives fédérales, la Région a maintenu son aide au fonctionnement de 16 pôles espoirs et de 16 centres régionaux d'entraînement pour des montants totaux engagés respectifs de 199 914 € et 95 000 €.

Initié en 2005 et mené en association avec les services de l'Etat, le dispositif de suivi socioprofessionnel a concerné, en 2008, 8 athlètes de haut niveau soutenus pour un montant total engagé de 11 760 €.

Le partenariat établi avec les clubs de haut niveau a permis à 42 structures (Bourges Basket, Berrichonne Football, Tours Volley Ball...) de bénéficier d'un soutien régional. L'effort total engagé sur ce dispositif s'est élevé à 1 099 040 € en 2008.

#### Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

|                                                                                         | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                                                                          | 981 970,00                      | 54 756,00                                      | 1 036 726,00                           | 0,00                | 995 443,45          |
| Fonctionnement                                                                          | 2 116 857,00                    | 58 641,00                                      | 2 175 498,00                           | 1 720 857,00        | 2 087 657,00        |
| <b>TOTAL</b>                                                                            | <b>3 098 827,00</b>             | <b>113 397,00</b>                              | <b>3 212 224,00</b>                    | <b>1 720 857,00</b> | <b>3 083 100,45</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région a poursuivi en 2008 et amplifié les actions qu'elle conduit en faveur du sport pour tous.

Le concours financier que la Région apporte au mouvement sportif pour son équipement en matériel et en véhicules a permis d'accompagner 116 projets d'acquisition de matériel et 42 projets d'acquisition de véhicules pour un montant total de subventions de 1 200 000 €.

La Région a confirmé sa politique de soutien à l'organisation de manifestations sportives ; cette intervention a permis de soutenir près de 400 manifestations de niveau international, national, international et même régional lorsqu'un grand nombre de jeunes y participent. La Région s'est ainsi associée au championnat de France féminin de vol à voile, au championnat d'Europe de ski nautique, à la coupe de la ligue féminine de handball, à la finale de la coupe de France de bicross, etc.

Par ailleurs, les contrats d'objectifs avec les ligues et comités régionaux, établis sur des projets de développement pluriannuels, se sont poursuivis et intensifiés. Ainsi, outre le renouvellement des conventions d'objectifs engagées dès 2005, 4 nouvelles conventions ont été signées avec les ligues ou comités de karaté, gymnastique volontaire, handisport et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), portant ainsi le nombre total de contrats d'objectifs à 23.

Le partenariat établi avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) pour la conduite des actions prépondérantes du CROS a été reconduit pour 2008 et a permis notamment de prendre en compte les attentes du mouvement sportif et de développer des outils d'aide à la décision pour un aménagement du territoire concerté et harmonieux.

### Programme : Financement d'installations sportives

#### DEPENSES

|                                              | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés  | Crédits mandatés    |
|----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|---------------------|
| <b>FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b> |                              |                                          |                                     |                  |                     |
| Investissement                               | 1 954 230,00                 | -54 756,00                               | 1 899 474,00                        | 0,00             | 1 899 377,62        |
| Fonctionnement                               | 55 300,00                    | 8 193,00                                 | 63 493,00                           | 62 398,55        | 8 563,37            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>2 009 530,00</b>          | <b>-46 563,00</b>                        | <b>1 962 967,00</b>                 | <b>62 398,55</b> | <b>1 907 940,99</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                              | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|----------------------------------------------|------------------------------|---------------------|
| <b>FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b> |                              |                     |
| <b>Investissement</b>                        | <b>1 795 000,00</b>          | <b>1 795 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

En 2008, la Région Centre a poursuivi sa politique ambitieuse d'aide à la réalisation de nouveaux équipements sportifs d'intérêt régional homologables pour une compétition régionale, voire nationale ou internationale et de soutien aux opérations de réhabilitation ou de modernisation d'équipements sportifs existants.

Ce programme d'action regroupe principalement des opérations de réhabilitation, liées à des contraintes imposées par les normes fédérales ou à des contraintes de sécurité ou d'hygiène, d'équipements sportifs homologables pour une compétition régionale, nationale ou internationale.

Les installations directement affectées à une pratique de haut niveau ou à une structure reconnue dans la filière de haut niveau (ex : Institut de Formation du Football, structures affectées prioritairement à un pôle,...) sont également éligibles à ce dispositif à condition qu'elles s'intègrent au schéma directeur d'équipements des fédérations quand il existe. A ce titre, chaque fédération, à travers son organe déconcentrée, est invitée à formaliser son schéma directeur et à définir ses priorités au regard d'un aménagement du territoire sportif harmonieux. Ce document devrait être finalisé dès la fin de l'année 2009.

Au titre de l'exercice 2008, ce sont près de 40 projets qui ont été soutenus financièrement par la Région Centre, pour un montant global de près de 1 500 000 €.

Les bénéficiaires en sont les communes ou communautés de communes, très souvent propriétaires des équipements sportifs (32 dossiers sur 39 subventionnés). Sept associations sportives ont également bénéficié de ce programme : sports automobiles, tennis, gymnastique, football, motocyclisme.

Les demandes demeurent assez inégalement réparties entre les départements. En effet, au titre de l'exercice 2008, les départements du Cher et de l'Indre ont présenté respectivement 1 et 4 dossiers contre 9 projets subventionnés dans l'Eure-et-Loir, 8 dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher et enfin 9 dans le Loiret.

En montants de subventions allouées, l'Eure-et-Loir, avec ses 9 dossiers, occupe la première place de ce classement, avec 451 581 € de subventions allouées en 2008. Le Cher prend la seconde place avec 326 553 € de subventions (malgré seulement 4 dossiers aidés), suivi par l'Indre-et-Loire (228 377 € de subventions) et le Loiret (221 664 € de subventions). Le Loir-et-Cher (188 319 €) et l'Indre (83 504 €) sont en fin de classement.

Du point de vue des disciplines aidées, le football (16 dossiers sur 39) occupe très largement la première place avec 857 510 € de subventions (57 % des subventions allouées en 2008). Le Tennis prend la deuxième place avec 182 168 € de subventions allouées et 8 dossiers (12 % des subventions allouées en 2008). Le reste se partage entre diverses disciplines : rugby (23 235 € pour 2 dossiers), sports automobiles (27 816 € pour 2 dossiers), motocyclisme (12 000 € pour 1 dossier), pétanque (3 200 € pour 1 dossier), gymnastique (55 704 € pour 1 dossier), sports divers (338 365 € pour 8 dossiers). Cette dernière catégorie intitulée « sports divers » regroupe en effet les subventions allouées pour des travaux au sein de gymnases ou plateaux multisports.

Les 39 projets seront quasiment tous finalisés dans le courant de l'année 2009.

### CREPS DE BOURGES

Une convention de mise à disposition du site a fait l'objet d'un passage en CPR le 14 novembre 2008 et a été signée le 18 février 2009. De ce fait, les crédits de l'AP 2008 votés au titre de l'entretien du CREPS n'ont pas pu être affectés au cours de l'exercice 2008.

Par ailleurs, au titre de ce projet, le solde de la subvention FEDER d'un montant de 1 795 000 € a été sollicité auprès de l'Etat.

\* \* \*

Les crédits de paiement de ce programme d'actions, mandatés en 2008, se sont répartis comme suit :

- 1 739 093,90 € pour les installations sportives,
- 76 275,00 € pour les CRJS (CPER 2000-2006),
- 84 008,72 € au titre de l'opération de réhabilitation de la maison des sports de Blois (convention 2000-2006 avec le Département de Loir-et-Cher).

# **TERRITOIRES SOLIDAIRES**

## **LES ORIENTATIONS**

**Soutenir un développement juste, cohérent, équilibré, durable et solidaire de son territoire tant sur le plan territorial que social, reste l'objectif prioritaire de la politique d'Aménagement du Territoire de la Région Centre. Plus de 82 millions d'euros lui ont été consacrés en 2008.**

Cette politique d'aménagement du territoire fait émerger et soutient de nombreux projets : en matière de développement économique en vue de créer des emplois (zones d'activités, immobilier d'entreprise ...); d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs; d'actions de dynamisation de l'artisanat et du commerce ; de renforcement de l'offre touristique et d'amélioration des équipements dans les quartiers sociaux...

La mise en œuvre de ces projets mobilise plusieurs dispositifs :

- 1. Contrats régionaux de Pays**
- 2. Contrats régionaux d'Agglomération**
- 3. Contrats de Villes Moyennes**
- 4. Cœurs de village**
- 5. Solidarité territoriale avec le dispositif Fonds Sud**
- 6. Le volet territorial du Contrat de Projet État-Région**
- 7. Les conventions Région - Département**

**L'intervention la plus importante de la Région en faveur du développement équilibré de l'espace régional s'opère, principalement, dans le cadre des Contrats régionaux** par l'intermédiaire, des Agglomérations, des Pays, des Villes Moyennes avec près de 55 millions € de mandatés.

Ainsi ces financements ont permis en 2008, dans le cadre des Contrats d'Agglomération de prendre en charges de très nombreuses opérations, parmi lesquelles on retiendra **le réaménagement des quais d'Orléans, l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Orléans, la construction d'une médiathèque (quartier de l'Europe) à Tours, la réalisation d'une maison de l'enfance à Bourges** ou encore la **réhabilitation de la salle de spectacle du Tivoli à Montargis** ;

Dans le cadre des Contrats de Pays ont été réalisés notamment **l'aménagement de la Z.A de la Brosserie à Gien** (Pays Giennois), **la création d'un Centre de vie « Maison pour tous »** (Pays Loire-Val d'Aubois), **la réhabilitation et l'extension d'une piscine intercommunale** (Pays Vallée du Cher et du Romorantinais), ou encore **la création d'une maison dédiée à Jacques Tati à Saint-Sévère** (Pays de la Châtre en Berry).

Les opérations de la politiques des villes moyennes ont permis notamment la création d'un **centre balnéoludique à Saint-Amand-Montrond** ou encore l'aménagement des **espaces publics de l'éco-quartier « Cœur de Ville » à Montlouis-sur-Loire**.

**La politique des « Cœurs de village » a pour objet principal la création de logements locatifs sociaux dans les villages qui s'accompagne de la réalisation d'espaces publics.** Cette politique permet la redynamisation des centre-bourgs et des communes rurales. Elle s'efforce de lutter contre la désertification, et contribue à maintenir les commerces et services dans les villages. Elle génère d'importants travaux au bénéfice des petites et moyennes entreprises et d'artisans locaux du bâtiment et des travaux publics. **Pour l'année 2008, 231 opérations ont été financées pour près de 15 millions d'euros.**

**La solidarité est au cœur de la politique régionale en matière de logement.**

Solidarité d'une part, entre milieu urbain et milieu rural, pour que là où il vit, chacun puisse trouver à se loger. Solidarité d'autre part, entre générations pour que les jeunes puissent accéder à l'autonomie par le logement et que les personnes âgées puissent rester dans le leur ou bénéficier de structures adaptées à leur hébergement. Au moment où le manque de logement social, à des loyers abordables, se fait cruellement sentir, la Région démontre une fois de plus qu'elle est un important financeur du logement social sur son territoire.

Ces Actions liées aux politiques de la ville et au logement ont donc permis, la réhabilitation de **461 logements sur le quartiers de la Croix Tiénac à Dreux**, la reconstruction de **93 logements au Foyer des Jeunes Travailleurs « La Charmille » à Bourges**, la construction d'une **nouvelle maison de retraite « La Roseraie » à Chabris** ou encore la **construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Neung-sur-Beuvron**.

De grands projets structurants ont également bénéficiée en 2008 d'un financement régional dans le cadre notamment des Convention Région-Département ou du Fonds de développement du Sud avec par exemple **la création d'un hébergement dans le cadre du Pôle de l'Âne et du Cheval à la Celle-Condé (18)**, **la création d'une Maison Départementale du Handicap de l'Indre (36)**, ou encore **la construction du réseau très haut fibre optique à Vierzon**, **la réhabilitation du VVF d'Éguzon-Chantôme (36)**, **l'extension de l'espace Ciel ouvert à Nançay (18)**, **la restructuration de la salle des Bains Douches à Lignières (18)**.

Si l'année 2007, a été l'année de transition entre **le Contrat de Plan État-Région et le Contrat de Projet État-Région**, l'année 2008, est celle qui a permis d'initier plusieurs projets structurants pour le territoire régional.

Rappelons que pour **1 euro investi par la Région ce sont près de 4 euros qui sont investis sur nos territoires**. Cela représente de très nombreux emplois, des commandes fermes pour les entreprises et donc **un élément important de relance économique**.

Pour l'aménagement de son territoire, la Région Centre continue de maintenir ses engagements correspondant à un effort financier incontestable malgré un contexte économique difficile.

Notre Région reste le premier partenaire des collectivités locales et continue de favoriser un développement concerté et harmonieux de son territoire.

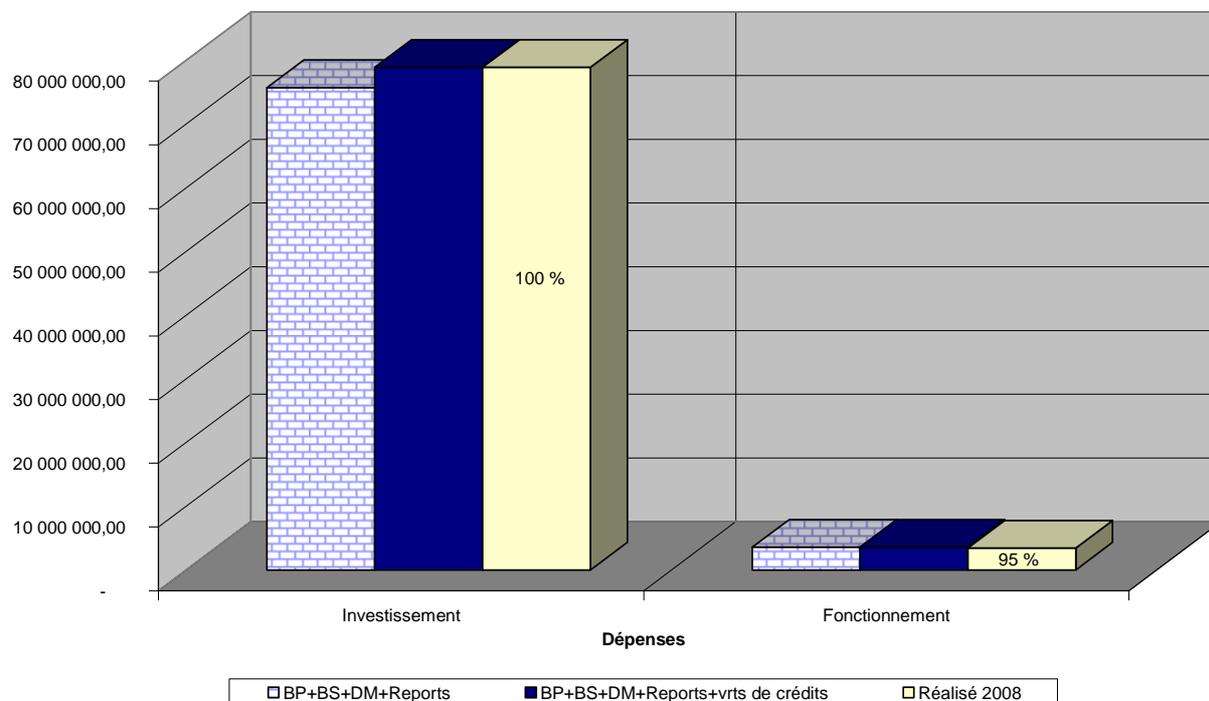
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

Crédits de paiement

|                                               | DEPENSES             |                      |             | RECETTES      |              |           |
|-----------------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------|---------------|--------------|-----------|
|                                               | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %           | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008 | %         |
| <b>CONTRATS REGIONAUX</b>                     |                      |                      |             |               |              |           |
| Investissement                                | 53 391 919,30        | 53 388 326,33        | 100%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                                | 1 952 913,60         | 1 898 425,31         | 97%         | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                             | <b>55 344 832,90</b> | <b>55 286 751,64</b> | <b>100%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>COEURS DE VILLAGE</b>                      |                      |                      |             |               |              |           |
| Investissement                                | 15 700 000,00        | 15 699 791,85        | 100%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                                | -                    | -                    | 0%          | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                             | <b>15 700 000,00</b> | <b>15 699 791,85</b> | <b>100%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>VILLES ET LOGEMENTS</b>                    |                      |                      |             |               |              |           |
| Investissement                                | 7 161 430,50         | 7 161 429,89         | 100%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                                | 100 000,00           | -                    | 0%          | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                             | <b>7 261 430,50</b>  | <b>7 161 429,89</b>  | <b>99%</b>  | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> |                      |                      |             |               |              |           |
| Investissement                                | 2 661 132,20         | 2 658 276,68         | 100%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                                | 1 545 225,48         | 1 535 146,76         | 99%         | -             | -            | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                             | <b>4 206 357,68</b>  | <b>4 193 423,44</b>  | <b>100%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>Total Investissement</b>                   | <b>78 914 482,00</b> | <b>78 907 824,75</b> | <b>100%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>Total Fonctionnement</b>                   | <b>3 598 139,08</b>  | <b>3 433 572,07</b>  | <b>95%</b>  | -             | -            | <b>0%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>82 512 621,08</b> | <b>82 341 396,82</b> | <b>100%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

Répartition des crédits sur le secteur Territoires solidaires



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                         | Montant initial | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-1500       | AGENDA 21 PAYS-AGGLO                                           | 0               | 300 000                                       | 300 000                                   | 253 172                 | 253 172                     |
|                      | 2008-1702       | CONTRATS REGIONAUX AGGLO TOURS 3G                              | 0               | 641 000                                       | 641 000                                   | 641 000                 | 641 000                     |
|                      | 2008-18005      | CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES          | 0               | 525 000                                       | 525 000                                   | 525 000                 | 525 000                     |
|                      | 2008-36003      | CG36 - LOGEMENT                                                | 0               | 50 000                                        | 50 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7253       | VT - FRAC TERRITOIRES FONCT CPER 2007-2013                     | 0               | 750 000                                       | 750 000                                   | 181 129                 | 181 129                     |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                                | <b>0</b>        | <b>2 266 000</b>                              | <b>2 266 000</b>                          | <b>1 600 301</b>        | <b>1 600 301</b>            |
| AP                   | 2008-0154       | COEURS DE VILLAGE                                              | 0               | 15 307 100                                    | 15 307 100                                | 14 930 000              | 14 930 000                  |
|                      | 2008-0702       | FONDS SUD                                                      | 0               | 2 500 000                                     | 2 500 000                                 | 2 027 893               | 2 027 893                   |
|                      | 2008-1700       | CR AGGLOMERATION 3ème GENERATION - TOURS                       | 0               | 38 919 000                                    | 38 919 000                                | 32 475 571              | 32 475 571                  |
|                      | 2008-1774       | PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX     | 0               | 1 625 000                                     | 1 625 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-18003      | CG 18 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES                       | 0               | 4 750 000                                     | 4 750 000                                 | 945 255                 | 945 255                     |
|                      | 2008-18004      | CG 18 - LOGEMENT                                               | 0               | 990 000                                       | 990 000                                   | 99 689                  | 99 689                      |
|                      | 2008-18006      | CG 18 - ECO - QUARTIER BAUDENS                                 | 0               | 700 000                                       | 700 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-18007      | CG 18 - MAISONS DE SOLIDARITE                                  | 0               | 450 000                                       | 450 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-18008      | CG 18 - POLE DU CHEVAL                                         | 0               | 1 773 000                                     | 1 773 000                                 | 782 500                 | 782 500                     |
|                      | 2008-1828       | CRP 3 G - BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS                       | 0               | 6 310 000                                     | 6 310 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1829       | CRP 3 G - GATINAIS                                             | 0               | 6 130 000                                     | 6 130 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1830       | CRP 3 G - CHARTRAIN                                            | 0               | 10 320 000                                    | 10 320 000                                | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1831       | CRP 3 G - PAYS DE BEAUCE                                       | 0               | 3 690 000                                     | 3 690 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1833       | CONTRAT DE PAYS 3G - ISSOUDUN                                  | 0               | 6 010 000                                     | 6 010 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1834       | CONTRAT DE PAYS 3G - DROUAIS                                   | 0               | 4 430 000                                     | 4 430 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1922       | CONTRAT VILLE MOYENNE LA CHATRE                                | 0               | 286 500                                       | 286 500                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1923       | CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE                                 | 0               | 288 300                                       | 288 300                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1924       | CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE LOCHES                             | 0               | 399 000                                       | 399 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1925       | CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE CHINON                             | 0               | 549 000                                       | 549 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1926       | CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAUDUN (1)                           | 0               | 916 000                                       | 916 000                                   | 916 000                 | 916 000                     |
|                      | 2008-1927       | CONTRAT DE VILLE MOYENNE MONTLOUIS (2)                         | 0               | 699 000                                       | 699 000                                   | 699 000                 | 699 000                     |
|                      | 2008-28003      | CG 28 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES                       | 0               | 3 330 000                                     | 3 330 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-28004      | CG 28 - LOGEMENT 28                                            | 0               | 1 500 000                                     | 1 500 000                                 | 334 500                 | 334 500                     |
|                      | 2008-28005      | CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES                | 0               | 150 000                                       | 150 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-28009      | CG 28 - FONDS ZA                                               | 0               | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-36002      | CG36 - LOGEMENT                                                | 0               | 750 000                                       | 750 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-36004      | CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES          | 0               | 5 650 000                                     | 5 650 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-36005      | CG36 - MAISON DEPARTEMENTALE DU HANDICAP                       | 0               | 425 000                                       | 425 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-36006      | CG36 - ETUDE PREALABLE LAC D'EGUZON                            | 0               | 66 000                                        | 66 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-36007      | CG36 - FONDS IMMOBILIER ENTREPRISES ET DVPT ECO CHTX-DEOLS     | 0               | 3 000 000                                     | 3 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37003      | CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES                        | 0               | 400 000                                       | 400 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37004      | CG 37 - LOGEMENT                                               | 0               | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37009      | CG 37 - FONDS ZA                                               | 0               | 2 000 000                                     | 2 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-41003      | CG 41 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES                        | 0               | 2 617 500                                     | 2 617 500                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-41004      | CG 41 - LOGEMENT                                               | 0               | 600 000                                       | 600 000                                   | 25 000                  | 25 000                      |
|                      | 2008-41009      | CG 41 - FONDS ZA                                               | 0               | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 700 000                 | 700 000                     |
|                      | 2008-41010      | CG 41 - GIAT SALBRIS                                           | 0               | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-41011      | CG 41 - PLATE FORME DU BREUIL                                  | 0               | 350 000                                       | 350 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-41013      | CG 41 - FONDS ZAC DE MER PORTES DE CHAMBORD                    | 0               | 1 060 000                                     | 1 060 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-45003      | CG45 - LOGEMENT                                                | 0               | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-45004      | CG45 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES                         | 0               | 1 515 000                                     | 1 515 000                                 | 426 000                 | 426 000                     |
|                      | 2008-7200       | VT - FONDS SANTE SOLIDARITE CPER 2007-2013                     | 0               | 5 000 000                                     | 5 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7201       | VT-LOGEMENT DES JEUNES CPER 2007-2013                          | 0               | 730 000                                       | 730 000                                   | 309 308                 | 309 308                     |
|                      | 2008-7202       | VT - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES CPER 2007-2013    | 0               | 400 000                                       | 400 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7203       | VT - FRAC TERRITOIRES CPER 2007-2013                           | 0               | 750 000                                       | 750 000                                   | 48 920                  | 48 920                      |
|                      | 2008-7204       | VT - PROJETS STRUCTURANTS CPER 2007-2013                       | 0               | 5 000 000                                     | 5 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7205       | VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES CPER 2007-2013 | 0               | 4 000 000                                     | 4 000 000                                 | 0                       | 0                           |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                                | <b>0</b>        | <b>149 835 400</b>                            | <b>149 835 400</b>                        | <b>54 719 636</b>       | <b>54 719 636</b>           |
| <b>Total général</b> |                 |                                                                | <b>0</b>        | <b>152 101 400</b>                            | <b>152 101 400</b>                        | <b>56 319 937</b>       | <b>56 319 937</b>           |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE : CONTRATS REGIONAUX

En investissement, le total des opérations mandatées au titre de ce domaine s'élève à 53,39 M€, soit 114,52 % des crédits votés et en fonctionnement à 1,90 M€, soit 97,13 % des crédits votés.

### Programme : Contrats d'agglomération

#### DEPENSES

|                                 | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CONTRATS D'AGGLOMERATION</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>           | <b>2 003 600,00</b>             | <b>591 746,14</b>                              | <b>2 595 346,14</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>2 592 146,14</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les Contrats d'Agglomération de **1<sup>ère</sup> génération** sont tous achevés et un peu plus de 5 M€ restent à mandater au titre de ces Contrats. 2,59 M€ ont été mandatés en 2008 suite à des virements réalisés en fin d'année.

#### Contrats (hors Fonds Sud)

| AGGLOMERATION | VOTE               | AFFECTE            | ENGAGE             | %             | MANDATE<br>TOTAL   | ENGAGEMENT<br>2008 | MANDATE<br>2008  |
|---------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|------------------|
| BLOIS         | 9 872 598          | 5 494 896          | 5 509 366          | 55,80%        | 5 048 679          | 0,00               | 265 402          |
| BOURGES       | 13 270 389         | 12 149 833         | 12 149 833         | 91,56%        | 11 970 444         | 0,00               | 96 192           |
| CHATEAUROUX   | 10 195 028         | 9 229 633          | 9 229 633          | 90,53%        | 8 109 120          | 0,00               | 836 721          |
| CHARTRES      | 12 096 829         | 10 991 502         | 10 991 502         | 90,86%        | 10 650 917         | 0,00               | 0                |
| DREUX         | 7 226 292          | 7 012 388          | 7 012 388          | 97,04%        | 6 816 755          | 0,00               | 118 947          |
| MONTARGIS     | 7 733 738          | 6 637 021          | 6 637 021          | 85,82%        | 5 815 413          | 0,00               | 284 078          |
| ORLEANS       | 38 112 254         | 24 446 279         | 24 581 765         | 64,50%        | 24 212 432         | 0,00               | 990 806          |
| TOURS         | 37 081 242         | 35 338 453         | 35 515 869         | 95,78%        | 35 294 325         | 0,00               | 0                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>135 588 372</b> | <b>111 300 006</b> | <b>111 627 378</b> | <b>82,33%</b> | <b>107 918 085</b> | <b>0,00</b>        | <b>2 592 146</b> |

A titre d'exemples ont été financés en 2008 :

- ✚ L'aménagement de l'entrée d'agglomération Est à St Germain du Puy (agglomération de Bourges),
- ✚ L'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche du Bois du Chapitre (agglomération de Dreux),
- ✚ La construction de 31 logements aux Cèdres à Châteauroux (agglomération de Châteauroux),
- ✚ L'aménagement d'un espace multi-activités : 1<sup>ère</sup> tranche (équipement et aménagement intérieur) à Châteauroux (agglomération de Châteauroux),
- ✚ La bibliothèque de Châlette-sur-Loing (agglomération de Montargis),
- ✚ 1<sup>ère</sup> tranche de l'intermodalité de la gare d'Orléans (agglomération d'Orléans).

**Programme :  
Contrats régionaux d'agglomération**

|                                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés     |
|-------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|
| <b>CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION</b> |                              |                                          |                                     |                 |                      |
| <b>Investissement</b>                     | <b>18 543 600,00</b>         | <b>737 264,16</b>                        | <b>19 280 864,16</b>                | <b>0,00</b>     | <b>19 280 864,16</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le montant d'AP créée en 2008 correspond à l'enveloppe attribuée au Contrat régional d'agglomération de Tours (3ème génération) qui a été approuvé par la Commission permanente du 19 septembre 2008.

Les Contrats Régionaux d'Agglomération s'inscrivent dans la stratégie régionale d'aménagement du territoire. A cet égard, les programmes s'attachent à mettre en évidence la cohérence et la pertinence des interventions avec les priorités régionales, en particulier :

- le développement durable, dans la perspective de l'élaboration d'un agenda 21 local,
- l'habitat, en cohérence avec les objectifs du PLH,
- le renouvellement urbain,
- le foncier,
- le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (TCSP, intermodalité, pistes cyclables)
- le patrimoine naturel, par la mise en œuvre d'un plan vert à l'échelle de l'agglomération,
- le développement économique et l'emploi.

**Contrats régionaux d'agglomération (2<sup>ème</sup> génération)**

| AGGLOMERATION | VOTE                  | AFFECTE            | DONT AFFECTE EN 2008 | ENGAGE            | DONT ENGAGE EN 2008 | MANDATE           | DONT MANDATE EN 2008 |
|---------------|-----------------------|--------------------|----------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| TOURS         | 38 700 000,00         | 38 425 721         | 2 709 267            | 34 262 600        | 7 538 775           | 24 820 948        | 6 510 241            |
| ORLEANS       | 39 406 000,00         | 38 427 178         | 6 920 059            | 29 443 751        | 4 063 766           | 20 715 076        | 6 189 567            |
| BOURGES       | 15 750 000,00         | 12 034 874         | 302 000              | 2 940 706         | 499 000             | 2 645 955         | 949 514              |
| CHARTRES      | 12 459 800,00         | 6 455 828          | 108 800              | 2 823 714         | 246 300             | 2 640 544         | 630 470              |
| MONTARGIS     | 8 182 700,00          | 5 452 100          | 0                    | 2 532 700         | 2 532 700           | 893 410           | 893 410              |
| CASTELROUSSIN | 15 741 000,00         | 14 499 282         | 345 221              | 7 274 204         | 2 773 857           | 5 042 015         | 2 482 743            |
| BLOIS         | 12 000 000,00         | 7 382 200          | 896 200              | 5 262 600         | 3 002 600           | 3 583 969         | 1 624 919            |
| DREUX         | 8 050 000,00          | 6 518 880          | 537 600              | 861 628           | 861 628             | 0                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>150 289 500,00</b> | <b>129 196 063</b> | <b>11 403 747</b>    | <b>85 401 303</b> | <b>21 519 626</b>   | <b>60 341 917</b> | <b>19 280 864</b>    |

Le montant engagé en 2008 dépasse 21,5 M€, avec de forts engagements à Tours et Orléans, mais aussi à Blois, Châteauroux signés en 2007 et Montargis, signé seulement en 2008.

En terme de paiements relatifs aux Contrats de 2<sup>ème</sup> génération, un volume important de paiements ont eu lieu en 2008 (plus de 19 M€), notamment pour Tours et Orléans, signés en 2004 et 2005 (plus de 6 M€ chacun), ainsi que pour les derniers Contrats signés en 2006 (Bourges), 2007 (Chartres, Blois, Châteauroux) à l'exception de Dreux et 2008 (Montargis).

C'est pourquoi les prévisions budgétaires ont été dépassées, grâce à des transferts de crédits.

A titre d'exemples, ont été financés en 2008 :

#### Sur l'Agglomération d'Orléans :

- ✚ La construction d'un bassin de retenue « Lamballe » à Fleury-les-Aubrais,
- ✚ La création de cheminements aux bords du Canal d'Orléans,
- ✚ Le réaménagement des quais d'Orléans,
- ✚ L'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Orléans.

#### Sur l'agglomération de Tours :

- ✚ Le complexe sportif des Bercelleries à Joué-les-Tours,
- ✚ Le hall d'exposition à Tours,
- ✚ La réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Diderot au Sanitas à Tours,
- ✚ La construction d'une médiathèque quartier de l'Europe à Tours,
- ✚ Le pôle nautique de la vallée du lac du Cher à Tours,
- ✚ La réalisation d'un gymnase à Mettray.

#### Sur l'agglomération de Bourges :

- ✚ Le Domaine du Varye : étude, aménagements et création d'un équipement d'animation,
- ✚ La réalisation d'une maison de l'enfance, 2<sup>ème</sup> phase,
- ✚ La construction de logements sociaux « Les Franges des Merlattes ».

#### Sur l'agglomération de Blois / Pays des Châteaux :

- ✚ La création d'une maison des vins AOC Cheverny-Cour Cheverny dans l'ancienne forge du Château de Cheverny,
- ✚ La création d'une maison d'accueil spécialisée à Cellettes,
- ✚ La requalification de la porte Nord de l'entrée de ville de Blois à Villebarou,
- ✚ La construction d'un centre de loisirs sans hébergement à St-Gervais-la-Forêt,
- ✚ L'aménagement des rues St Lubin, Jacobin, A. de Bretagne, du Bourg Moyen et des Places E. Gardet et Louis XII,
- ✚ La création d'un pôle social Alzheimer à Vineuil.

#### Sur l'agglomération de Chartres :

- ✚ La construction d'un court de tennis couvert dans l'enceinte du stade Jean Boudrie à Lucé,
- ✚ Les acquisitions foncières et les aménagements paysagers (démolition d'anciens bâtiments) permettant de poursuivre la coulée verte le long de l'Eure et de relier le centre ville de Lèves sur le secteur de la mairie et de la Fondation d'Alègre,
- ✚ L'aménagement de cheminements piétons et cyclables et la création d'une passerelle métallique mixte piétonne et cyclable franchissant l'Eure sur le secteur dit « Trois Ponts » à Chartres dans le cadre du Plan Vert de Chartres métropole.

### Sur l'agglomération de Châteauroux / Pays Castelroussin :

- ✚ La mise en valeur de l'axe Michelet-Alexandre Dumas, quartier St Jean/St Jacques à Châteauroux,
- ✚ L'aménagement d'un espace public rue Bernard Louvet, quartier St Jean/St Jacques à Châteauroux,
- ✚ La construction d'un espace art et culture à Déols,
- ✚ La salle multi-sports du Fontchoir (PRU) à Châteauroux.

### Sur l'agglomération de Montargis :

- ✚ La réalisation de la tête de réseau du réseau médiathèque à Montargis,
- ✚ La réhabilitation de la salle de spectacles du Tivoli à Montargis,
- ✚ L'aménagement d'une plaine de sports à Amilly.

### **Contrats régionaux d'agglomération (3<sup>ème</sup> génération)**

Le principe d'une 3<sup>ème</sup> génération de Contrats a été voté en décembre 2007. Ceux-ci permettent, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement des 8 agglomérations structurant le territoire régional, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscrivent dans une démarche d'agenda 21 et comportent deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35% du montant du contrat, porte sur les thématiques obligatoires suivantes : la formation-développement-innovation économique ; l'habitat et le foncier ; la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; les trames vertes/trames bleues ; la mobilité ; la biodiversité / eau.

Le deuxième bloc de priorités porte sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains ; les activités sportives et de loisirs ; les services à la population ; l'agriculture périurbaine.

Les montants d'AP (38,919 M€) et d'AE (0,641 M€) créés en 2008 correspondent à l'enveloppe attribuée au Contrat régional d'agglomération de Tours (3<sup>ème</sup> génération) qui a été approuvé par la Commission permanente du septembre 2008 et signé en février 2009.

| AGGLOMERATION | VOTE       | AFFECTE    | DONT AFFECTE EN 2008 | ENGAGE | DONT ENGAGE EN 2008 | MANDATE | DONT MANDATE EN 2008 |
|---------------|------------|------------|----------------------|--------|---------------------|---------|----------------------|
| TOURS         | 38 919 000 | 32 475 571 | 32 475 571           | 0      | 0                   | 0       | 0                    |

**Programme :  
Contrats de pays**

|                         | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CONTRATS DE PAYS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement          | 7 159 500,00                    | -1 401 994,25                                  | 5 757 505,75                           | 0,00               | 5 757 505,75        |
| Fonctionnement          | 59 500,00                       | 0,00                                           | 59 500,00                              | 59 400,00          | 59 400,00           |
| <b>TOTAL</b>            | <b>7 219 000,00</b>             | <b>-1 401 994,25</b>                           | <b>5 817 005,75</b>                    | <b>59 400,00</b>   | <b>5 816 905,75</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les 31 Contrats de Pays de 1<sup>ère</sup> génération sont tous achevés, et les derniers engagements ont eu lieu en 2007 sauf pour le Drouais (derniers engagements en 2008).

Contrats de pays (1<sup>ère</sup> génération)

| CONTRATS DE PAYS (hors<br>fonds sud)       | VOTE*                 | ENGAGE*            | DONT<br>ENGAGE 2008 | MANDATE<br>TOTAL   | DONT<br>MANDATE 2008 |
|--------------------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| BERRY ST AMANDOUIS (18)                    | 6 319 774,01          | 5 309 219          | 0,00                | 5 184 055          | 0                    |
| BEAUCE GATINAIS EN<br>PITHIVERAIS (45)     | 6 283 033,79          | 6 210 224          | 0,00                | 6 011 300          | 0                    |
| PERCHE (28)                                | 5 908 619,01          | 5 680 292          | 0,00                | 5 456 471          | 155 051              |
| BRENNE (36)                                | 3 879 827,49          | 3 861 277          | 0,00                | 3 612 581          | 52 566               |
| SOLOGNE VAL SUD (45)                       | 4 456 237,22          | 4 076 972          | 0,00                | 3 722 389          | 19 205               |
| BOISCHAUT NORD (36)                        | 4 212 928,59          | 4 058 304          | 0,00                | 3 923 389          | 116 614              |
| GIENNOIS (45)                              | 5 597 013,22          | 3 799 050          | 0,00                | 3 554 976          | 16 200               |
| VENDOMOIS (41)                             | 6 131 499,47          | 6 117 419          | 0,00                | 6 045 663          | 0                    |
| LOIRE VAL D'AUBOIS (18)                    | 3 655 574,98          | 2 129 050          | 0,00                | 1 782 154          | 6 350                |
| FORÊT D'ORLEANS - VAL DE<br>LOIRE (45)     | 5 231 897,82          | 5 049 643          | 0,00                | 4 867 550          | 17 545               |
| LA CHATRE EN BERRY (36)                    | 4 710 674,63          | 4 707 721          | 0,00                | 4 550 740          | 295 390              |
| SANCERRE - SOLOGNE (18)                    | 5 385 109,08          | 5 103 600          | 0,00                | 5 068 303          | 21 258               |
| BEAUCE - VAL DE LOIRE (41)                 | 4 869 069,16          | 4 685 761          | 0,00                | 4 330 084          | 46 850               |
| LOIRE - BEAUCE (45)                        | 5 472 614,82          | 5 370 478          | 0,00                | 5 186 543          | 74 148               |
| CASTELROUSSIN - VAL DE<br>L'INDRE (36)     | 3 052 791,57          | 2 751 815          | 0,00                | 2 742 303          | 238 649              |
| CHATEAUX (41)                              | 4 602 740,73          | 4 578 041          | 0,00                | 4 522 835          | 4 700                |
| VIERZON (18)                               | 6 812 794,13          | 6 392 821          | 0,00                | 6 227 953          | 0                    |
| VAL DE CREUSE VAL ANGLIN (36)              | 3 763 356,44          | 3 522 427          | 0,00                | 3 228 481          | 0                    |
| BOURGES (18)                               | 7 706 602,72          | 6 588 143          | 0,00                | 6 196 911          | 314 358              |
| GRANDE SOLOGNE (41)                        | 4 646 798,49          | 4 531 692          | 0,00                | 4 171 481          | 202 235              |
| DUNOIS (28)                                | 5 049 873,69          | 4 974 291          | 0,00                | 4 794 712          | 82 500               |
| VALLEE DU CHER ET DU<br>ROMORANTINAIS (41) | 7 700 962,11          | 7 681 985          | 0,00                | 7 627 176          | 14 091               |
| LOIRE NATURE (37)                          | 4 441 602,11          | 4 251 469          | 0,00                | 4 041 069          | 8 000                |
| TOURAINNE COTE SUD (37)                    | 6 168 087,24          | 5 814 300          | 0,00                | 5 610 798          | 247 550              |
| GATINAIS (45)                              | 6 054 970,06          | 5 374 590          | 0,00                | 5 200 941          | 386 900              |
| CHINONNAIS (37) dont ORAC                  | 8 359 694,31          | 8 304 636          | 0,00                | 7 890 605          | 431 715              |
| CHARTRAIN (28)                             | 9 622 867,35          | 9 234 452          | 0,00                | 7 843 680          | 867 025              |
| BEAUCE (28)                                | 3 644 867,35          | 3 564 674          | 0,00                | 3 274 373          | 791 025              |
| LOIRE TOURAINNE (37)                       | 10 084 502,49         | 9 823 670          | 0,00                | 9 467 051          | 196 842              |
| ISSOUDUN ET CHAMPAGNE<br>BERRICHONNE (36)  | 4 497 246,01          | 4 220 494          | 0,00                | 4 216 065          | 4 900                |
| DROUAI (28)                                | 4 451 867,35          | 4 397 250          | 756 900             | 3 416 370          | 1 013 514            |
| <b>TOTAUX</b>                              | <b>172 775 497,44</b> | <b>162 165 763</b> | <b>756 900</b>      | <b>153 771 001</b> | <b>5 625 182</b>     |

\* y compris subvention d'équipement (22 867,35 € par pays)

Les crédits non mandatés ont été transférés vers les Contrats Régionaux de 2<sup>ème</sup> génération.

La politique des Contrats de Pays définie en 1994 et mise en œuvre à compter de 1998 s'appuie sur les idées forces suivantes :

- La définition de Pays de dimension suffisante, comptant un ou plusieurs pôles urbains, et présentant une cohérence géographique, économique et sociale,
- Une organisation locale basée sur une structure de droit public,
- L'élaboration par le Pays dans un cadre partenarial, d'une charte de développement puis d'un programme précis,
- Le recrutement par le Pays d'un agent de développement permanent.

A titre d'exemples, ont été mandatés en 2008 :

Dans le domaine économique :

- ✚ Création d'une zone d'activités les Merisiers à Germainville et à Chérisy (1ère tranche)  
- Pays Drouais -

Dans le domaine des Services à la population :

- ✚ Aménagement du site pasteur de La Châtre (2ème tranche) – Pays de La Châtre en Berry
- ✚ Création d'un complexe culturel et associatif suite à un audit énergétique à Chérisy – Pays Drouais
- ✚ Création d'un centre multi-accueil (centre de loisirs garderie périscolaire, crèche...) à Parçay-Meslay – Pays Loire-Touraine

Dans le domaine du sport, des loisirs et de l'animation :

- ✚ Création d'un gymnase intercommunal à Janville – Pays de Beauce
- ✚ Aménagement d'un centre équestre régional à Fontenay sur Eure - Pays de Beauce
- ✚ Réhabilitation et mise aux normes piscine de Mehun sur Yèvre – Pays de Bourges
- ✚ Construction d'un complexe sportif et culturel à Varennes-Changy – Pays Gâtinais

Dans le domaine du tourisme :

- ✚ Réaménagement et l'extension de la Maison Familiale de vacances " LVT La Saulaie " à Chédigny – Pays Touraine Coté Sud

Dans le domaine des aménagements :

- ✚ Aménagement et mise en lumière de la place du marché à Richelieu – Pays Chinonais

## Contrats de pays (Fonds Sud contractualisé)

| FONDS SUD - CONTRATS DE PAYS            | ENGAGE            | DONT ENGAGE 2008 | MANDATE TOTAL     | DONT MANDATE 2008 |
|-----------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| BERRY ST AMANDOIS (18)                  | 852 952           | 0,00             | 852 952           | 0                 |
| BRENNE (36)                             | 1 067 143         | 0,00             | 1 067 143         | 0                 |
| BOISCHAUT NORD (36)                     | 381 074           | 0,00             | 378 840           | 45 735            |
| LOIRE VAL D'AUBOIS (18)                 | 706 502           | 0,00             | 440 049           | 0                 |
| LA CHATRE EN BERRY (36)                 | 1 067 143         | 0,00             | 1 066 441         | 0                 |
| SANCERRE - SOLOGNE (18)                 | 604 140           | 0,00             | 604 140           | 0                 |
| CASTELROUSSIN - VAL DE L'INDRE (36)     | 312 418           | 0,00             | 312 418           | 8 050             |
| VIERZON (18)                            | 1 067 143         | 0,00             | 1 054 543         | 0                 |
| VAL DE CREUSE VAL ANGLIN (36)           | 919 301           | 0,00             | 907 913           | 0                 |
| BOURGES (18)                            | 44 700            | 0,00             | 44 700            | 0                 |
| VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS (41) | 1 090 303         | 0,00             | 1 067 126         |                   |
| TOURAINNE COTE SUD (37)                 | 1 067 143         | 0,00             | 1 067 143         | 0                 |
| CHINONNAIS (37)                         | 689 278           | 0,00             | 606 117           | 78 539            |
| ISSOUDUN ET CHAMPAGNE BERRICHONNE (36)  | 1 018 320         | 0,00             | 1 014 862         | 0                 |
| <b>TOTAUX</b>                           | <b>10 887 560</b> | <b>0,00</b>      | <b>10 484 387</b> | <b>132 324</b>    |

Au titre du Fonds Sud contractualisé dans les Contrats de Pays de 1<sup>ère</sup> génération, à titre d'exemples ont été mandatés :

- ✚ L'aménagement de la ZI Richelieu/Champigny (5<sup>ème</sup> tranche) – Pays Chinonais –
- ✚ Les travaux de viabilisation, de paysagement et la création d'une voie piétonne-cyclable du site d'activités de la Loge à Azay-le-Rideau (4<sup>ème</sup> tranche) – Pays Chinonais –
- ✚ L'extension de la zone artisanale les Rochers à Saint-Genou – Pays Castelroussin -
- ✚ La modernisation de l'abattoir de Valençay - Pays Boischaut Nord –

### **Fonctionnement :**

L'engagé correspond à la subvention de fonctionnement attribuée au Pays Drouais mandatée en 2008.

**Programme :  
Contrats régionaux de pays**

|                                   | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés  |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>CONTRATS REGIONAUX DE PAYS</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                      |
| Investissement                    | 15 737 100,00                   | 8 027 090,25                                   | 23 764 190,25                          | 0,00                | 23 763 797,28        |
| Fonctionnement                    | 1 895 040,60                    | -1 627,00                                      | 1 893 413,60                           | 1 891 108,29        | 1 839 025,31         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>17 632 140,60</b>            | <b>8 025 463,25</b>                            | <b>25 657 603,85</b>                   | <b>1 891 108,29</b> | <b>25 602 822,59</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**Contrats régionaux de Pays (2<sup>ème</sup> génération) :**

| CONTRATS REGIONAUX DE PAYS              | DECISIONS<br>COMMISSION PERMANENTE REGIONALE |            |            |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------|------------|------------|
|                                         | CANDIDATURE                                  | CHARTRE    | CONTRAT    |
| BEUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS (45)      | 17.01.2003                                   | 04.07.2003 | 16.01.2004 |
| BRENNE (36)                             | 16.05.2003                                   | 14.11.2003 | 20.02.2004 |
| SANCERRE - SOLOGNE (18)                 | 17.01.2003                                   | 19.09.2003 | 20.02.2004 |
| ISSOUDUN ET CHAMPAGNE BERRICHONNE (36)  | 16.05.2003                                   | 19.09.2003 | 18.06.2004 |
| VENDOMOIS (41)                          | 17.01.2003                                   | 19.09.2003 | 10.09.2004 |
| PERCHE (28)                             | 16.05.2003                                   | 20.02.2004 | 25.02.2005 |
| VAL DE CREUSE VAL ANGLIN (36)           | 20.02.2004                                   | 15.10.2004 | 17.06.2005 |
| BERRY ST AMANDONIS (18)                 | 14.02.2003                                   | 20.02.2004 | 08.07.2005 |
| LOIRE VAL D'AUBOIS (18)                 | 16.05.2003                                   | 20.02.2004 | 09.09.2005 |
| SOLOGNE VAL SUD (45)                    | 04.07.2003                                   | 15.10.2004 | 07.10.2005 |
| BOISCHAUT NORD (36)                     | 04.07.2003                                   | 15.10.2004 | 07.10.2005 |
| LA CHATRE EN BERRY (36)                 | 18.06.2004                                   | 25.03.2005 | 09.12.2005 |
| VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS (41) | 10.09.2004                                   | 29.04.2005 | 07.07.2006 |
| BEUCE - VAL DE LOIRE (41)               | 18.06.2004                                   | 21.01.2005 | 08.09.2006 |
| LOIRE - BEUCE (45)                      | 20.02.2004                                   | 09.09.2005 | 06.10.2006 |
| LOIRE TOURAINE (37)                     | 10.12.2004                                   | 18.11.2005 | 06.10.2006 |
| DUNOIS (28)                             | 27.05.2005                                   | 07.04.2006 | 10.11.2006 |
| GIENNOIS (45)                           | 16.01.2004                                   | 18.11.2005 | 08.12.2006 |
| LOIRE NATURE (37)                       | 10.12.2004                                   | 10.02.2006 | 08.12.2006 |
| FORÊT D'ORLEANS - VAL DE LOIRE (45)     | 20.02.2004                                   | 10.02.2006 | 16.03.2007 |
| TOURAINE COTE SUD (37)                  | 15.10.2004                                   | 07.10.2005 | 13.04.2007 |
| VIERZON (18)                            | 15.10.2004                                   | 07.07.2006 | 13.07.2007 |
| INDRE ET CHER                           | 09.12.2005                                   | 10.11.2006 | 13.07.2007 |
| GRANDE SOLOGNE (41)                     | 19.11.2004                                   | 19.01.2007 | 16.11.2007 |
| CHINONNAIS (37)                         | 27.05.2005                                   | 06.10.2006 | 16.11.2007 |
| BOURGES (18)                            | 15.10.2004                                   | 07.07.2006 | 14.12.2007 |

La politique régionale définissant les Contrats Régionaux de Pays 2<sup>ème</sup> génération a été votée en décembre 2001. Ce dispositif repose sur deux idées forces :

- Le respect de l'initiative locale, pour que la mobilisation volontaire d'acteurs sur un territoire conserve tout son sens et produise toute la plus value qui en est attendue.
- La prise en compte des priorités définies par la Région dans son projet de développement régional.

Ainsi, le Contrat Régional de Pays formalise la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays. Le Pays, indépendant de la Région, est au cœur du projet de développement pour lequel la Région est co-contractant principal mais pas exclusif.

Le règlement modifié en juin et juillet 2004 renforce la nécessaire prise en compte des priorités régionales, notamment l'intercommunalité, le développement durable, les services à la population et le développement économique.

Un 32<sup>ème</sup> pays (Indre et Cher), a été créé et bénéficie d'un Contrat de 2<sup>ème</sup> génération, tandis que les Pays Castelroussin et Pays des Châteaux bénéficient d'un contrat conjoint avec l'agglomération. Tous les Contrats de deuxième génération sont signés. Les Pays Drouais, Chartrain, Beauce et Gâtinais, bénéficieront directement d'un Contrat de 3<sup>ème</sup> génération.

| CONTRATS REGIONAUX DE PAYS              | APG VOTE*             | ENGAGE*              | DONT ENGAGE 2008     | MANDATE TOTAL        | DONT MANDATE 2008    |
|-----------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS (45)     | 6 440 000,00          | 5 577 100,00         | 2 153 200,00         | 3 031 319,06         | 1 016 554,46         |
| BRENNE (36)                             | 5 177 000,00          | 3 642 543,00         | 961 000,00           | 2 609 269,00         | 546 105,57           |
| SANCERRE - SOLOGNE (18)                 | 6 074 000,00          | 3 699 900,00         | 954 200,00           | 2 602 150,29         | 1 249 536,68         |
| ISSOUDUN ET CHAMPAGNE BERRICHONNE (36)  | 6 006 000,00          | 5 750 600,00         | 2 166 000,00         | 4 102 243,48         | 922 193,48           |
| VENDOMOIS (41)                          | 6 462 000,00          | 4 229 900,00         | 737 900,00           | 3 359 142,00         | 867 320,76           |
| PERCHE (28)                             | 5 700 000,00          | 2 684 600,00         | 744 100,00           | 2 011 882,79         | 707 722,14           |
| VAL DE CREUSE VAL ANGLIN (36)           | 4 765 000,00          | 3 517 200,00         | 1 487 800,00         | 1 887 706,64         | 544 035,44           |
| BERRY ST AMANDOIS (18)                  | 7 369 000,00          | 3 727 131,00         | 1 609 300,00         | 2 275 083,66         | 718 453,95           |
| LOIRE VAL D'AUBOIS (18)                 | 3 939 000,00          | 3 459 500,00         | 1 091 100,00         | 3 056 646,35         | 1 226 474,83         |
| SOLOGNE VAL SUD (45)                    | 4 567 000,00          | 1 578 950,00         | 219 600,00           | 1 200 138,55         | 281 291,30           |
| BOISCHAUT NORD (36)                     | 5 317 000,00          | 1 681 100,00         | 616 400,00           | 1 077 145,47         | 516 761,14           |
| LA CHATRE EN BERRY (36)                 | 5 862 000,00          | 2 670 800,00         | 1 048 000,00         | 2 368 637,26         | 1 446 845,32         |
| VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS (41) | 9 048 000,00          | 4 935 200,00         | 312 000,00           | 4 304 171,05         | 1 555 345,33         |
| BEAUCE - VAL DE LOIRE (41)              | 4 384 000,00          | 2 601 400,00         | 1 100 700,00         | 2 152 909,64         | 1 607 950,00         |
| LOIRE - BEAUCE (45)                     | 5 609 000,00          | 1 338 400,00         | 478 800,00           | 842 224,43           | 491 204,14           |
| LOIRE TOURAINE (37)                     | 12 156 000,00         | 5 252 600,00         | 2 402 700,00         | 3 054 676,50         | 2 209 657,90         |
| DUNOIS (28)                             | 5 269 000,00          | 2 163 100,00         | 1 073 300,00         | 1 506 483,84         | 589 650,02           |
| GIENNOIS (45)                           | 6 186 000,00          | 2 659 700,00         | 966 600,00           | 2 465 993,06         | 1 108 330,68         |
| LOIRE NATURE (37)                       | 4 468 000,00          | 3 288 800,00         | 1 698 600,00         | 1 542 898,12         | 1 130 448,12         |
| FORÊT D'ORLEANS - VAL DE LOIRE (45)     | 5 262 000,00          | 2 251 900,00         | 778 200,00           | 1 493 950,00         | 1 290 800,00         |
| TOURAINE COTE SUD (37)                  | 7 498 000,00          | 2 117 700,00         | 1 439 500,00         | 1 401 472,75         | 1 210 712,75         |
| VIERZON (18)                            | 8 005 000,00          | 1 797 500,00         | 1 797 500,00         | 312 397,55           | 312 397,55           |
| INDRE ET CHER                           | 4 761 000,00          | 865 400,00           | 857 200,00           | 0,00                 | 0,00                 |
| GRANDE SOLOGNE (41)                     | 5 575 000,00          | 548 900,00           | 548 900,00           | 358 200,00           | 358 200,00           |
| CHINONNAIS (37)                         | 9 546 000,00          | 1 043 038,00         | 1 043 038,00         | 141 125,72           | 141 125,72           |
| BOURGES (18)                            | 7 081 000,00          | 2 164 400,00         | 2 164 400,00         | 1 714 680,00         | 1 714 680,00         |
|                                         |                       |                      |                      |                      |                      |
| <b>TOTAUX</b>                           | <b>162 526 000,00</b> | <b>75 247 362,00</b> | <b>30 450 038,00</b> | <b>50 872 547,21</b> | <b>23 763 797,28</b> |

Les mandatements au titre des Contrats de 2<sup>ème</sup> génération montent en puissance, et des transferts de crédits ont permis de mandater plus de 23,7 M€.

A titre d'exemples, ont été mandatés en 2008 :

Dans le domaine économique et de la formation :

- ✚ L'aménagement de la Z.A de la Bosserie à Gien - Travaux de viabilisation, aménagement paysager, honoraires (Tranche 1) - Pays Giennois -
- ✚ La création de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de la Touraine Côté Sud (MEETS) à Beaulieu les Loches (réhabilitation de la friche Aérazur) - Pays Touraine Coté Sud -

Dans le domaine des Services à la population :

- ✚ La construction d'un foyer occupationnel et extension de la structure d'hébergement au CAT de Oucques suite à un audit énergétique - Pays Beauce Val Loire -
- ✚ La construction d'un centre de vie (la Maison pour tous) - (espace de soins, de restauration, culturel) part bois de classe 3 - Pays Loire Val d'Aubois -
- ✚ L'étude sur les services à la population du Pays Sancerre Sologne

Dans le domaine du sport, des loisirs et de l'animation :

- ✚ La création d'un complexe Multisports sur la commune de Saint-Martin d'Auxigny - Pays de Bourges -
- ✚ La réhabilitation et l'extension de la piscine intercommunale - Pays Vallée du Cher et Romorantinois

Dans le domaine du tourisme :

- ✚ La Maison des Chevaliers à Arville (centre d'hébergement pour accueil de groupes) - 2ème tranche - Pays Vendomois -
- ✚ La requalification du domaine de Seillac : création d'une structure d'hébergement de tourisme social et familial à Onzain - Pays Beauce Val de Loire -
- ✚ La création d'une maison dédiée à Jacques TATI à Ste Sévère sur Indre (suite à un audit énergétique) - Pays de La Châtre en Berry -
- ✚ La mise en place d'une activité de balades sur La Loire à partir d'Amboise : (1ère tranche : acquisition de 2 bateaux traditionnels de Loire) - Pays Loire Touraine

Dans le domaine des aménagements :

- ✚ L'aménagement du Mail de Jargeau (1ère tranche : fourniture et plantation d'arbustes, honoraires) - Pays de la forêt d'Orléans -
- ✚ L'aménagement de la place Léon Dupuis de la cité ouvrière "Rosières" de Lunery (phase 1) - Pays de Bourges -

### **Contrats régionaux de Pays (3<sup>ème</sup> génération) :**

Ceux-ci permettent, dans le prolongement des précédents, d'accompagner le développement de 30 pays qui constituent autant de territoires de proximité pour un développement économique et social du territoire répondant au mieux aux besoins des populations.

Les 2 autres pays (Pays Castelroussin et Pays des Châteaux) relèvent du Contrat Agglo-Pays commun avec leur agglomération partenaire (Châteauroux et Blois).

Les Contrats de troisième génération, sont toujours la traduction opérationnelle de la rencontre entre la stratégie régionale d'aménagement du territoire et le projet de territoire du pays, avec une prise en compte accrue des priorités régionales de développement durable.

En particulier, les Contrats s'inscrivent dans une démarche d'agenda 21 et comportent deux volets.

Le premier bloc de priorités, représentant au minimum 35 % du montant du contrat, porte sur les 7 thématiques obligatoires suivantes : la formation-développement-innovation économique ; les services à la population ; l'habitat et la rénovation urbaine ; la performance énergétique ; la qualité des paysages ; la mobilité ; la biodiversité-eau.

Le deuxième bloc de priorités porte sur l'économie touristique ; le développement de l'accès à la culture ; les aménagements urbains-cadre de vie ; les activités sportives et de loisirs ; l'agriculture.

6 AP ont été créées en 2008 afin de pouvoir envisager l'examen des contrats 3G d'Issoudun et Champagne Berrichonne, de Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais, du Gâtinais, de Beauce, du Chartrain et du Drouais.

En 2008, seul le Contrat du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne a été validé par la Commission Permanente régionale, les autres Contrats enregistrant un retard dans leur élaboration.

|                                   | Orientations partagées pour l'action | Validation du programme par la CPR | Signature du Contrat | Montant du Contrat (investissement et fonctionnement) |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------|
| Issoudun et Champagne Berrichonne | 13 juillet 2008                      | 12 décembre 2008                   | 9 février 2009       | 6 010 000 €                                           |
| Beauce                            | 10 octobre 2008                      |                                    |                      |                                                       |
| Chartrain                         | 10 octobre 2008                      |                                    |                      |                                                       |

Concernant le fonctionnement :

L'année 2008 a permis d'engager 1 891 108,29 € pour :

- L'animation des Pays, les subventions attribuées (1 756 660 €) ont été mandatées sur l'exercice 2008
- 1 marché engagé pour un montant total de 16 244,48 € : il concerne d'une expérimentation pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics ; aucun mandat n'a été effectué sur ce marché en 2008
- La subvention de fonctionnement 2008 pour l'A3P de 15 763,21 € mandatée en 2008
- La cotisation ETD 2008 : 8 500 € mandatés en 2008.

- Une subvention de 5 000 € attribuée à la l'association « Maison de l'Architecture du Centre » pour la réalisation d'une étude préalable à la construction d'une Maison de l'Architecture (non mandatée en 2008)
- Le reliquat concerne des reports de 2007 pour un montant total de 88 940,6 € sur 2 marchés : Ethéis Conseil pour la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement (sensibilisation au développement durable) des Conseils de développement et élus des Pays et Agglomérations et CIRIDD ET RCT pour la mise en œuvre d'un cycle de qualification des agents de développement en vue de la préparation de la 3<sup>ème</sup> génération des contrats territoriaux (agendas 21 locaux). Sur ces reports, ont été mandatés 58 102,10 € en 2008.

**Programme :  
Contrats ville moyenne**

|                               | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CONTRATS VILLE MOYENNE</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>         | <b>3 180 600,00</b>             | <b>-1 186 587,00</b>                           | <b>1 994 013,00</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>1 994 013,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les villes moyennes, qui assument des fonctions de centralité au bénéfice d'un territoire plus vaste que les limites communales, sont appréciées notamment par la présence significative d'emplois sur leur territoire.

Cette politique vise le renforcement des fonctions d'animation et d'organisation urbaines des villes moyennes, autour de trois grands axes d'intervention : la valorisation de l'espace urbain, l'amélioration de l'accueil des populations, l'amélioration de la qualité de vie.

Trois AP ont été ouvertes en 2008 pour la 1<sup>ère</sup> génération des contrats de ville moyenne de La Châtre, Bléré et Chateaudun pour un montant total de 1 490 800 €.

Par ailleurs, trois AP d'un montant total de 1 647 000 ont été ouvertes pour les villes moyennes de Chinon, Loches et Montlouis qui peuvent bénéficier d'un 2<sup>ème</sup> contrat.

Les opérations relatives aux contrats de Chateaudun (1) et Montlouis (2) ont été affectées en 2008.

Contrats de ville moyenne (1<sup>ers</sup> Contrats)

| CONTRATS DE VILLE<br>MOYENNE (1) | APG VOTE* | ENGAGE*      | DONT<br>ENGAGE 2008 | MANDATE<br>TOTAL | DONT<br>MANDATE<br>2008 |
|----------------------------------|-----------|--------------|---------------------|------------------|-------------------------|
| Issoudun                         | 835 000   | 821 484,72   | 0,00                | 821 484,72       | 0,00                    |
| Chinon                           | 531 000   | 528 321,00   | 0,00                | 524 187,43       | 0,00                    |
| Argenton-sur-Creuse              | 314 000   | 314 000,00   | 0,00                | 314 000,00       | 0,00                    |
| Loches                           | 386 000   | 379 720,40   | 0,00                | 379 720,40       | 0,00                    |
| Auneau                           | 237 000   | 237 000,00   | 237 000,00          | 118 500,00       | 118 500,00              |
| Beaugency                        | 433 466   | 433 466,00   | 0,00                | 250 466,00       | 0,00                    |
| Pithiviers                       | 563 762   | 547 796,00   | 50 000,00           | 497 796,00       | 0,00                    |
| Mehun sur Yèvre                  | 439 932   | 350 000,00   | 0,00                | 175 000,00       | 175 000,00              |
| Montlouis sur Loire              | 589 077   | 589 077,50   | 0,00                | 589 077,50       | 169 513,00              |
| Romorantin                       | 1 119 350 | 942 421,69   | 0,00                | 942 421,34       | 0,00                    |
| Vierzon                          | 1 812 859 | 1 567 348,00 | 85 000,00           | 1 431 489,62     | 42 500,00               |

|                   |                   |                     |                     |                     |                   |
|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| Nogent le Rotrou  | 703 000           | 224 000,00          | 0,00                | 224 000,00          | 0,00              |
| Château-Renault   | 337 818           | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00              |
| Amboise           | 700 000           | 170 872,00          | 35 472,00           | 170 872,00          | 35 472,00         |
| St Amand Montrond | 721 000           | 721 000,00          | 721 000,00          | 360 500,00          | 360 500,00        |
| Vendôme           | 1 080 000         | 369 596,00          | 0,00                | 269 596,00          | 68 528,00         |
| Le Blanc          | 441 000           | 441 000,00          | 0,00                | 441 000,00          | 0,00              |
| Gien              | 966 000           | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00              |
| Lamotte-Beuvron   | 268 000           | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00              |
| Chateaudun        | 916 000           | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00              |
|                   |                   |                     |                     |                     |                   |
| <b>TOTAUX</b>     | <b>13 394 264</b> | <b>8 637 103,31</b> | <b>1 128 472,00</b> | <b>7 510 111,01</b> | <b>970 013,00</b> |

En 2008, 970 013 € ont été mandatés pour financer par exemples :

- ✚ La construction de la bibliothèque médiathèque d' Auneau,
- ✚ Le regroupement des écoles de musique et de dessin à Mehun-sur-Yèvre,
- ✚ La création d'un pôle associatif culturel à Montlouis-sur-Loire,
- ✚ L'aménagement du plateau sportif et de l'aire ludique du groupe scolaire Brouhot du Colombier à Vierzon,
- ✚ Une opération de ravalement de façades à Amboise,
- ✚ La création d'un centre balnéoludique à St Amand Montrond,
- ✚ La constitution d'un fonds d'intervention pour le logement social et la démolition de logements sociaux à Vendôme.

#### Contrats de ville moyenne (2<sup>èmes</sup> Contrats)

Les villes dont le 1<sup>er</sup> contrat est achevé, et pour lequel les mandatements atteignent au minimum 80% des crédits engagés, peuvent solliciter de la Région est 2<sup>ème</sup> contrat.

C'est le cas d'Issoudun, Argenton-sur-Creuse et Montlouis-sur-Loire.

| CONTRATS DE VILLE MOYENNE (2) | VOTE                | AFFECTE             | DONT AFFECTE EN 2008 | ENGAGE              | DONT ENGAGE EN 2008 | MANDATE             | DONT MANDATE EN 2008 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Issoudun                      | 862 000,00          | 862 000,00          | 0,00                 | 862 000,00          | 0,00                | 862 000,00          | 862 000,00           |
| Argenton-sur-Creuse           | 324 000,00          | 324 000,00          | 0,00                 | 324 000,00          | 0,00                | 324 000,00          | 162 000,00           |
| Montlouis-sur-Loire           | 699 000,00          | 699 000,00          | 699 000,00           | 0,00                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 |
|                               |                     |                     |                      |                     |                     |                     |                      |
| <b>TOTAUX</b>                 | <b>1 885 000,00</b> | <b>1 885 000,00</b> | <b>699 000,00</b>    | <b>1 186 000,00</b> | <b>0,00</b>         | <b>1 186 000,00</b> | <b>1 024 000,00</b>  |

Le contrat de Montlouis-sur-Loire a été affecté en 2008 et comprend 3 opérations :

- ✚ L'aménagement des espaces publics de l'éco-quartier « Cœur de Ville »,
- ✚ La Maison des Associations solidaires,
- ✚ L'extension et la requalification de l'espace Ligéria.

Par ailleurs, en termes de mandatement, ont été financés en 2008 :

- ✚ La modernisation et l'extension du musée de l'Hospice Saint-Roch à Issoudun,
- ✚ La restructuration du marché couvert d'Argenton-sur-Creuse.

## DOMAINE : CŒURS DE VILLAGE

Le taux de mandatement des Cœurs de village représente 100 % des crédits votés, soit 15,699 M€.

### Programme : Cœurs de village

|                   | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|-------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------|
| COEURS DE VILLAGE |                           |                                       |                                  |                 |                  |
| Investissement    | 15 700 000,00             | 0,00                                  | 15 700 000,00                    | 0,00            | 15 699 791,85    |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les interventions régionales en faveur des communes de moins de 7000 habitants se donnent comme objectif prioritaire de développer les villages sur le territoire régional par la création d'un parc de logements locatifs sociaux et la mise en valeur des espaces publics.

Afin de renforcer le volet logement social et maîtriser le volume de notre intervention financière, la Commission permanente régionale du 10 décembre 2004 (CPR n° 04.10.47) a adopté le principe d'un appel à projets annuel et a décidé de confier à la Commission « Aménagement du territoire » réunie en comité de pilotage la hiérarchisation des opérations.

L'AP 2008 a permis de financer 231 opérations pour un montant global de subventions s'élevant à 14 930 000 €, et générant un marché de travaux de plus de 44 640 700 € TTC pour les artisans, et les petites et moyennes entreprises du bâtiment et des travaux publics répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Attribuée au bénéfice de 21 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), 121 communes rurales, 2 communes d'agglomération, 12 syndicats électriques, 1 syndicat des eaux et le Conseil général du Loiret (concedant des communes pour l'électrification rurale), cette enveloppe est répartie comme suit :

- 25 000 € pour les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- 3 624 000 € pour la création de 105 logements (acquisitions-améliorations) situés en centres-bourgs,
- 1 275 900 € pour la création de 135 logements (acquisitions-viabilisations) situés en centres-bourgs,
- 10 005 100 € pour l'aménagement d'espaces publics et d'opérations de ravalement de façades.

Les crédits mandatés en 2008 représentent 15 699 791 €, soit la quasi totalité des crédits votés. Cette bonne consommation s'explique par le solde des dernières opérations générées par les AP 2004 et 2005, mais également par le paiement des mandats relatifs aux acomptes et soldes obligatoires avant le 30 novembre de chaque année pour les opérations issues des appels à projets de 2006 à 2008, sachant que plus de 6 M€ ont permis de mandater des opérations issues de l'AP 2008.

## DOMAINE : VILLES ET LOGEMENTS

En investissement, le total des opérations mandatées au titre de ce domaine s'élève à 7,16 M€, soit 83,26 % des crédits votés et en fonctionnement aucun mandatement n'a été effectué.

### Programme : Politique de la ville (CPER 2000-2006)

|                                               | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>POLITIQUE DE LA VILLE (CPER 2000-2006)</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                         | <b>2 056 800,00</b>             | <b>-609 751,00</b>                             | <b>1 447 049,00</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>1 447 048,39</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme d'actions regroupe l'ensemble des politiques mises en place par la Région afin de participer aux actions de requalification des quartiers dits sensibles faisant l'objet de procédures particulières dans le cadre de la politique de la ville, à savoir :

#### - Les Contrats de Ville (article 27-1 du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006)

En 2008, des mandatements en investissement ont eu lieu sur les 10 Contrats de Ville pour un montant total de 1 368 051 € : Bourges, Blois, Chartres, Châteauroux, Dreux, Montargis, Orléans, Pithiviers, Tours, Vierzon

A titre d'exemples ont été financés en 2008 :

- ✚ Projet de rénovation urbaine des quartiers nord - Aménagement des espaces publics de la rue Duguay Trouin (contrat de ville de Blois),
- ✚ La requalification de l'Avenue du Maréchal Juin (contrat de ville de Bourges),
- ✚ L'aménagement des espaces extérieurs de la vallée Mithouard et le système de récupération des eaux de pluie (contrat de ville de Chartres),
- ✚ La sécurisation des halls d'entrée St Jean à Châteauroux (contrat de ville de Châteauroux),
- ✚ La requalification des espaces extérieurs, quartier Allende à Vernouillet (contrat de ville de Dreux),
- ✚ L'aménagement d'un square sur le quartier de la Chaussée à Montargis (contrat de ville de Montargis),
- ✚ L'aménagement des halls d'entrée à Orléans (contrat de ville d'Orléans),
- ✚ La résidentialisation des îlots Chappe-Niepcé à Joué-les-Tours (contrat de ville de Tours),
- ✚ Le programme de rénovation urbaine : aménagement de l'espace marché quartier H. Sellier (contrat de ville de Vierzon),
- ✚ L'aménagement de la place Camille Claudel (contrat de ville de Pithiviers).

#### - Les Grands Projets de Ville

Le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999 a décidé la création de cinquante Grands Projets de Ville (GPV) dont trois en région Centre : à Orléans (quartier de La Source) ; à Blois (quartier Croix Chevalier) ; sur l'agglomération tourangelle (quartiers sociaux des villes de Tours, Joué-les-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche).

Seul le GPV de l'agglomération tourangelle (609 796 €) a fait l'objet d'engagements avant l'intégration des GPV dans le PNRU.

En 2008, la dernière opération du GPV de Tours a été soldée : 78 997,35 € ont été mandatés pour les aménagements des locaux associatifs des quartiers Sanitas et Europe.

**Programme :  
Logement et services à la population**

|                                             | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés    |
|---------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|---------------------|
| <b>LOGEMENT ET SERVICES A LA POPULATION</b> |                              |                                          |                                     |                 |                     |
| Investissement                              | 6 546 000,00                 | -831 618,50                              | 5 714 381,50                        | 0,00            | 5 714 381,50        |
| Fonctionnement                              | 100 000,00                   | 0,00                                     | 100 000,00                          | 0,00            | 0,00                |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>6 646 000,00</b>          | <b>-831 618,50</b>                       | <b>5 814 381,50</b>                 | <b>0,00</b>     | <b>5 714 381,50</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme d'actions regroupe les interventions régionales en faveur du logement social activées en dehors de la politique Cœurs de Village et en dehors des Contrats territoriaux :

**Contrat de plan et convention Région-Département 2000-2006 :  
mandaté investissement : 5 525 330 €**

- Opérations de **démolitions** de logements inscrites au titre de l'article 27-2 du CPER 2000-2006 (enveloppe de 6,097 M€) :

Toutes les opérations ont été soldées en 2008 à hauteur de 188 226 €, notamment pour :

- ✚ Démolition de 16 logements, 9-11 rue des Sorbiers à Nogent le Rotrou,
- ✚ Aide aux démolitions de 154 logements à Châteauroux,
- ✚ Démolition de 100 logements, Cité Bénoni Gaultier à Orléans,
- ✚ Démolition de 24 logements « Le Vieux Château » au Blanc,
- ✚ Démolition de 48 logements « Les Châtaigniers » à Valençay,
- ✚ Démolition de 8 logements « 7 rue de l'Espérance » à Briare.

- Opérations en faveur de l'amélioration du **logement des jeunes**, et en faveur du **maintien à domicile de personnes âgées** (diagnostics et installation d'ascenseurs) au titre de l'article 27-2 du CPER 2000-2006 (enveloppe de 6, 097 M€) :

Les mandatements 2008 représentent 200 000 € pour le logement des jeunes et 193 434 € pour le maintien à domicile des personnes âgées. A titre d'exemples, ont été financés les projets suivants :

- ✚ La reconstruction de 93 logements au FJT « La Charmille » à Bourges,
- ✚ La création d'une résidence sociale de 10 logements à Montlouis-sur-Loire.

- Opérations liées à l'amélioration de **l'offre locative sociale en milieu rural** dans le cadre de la **convention Région – Département d'Eure-et-Loir 2000-2006** (enveloppe de 3 M€) :

A ce titre, 384 996 € ont été mandatés pour financer notamment :

- ✚ La réhabilitation de 461 logements sur le quartier de la Croix Tiénac à Dreux,

- ✚ L'acquisition et la viabilisation de terrains destinés à la construction de 14 logements locatifs sociaux situés aux Sentes de la Masse et des Ecoles à Prunay-le-Gillon,
- ✚ La viabilisation d'un terrain destiné à la construction de 12 logements locatifs sociaux situés rue de l'Abreuvoir à Brou.

- **Hébergement pour personnes âgées dépendantes,**

**au titre de l'article 28 du CPER** (enveloppe de 14,4 M€) : Le montant total mandaté s'élève à 2 425 889 € :

- ✚ Les travaux de restructuration et d'extension de l'EHPAD « Résidences du Parc » à St Florent sur Cher (18)
- ✚ La restructuration du pavillon Debré à Saint-Maur au Centre Départemental des Grands Chênes (36)
- ✚ La construction de l'unité Montaigne à Châteauroux au Centre Départemental des Grands Chênes (36)
- ✚ Les travaux de rénovation et d'extension à l'EHPAD du Châtelet en Berry (18)
- ✚ Les travaux de mise aux normes de la cuisine centrale de l'EHPAD de Mehun sur Yèvre (18)
- ✚ La construction d'une nouvelle maison de retraite « La Roseraie » à Chabris (36)
- ✚ La construction d'une nouvelle maison de retraite « EHPAD Le Clos St Joseph » à Argenton-sur-Creuse (36)
- ✚ La réhabilitation de la maison de retraite de Saint-Gaultier (36)

**au titre des conventions Région – Département de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret 2000-2006** (enveloppe de 8,3 M€) : le montant mandaté s'élève à 2 132 785 € :

- ✚ La construction d'une nouvelle maison de retraite « La Roseraie » à Chabris (36)
- ✚ La réhabilitation de la maison de retraite EHPAD de Saint-Gaultier (36)
- ✚ La construction d'une nouvelle maison de retraite l'EHPAD « Le Clos St Joseph » à Argenton-sur-Creuse (36)
- ✚ La restructuration, l'extension et la reconstruction sur 2 sites de l'EHPAD de La Châtre (36)
- ✚ La construction d'une nouvelle maison de retraite « La Charmée » à Châteauroux (36)
- ✚ La restructuration de la maison de retraite « Notre Dame de Confiance » à Tournon St Martin (36)
- ✚ La construction d'un EHPAD à Neung sur Beuvron (41)
- ✚ La restructuration de la maison de retraite de Villecante à Dry (45)

**Contrat de projets 2007-2013 :**  
**mandaté investissement : 0**

L'année 2008 a été marquée par l'ouverture d'un volume important d'AP pour la mise en œuvre du contrat de projets. En effet, au titre du volet territorial du CPER, les aides régionales en direction du logement des jeunes et du maintien à domicile des personnes âgées (installation d'ascenseurs) sont reconduites, ainsi qu'un volet relatif à l'hébergement des personnes âgées à hauteur de 10,718 M€.

- Logement des jeunes :

Une AP de 730 000 € a été créée pour engager les premières opérations. Le projet concernant la restructuration du foyer des jeunes travailleurs à Nogent le Rotrou (42 logements) a été engagé à hauteur de 309 308 € mais n'a fait l'objet d'aucun mandatement sur 2008.

- Maintien à domicile des personnes âgées :

Une AP de 400 000 € a été créée mais n'a fait l'objet ni d'affectation, ni de mandatement en 2008

- Fonds Santé Solidarité :

Une AP de 5 M€ a été ouverte en 2008, correspondant à près de la moitié de l'enveloppe réservée au CPER (10,718 M€). Le projet de Vatan prévu initialement en 2008 a été reporté en 2009, ce qui explique la non consommation des CP inscrits à cet effet (300 000 €)

**Conventions Région/Département 2007-2013 :**  
**mandaté investissement : 189 051 €**

Par ailleurs, la Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013. Ainsi, les conventions signées avec le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret comportent toutes un volet logement pour un montant total de 10,530 M€, dans des volumes variables.

Il s'agit de promouvoir d'une part le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées par des travaux d'adaptation ou de construction de résidences ou d'habitat social adapté (Eure-et-Loir et Loir-et-Cher), ou par le financement d'un Programme d'Intérêt Général dédié dans l'Indre, d'autre part de soutenir des opérations d'acquisition-réhabilitation, des programmes de démolition et des acquisitions-viabilisations de terrains en vue de la construction de logements sociaux dans les communes rurales disposant d'un niveau suffisant de services et commerces (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loiret). La convention particulière précisant le contour des interventions dans le Loiret sera adoptée dans le courant du premier semestre 2009.

Par ailleurs, dans le Cher, est instauré un fonds de garantie pour l'accès aux logements des jeunes.

A ce titre, pour 2008, il a été ouvert, en investissement, un volume d'AP de 23,1025 M€ avec un impact en crédits de paiement dès 2008 à hauteur de 0,88 M€, et, en fonctionnement, une AE de 0,575 M€ avec 0,1 M€ de crédits de paiement. Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

- Hébergement des personnes âgées

|                | AP 2008        | CP 2008      |
|----------------|----------------|--------------|
| En M€          | Hébergt PA     | Hébergt PA   |
|                |                |              |
| Cher           | 4,750          | 0,300        |
| Eure-et-Loir   | 3,330          | 0,105        |
| Indre          | 5,650          | 0            |
| Indre-et-Loire | 0,400          | 0            |
| Loir-et-Cher   | 2,6175         | 0            |
| Loiret         | 1,515          | 0            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18,2625</b> | <b>0,405</b> |

Il a été créé en 2008 des AP à hauteur de 4 750 000 € dans le Cher, 3 330 000 € en Eure-et-Loir, de 2 617 500 € dans le Loir-et-Cher, de 5 650 000 € dans l'Indre (soit pour ces départements la moitié de la dotation prévue), de 1 515 000 € dans le Loiret et 400 000 € en Indre-et-Loire correspondant à une opération identifiée (construction de l'EHPAD de Monconseil par le CCAS de Tours).

Sur l'ensemble de ces AP, la Région a attribué en 2008 deux subventions pour :

- ✚ la maison de retraite Nazareth à Orléans dans le Loiret (29 lits): 426 000 € (aucun mandatement en 2008)
- ✚ la construction d'un EHPAD à Saint-Doulchard dans le Cher (82 lits et 2 lits en chambres temporaires) : 945 255 € dont 189 051 € mandatés en 2008

- Volet logement

|                | AP 2008      |                              |               | CP investissement 2008 |                              |              | AE<br>2008   | CP<br>2008   |
|----------------|--------------|------------------------------|---------------|------------------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                | Logement     | Résidences<br>adaptées<br>PA | Total<br>2008 | Logement               | Résidences<br>adaptées<br>PA | Total        | Logement     |              |
|                |              |                              |               |                        |                              |              |              |              |
| Cher           | 0,990        | 0                            | 0,990         | 0,050                  | 0                            | 0,050        | 0,525        | 0,100        |
| Eure-et-Loir   | 1,500        | 0,150                        | 1,650         | 0,250                  | 0,075                        | 0,325        | 0            | 0            |
| Indre          | 0,750        | 0                            | 0,750         | 0                      | 0                            | 0            | 0,05         | 0            |
| Indre-et-Loire | 0,500        | 0                            | 0,500         | 0,050                  | 0                            | 0,050        | 0            | 0            |
| Loir-et-Cher   | 0,600        | 0                            | 0,600         | 0,050                  | 0                            | 0,050        | 0            | 0            |
| Loiret         | 0,500        | 0                            | 0,500         | 0                      | 0                            | 0            | 0            | 0            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4,840</b> | <b>0,150</b>                 | <b>4,99</b>   | <b>0,400</b>           | <b>0,075</b>                 | <b>0,475</b> | <b>0,575</b> | <b>0,100</b> |

Les volets logement des 6 conventions Région – Département représentent 9,831 M€ en investissement et 1,150 M€ en fonctionnement.

Des AP ont été créées en 2008, à hauteur de 990 000 € pour le Cher, 1 500 000 € en Eure-et-Loir, 750 000 € pour l'Indre, 500 000 € en Indre-et-Loire, 600 000 € en Loir-et-Cher et 500 000 € pour le Loiret (soit la moitié des dotations contractualisées) pour des opérations de viabilisations de foncier et de réhabilitation de logements.

Une AP de 150 000 € a été ouverte en Eure-et-Loir pour une opération de résidence adaptée pour personnes âgées.

Sur 2008 ont été affectés 334 500 € pour :

- 3 projets de démolition dans le Cher pour un montant total de 99 689 € (30 logements à Aubigny-sur-Nère, 36 logements à La Guerche-sur-l'Aubois, 12 logements au Châtelet-en-Berry).
- En Eure-et-Loir, 3 projets d'acquisition-viabilisation de terrains en vue de construction de logements sociaux pour un montant total de 314 500 € (Béville-le-Comte, Gélainville, Pierres) et 1 projet de démolition de 10 logements à Coudreceau (20 000 €)
- En Loir-et-Cher, 1 projet relatif à des travaux d'adaptation de 5 logements locatifs sociaux pour personnes âgées et handicapées aux Montils (25 000 €)

Concernant ces projets, aucun mandatement n'a été effectué en 2008.

Par ailleurs, deux AE ont été créées en 2008 à hauteur de 525 000 € (soit la moitié de 1 050 000 €) pour le financement du fonds de garantie pour le logement des jeunes de 18 à 25 ans dans le Cher et 50 000 € pour l'animation du PIG dans l'Indre (soit la moitié de la dotation prévue).

Pour le Cher, l'affectation des crédits a été faite à la signature de la convention (le 5 juin 2008) et un montant de 525 000 € a été engagé en 2008 mais aucun mandatement n'a été effectué en 2008.

## DOMAINE : OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En investissement, le total des opérations mandatées au titre de ce domaine s'élève à 2,66 M€, soit 55,5 % des crédits votés et en fonctionnement à 1,53 M€, soit 99,45 % des crédits votés.

### Programme : aménagement du territoire

|                                  | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                   | 4 790 000,00                 | -2 128 867,80                            | 2 661 132,20                        | 271 977,00          | 2 658 276,68        |
| Fonctionnement                   | 1 543 598,48                 | 1 627,00                                 | 1 545 225,48                        | 1 348 725,04        | 1 535 146,76        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>6 333 598,48</b>          | <b>-2 127 240,80</b>                     | <b>4 206 357,68</b>                 | <b>1 620 702,04</b> | <b>4 193 423,44</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### **Contrat de plan 2000-2006 :**

L'année 2008 a permis de mandater des actions engagées au titre de l'article 26 du CPER 2000-2006, notamment pour :

**Les franges franciliennes** (mandaté investissement : 411 541 €)

A titre d'exemples ont été financés :

- ✚ La construction d'un centre de loisirs sans hébergement à Pithiviers,
- ✚ L'acquisition et l'aménagement des abords de la gare d'Épernon,
- ✚ La création d'un espace citoyen à Dordives.

### **Les « grands projets »**

(mandaté investissement : 1 066 448 €)

Sur 2008, ont été notamment financés :

- ✚ La requalification de la friche industrielle de l'ancienne gare du Blanc,
- ✚ La réindustrialisation des groupes A et B du site GIAT à Salbris,
- ✚ L'acquisition de l'ancienne voie ferrée et l'aménagement de la voie verte « Le Blanc-Ruffec-le-Château »

### **Le FRAC Territoires**

(mandaté investissement : 95 758 € et mandaté fonctionnement : 47 098 €)

En 2008, 9 études ont été mandatées en investissement, notamment :

- ✚ Deux études pour l'élaboration d'un projet de développement urbain préalable à un contrat régional ville moyenne à La Châtre et à Gien,
- ✚ La réalisation d'une étude pour la relance urbaine du centre historique à Sainte-Maure-de-Touraine,
- ✚ L'étude de faisabilité de la création d'un musée historique dans l'enceinte de l'église de Saint Florentin à Amboise

En fonctionnement, le marché Ingerop relatif à l'étude de définition de travaux de confortement des ouvrages du Cher Canalisé a fait l'objet d'un report de 47 098,48 € sur 2008 et a été mandaté à cette hauteur en 2008.

## **Contrat de projets 2007-2013 (volet territorial)**

En 2008, ont été ouvertes 3 AP pour un montant total de 9 750 000 M€ et une AE de 750 000 € concernant :

### ***Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes :*** (mandaté : 0)

Une AP de 4 000 000 € a été créée, pour faire face aux besoins susceptibles d'être générés par le premier appel à initiatives lancé en juillet 2007 qui vise principalement la requalification de friches urbaines. En juillet 2008, 11 projets ont été déclarés éligibles pour un montant de subvention Etat / Région de 7,875 M€ maximum. Au regard de sa délégation d'AE, les projets déposés dans ce cadre ont été financés en décembre 2008 par l'Etat (ateliers du Beauvoir à Chateaudun, friche gare du Blanc, friche Matra à Romorantin, site industriel de Beaulieu les Loches, ...), ce qui explique la non consommation des crédits de paiement inscrits au budget 2008 (600 000 €).

### ***Frac Territoire :***

(mandaté investissement : 14 440 € et mandaté fonctionnement : 175 390 €)

La participation régionale prévue pour le FRAC s'élevant à 4,3 M€, un montant de 3,130 M€ est géré au titre du budget Territoires solidaires, le reste étant géré au titre du budget Environnement.

Il a été ouvert 1,5 M€ correspondant à la première partie du CPER et répartis à parité entre investissement et fonctionnement en ouvrant une AP et une AE à hauteur de 0,750 M€ chacune.

En investissement, 48 920 € ont été affectés pour 3 études :

- ✚ L'Etude de développement urbain à Bléré,
- ✚ L'Etude de faisabilité pour l'implantation d'une unité d'hébergement touristique, de loisirs et de séjours multisaïsons entre les plans d'eau de Cloyes-sur-le-Loir et Montigny-le-Gannelon,
- ✚ L'étude d'opportunité et de faisabilité liée à la problématique des équipements aquatiques à l'échelle des cantons de Richelieu, l'Ile Bouchard, Sainte Maure (1<sup>er</sup> acompte de 14 440 € mandatés en 2008).

En fonctionnement :

En 2008 un montant total de 181 129 € a été engagé pour :

- ✚ L'évaluation du 1<sup>er</sup> contrat de pays du Gatinais et l'actualisation de la charte de développement,
- ✚ L'adhésion annuelle à l'association Villes Au Carré et le fonctionnement 2007 et 2008 de cette association,
- ✚ L'élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement rural par la Communauté de communes du Pays de Ronsard,
- ✚ La réalisation d'une enquête déplacements par la Communauté d'agglomération de Blois.

L'ensemble de ces opérations ont fait l'objet d'un mandatement total de 175 389,70 €.

### **Projets structurants :**

(mandaté : 0 €)

Le volet territorial du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 prévoit une enveloppe de 20 M€ répartie à parité entre l'Etat et la Région pour financer des projets structurants, ayant un réel effet sur l'attractivité du territoire concerné.

Une AP de 5 000 000 € a été ouverte pour faire face aux besoins susceptibles d'être générés par le premier appel à initiatives lancé en juillet dernier et à l'issue duquel 21 projets, pour un montant de subventions Etat / Région de 12,982 M€ maximum ont été retenus.

Parmi ceux ayant déposé leur projet en 2008, le réseau métropolitain à haut débit de Tours a été financé par la Région, à hauteur de 750 000 € (non affectés en 2008 mais à l'issue de la CPR de janvier 2009).

### **Conventions Région-Départements 2007/2013 : aménagement du territoire :**

#### **- Département du Cher : (mandaté investissement : 156 500 €)**

L'année 2008 a permis de créer une AP de 1 773 000 € pour le pôle du cheval et de l'âne à La Celle-Condé, une AP de 700 000 € pour l'éco-quartier Baudens à BOURGES et une AP de 450 000 € pour les maisons de solidarités.

Sur le projet du pôle du cheval et de l'âne, une subvention de 782 500 € a été accordée au Département du Cher pour la création d'hébergement sous la forme d'un village de 55 roulottes (mandaté 2008 : 156 500 €)

#### **- Eure-et-Loir : (mandaté investissement : 0)**

Une AP de 1 000 000 € a été créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 1 955 000 €) pour le financement de parcs d'activités et d'immobilier d'entreprises. Aucune affectation n'a eu lieu en 2008.

#### **- Indre : (mandaté investissement : 0)**

3 AP ont été ouvertes en 2008 pour un montant total de 3 491 000 € pour financer :

- les travaux immobiliers industriels liés à des projets de création et de développement d'entreprises, notamment dans le cadre du développement économique que peut générer l'aéroport de Châteauroux-Déols (3 000 000 €)
- la création d'une maison départementale du handicap (425 000 €),
- la réalisation d'une étude globale définissant les potentiels touristiques du site du Lac d'Eguzon (66 000 €)

L'engagement des 2 premières opérations se réalisera en 2009.

#### **- Indre-et-Loire : (mandaté investissement : 270 000 €)**

Une AP de 2 000 000 € a été créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 4 540 000 €) pour le financement de parcs d'activités.

Par ailleurs, 270 000 € ont été engagés et mandatés en investissement en faveur de la SEMAVAL pour le programme d'investissement de l'aéroport de Tours.

#### **- Loir-et-Cher : (mandaté : 0 €)**

Une AP de 1 000 000 € a été créée en 2008 (environ la moitié de la dotation prévue de 2 045 000 €) pour le financement de parcs d'activités. A ce titre, une opération a été engagée en 2008 pour la construction d'un bâtiment industriel pour la société CAILLAU à Romorantin-Lanthenay.

Par ailleurs, deux projets sont identifiés : une AP de 350 000 € a été ouverte pour le développement de l'aérodrome du Breuil et une AP de 500 000 € pour le GIAT à Salbris.

### **Fonds de Développement du Sud : (mandaté investissement : 641 613 €)**

La création en 2008 d'une enveloppe de 2,5 M€ a permis d'engager les opérations suivantes pour un montant total de 2 027 893 € :

- ✚ La construction du réseau très haut débit fibre optique à Vierzon,
- ✚ La requalification de la friche de l'ancienne gare du Blanc (2<sup>ème</sup> tranche),
- ✚ La restructuration de la salle des bains-douches à Lignièrès,
- ✚ La construction du centre céramique de La Borne,
- ✚ La réalisation d'un film et d'une exposition permanente à la Halle à charbon de Grossouvre,
- ✚ Des aménagements sur le site de l'aéroport de Châteauroux : chemin de ronde, équipements de la plateforme Est, étude pour l'implantation d'un hangar aéronautique, étude pour l'implantation d'une entreprise de maintenance (mandaté 45 046 €)
- ✚ La réhabilitation du VVF d'Eguzon-Chantôme,
- ✚ L'extension de l'espace Ciel ouvert à Nançay.

Le montant total des mandatements 2008 au titre du Fond Sud représente 641 612,72 € dont 45 046 € sur une opération engagée en 2009 et 596 566,72 € sur des projets engagés antérieurement pour solder notamment deux opérations :

- ✚ La construction d'un atelier-relais sur la zone aéroportuaire de Châteauroux-Déols,
- ✚ L'aménagement du pôle du Cheval et de l'âne (2<sup>ème</sup> tranche).

### **Agendas 21 locaux : (mandaté fonctionnement : 12 659 €)**

Une partie du FRAC Territoires sera réservée, pour un montant estimé de 1,170 M€, au financement d'agendas 21 dans les communes et communautés de communes et sera inscrite au titre du budget environnement du Conseil régional.

Concernant les agendas 21 des pays et agglomérations, les besoins sont estimés à 300 000 € sur 3 ans pour la réalisation de l'étape 1 qui consiste à identifier pour chaque territoire les écarts entre ses pratiques et le référentiel national agenda 21. A cet effet, a été ouverte en 2008 une AE à cette hauteur sur laquelle 253 172 € ont été affectés correspondant au montant total du marché. (mandaté 2008 : 12 658,58 €).

#### **➤ Aéroport de Châteauroux-Déols : (mandaté Investissement : 1 977 € et mandaté fonctionnement : 1 300 000 €)**

Une subvention de 1,3 M€ a été engagée et mandatée en faveur de l'établissement public régional « Aéroport de Châteauroux Centre ». Cette subvention couvre le déficit d'exploitation de l'aéroport et a également permis de financer certains investissements réalisés sur le domaine aéroportuaire, propriété de la Région.

Par ailleurs, un engagement de 1 656,26 € a été pris pour l'édition d'un document d'arpentage relatif à l'aéroport de Châteauroux lié à l'implantation d'Europe Aviation.

En investissement, 1 977 € ont été engagés et mandatés pour honorer les frais de publication de cession foncière correspondant aux terrains acquis auprès du Département de l'Indre.

**TECHNOLOGIES D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION**

## **LES ORIENTATIONS**

La région Centre a poursuivi avec beaucoup de volontarisme son action en faveur des technologies de l'information et de la communication en engageant 4,5 millions d'euros sur cette politique au titre de l'année 2008.

3,5 millions d'euros ont ainsi été consacrés au réseau régional haut débit et à la plateforme de télégestion des lycées.

Le GIP-RECIA cofinancé à parité avec l'Etat a déployé en 2008 une architecture homogène pour les CFA.

En 2008 des études ont été conduites pour à la mise en œuvre opérationnelle de certains programmes prévus au contrat de projet 2007-2013 notamment :

- le programme d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile a été défini en 2008 suite à une campagne de mesure effectuée par le GIP RECIA puis après une phase de négociation menée entre l'Etat, la Région, les Départements et les opérateurs afin de répartir territorialement et financièrement les points d'émission supplémentaires à réaliser. La mise en œuvre de ce programme débutera dès 2009.
- une étude d'opportunité de réalisation d'une plateforme régionale géomatique. Cette étude a conduit à la décision de confier au GIP RECIA la mise en œuvre de cette plateforme en 2009.
- un état des lieux concernant la couverture territoriale par les espaces publics numériques de toute origine afin de mieux cibler le nouveau dispositif EPN. Ce nouveau dispositif « espace public numérique », en cours de validation entre l'Etat et la Région, sera lancé au cours du second semestre 2009.
- la décision de lancement de généralisation, à la rentrée de septembre 2009, des environnements numériques de travail dans les lycées impose la mise en œuvre de la plateforme d'hébergement qui sera opérationnelle en septembre prochain.

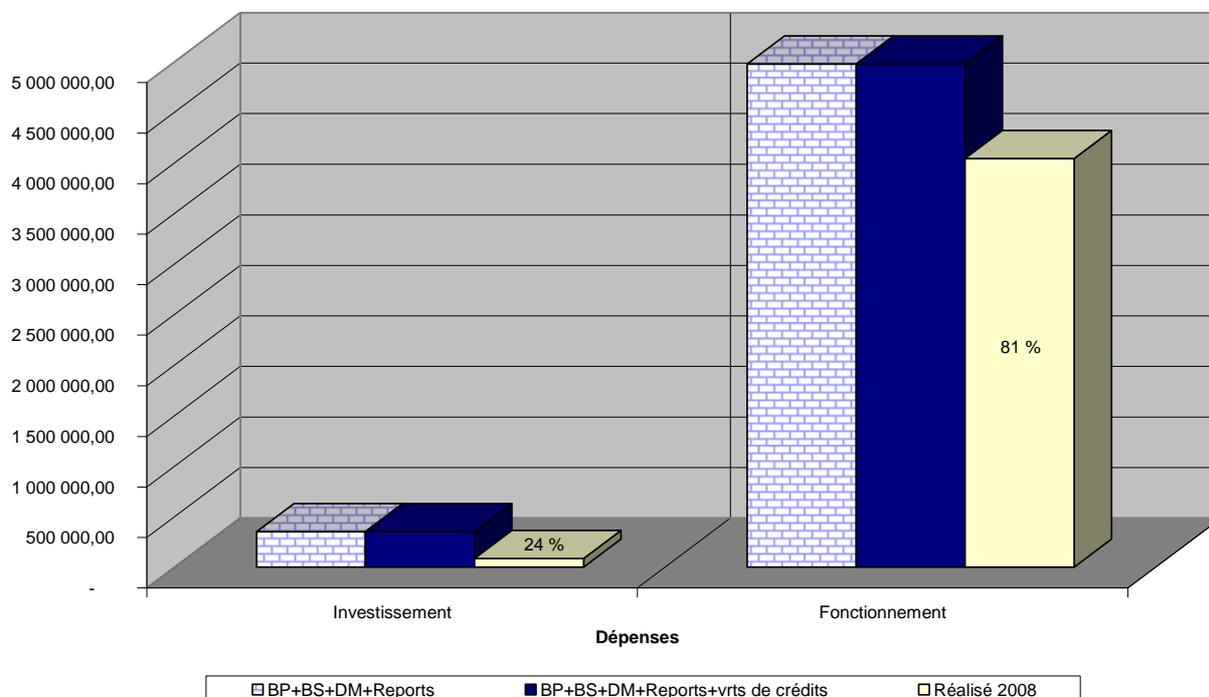
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

### Crédits de paiement

|                                                       | DEPENSES            |                     |            | RECETTES      |              |           |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------|---------------|--------------|-----------|
|                                                       | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %          | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008 | %         |
| <b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> |                     |                     |            |               |              |           |
| Investissement                                        | 350 000,00          | 85 312,84           | 24%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement                                        | 4 975 000,00        | 4 477 569,23        | 90%        | -             | -            | 0%        |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>5 325 000,00</b> | <b>4 562 882,07</b> | <b>86%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Technologies d'information et de communication



### Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                         | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-7005       | VT - ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL CPER 2007-2013       | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 500 000                 | 500 000                     |
|                      | 2008-7006       | VT - PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE CPER 2007-2013            | 0                                                 | 250 000                                       | 250 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7050       | VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES CPER 2007-2013                 | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7051       | VT - EXPERIMENTATIONS TIC CPER 2007-2013                       | 0                                                 | 500 000                                       | 500 000                                   | 0                       | 0                           |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                                | <b>0</b>                                          | <b>1 750 000</b>                              | <b>1 750 000</b>                          | <b>500 000</b>          | <b>500 000</b>              |
| AP                   | 2008-7000       | VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT CPER 2007-2013 | 0                                                 | 400 000                                       | 400 000                                   | 0                       | 0                           |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                                | <b>0</b>                                          | <b>400 000</b>                                | <b>400 000</b>                            | <b>0</b>                | <b>0</b>                    |
| <b>Total général</b> |                 |                                                                | <b>0</b>                                          | <b>2 150 000</b>                              | <b>2 150 000</b>                          | <b>500 000</b>          | <b>500 000</b>              |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE : TIC

#### Programme : TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES

|                                    | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                     | 100 000,00                      | -1 645,00                                      | 98 355,00                              | 0,00               | 0,00                |
| Fonctionnement                     | 4 400 000,00                    | 0,00                                           | 4 400 000,00                           | 437 200,00         | 4 227 569,23        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>4 500 000,00</b>             | <b>-1 645,00</b>                               | <b>4 498 355,00</b>                    | <b>437 200,00</b>  | <b>4 227 569,23</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le programme TIC "Equipements et services" a permis de prendre en charge les opérations suivantes :

- La Plateforme de télégestion et la maintenance informatique de proximité des lycées sont opérationnelles depuis juin 2005. Conformément à la convention d'application de l'article 25 du CPER 2000-2006, l'Etat a assuré sa part de financement à hauteur de 3,2250 M€ pour la période 2005-2007. En 2008, la Région a assuré seule le financement pour un montant de 1 748 470,68 €.
- Les dépenses liées au réseau régional de seconde génération correspondent au financement, par le biais d'un groupement de commandes coordonné par le GIP RECIA, des liaisons des lycées publics et privés, des CFA et des établissements de formation sanitaire et sociale. Elles représentent un coût de 1 841 898,55 €.
- La participation statutaire de la Région au fonctionnement du GIP RECIA a été appelée à hauteur de 437 200 €, dans le respect de la parité Etat – Région prévue au Contrat de Projet 2007-2013.
- GIP RECIA – Missions spécifiques. Dans le cadre du déploiement dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) d'une architecture informatique homogène d'établissement, la Région a versé au GIP RECIA une subvention de 200 000 € correspondant à la fin de la première tranche de neuf CFA et au lancement de la deuxième tranche de programmation.
- Couverture téléphonie mobile et haut débit. En concertation avec l'Etat, une analyse complète du territoire régional a été effectuée. Elle a permis de préciser la liste des 26 communes en zone blanche selon le protocole ARCEP. Les conseils généraux maitres d'ouvrage vont lancer la construction de pylônes à partir de 2009.

De même, le GIP RECIA en lien avec les opérateurs téléphoniques a déterminé, commune

par commune, le nombre de lignes inéligibles au haut débit. Un programme a été défini afin de subventionner les maîtres d'ouvrage (conseils généraux et communautés de communes) afin de couvrir 80 % des lignes avec un débit minimal de 512 Kilobits/seconde. Une programmation complète est envisagée entre 2009 et 2011.

Une première opération concernant 1 300 lignes a été programmée fin 2008. La part du financement CPER a été totalement prise en charge par l'Etat, selon un principe de répartition alternée des financements Etat-Région.

### Programme : TIC DEVELOPPEMENT DES USAGES

|                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés  |
|----------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------|
| <b>TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES</b> |                              |                                          |                                     |                 |                   |
| Investissement                         | 250 000,00                   | 1 645,00                                 | 251 645,00                          | 0,00            | 85 312,84         |
| Fonctionnement                         | 575 000,00                   | 0,00                                     | 575 000,00                          | 0,00            | 250 000,00        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>825 000,00</b>            | <b>1 645,00</b>                          | <b>826 645,00</b>                   | <b>0,00</b>     | <b>335 312,84</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le programme TIC "Développement des usages" regroupe plusieurs opérations :

- les Espaces Publics Numériques (EPN) ;
- les Environnements Numériques de Travail (ENT) ;
- la plateforme régionale mutualisée.
  
- Les Environnements Numériques de Travail sont des interfaces offertes aux lycéens, à leurs professeurs et à leurs parents afin de mettre en ligne des outils pédagogiques et des informations concernant la vie du lycée. Une expérimentation est menée auprès de 7 lycées et 6 collèges sous l'égide du GIP RECIA.  
S'agissant des ENT, la Région a versé 250 000 € au GIP RECIA, dans le cadre de ce projet.
  
- La plateforme régionale mutualisée aura pour projet de mettre à disposition des adhérents du GIP RECIA des moyens informatiques très puissants pouvant porter des applications concernant les Environnement Numérique de Travail, la géomatique, la mise en ligne du patrimoine vidéo de Centre Images... Elle sera mise en œuvre à partir de 2009.
  
- Pendant la période 2000-2006, environ 90 Espaces Publics Numériques ont été déployés sur la région Centre. Une étude a été menée en 2008 afin de déterminer précisément la répartition géographique des EPN existants et celles des structures pouvant être labellisées. La volonté régionale est de couvrir les territoires actuellement dépourvus d'une telle infrastructure.  
Des projets initiés en 2007 ont été soldés en 2008 pour un montant de 85 312,84 €.



# **ENVIRONNEMENT**

## **LES ORIENTATIONS**

**La question environnementale est désormais intégrée de façon transversale dans les politiques de la Région Centre.**

Ces politiques sont développées dans 2 grands domaines d'intervention : « **le Pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique** » et « **la Valorisation et la protection de l'Environnement** », répartis en 6 programmes d'actions.

Au cours de l'année 2008, **l'efficacité énergétique** a été marquée par :

- La pertinence du **prêt à taux zéro ISOLARIS Centre** qui a bénéficié à plus de 1000 foyers après 14 mois d'existence, touchant, dans un contexte économique difficile plus de 80% de ménages à revenus modestes et a concerné, pour les trois quarts, des travaux d'isolation reconnus comme les plus à-mêmes de faire baisser la facture énergétique des particuliers.
- L'accompagnement des filières professionnelles comme celle de la géothermie avec le lancement de la **marque de qualité régionale pour le forage, GEOQUAL**. L'appui de la Région aux filières professionnelles est un facteur de développement d'emplois durables et non délocalisables en période de récession.
- La mise en place de formations consacrées aux pratiques de construction de bâtiments à basse consommation d'énergie qui permettront aussi la création des emplois qualifiés de demain.
- Près de 100.000 € dédiés à l'efficacité énergétique dans le secteur des transports ont été consacrés à des Plans de Déplacement d'Entreprises et de Collectivités, à la création de sites de covoiturage et à des opérations de « conseil en mobilité ».

La **valorisation et la protection de l'environnement** se déclinent en 4 programmes d'action :

- La Région Centre contribue à la mise en oeuvre de la Directive Cadre Européenne sur la **bonne qualité de l'eau** à l'horizon 2015, en partenariat avec les Agences de l'Eau via le volet territorial du Contrat de projets Etat-Région. **L'amélioration de la gestion et de la protection des ressources en eau** s'est concrétisée en 2008 par la signature de 3 nouveaux contrats « Eau Centre » (contrat global de bassin) et par un appui marqué aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La reconduction de l'appel à projet sur les économies d'eau et les techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, permet aux collectivités de progresser dans les gestes quotidiens en faveur d'une bonne gestion de l'eau. Enfin, le second Forum Régional de l'Eau a réuni à Tours près de 300 participants, renforçant ainsi la prise en compte par nos concitoyens de la nécessité de protéger l'eau.

- En matière de **préservation de l'environnement**, une grande part des crédits a été consacrée à l'assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'un Agenda 21 pour onze collectivités régionales.

L'année 2008, a également été marquée par la création officielle de **l'Ecopôle**, ainsi que par la mise en chantier de la révision du **Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux** (PREDD) et du **Plan Régional pour la Qualité de l'Air** (PRQA) qui verront leur conclusion en 2009. A noter, l'engagement d'un programme original pour l'évaluation de la qualité de l'air dans les écoles (opération « Aicole » réalisée par l'association Lig'Air avec le soutien de la Région Centre).

Enfin dans ce programme d'actions, 2008 aura vu la révision des **Conventions Vertes** qui bénéficient à 11 Fédérations d'associations ou associations en région Centre, avec, à terme, la mise en oeuvre de conventions avec 3 associations supplémentaires.

- Dans le domaine de la **gestion du patrimoine naturel**, plus de 70% du budget est consacré aux actions de fonctionnement et d'investissements des trois Parcs Naturels Régionaux et du Conservatoire du Patrimoine Naturel Régional.

Parmi les points forts de l'année 2008, on peut relever l'engagement de la révision de la Charte du PNR Brenne et l'achèvement de celle du PNR Perche, mais aussi la mise en chantier de la cartographie du réseau écologique sur le territoire régional qui préfigure la réalisation de Trames Vertes et Bleues nécessaires à la protection de la biodiversité en région Centre.

Par ailleurs, on notera l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'élaboration de plans de gestion et le soutien à la réalisation de Réserves Naturelles Régionales.

- Enfin, le **Plan Loire Grandeur Nature**, principale ligne budgétaire de la politique environnementale, s'est décliné en 2 programmes d'actions, en achèvement du Contrat de Projet Etat-Région 2000-2006 (Plan Loire II) et au sein du Contrat de Projet Interrégional Loire 2007-2013 (CPIER- Plan Loire III) :

- **"Loire sécurité"** à travers lequel la Région contribue aux opérations de sécurité des populations et de renforcement des ouvrages domaniaux en matière de sécurité civile. La Région contribue également à la prévention des inondations via une convention signée en février 2008 avec l'EP Loire. Enfin, elle poursuit, dans le cadre de la même plateforme, son soutien à l'élaboration de Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) d'un certain nombre de communes.
- **"Loire patrimoine"**, comprenant le volet « **Eau, Espaces, Espèces** » du Plan Loire III, qui accompagne le Conservatoire du Patrimoine Naturel pour des actions de connaissance, d'acquisition et de gestion de différents milieux naturels du val de Loire, le volet « **Restauration et mise en valeur de la Loire** » soutenant les travaux de valorisation de sites ligériens et l'accompagnement de la Mission Loire. Enfin, dans le volet « Patrimoine -Etude » du CPIER, a été engagée une étude d'opportunité relative à la création d'un Parc naturel interrégional sur la Loire (départements du Cher et de la Nièvre).

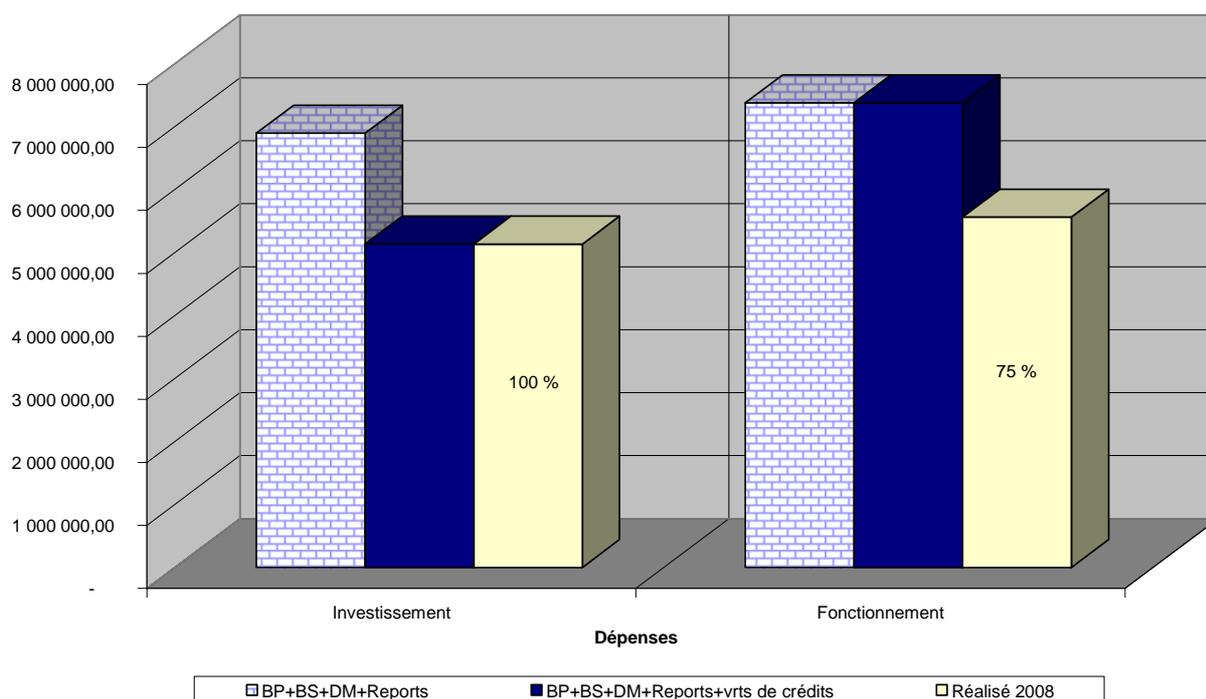
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET ENVIRONNEMENT

### Crédits de paiement

|                                                      | DEPENSES             |                      |             | RECETTES      |                  |           |
|------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------|---------------|------------------|-----------|
|                                                      | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %           | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008     | %         |
| <b>POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE</b>                 |                      |                      |             |               |                  |           |
| Investissement                                       | 2 206 637,78         | 2 206 637,78         | 100%        | -             | -                | 0%        |
| Fonctionnement                                       | 1 359 891,09         | 603 499,40           | 44%         | -             | 22 529,65        | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                                    | <b>3 566 528,87</b>  | <b>2 810 137,18</b>  | <b>79%</b>  | <b>-</b>      | <b>22 529,65</b> | <b>0%</b> |
| <b>VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> |                      |                      |             |               |                  |           |
| Investissement                                       | 2 930 505,22         | 2 928 486,24         | 100%        | -             | -                | 0%        |
| Fonctionnement                                       | 6 016 242,79         | 4 960 985,04         | 82%         | -             | 23 786,67        | 0%        |
| <b>Sous Total</b>                                    | <b>8 946 748,01</b>  | <b>7 889 471,28</b>  | <b>88%</b>  | <b>-</b>      | <b>23 786,67</b> | <b>0%</b> |
| <b>Total Investissement</b>                          | <b>5 137 143,00</b>  | <b>5 135 124,02</b>  | <b>100%</b> | <b>-</b>      | <b>-</b>         | <b>0%</b> |
| <b>Total Fonctionnement</b>                          | <b>7 376 133,88</b>  | <b>5 564 484,44</b>  | <b>75%</b>  | <b>-</b>      | <b>46 316,32</b> | <b>0%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>12 513 276,88</b> | <b>10 699 608,46</b> | <b>86%</b>  | <b>-</b>      | <b>46 316,32</b> | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

Répartition des crédits sur le secteur Environnement



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                         | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-7350       | VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX CPER 2007-2013       | 0                                                 | 1 170 000                                     | 1 170 000                                 | 248 559                 | 248 559                     |
|                      | 2008-7906       | CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES CPIER 2007    | 0                                                 | 1 035 000                                     | 1 035 000                                 | 172 500                 | 172 500                     |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                                | <b>0</b>                                          | <b>2 205 000</b>                              | <b>2 205 000</b>                          | <b>421 059</b>          | <b>421 059</b>              |
| AP                   | 2000-0761       | CONTRATS DE BASSIN : AGENCES DE L'EAU                          | 12 195 921                                        | -9 130 000                                    | 3 065 921                                 | 0                       | 3 057 038                   |
|                      | 2008-0677       | CONVENTIONS VERTES                                             | 0                                                 | 70 000                                        | 70 000                                    | 38 542                  | 38 542                      |
|                      | 2008-1101       | RESERVES NATURELLES REGIONALES                                 | 0                                                 | 54 000                                        | 54 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1102       | BOISCHAUT SUD                                                  | 0                                                 | 20 000                                        | 20 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-28010      | CG 28 - CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ANIMATION CLASSE NATURE      | 0                                                 | 260 000                                       | 260 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37016      | CG37 CENTRE INTERPRETATION VALLEES HUMIDES                     | 0                                                 | 378 000                                       | 378 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-45005      | CG45 - ARBORETUM DES BARRES                                    | 0                                                 | 166 000                                       | 166 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7300       | GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES CPER 2007-2013 (art. 2.2)    | 0                                                 | 1 557 000                                     | 1 557 000                                 | 1 555 939               | 1 555 939                   |
|                      | 2008-7301       | GP - ADEME BATIMENTS DURABLES CPER 2007-2013 (art. 2.2)        | 0                                                 | 535 000                                       | 535 000                                   | 85 000                  | 85 000                      |
|                      | 2008-7302       | GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE CPER 2007-2013              | 0                                                 | 93 000                                        | 93 000                                    | 90 745                  | 90 745                      |
|                      | 2008-7304       | VT - ADEME MAITRISE DES DEPLACEMENTS CPER 2007-2013 (art. 2.2) | 0                                                 | 141 000                                       | 141 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7305       | VT - ADEME - LIG'AIR CPER 2007-2013                            | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 100 000                 | 100 000                     |
|                      | 2008-7307       | VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU CPER 2007    | 0                                                 | 600 000                                       | 600 000                                   | 415 688                 | 415 688                     |
|                      | 2008-7308       | VT- CONTRAT DE BASSIN DE LA CISSE - CPER 2007-2013             | 0                                                 | 1 310 000                                     | 1 310 000                                 | 20 730                  | 20 730                      |
|                      | 2008-7309       | VT - CONTRAT DE BASSIN DU BEUVRON - CPER 2007-2013             | 0                                                 | 1 040 000                                     | 1 040 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7310       | VT - CONTRAT EAU CENTRE CPER 2007-2013                         | 0                                                 | 570 000                                       | 570 000                                   | 367 951                 | 367 951                     |
|                      | 2008-7900       | CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE-PROG 2008 CP     | 0                                                 | 3 173 000                                     | 3 173 000                                 | 3 172 760               | 3 172 760                   |
|                      | 2008-7901       | CPIER-CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL EN REGION CEN        | 0                                                 | 450 000                                       | 450 000                                   | 100 118                 | 100 118                     |
|                      | 2008-7902       | CPIER - BATELLERIE DE LOIRE CPIER 2007-2013 (art. 5)           | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7903       | CPIER - MAISONS DE LOIRE CPIER 2007-2013 (art. 5)              | 0                                                 | 586 000                                       | 586 000                                   | 16 094                  | 16 094                      |
|                      | 2008-7905       | CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - LA BOULLIE CPIER 2007-20  | 0                                                 | 60 000                                        | 60 000                                    | 19 857                  | 19 857                      |
|                      | 2008-7907       | CPIER PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES CPIER 2007-2    | 0                                                 | 1 725 000                                     | 1 725 000                                 | 287 500                 | 287 500                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                                | <b>12 195 921</b>                                 | <b>3 858 000</b>                              | <b>16 053 921</b>                         | <b>6 270 924</b>        | <b>9 327 962</b>            |
| <b>Total général</b> |                 |                                                                | <b>12 195 921</b>                                 | <b>6 063 000</b>                              | <b>18 258 921</b>                         | <b>6 691 983</b>        | <b>9 749 021</b>            |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

#### Programme : P.E.E. Usage en faveur de l'efficacité énergétique

#### DEPENSES

|                                                         | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|---------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                                          | 2 808 600,00                 | -601 962,22                              | 2 206 637,78                        | 0,00                | 2 206 637,78        |
| Fonctionnement                                          | 1 262 891,09                 | 97 000,00                                | 1 359 891,09                        | 1 196 386,93        | 603 499,40          |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>4 071 491,09</b>          | <b>-504 962,22</b>                       | <b>3 566 528,87</b>                 | <b>1 196 386,93</b> | <b>2 810 137,18</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                                         | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|---------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
| <b>PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE</b> |                              |                  |
| <b>Fonctionnement</b>                                   | <b>0,00</b>                  | <b>22 529,65</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### Maîtrise des déplacements

En fonctionnement, 97 001 € ont été engagés en 2008 dont 69 624 € pour des Plans de Déplacements des Entreprises, 10 824 € pour la création de sites de covoiturage, 5 153 € pour le soutien d'un service de coursiers à vélo et 11 400 € pour une opération de « conseil en mobilité ». Ces engagements ont généré le mandatement de 73 488 €.

Le budget d'investissement a été consommé à hauteur de 79%, ce qui s'explique par :

- moins de dossiers dans le domaine bois-énergie
- du retard dans les projets des collectivités suite aux élections municipales
- les Appels à Projets bâtiments durables ont moins de succès que prévus

La thématique « Energies » est présente dans 5 des 7 thèmes de la convention Etat-ADEME-Région : (CPEP = GPPE + VT)

- Thème 1 : Emergence de la demande : audits énergie, HQE, Communication (GPPE)
- Thème 2 : Bâtiments Durables (GPPE)
- Thème 3 : Energies renouvelables : bois-énergie, solaire, géothermie (GPPE)
- Thème 4 : Animation Energie des territoires : soutien aux Espaces Info Energie (EIE) et aux Agences Locales de l'Énergie (ALE) (VT\*)

\*VT : Volet Territorial

Nos modalités d'intervention n'ont pas été modifiées en 2008 par rapport à 2007.

En 2008, les dispositifs nouveaux initiés en 2007 ont été reconduits à savoir :

- l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » qui visent la construction et la rénovation de bâtiments BBC « Bâtiment Basse Consommation » pour les maîtres d'ouvrage Collectivités, Entreprises, bailleurs sociaux, associations.
- L'appel à projet « Intégration architecturale des systèmes photovoltaïques »
- Le dispositif de prêt à taux 0% Isolaris Centre
- La récupération des Certificats d'Economie d'Energie qui participent notamment au financement du dispositif Isolaris Centre.

L'approche par filière s'est poursuivie avec une étude sur la filière de sous-traitance de l'éolien sur le 1<sup>er</sup> semestre (restitution aux entreprises organisées le 30 septembre 2008) et l'animation d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des composantes de la filière méthanisation, action pilotée par la Direction de l'Agriculture. Une étude de marché sur les filières bâtiment et transport a permis de définir les secteurs nécessitant en région Centre la mise en place de démonstrateurs (à soutenir au titre de la mesure 17 du FEDER ; la notion de démonstrateurs a été précisée et partagée avec les acteurs régionaux relais auprès des porteurs de projets.

L'année 2008 a été marquée par :

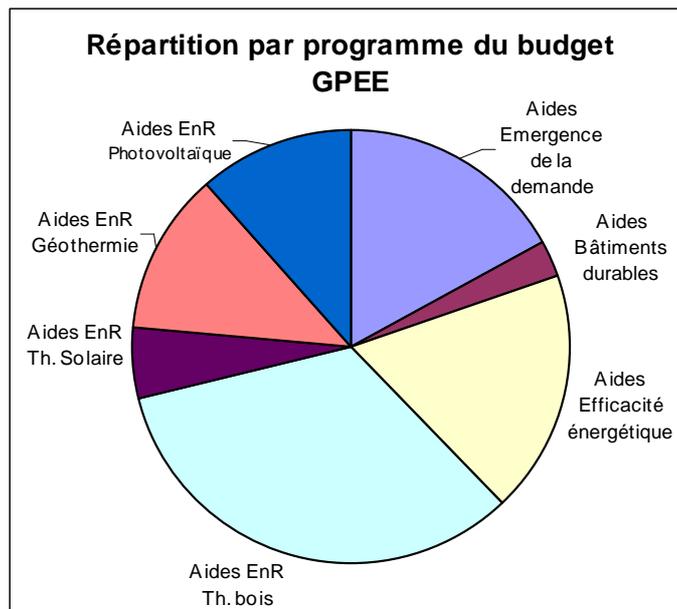
- le lancement de la **marque de qualité régionale pour le forage géothermique GEOQUAL** ;
- le **déploiement du prêt à taux 0% Isolaris** pour atteindre **1 000 dossiers** de prêts accordés après 14 mois d'existence.
- Le montage d'une **formation « Bâtiment Basse Consommation »** pour les professionnels Architectes, Bureaux d'études thermiques, services techniques des collectivités ;
- Un travail d'animation avec les professionnels du bâtiment dans le cadre du projet « Centre de Ressources Qualité Environnementale du Cadre Bâti » ;
- la création de **l'observatoire régional énergie gaz à effet de serre**, projet partenarial réunissant la DRIRE, l'ADEME et la Région ;
- la création d'un site internet portail régional « Energies Centre » qui sera ouvert au printemps 2009.

Le Comité d'Orientation de la mesure phare (COPE) s'est réuni à deux reprises en 2008 (avril et septembre).

Les dossiers de subventions accordés en 2008 comportent :

- 103 études (49% de l'ensemble des dossiers et 21% du budget) dont essentiellement les diagnostics thermiques des Bâtiments mais aussi des Conseils en orientation énergétique, des études HQE, et des études de maîtrise de la demande en électricité, soit 90 745 € engagés par la Région ;
- 33% de dossiers concernent les énergies renouvelables soit 1 555 939 € engagés par la Région.
- 6% des projets et 40% du budget concernent le bois énergie, soit 4 chaufferies, une plateforme bois-énergie et des extensions de réseaux de chaleur.
- 8% concernent le solaire thermique, soit 648 m<sup>2</sup> de capteurs solaire (dont 300 m<sup>2</sup> associés à une PAC)
- 7% pour 14% du budget concernent le solaire photovoltaïque, soit 277 kWc, 247 925 kWh/an de production et 2 880 m<sup>2</sup> de capteurs pour 9 projets lauréats de l'appel à projets.
- 9% concernent les équipements géothermie, soit 20 installations contre 14 en 2007.

On pourra citer l'installation pompe à chaleur géothermale sur nappe pour la commune de Ondreville sur Essone soutenue à hauteur de 25 780 €, la chaufferie bois pour 200 logements collectifs sur la ville de Tours financée à hauteur de 59 924 €.



Les opérations financées vont permettre de **valoriser et d'économiser 11 566 tonnes équivalent pétrole (TEP)** et d'éviter l'émission de **29 241 tonnes de gaz carbonique**, gaz à effet de serre contribuant au réchauffement et changement climatique.

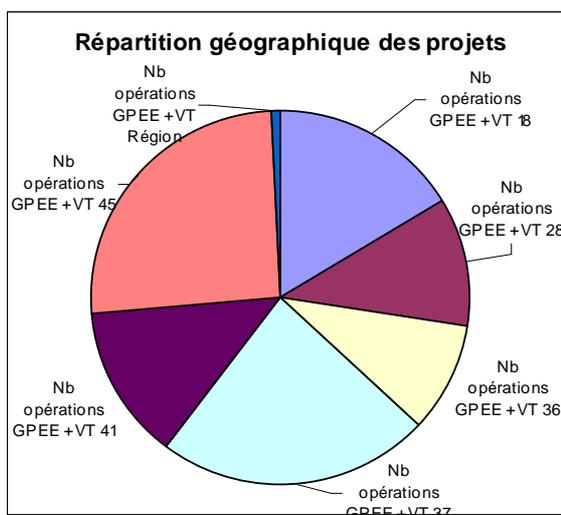
L'appel à projets « Efficacité énergétique dans les bâtiments » a rencontré des difficultés pour susciter l'intérêt des maîtres d'ouvrage éligibles. Seuls 2 projets, l'un en rénovation et l'autre en construction, ont été retenus pour un montant total d'intervention Région de 85 000 €. Un travail avec les professionnels intervenant en amont auprès des maîtres d'ouvrage, architectes et bureaux d'études thermiques, sera donc conduit pour promouvoir le développement de bâtiment basse consommation en région Centre.

2008 confirme la pérennisation des **6 espaces info énergie (EIE)** permettant de mieux sensibiliser et répondre aux besoins des particuliers pour les 6 départements de la région. Les **15 conseillers** (dont 2 supplémentaires fin 2008) ont assuré de l'ordre de **11 300 contacts** soit une hausse de 20% par rapport à 2007.

### Répartition géographique des projets

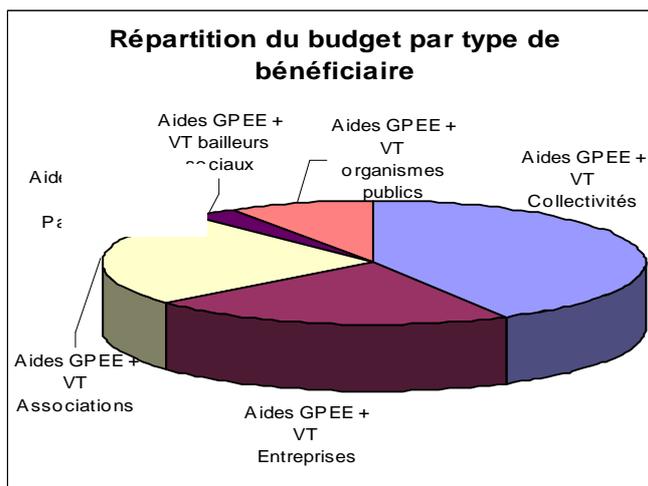
Tous les départements ont bénéficiés des aides.

L'Indre et Loire, le Loiret et le Cher présentent une dynamique toujours soutenue.



## Répartition des budgets GPEE +VT par type de bénéficiaires

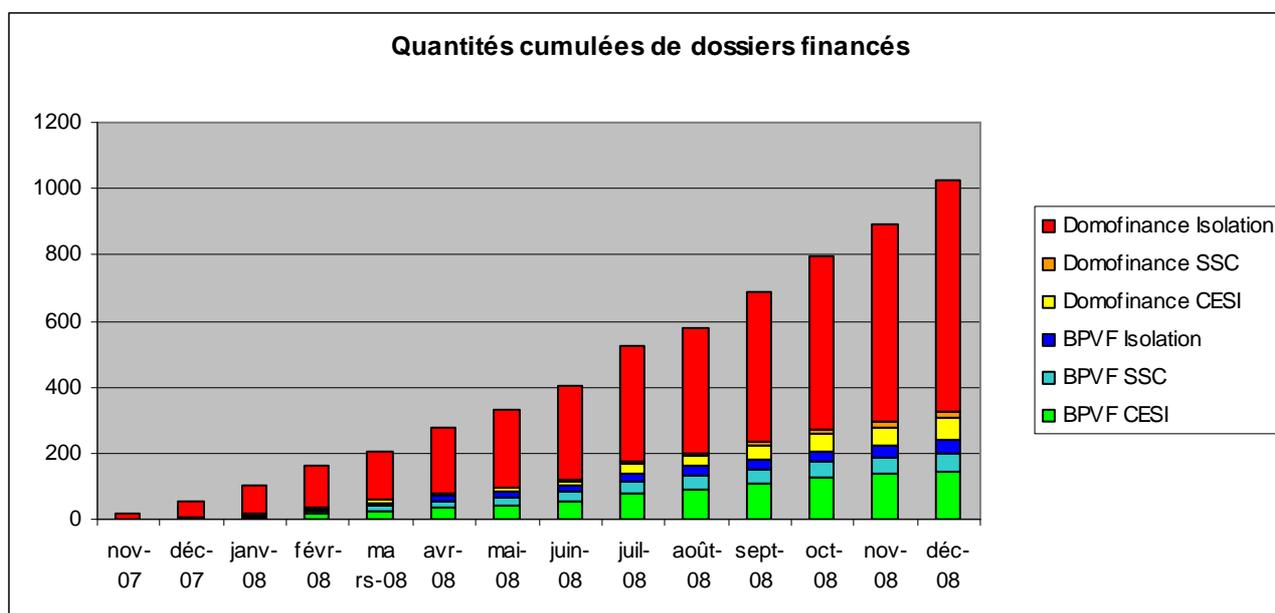
Il faut noter la grande diversité des bénéficiaires des aides CPER GPEE et VT. Toutefois les collectivités et organismes publics (chambres consulaires, établissements publics, hôpitaux) sont de loin les plus importants avec 42 et 9 % des aides apportées (viennent ensuite les entreprises (22% des aides), les associations (24%) et les bailleurs sociaux (6%)).



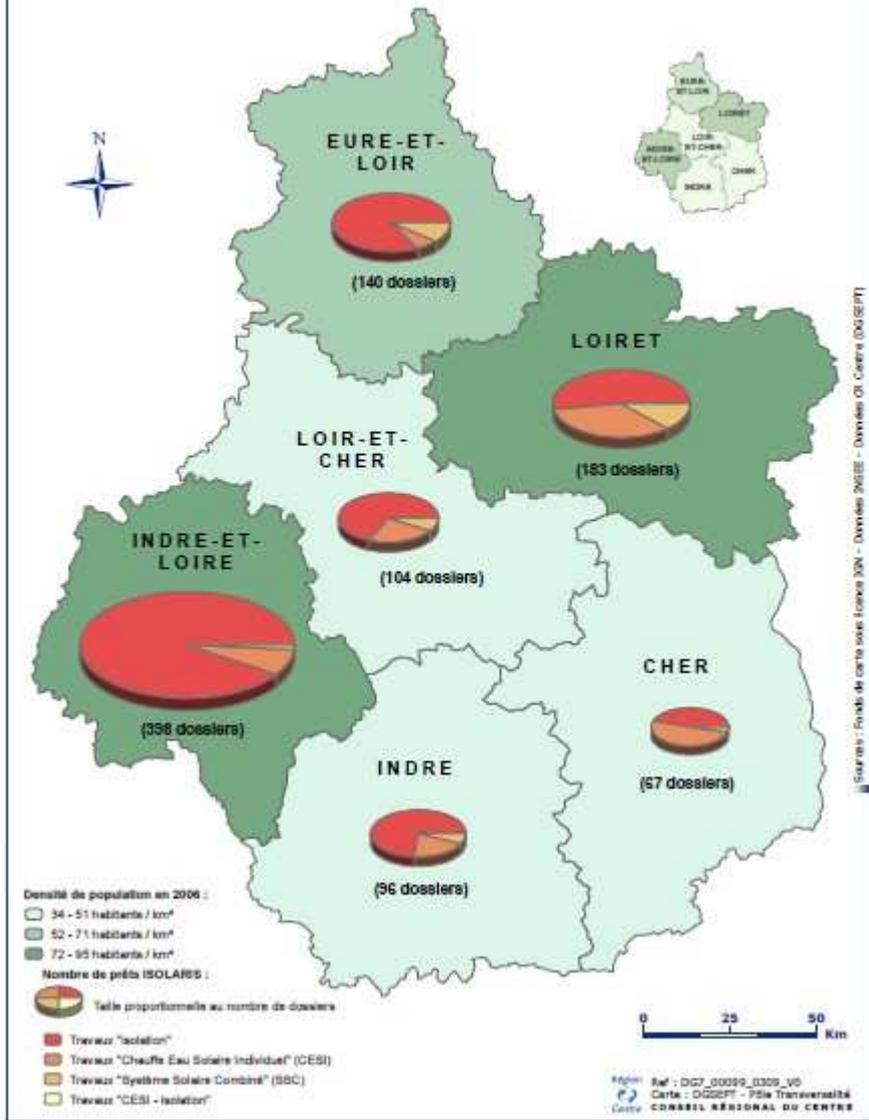
## Bilan au 31 décembre 2008 du dispositif de prêt à taux 0% ISOLARIS Centre

Le bilan validé par l'ensemble des partenaires est le suivant :

- Isolaris Centre est un produit pertinent qui s'est bien développé en région Centre et nos partenaires bancaires et financiers souhaitent poursuivre ce partenariat (malgré la mise en place par l'Etat en février 2009 du dispositif Eco-prêt) ;
- Le graphique ci-dessous illustre bien la progression du dispositif ; 1 027 dossiers financés à fin 2008 avec un coût de bonification de 325 000 € pour la Région (une enveloppe de 500 000 € avait été prévue).
- Les plafonds pour chacun des 3 types de travaux semblent avoir bien été calibrés puisque le montant moyen d'un prêt Isolation est de 3 558 €, 5 864 € pour un chauffe-eau solaire et 9 688 € pour un système solaire combiné.
- 73% des dossiers concernent l'isolation qui est la priorité fixée par la Région ;
- Le dispositif parvient à toucher les foyers à revenus modestes : 49% des bénéficiaires sont des retraités, 7% des techniciens-ouvriers, 15% des employés et 10% des cadres moyens.



## Nombre de prêts ISOLARIS accordés selon la nature des travaux (au 31/12/2008)



**DOMAINE :  
VALORISATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Programme :  
Gestion de l'eau**

**DEPENSES**

|                         | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>GESTION DE L'EAU</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement          | 330 000,00                      | -212 533,40                                    | 117 466,60                             | 0,00               | 117 466,60          |
| Fonctionnement          | 791 145,62                      | -113 678,00                                    | 677 467,62                             | 646 253,80         | 478 993,42          |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1 121 145,62</b>             | <b>-326 211,40</b>                             | <b>794 934,22</b>                      | <b>646 253,80</b>  | <b>596 460,02</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                         | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis     |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------|
| <b>GESTION DE L'EAU</b> |                                 |                 |
| <b>Fonctionnement</b>   | <b>0,00</b>                     | <b>2 970,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

L'amélioration de la gestion et de la protection de la ressource en eau est un des objectifs prioritaires du projet régional.

Les projets, initiés en 2006, notamment avec la mise en place des contrats de bassin (contrats de bassin de la Cisse et du Beuvron en juillet 2006), se poursuivent dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 (article 14.3) et de la convention entre la Région et les Agences de l'eau signée en février 2008.

Quatre thématiques d'actions sont inscrites dans cette convention cadre 2007 / 2013 ; elles donnent lieu aux 4 opérations fonctionnelles suivantes :

Contrats de bassins et contrats Eau Centre :

Trois nouveaux contrats, dans le cadre des Contrats Eau Centre, ont été approuvés au cours de l'année 2008 (contrat global Essonne-Amont, contrat global du Loing et contrat global de l'Indrois).

En investissement, une AP de 570 000 € a été ouverte en 2008 qui a donné lieu à un total affecté de 367 951 € pour les contrats Essonne-Amont, Loing et Indrois. Par ailleurs, 23 849 € ont été engagés pour des opérations dans le cadre du Contrat de bassin de la Cisse.

En fonctionnement, 206 920 € ont été engagés pour les contrats de bassin et contrats eau centre pour soutenir l'animation, la communication, les équipes de techniciens de rivière,

Appui aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

De nouvelles conventions cadres relatives à l'élaboration et/ou la mise en œuvre de SAGE ont été signées. Il s'agit des SAGE du Bassin de l'Authion, du Bassin de l'Huisne, du Bassin de la Nappe de Beauce, de la Sauldre.

127 092 € ont ainsi été engagés en fonctionnement pour soutenir la mise en œuvre des différents SAGE de la Région. Les recettes perçues en fonctionnement correspondent à un « trop perçu » sur les actions de communication 2007 non réalisées du SAGE Sauldre.

### Appels à projets économie d'eau :

L'année 2008 a permis l'engagement des nouveaux projets lauréats de l'appel à projets Eco l'Eau 2008. 415 688 € ont été affectés et engagés, notamment pour soutenir les projets suivants : noue végétalisée à Sandillon (100 000 €), toitures végétalisées sur les bureaux des gîtes de France de Touraine et Val de Loire et sur la mairie de Lamotte Beuvron (79 077 €), irrigation du golf à Villedieu-sur-Indre par récupération des eaux usées de la STEP (41 391 €)...

Les opérations engagées en 2008 ont généré 8 943 € de mandatement en 2008. et par ailleurs, 38 250 € ont été mandatés au titre de cette opération pour des projets antérieurs à 2008.

### Communication / Sensibilisation

La Région a organisé le 22 octobre 2008 la seconde édition du Forum Régional de l'Eau, au Vinci à Tours. Près de 300 participants, une vingtaine de stands, 6 ateliers... 73 317 € ont été engagés à cet effet.

**Programme :  
Préservation de l'Environnement**

**DEPENSES**

|                                        | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                         | 176 800,00                      | 133 880,57                                     | 310 680,57                             | 0,00                | 308 661,59          |
| Fonctionnement                         | 1 355 594,04                    | -9 322,00                                      | 1 346 272,04                           | 1 288 772,91        | 1 090 311,62        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>1 532 394,04</b>             | <b>124 558,57</b>                              | <b>1 656 952,61</b>                    | <b>1 288 772,91</b> | <b>1 398 973,21</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                        | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|----------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <b>PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b> |                                 |                  |
| <b>Fonctionnement</b>                  | <b>0,00</b>                     | <b>20 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme regroupe les opérations, inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région, s'intégrant dans le cadre de la convention Région / ADEME 2007-2013 (Gestion des déchets, Lig'Air) ainsi que, dans le cadre du Fonds Espaces Naturels, l'opération Ecopôle, et dans le cadre du FRAC territoire, l'opération Agendas 21 locaux.

Le dispositif « Conventions Vertes » s'inscrit également dans ce programme fonctionnel.

Opération – Gestion des déchets

71 510,85 € ont été mandatés dont 57 510,85 € pour le marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PREDD de la Région Centre », engagé en 2006. Cette opération a, par ailleurs, fait l'objet d'une convention entre la Région et l'ADEME qui a versé à la Région la subvention de 20 000 €.

14 000 € engagés et mandatés pour la 5ème édition des Ateliers du Développement durable. La dotation de 50 000 € initialement prévue pour financer la mise à disposition du public du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux n'a finalement pas été sollicitée, compte-tenu du report de cette consultation à 2009.

Opération – Lig'Air

En investissement, une AP de 100 000 € a été affectée et engagée en 2008 pour l'acquisition ou le renforcement des stations de mesures.

200 000 € ont été mandatés, 100 000 € pour honorer l'engagement de la convention 2007 et 100 000 € pour la convention 2008.

En fonctionnement, 92 000 € ont été engagés, soit 70 000 € pour la mise en œuvre du programme 2008 et 22 000 € pour l'opération Aicole "qualité de l'Air à l'Intérieur des écoles ».

128 311,96 € ont été mandatés :

- 38 511 € sur des engagements antérieurs dont 29 912 € pour le marché « assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation du PRQA »,
- 89 800 € sur les engagements 2008

### Opération – Ecopôle

En 2008, l'établissement public régional « Ecopôle de la Région Centre » a été créé. Une dotation initiale de 20 000 € a été engagée ainsi que 34 903 € pour des opérations de communication (site portail environnemental, création d'un label Ecopôle, brochures...).

Par ailleurs, 54 235 € ont été engagés en faveur des associations dans le cadre de programme de formation modulaires, soit au total un engagement 2008 en fonctionnement de 109 138 €. Au total, 16 modules de formation différents ont été proposés, soit 63 jours de formation à destination des acteurs de l'éducation à l'environnement, dans les associations mais aussi dans les collectivités territoriales, en partenariat avec le CNFPT.

64 317,94 € ont été mandatés, dont 16 260 € sur des engagements antérieurs et 48 058 € sur les engagements 2008.

### Opération – Agendas 21 locaux

Une autorisation d'engagement de 1,170 M€ a été créée en 2008 pour accompagner les communes et communautés de communes dans la mise en place d'un agenda 21 sur leur territoire.

La tranche conditionnelle du marché « assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'Agendas 21 auprès des communes et communautés de communes » a été engagée pour un montant de 248 558 €.

Onze collectivités ont ainsi pu bénéficier, tout au long de l'année 2008, de l'accompagnement du bureau d'études RCT pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable et les inciter à s'engager dans la mise en œuvre d'agendas 21 locaux.

Liste des collectivités lauréates en 2008 : Lucé et la Communauté de communes Beauce Vovéenne en Eure et Loir, Vendôme et la Communauté de communes du Pays de Vendôme dans le Loir et Cher, Montargis et Olivet dans le Loiret, Le Poinçonnet dans l'Indre, la Communauté de communes Sologne des rivières dans le Cher, et Saint-Pierre des Corps, Montlouis sur Loire, Sainte-Maure de Touraine et la Communauté de communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt en Indre et Loire.

214 616,64 € ont été mandatés, dont 204 214 € sur engagements antérieurs (notamment pour la tranche ferme du marché « assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'Agendas 21 auprès des communes et communautés de communes » à hauteur de 177 214 €), et 10 402 € sur l'engagement 2008.

### Opération – Conventions vertes

Les conventions cadres dont disposaient 11 associations arrivaient à échéance en 2008. Les associations ont bénéficié d'une dernière convention annuelle dans le cadre du dispositif existant.

Un bilan du dispositif a été réalisé faisant émerger les attentes des associations, et un nouvel outil a été mis en place prenant effet au 1er janvier 2009.

En investissement, une AP de 70 000 € a été ouverte et 38 542 € ont été affectés et engagés notamment pour du matériel pédagogique.

70 411,59 € ont été mandatés, dont 53 174 € pour les opérations dans le cadre de conventions antérieures et 17 238 € pour les opérations dans le cadre des conventions 2008.

Parallèlement, 435 121 € ont été engagés en fonctionnement pour accompagner les programmes d'actions 2008 des conventions vertes.

Par ailleurs, 110 200 € ont été engagés en fonctionnement notamment pour le fonctionnement de l'association Comité De Développement pour la Santé et la participation au festival Terre du Son au château de Candé à Monts (37)

Au total, 611 554,23 € ont été mandatés, dont 138 184 € pour honorer les engagements antérieurs et 473 370 € sur les engagements 2008.

**Programme :  
Patrimoine naturel**

**DEPENSES**

|                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|---------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PATRIMOINE NATUREL</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement            | 481 900,00                   | -252 437,56                              | 229 462,44                          | 0,00                | 229 462,44          |
| Fonctionnement            | 2 170 166,43                 | -32 000,00                               | 2 138 166,43                        | 2 166 021,50        | 1 770 546,12        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>2 652 066,43</b>          | <b>-284 437,56</b>                       | <b>2 367 628,87</b>                 | <b>2 166 021,50</b> | <b>2 000 008,56</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

|                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis   |
|---------------------------|------------------------------|---------------|
| <b>PATRIMOINE NATUREL</b> |                              |               |
| <b>Fonctionnement</b>     | <b>0,00</b>                  | <b>816,67</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les programmes d'actions des 3 Parcs naturels régionaux ainsi que celui du Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre sont financés au titre du volet territorial du CPER 2007/2013.

Opération « Conservatoire du Patrimoine naturel »

La Région, dans le cadre du volet territorial du CPER 2007/2013 (thème Fonds espaces naturels), poursuit son soutien aux actions de gestion et de valorisation de sites par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre. A ce titre, en 2008, 53 460 € ont été affectés et engagés en investissement (mandatés à hauteur de 25 798,50 €) et 92 990 € ont été engagés en fonctionnement (mandatés à hauteur de 83 691 €).

En dehors des opérations classiques de gestion des milieux naturels, on peut noter un volet connaissance intéressant pour l'année 2008 avec une étude bryologique (les mousses) sur le site des Landes à Ménétréol-sur-Sauldre (18), un inventaire des oiseaux nicheurs sur les pelouses de Bléré (37), et un suivi des odonates (libellules) sur l'étang Ex-Chèvres à Migné (36). L'ensemble de ces études de connaissance a été financé par la Région Centre à 40% pour un coût total de 11 400 € TTC.

On peut également noter que sur les opérations antérieures à 2008, 53 076 € ont été mandatés en investissement, et 9 305 € en fonctionnement (pour solde de la convention 2007).

Opération « Contrats de Parcs »

Pour les 3 Parcs naturels régionaux :

- 1 032 000 € ont été engagés et mandatés au titre de la contribution régionale statutaire à leur fonctionnement,

Dans le cadre des conventions annuelles 2008 :

- 292 332 € ont été engagés en faveur des actions de fonctionnement des programmes d'actions des 3 PNR ; engagements mandatés à hauteur de 136 251 €,

- 245 348 € ont été affectés et engagés en faveur des actions d'investissement des programmes d'actions des 3 PNR ; engagements mandatés à hauteur de 48 820 €.

Parmi les projets engagés, on peut citer, à titre d'exemples, l'aménagement de la grange de la Maison du Parc (Parc de la Brenne), le programme d'éducation à l'environnement et au territoire (Parc Loire Anjou Touraine), ou la charte forestière (Parc du Perche).

On peut également noter que sur les opérations antérieures à 2008, 50 446 € ont été mandatés en investissement, et 259 124 € en fonctionnement.

#### Opération « Révision de la Charte du PNR Brenne »

En fonctionnement, 60 000 € ont été engagés et mandatés pour accompagner le Parc naturel régional de la Brenne dans le travail de révision de sa charte.

#### Opération « Autres actions »

En 2008, 241 538 € ont été engagés en fonctionnement pour diverses opérations :

- La réalisation de la cartographie du réseau écologique sur le territoire de la Région Centre
- La communication sur le Mois des Parcs
- La 6ème édition du guide nature
- L'adhésion à la Fédération des Parcs naturels de France
- La réalisation d'une étude sur la Cistude d'Europe
- Le festival "Chapitre nature", édition 2008.
- La mise en réseau des maisons de Loire (tranche conditionnelle du marché 2007 CPIE Touraine)

Sur l'ensemble de ces opérations, 146 584 € ont été mandatés.

Par ailleurs, sur des opérations antérieures ont été mandatés :

20 593 € en fonctionnement, pour les Rendez-Vous Nature 2007, les 2èmes Rencontres nationales « Bâti agricole et paysages », le programme « agriculture et biodiversité » ou encore pour les opérations « un lycéen, un arbre »

42 191 € en investissement, d'une part pour les travaux d'enfouissement de réseaux à Ondreville-sur-Essonne, et d'autre part pour la plantation d'arbres, dans le cadre de l'opération « un lycéen, un arbre » sur la ZAC des Sablons à Vineuil (41).

#### Opération « Centre d'hébergement et d'animation »

Le projet prévu au titre de la convention Région/Département d'Eure-et-Loir 2007-2013 relatif au centre d'hébergement et d'animation de classes nature et patrimoine à Thiron-Gardais n'a pas été engagé en 2008 mais a fait l'objet d'une ouverture d'AP à hauteur de 260 000 €.

#### Opération Réserves Naturelles Régionales

Une AP de 54 000 € a été ouverte pour l'élaboration de plans de gestion et le soutien aux programmes de travaux associés. Compte-tenu de la nécessité de réaliser préalablement des diagnostics écologiques et socio-économiques des sites, cette AP n'a pas été affectée.

Néanmoins, la Région a adhéré à Réserves Naturelles de France, association qui fédère et anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles, à hauteur de 3000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération également, les travaux pilotes conduits par la Fédération de Pêche de l'Indre n'ont pas fait l'objet d'engagement nouveau en 2008, mais sur les engagements antérieurs 10 000 € ont été mandatés en investissement et 5 000 € en fonctionnement pour la réalisation de travaux démonstratifs sur la gestion des milieux aquatiques dans le Boischaud Sud.

Enfin, un mandat de 15 000 € en fonctionnement a été émis en faveur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien pour une opération de valorisation de la flore régionale engagée antérieurement.

**Programme :  
Plan Loire Grandeur Nature**

|                                   | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                    | 3 098 125,00                    | -825 229,39                                    | 2 272 895,61                           | 0,00                | 2 272 895,61        |
| Fonctionnement                    | 1 796 336,70                    | 58 000,00                                      | 1 854 336,70                           | 1 695 490,20        | 1 621 133,88        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>4 894 461,70</b>             | <b>-767 229,39</b>                             | <b>4 127 232,31</b>                    | <b>1 695 490,20</b> | <b>3 894 029,49</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**Plan Loire II (2000-2006) :**

Opération « Sécurité des populations » :

S'agissant de la sécurité des populations, les opérations, en investissement, relatives à la programmation des travaux sur le lit et les levées de la Loire (CPER 2000-2006), 1 377 980 € ont été mandatés.

« Restauration et Mise en valeur de la Loire » :

En ce qui concerne la restauration et la mise en valeur de la Loire, en investissement, 272 727,79 € ont été mandatés pour financer notamment :

- ✚ la signalétique des bords de Loire,
- ✚ des opérations antérieures notamment pour le solde de 2 projets figurant au contrat Patrimoine Loire Tour(s) Plus (la mise en valeur du quai Proudhon à Tours, l'acquisition de la propriété de Longchamp).
- ✚ des travaux de gestion et de valorisation de sites ligériens gérés par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC).

En fonctionnement, 15 075 € ont été mandatés pour des opérations antérieures en faveur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et de l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO Touraine) correspondant à la mise en oeuvre du programme Loire Nature II sur les sites de la Loire Tourangelle et de la Loire à Chouzé.

**Plan Loire III (CPIER 2007-2013) :**

Opération « Ouvrages domaniaux et sécurité civile » :

Dans le cadre du CPIER 2007-2013 (Plan Loire III), au titre des ouvrages domaniaux et sécurité civile, en 2008, 3 172 600 € ont été affectés et engagés sur l'AP créée en 2008 à hauteur de 3 173 000 € pour les programmations 2007 et 2008 (mandaté à hauteur de 317 276 €).

Opération « Prévention des inondations » :

La plateforme « Prévention des inondations » du Plan Loire III a pour objectif de réaliser des diagnostics de vulnérabilité auprès des entreprises et des travaux de mitigation. La mise en oeuvre de cette opération est précisée dans la convention avec l'EP Loire adoptée en CPR du 29 février 2008.

A ce titre, une AE de 1,035 M€ et une AP de 1,725 M€ ont été créées en 2008. Un total de 172 500 € a été affecté en fonctionnement pour le financement de diagnostics (129 375 €

mandatés en 2008) et un total de 287 500 € en investissement pour le soutien aux programmes de travaux qui en découlent (mandaté 2008 : 215 625 €), selon les termes de la Convention qui lie la Région à l'EP Loire.

Par ailleurs, dans le cadre de cette plateforme, la Région a engagé en fonctionnement 112 035 € en 2008 pour :

- la réalisation de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ou Plan communal de sauvegarde (PCS) mais aussi et des études relatives au risque des inondations (mandaté 2008 : 5 059 €)
- le programme d'actions 2008 du Centre Européen de Prévention du Risque Inondations (CEPRI), et la cotisation à hauteur de 1 000 € (mandatée en 2008)
- Le projet pilote relatif à la réduction des impacts de crue de la Loire sur le tissu économique poursuivi par la CCI du Loiret (mandaté 2008 : 21 543,50 €)

Pour les opérations antérieures à 2008, 77 367 € ont été mandatés en fonctionnement pour honorer les engagements 2007 concernant :

- la réalisation de DICRIM
- le programme d'actions 2007 du Centre Européen de Prévention du Risque Inondations (CEPRI)
- le projet pilote de réduction des impacts d'une crue de la Loire sur le tissu économique du Loiret.

Enfin, il a été créé une AP de 60 000 € pour des acquisitions dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie, opération portée par l'Agglomération de Blois au titre du Plan Loire III. En 2008 un total de 19 857 € a été affecté pour la réalisation de 7 acquisitions foncières. (mandaté 2008 : 15 367 €)

#### Opération « Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre »

Dans le cadre du CPIER 2007-2013, volet « Eau, espaces, espèces », la Région poursuit son soutien au Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre pour des actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation de différents milieux naturels sur le val de Loire et ses principaux affluents.

A ce titre, en investissement, 100 118 € ont été affectés et engagés en 2008 sur l'AP de 450 000 € créée en 2008 ; un total de 48 493 € a été mandaté.

Peut notamment être citée l'opération de gestion des milieux naturels par pâturage ovin, mise en œuvre sur 4 sites ligériens sur le département du Loiret, pour un coût total de 41 000 €, financés à 40% par la Région Centre.

En fonctionnement, 94 919 € ont été engagés, mandatés à hauteur de 85 427 €.

Pour les opérations antérieures à 2008, 11 296 € ont été mandatés en investissement notamment pour le paiement d'une acquisition du site « Les prairies du Fouzon » sur les communes de Couffy, Meusnes et Noyers-sur-Cher et 9 282 € en fonctionnement correspondant au solde de la convention 2007.

#### Opération « Batellerie de Loire »

Une AP de 100 000 € a été créée pour soutenir des projets d'investissement en faveur de la batellerie de Loire suite au règlement d'intervention approuvé en 2007.

#### Opération « Maisons de Loire » CPIER 2007/2013

La Région accompagne, au titre de l'article 5 du CPIER, les Maisons de Loire, notamment les projets d'éducation à l'environnement et de découverte de la Loire. A ce titre, sur une AP 2008 de 586 000 €, 16 094 € ont été affectés et engagés en investissement (mandatés à hauteur de 8 487 €) au titre des programmes d'actions des Maisons de Loire.

En revanche, les investissements relatifs aux travaux de la Maison de Loire de Montlouis n'ont pas été réalisés (décalés en 2009) et 200 395 € ont été engagés en fonctionnement (mandatés à hauteur de 181 235 €) pour la mise en œuvre des programmes d'action de ces maisons de Loire.

On peut également noter que sur les opérations antérieures à 2008, 5 644€ ont été mandatés en investissement correspondant au solde des conventions 2007, et 23 510 € en fonctionnement (dont 6 000 € pour la mise en réseau des Maisons de Loire).

#### Opération « EP Loire »

En fonctionnement, 399 805 € ont été engagés et mandatés, au titre de la participation statutaire 2008 de la Région à l'EP Loire. Par ailleurs, 15 000 € ont été engagés et mandatés à l'EP Loire pour l'organisation et la mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> salon « PREVIRISQ » à Tours.

#### Opération « Mission Loire »

L'accompagnement de la Mission Loire a donné lieu, en 2008, à un engagement en fonctionnement de 655 000 € dont 630 000 €, au titre de la dotation statutaire, et 25 000 € pour une campagne d'information sur les paysages ligériens. Ces engagements ont été mandatés à hauteur de 650 000 €.

#### Opération « Patrimoine - Etudes »

Enfin, sur le volet Patrimoine – Etudes du CPIER 207/2013, la Région a engagé, en fonctionnement, une subvention de 75 000 € pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'un Parc naturel régional interrégional sur la Loire (sur les départements du Cher et de la Nièvre), entre le bec d'Allier et le nord du département du Cher. Cet engagement n'a pas donné lieu, en 2008, à un mandatement.

#### **Convention Région-Département Indre-et-Loire (2007-2013) :**

La Convention Région/Département d'Indre-et-Loire, approuvée par la CPR du 28 juin 2007, prévoit le soutien régional à la création d'un centre d'interprétation « Espace Loire » à Bréhémont.

A ce titre, une AP « CG 37 Centre Interprétation Vallées humides Bréhémont » de 378 000 € a été créée en DM1. L'engagement de ce projet a été différé compte-tenu des évolutions souhaitées par le Conseil général d'Indre et Loire quant aux actions en faveur des ports et de la marine de Loire.

# **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

## **LES ORIENTATIONS**

La Région a fait un choix clair de soutien au développement ferroviaire, en y associant une recherche de la qualité du service et des tarifications adaptées pour les usagers avec le souci permanent d'agir en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.

**Au total, la Région a engagé 173,6 millions d'euros dans 3 domaines en 2008 :**

- 1. Les transports de voyageurs**
- 2. Les infrastructures ferroviaires**
- 3. Les infrastructures routières**

La Région a consacré à la gestion des transports régionaux de voyageurs 113 millions d'euros.

**L'année 2008 s'est soldée par une nouvelle croissance du trafic de 10% et des recettes de 10,5%.**

Cette croissance confirme la pertinence de la politique régionale de tarifications en direction des salariés, des étudiants et des apprentis. Cette croissance montre également que l'adaptation de l'offre produit des résultats intéressants. A titre d'exemple, sur l'axe Paris-Orléans-Vierzon-Eguzon cette adaptation s'est traduite par une augmentation de plus de 20% de la fréquentation.

La politique pour le **développement de la billettique** se concrétise par la mise en place d'une convention relative au financement de l'investissement pour la période 2008-2010. La Région a investi **80 000€ dans le système Flash Trafic qui permet d'informer les voyageurs en temps réel par SMS et/ou par mail des perturbations en cours sur les lignes qu'ils empruntent.**

Dans le domaine des **infrastructures ferroviaires**, la mise en œuvre du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013 a débuté. Les études préliminaires relatives à la **modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle** sont achevées.

La phase réalisation de la **commande centralisée Tours-Chinon** a démarré comme prévu.

Les acquisitions foncières nécessaires à **l'électrification de la ligne Bourges-Saincaize** ont été engagées.

Les études préliminaires à la **réouverture au service voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf-sur-Loire** ont démarré. Elles seront achevées à l'automne 2009.

Par ailleurs, des opérations du précédent contrat de plan se sont achevées.

Le coût de **l'électrification Tours-Vierzon** s'est avéré au final moins élevé d'environ 10M€ par rapport au financement prévu.

**Les études de projet de Chartres-Voves ont été terminées ce qui permettra d'engager une première tranche de travaux en toute fin d'année 2009.**

Par ailleurs la Région a contribué à la réalisation d'autres opérations relatives au développement du transport ferroviaire.

**La gare d'Orléans ouverte au public début 2008 a déjà bénéficié de plus de 5M€ de financement régional.** S'agissant des gares TER, celles de **Courville-sur-Eure** et d'**Epernon** ont bénéficié du financement de la Région pour des travaux de mise en accessibilité des quais et de réalisation d'un pôle d'échanges multimodal.

Dans le domaine des infrastructures routières les engagements financiers de la Région ont porté sur la poursuite de travaux sur les routes nationales (non transférées et transférés) dans **les départements d'Eure et Loir, du Loir et Cher, du Loiret de l'Indre et du Cher** et pour 22 millions d'euros pour la poursuite des programmes dans le cadre des conventions Région-Départements.

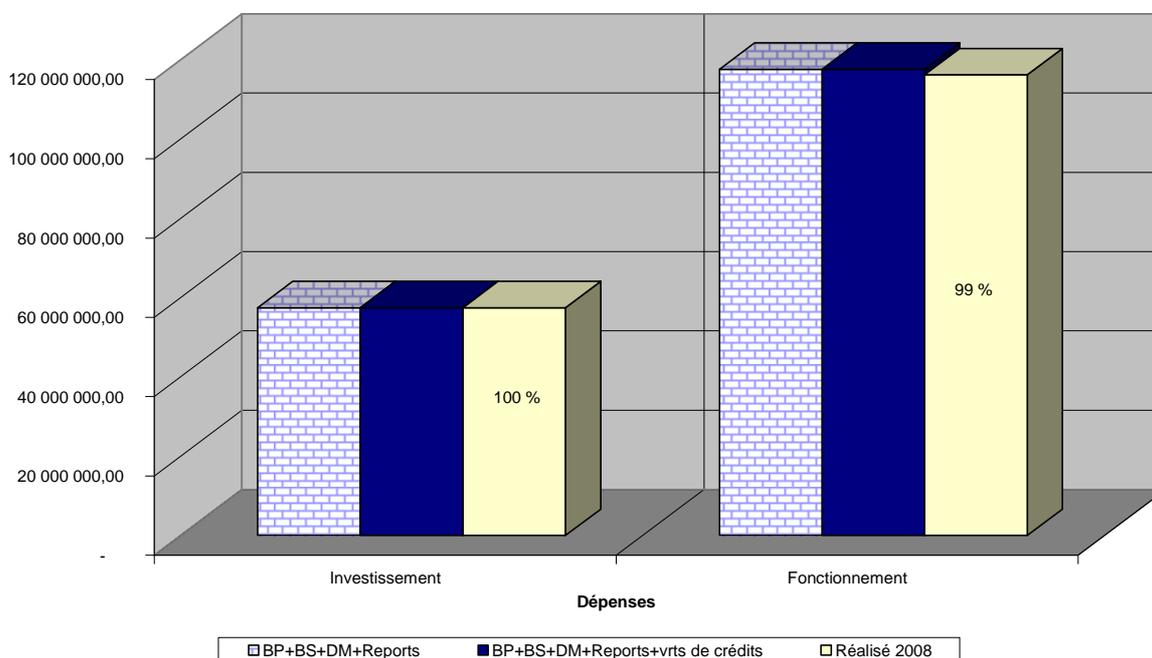
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### Crédits de paiement

|                                   | DEPENSES              |                       |            | RECETTES            |                     |            |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------|---------------------|---------------------|------------|
|                                   | VOTE 2008 (1)         | REALISE 2008          | %          | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %          |
| <b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b> |                       |                       |            |                     |                     |            |
| Investissement                    | 57 473 500,00         | 57 473 499,03         | 100%       | 1 273 000,00        | 1 272 974,65        | 100%       |
| Fonctionnement                    | 117 608 996,03        | 116 197 233,08        | 99%        | 69 000,00           | 57 651,46           | 84%        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>175 082 496,03</b> | <b>173 670 732,11</b> | <b>99%</b> | <b>1 342 000,00</b> | <b>1 330 626,11</b> | <b>99%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

Répartition des crédits sur le secteur Transports et déplacements



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                                      | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-18010      | CG 18 - PARTICIPATION AU SERVICE DE RABATTEMENT             | 0                                                 | 700 000                                       | 700 000                                   | 700 000                 | 700 000                     |
|                      | 2008-18011      | CG 18-RENFORCEMENT DU SERVICE ARGENT/SAULDRE BOURGES ET     | 0                                                 | 1 400 000                                     | 1 400 000                                 | 700 000                 | 700 000                     |
|                      | 2008-18014      | CG18 - CENTRALE DE RESERVATION                              | 0                                                 | 350 000                                       | 350 000                                   | 350 000                 | 350 000                     |
|                      | 2008-37007      | CG 37 - RENFORCEMENT DES SERVICES FIL VERT SUR LES GARES T  | 0                                                 | 450 000                                       | 450 000                                   | 0                       | 0                           |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                                             | <b>0</b>                                          | <b>2 900 000</b>                              | <b>2 900 000</b>                          | <b>1 750 000</b>        | <b>1 750 000</b>            |
| AP                   | 1997-0607       | EXPERIMENTATION DU TRANSFERT DE COMPETENCES FERROVIAIRE     | 126 217 420                                       | 3 500 000                                     | 129 717 420                               | 3 505 940               | 129 645 977                 |
|                      | 2008-1087       | SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU DE NEUILLE PONT PIERRE      | 0                                                 | 900 000                                       | 900 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1090       | MODERNISATION DE LA LIGNE LE BLANC ARGENT                   | 0                                                 | 4 150 000                                     | 4 150 000                                 | 4 150 000               | 4 150 000                   |
|                      | 2008-1092       | GARE DE TOURS (ABRIS VELOS)                                 | 0                                                 | 30 000                                        | 30 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1093       | AMENAGEMENT DES QUAIS ET DES GARES                          | 0                                                 | 1 500 000                                     | 1 500 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1094       | BILLETIQUE INVESTISSEMENT                                   | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 995 500                 | 995 500                     |
|                      | 2008-1095       | INFORMATION DES VOYAGEURS INFO TER                          | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1098       | ESPACE TER (MONT-PARNASSE)                                  | 0                                                 | 60 000                                        | 60 000                                    | 60 000                  | 60 000                      |
|                      | 2008-1318       | RN TRANSFEREES DEPT CHER                                    | 0                                                 | 5 466 000                                     | 5 466 000                                 | 5 466 000               | 5 466 000                   |
|                      | 2008-1328       | RN TRANSFEREES DEPT EURE ET LOIR                            | 0                                                 | 1 258 000                                     | 1 258 000                                 | 1 258 000               | 1 258 000                   |
|                      | 2008-1336       | RN TRANSFEREES DEPT INDRE                                   | 0                                                 | 6 064 000                                     | 6 064 000                                 | 6 064 000               | 6 064 000                   |
|                      | 2008-1337       | RN TRANSFEREE DPT INDRE ET LOIRE                            | 0                                                 | 550 000                                       | 550 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1341       | RN TRANSFEREE DPT LOIR ET CHER                              | 0                                                 | 1 034 000                                     | 1 034 000                                 | 1 034 000               | 1 034 000                   |
|                      | 2008-1345       | RN TRANSFEREES DEPT LOIRET                                  | 0                                                 | 3 931 000                                     | 3 931 000                                 | 3 931 000               | 3 931 000                   |
|                      | 2008-1607       | ECHANGE DE MATERIEL AVEC LA BOURGOGNE                       | 0                                                 | 4 210 000                                     | 4 210 000                                 | 4 053 416               | 4 053 416                   |
|                      | 2008-37010      | CG37 - VALIDEURS BILLETIQUE, POTEAUX D'ARRÊT, ABRIS BUS     | 0                                                 | 150 000                                       | 150 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7401       | GP-MODERNISATION DE VOIE CHATEAUDUN LA MEMBROLLE-ETUDE      | 0                                                 | 1 600 000                                     | 1 600 000                                 | 86 021                  | 86 021                      |
|                      | 2008-7402       | GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS CHINON CPER 2007-2013 (art. | 0                                                 | 13 000 000                                    | 13 000 000                                | 11 977 934              | 11 977 934                  |
|                      | 2008-7403       | GP - ETUDES PERIURBAINES CPER 2007-2013 (art. 7.6)          | 0                                                 | 1 120 000                                     | 1 120 000                                 | 750 000                 | 750 000                     |
|                      | 2008-7405       | GP - ACQUISITIONS FONCIERES BOURGES-SAINCAIZE CPER 2007-201 | 0                                                 | 130 000                                       | 130 000                                   | 130 000                 | 130 000                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                             | <b>126 217 420</b>                                | <b>49 753 000</b>                             | <b>175 970 420</b>                        | <b>39 955 871</b>       | <b>169 601 848</b>          |
| <b>Total général</b> |                 |                                                             | <b>126 217 420</b>                                | <b>52 653 000</b>                             | <b>178 870 420</b>                        | <b>41 705 871</b>       | <b>171 351 848</b>          |

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

### **DOMAINE : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

#### **Programme : Routes nationales (CPER 2000-2006)**

#### **Dépenses**

|                                    | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| ROUTES NATIONALES (CPER 2000-2006) |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>              | <b>8 570 000,00</b>             | <b>-5 429 606,75</b>                           | <b>3 140 393,25</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>3 140 393,25</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### **Recettes**

|                                    | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|------------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| ROUTES NATIONALES (CPER 2000-2006) |                                 |                     |
| <b>Investissement</b>              | <b>1 273 000,00</b>             | <b>1 272 974,65</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 36 %

Il s'agit des fonds de concours versés à l'Etat au titre des opérations non transférées. Les principales opérations ayant fait l'objet d'un mandatement de la part de la Région en 2008, pour un montant total de 3 140 393,50 €, sont les suivantes :

- RN 154 : Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
- RN 154 : Ymonville (Eure-et-Loir)
- RN 10 : Lisle et Pezou (Loir-et-Cher)
- RN 154 : Boullay Mivoye (Eure-et-Loir)
- RN 10 : Déviation de Chateaudun (Eure-et-Loir)
- RN 154 : Déviation Est de Dreux

Le montant inscrit en recettes correspond à la quatrième échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

Les crédits inscrits sur ce programme et non utilisés (à la suite de la révision à la baisse de la programmation de l'Etat) ont été transférés par virement pour le règlement d'opérations nouvelles ou anticipées relatives aux Conventions Région-Départements (voirie), aux infrastructures ferroviaires et au matériel roulant ferroviaire.

**Programme : Conventions Régions  
Départements : voire**

|                                          | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés  |
|------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------|
| CONVENTIONS REGIONS DEPARTEMENT : VOIRIE |                                 |                                                |                                        |                    |                      |
| <b>Investissement</b>                    | <b>26 200 300,00</b>            | <b>1 643 618,43</b>                            | <b>27 843 918,43</b>                   | <b>0,00</b>        | <b>27 843 918,43</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 106 %

**ROUTES NATIONALES TRANSFEREES**

Il s'agit des conventions financières Région-Départements relatives à l'achèvement du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 qui ont été affectées et engagées pour les montants suivants, correspondants à la totalité de chacune des AP ouvertes au Budget 2008 :

- **Indre** : 6 064 000 €
- **Loir-et-Cher** : 1 034 000 €
- **Loiret** : 3 931 000 €
- **Cher** : 5 466 000 €
- **Eure-et-loir** : 1 258 000 €

S'agissant de l'Indre-et-Loire, une AP de 550 000 € a été ouverte mais elle n'a fait l'objet d'aucune affectation, car les comptes n'ont pu être arrêtés avant la fin de l'année avec le Département.

L'autorisation de programme relative aux routes nationales a été diminuée du montant nécessaire à l'ouverture des autorisations de programme relatives aux routes transférées, l'opération s'est donc avérée neutre.

Les règlements effectués dans le cadre des routes nationales transférées correspondent aux échéances 2008 des conventions de financement Région/Départements relatives à l'achèvement du CPER 2000/2006 pour les routes nationales dont les Départements ont désormais la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, la somme de 5 503 000 € a été mandatée selon la répartition suivante :

- **Indre** : 2 953 000 € (RD 951 Déviation d'Ingrandes, RD 951 Réaménagement de la déviation de St Gaultier)
- **Loir-et-Cher** : 500 000 € (RD 2152/RD 952/RD 174 Carrefour de Verdun)
- **Loiret** : 1 000 000 € (RN 20 Pont des relais, RN 20 raccordement à la RN 154 Artenay)
- **Cher** : 750 000 € (RN 76 Aménagements entre Bourges et St Pierre le Moutiers, Rode Nord Est de Bourges, Aménagements entre Vierzon et Bourges)
- **Eure-et-Loir** : 300 000 € (RD 923 sécurité Chartres-Courville, RD 910 sécurité carrefour des Essarts)

**CONVENTIONS REGION-DEPARTEMENTS 2000-2006**

Il s'agit des échéances 2008 des conventions Région-Département 2000-2006. Elles se déclinent de la manière suivante selon les départements :

- **Indre** : 1 687 400 € (RD 943 Villedieu Chambon, RD 925)
- **Loir-et-Cher** : 2 390 000 € (RD 957 Vendôme, RD 917 Roches L'Eveque, RD 765 Mur de Sologne, RD 59 Pruniers en Sologne, RD 956 Déviation de Cellettes, Contres, Desserte de Salbris)
- **Loiret** : 5 703 918,43 € (RD 940 entre Gien et l'A77, Déviation de Sully)
- **Cher** : 3 860 000 € (RD 920 La Guerche Cours les Barres, Rocade nord Est de Bourges)
- **Eure-et-Loir** : 1 700 000 € (RD 955 Déviation de Châteaudun, Déviation de Gallardon, RD 929 Déviation de Gas, Déviation de Nogent le Roi, RD 313 Déviation de St Lubin les Joncherets)

soit un total de 15 097 400 € au titre de ces opérations.

Par ailleurs, au titre de la convention Région-Département du Loiret, une subvention de 243 918.43 € a été attribuée en 2008 pour la réalisation d'aménagements sur l'Aérodrome de St Denis de l'Hôtel. Cette somme a été mandatée en totalité.

### **BOULEVARD PERIPHERIQUE DE TOURS**

La somme de 7 000 000 € a été versée au titre de cette opération correspondant à l'échéance 2008 de la convention particulière passée avec le Département d'Indre-et-Loire.

Les virements de crédits qui ont été effectués proviennent des routes nationales.

### Programme : Etudes et aménagements des infrastructures ferroviaires

|                                                                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>ETUDES ET AMENAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                                          | <b>5 013 300,00</b>             | <b>-366 670,38</b>                             | <b>4 646 629,62</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>4 646 629,62</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 93 %

### **CPER 2000-2006 ARTICLE 23**

Les crédits utilisés (1 550 €) concernent le solde des acquisitions foncières nécessaires à l'électrification du segment Tours-Vierzon.

Les crédits inscrits au titre du solde de la commande centralisée Chartres-Courtalain n'ont pas été versés car les dépenses sont inférieures aux prévisions.

Quant aux études techniques d'avant-projet de la commande centralisée Joué-les-Tours/Cormery, un avenant à la convention a été approuvé en novembre 2008 pour fixer les modalités de réalisation de la phase 2 des études, ce qui a décalé le versement des crédits inscrits sur 2008.

## **CONTRAT DE PROJET 2007-2013**

### ▪ **Modernisation de la ligne Dourdan-la Membrolle**

86021 € ont été affectés sur une AP de 1 600 000 €, correspondant aux études préliminaires relatives à la modernisation de la ligne Dourdan-la Membrolle. Les deux premiers acomptes ont pu être mandatés pour un total de 81 721 €.

Les études d'avant projet, prévues initialement fin 2008, ne commenceront qu'en 2009, suite à un retard de quelques mois pris sur les études préliminaires.

### ▪ **Commande centralisée Tours-Chinon**

La phase réalisation de la commande centralisée Tours-Chinon a démarré comme prévu. 11 977 934 € ont été affectés à ce titre sur l'exercice 2008, sur une AP de 13 000 000 € et un acompte de 2 800 000 € a pu être versé.

### ▪ **Etudes péri-urbaines**

Les études préliminaires relatives à la réouverture au service voyageurs de la ligne Orléans-Châteauneuf ont démarré. La somme de 750 000 € a ainsi été affectée sur une AP de 1 120 000 €, conformément à la convention signée avec l'Etat et Réseau ferré de France. Un premier acompte de 500 000 € a été versé.

## **AUTRES OPERATIONS**

La convention relative au financement des études d'avant-projet d'aménagement de la voie 17 de Chartres pour la réception des TER de la ligne Courtalain a été soldée pour un montant de 61 500 €, ainsi que celle relative à la réalisation de la modernisation de l'infrastructure entre Salbris et Luçay le Male pour un montant de 141 859 €.

Enfin, la convention de financement des études de projet et des travaux relatifs à la modernisation de la ligne entre les gares de Salbris et Luçay le Male pour un montant total de 4 150 000 € a été signée et engagée. Un premier acompte de 1 060 000 € a été versé conformément à l'échéancier.

Les crédits non utilisés ont été transférés sur les programmes Matériel roulant et Routes nationales.

### **Programme : Grand projet TOURS SAINCAIZE**

|                              | <b>Crédits votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Virements<br/>réalisés sur<br/>l'exercice<br/>(2)</b> | <b>Total des crédits<br/>2008<br/>(1) + (2)</b> | <b>Crédits<br/>engagés</b> | <b>Crédits<br/>mandatés</b> |
|------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| GRAND PROJET TOURS SAINCAIZE |                                          |                                                          |                                                 |                            |                             |
| <b>Investissement</b>        | <b>8 726 400,00</b>                      | <b>-3 121 964,00</b>                                     | <b>5 604 436,00</b>                             | <b>0,00</b>                | <b>5 604 435,03</b>         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 64 %

### **CPER 2000-2006**

Le solde de la convention relative à la création du terminus technique de Bléré la Croix a été versé à hauteur de 27 786,60 €. Ce terminus a permis la réalisation technique de dessertes périurbaines entre Tours et Bléré. Trois nouveaux allers-retours quotidiens en TER sont ainsi proposés sur cette relation depuis septembre 2008.

5 446 648,43 € ont été versés au titre de l'électrification de la ligne Tours-Vierzon. Les versements des différents acomptes se sont avérés nettement inférieurs aux prévisions, le coût total de l'opération étant sensiblement revu à la baisse (- 9 M€ environ). Les crédits non utilisés ont été transférés sur le programme Matériel roulant.

Cette électrification permet désormais de réaliser des dessertes électriques entre Tours et Bourges et offre une continuité électrique de Nantes à Bourges sur la transversale ferroviaire Nantes-Lyon. Les projets d'électrification entre Bourges et Saincaize d'une part, Nevers et Chagny d'autre part, permettront de bénéficier à terme d'une liaison totalement électrifiée entre Nantes et Lyon.

Les crédits prévus pour le solde de l'étude projet relative à l'électrification de Bourges-Saincaize n'ont pas été versés, l'étude n'ayant pas encore été remise. Le solde sera reporté à l'année prochaine.

### **CONTRAT DE PROJET 2007-2013**

Au titre du Contrat de projet 2007-2013, 130 000 € ont été affectés et mandatés pour honorer l'avance nécessaire aux acquisitions foncières pour l'électrification du tronçon Bourges-Saincaize. La totalité de l'AP ouverte au BP 2008 a été affectée.

### **Programme : Liaison CHARTRES - ORLEANS**

|                          | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| LIAISON CHARTRES ORLEANS |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>    | <b>1 348 000,00</b>             | <b>-36 400,00</b>                              | <b>1 311 600,00</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>1 311 600,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 97 %

Les crédits inscrits ont été utilisés pour régler l'acompte de la convention relative au financement des études de projet en vue de la réouverture de la ligne Chartres-Orléans au trafic voyageurs (1 311 600 €). Ces études ayant pris du retard, le montant demandé s'est avéré inférieur aux prévisions. Les crédits non utilisés ont été transférés sur le programme Matériel roulant.

### Programme : LGV-POLT

|                 | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>LGV-POLT</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement  | 0,00                            | 0,00                                           | 0,00                                   | 0,00                | 0,00                |
| Fonctionnement  | 1 055 000,00                    | 0,00                                           | 1 055 000,00                           | 1 055 000,00        | 1 055 000,00        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>1 055 000,00</b>             | <b>0,00</b>                                    | <b>1 055 000,00</b>                    | <b>1 055 000,00</b> | <b>1 055 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 100 %

Le TGV quotidien Brive-Lille dessert Limoges, la Souterraine, Châteauroux, Vierzon, Les Aubrais-Orléans, Juvisy, Marne-la-Vallée, Roissy Aéroport CDG et Lille Europe. Il permet une liaison rapide et directe pour toutes ces villes et vers le réseau européen à grande vitesse. Fin 2008, plus de 150 000 voyageurs avaient emprunté le TGV Brive-Lille. La somme de 1 055 000 € correspondant à la Convention d'expérimentation relative à l'exploitation de la desserte par TGV entre les gares de Brive-la-Gaillarde et Lille Europe a été engagée et payée en totalité, s'agissant de l'échéance annuelle

### Programme: Aménagement, rénovation des quais et des gares

|                                                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                                 | <b>2 662 500,00</b>             | <b>2 091,98</b>                                | <b>2 664 591,98</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>2 664 591,98</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 100 %

Les mandatements ont été réalisés à hauteur de 2 664 591,98 €.

Certaines opérations ont été soldées au cours de cette année, telles que la participation régionale au titre des transports au projet d'aménagement de la gare d'Orléans. La Région a respecté les engagements pris dans le cadre du protocole signé en juin 2005 et elle a versé à la SNCF et à RFF en 2008 le solde de la subvention au titre de la politique Transport, soit 427 000 €. Au total, ce sont 5 227 000 € qui ont été versés à la SNCF et à RFF par la Région, premier cofinancier de l'opération, pour l'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Orléans au titre de sa politique Transport.

S'agissant de l'aménagement des gares régionales, les opérations suivantes ont également été soldées : aménagement de la gare de Condé-sur-Huisne et études relatives à l'accessibilité et au déplacement de la gare de Saint-Cyr-en-Val,

Des acomptes ont par ailleurs été versés pour la réalisation des opérations suivantes : amélioration des conditions de stationnement dans 7 gares de la région Centre, étude de faisabilité et d'amélioration de l'accessibilité de la gare de St Pierre des Corps et enfin, aménagement du pôle d'échange d'Épernon.

En matière d'accessibilité, la Région a poursuivi son effort tant sur les gares que sur les infrastructures. En effet, les travaux de surélévation des quais de Sologne se sont achevés, permettant ainsi la mise en accessibilité des quais. De plus, les études et travaux relatifs à la mise en œuvre d'un éclairage de type « charte lumière » sur ces mêmes quais permettront, à terme une meilleure sécurisation et un meilleur confort visuel pour tous les voyageurs.

De la même manière, deux opérations sur les traversées de voies ont été lancées :

- la construction d'un passage souterrain avec 2 ascenseurs à la gare de Courville-sur-Eure (485 000 €). Cette opération permettra de sécuriser et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'accès aux deux quais de la gare.
- les travaux de mise en accessibilité des voies et quais en gare d'Épernon (300 000 €), dans le prolongement des travaux concernant le pôle d'échanges.

Enfin, l'étude PREDIT réalisée par ONADA, s'est poursuivie en 2008 et s'achèvera en 2009 : elle concerne l'élaboration d'un outil innovant d'aide à la décision (SIG) pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'accessibilité (23 920 €)

Les crédits votés au titre du programme Gare ayant été légèrement insuffisants, un virement de crédit du programme Infrastructures a donc dû être effectué.

### Programme : Services TER et Aqualys

|                                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés       | Crédits mandatés      |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>SERVICES TER ET AQUALYS</b> |                              |                                          |                                     |                       |                       |
| <b>Fonctionnement</b>          | <b>113 065 237,75</b>        | <b>313 535,38</b>                        | <b>113 378 773,13</b>               | <b>113 273 091,14</b> | <b>112 663 329,43</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement : 99 %

En tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs de voyageurs, la Région Centre verse annuellement à la SNCF une contribution financière. Celle-ci a été fixée dans le cadre de la convention passée entre la Région et la SNCF pour la période 2007 - 2013. Cette Convention, conçue comme un outil de dynamisme et de progrès, a été adoptée en Assemblée plénière les 22 et 23 février 2007. Pour l'année 2008, 111 946 884,83 € ont été engagés au titre de la Contribution TER et 110 966 658 € ont été mandatés, auxquels il convient d'ajouter 542 969 € au titre du décompte TER 2007.

Ce sont plus de 90 000 voyages qui sont effectués chaque jour grâce à 380 circulations par trains et 150 circulations par autocars. L'année 2008 a permis d'enregistrer une progression remarquable du nombre de voyageurs \* km de 10 %. La Région s'est fixée comme objectif de mieux répondre aux attentes des habitants et aux besoins de transport ; au-delà de la mise en place d'offres nouvelles et attractives, comme la création d'une desserte périurbaine entre Tours et Bléré ou la mise en œuvre de 2 allers - retours directs entre Tours et Dijon, un accent particulier est porté sur l'amélioration de la qualité du service. Cette amélioration porte notamment sur l'information rapide en cas de situation perturbée (mise en place d'Alerte SMS / Flash Info Trafic), la prise en charge des personnes à mobilité réduite, des groupes ou encore de voyageurs avec des vélos et la mise en place d'un espace Ter Centre en gare Montparnasse.

Concernant les recettes TER Centre, elles ont progressé en un an de 10,9 % en moyenne sur l'ensemble de la région. La progression la plus importante concerne la liaison Vierzon-St Sébastien, supérieure à 25 %. Orléans-Vierzon progresse également de plus de 24 %, Orléans-Etampes-Paris de plus de 20 %, Tours-Vierzon de plus de 17 %, Tours-Saumur de près de 16 % et Orléans-Tours de plus de 12 %.

Une convention particulière a été adoptée entre les Régions Centre, Poitou-Charentes et Pays-de-Loire et la SNCF pour l'exploitation et le financement de la desserte interrégionale Bressuire-Thouars-Saumur-Tours. Cette convention a fait l'objet d'un engagement financier de 110 459 € mais aucun mandatement n'a été effectué sur l'exercice : s'agissant de 2 semaines d'exploitation, les dépenses de 2008 seront facturées en même temps que celles de 2009.

En ce qui concerne la Contribution régionale pour l'exploitation de la ligne Aqualys (Paris-Orléans-Tours), 842 514 € ont été engagés et mandatés. Le trafic a progressé de 4,5 % en 2008.

Au titre de la conception et de l'impression du Guide TER 2008, ainsi que pour la fabrication des fiches horaires, 123 738 € ont été dépensés.

Enfin, dans le cadre des marchés en cours, 103 891 € ont été mandatés pour honorer le marché passé avec la TNS Sofres, relatif au contrôle de la qualité du service TER Centre et le marché relatif à l'audit des comptes 2005 et 2006 de l'activité TER passé avec la société France Défi a été soldé à hauteur de 83 556 €.

Des virements de crédits provenant du programme Compensation régionale des tarifications ont été effectués.

### Programme : Développement de l'intermodalité

|                                         | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|-----------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| Investissement                          | 606 000,00                   | -222 750,00                              | 383 250,00                          | 0,00              | 383 250,00        |
| Fonctionnement                          | 756 660,00                   | 0,00                                     | 756 660,00                          | 730 476,10        | 481 833,41        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>1 362 660,00</b>          | <b>-222 750,00</b>                       | <b>1 139 910,00</b>                 | <b>730 476,10</b> | <b>865 083,41</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement : investissement 63% - fonctionnement 63%

### **INVESTISSEMENT**

- Billettique SNCF

La convention relative au financement de l'investissement de la billettique Multipass pour la période 2008-2010 a fait l'objet d'une affectation à hauteur de 995 500 €, sur une AP du même montant. Seuls les coûts relatifs à l'année 2008 ont été engagés pour un montant de 431 000 €. Un premier acompte de 75% (soit 323 250 €) a pu être versé conformément aux termes de la convention.

- Valideurs billettique Convention Région/Département 37 : Le projet a été repoussé à la demande du Conseil Général, car le schéma départemental des transports n'est qu'au début de sa réflexion. L'AP créée pour un montant de 150 000 € n'a donc fait l'objet d'aucune affectation.
- INFOTER : Le projet n'a pu être conduit sur 2008, compte tenu du retard pris dans la remise à niveau du système menée par la SNCF. L'AP créée à hauteur de 100 000 € n'a donc fait l'objet d'aucune affectation.
- Espace TER  
Une subvention de 60 000 € a été attribuée pour l'installation d'un espace gare TER Centre en gare de Paris-Montparnasse, permettant ainsi aux voyageurs fréquentant cette gare de trouver l'information TER Centre en un seul lieu. Cette somme a été affectée et mandatée en totalité, sur une AP du même montant.

Les crédits non utilisés ont été transférés sur les programmes Routes et Matériel roulant.

## **FONCTIONNEMENT**

- Billettique SNCF

Au titre de la convention Billettique Multipass relative à la prise en charge des coûts de fonctionnement pour l'année 2007, la somme de 162 498 € a été mandatée.

Au titre de 2008, la convention relative au financement du fonctionnement de la billettique Multipass pour l'année 2008 a été adoptée pour un montant de 269 700 €. Conformément aux termes de cette convention, un acompte de 75% (202 275 €) a été versé.

- Centrale de réservation Convention Région/Département 18 (2007-2013)

Dans le cadre des conventions Région/Départements, une convention particulière a été signée avec le Département du Cher, pour le fonctionnement de sa centrale de réservation sur le réseau de transports du Cher. Cette centrale gère les réservations de transports à la demande mis en place dans le département du Cher et fournit en outre les informations relatives aux déplacements. Une subvention de 350 000 € a été votée et affectée sur l'AE créée en 2008 à hauteur de 350 000 €, et, conformément à la convention, un premier versement de 50 000 € a été effectué.

- Billettique Convention Région/Département 28 (2007-2013)

Dans le cadre des conventions Région/Départements, une convention a été passée avec le Département d'Eure-et-Loir pour la réalisation d'une étude billettique pour un montant de 47 678,54 €. Cette convention a été adoptée en CPR de novembre 2008 et n'a donc pu être mandatée sur l'exercice.

- Centrale de mobilité

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec la société SETEC ITS pour la mise en œuvre d'une centrale de mobilité, pour un montant de 105 978 €. Un mandat correspondant à la totalité de la tranche ferme a été passé pour un montant de 39 599,56 €. La centrale d'information multimodale, accessible dans un premier temps sous la forme d'un site internet puis, dans un deuxième temps, par téléphone portable, permettra de renseigner un usager sur une demande de voyage d'adresse à adresse en

indiquant tous les horaires des différents réseaux de transports régionaux empruntés et proposera des correspondances, des plans et des itinéraires détaillés.

▪ Alerte SMS / FLASH INFO TRAFIC

Afin d'améliorer la qualité du service offert aux voyageurs en situation perturbée, la Région Centre s'est engagée à financer le système Flash Trafic. Ce système permet d'informer les voyageurs en temps réel par SMS et/ou par mail des perturbations en cours sur les lignes qu'ils empruntent. Pour la première année, la somme de 80 000 € a été engagée ce qui représente le coût du dispositif de communication et de fonctionnement du service. Cette subvention ayant été attribuée en CPR de novembre 2008, la somme n'a pu être mandatée sur l'exercice.

▪ Adhésions

27 460 € ont été engagés et mandatés pour les adhésions aux associations suivantes : Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART), Avenir Rail, Interconnexion Sud TGV, TGV Grand Centre et pour la première année, Urgence POLT.

**Programme : Transport routier de voyageurs**

**Dépenses**

|                                       | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS</b> |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| <b>Fonctionnement</b>                 | 1 001 443,12                 | -215 052,34                              | 786 390,78                          | 634 673,99      | 669 105,47       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**Recettes**

|                                       | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis |
|---------------------------------------|------------------------------|-------------|
| <b>TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS</b> |                              |             |
| <b>Fonctionnement</b>                 | 69 000,00                    | 57 651,46   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 67 %

**Lignes routières régionales**

▪ Romorantin Vierzon

Afin de poursuivre la gestion de la ligne routière d'intérêt régional Romorantin-Vierzon (exploitation et suivi), et conformément aux marchés en cours, 400 000 € ont été engagés : 350 000 € pour l'exploitation et 50 000 € pour le suivi de la ligne, et 365 179,67 € HT ont été mandatés : 323 255,31 € HT au titre de l'exploitation par TLC et 41 924,33 HT au titre du suivi par Effia).

Des recettes ont été perçues par la régie de recettes Romorantin - Vierzon, d'une part dans le cadre du marché d'exploitation 2004-0261 et, d'autre part au titre de l'accord de partenariat Région/SNCF ainsi que de l'accord Région/Département de Loir et Cher relatif au transport d'élèves par services régionaux.

- Châteauroux-Montluçon

La délégation de service public en vigueur sur la ligne routière Châteauroux-la Châtre-Montluçon ayant fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31/08/2008, la somme de 55 000 € a été engagée et mandatée au bénéfice du Département du Cher pour contribuer aux charges d'exploitation.

- Châteauroux-Bourges

L'accord de commercialisation en vigueur sur la ligne Châteauroux-Bourges ayant été prorogé jusqu'au 31/08/2008, la somme de 38 112,25 a été engagée par avenant pour compenser le Département pour le transport des voyageurs munis d'un titre de transport SNCF pour la période de janvier à août 2008. Cette somme a été mandatée en totalité au Département. Parallèlement, 108 966,75 € ont été versés au titre de la convention initiale pour couvrir la période de janvier à août 2008.

### **Convention Région/Département 2007/2013**

- Convention Région/Département du Cher- Participation au service de rabattement

Dans le cadre des conventions Région/Département, une convention particulière relative à la mise en place d'un service de rabattement sur les gares TER a été signée en mai 2008. Elle a donné lieu à un engagement de 700 000 € sur AE 2008.18010 du même montant, pour la période 2007-2013 et 1 847 € ont été versés à ce titre. Cette dépense correspond à la moitié des charges réelles du Département du Cher, pour le dernier trimestre 2007 et reflète la très faible fréquentation du service à la demande de rabattement pour le tronçon Argent sur Sauldre-Bourges.

- Convention Région/Département du Cher- Renforcement Argent/Sauldre-Bourges

De même, une convention particulière a été également signée relative au renforcement de la ligne routière Argent/Sauldre – Aubigny/Nere – Bourges. La somme de 700 000 € sur AE 2008.18011 d'un montant de 1 400 000 € a été affectée à ce titre et 100 000 € ont été mandatés au Département du Cher.

En revanche, le Département du Cher n'a pas lancé la consultation pour la mise en place de la ligne Vierzon-Aubigny sur 2008, les crédits prévus à cet effet n'ont donc pas été affectés.

- Convention Région/Département d'Indre-et-Loire- Renforcement service Fil vert sur gares TER

L'ouverture de l'AE 2008.37007 d'un montant de 450 000 € n'a pas donné lieu à affectation, aucune convention n'ayant été signée. En effet, la mise en place du service dépend du projet d'élaboration du schéma départemental des transports dont l'étude n'a démarré qu'en fin d'année.

**Programme : Compensation régionale  
des tarifications TER Centre**

|                                                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>                               | 1 730 655,16                    | -98 483,04                                     | 1 632 172,12                           | 1 529 578,81       | 1 327 964,77        |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 76 %

### **TER BAC+ et TER APPRENTI**

Les tarifications « TER BAC+ » et « TER Apprenti » s'adressent aux étudiants de moins de 28 ans et aux apprentis de moins de 26 ans. Elles permettent de voyager avec 50 % de réduction sur les trajets vers le lieu de formation dans les trains 2<sup>ème</sup> classe et dans les autocars réguliers (lignes départementales régulières à l'exception du département du Loiret), en accord avec les autorités organisatrices départementales, ce qui en fait une carte intermodale. De plus, la carte offre aux étudiants et aux apprentis la possibilité de voyager à demi-tarif les week-ends et jours fériés, et tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre sur l'ensemble de la région Centre.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, ces avantages ont été étendus aux parcours à destination des régions Limousin et Poitou-Charentes et, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006, Auvergne et Bourgogne.

Pour l'édition 2007/2008, 5 627 cartes TER BAC+ et 984 cartes TER Apprenti ont été délivrées, dont, pour l'ensemble de ces cartes, 5 009 pour la SNCF.

### **PRINTEMPS DE BOURGES**

Afin de faciliter les déplacements des jeunes pour aller au Printemps de Bourges, la Région a créé une offre commerciale attractive sous la forme d'un billet aller-retour à demi-tarif. Des TER spéciaux Bourges-Orléans et Bourges-Tours circulent également pour revenir du Printemps de Bourges, à l'issue des derniers spectacles.

Pour l'édition 2008 (du 15 au 20 avril), 1 308 billets (+ 35,5 % par rapport à 2007) ont été vendus par la SNCF.

### **STARTER**

La Région Centre et la SNCF ont créé, en collaboration avec les Autorités organisatrices et les transporteurs urbains, l'abonnement STARTER pour les salariés. Il s'agit d'un abonnement de travail mensuel qui combine l'abonnement TER et l'abonnement urbain. Le prix de cet abonnement représente la somme des deux abonnements, diminuée de 15 euros. Le voyageur effectue ainsi son trajet domicile-travail sur le réseau TER et circule ensuite librement sur le réseau urbain en correspondance.

L'abonnement multimodal STARTER a été lancé en octobre 1998 sur les agglomérations d'Orléans et de Tours, puis a été étendu au réseau départemental d'Indre-et-Loire. Depuis le 31 janvier 2000, STARTER est valable sur le réseau urbain de Blois. Ainsi, des abonnements STARTER Tours-Blois et Orléans-Blois peuvent être délivrés avec la possibilité de voyager sur les trois réseaux (deux réseaux urbains + réseau TER). En novembre 2000, STARTER a été étendu aux parcours supérieurs à 75 km.

En 2008, plus de 11 500 abonnements STARTER ont été vendus (+ 8,5 % par rapport à 2007), dont plus de 4 450 avec un abonnement urbain de l'agglomération orléanaise, 4 000 avec l'agglomération tourangelle et plus de 2 150 avec l'agglomération blésoise.

### **ACCORDS DE RECIPROCITE TARIFAIRE AVEC LES REGIONS LIMITOPHES**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, un abonnement mensuel régional, sans limitation de distance, a été mis en place. Ainsi, les voyageurs TER Centre peuvent bénéficier d'un tarif « domicile-travail » avec les avantages de l'abonnement de travail SNCF limité au parcours inférieur à 75 km.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, cette tarification a été étendue à la région Pays-de-la-Loire, dans le cadre d'un accord de réciprocité tarifaire interrégional. En 2008, plus de 1 200 abonnements ont été vendus, soit près de deux fois plus qu'en 2007, en majorité au départ de Tours et à destination d'Angers et Le Mans.

### **GRATUITE DES TRANSPORTS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Le Chéquier régional vers l'emploi permet aux demandeurs d'emploi, domiciliés en région Centre et inscrits dans une agence régionale de l'ANPE, de voyager gratuitement dans les trains et autocars TER Centre sur le territoire régional pour tout déplacement lié à la recherche d'emploi. Ce chéquier est valable 12 mois et comporte 20 chèques, à raison d'un chéquier par an et par personne. Pour en bénéficier, le demandeur d'emploi demande son chéquier à son agence locale pour l'emploi et le présente lors de l'achat de son billet à la SNCF.

En 2008, le nombre de chèquiers délivrés par l'ANPE a augmenté de 8,3 % par rapport à 2007, soit plus de 2 400 chèquiers, permettant plus de 18 200 voyages (+ 17,3 % par rapport à 2007).

### **LOISIRYS**

La carte annuelle LOISIRYS, au prix de 30 euros, permet d'obtenir des billets aller-retour à 50 % de réduction en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes, pour son titulaire et jusqu'à 3 personnes l'accompagnant. L'aller-retour doit s'effectuer dans la journée un samedi, un dimanche ou un jour férié, sur un trajet interne à la région Centre. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, la carte annuelle LOISIRYS est proposée pour un prix d'achat de 15 euros.

Depuis cette date, 291 cartes ont été délivrées permettant plus de 3 100 voyages et 18 500 euros de recettes.

Conformément à la convention entre la Région et la SNCF relative à ce produit tarifaire, la compensation versée par la Région à la SNCF au titre de l'année 2008 interviendra après le 31 décembre 2008, dans le courant de premier semestre 2009.

**Programme :  
Acquisition, renouvellement des matériels roulants**

|                                                    | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                                     | 4 347 000,00                    | 7 531 680,72                                   | 11 878 680,72                          | 0,00               | 11 878 680,72       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Taux de mandatement 273%

### **AUTOMOTEURS A GRANDE CAPACITE**

La dernière automotrice AGC a été livrée et conformément à l'avenant n°2 à la convention afférente, la somme de 722 740 € a été versée.

### **ZGC**

Afin d'anticiper les échéances de 2009, un avenant relatif à la convention de financement de l'acquisition de 3 automotrices grande capacité en version électrique (dite ZGC) a été signé en novembre 2008, permettant ainsi de verser la somme de 5 550 000 €.

### **ZTER**

Au vu du décompte définitif et global relatif à la convention d'acquisition de 15 automotrices Z TER, un avenant a été signé pour valider le solde de tout compte. Ce DGD faisant état d'une réactualisation des coûts de construction aux conditions économiques de 2003 (hausse indicelle des matières premières et du coût de la main d'œuvre) à laquelle s'ajoutent les nouveaux équipements relatifs aux personnes à mobilité réduite, un abondement a donc été nécessaire à hauteur de 3 505 940,72 euros, somme qui a été versée à ce titre à la SNCF.

### **ECHANGE BOURGOGNE**

Afin d'augmenter la capacité du parc TER Centre et d'en permettre une utilisation plus efficace en réduisant le nombre de petites séries de matériels roulants, une convention a été signée avec la Région Bourgogne pour échanger 3 automoteurs AGC du parc TER Centre contre 4 automoteurs XTER du parc TER Bourgogne. L'automoteur supplémentaire et la plus grande capacité unitaire des XTER tri caisses permettent un gain de 480 places assises. La différence entre les montants totaux des valeurs nettes de subventions affectées à ces 2 parcs de matériels est évaluée à 4 053 416,40 € en faveur de la Région Bourgogne. Cette somme a ainsi fait l'objet d'une affectation sur l'AP votée en 2008 pour un montant de 4 210 000 €. Selon le calendrier de décaissement, la somme de 2 100 000 € a donc été mandatée au titre du premier acompte.

**TOURISME**

## **LES ORIENTATIONS**

**2008 marque le mi-parcours de la stratégie régionale de développement touristique (2006-2010). Les actions déjà menées participent aux bons résultats enregistrés en 2008, notamment en termes de fréquentation, et la visibilité de l'intervention régionale dans ce domaine s'améliore grâce à la concrétisation d'actions fortes comme « la Loire à vélo ».**

La mise en œuvre de la stratégie régionale s'est poursuivie en 2008 pour développer l'emploi durable, la formation qualifiante et un aménagement du territoire régional harmonieux et équilibré.

L'investissement régional s'est concentré sur :

1. La poursuite et le développement de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo ».
2. Les aides à la création et à la rénovation de gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hôtellerie traditionnelle, campings...
3. La création d'hébergements structurants, villages de vacances, résidences de tourisme associant le développement de l'emploi durable, l'hébergement de qualité, l'animation et les services hôteliers.
4. La promotion et l'animation des filières prioritaires avec le CRT : les grands sites du Val de Loire, les parcs et jardins, le tourisme d'affaires...
5. Le pilotage stratégique de l'action des structures associées au conseil régional en charge du tourisme comme le CRT ou la FROTSI.
6. La conduite d'une étude en vue de la définition de la stratégie partagée de gestion des marques touristiques régionale.

La politique touristique régionale est développée en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux au sein de la Conférence Régionale de l'Economie Touristique.

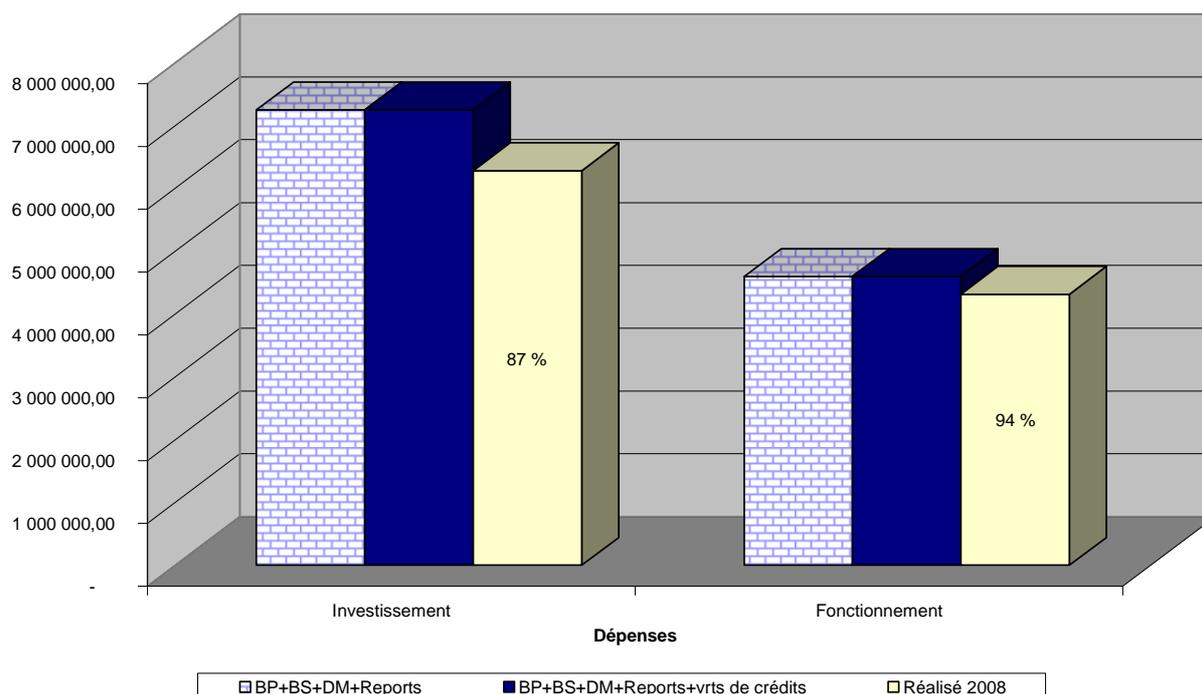
# LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET TOURISME

## Crédits de paiement

|                 | DEPENSES             |                      |            | RECETTES      |              |           |
|-----------------|----------------------|----------------------|------------|---------------|--------------|-----------|
|                 | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1) | REALISE 2008 | %         |
| <b>TOURISME</b> |                      |                      |            |               |              |           |
| Investissement  | 7 249 900,00         | 6 282 488,98         | 87%        | -             | -            | 0%        |
| Fonctionnement  | 4 600 040,34         | 4 316 398,68         | 94%        | -             | -            | 0%        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>11 849 940,34</b> | <b>10 598 887,66</b> | <b>89%</b> | -             | -            | <b>0%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

## Répartition des crédits sur le secteur du Tourisme



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes                              | Libellé des enveloppes                                                         | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AP                   | 2008-0068                                    | CAP HEBERGEMENT                                                                | 0                                                 | 2 300 000                                     | 2 300 000                                 | 2 283 887               | 2 283 887                   |
|                      | 2008-0078                                    | ITINERAIRE DE RANDONNEES                                                       | 0                                                 | 10 000                                        | 10 000                                    | 5 350                   | 5 350                       |
|                      | 2008-0984                                    | CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS                                                  | 0                                                 | 1 200 000                                     | 1 200 000                                 | 692 975                 | 692 975                     |
|                      | 2008-18012                                   | CG 18 - VELOROUTE VOIES VERTES                                                 | 0                                                 | 270 000                                       | 270 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-18013                                   | CG 18 - BASE DE LOISIRS DE LA GOULE                                            | 0                                                 | 750 000                                       | 750 000                                   | 328 549                 | 328 549                     |
|                      | 2008-28011                                   | CG28 - ETUDES VOIE VERTE CHAMPHOL MAINTENON                                    | 0                                                 | 60 000                                        | 60 000                                    | 41 763                  | 41 763                      |
|                      | 2008-37011                                   | CG 37 - PLAN D' ACTIONS QUALITE TOURISME                                       | 0                                                 | 80 000                                        | 80 000                                    | 80 000                  | 80 000                      |
|                      | 2008-37012                                   | CG 37 - PLATE FORME INTERNET TOURISTIQUE                                       | 0                                                 | 80 000                                        | 80 000                                    | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-37013                                   | CG 37 - ACCESSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE | 0                                                 | 320 000                                       | 320 000                                   | 320 000                 | 320 000                     |
|                      | 2008-37014                                   | CG 37 - VALORISATION DU PATRIMOINE TROGLODYT                                   | 0                                                 | 250 000                                       | 250 000                                   | 39 831                  | 39 831                      |
| 2008-45001           | CG 45- TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUC | 0                                                                              | 155 000                                           | 155 000                                       | 0                                         | 0                       |                             |
| <b>Total AP</b>      |                                              |                                                                                | <b>0</b>                                          | <b>5 475 000</b>                              | <b>5 475 000</b>                          | <b>3 792 355</b>        | <b>3 792 355</b>            |
| <b>Total général</b> |                                              |                                                                                | <b>0</b>                                          | <b>5 475 000</b>                              | <b>5 475 000</b>                          | <b>3 792 355</b>        | <b>3 792 355</b>            |

## **DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME**

### **DOMAINE : TOURISME**

#### **Programme : Loire à vélo**

|                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|---------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>LOIRE A VELO</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement      | 3 775 300,00                    | 0,00                                           | 3 775 300,00                           | 0,00               | 3 363 089,75        |
| Fonctionnement      | 75 100,00                       | 0,00                                           | 75 100,00                              | 0,00               | 0,00                |
| <b>TOTAL</b>        | <b>3 850 400,00</b>             | <b>0,00</b>                                    | <b>3 850 400,00</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>3 363 089,75</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Dans le respect des conventions relatives au financement de « La Loire à Vélo » signées en 2006 avec les maîtres d'ouvrage départementaux et d'agglomération, la Région a financé les opérations suivantes :

- Tours Plus (1 opération) : la section située sur la commune de Tours sur la rive nord de la Loire entre le pont de fil et l'abbaye de Marmoutier.
- Agglomération de Blois (1 opération) : l'antenne reliant la gare ferroviaire à l'axe principal longeant la Loire.
- Agglomération d'Orléans (2 opérations) : la traversée de l'agglomération d'Est en Ouest sur 23 km et l'antenne gare
- Département d'Indre-et-Loire (2 opérations) : sur l'Est du département les sections de « La Ville-aux-Dames / Montlouis-sur-Loire » et de « Montlouis / Amboise ».
- Département du Loir-et-Cher (2 opérations) : la section entre Chaumont-sur-Loire et Rilly et l'antenne reliant la gare ferroviaire de Mer.
- Département du Loiret (1 opération) : les études préalables sur l'ensemble de la traversée départementale.
- Département du Cher (1 opération) : la section Marseilles-les-Aubigny.

Les opérations réalisées représentent 282 kms au 31/12/2008.

#### **Programme : Aménagement de canaux – tourisme fluvial**

|                                                 | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>AMENAGEMENT DE CANAUX - TOURISME FLUVIAL</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                           | <b>102 925,00</b>               | <b>0,00</b>                                    | <b>102 925,00</b>                      | <b>0,00</b>        | <b>28 166,54</b>    |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région a financé :

- la poursuite d'une opération d'aménagement du canal latéral à la Loire (18 005 €), dans le Cher, au titre d'un programme global conduit par Voies Navigables de France depuis 2002 ;
- la fin de la restauration du Pont du Gravereau (10 161 €) à Boulleret (Cher), soldant ainsi le programme « ponts et passerelles » de la convention liant Voies Navigables de France, le Département du Cher et la Région Centre.

## Programme : Promotion et animation touristique

|                                           | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                            | 718 800,00                      | 0,00                                           | 718 800,00                             | 0,00                | 340 575,69          |
| Fonctionnement                            | 4 524 337,34                    | 603,00                                         | 4 524 940,34                           | 4 487 823,34        | 4 316 398,68        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>5 243 137,34</b>             | <b>603,00</b>                                  | <b>5 243 740,34</b>                    | <b>4 487 823,34</b> | <b>4 656 974,37</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les subventions attribuées au Comité Régional du Tourisme (3 412 000 €) et à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (370 000 €) ont permis à ces structures de mettre en œuvre leurs missions et la réalisation de leur programme d'actions.

Le CRT a réalisé son programme d'actions 2008, en conformité avec la stratégie marketing définie en application de la Stratégie Régionale de Développement Touristique adoptée le 15 décembre 2005. Le CRT a ainsi mené plusieurs types d'actions : animation de son site internet (qui permet de recenser l'ensemble de l'offre touristique), définition de la stratégie de marques touristiques régionales, qui a été présentée devant la Conférence Régionale du Tourisme du 13 novembre 2008, réalisation d'actions spécifiques sur les marchés étrangers dans le cadre de la démarche d'excellence des Grands Sites du Val de Loire, animation au sein du club « Destination Séminaires » (promotion du tourisme d'affaires) et création d'un journal (Destination Tourisme) destiné aux professionnels du tourisme.

La FROTSI a réalisé son programme d'actions conformément à la convention cadre pluriannuelle signée avec la Région Centre. Les actions majeures ont concerné : la poursuite de l'animation et la communication avec le réseau régional et les partenaires institutionnels et touristiques », la « démarche qualité » pour la professionnalisation des équipes d'accueil, la mise en œuvre de « Destination Centre » (dispositif de formation continue des acteurs du tourisme régional) et la poursuite des actions d'accompagnement sur l'emploi du milieu touristique associatif.

La Région a également soutenu les programmes annuels de deux associations importantes :

- le Comité Régional de Randonnée Pédestre (4 980 € pour des actions de promotion et de formation et 5 350 € pour de l'investissement matériel);
- l'UNAT-Centre (Union Nationale des Associations de Tourisme) (12 000 € pour solde de l'exercice 2007-2008 ; 36 000 € d'acompte pour l'exercice 2008-2009) ;

D'autres actions, pour un montant total de 104 500 €, ont été engagées au titre de l'animation touristique du territoire : manifestations, évènementiels et fleurissement.

Les conventions avec les Départements ont permis à la Région de s'associer à plusieurs programmes majeurs en faveur du développement touristique :

- développement de la base de loisirs de l'étang de Goule (Cher), avec une première phase portant sur la réhabilitation de l'hébergement collectif (262 839 €) ;
- poursuite de la valorisation du patrimoine troglodytique d'Indre-et-Loire (4 045 € pour solde du programme 2006 ; 32 443 € au titre du programme 2007 ; 3 900 € pour acompte du programme 2008) ;
- engagement auprès du Département d'Indre-et-Loire pour des investissements visant à améliorer la qualité de l'accueil du public (40 000 €) et l'accès des sites touristiques aux personnes à mobilité réduite (55 000 €) ;
- subventions auprès du Comité Départemental de Tourisme de Touraine pour la mise en œuvre d'actions d'information, de formation et de promotion liées aux deux volets précédemment cités (12 000 € pour l'accueil et 4 500 € pour l'accessibilité) et à l'ouverture d'une plateforme Internet de valorisation de la « destination Touraine » (6 000 €) ;
- étude de la voie verte cyclable longeant la vallée de l'Eure au nord de Chartres entre Champhol et Maintenon. Cet itinéraire est identifié dans les Schémas Véloroutes et Voies Vertes de la Région Centre et du Département d'Eure-et-Loir.

### Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

|                                        | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Investissement</b>                  | <b>2 652 875,00</b>             | <b>0,00</b>                                    | <b>2 652 875,00</b>                    | <b>0,00</b>        | <b>2 550 657,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

L'autorisation de programme initiale pour le renforcement de l'offre touristique d'hébergements en 2008 (1 300 000 €), a été abondée en Décision Modificative (1 000 000 €). Ces crédits ont été affectés en quasi-totalité (2 283 887,36 €). Au total, le dispositif a permis de financer cette année 51 projets d'hébergements meublés labellisés (1 094 903 €), 24 établissements hôteliers (885 582 €) et 8 campings (224 640 €). Au titre de cette ligne budgétaire, 1 457 081,78 € (années antérieures) et 1 093 575,22 € (2008) de crédits ont été mandatés.

Les hébergements touristiques structurants suivants ont été subventionnés :

- Hôtel « Les Jardins de Beauval », à Seigy (Loir-et-Cher) (solde de 335 000 €) ;
- « La Résidence du Plessis » à Chaveignes (Indre-et-Loire) (subvention de 192 975 €) ;
- Résidence de tourisme « Le Village Les Préludes » à Poulligny-Notre-Dame (Indre) (acompte de 150 000 €).

# **ECONOMIE - INNOVATION**

## **LES ORIENTATIONS**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

L'année 2008 avait commencé avec une activité économique soutenue. Les dossiers de demande de soutien financier se présentaient à un rythme régulier. Le 2<sup>ème</sup> semestre 2008 a marqué le début de graves difficultés avec des abandons de projets de développement, des baisses de 30, 50, voire 100 % de certaines commandes.

Tous les secteurs ont été touchés, le plus gravement atteint ayant été le secteur automobile.

La mobilisation des agents salariés de la Région a été forte pour répondre dans les plus brefs délais aux demandes pressantes de report d'échéances de remboursement des avances et pour avancer le versement des acomptes des aides. La gravité des situations de trésorerie des entreprises nous a amené à demander que l'abondement par la Région des fonds de garantie OSEO et SIAGI soit destiné prioritairement à la garantie d'emprunts bancaires pour renforcer les trésoreries des entreprises.

L'année 2009 reste très préoccupante et si les dossiers d'aide à l'artisanat ne faiblissent pas, l'évolution des emplois du secteur industriel est grave.

A coté des soutiens exceptionnels évoqués ci-dessus, nous avons proposé que deux CAP, formation et RetD, soient mobilisés, tout particulièrement en cette période de ralentissement économique pour préparer la sortie de la crise. Les dossiers de demande pour ces 2 Cap' s'accroissent et apparaissent comme une alternative positive en cette période de difficulté.

Enfin nous avons saisi les services de l'Etat comme ceux de la Banque de France pour les dossiers relevant de leur compétence.

L'ensemble des contrats d'appui ont été mobilisés sur 2008 et la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique et Social s'est poursuivi avec notamment de nouveaux contrats d'appui aux filières agricoles et avec l'organisation des assises de l'économie sociale et solidaire qui ont réuni plus de 300 participants.

Le salon régional des métiers d'art a connu le succès habituel. Il faut noter que de jeunes artisans d'art y sont maintenant présents. Le nombre d'artisans d'art ne cesse de s'accroître sur notre territoire régional.

En ce qui concerne Cap'Asso, le nombre de dossier de demande de création ou de consolidation de postes a diminué, dans l'attente, selon les associations, de mesures gouvernementales annoncées. 2008 a vu arriver les premiers dossiers de renouvellement ce qui a permis d'éviter la rupture de contrats de travail dans le secteur associatif, victime de désengagements de l'Etat qui mettent en cause l'avenir des acteurs du secteur.

L'aide aux associations mobilise plusieurs autres dispositifs :

- Centr'actif pour favoriser leur autonomie financière ;
- L'aide aux réseaux de l'économie sociale et solidaire – CPCA, CRESS, CRESOL, UREI – pour permettre leur développement ;
- La lutte contre les exclusions qui aide les associations qui proposent des actions à destination des personnes en voie d'exclusion.

En 2008, l'artisanat a continué à faire preuve de dynamisme et l'aide de la Région s'est maintenue avec le CREATEM pour la création et le FREMA pour le soutien à l'investissement.

L'aide aux micros projets qui passe notamment par l'Adie et par les associations départementales de prêts d'honneur (Loiret Initiative, Indre Initiative, Touraine Chinonais Initiative, etc.) se renforce année après année. Elle permet la réalisation de projets créateurs de richesse et d'emplois, voire pour certains porteurs, de leur propre emploi.

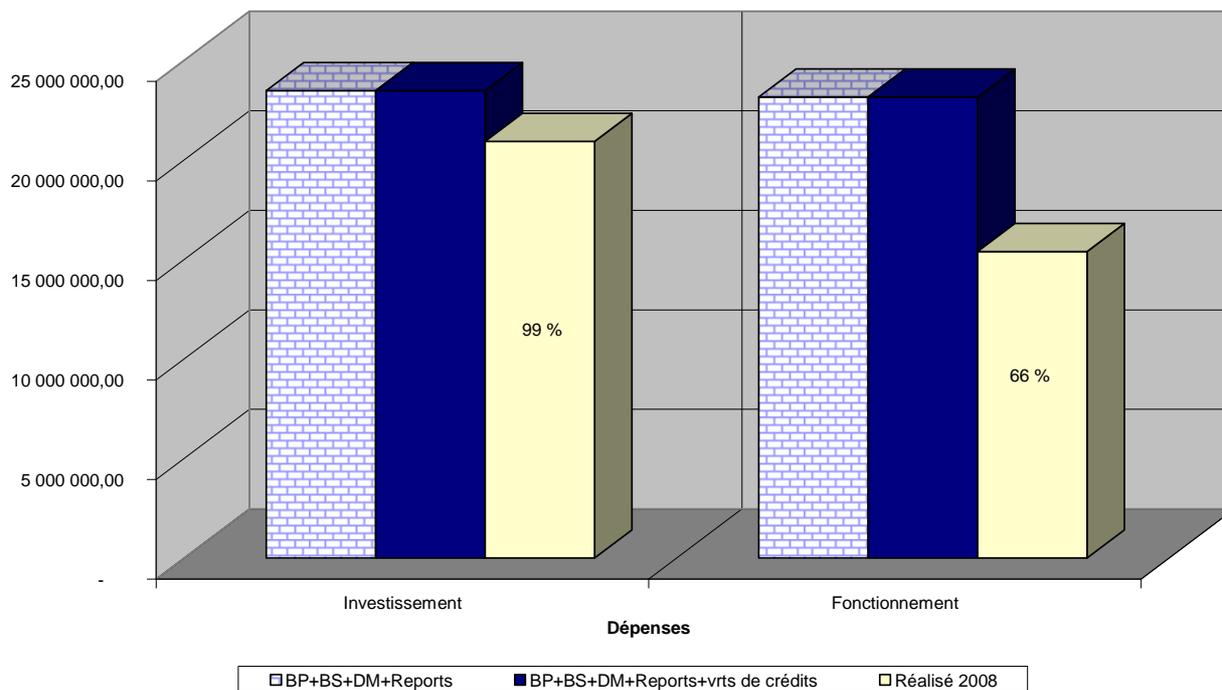
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET ECONOMIE - INNOVATION

### Crédits de paiement

|                                                                   | DEPENSES             |                      |            | RECETTES            |                     |             |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|---------------------|---------------------|-------------|
|                                                                   | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)       | REALISE 2008        | %           |
| <b>ARTISANAT</b>                                                  |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 7 619 839,00         | 7 619 839,00         | 100%       | 3 554 141,00        | 3 809 915,17        | 107%        |
| Fonctionnement                                                    | 2 231 712,60         | 1 492 836,25         | 67%        | 21 150,00           | 21 150,00           | 100%        |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>9 851 551,60</b>  | <b>9 112 675,25</b>  | <b>92%</b> | <b>3 575 291,00</b> | <b>3 831 065,17</b> | <b>107%</b> |
| <b>VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>           |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 240 685,00           | 44 084,95            | 18%        | 8 000,00            | 8 000,00            | 100%        |
| Fonctionnement                                                    | 11 640 829,00        | 7 933 152,16         | 68%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>11 881 514,00</b> | <b>7 977 237,11</b>  | <b>67%</b> | <b>8 000,00</b>     | <b>8 000,00</b>     | <b>100%</b> |
| <b>ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b>                   |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 9 340 876,00         | 8 705 041,41         | 93%        | 5 211 404,00        | 5 364 334,14        | 103%        |
| Fonctionnement                                                    | 4 824 870,62         | 3 273 750,69         | 68%        | 105 860,00          | 106 030,40          | 100%        |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>14 165 746,62</b> | <b>11 978 792,10</b> | <b>85%</b> | <b>5 317 264,00</b> | <b>5 470 364,54</b> | <b>103%</b> |
| <b>MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES</b> |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 1 820 000,00         | 1 465 300,00         | 81%        | -                   | -                   | 0%          |
| Fonctionnement                                                    | 1 569 620,00         | 928 364,00           | 59%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>3 389 620,00</b>  | <b>2 393 664,00</b>  | <b>71%</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>0%</b>   |
| <b>AGRICULTURE</b>                                                |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 4 067 000,00         | 2 967 222,61         | 73%        | -                   | -                   | 0%          |
| Fonctionnement                                                    | 2 829 491,05         | 1 761 727,64         | 62%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>6 896 491,05</b>  | <b>4 728 950,25</b>  | <b>69%</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>0%</b>   |
| <b>POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE</b>                              |                      |                      |            |                     |                     |             |
| Investissement                                                    | 400 000,00           | 127 994,72           | 32%        | -                   | -                   | 0%          |
| Fonctionnement                                                    | 69 360,00            | 14 078,00            | 20%        | -                   | -                   | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                                                 | <b>469 360,00</b>    | <b>142 072,72</b>    | <b>30%</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            | <b>0%</b>   |
| <b>Total Investissement</b>                                       | <b>23 488 400,00</b> | <b>20 929 482,69</b> | <b>89%</b> | <b>8 773 545,00</b> | <b>9 182 249,31</b> | <b>105%</b> |
| <b>Total Fonctionnement</b>                                       | <b>23 165 883,27</b> | <b>15 403 908,74</b> | <b>66%</b> | <b>127 010,00</b>   | <b>127 180,40</b>   | <b>100%</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>46 654 283,27</b> | <b>36 333 391,43</b> | <b>78%</b> | <b>8 900 555,00</b> | <b>9 309 429,71</b> | <b>105%</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

**Répartition des crédits sur le secteur de l'Economie Innovation**



## Autorisations de programme et d'engagements

| AP / AE              | Code enveloppes                         | Libellé des enveloppes                     | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-0584                               | CAP ASSO CENTRE                            | 0                                                 | 11 700 000                                    | 11 700 000                                | 7 911 000               | 7 911 000                   |
|                      | 2008-4003                               | CAP FORMATION CENTRE                       | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 208 089                 | 208 089                     |
|                      | 2008-41012                              | CG 41 - TREMPOLINNO                        | 0                                                 | 0                                             | 0                                         | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-7706                               | GP - TREMPOLINNO CPER 2007-2013 (art. 1.3) | 0                                                 | 360 000                                       | 360 000                                   | 0                       | 0                           |
| <b>Total AE</b>      |                                         |                                            | <b>0</b>                                          | <b>13 060 000</b>                             | <b>13 060 000</b>                         | <b>8 119 089</b>        | <b>8 119 089</b>            |
| AP                   | 2008-0704                               | FONDS REGIONAL DE GARANTIE                 | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 1 000 000               | 1 000 000                   |
|                      | 2008-0719                               | CENTRECO                                   | 0                                                 | 15 000                                        | 15 000                                    | 15 000                  | 15 000                      |
|                      | 2008-0759                               | FREMA                                      | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 801 219                 | 801 219                     |
|                      | 2008-0769                               | CREATEM                                    | 0                                                 | 5 200 000                                     | 5 200 000                                 | 5 199 926               | 5 199 926                   |
|                      | 2008-0827                               | DELEGATION DE GESTION DES AIDES DRIRE      | 0                                                 | 470 000                                       | 470 000                                   | 134 990                 | 134 990                     |
|                      | 2008-0929                               | ADIE                                       | 0                                                 | 150 000                                       | 150 000                                   | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-0944                               | AIDE AU CONSEIL                            | 0                                                 | 50 000                                        | 50 000                                    | 20 940                  | 20 940                      |
|                      | 2008-1701                               | AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX CRMA           | 0                                                 | 100 000                                       | 100 000                                   | 100 000                 | 100 000                     |
|                      | 2008-36008                              | CG36 - AMENAGEMENT FONCIER                 | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-4000                               | CAP CREATION CENTRE                        | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 663 000                 | 663 000                     |
|                      | 2008-4001                               | CAP DEVELOPPEMENT CENTRE                   | 0                                                 | 8 000 000                                     | 8 000 000                                 | 6 718 541               | 6 718 541                   |
|                      | 2008-4002                               | CAP EMPLOI CENTRE                          | 0                                                 | 4 300 000                                     | 4 300 000                                 | 4 278 400               | 4 278 400                   |
| 2008-7720            | GP - ACTIONS COLLECTIVES CPER 2007-2013 | 0                                          | 0                                                 | 0                                             | 0                                         | 0                       |                             |
| <b>Total AP</b>      |                                         |                                            | <b>0</b>                                          | <b>22 285 000</b>                             | <b>22 285 000</b>                         | <b>18 932 016</b>       | <b>18 932 016</b>           |
| <b>Total général</b> |                                         |                                            | <b>0</b>                                          | <b>35 345 000</b>                             | <b>35 345 000</b>                         | <b>27 051 105</b>       | <b>27 051 105</b>           |

## DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE : ARTISANAT

#### Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

#### DEPENSES

|                                                      | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                                       | 6 354 500,00                    | 438 626,00                                     | 6 793 126,00                           | 0,00               | 6 793 126,00        |
| Fonctionnement                                       | 658 000,00                      | -21 000,00                                     | 637 000,00                             | 579 957,30         | 433 979,25          |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>7 012 500,00</b>             | <b>417 626,00</b>                              | <b>7 430 126,00</b>                    | <b>579 957,30</b>  | <b>7 227 105,25</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                                      | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| <b>CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES</b> |                                 |                     |
| <b>Investissement</b>                                | <b>2 765 030,00</b>             | <b>2 964 618,46</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➤ L'outil **CREATEM** (Création et Reprise d'Entreprises Artisanales), créé en 1995, refondu en mars 2005 (CPR n°05-03-35), vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

IL s'agit d'un dispositif d'avances remboursables et de subventions, modulables en fonction de la localisation géographique des entreprises.

L'adaptation du CREATEM a été définie en recherche d'une meilleure articulation avec les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) mis en œuvre dans le cadre de la politique de Pays.

En 2008, 271 entreprises ont bénéficié d'un CREATEM pour un montant total affecté de 5,19 M€.

➤ Signé entre une chambre consulaire et un chef d'entreprise, **le Contrat d'Accompagnement** propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales de la région un accompagnement post installation, personnalisé, d'une durée de 24 mois et mis en œuvre par un agent de chambre consulaire.

Au titre de l'année 2008, 112 contrats d'accompagnement ont été pris en charge par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, pour un montant de 64 484 € (32 nouveaux dossiers, 80 dossiers de suivi 2ème année) et 5 158 € de frais de gestion.

4 contrats d'accompagnement ont été effectués par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour un montant de 2 303 € ainsi que des frais de gestion pour un montant de 184 €.

➤ La Région finance par ailleurs une **opération régionale de transmission – reprise** d'entreprise portée par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 138 957,25 € en 2008 (73 957,25 € pour la CRMA, 65 000 € pour la CRCI).

➤ Neuf **Plate-Forme d'Initiative Locale** (PFIL) sont aujourd'hui en activité sur le territoire régional. Elles permettent à de futurs créateurs et repreneurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accompagnement et un suivi personnalisé, et par la mobilisation de prêts d'honneur à taux zéro et sans prise de garantie.

Le soutien apporté par la Région à ces structures de proximité contribue à alimenter leur fonds de prêts d'honneur et leur fonctionnement.

En 2008, la Région a apporté une aide au fonctionnement de ces structures pour un total de 128 500 €.

La Région a également contribué au développement de l'association régionale Centre Initiative Réseau à laquelle les neufs PFIL de la région sont adhérentes, pour un montant de 9 000 € et au financement, pour un montant de 15 000 € de la deuxième Université France Initiative, qui s'est tenue les 6 et 7 mai 2008 à Azay le-Rideau.

### Programme : Développement et adaptation d'entreprises artisanales

#### DEPENSES

|                                                                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| Investissement                                                 | 1 000 460,00                 | -273 747,00                              | 726 713,00                          | 0,00              | 726 713,00        |
| Fonctionnement                                                 | 332 814,40                   | 21 000,00                                | 353 814,40                          | 342 200,12        | 226 011,06        |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>1 333 274,40</b>          | <b>-252 747,00</b>                       | <b>1 080 527,40</b>                 | <b>342 200,12</b> | <b>952 724,06</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                                                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES</b> |                              |                   |
| <b>Investissement</b>                                          | <b>789 111,00</b>            | <b>845 296,71</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➤ **Le FREMA (Fonds Régional de Modernisation de l'Artisanat)**, dispositif d'avances remboursables à taux zéro, a pour objectif de soutenir les entreprises artisanales dans leur démarche de mise aux normes et de modernisation. Il concerne les secteurs de l'alimentation, de la production, de la réparation mécanique, des pressings, et les commerces de première nécessité.

52 entreprises ont bénéficié d'un FREMA pour un montant global affecté de 0,801 M€.

➤ **Le diagnostic technique** est une aide devant permettre l'identification des points faibles occasionnés par l'activité des entreprises éligibles au FREMA et par là même favoriser leur mise aux normes.

Sur l'année 2008, 120 diagnostics (139 en 2007) ont été payés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour un montant total de 51 654 €, frais de gestion inclus.

57 diagnostics de mise aux normes (50 en 2007) ont été également pris en charge par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie correspondant à un montant de 24 864 €, frais de gestion inclus.

➤ La Région a poursuivi son financement au **programme régional Environnement et Développement Durable** d'entreprise portée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 54 557 €.

➤ En 2008, la Région a souhaité accompagner le programme sur la gestion des ressources humaines mis en œuvre par le réseau des CMA (54 000 €). Les objectifs de ce programme sont multiples. Il s'agit notamment de :

- ✓ Aider le chef d'entreprise à prendre en compte la dimension « humaine » à toutes les étapes de la vie de l'entreprise (reprise, développement, transmission)
- ✓ Favoriser le dialogue dans l'entreprise et sécuriser les emplois
- ✓ Favoriser le développement des compétences et la formation continue des actifs du secteur artisanal.
- ✓ Faciliter l'entrée d'actifs (jeunes, adultes) dans le secteur artisanal en rendant attractifs et accessibles les métiers.

➤ Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Centre a réalisé en 2004, en partenariat avec l'Etat et la Région, une première édition de l'Observatoire Régional du Commerce de la région Centre.

Une actualisation de l'Observatoire a été lancée en 2008 et financée par la Région à hauteur de 54 745 €.

**Programme :  
Promotion de l'artisanat**

**DEPENSES**

|                                 | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés  |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>PROMOTION DE L'ARTISANAT</b> |                              |                                          |                                     |                     |                   |
| Investissement                  | 0,00                         | 100 000,00                               | 100 000,00                          | 0,00                | 100 000,00        |
| Fonctionnement                  | 1 240 898,20                 | 0,00                                     | 1 240 898,20                        | 1 150 278,20        | 832 845,94        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>1 240 898,20</b>          | <b>100 000,00</b>                        | <b>1 340 898,20</b>                 | <b>1 150 278,20</b> | <b>932 845,94</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                 | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|---------------------------------|------------------------------|------------------|
| <b>PROMOTION DE L'ARTISANAT</b> |                              |                  |
| <b>Fonctionnement</b>           | <b>21 150,00</b>             | <b>21 150,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➤ Dans le cadre du **Contrat de Promotion de l'Artisanat** la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent individuellement ou collectivement participer à des salons régionaux et nationaux, à caractère professionnel et/ou grand public.

En 2008, 130 entreprises ont pu bénéficier du soutien de la Région à titre individuel (contre 122 en 2007) pour un montant de 101 191 €. Parallèlement, 14 opérations collectives (15 en 2006) ont également été financées (Salon du Patrimoine, Foire de Tours, Salon de la gastronomie...) pour un total de 112 040 €.

➤ La Région a également participé au financement de **5 opérations de valorisation** du secteur pour un montant total de 106 035 €, telles que la Semaine de l'Artisanat (20 000 €), les Artisanales de CHARTRES (45 735 €), les Journées européennes de l'artisanat (33 300 €) en vue de promouvoir l'artisanat régional et de renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

➤ Au titre de son action en faveur des **Métiers d'art**, la Région a organisé pour la sixième édition le salon régional dédié aux métiers d'art qui a accueilli près de 145 exposants et 13 000 visiteurs (coût de 279 577 € en 2008 dont la location du parc des expositions). A l'occasion de cette manifestation, la Région a également financé et remis le prix régional des Métiers d'art (prix SEMA régional) d'un montant de 6090 €. Pour la première année la Région a également participé au financement des Journées des Métiers d'Art pour un montant de 21 000 €.

➤ Enfin, pour assurer la mise en oeuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de **l'animation économique** de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat et des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant de 18 285 € par chambre.

## DOMAINE : VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Programme : Economie sociale et solidaire

#### DEPENSES

|                                      | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| Investissement                       | 220 000,00                   | 0,00                                     | 220 000,00                          | 0,00              | 30 000,00         |
| Fonctionnement                       | 818 520,00                   | -1 241,00                                | 817 279,00                          | 774 708,96        | 596 072,02        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>1 038 520,00</b>          | <b>-1 241,00</b>                         | <b>1 037 279,00</b>                 | <b>774 708,96</b> | <b>626 072,02</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                                      | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis     |
|--------------------------------------|------------------------------|-----------------|
| <b>ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b> |                              |                 |
| <b>Investissement</b>                | <b>8 000,00</b>              | <b>8 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Dans le Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES), la Région a affirmé sa volonté d'une « reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de conventions de partenariat afin de donner aux réseaux les moyens de leur structuration, de leur positionnement régional et de leur développement ».

➤ En tant que coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs, **la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA Centre)** est depuis fin 2002, un partenaire privilégié de la Région.

Ce partenariat se traduit par la signature de trois documents contractuels :

⇒ Dans un souci de reconnaissance et de renforcement des partenariats avec le secteur associatif, la Région Centre a signé fin 2002 une Charte d'engagements réciproques avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (C.P.C.A.) Centre.

Au-delà de la mise en avant d'un certain nombre de principes partagés, la charte est un document définissant un cadre éthique et les principes de collaboration partagés.

⇒ Cette Charte est déclinée en convention de partenariat pluriannuelle. La première convention cadre signée en 2003 a été renouvelée en 2006 pour une période de 3 ans.

Ce document, tout en respectant les grands principes de la Charte d'engagements réciproques, définit les modalités d'actions concrètes de partenariat.

⇒ Elle est complétée chaque année par une **convention financière** qui fixe le montant de la subvention attribuée par la Région à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives pour la réalisation des différentes actions (330 000 € en 2008).

**En charge de l'accompagnement des associations dans leur démarche de projets sollicitant une aide régionale CAP'ASSO**, 81 % des structures ont pu bénéficier d'un appui de la CPCA. Pour se faire, la CPCA Centre s'appuie sur une équipe de plus de 40

conseillers associatifs répartis sur tout le territoire régional dans ses différents réseaux membres.

Seulement 5 % de dossiers sont arrivés directement à la Région et réorientés vers la CPCA pour accompagnement.

➤ S'appuyant sur les orientations retenues par le SRDES, une convention cadre pluriannuelle 2007 – 2009 a été signée entre la Région Centre et la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Centre – CRESS Centre** - le 27 Août 2007. Un financement de 62 000 € lui a été accordé pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2008.

Deux axes de travail ont été retenus comme prioritaires :

- Promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional.
- Favoriser la mutualisation des ressources financières et la création d'activités dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

➤ **L'association CRE-SOL** est née, de l'initiative d'une vingtaine d'entreprises de l'économie solidaire en région Centre. Son programme d'actions 2008, financé par la Région à hauteur de 50 000 € vise à promouvoir et valoriser l'économie solidaire, ses objectifs, ses méthodes et ses résultats, faire connaître et renforcer les outils financiers et techniques de l'aide à la création et de l'accompagnement des entreprises du secteur.

➤ **L'association régionale Centr'Actif**, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, les Caisses d'Epargne et la fondation Macif, a pour but la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des initiatives associatives en région Centre à travers, notamment, le pilotage et l'animation d'un fonds de garantie.

Centr'Actif s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire s'engageant dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière.

Centr'Actif assure depuis son démarrage l'animation et le pilotage de deux outils financiers :

- une garantie sur prêts bancaires moyen terme destinée au financement des fonds de roulement et/ou à l'investissement des associations, dotée par la Région et France Active,
- une intervention en « fonds propres » : le Contrat d'Apport Associatif, CAA, (avance remboursable à taux nul).

En 2008, la Région a apporté une aide au fonctionnement de la structure pour un montant de 66 100 €.

Sur l'année 2008 :

- 31 projets ont fait l'objet d'une expertise par Centr'Actif
- 13 structures ont obtenu un accord de financement

➤ **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, ADIE Centre**, a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'action de l'ADIE est complémentaire des dispositifs existants en matière d'aides aux créateurs d'entreprises et reconnue par tous les réseaux chargés d'accueillir et d'accompagner les créateurs, qu'ils soient techniques ou sociaux.

Le soutien apporté à l'ADIE Centre par la Région pour la réalisation de son programme d'actions 2008 est de 45 000 €.

➤ **L'UREI Centre, Union Régionale des Entreprises d'Insertion Centre**, compte 23 entreprises d'insertion et deux entreprises de travail temporaire. Elle est un lieu d'échange où les responsables d'entreprises d'insertion, par la production et le travail temporaire, peuvent confronter leurs expériences et leurs points de vue.

Elle diffuse les informations et reste un lieu de documentation à la disposition des structures adhérentes et des porteurs de projet.

Elle organise des actions de formation spécifiques selon les événements ou les demandes des adhérents et des partenaires.

La Région est partenaire depuis 2008 de l'UREI Centre et a financé son programme d'actions 2008 à hauteur de 30 000 €.

### Programme : CAP'ASSO

|                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| CAP'ASSO       |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement | 0,00                            | 8 185,00                                       | 8 185,00                               | 0,00               | 8 184,95            |
| Fonctionnement | 10 469 300,00                   | 0,00                                           | 10 469 300,00                          | 0,00               | 7 097 929,14        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 469 300,00</b>            | <b>8 185,00</b>                                | <b>10 477 485,00</b>                   | <b>0,00</b>        | <b>7 106 114,09</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➤ **Le dispositif, CAP'ASSO CENTRE** est la première mesure phare, adoptée en session plénière de décembre 2004. Il a officiellement démarré en mars 2005.

CAP'ASSO CENTRE est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI).

La durée de l'aide est de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable.

L'année 2008 est l'année des premiers renouvellements CAP'ASSO.

#### **CAP'ASSO CENTRE sur 2008, c'est :**

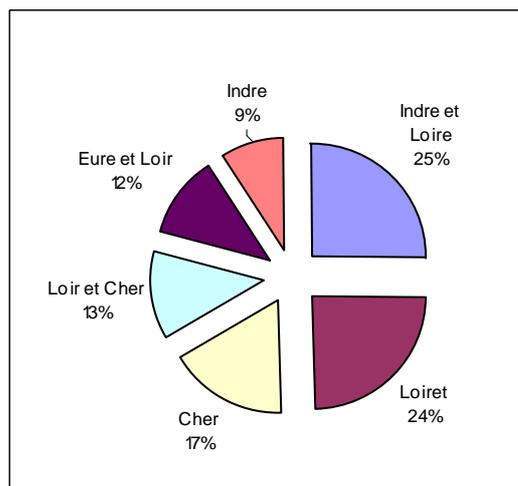
- **257 projets** aidés, dont 17 renouvellements
- **322 postes** aidés représentant 290 équivalent temps plein (ETP) répartis comme suit :
  - 195 postes en création (173 ETP),
  - 127 postes en consolidation (117 ETP), dont 23 renouvellements (21 ETP).
- **754 postes induits**, soit 356 ETP.
- **7 913 500 euros** de subvention attribués, dont 428 600 € pour les renouvellements.

**Le montant moyen** de subvention **par projet** est de **31 187 €** (25 212 € pour un renouvellement).

Il s'agit **majoritairement** de :

- projets sur **3 ans** (98 %)
- projets incluant **un seul poste** (84 %)

- postes en **création** (60%)
- postes à **temps plein** (78 %)



En comparant ces résultats avec ceux des années précédentes et notamment 2007, on constate :

75 % des projets incluent un seul poste, contre 66 % en 2006.

#### **Répartition des secteurs d'activité**

L'équilibre entre secteurs a peu évolué par rapport à 2007. On note toutefois des spécificités :

- Secteurs Santé social et Insertion : le nombre de demandes est en légère hausse.
- Secteur Jeunesse : le nombre de demandes est en forte baisse (-30%).
- Secteur Sport : le nombre de projets aidés est stable,

#### **Répartition par département**

L'équilibre est globalement identique à 2007. On remarque cependant que la proportion des dossiers du Cher augmente et celle de l'Eure et Loir baisse.

#### **Plus de créations que de consolidations**

Le nombre de postes en création reste en augmentation pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. + 15 % par rapport à 2007.

De plus, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis le début du dispositif, le nombre de postes en création (65 %) est supérieur au nombre de postes en consolidation (35 %).

#### **Toujours plus de projets à un poste**

84 % des projets incluent un seul poste, contre 75 % en 2007 et 66 % en 2006.

#### **Moins de postes induits**

Les projets aidés en 2008 incluent 754 postes induits, contre 898 en 2007 et 1 521 en 2006. Le nombre moyen de postes induits par projet reste stable par rapport à 2007.

#### **Peu de renouvellement**

Les demandes de renouvellement tardent à arriver, malgré une information envoyée à l'ensemble des associations bénéficiaires d'un CAP'Asso en 2005.

### **CAP'ASSO CENTRE depuis 2005, c'est :**

- 1 106 projets aidés
- 1 518 postes financés, dont 656 en création et 862 en consolidation
- pour un montant total de subventions accordées de 39 114 896 €

↳ Face au désengagement de l'Etat en matière d'aide à l'emploi pour les associations, CAP'Asso représente de plus en plus souvent la seule possibilité d'aide pour créer de l'activité. De nombreux emplois, en poste depuis plusieurs années, se retrouvent confrontés au désengagement de l'Etat et se retournent vers la Région.

De 2005 à 2008, on constate que le profil des associations évolue : plus jeunes, plus petites, moins connues. En effet, il semble que les associations reconnues ou en voie de professionnalisation sont entrées dans le dispositif dans les 1ères années du dispositif. Ainsi les contours des projets évoluent également. Ils intègrent plus de création de postes (les grosses vagues de consolidation d'emplois-jeunes et de Contrats Associatifs régionaux sont terminées) et portent souvent sur un poste unique.

### **Programme : Lutter contre les exclusions**

|                                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| Investissement                      | 12 500,00                       | 0,00                                           | 12 500,00                              | 0,00               | 5 900,00            |
| Fonctionnement                      | 353 009,00                      | 1 241,00                                       | 354 250,00                             | 352 099,00         | 239 151,00          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>365 509,00</b>               | <b>1 241,00</b>                                | <b>366 750,00</b>                      | <b>352 099,00</b>  | <b>245 051,00</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

➤ La lutte contre les exclusions fait partie des objectifs inscrits par le Conseil régional du Centre dans le cadre du Projet Régional qu'il a élaboré pour la période 2000-2010.

Constatant les menaces d'exclusion d'un nombre croissant de personnes qui habitent sur son territoire, la Région Centre a souhaité intervenir en faveur des personnes menacées d'exclusion en leur permettant d'accéder aux savoirs de base, à la culture, aux loisirs et aux sports.

Créé par l'assemblée régionale du 26 juin 2003, **le dispositif « Lutte Contre les Exclusions »** a été conçu sous la forme d'un appel à projets permanent à destination des associations type loi 1901.

Afin de permettre une meilleure complémentarité avec la mesure phare régionale CAP'ASSO Centre, le dispositif a connu un ajustement de procédure en décembre 2004 et une modification des modalités d'intervention (CPR du 10 décembre 2004).

Fin 2008, **20 opérations portées par 20 associations**, ont été soutenues par la Région Centre dans le cadre de ce dispositif.

**Le montant total des subventions** régionales s'élève à **143 400 €**.

Les projets financés sont très diversifiés tant sur le thème d'intervention que la nature et l'envergure des projets. Comme pour les années antérieures, les opérations les plus nombreuses sont celles qui entrent dans le secteur « organisation de séjours de vacances »

➤ **Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** sont destinés à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés dans le domaine de l'insertion sociale

et professionnelle. Ils permettent la construction, pour chaque bénéficiaire, de parcours complets de réinsertion : accueil et identification des besoins, accompagnement social, orientation, formation et accompagnement dans le travail.

La coopération avec les entreprises est une condition de la performance de ce dispositif. Le soutien apporté par la Région aux PLIE est ainsi axé principalement vers l'encouragement et le développement de partenariats actifs.

Cinq PLIE sont en activité en région Centre. Leur gestion est assurée par quatre communautés d'agglomération (Tours, Orléans, Dreux, Châteauroux) et une communauté de communes (Vendôme).

**Une enveloppe de 125 241 € a été mobilisée en 2008 par la Région pour contribuer à leur financement.**

**DOMAINE : ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES****Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services****DEPENSES**

|                                                                          | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés    |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>CREATION ET REPRISSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b> |                              |                                          |                                     |                   |                     |
| Investissement                                                           | 1 500 000,00                 | 69 500,00                                | 1 569 500,00                        | 0,00              | 1 569 500,00        |
| Fonctionnement                                                           | 182 785,15                   | -603,00                                  | 182 182,15                          | 158 000,00        | 90 437,57           |
| <b>TOTAL</b>                                                             | <b>1 682 785,15</b>          | <b>68 897,00</b>                         | <b>1 751 682,15</b>                 | <b>158 000,00</b> | <b>1 659 937,57</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                                                          | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>CREATION ET REPRISSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b> |                              |                   |
| <b>Investissement</b>                                                    | <b>362 594,00</b>            | <b>364 679,80</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme d'action s'articule autour de 3 axes principaux :

- l'aide directe aux créateurs,
- la garantie des concours bancaires sollicités par les créateurs pour favoriser l'obtention de prêts significatifs,
- le soutien aux structures d'accompagnement des créateurs et aux initiatives concourant à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

**Le Contrat d'appui aux projets de création des Entreprises (CAP' CREATION CENTRE)**

permet notamment de renforcer la capacité financière des entreprises en création. Pour l'exercice 2008, 12 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 663 K€, dont 36% sous forme de subvention et 64% sous forme d'avance remboursable.

**Le fonds de garantie géré par OSEO Garantie** afin de faciliter l'accès aux concours bancaires des créateurs et repreneurs a été abondé d'1,5 M€. Doté au total de 6 M€, le fonds régional de garantie a permis d'accompagner 38 prêts d'entreprises en 2008 : 5 dossiers de création, 26 dossiers de reprise transmission, 2 prêts participatifs d'amorçage, 3 dossiers développements des capacités de production, et 2 dossiers de renforcement de structure financière.

**L'aide à la création**

En 2008, les crédits ont permis le soutien à différentes structures d'accompagnement à la création d'entreprise. La sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise est essentielle car elle contribue à développer l'esprit d'entreprendre, de créativité et à susciter des vocations.

Le concours « Graine de Boite », lancé en 2002, en partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours, est un concours à vocation pédagogique dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à la création d'entreprise et de leur faire découvrir les étapes essentielles, suivies par un créateur ou un repreneur. Le concours 2007-2008 a été suivi par près de 350 élèves, regroupés en 51 équipes, provenant de 20 établissements de la région. Face au succès des premières éditions, il a été décidé de reconduire le concours. La Région y a consacré 37 800 € en 2008.

La Région a accompagné en 2008 l'Université de Tours pour la mise en place du concours CREACAMPUS, destiné à sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise (subvention de 15 000 €).

La Région a également contribué au financement de l'organisation du salon des inventeurs de Monts (37), à hauteur de 21 000 €.

**Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services**

**DEPENSES**

|                                                                                 | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés     |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b> |                              |                                          |                                     |                     |                      |
| Investissement                                                                  | 8 113 940,00                 | -342 564,00                              | 7 771 376,00                        | 0,00                | 7 135 541,41         |
| Fonctionnement                                                                  | 4 642 688,47                 | 0,00                                     | 4 642 688,47                        | 4 038 503,63        | 3 183 313,12         |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>12 756 628,47</b>         | <b>-342 564,00</b>                       | <b>12 414 064,47</b>                | <b>4 038 503,63</b> | <b>10 318 854,53</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                                                                                 | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|
| <b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES</b> |                              |                     |
| Investissement                                                                  | 4 848 810,00                 | 4 999 654,34        |
| Fonctionnement                                                                  | 105 860,00                   | 106 030,40          |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>4 954 670,00</b>          | <b>5 105 684,74</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le programme d'action "Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services" s'appuie sur un ensemble complet et simplifié d'aides de la Région adopté en mars 2006 et qui permet de soutenir les projets des entreprises souhaitant innover, exporter ou en phase de développement.

193 contrats d'appui aux projets ont été attribués pendant l'année 2008 dont 2 CAP développement conseil, 4 CAP développement Innovation, 2 CAP développement international, 38 CAP développement investissement et 147 CAP Développement Nouveaux Marchés à l'International. Cinq entreprises ont bénéficié des crédits délégués par la DRIRE pour un montant total de 155 990 €.

Les actions collectives (Article 1.3 CPER)

Ce programme permet d'accompagner les entreprises sur les territoires qui subissent de fortes mutations économiques notamment au travers d'actions collectives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de chacune des entreprises bénéficiaires.

En 2008, au titre du Contrat de Projets 2007-2013, neuf opérations ont été soutenues à hauteur de 561 811 € :

| Opérations                              | Bénéficiaires          | Montant accordé |
|-----------------------------------------|------------------------|-----------------|
| programme actions annuel                | CNRI                   | 43 334 €        |
| Programme sensibilisation à reach       | Association Elastopole | 166 875 €       |
| Programme « Shop Expert Valley »        | CCI du Loir et Cher    | 39 150 €        |
| Programme du PICF                       | CCI du Cher            | 50 000 €        |
| Portail intelligence économique         | CRCI                   | 13 900 €        |
| Programme automobile                    | CRCI                   | 151 700 €       |
| Programme aéronautique                  | CCI du Cher            | 33 052 €        |
| Programme lié au traitement de surfaces | CRT Plasma Laser       | 38 800 €        |
| Programme lié à l'eau                   | Association DREAM      | 25 000 €        |

#### Les actions collectives (Hors CPER)

La Région a également soutenu trois opérations collectives, hors Contrat de Projets Etat Région : l'association Orléans Technopole, à hauteur de 30 000 €, le Centre Technique Régional de la Consommation, à hauteur de 35 000 €, et le forum Odysée (sensibilisation des entreprises à l'export) pour 30 000 €.

#### Le Fonds Sud : les opérations d'animation et de promotion économique

En 2008, au titre des opérations d'animation et de promotion économique, la Région a financé sept opérations, à hauteur de 522 160 € :

| Opérations                              | Bénéficiaire       | Montant accordé |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Parvis des métiers du Cher              | CM 18              | 11 100 €        |
| Car Tec Inno                            | Association Astech | 20 000 €        |
| Programme d'actions ADEI                | ADEI               | 97 500 €        |
| Programme d'actions ADC                 | ADC                | 80 000 €        |
| Programme d'actions Communication Berry | CDT du Cher        | 280 000 €       |
| Programme de salons de l'habillement    | APRTH              | 20 560 €        |
| MIDEST                                  | 13 entreprises     | 13 000 €        |

La Région a financé le programme d'actions de CENTRECO, l'agence de développement régionale ainsi qu'une partie des investissements (parc informatique) afin d'assurer les missions qui lui sont dévolues dans de bonnes conditions.

En 2008, Centreco a participé et animé un stand d'information et de promotion économique sur 4 salons nationaux et internationaux : Salon des Entrepreneurs (Paris), Salon International de l'Alimentation (Paris), MIDEST (Salon Mondial de la Sous-Traitance Industrielle) (Paris) et POLLUTEC (Salon de l'environnement) (Lyon).

42 insertions publicitaires auront été réalisées dans 9 journaux et magazines économiques ou spécialisés à diffusion nationale ou régionale.

Une démarche de promotion de la région Centre a été initiée en Chine avec la création d'un bureau relais à Pékin, animé par un consultant chinois.

CENTREXPORT, service international de CENTRÉCO, créé en partenariat avec les réseaux consulaires, aura accompagné 357 entreprises régionales sur 40 actions collectives à l'international (salons professionnels, missions d'acheteurs, mini-expositions...)

En 2008, CENTRÉCO-Centrexport a renouvelé les conventions de partenariat avec Ubifrance, Sopexa et l'AFII.

**DOMAINE : MUTATIONS ECONOMIQUES ET APPUI A LA FORMATION DES SALARIES**

**Programme : Fonds régional pour l'emploi et la formation**

|                                                     | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FONDS REGIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION</b> |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                                      | 1 820 000,00                 | 0,00                                     | 1 820 000,00                        | 0,00                | 1 465 300,00        |
| Fonctionnement                                      | 1 569 620,00                 | 0,00                                     | 1 569 620,00                        | 1 024 146,00        | 928 364,00          |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>3 389 620,00</b>          | <b>0,00</b>                              | <b>3 389 620,00</b>                 | <b>1 024 146,00</b> | <b>2 393 664,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La Région met en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets de mutation des entreprises.

- une aide directe à l'emploi (CAP'EMPLOI CENTRE)
- une aide directe à la formation (CAP'FORMATION CENTRE)
- un soutien au fonctionnement de l'ARACT et d'ARDAN Centre

Le Contrat d'appui aux projets de création d'emplois (CAP' EMPLOI CENTRE) vient renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets d'implantation ou de développement, en soutenant la création et le développement de l'emploi. 37 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2008 pour un montant de 4 100 K€ en subvention, correspondant à la création de 1068 emplois.

En 2008, la Région a accordé une subvention d'un montant de 205 K€ au titre du **CAP'FORMATION CENTRE**, destiné à améliorer la compétitivité des entreprises dans le cadre de l'anticipation des mutations économiques en développant les compétences et l'employabilité des salariés.

En 2008, la Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT**) à hauteur de 148 000 €.

Inscrit au titre de l'article 6.2 du CPER 2007 - 2013, « Développement des capacités de création de nouvelles activités», le programme ARDAN Centre a été financé en 2008 par la Région à hauteur de 244 000 € afin de permettre de :

- Donner vie à un projet économique durable en développant des activités nouvelles, liées à une fonction ne préexistant pas dans l'entreprise et présentant un caractère structurant pour l'entreprise.
- Favoriser l'emploi d'un agent, d'un technicien ou d'un cadre, chargé de développer cette fonction nouvelle dans l'entreprise.

Par ailleurs, le dispositif de soutien aux groupements d'Employeurs voté par la Région, en juin 1999, offre aux structures en création un accompagnement financier dégressif sur trois ans : la formule du groupement d'employeurs permet aux petites et moyennes entreprises de se regrouper pour employer une main d'œuvre qu'elles n'auraient pas seules les moyens de recruter. Elle offre également aux salariés un emploi stable.

3 groupements d'employeurs ont été financés par la Région en 2008, pour un montant total accordé de 35 480 €.

Afin de renforcer le dialogue social, la Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales de salariés lié à des interventions ayant un intérêt régional.

Chaque organisation a bénéficié d'une subvention constituée de deux parts :

- une indemnisation forfaitaire des journées de présence dans les réunions organisées et convoquées par la Région (100 euros par participation, plafonné à 50 par an et par syndicat).

- une enveloppe destinée à soutenir des actions régionales ou des événements ayant une audience régionale, selon un programme prévisionnel et un compte rendu annuel détaillé, et dont le montant est proratisé au nombre de sièges des organisations syndicales au CESR (le montant global pour les 7 organisations syndicales s'élève à 128 000 €).

## DOMAINE : AGRICULTURE

### Programme : Organisation et développement des filières agricoles

|                                                             | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés  | Crédits mandatés  |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------|
| <b>ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES</b> |                              |                                          |                                     |                  |                   |
| Investissement                                              | 1 087 000,00                 | 0,00                                     | 1 087 000,00                        | 0,00             | 586 385,67        |
| Fonctionnement                                              | 140 314,50                   | 16 147,00                                | 156 461,50                          | 95 447,50        | 129 832,75        |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>1 227 314,50</b>          | <b>16 147,00</b>                         | <b>1 243 461,50</b>                 | <b>95 447,50</b> | <b>716 218,42</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme est issu de l'ancien CPER 2000-2006. Il s'agit donc du financement d'opérations engagées depuis plusieurs années et qui sont en cours d'achèvement, actions d'expérimentation notamment et de développement de la filière champignon.

### Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

|                                                                       | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE</b> |                              |                                          |                                     |                   |                   |
| <b>Fonctionnement</b>                                                 | <b>760 427,00</b>            | <b>-12 447,00</b>                        | <b>747 980,00</b>                   | <b>748 403,00</b> | <b>512 002,68</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

En 2008, la Région a continué son partenariat avec COVALOR (service chargé du suivi de la promotion de la chambre régionale de l'agriculture) en soutenant notamment sa participation au salon de l'Agriculture à Paris. Les grands produits mis à l'honneur sur le stand prestige sont les vins, les fromages et le pain. Des démonstrations culinaires grâce à un partenariat avec logis de France et le recrutement d'un animateur ont permis de rendre le stand beaucoup plus vivant.

L'année 2008 a été également marquée par la concrétisation d'un partenariat sur le salon Ferme Expo Tours, véritable salon de l'agriculture régionale.

Enfin, dans le cadre du CAP Caprin, la Région a également accompagné le salon professionnel Capr'Inov réunissant l'ensemble des professionnels et des acteurs de la filière caprine les 26 et 27 novembre 2008 à Niort. Pour cette édition, la région Centre était à l'honneur.

### Programme : Installation (CPER 2007-2013)

|                               | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| INSTALLATION (CPER 2007-2013) |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| Fonctionnement                | 582 192,00                   | -3 700,00                                | 578 492,00                          | 281 588,00      | 307 736,50       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Ce programme permet de mettre en œuvre les orientations de la Région dans le domaine de l'installation. Une action importante en faveur de la cession transmission d'exploitations agricoles est poursuivie. Elle passe notamment par le suivi des projets des exploitants en âge de céder. D'autres actions d'accompagnement des projets des jeunes installés à travers le passeport à l'installation ou l'aide aux services de remplacement ont été réalisées. Un travail d'étude sur les installations et la multifonctionnalité en agriculture a également été mené dans ce programme. Enfin, l'année 2008 a vu la concrétisation du dispositif Nina + adopté en commission permanente du 10 octobre 2008.

### Programme: Développement de l'agriculture biologique

|                                           | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|-------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE |                              |                                          |                                     |                 |                  |
| Fonctionnement                            | 602 447,55                   | 0,00                                     | 602 447,55                          | 537 102,35      | 352 618,27       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le programme 2008 a permis de poursuivre la mise en place des orientations dégagées dans le cadre de l'audit réalisé en 2005/2006. L'aide à la certifications des agriculteurs a été confortée (325 bénéficiaires), le financement d'actions en lien avec les filières agricoles (viandes blanches, légumes,...), l'appui à l'émergence de nouveaux débouchés et notamment la restauration hors domicile ont également été réalisées.

Enfin, les actions en faveur de l'Agriculture Biologique se traduisent également par des aides à l'investissement dans le cadre du programme CAP filière.

### Programme : CAP FILIERES

|                | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés    |
|----------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| CAP FILIERES   |                              |                                          |                                     |                   |                     |
| Investissement | 2 980 000,00                 | 0,00                                     | 2 980 000,00                        | 0,00              | 2 380 836,94        |
| Fonctionnement | 744 110,00                   | 0,00                                     | 744 110,00                          | 550 956,95        | 459 537,44          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 724 110,00</b>          | <b>0,00</b>                              | <b>3 724 110,00</b>                 | <b>550 956,95</b> | <b>2 840 374,38</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Au cœur de la nouvelle stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre, le programme CAP Filière traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale. La difficulté pour les acteurs d'élaborer une stratégie concertée a entraîné des retards dans le déploiement global du programme. Cependant, 2008 a vu

l'adoption en commission de 7 CAP filières (viandes blanches, ovins, caprins, légumes, horticulture, apiculture et Forêt-bois).

Malgré les difficultés à formaliser un projet, les acteurs reconnaissent l'intérêt de la mise en place de la démarche.

Des modalités d'intervention ou des actions innovantes ont été contractualisées :

- l'ouverture du fonds de garantie aux serristes et aux horticulteurs grâce à l'abondement du dispositif OSEO existant dans les aides aux PME/PMI,
- le financement d'une action de mise en place de plate forme virtuelle de connaissance de l'offre des horticulteurs pour faciliter la mise en place de complémentarité dans la réponse à la demande de gros distributeurs.

En 2008, la Région a accompagné 135 investissements pour l'aménagement ou la construction de bâtiments d'élevage en bois et plus de 600 appuis techniques, dont 85 élevages certifiés non OGM pour la commercialisation des brouards vers l'Italie.

**DOMAINE : POLE D'EFFICACITE ENERGETIQUE****Programme : PEE Energie nouvelle et matériaux pour l'énergie**

|                                                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés  | Crédits mandatés  |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------|
| PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE |                              |                                          |                                     |                  |                   |
| Investissement                                         | 400 000,00                   | 0,00                                     | 400 000,00                          | 0,00             | 127 994,72        |
| Fonctionnement                                         | 69 360,00                    | 0,00                                     | 69 360,00                           | 40 938,00        | 14 078,00         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>469 360,00</b>            | <b>0,00</b>                              | <b>469 360,00</b>                   | <b>40 938,00</b> | <b>142 072,72</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

En 2008, les actions engagées autour des huiles végétales pures et des diagnostics de maîtrise énergétique ont été poursuivies.

L'appel à projet VALBIOM a été renouvelé avec deux lauréats :

- l'entreprise JCL pour le développement d'un procédé à biomasse pour le traitement du peuplier en région Centre
- l'entreprise Energie relais pour le développement de groupes électrogènes fonctionnant avec des huiles végétales pures.

**L'EUROPE**

## LES ORIENTATIONS

**La Région Centre est une région ouverte sur l'extérieur, qui s'est pleinement engagée dans la construction européenne.**

### EUROPE

L'échelle régionale s'affirme dans la construction européenne, en particulier parce qu'elle permet la mobilisation, l'information mais aussi la concrétisation des projets. Durant le printemps 2008, la Région a organisé la « **Semaine de l'Europe** » qui a été récompensée par l'Association des Régions d'Europe pour l'efficacité de sa communication et l'exemplaire mobilisation qu'elle avait suscitée.

Faisant suite aux travaux menés dans le cadre de l'Agenda 21, un réseau d'information et d'échange d'expérience a été constitué entre toutes les structures et organisations susceptibles de construire des projets européens : le réseau « **Europe O Centre** ». Par ailleurs, les premiers « **Matins de l'Europe** » ont permis aux acteurs régionaux de l'Europe de se rencontrer une fois par trimestre sur des thèmes précis.

De nombreuses actions ont permis un rapprochement entre l'Europe et les citoyens de la Région Centre (par exemple, soutien à des actions menées par la Fédération régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture).

Par ailleurs, 2008 a vu l'achèvement de grands projets européens : projet « **Eurovéloroute des fleuves** » porté par la Région Centre (Interreg III B), **électrification de la ligne Tours – Vierzon** (programme « Objectif 2 », mesure 7).

### COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre a poursuivi en 2008 son action internationale en intensifiant, notamment, sa politique de coopération décentralisée en direction de plusieurs zones prioritaires (certains accords sont en cours de formalisation) : en Afrique (régions du **Gorgol** en Mauritanie, de **Mopti** au Mali, de **Meknès-Tafilalet** au Maroc), en Asie (Provinces de **Luang Prabang** au Laos, du **Hunan** en Chine, Etat du **Tamil Nadu** en Inde, et en Europe (région de **Malopolska** en Pologne, Land de **Saxe-Anhalt** en Allemagne, région de **Pardubice** en République tchèque).

A ce titre, la thématique phare des « **grands fleuves** » demeure un axe stratégique privilégié. Dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée qu'elle développe, la Région appuie également ses partenaires afin de renforcer leurs capacités à gérer et à administrer leurs territoires. En promouvant et en structurant les activités déjà existantes, en mettant en place des dispositifs de formation et d'accompagnement, en valorisant les initiatives, en élaborant des politiques publiques fortes, ces programmes contribuent à l'appropriation par les élus locaux et la société civile de stratégies propres à assurer un développement économique durable.

S'agissant par ailleurs des liens tissés avec des régions de l'espace intracommunautaire, l'année 2008 a été consacrée à la réalisation d'une étude portant sur un projet de coopération culturelle et artistique, initié dans le cadre du programme européen Culture 2007 /2013. **Le projet Aqua Nova** pourrait permettre la mise en valeur artistique et culturelle de trois grands corridors fluviaux d'Europe qui traversent ces régions (Loire, Vistule, Elbe).

Parallèlement à cet engagement direct, la Région Centre a soutenu des initiatives portées par les acteurs régionaux de la coopération internationale de son territoire. En 2008, elle a été amenée à apporter un concours financier à plus de **80 projets de développement conduits en dehors de ses zones prioritaires de coopération** décentralisée et à une trentaine de jumelages européens. Centraider a poursuivi avec des moyens accrus ses missions qui consistent à accompagner et mettre en réseau les acteurs régionaux ; à aider au montage de projets et à organiser des journées de formation. Il s'agit ainsi de promouvoir, en région Centre, les valeurs de la solidarité internationale, démarche par ailleurs confortée par l'organisation en 2008 de la **8ème édition des Rencontres régionales de la coopération**.

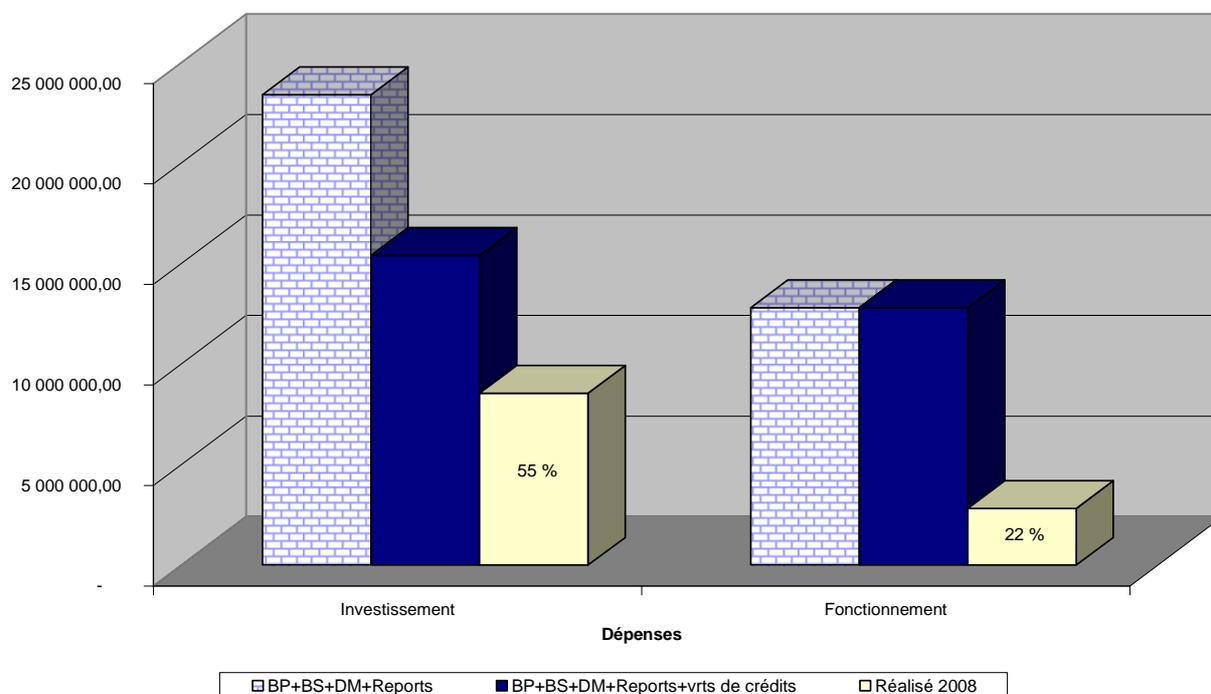
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

### Crédits de paiement

|                                                               | DEPENSES             |                      |            | RECETTES             |                      |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
|                                                               | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %          | VOTE 2008 (1)        | REALISE 2008         | %           |
| <b>DEVELOPPER LA DIMENSION EUROPEENNE</b>                     |                      |                      |            |                      |                      |             |
| Investissement                                                | 15 346 000,00        | 8 514 119,98         | 55%        | 23 346 000,00        | 8 132 547,36         | 35%         |
| Fonctionnement                                                | 10 286 397,00        | 1 356 108,85         | 13%        | 12 953 600,00        | 2 883 144,84         | 22%         |
| <b>Sous Total</b>                                             | <b>25 632 397,00</b> | <b>9 870 228,83</b>  | <b>39%</b> | <b>36 299 600,00</b> | <b>11 015 692,20</b> | <b>30%</b>  |
| <b>COOPERATION DECENTRALISEE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE</b> |                      |                      |            |                      |                      |             |
| Investissement                                                | 60 000,00            | 34 000,00            | 57%        | -                    | -                    | 0%          |
| Fonctionnement                                                | 2 522 347,87         | 1 463 207,28         | 58%        | 60 000,00            | 145 000,00           | 242%        |
| <b>Sous Total</b>                                             | <b>2 582 347,87</b>  | <b>1 497 207,28</b>  | <b>58%</b> | <b>60 000,00</b>     | <b>145 000,00</b>    | <b>242%</b> |
| <b>Total Investissement</b>                                   | <b>15 406 000,00</b> | <b>8 548 119,98</b>  | <b>55%</b> | <b>23 346 000,00</b> | <b>8 132 547,36</b>  | <b>35%</b>  |
| <b>Total Fonctionnement</b>                                   | <b>12 808 744,87</b> | <b>2 819 316,13</b>  | <b>22%</b> | <b>13 013 600,00</b> | <b>3 028 144,84</b>  | <b>23%</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>28 214 744,87</b> | <b>11 367 436,11</b> | <b>40%</b> | <b>36 359 600,00</b> | <b>11 160 692,20</b> | <b>31%</b>  |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur Europe et coopération décentralisée



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                          | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |                  |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------|
| AE                   | 2008-8006       | MESURE 112 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 2 850 000                                     | 2 850 000                                 | 246 211                 | 246 211                     |                  |
|                      | 2008-8007       | MESURE 121 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 9 500 000                                     | 9 500 000                                 | 1 446 219               | 1 446 219                   |                  |
|                      | 2008-8008       | MESURE 123 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 5 000 000                                     | 5 000 000                                 | 710 235                 | 710 235                     |                  |
|                      | 2008-8009       | MESURE 124 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 2 400 000                                     | 2 400 000                                 | 206 205                 | 206 205                     |                  |
|                      | 2008-8010       | MESURE 131 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 3 100 000                                     | 3 100 000                                 | 779 787                 | 779 787                     |                  |
|                      | 2008-8011       | MESURE 221 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 13 500 000                                    | 13 500 000                                | 3 633 793               | 3 633 793                   |                  |
|                      | 2008-8012       | MESURE 222 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 2 000 000                                     | 2 000 000                                 | 323 030                 | 323 030                     |                  |
|                      | 2008-8013       | MESURE 311 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 2 400 000                                     | 2 400 000                                 | 7 678                   | 7 678                       |                  |
|                      | 2008-8014       | MESURE 424 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 3 590 000                                     | 3 590 000                                 | 0                       | 0                           |                  |
|                      | 2008-8015       | MESURE 431 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 700 000                                       | 700 000                                   | 53 693                  | 53 693                      |                  |
|                      | 2008-8016       | MESURE 433 FSE 2007-2013                        | 0                                                 | 1 730 000                                     | 1 730 000                                 | 0                       | 0                           |                  |
|                      | 2008-8017       | MESURE IAA FEDER 2007-2013                      | 0                                                 | 0                                             | 0                                         | 0                       | 0                           |                  |
|                      | 2008-8018       | MESURE TOURISME FEADER 2007-2013                | 0                                                 | 0                                             | 0                                         | 0                       | 0                           |                  |
|                      | 2008-8019       | GESTION DELEGUEE ASSISTANCE TECHNIQUE 2007-2013 | 0                                                 | 0                                             | 0                                         | 0                       | 0                           |                  |
|                      | <b>Total AE</b> |                                                 |                                                   | <b>0</b>                                      | <b>46 770 000</b>                         | <b>46 770 000</b>       | <b>7 406 850</b>            | <b>7 406 850</b> |
|                      | AP              | 2008-0255                                       | MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION         | 0                                             | 180 000                                   | 180 000                 | 80 000                      | 80 000           |
|                      |                 | 2008-8020                                       | MESURE 12 FEDER 2007-2013                         | 0                                             | 9 000 000                                 | 9 000 000               | 1 982 922                   | 1 982 922        |
| 2008-8021            |                 | MESURE 14 FEDER 2007-2013                       | 0                                                 | 11 000 000                                    | 11 000 000                                | 2 049 515               | 2 049 515                   |                  |
| 2008-8022            |                 | MESURE 16 FEDER 2007-2013                       | 0                                                 | 18 000 000                                    | 18 000 000                                | 2 667 978               | 2 667 978                   |                  |
| 2008-8023            |                 | MESURE 17 FEDER 2007-2013                       | 0                                                 | 10 000 000                                    | 10 000 000                                | 0                       | 0                           |                  |
| 2008-8024            |                 | MESURE 211 FEDER 2007-2013                      | 0                                                 | 10 500 000                                    | 10 500 000                                | 0                       | 0                           |                  |
| 2008-8025            |                 | MESURE 212 FEDER 2007-2013                      | 0                                                 | 7 500 000                                     | 7 500 000                                 | 0                       | 0                           |                  |
| 2008-8026            |                 | MESURE 22 FEDER 2007-2013                       | 0                                                 | 8 500 000                                     | 8 500 000                                 | 626 822                 | 626 822                     |                  |
| 2008-8027            |                 | MESURE 33 FEDER 2007-2013                       | 0                                                 | 5 310 000                                     | 5 310 000                                 | 318 202                 | 318 202                     |                  |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                                 | <b>0</b>                                          | <b>79 990 000</b>                             | <b>79 990 000</b>                         | <b>7 725 439</b>        | <b>7 725 439</b>            |                  |
| <b>Total général</b> |                 |                                                 | <b>0</b>                                          | <b>126 760 000</b>                            | <b>126 760 000</b>                        | <b>15 132 289</b>       | <b>15 132 289</b>           |                  |

### DETAIL PAR DOMAINE ET PAR PROGRAMME

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

#### DOMAINE : DEVELOPPER LA DIMENSION EUROPEENNE

#### Programme : Programmes communautaires européens

#### Dépenses

|                                            | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés   | Crédits mandatés    |
|--------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS</b> |                           |                                       |                                  |                   |                     |
| Investissement                             | 23 346 000,00             | -8 000 000,00                         | 15 346 000,00                    | 0,00              | 8 514 119,98        |
| Fonctionnement                             | 10 275 397,00             | 11 000,00                             | 10 286 397,00                    | 370 183,85        | 1 356 108,85        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>33 621 397,00</b>      | <b>-7 989 000,00</b>                  | <b>25 632 397,00</b>             | <b>370 183,85</b> | <b>9 870 228,83</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## Recettes

|                                     | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis          |
|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS |                                 |                      |
| Investissement                      | 23 346 000,00                   | 8 132 547,36         |
| Fonctionnement                      | 12 953 600,00                   | 2 883 144,84         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>36 299 600,00</b>            | <b>11 015 692,20</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

### **STRUCTURATION DU RESEAU EUROPEEN**

Ce programme d'action a permis, conformément aux attentes formulées lors des consultations de l'agenda 21, le lancement durant l'année 2008 du réseau des Acteurs Europe de la région Centre (Europe O Centre) et notamment l'organisation de réunions thématiques telles que les Matins de l'Europe. Les « *Matins de l'Europe* » sont destinés à permettre aux acteurs régionaux de l'Europe et de la thématique concernée de se rencontrer une fois par trimestre sur des thèmes préétablis. 3 Matins de l'Europe ont ainsi été organisés en 2008 : les 1ers Matins, organisés le 27 mai 2008 (71 participants), portaient sur « La place et le rôle de la Région en Europe », les 2èmes Matins de l'Europe (1<sup>er</sup> Octobre 2008 – 65 participants) sur « l'esprit d'entreprise », les 3èmes Matins (10 décembre 2008 – 68 participants) sur les programmes européens de coopération territoriale.

D'autres actions visant au rapprochement de l'Europe vers ses citoyens ont reçu le soutien du Conseil régional. Tel est le cas du soutien apporté au programme concerté d'actions d'information mené par le Relais Europe Direct (basé à la Chambre régionale d'agriculture, en lien avec le relais Europe Direct basé au Centre Régional d'Information Jeunesse et à la Maison de l'Europe de Tours impliquant également le relais Europe Entreprise Network de la Chambre régionale de commerce et d'industrie). Par ailleurs, la sensibilisation des habitants de la région Centre à l'Europe s'est concrétisée par le soutien à des actions menées par la Fédération régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture (FRMJC) pour la poursuite des activités de la plate-forme inter associative Sign'All dont un des objectifs est de développer l'accueil de jeunes en service volontaire européen dans des associations de la région. On peut également souligner le soutien apporté à l'Association Europe Val de Loire pour l'organisation d'un colloque européen sur le thème de « L'Europe et l'environnement » à destination de 300 personnes. D'autres actions ont été soutenues telles que des échanges de jeunes dans le cadre du programme européen Jeunesse pour l'Europe conduits par des lycées, des maisons de jeunes ou l'organisation d'une session du Parlement européen des Jeunes.

Il est important de souligner qu'une action importante a été conduite par le Conseil régional en 2008 pour la sensibilisation des citoyens à l'Europe avec l'organisation de la Semaine de l'Europe du 24 au 30 mai.

Ce programme d'actions a également permis la participation en 2008 de la Région Centre aux travaux de deux associations européennes dont elle est membre (Assemblée des Régions d'Europe et Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe). A titre d'exemple, des actions de formation ont ainsi été développées avec l'AFCCRE à destination des gestionnaires de subventions globales au Conseil régional, la reconnaissance et le prix décerné par l'ARE à la Région pour l'organisation de la Semaine de l'Europe.

### **INTERREG III B EUROVELOROUTE**

Porté par la Région Centre, le projet « Eurovéloroute des fleuves » s'inscrit dans le cadre du programme Interreg III B qui visait à favoriser de Nantes à Ulm l'accessibilité et le développement touristique d'un itinéraire cyclable de long de la Loire, du Rhin et du Danube. Les dernières actions, les missions d'audit et d'évaluation ont abouti en mars 2008, l'essentiel du projet du projet ayant été achevé fin décembre 2007. La Région Centre, chargée de mener certaines actions pour l'ensemble du partenariat, a reversé à ses partenaires le montant des dépenses non réalisées en décembre 2008. Aujourd'hui, ce projet terminé a permis la réalisation d'un itinéraire cyclable continu et de qualité en valorisant le patrimoine des différentes régions traversées.

### INTERREG III C

S'agissant du projet Interreg III C « Perspective 2007-2013 », dont la Région Centre est partenaire au côté de la Région de Valencia (Espagne, Chef de file), du Land de Saxe-Anhalt et de la Région de Grande Plaine du Nord de Hongrie, ce projet s'est terminé en juillet 2008. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2008, les activités des 18 sous projets retenus (dont 7 impliquaient des partenaires de la région Centre) se sont poursuivies et clôturées. La Région Centre a accueilli en mai 2008 la Conférence finale du projet qui a été l'occasion de réunir près de 80 personnes et présenter les résultats du projet.

### PROGRAMME « OBJECTIF 2 » – MESURES 3, 4 ET 7

**Mesure 3 et 4 :** La faiblesse des paiements correspond à un certain nombre de blocage administratif sur certains dossiers sur lesquels d'importants montants ont été engagés. De plus, la prolongation de la période d'éligibilité des dépenses au 30 juin 2009 a accentué ce phénomène.

**Mesure 7 :** Le budget primitif a été établi sur la base de la réalisation du grand projet « Electrification Tours-Vierzon » qui mobilise l'essentiel du financement de la mesure 7. Le paiement du solde de ce grand projet a été mandaté mais d'importantes économies ont été réalisées sur ce dossier d'où une sous consommation des crédits. Ce retrait d'engagement ainsi que l'extension de la période d'éligibilité des dépenses au 30 juin 2009 ont permis la programmation d'un nouveau projet « Aéroport de Châteauroux ». Le paiement de ce nouveau projet interviendra courant 2009.

### PROGRAMME « 2007 / 2013 » – FEDER\_FSE

La faiblesse des montants réalisés s'explique par la mise en œuvre opérationnelle tardive des crédits. La convention de délégation de subvention globale n'a été signée qu'en avril 2008 ce qui a entraîné un retard dans l'instruction des demandes. En 2008, il a été programmé 69 projets pour un montant total de 7 650 000,00 euros (FEDER) et 412 projets pour un montant total de 7 400 000,00 euros (FSE). Un très grand nombre de dossiers programmés sur 2008 seront soldés courant 2009.

## DOMAINE : COOPERATION DECENTRALISEE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

### Programme : Développer la coopération décentralisée

#### Dépenses

|                                         | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|-----------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE |                              |                                          |                                     |                     |                     |
| Investissement                          | 60 000,00                    | 0,00                                     | 60 000,00                           | 0,00                | 34 000,00           |
| Fonctionnement                          | 2 533 347,87                 | -11 000,00                               | 2 522 347,87                        | 2 487 472,33        | 1 463 207,28        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>2 593 347,87</b>          | <b>-11 000,00</b>                        | <b>2 582 347,87</b>                 | <b>2 487 472,33</b> | <b>1 497 207,28</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

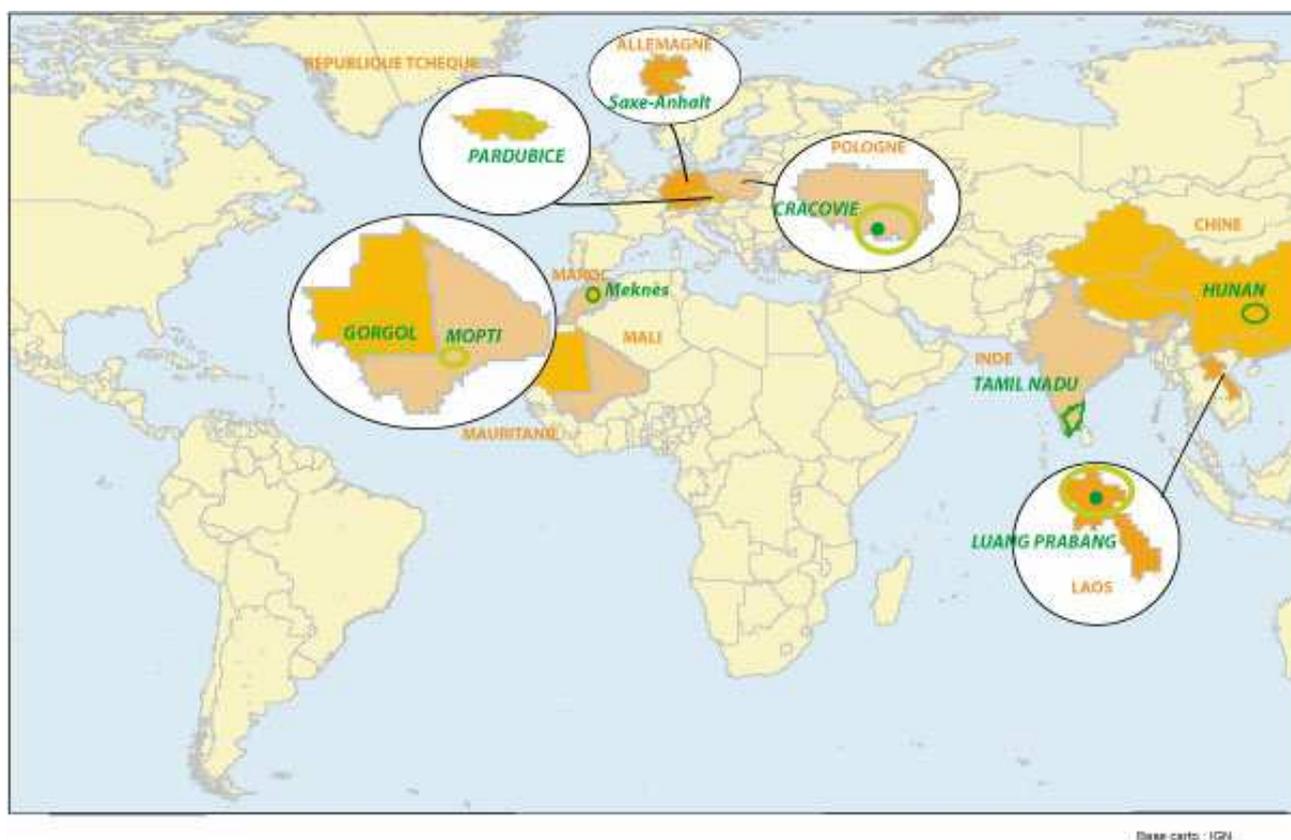
#### Recettes

|                                         | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE |                              |                   |
| <b>Fonctionnement</b>                   | <b>60 000,00</b>             | <b>145 000,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

la Région Centre concentre ses interventions sur neuf régions dans le monde, en Europe, en Asie et en Afrique, avec lesquelles elle entretient des relations privilégiées :

- le Land de **Saxe-Anhalt** en Allemagne,
- la Région de **Cracovie** en Pologne (Voïvodie de Malopolska),
- la Région de **Pardubice** en République tchèque,
- la Province du **Hunan** en Chine,
- l'Etat du **Tamil Nadu** en Inde (accord en cours de formalisation),
- la Région de **Luang-Prabang** au Laos,
- la Région de **Mopti** au Mali,
- la Région du **Gorgol** en Mauritanie,
- la Région de **Meknès-Tafilalet** au Maroc (accord en cours de formalisation),



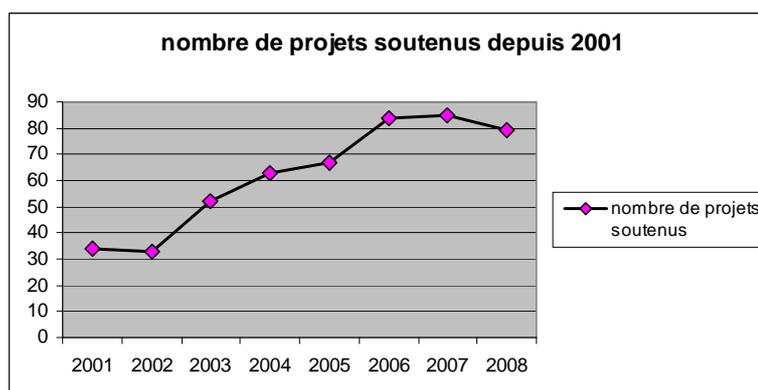
En 2008, la Région Centre a donc poursuivi son effort en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

Dans chacun de ces secteurs géographiques, la Région Centre est amenée à conclure des conventions cadres de coopération décentralisée, à élaborer les lignes directrices d'intervention et à mettre en oeuvre des programmes pluriannuels de coopération. En dehors des projets conduits sur le terrain et des réalisations concrètes (soutien à des coopératives de femmes en Mauritanie, valorisation et protection du patrimoine au Laos ou au Mali, coopération dans le domaine de la recherche en Pologne...), l'objectif de ces partenariats est de permettre l'intensification des échanges entre les régions respectives de manière à nouer des

relations fortes, à s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions allemande, tchèque et polonaise, à favoriser le développement d'une citoyenneté européenne. Précisons par ailleurs que l'une des particularités de cette politique consiste à promouvoir des coopérations décentralisées de « fleuve à fleuve », la relation nouée avec le bassin du Niger au Mali en est une illustration. Ce cadre commun d'intervention qui concerne notamment la protection et la valorisation des ressources fait écho à l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La mise en œuvre des programmes mentionnés ci-dessus s'appuie, hors Europe, sur la création d'équipes permanentes (constituées de 9 volontaires du progrès) placées auprès des institutions partenaires et assurant aussi bien le suivi et la continuité des projets que la recherche de soutiens techniques et financiers diversifiés (UE<sup>1</sup>, AFD<sup>2</sup>, MAEE<sup>3</sup>...). Pour l'année 2008, ce dispositif s'est étendu à l'Inde (Tamil Nadu) et à la Chine (Hunan). Les interventions au Sud évolueront conformément aux cadres stratégiques et opérationnels fixés pour une période de trois ans. S'agissant plus particulièrement des coopérations intra-européennes, un intérêt prioritaire sera accordé à leur dimension artistique (projet Aqua Nova) et éducative afin de privilégier le dialogue interculturel et la promotion des valeurs de la citoyenneté européenne.

Durant cette année de référence, la Région Centre a apporté son concours financier à 79 projets (dont 7 en faveur de collectivités locales) conduits par des acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale (associations, collectivités territoriales, établissements publics) hors zones prioritaires. L'objectif est ici de soutenir les initiatives significatives en matière d'aide au développement économique et social en direction notamment des pays les moins avancés ainsi que ceux d'Europe centrale et orientale, et de favoriser les actions susceptibles de promouvoir, en région, les valeurs de la solidarité internationale. Il est à noter que parmi les projets soutenus par la Région Centre un nombre croissant d'entre eux implique la participation active d'un public « jeunes » (chantiers solidaires, partenariats éducatifs Nord/Sud, actions de sensibilisation à la citoyenneté internationale). Les crédits mobilisés autour de cette composante de la politique régionale de coopération internationale s'élève à hauteur 500 000 € pour une moyenne d'environ 6 341 € par projet subventionné.



Par ailleurs, en 2008, la Région Centre a soutenu financièrement 29 projets de jumelages de villes en Europe (depuis 2006, ce dispositif aura permis d'accompagner 83 projets, sociaux, culturels, éducatifs ou sportifs, au bénéfice de près de 4 700 jeunes de la région). Les projets sont majoritairement portés par le milieu associatif, cependant les communes initient régulièrement et directement des actions en la matière. Sur les 29 projets soutenus en 2008, 20 actions relevaient d'une association de jumelage ou d'un comité de jumelage, 9 étaient mises en œuvre par une commune de la région Centre. En 2008, la

<sup>1</sup> Union européenne

<sup>2</sup> Agence Française de Développement

<sup>3</sup> Ministère des affaires étrangères et européennes

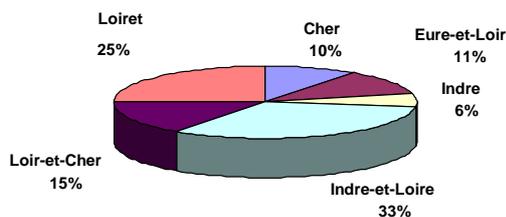
participation financière de Région Centre aux projets de jumelages de villes en Europe s'élevait à hauteur de 56 000 €. L'aide régionale représente, en moyenne, 20 % du coût total du projet.

En 2008 :

| Nombre de projets | Départements   |
|-------------------|----------------|
| 15                | Indre-et-Loire |
| 6                 | Loiret         |
| 3                 | Loir-et-Cher   |
| 2                 | Cher           |
| 2                 | Eure-et-Loir   |
| 1                 | Indre          |

La Région Centre a, d'autre part, renouvelé son soutien au fonctionnement de l'association Centraider (collectif régional des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale) pour un total de 131 000 € en 2008. Précisons qu'elle bénéficie à cet égard du concours financier du Ministère des affaires étrangères et européennes, au titre de son appel à projets pluriannuel, à hauteur de 180 000 € pour la période 2007/2010 (soit 60 000 € par an) afin de pourvoir à l'activité de ce réseau régional. Centraider compte aujourd'hui près de 110 organismes adhérents, répartis géographiquement de la manière suivante :

#### Répartition géographique des organismes adhérents à Centraider (2008)



La Région a également organisé la huitième édition des Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale qui se sont déroulées le 22 novembre 2008 à Tours sur le thème de l'impact économique des actions de coopération internationales. Cette manifestation a rassemblé environ 500 personnes. Le coût de cette opération s'est élevé en 2008 à 54 000 €.

Au regard de l'exercice 2007, l'année 2008 fait apparaître une augmentation sensible de la mobilisation des crédits concernant cinq types d'interventions :

- Les zones prioritaires de coopération, notamment en raison de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'action élaborés conjointement avec les collectivités partenaires et du renouvellement (ou de la création) de 9 postes de volontaires du progrès (pour un coût de 230 000 €)
- Le renforcement des capacités d'intervention de l'association Centraider (impliquant une augmentation d'environ 8 % de la contribution régionale entre 2007 et 2008)
- Le renouvellement de deux postes, chargés de l'appui aux programmes régionaux de coopération de « fleuve à fleuve », au sein de la Mission Val de Loire (à hauteur de 71 000 €)
- Le maintien à un niveau important du nombre de subventions apportées aux acteurs régionaux de la coopération internationale (hors zones prioritaires) en faveur notamment des projets impliquant la jeunesse (éducation au développement,

organisation de chantiers solidaires, partenariats éducatifs nord/sud ...) et l'appui aux jumelages européens.

- Au cours de l'année 2008, en matière d'aide humanitaire d'urgence et de poste d'urgence,
- La Région Centre a essentiellement fait porter son effort sur l'initiative portée par « Solidarité SIDA » se matérialisant par la création d'un fonds d'appui aux projets locaux de prévention et de traitement de la maladie sur le continent Africain. D'autre part, des crédits ont été mobilisés en faveur de la seconde composante d'un programme de sécurisation alimentaire dans la région de Mopti au Mali (zone prioritaire de coopération pour la Région), dont la durée est prévue pour trois ans. Le coût total de ces opérations s'élève à hauteur de 63 000 €.



## **B - Moyens généraux**

Les moyens généraux regroupent l'ensemble des dépenses directes de l'institution (frais de personnel, frais de fonctionnement des services, annuité de la dette) ainsi que les recettes non affectées strictement à la réalisation de politiques publiques (fiscalité, dotation, emprunt).

Les moyens généraux sont présentés en quatre secteurs d'activités :

- Les moyens généraux de l'administration,
- La communication,
- Les moyens généraux financiers,
- La gestion des ressources humaines.

| <b>TOTAL MOYENS GENERAUX<br/>dont charge de la<br/>dette</b> | <b>Rappel CA 2007<br/>Réalisé</b> | <b>Voté BP + DM(s)<br/>2008</b> | <b>Réalisé 2008</b>   | <b>restes à réaliser<br/>au 31/12/2008</b> | <b>Total dépenses<br/>2008</b> | <b>Rappel CA 2007<br/>Réalisé</b> | <b>Voté BP + DM(s)<br/>2008</b> | <b>Réalisé 2008</b>     |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
|                                                              | 137 094 875,84                    | 318 231 324                     | 301 052 280,48        | 3 740 947,56                               | 304 793 228,04                 | 870 322 287,41                    | 1 126 702 849,09                | 1 073 879 975,00        |
| investissement                                               | 75 263 232,78                     | 238 567 543                     | 227 762 664,14        | 501 852,25                                 | 228 264 516,39                 | 141 819 318,98                    | 356 188 496,09                  | 290 318 616,36          |
| fonctionnement                                               | 61 831 643,06                     | 79 663 780                      | 73 289 616,34         | 3 239 095,31                               | 76 528 711,65                  | 728 502 968,43                    | 770 514 353,00                  | 783 561 358,64          |
| <b>COMMUNICATION</b>                                         | <b>3 937 499,72</b>               | <b>6 032 708</b>                | <b>5 052 253,21</b>   | <b>941 964,01</b>                          | <b>5 994 217,22</b>            | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                     | <b>0,00</b>             |
| Investissement                                               | 146 527,94                        | 15 604                          | 15 103,55             |                                            | 15 103,55                      |                                   |                                 |                         |
| Fonctionnement                                               | 3 790 971,78                      | 6 017 105                       | 5 037 149,66          | 941 964,01                                 | 5 979 113,67                   |                                   |                                 |                         |
| <b>MOYENS GENERAUX<br/>DE L'ADMINISTRATION</b>               | <b>14 152 188,92</b>              | <b>18 365 965</b>               | <b>15 093 109,36</b>  | <b>2 364 448,97</b>                        | <b>17 457 558,33</b>           | <b>177 056,16</b>                 | <b>47 000,00</b>                | <b>103 019,90</b>       |
| Investissement                                               | 2 153 090,44                      | 2 951 940                       | 2 259 954,37          | 501 852,25                                 | 2 761 806,62                   | 0,00                              | 0,00                            | 0,00                    |
| Fonctionnement                                               | 11 999 098,48                     | 15 414 025                      | 12 833 154,99         | 1 862 596,72                               | 14 695 751,71                  | 177 056,16                        | 47 000,00                       | 103 019,90              |
| <b>MOYENS GENERAUX<br/>FINANCIERS</b>                        | <b>92 513 473,09</b>              | <b>259 870 076</b>              | <b>249 245 363,88</b> | <b>0,00</b>                                | <b>249 245 363,88</b>          | <b>867 477 568,78</b>             | <b>1 125 738 849,09</b>         | <b>1 072 861 648,91</b> |
| Investissement                                               | 72 963 614,40                     | 235 600 000                     | 225 487 606,22        |                                            | 225 487 606,22                 | 141 819 318,98                    | 356 188 496,09                  | 290 318 616,36          |
| Fonctionnement                                               | 19 549 858,69                     | 24 270 076                      | 23 757 757,66         |                                            | 23 757 757,66                  | 725 658 249,80                    | 769 550 353,00                  | 782 543 032,55          |
| <b>GESTION DES RESSOURCES<br/>HUMAINES</b>                   | <b>26 491 714,11</b>              | <b>33 962 575</b>               | <b>31 661 554,03</b>  | <b>434 534,58</b>                          | <b>32 096 088,61</b>           | <b>2 667 662,47</b>               | <b>917 000,00</b>               | <b>915 306,19</b>       |
| Investissement                                               |                                   | 0                               |                       | 0,00                                       | 0,00                           | 0,00                              |                                 |                         |
| Fonctionnement                                               | 26 491 714,11                     | 33 962 575                      | 31 661 554,03         | 434 534,58                                 | 32 096 088,61                  | 2 667 662,47                      | 917 000,00                      | 915 306,19              |
| <b>RESULTAT affecté</b>                                      |                                   |                                 |                       |                                            |                                | <b>9 892 493,56</b>               |                                 | <b>12 701 004,55</b>    |



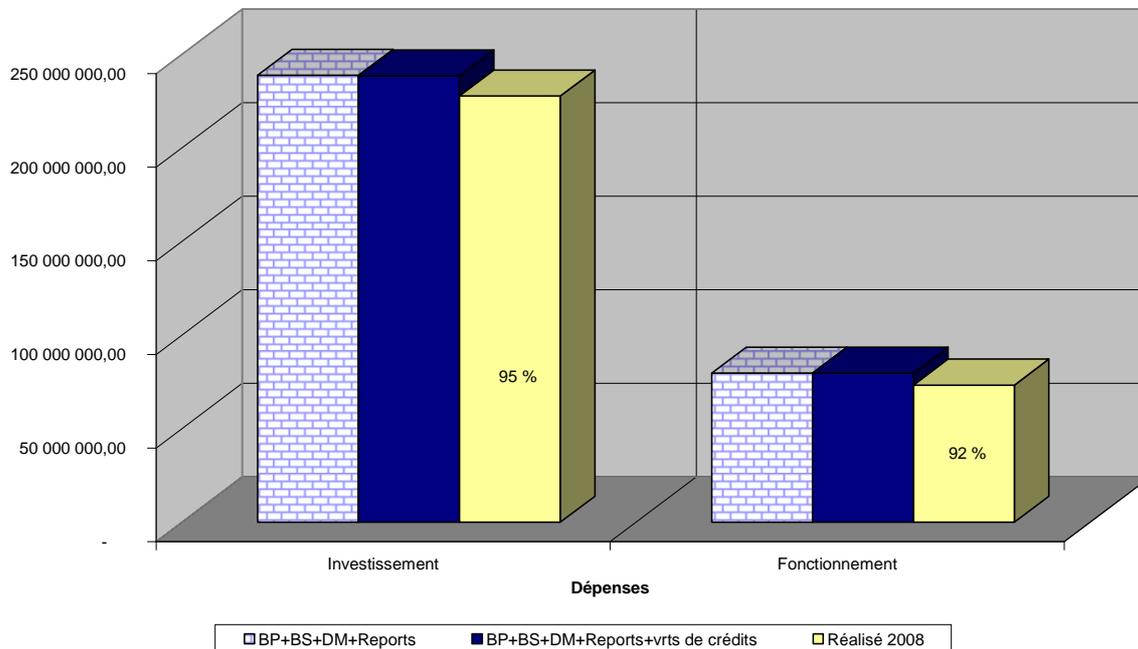
## LA REALISATION GLOBALE DU BUDGET MOYENS GENERAUX

### Crédits de paiement

|                                            | DEPENSES              |                       |            | RECETTES                |                         |             |
|--------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------|-------------------------|-------------------------|-------------|
|                                            | VOTE 2008 (1)         | REALISE 2008          | %          | VOTE 2008 (1)           | REALISE 2008            | %           |
| <b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b> |                       |                       |            |                         |                         |             |
| Investissement                             | 2 951 939,83          | 2 259 954,37          | 77%        | -                       | -                       | 0%          |
| Fonctionnement                             | 15 414 024,71         | 12 833 154,99         | 83%        | 47 000,00               | 103 019,90              | 219%        |
| <b>Sous Total</b>                          | <b>18 365 964,54</b>  | <b>15 093 109,36</b>  | <b>82%</b> | <b>47 000,00</b>        | <b>103 019,90</b>       | <b>219%</b> |
| <b>COMMUNICATION</b>                       |                       |                       |            |                         |                         |             |
| Investissement                             | 15 603,55             | 15 103,55             | 97%        | -                       | -                       | 0%          |
| Fonctionnement                             | 6 017 104,67          | 5 037 149,66          | 84%        | -                       | -                       | 0%          |
| <b>Sous Total</b>                          | <b>6 032 708,22</b>   | <b>5 052 253,21</b>   | <b>84%</b> | <b>-</b>                | <b>-</b>                | <b>0%</b>   |
| <b>MOYENS GENERAUX FINANCIERS</b>          |                       |                       |            |                         |                         |             |
| Investissement                             | 235 600 000,00        | 225 487 606,22        | 96%        | 356 188 496,09          | 290 318 616,36          | 82%         |
| Fonctionnement                             | 24 270 076,22         | 23 757 757,66         | 98%        | 769 550 353,00          | 782 543 032,55          | 102%        |
| <b>Sous Total</b>                          | <b>259 870 076,22</b> | <b>249 245 363,88</b> | <b>96%</b> | <b>1 125 738 849,09</b> | <b>1 072 861 648,91</b> | <b>95%</b>  |
| <b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>     |                       |                       |            |                         |                         |             |
| Investissement                             | -                     | -                     | 0%         | -                       | -                       | 0%          |
| Fonctionnement                             | 33 962 574,61         | 31 661 554,03         | 93%        | 917 000,00              | 915 306,19              | 100%        |
| <b>Sous Total</b>                          | <b>33 962 574,61</b>  | <b>31 661 554,03</b>  | <b>93%</b> | <b>917 000,00</b>       | <b>915 306,19</b>       | <b>100%</b> |
| <b>Total Investissement</b>                | <b>238 567 543,38</b> | <b>227 762 664,14</b> | <b>95%</b> | <b>356 188 496,09</b>   | <b>290 318 616,36</b>   | <b>82%</b>  |
| <b>Total Fonctionnement</b>                | <b>79 663 780,21</b>  | <b>73 289 616,34</b>  | <b>92%</b> | <b>770 514 353,00</b>   | <b>783 561 358,64</b>   | <b>102%</b> |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>318 231 323,59</b> | <b>301 052 280,48</b> | <b>95%</b> | <b>1 126 702 849,09</b> | <b>1 073 879 975,00</b> | <b>95%</b>  |

(1) BP+BS+DM(s)+vrts crédits+reports

### Répartition des crédits sur le secteur des Moyens généraux



## Autorisations de programme et d'engagement

| AP / AE              | Code enveloppes | Libellé des enveloppes                    | Montant initial pour les AP/AE antérieures à 2008 | Montant voté au BP / BS / DM (hors nettoyage) | Montant global de l'AP / AE au 31/12/2008 | Montant affecté en 2008 | Montant affecté au 31/12/08 |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| AE                   | 2008-1001       | DEPENSES IMPREVUES                        | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1002       | DEPENSES IMPREVUES                        | 0                                                 | 1 000 000                                     | 1 000 000                                 | 0                       | 0                           |
|                      | 2008-1698       | AMO MISE EN PLACE CREDIT BAIL             | 0                                                 | 418 600                                       | 418 600                                   | 418 600                 | 418 600                     |
| <b>Total AE</b>      |                 |                                           | <b>0</b>                                          | <b>2 418 600</b>                              | <b>2 418 600</b>                          | <b>418 600</b>          | <b>418 600</b>              |
| AP                   | 2008-1100       | PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION | 0                                                 | 881 100                                       | 881 100                                   | 880 600                 | 880 600                     |
| <b>Total AP</b>      |                 |                                           | <b>0</b>                                          | <b>881 100</b>                                | <b>881 100</b>                            | <b>880 600</b>          | <b>880 600</b>              |
| <b>Total général</b> |                 |                                           | <b>0</b>                                          | <b>3 299 700</b>                              | <b>3 299 700</b>                          | <b>1 299 200</b>        | <b>1 299 200</b>            |

La colonne « **crédits engagés** » est constituée des crédits de paiement (CP) de fonctionnement (F) ou d'investissement (I) hors CP sur autorisation d'engagement (AE) et hors CP sur autorisation de programme (AP). En outre, la colonne « **crédits mandatés** » comprend les paiements sur la totalité des crédits votés de la section (I ou F), qu'ils soient sur AP ou AE ou hors AP ou AE.

### DOMAINE: Moyens généraux de l'administration

#### Programme: Bâtiments

#### DEPENSES

|                  | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés     | Crédits mandatés    |
|------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>BATIMENTS</b> |                           |                                       |                                  |                     |                     |
| Investissement   | 637 000,00                | -161 000,00                           | 476 000,00                       | 88 824,02           | 332 369,12          |
| Fonctionnement   | 2 915 581,08              | 70 000,00                             | 2 985 581,08                     | 2 912 291,36        | 2 549 318,85        |
| <b>TOTAL</b>     | <b>3 552 581,08</b>       | <b>-91 000,00</b>                     | <b>3 461 581,08</b>              | <b>3 001 115,38</b> | <b>2 881 687,97</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                       | Crédits votés en 2008 (1) | Titres émis      |
|-----------------------|---------------------------|------------------|
| <b>BATIMENTS</b>      |                           |                  |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>47 000,00</b>          | <b>21 659,36</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

En matière de travaux, les crédits ouverts en 2008 pour ce programme d'action ont notamment permis de finaliser la construction des garages à vélos, d'engager la réalisation des échelles de secours pour les bâtiments Parisie et Dolet et de procéder à la rénovation et à l'aménagement de bureaux.

Par ailleurs parmi les autres actions conduites il convient de souligner les travaux électriques préparatoires à la mise en œuvre d'un système de pilotage automatique des

convecteurs électriques des bâtiments, les vérifications techniques obligatoires et travaux subséquents pour l'ensemble des bâtiments administratifs du Conseil régional - locaux des EMOP / EMET / STA compris, l'extension de la centrale d'alarme incendie aux bâtiments périphériques, la mise en place d'un marché de prestations de signalétique intérieure et la réalisation des prestations afférentes, l'encadrement de l'audit d'accessibilité du bâtiment Lentin, le diagnostic des réseaux d'eau du bâtiment Lentin.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 409 233,48 Euros

**Programme:  
Matériel, mobilier**

|                           | Crédits<br>votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des<br>crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>MATERIEL, MOBILIER</b> |                                    |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement            | 709 396,45                         | 199 550,00                                     | 908 946,45                             | 906 478,06          | 665 039,35          |
| Fonctionnement            | 600 231,56                         | -35 000,00                                     | 565 231,56                             | 505 300,79          | 446 156,16          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 309 628,01</b>                | <b>164 550,00</b>                              | <b>1 474 178,01</b>                    | <b>1 411 778,85</b> | <b>1 111 195,51</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les travaux engagés en 2008 au titre de ce programme d'actions ont concerné l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment 12 Dolet, l'extension du rafraîchissement dans le bâtiment 10 Dolet, la mise en place du système de pilotage des convecteurs électriques par l'outil de Gestion Technique du Bâtiment et la pose de détecteurs de présence et de mouvement.

D'autres opérations ont par ailleurs été réalisées : mise en place d'un marché concernant des vérifications obligatoires des équipements, réalisation de ces vérifications et mise en œuvre des actions correctives, mise en place d'un marché concernant l'équipement d'une salle de réunion multimédia dans le bâtiment Saint Eloi et installation des équipements correspondants, mise en place d'un dispositif de récupération des piles usagées, renouvellement et mise en œuvre du marché location maintenance des machines à café et des fontaines à eau.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 300 583,44 Euros.

**Programme:  
Système d'Information**

|                               | <b>Crédits votés en 2008 (1)</b> | <b>Virements réalisés sur l'exercice (2)</b> | <b>Total des crédits 2008 (1) + (2)</b> | <b>Crédits engagés</b> | <b>Crédits mandatés</b> |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>SYSTEMES D'INFORMATION</b> |                                  |                                              |                                         |                        |                         |
| Investissement                | 1 352 971,96                     | -63 000,00                                   | 1 289 971,96                            | 1 019 600,60           | 1 018 554,19            |
| Fonctionnement                | 2 113 834,05                     | 39 000,00                                    | 2 152 834,05                            | 2 128 524,24           | 1 597 619,30            |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>3 466 806,01</b>              | <b>-24 000,00</b>                            | <b>3 442 806,01</b>                     | <b>3 148 124,84</b>    | <b>2 616 173,49</b>     |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

L'année 2008 a été marquée par le lancement d'un nouveau Plan Directeur des Systèmes d'Information 2008-2010, qui a permis de financer la mise à niveau de tous les éléments actifs du réseau informatique ainsi que le réseau d'onduleurs, et de renforcer l'infrastructure de stockage de la Région. L'ensemble des fonctionnalités de Giraf (formation professionnelle) a été mis en service, faisant du logiciel la solution métier la plus aboutie du patrimoine applicatif de la Région.

En matière de fonctionnement, le taux de réalisation moindre est la conséquence de l'arrêt de la mise en œuvre du projet de téléphonie sur IP (opération en mode locatif) du fait d'une déficience du prestataire retenu.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 712 614,95 Euros

**Programme:  
Véhicules**

|                  | <b>Crédits votés en 2008 (1)</b> | <b>Virements réalisés sur l'exercice (2)</b> | <b>Total des crédits 2008 (1) + (2)</b> | <b>Crédits engagés</b> | <b>Crédits mandatés</b> |
|------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>VEHICULES</b> |                                  |                                              |                                         |                        |                         |
| Investissement   | 252 571,42                       | 24 000,00                                    | 276 571,42                              | 276 209,27             | 243 766,71              |
| Fonctionnement   | 690 726,16                       | -4 000,00                                    | 686 726,16                              | 673 461,58             | 640 181,81              |
| <b>TOTAL</b>     | <b>943 297,58</b>                | <b>20 000,00</b>                             | <b>963 297,58</b>                       | <b>949 670,85</b>      | <b>883 948,52</b>       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les crédits affectés à ce programme d'actions ont permis de procéder au renouvellement de 17 véhicules et d'assurer le fonctionnement du parc automobile dans le cadre notamment des marchés d'acquisition de véhicules et de fourniture de carburant mis en place en 2008.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 65 722,33 Euros.

**Programme:  
Frais d'assemblée**

**DEPENSES**

|                          | <b>Crédits votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Virements<br/>réalisés sur<br/>l'exercice<br/>(2)</b> | <b>Total des<br/>crédits 2008<br/>(1) + (2)</b> | <b>Crédits<br/>engagés</b> | <b>Crédits<br/>mandatés</b> |
|--------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>FRAIS D'ASSEMBLEE</b> |                                          |                                                          |                                                 |                            |                             |
| <b>Fonctionnement</b>    | <b>5 030 906,09</b>                      | <b>10 000,00</b>                                         | <b>5 212 491,57</b>                             | <b>4 861 308,34</b>        | <b>4 744 767,95</b>         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                          | <b>Crédits<br/>votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Titres émis</b> |
|--------------------------|----------------------------------------------|--------------------|
| <b>FRAIS D'ASSEMBLEE</b> |                                              |                    |
| <b>Fonctionnement</b>    | <b>0,00</b>                                  | <b>1 530,45</b>    |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les crédits affectés à ce programme d'actions ont été consacré à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique et Social régional ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 115 940,31 Euros.

**Programme:  
Frais d'administration**

**DEPENSES**

|                               | <b>Crédits votés en<br/>2008<br/>(1)</b> | <b>Virements<br/>réalisés sur<br/>l'exercice<br/>(2)</b> | <b>Total des<br/>crédits 2008<br/>(1) + (2)</b> | <b>Crédits<br/>engagés</b> | <b>Crédits<br/>mandatés</b> |
|-------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b> |                                          |                                                          |                                                 |                            |                             |
| Investissement                | 0,00                                     | 450,00                                                   | 450,00                                          | 225,00                     | 225,00                      |
| Fonctionnement                | 2 672 406,64                             | -143 000,00                                              | 2 529 406,64                                    | 2 432 565,98               | 2 066 498,15                |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>2 672 406,64</b>                      | <b>-142 550,00</b>                                       | <b>2 529 856,64</b>                             | <b>2 432 790,98</b>        | <b>2 066 723,15</b>         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

## RECETTES

|                               | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis      |
|-------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b> |                                 |                  |
| <b>Fonctionnement</b>         | <b>0,00</b>                     | <b>79 830,09</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Le montant des crédits inscrit au titre de ce programme d'actions a été affecté au fonctionnement administratif de l'institution régionale.

Le montant des crédits inscrit au titre de ce programme d'actions a été affecté au fonctionnement administratif de l'institution régionale, et en particulier, aux frais d'affranchissement, à l'achat de fournitures de bureau, de papier, de documentation et abonnements, ainsi que aux frais de contentieux.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 366.067,83 Euros.

### Programme: Etudes

|                       | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ETUDES</b>         |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>1 311 753,65</b>             | <b>-30 000,00</b>                              | <b>1 281 753,65</b>                    | <b>1 182 299,42</b> | <b>788 612,77</b>   |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les études réalisées concernent tous les domaines d'intervention de la Région. Pour 2008, les principales études ou audits lancés ont été : l'audit des procédures d'attribution des aides des directions générales Culture et Sports et Innovation, Développement Economique, Recherche, la mission d'assistance technique, juridique et financière pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique, l'étude de cadencement des dessertes TER en Région Centre.

Le montant des reports (reste à mandater sur engagements) sur ce programme d'action est de 393.686,65 Euros.

**DOMAINE: COMMUNICATION****Programme : Communication**

|                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| COMMUNICATION  |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement | 15 603,55                       | 0,00                                           | 15 603,55                              | 15 103,55           | 15 103,55           |
| Fonctionnement | 5 887 104,67                    | 130 000,00                                     | 6 017 104,67                           | 6 092 386,28        | 5 037 149,66        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 902 708,22</b>             | <b>130 000,00</b>                              | <b>6 032 708,22</b>                    | <b>6 107 489,83</b> | <b>5 052 253,21</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**Campagne de pub et études :**

Campagne TER, Egalité des Chances, Libres Savoirs, Forums et Salons d'orientation, Isolaris Centre, Salon des Métiers d'Art, Les Olympiades des Métiers, Festival Excentrique, Reprise des entreprises, Colloque efficacité énergétique dans les bâtiments, Guide Nature, Orléans TV, TV Tours, Documentaire Chaumont S/ Loire, Films sur la Recherche, achats d'espaces divers...

**Edition / Web :**

Diverses plaquettes et lettres, cartons d'invitations, cartes de vœux, agendas, reportages photos, Journal Interlignes, Magazine O'Centre, Agenda 21, Mois des Parcs, Amusées-vous en Région Centre, Newsletters, site internet...

**Evènementiel et Relations publiques :**

Car Podium, Semaine de l'Europe, Printemps de Bourges, Trophées des Sports, Salon de l'Étudiant, Artisanales de Chartres, Ordi-Centre, Fête de l'Humanité, Stand Festival d'Avignon, Festival du court-métrage à Vendôme, partenariats avec les grands clubs sportifs de la Région, panneaux de chantier, signalétiques diverses, inauguration gares, communication par l'objet...

**Presse :**

Argus de la Presse, Relation presse...

**DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS**

**Programme :  
Fiscalité directe**

|                          | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis           |
|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| <b>FISCALITE DIRECTE</b> |                                 |                       |
| <b>Fonctionnement</b>    | <b>203 967 071,00</b>           | <b>209 398 493,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

| Fiscalité directe            | Voté 2008   | Réalisé 2008 | Taux de réalisation |
|------------------------------|-------------|--------------|---------------------|
| Taxe sur le foncier bâti     | 73 749 500  | 73 726 984   | 100%                |
| Taxe sur le foncier non bâti | 774 500     | 777 827      | 100%                |
| Taxe professionnelle         | 116 675 071 | 116 675 473  | 100%                |
| Produits supplémentaires     |             | 5 450 055    |                     |
| Total                        | 191 199 071 | 196 630 340  | 102,8%              |

| Compensations des exonérations de fiscalité directe | Voté 2008  | Réalisé 2008 | Taux de réalisation |
|-----------------------------------------------------|------------|--------------|---------------------|
| Taxe d'habitation                                   | 4 500 000  | 4 500 276    | 100%                |
| Taxe sur le foncier bâti                            | 1 224 000  | 1 223 959    | 100%                |
| Taxe sur le foncier non bâti                        | 4 954 500  | 4 954 653    | 100%                |
| Taxe professionnelle                                | 2 089 500  | 2 089 265    | 100%                |
| Total                                               | 12 768 000 | 12 768 153   | 100%                |

- Évolution

La part régionale des taxes directes locales concourt à hauteur de 196,6 M€ au financement du budget 2008.

Cette hausse s'explique intégralement par un relatif dynamisme des bases de la taxe sur le foncier bâti et des bases de taxe professionnelle, compte tenu de la stabilité des taux de la fiscalité en 2008. Cette évolution est en partie liée à la revalorisation forfaitaire des bases de 1,6% décidée en loi de finances pour 2008.

Néanmoins, le produit de la taxe professionnelle a été impacté par la mise en place du « ticket modérateur ». L'année 2008 a été la deuxième année de l'application de la participation au titre du plafonnement à la valeur ajoutée qui s'est traduite par un reversement de 7 913 551 € en 2008 (7 645 705 € en 2007).

- Structure

La fiscalité directe réelle, sur laquelle les taux sont appliqués, représente 93,87 % de l'ensemble de la fiscalité directe locale.

Les compensations fiscales représentent donc 6,13 % de la fiscalité directe.

La dotation de compensation pour la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle ainsi que celle relative à la suppression de la taxe d'habitation sont intégrées dans la DGF région depuis 2004.

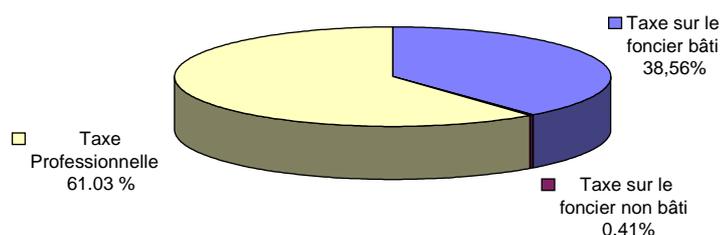
Hors compensations et produits supplémentaires, la taxe professionnelle est prépondérante puisqu'elle représente 61% du produit fiscal.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998, les immeubles d'habitation ne sont plus soumis à la taxe additionnelle régionale aux droits de mutation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, cette mesure s'applique à l'ensemble des cessions immobilières. Depuis cette date, l'Etat verse à la Région une dotation de compensation qui n'est pas adossée à l'évolution du marché de l'immobilier mais sur celle de la Dotation Globale de Fonctionnement.

- Réalisation

Le produit définitif est conforme aux prévisions budgétaires. Les rôles supplémentaires perçus cette année (5,45 M€) sont en hausse de 57 % par rapport à 2007 (3,47 M€).

### Structure des recettes fiscales directes en 2008



### Programme : Fiscalité indirecte

#### DEPENSES

|                       | Crédits votés en 2008 (1) | Virements réalisés sur l'exercice (2) | Total des crédits 2008 (1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------|
| FISCALITE INDIRECTE   | 0,00                      | 492,00                                | 492,00                           | 492,00          | 492,00           |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>0,00</b>               | <b>492,00</b>                         | <b>492,00</b>                    | <b>492,00</b>   | <b>492,00</b>    |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

#### RECETTES

|                       | Crédits votés en 2008 (1) | Titres émis          |
|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| FISCALITE INDIRECTE   |                           |                      |
| <b>Fonctionnement</b> | <b>97 944 900,00</b>      | <b>96 401 104,24</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

| <b>Fiscalité indirecte</b>       | <b>Voté 2008</b> | <b>Réalisé 2008</b> | <b>Taux de réalisation</b> |
|----------------------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| Cartes grises                    | 73 514 677       | 70 657 231          | 96,11%                     |
| Taxe additionnelle apprentissage | 24 430 223       | 25 665 850          | 105,06%                    |
| Droits de mutation               |                  | 78 023              |                            |

- Évolution

Concernant les recettes des cartes grises, le produit global est supérieur à celui de 2007 (+ 1.04 %).

Cette hausse s'explique par la légère augmentation des immatriculations de véhicules particuliers sur l'année 2008 en Région Centre ainsi que par la hausse limitée à l'inflation prévisionnelle pour 2008 (+1,8%) du tarif de la carte grise. Néanmoins, la recette définitive est moindre que celle estimée au court de l'année lors du vote de la DM2 du fait du déclenchement de la crise économique à compter de septembre 2008 et d'un ralentissement des ventes de véhicules sur les derniers mois de 2008.

Concernant, la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, dont la Région perçoit 0,18%, le produit est également en hausse par rapport aux prévisions budgétaires. Pour rappel, après 3 années de mise en œuvre progressive, celle-ci se substitue intégralement à l'ancienne dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle. La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif de l'assiette.

- Structure

Hors compensations et compte tenu de la suppression des droits de mutation et de la gratuité du permis de conduire, le produit des cartes grises et le produit de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage représentent la totalité de la fiscalité indirecte.

- Réalisation

La réalisation des recettes provenant des cartes grises est inférieure à la prévision budgétaire (-2,857M€) du fait du déclenchement de la crise économique à compter de septembre 2008 et d'un ralentissement des ventes de véhicules sur les derniers mois de 2008 par rapport aux anticipations en cours d'année 2008.

La réalisation des recettes provenant de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage est supérieure à la prévision budgétaire (+1,235M€).

**Programme :  
Participations, dotations Etat**

|                                      | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis           |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| <b>PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT</b> |                                 |                       |
| Investissement                       | 37 452 192,09                   | 37 470 853,09         |
| Fonctionnement                       | 467 638 382,00                  | 475 298 410,82        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>505 090 574,09</b>           | <b>512 769 263,91</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**1 – Les dotations incluses dans la DGF des Régions**

La DGF des Régions intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD Lycées et Ferroviaire.

Au niveau national, la nouvelle DGF comporte une partie forfaitaire et une partie variable de péréquation. La part péréquation a été alimentée à l'origine par l'ancien "fonds de correction des déséquilibres régionaux" dont les critères d'éligibilité n'ont depuis pas été modifiés.

Pour rappel, la loi de Finances pour 2007 dans son article 28, avait modifié la DGF régionale en abaissant la fourchette d'indexation de la dotation forfaitaire des régions proposée au Comité des Finances Locales : elle se situera désormais entre 60 % et 90 % du taux de croissance de la DGF (contre 75 % et 95 % auparavant). En 2008, le CFL a choisi d'accorder à la dotation forfaitaire une progression correspondant à 84 % du taux de progression de la DGF (=2,08%), contre 88% du taux DGF par le passé. La dotation forfaitaire des régions s'est ainsi établie à 5 159 M€ (soit +1,75% par rapport à 2007).

D'autre part lors de l'exercice 2008, le contrat de croissance et de solidarité a été transformé en « contrat de stabilité », uniquement indexé sur l'inflation prévisionnelle (1,6 % lors de la prévision pour une inflation constatée aujourd'hui à plus de 2.8%).

En effet en 2008, l'Etat a mis un terme aux modalités d'indexation du contrat de croissance et de solidarité qui reposaient depuis 5 ans sur l'inflation tabac prévisionnelle de l'année considérée et sur 33% du PIB en volume de l'année N-1. Désormais, dans le cadre du nouveau « contrat de stabilité », l'enveloppe normée ne progresse que de la seule inflation, la prise en compte de la croissance du PIB dans la détermination de l'indexation disparaissant définitivement dès 2008.

**Cette nouveauté a eu pour conséquence en 2008 une perte de ressource pour la Région** puisque seule la prévision d'inflation est prise en compte pour l'évolution des dotations mais surtout parce que les régularisations ultérieures ont été supprimées : ainsi **aucune régularisation positive ne sera effectuée pour tenir compte du décalage entre l'inflation constatée à 2.8% en 2008 et la prévision initiale à 1.6%**, comme c'était le cas auparavant.

Depuis l'année de mise en place de la réforme (2004), **le déficit cumulé** de recettes pour la Région centre s'élève à **13,256 M€**. En effet, la Région Centre ne bénéficie plus que de la part forfaitaire, et ne perçoit donc plus que 84% de l'évolution de la DGF alors qu'elle en percevait 100 % précédemment. De ce fait, la Région Centre est par ailleurs devenue contributrice à la part péréquation.

|                  | 2004              | 2005              | 2006              | 2007             | 2008             |
|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| DGF              | 1,93%             | 3,29%             | 2,73%             | 2,50%            | 2,08%            |
| Part Forfaitaire | 1,70%             | 2,90%             | 2,40%             | 2,20%            | 1,75%            |
| Ecart (en M€)    | <b>- 0,492 M€</b> | <b>- 1,377 M€</b> | <b>- 2,172 M€</b> | <b>-2,932 M€</b> | <b>-6,283 M€</b> |

La DGF perçue en 2008 est supérieure aux prévisions budgétaires de la Région (101.8% de taux réalisation) de près de 4.3M€ qui correspondent à une régularisation positive liée aux modalités de correction des excédents de versement de TVA des régions au titre des services régionaux de voyageurs depuis 1er janvier 2002.

Cette régularisation fait suite à l'évolution de la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européenne qui a conduit l'Etat à préciser, dans une instruction fiscale du 16 juin 2006, les conditions de soumission des subventions à la TVA.

Cette différence de 4.3M€ au bénéfice de la Région correspond au remboursement de la TVA indûment versée au titre des différents développements d'offres intervenus depuis 2002 et non compensés par l'Etat.

Une DGD résiduelle a été créée pour couvrir les 5 % de la DGD ferroviaire et lycées non intégrés dans l'assiette de la DGF, ainsi que la compensation pour les péages RFF.

La perception de la DGD résiduelle a été conforme aux prévisions.

| Dotations de décentralisation (en €) | Voté 2008   | Réalisé 2008 | Taux de réalisation |
|--------------------------------------|-------------|--------------|---------------------|
| DGF Part forfaitaire                 | 238 157 649 | 242 452 456  | 101,8%              |
| DGD Résiduelle                       | 22 720 000  | 22 613 129   | 99,53%              |
| Total                                | 260 877 649 | 265 065 585  | 101,61%             |

## **2 - Les dotations de décentralisation au titre de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage**

| Dotations de décentralisation (en €)                       | Voté 2008  | Réalisé 2008 | Taux de réalisation |
|------------------------------------------------------------|------------|--------------|---------------------|
| Dotation Formation Professionnelle des Jeunes              | 13 555 948 | 13 555 948   | 100%                |
| Dotation Formation Professionnelle - Actions Préparatoires | 18 875 453 | 18 875 453   | 100%                |
| Dotation revalorisation rémunération des stagiaires        | 464 636    | 464 636      | 100%                |
| Indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis     | 39 401 666 | 39 401 666   | 100 %               |
| Total                                                      | 72 297 704 | 72 297 704   | 100%                |

Les recettes relatives aux dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les

actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, Indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis) sont conformes aux prévisions budgétaires.

### **3 – Les dotations d'investissement**

| <b>Dotations investissement (en €)</b> | <b>Voté 2008</b> | <b>Réalisé 2008</b> | <b>Taux de réalisation</b> |
|----------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| DRES                                   | 22 767 000       | 22 785 661          | 100,08%                    |
| FCTVA                                  | 14 685 192       | 14 685 192          | 100%                       |
| Total                                  | 37 452 192       | 37 470 853          | 100,05%                    |

- Le versement au titre du Fonds de compensation de la TVA est calculé sur les dépenses d'investissement propres réalisées par la Région au cours de l'exercice 2006. Les 14,685 M€ reçus en 2008 correspondent donc aux dépenses d'investissement éligibles et comptabilisées au compte administratif 2006.
- La DRES a progressé de 3,01 % par rapport à 2007 (+0,666€).

### **4 – La dotation TIPP**

| <b>Dotations TIPP (en €)</b> | <b>Voté 2008</b> | <b>Réalisé 2008</b> | <b>Taux de réalisation</b> |
|------------------------------|------------------|---------------------|----------------------------|
| TIPP                         | 134 463 029      | 137 935 122         | 102,58 %                   |

Elle constitue la ressource transférée par l'Etat pour compenser les compétences désormais dévolues aux régions au titre de la loi du 13 août 2004.

Elle se compose de deux éléments :

- une part « dotation » correspondant théoriquement au montant acté (parfois non définitif) pour les compétences transférées : l'Etat applique alors une fraction de tarif de TIPP à la consommation de carburant constatée sur le territoire régional en n-2.
- autre part « modulation », utilisée par 20 régions en 2008, très limitative : 0.0115 €/l pour le gazole et 0.0177 €/l pour le super

Le montant des droits à compensations pour l'année 2008 pour la Région Centre s'est élevé à 103,106 M€.

Les fractions de tarif correspondantes votés en LFR 2008 ont été de

- 5,38 € par hl pour le supercarburant
- 3,80 € par hl pour le gazole

Compte tenu de ces fractions, la Région aurait dû percevoir 101 581 358€ au titre de la part compensation et 31 535 312 € au titre de la modulation soit 133 115 670 €.

La baisse importante de la consommation de carburants, de -7.89% sur l'année 2008 pour le super et de -0.09% pour le gazole (après une baisse de 3.83% du super en 2007 et une hausse de 4.03% du gazole en 2007), a pour conséquences que les fractions révisées ne permettent pas à la Région de couvrir le montant du droit à compensation révisé en LFR 2008 à 103,106M€.

Celle-ci a perçu en totalité 137,935 M€ dont 7,244 M€ au titre de régularisations diverses sur les années antérieures.

Le produit réellement perçu au titre de 2008 est donc de 130,7M€, contre 134,64M€ attendus. (103.106 M€, correspondant au droit à compensation révisé en LFR 2008 + 31.565M€ correspondant à la modulation issue des consommations notifiées).

Ainsi l'Etat devra faire jouer le mécanisme de garantie afin que la Région soit intégralement compensée à hauteur du droit à compensation définitif révisé en LFR 2008.

L'écart **4 M€** sera perçu en année n+1.

**Programme :  
Autres recettes :**

**DEPENSES**

|                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Virements réalisés sur l'exercice<br>(2) | Total des crédits 2008<br>(1) + (2) | Crédits engagés | Crédits mandatés |
|------------------------|------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>AUTRES RECETTES</b> |                              |                                          |                                     | 9 136,14        | 9 136,14         |
| <b>Fonctionnement</b>  | 0,00                         | 0,00                                     | 0,00                                | 9 136,14        | 9 136,14         |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

**RECETTES**

|                        | Crédits votés en 2008<br>(1) | Titres émis         |
|------------------------|------------------------------|---------------------|
| <b>AUTRES RECETTES</b> |                              |                     |
| Investissement         | 0,00                         | 1 242 616,67        |
| Fonctionnement         | 0,00                         | 1 122 527,39        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>0,00</b>                  | <b>2 365 144,06</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les autres recettes sont constituées des trop-perçus, en investissement comme en fonctionnement.

## Programme : Dette

### DEPENSES

|                | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés    | Crédits<br>mandatés   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>DETTE</b>   |                                 |                                                |                                        |                       |                       |
| Investissement | 235 600 000,00                  | 0,00                                           | 235 600 000,00                         | 231 489 497,19        | 225 487 606,22        |
| Fonctionnement | 20 700 000,00                   | 441 080,70                                     | 21 141 080,70                          | 20 644 384,09         | 20 628 992,56         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>256 300 000,00</b>           | <b>441 080,70</b>                              | <b>256 741 080,70</b>                  | <b>252 133 881,28</b> | <b>246 116 598,78</b> |

(1) BP+BS+DM(s) +reports

### RECETTES

|                       | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis           |
|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| <b>DETTE</b>          |                                 |                       |
| <b>Investissement</b> | <b>318 300 000,00</b>           | <b>251 605 146,60</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

- **Le financement du budget**

59,7 M€ d'emprunts ont été mobilisés pour financer les dépenses mandatées de la section d'investissement au 31 décembre 2008, pour une ouverture budgétaire de 125 M€ (soit un taux de réalisation de 47,76 %).

191,905 M€ ont été utilisés dans le cadre de la ligne réaménagement de la dette (emprunts revolving et substitution de lignes de trésorerie temporairement pour économiser des frais financiers), tant en dépenses qu'en recettes.

- **Les emprunts mobilisés en 2008**

Pour financer les dépenses mandatées de la section d'investissement ainsi que la baisse des plafonds des emprunts revolving, 68,7 M€ ont été mobilisés dans le cadre des conventions de 2006 à 2008 dont 59,7 M€ au titre du besoin de financement net de l'exercice, et 9 M€ au titre de la ligne "réaménagement de la dette".

L'emprunt mobilisé, inférieur à l'inscription budgétaire permet aussi de financer 17 % des dépenses d'investissement régionales, les 83 % restant étant autofinancées.

Ces nouveaux emprunts ont été effectués auprès des différents partenaires financiers de la Région :

- **CALYON Convention multi index 2006 pour 26 M€**
- **CALYON Convention multi index 2007 pour 15 M€**
- **CAISSE D'EPARGNE Convention multi index 2006 pour 11 M€**

**- CAISSE D'EPARGNE/CFF Convention multi index 2008 pour 16,7 M€ :**

• **L'encours**

Au 31 décembre 2008, l'encours de dette s'établit à 507,334 M€, soit une augmentation nette de l'encours en 2007 de 26,203 M€.

• **Les restes à réaliser**

Au compte administratif, l'emprunt reporté s'élève donc à 40 M€. Le montant nécessaire d'emprunt pour financer les dépenses 2008, mandatées ou restant à réaliser, s'élève donc à 99,7 M€ (59,7 M€ + 40 M€) pour une ouverture budgétaire de 125 M€ (soit 80 % de l'inscription budgétaire).

• **L'annuité de la dette**

Un crédit de 51,810 M€ a été nécessaire en 2008 pour faire face à l'annuité de la dette (contre 46,373 M€ en 2007 hors remboursements anticipés secs).

En hausse sensible par rapport à 2007, ce poste sur la charge contractuelle de la dette, couvre deux charges bien distinctes :

- les intérêts de la dette (et autres frais financiers) pour 18,227 € (17,120 M€ en 2007),
- le remboursement de la dette en capital, qui atteint 33,582 M€ (29,252 M€ en 2007).

La Région a remboursé par anticipation un contrat Crédit Agricole (transfert Chaumont) en taux fixe 6,70 % en date du 19 juin 2008 pour un capital restant du total de 80 887,10 €.

La gestion active de la dette menée par la Région a permis de limiter l'impact de la hausse des taux sur l'année 2008, et d'utiliser de manière optimale les lignes de crédit de trésorerie.

• **La gestion de la dette**

Pour la gestion de la dette, une ligne de 200 M€, équilibrée en recettes et en dépenses, était inscrite au budget.

Au cours de l'année 2008, la Région a procédé au remboursement des contrats revolving générant ainsi une économie de frais financiers de 1,319 M€.

**DETTE : SORTIES ET ENTREES EN 2008**

| <b>SORTIES</b>          |                      | <b>ENTREES</b>          |                      |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| Contrat                 | Montant              | Contrat                 | Montant              |
| CLTR 1 CLF              | 10 217 590,48        | CLTR CLF 1              | 10 217 590,48        |
| CLTR 2 CLF              | 5 030 817,57         | CLTR CLF 2              | 5 030 817,57         |
| SOGÉ                    | 6 770 139,32         | SOGÉ                    | 6 770 139,32         |
| SOGÉ 2                  | 3 371 376,91         | SOGÉ 2                  | 3 371 376,91         |
| Amortissement revolving | 7 562 649,02         | Amortissement revolving | 7 562 649,02         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>32 952 573,30</b> |                         | <b>32 952 573,30</b> |

Au 31 décembre 2008, le total de la dette régionale s'élevait à 507,334 M€, avec un taux moyen de 3,58 % pour l'année 2008 (inférieur à fin 2007 où il était à 4,05 %) et une durée de vie résiduelle de 11,74 ans (11,92 ans fin 2007).

La durée de vie moyenne de la dette mesure le temps pendant lequel le capital est réellement mis à disposition. Cette notion prend donc en compte le profil d'amortissement de la dette : plus l'amortissement est rapide, plus la durée de vie moyenne est faible.

La durée de vie moyenne de la dette régionale s'élève à 6,31 ans (6,36 ans fin 2007), ce qui signifie que la Région aura remboursé la quasi-totalité de l'encours en stock au 31/12/2008 dans un peu moins de 7 ans.

Les principales caractéristiques de chaque ligne d'emprunt sont précisées en annexe au compte administratif (livre 3).

Le rapport annuel de la dette pour 2008 est joint en annexe au présent rapport.

### **Programme : Autres mouvements budgétaires**

#### **DEPENSES**

|                                      | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| Investissement                       | 270 000,00                      | -270 000,00                                    | 0,00                                   |                     | 0,00                |
| Fonctionnement                       | 3 632 076,22                    | -503 572,70                                    | 3 128 503,52                           | 3 129 100,21        | 3 119 136,96        |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>3 902 076,22</b>             | <b>-773 572,70</b>                             | <b>3 128 503,52</b>                    | <b>3 129 100,21</b> | <b>3 119 136,96</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

- **Les admissions en non valeur**

Les admissions en non valeur de recettes ne s'assimilent pas à une remise de dette. Elles constituent un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

Leur total s'est élevé en 2008 à 1 762 705,27 €.

- **Les intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires se sont élevés en 2008 à 68 473,32 €.

- **Les frais financiers**

Ils correspondent aux commissions de non utilisation des crédits revolving. Ils se sont élevés en 2008 à 152 323,62 €.

- **Les titres de recettes annulés**

Les annulations de titres de recettes sur exercice antérieur et pour les remises gracieuses se sont élevées à 1 135 629,75 €.

#### RECETTES

|                 | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|-----------------|---------------------------------|-------------------|
| AUTRES RECETTES |                                 |                   |
| Investissement  | 436 304,00                      | 0,00              |
| Fonctionnement  | 0,00                            | 322 497,10        |
| <b>TOTAL</b>    | <b>436 304,00</b>               | <b>322 497,10</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

En recettes, il s'agit des « produits des cessions d'immobilisations » dotée en investissement au chapitre 954 et exécutés en fonctionnement (ventes de terrains et cessions de véhicules).

#### LES MOUVEMENTS D'ORDRE

##### **Les amortissements**

Les dotations aux amortissements ont pour objet de constater la dépréciation annuelle et irréversible des immobilisations. Elles constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement et s'élèvent pour l'exercice 2008 à 67.38 M€.

Les amortissements pratiqués concernent les immeubles, les biens meubles (le mobilier, le matériel de bureau, matériel informatique de transport) et biens incorporels (logiciels) pour un montant de 12.28 M€ et les subventions d'équipements versées aux organismes publics à hauteur de 55.10 M€.

La dotation régionale d'équipement scolaire a été reprise pour un montant au plus égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires soit 10.19 M€.

##### **Les reprises sur amortissements**

Le travail mené actuellement sur l'inventaire régional a permis d'identifier des anomalies relatives aux amortissements. Il a été ainsi constaté que deux biens avaient été amortis à tort. Ainsi, il a été procédé aux écritures de reprises sur amortissements pour un montant de 0.036 M€.

##### **Les maîtrises d'ouvrages délégués**

Conformément à l'instruction M71, les investissements effectués par les maîtres d'ouvrage délégués doivent à la clôture de l'exercice être intégrés dans le patrimoine de la collectivité pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'exercice. Pour l'exercice 2008, le transfert des avances aux maîtres d'ouvrages délégués dans les comptes d'immobilisations s'élève à 19.24 M€ dont 18.15 M€ pour les Lycées, 0.64 M€ pour le CREPS et 0.41 M€ pour le FRAC.

- **Les intérêts courus non échus (ICNE)**

Au 31 décembre 2008, les ICNE sur lignes de trésorerie ouverts dans les établissements financiers font l'objet d'un rattachement au moyen d'une écriture semi-budgétaire ; ceux-ci se sont élevés à 2,109 M€.

**DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**Programme:  
Masse salariale des Personnels de la  
Région**

**DEPENSES**

|                        | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés | Crédits<br>mandatés |
|------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>MASSE SALARIALE</b> |                                 |                                                |                                        |                    |                     |
| <b>Fonctionnement</b>  | 27 239 196,32                   | 40 000,00                                      | 27 279 196,32                          | 27 264 899,96      | 27 029 108,99       |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La masse salariale se compose des rémunérations et des charges de l'ensemble des agents rémunérés par la collectivité (agents titulaires, agents contractuels (contrat de 3 ans et CDI), remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition de la collectivité (SNCF et SDIS), agents non titulaires (besoins occasionnels, remplaçants et saisonniers), des experts, et des indemnités versées au payeur régional, agents du CESR, des groupes politiques, collaborateurs de cabinet, des apprentis et emplois aidés).

Cette masse salariale comporte également les rémunérations et charges des personnels liées aux transferts de compétences hors lycées : service régional de l'inventaire, secteur sanitaire et social, et emplois support pour la gestion des agents des lycées.

Le taux de réalisation des dépenses pour 2008 est de 99,04 % avec un report de 53 475,41 € correspondant aux salaires des agents mis à disposition de la Région restant à rembourser pour 2008.

Le virement de crédits de 40 000€ provenant du CESR a été réalisé afin de compenser un niveau de crédits 2008 légèrement sous évalués pour ses agents.

**RECETTES**

|                        | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis |
|------------------------|---------------------------------|-------------|
| <b>MASSE SALARIALE</b> |                                 |             |
| <b>Fonctionnement</b>  | 182 000,00                      | 259 298,19  |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Les recettes se composent des remboursements suivants :

- loyers des logements de fonction,
- salaires et charges,
- salaires des emplois aidés (à hauteur de 50 à 80% du salaire brut),
- indemnités journalières de sécurité sociale pour les non titulaires perçues par le Conseil régional dans le cadre de la subrogation,

- salaires et charges des agents mis à disposition d'autres structures par la Région (Antenne de Bruxelles, Aéroport de Châteauroux-Déols et ARF).

Le taux de réalisation des recettes pour 2008 est de 142,5 %.

Il provient des remboursements des salaires des agents en détachement et mis à disposition, qui sont plus importants que prévus.

**Programme:  
Autres dépenses de personnel  
(Personnels de la Région et agents  
des lycées)**

**DEPENSES**

|                                     | Crédits votés en<br>2008<br>(1) | Virements<br>réalisés sur<br>l'exercice<br>(2) | Total des crédits<br>2008<br>(1) + (2) | Crédits<br>engagés  | Crédits<br>mandatés |
|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL</b> |                                 |                                                |                                        |                     |                     |
| <b>Fonctionnement</b>               | <b>6 698 378,29</b>             | <b>-15 000,00</b>                              | <b>6 683 378,29</b>                    | <b>5 488 692,92</b> | <b>4 632 445,04</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

Il est important de rappeler quels sont les éléments qui composent le programme « autres dépenses de personnel ». Ce programme globalise les dépenses décrites ci-dessous, et ce, pour l'ensemble des agents de la collectivités (personnels Région et Agents des lycées) :

- avantages sociaux (Fonds National d'Action Sanitaire et Social, mutuelles subventionnées, Titres Restaurant, Chèques Emploi Service Universel, remboursement des titres transport domicile-travail, chèques cadeau pour les enfants du personnel),
- frais de déplacement (professionnels et de formation),
- formation (formation, séminaires et colloques),
- subvention au Comité des Œuvres Sociales,
- autres frais (assurances du personnel – responsabilité civile, risques statutaires et protection juridique des agents – médecine du travail, assistance sociale, rémunération des fournisseurs TR et TED, rachat de concours, annonces et cabinets de recrutement, dotations vêtements).

Le taux de réalisation de ces dépenses pour 2008 est de 69,3 %, en deça des estimations faites.

Un virement de crédit de 15 000 € a été réalisé pour le compte de la Direction de la Communication.

Cette sous-consommation des crédits s'explique principalement par deux facteurs :

- Des crédits importants prévus au BP 2008 pour les agents des lycées (2 025 099 €) mais qui ont été peu utilisés (779 881 €). En effet, dans les domaines composant ce programme, la projection des crédits avait été calquée sur l'historique de consommation des agents de la collectivité. Or, la réalisation fut différente :
  - Concernant les crédits formation : Les contraintes techniques liées aux consultations dans le cadre de la commande publique n'ont pas permis de mettre en place toutes les actions prévues dans le plan triennal de formation de la collectivité : 548 600 € de crédit prévu, 344 276 € d'engagés (soit 62,8%) et seulement 79 782 € de mandatés (14,5%)
  - Concernant le secteur médico-social, réalisation d'une économie dans le cadre d'un marché pour une prestation d'assistance sociale : 280.299€ de

crédit prévu, 182 096 € d'engagés (soit 65%) et 180 710 € de mandatés (64,5%)

- Une sous consommation également pour les Avantages sociaux (FNASS, CESU et Titres transport) notamment en ce qui concerne le nombre de commandes de CESU, prestation peu utilisée par les agents des lycées : 1 186 200 € de crédit prévus, 484 360 € d'engagés (soit 40,8%) et 482 610 € mandatés (40,7%).
  - A l'inverse les crédits concernant les frais de déplacement avaient été sous estimés : 10 000 € de crédit prévus, pour 37 363 € d'engagés (soit 376,4%) et 36 779 € (367,8%) mandatés.
- Des actions programmées initialement au BP 2008 mais qui n'ont pu aboutir en totalité ou que partiellement au cours de l'année. Ce qui a engendré un taux d'engagement en 2008 de 82,1% de très loin supérieur au taux de mandatement. Cela a concerné principalement la formation, la communication interne et les annonces de recrutement.

D'autres secteurs ont connu des taux de mandatement supérieurs ou égaux à 100 % :

- Les frais de déplacement : 106,8% dû à l'accroissement des déplacements de l'ensemble des agents de la Région.
- Les assurances : 100 %
- Les mutuelles subventionnées : 100,6 %, léger dépassement dû à l'accroissement du nombre d'adhérents agents des lycées.

## RECETTES

|                              | Crédits votés<br>en 2008<br>(1) | Titres émis       |
|------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL |                                 |                   |
| <b>Fonctionnement</b>        | <b>735 000,00</b>               | <b>656 008,00</b> |

(1) BP+BS+DM(s)+reports

La partie « recettes » des autres frais de personnel, se compose des remboursements suivants :

- la part restant à charge des agents pour les Titres Restaurant (50% de la valeur faciale),
- la part restant à charge des agents pour les Chèques Emploi Service Universel (60 à 50% de la valeur faciale selon le revenu fiscal),
- le remboursement au titre de l'assurance « risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL et des agents détachés ».

Le taux de réalisation des recettes pour 2008 est de 89,3 %.

La principale explication réside dans les recettes non « rentrées » du fait de la sous-consommation des crédits constitués de la part restant à charge des agents, pour l'achat des Chèques Emploi Service Universel et plus particulièrement pour les agents des lycées.

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

## **DECISIONS**



## **A – L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Les résultats de l'exercice 2008 sont identiques à ceux du compte administratif.

## **B – L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2008 selon la balance générale au chapitre présentée ci-après, dont il ressort :

- le montant total des dépenses réalisées s'établit à 1 233 897 613.27 €, dont 581 605 875.61 € en investissement et 652 291 737.66 € en fonctionnement,
- le montant total des recettes réalisées s'établit à 1 439 726 573.19 €, dont 608 218 292.94 € en investissement et 831 508 280.25 € en fonctionnement,
- Le résultat de la section de fonctionnement est de + 191 561 869.23 € €.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 178 860 864.68 €.
- l'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 12 701 044,55 €,
- les restes à réaliser s'établissent à 40 001 544.37 € en dépenses et à 40 000 000,00 € en recettes.

Le compte administratif est présenté en conformité avec le compte de gestion présenté par le payeur régional. Il est adopté en totalité.

**BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 / CREDITS DE PAIEMENT**

|                                             |                                               | CREDITS DE PAIEMENT              |                         |                                   |                                  |                         |                                   |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Chap.                                       | Libellé                                       | DEPENSES                         |                         |                                   | RECETTES                         |                         |                                   |
|                                             |                                               | Crédits votés<br>(BP+DM+RAR n-1) | Réalisé                 | Reste à réaliser<br>au 31/12/2008 | Crédits votés<br>(BP+DM+RAR n-1) | Réalisé                 | Reste à réaliser<br>au 31/12/2008 |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>             |                                               | <b>575 674 568,38</b>            | <b>550 370 931,99</b>   | <b>530 225,57</b>                 | <b>396 023 735,09</b>            | <b>519 517 200,43</b>   | <b>40 000 000,00</b>              |
| Opérations réelles                          | 90 Opérations ventilées                       | 340 074 568,38                   | 324 883 325,77          | 530 225,57                        | 62 602 239,00                    | 47 753 579,73           | 0,00                              |
|                                             | 900 Services généraux                         | 26 373 543,38                    | 10 823 177,90           | 501 852,25                        | 23 346 000,00                    | 8 132 547,36            | 0,00                              |
|                                             | 901 Formation professionnelle/apprentissage   | 14 011 800,00                    | 13 481 756,69           | 0,00                              | 337 000,00                       | 337 000,00              | 0,00                              |
|                                             | 902 Enseignement                              | 98 562 500,00                    | 106 780 261,06          | 28 373,32                         | 24 577 294,00                    | 23 998 414,94           | 0,00                              |
|                                             | 903 Culture, sports et Loisirs                | 13 615 400,00                    | 11 897 989,94           | 0,00                              | 4 295 400,00                     | 3 666 575,18            | 0,00                              |
|                                             | 904 Santé et action sociale                   | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 905 Aménagement des territoires               | 76 067 200,00                    | 78 723 137,59           | 0,00                              | 0,00                             | 262 684,13              | 0,00                              |
|                                             | 907 Environnement                             | 6 895 425,00                     | 5 135 124,02            | 0,00                              | 0,00                             | 45,90                   | 0,00                              |
|                                             | 908 Transports                                | 57 743 500,00                    | 57 743 499,03           | 0,00                              | 1 273 000,00                     | 1 568 116,91            | 0,00                              |
|                                             | 909 Action économique                         | 46 805 200,00                    | 40 298 379,54           | 0,00                              | 8 773 545,00                     | 9 788 195,31            | 0,00                              |
|                                             | 92 Opérations non ventilées                   | 235 600 000,00                   | 225 487 606,22          | 0,00                              | 333 421 496,09                   | 471 763 620,70          | 40 000 000,00                     |
|                                             | 921 Taxes non affectées                       | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 922 Dotations et participations non affectées | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 14 685 192,09                    | 14 685 192,09           | 0,00                              |
|                                             | 923 Dettes et autres opérations financières   | 235 600 000,00                   | 225 487 606,22          | 0,00                              | 318 300 000,00                   | 251 605 146,60          | 40 000 000,00                     |
| 954 Produits des cessions d'immob           | 0,00                                          | 0,00                             | 0,00                    | 436 304,00                        | 0,00                             | 0,00                    |                                   |
| 1 068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 0,00                                          | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 205 473 282,01                   | 0,00                    |                                   |
|                                             |                                               | <b>300 759 461,32</b>            | <b>31 234 943,62</b>    | <b>0,00</b>                       | <b>276 890 833,29</b>            | <b>88 701 092,51</b>    | <b>0,00</b>                       |
| Opérations d'ordre                          | 925 Opérations patrimoniales                  | 87 000 000,00                    | 20 932 272,47           | 0,00                              | 87 000 000,00                    | 20 932 272,47           | 0,00                              |
|                                             | 926 Transferts entre sections                 | 10 240 000,00                    | 10 302 671,15           | 0,00                              | 67 724 025,00                    | 67 768 820,04           | 0,00                              |
|                                             | 95 Chapitre de prévision sans réalisation     | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 122 166 808,29                   | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 951 Virement de la section fonctionnement     | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 122 166 808,29                   | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 950 Dépenses imprévues                        | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
| 001 Solde d'exécution reporté               | 203 519 461,32                                | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    |                                   |
|                                             |                                               | <b>876 434 029,70</b>            | <b>581 605 875,61</b>   | <b>530 225,57</b>                 | <b>672 914 568,38</b>            | <b>608 218 292,94</b>   | <b>40 000 000,00</b>              |
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>            |                                               | <b>649 663 676,35</b>            | <b>584 522 917,62</b>   | <b>39 471 318,80</b>              | <b>829 314 509,64</b>            | <b>821 205 609,10</b>   | <b>0,00</b>                       |
| Opérations réelles                          | 93 Opérations ventilées                       | 624 848 234,28                   | 560 166 444,36          | 39 448 825,73                     | 78 170 496,00                    | 70 589 249,02           | 0,00                              |
|                                             | 930 Services généraux                         | 67 657 083,01                    | 51 769 135,71           | 4 359 485,57                      | 13 977 600,00                    | 4 075 192,62            | 0,00                              |
|                                             | 931 Formation professionnelle/apprentissage   | 224 272 858,04                   | 204 162 308,07          | 17 921 871,49                     | 61 271 386,00                    | 61 788 303,90           | 0,00                              |
|                                             | 932 Enseignement                              | 127 353 259,39                   | 119 575 205,77          | 4 833 268,94                      | 2 603 000,00                     | 3 852 839,69            | 0,00                              |
|                                             | 933 Culture, sports et Loisirs                | 34 537 813,09                    | 28 205 056,91           | 5 966 992,03                      | 122 500,00                       | 146 041,01              | 0,00                              |
|                                             | 934 Santé et action sociale                   | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 935 Aménagement des territoires               | 8 573 139,08                     | 7 911 141,30            | 53 709,54                         | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 937 Environnement                             | 7 376 133,88                     | 5 564 484,44            | 1 476 869,56                      | 0,00                             | 47 481,77               | 0,00                              |
|                                             | 938 Transports                                | 117 608 996,03                   | 116 197 233,08          | 778 709,80                        | 69 000,00                        | 431 775,51              | 0,00                              |
|                                             | 939 Action économique                         | 37 468 951,76                    | 26 781 879,08           | 4 057 918,80                      | 127 010,00                       | 247 614,52              | 0,00                              |
|                                             | 94 Opérations non ventilées                   | 24 815 442,07                    | 24 356 473,26           | 22 493,07                         | 738 798 687,00                   | 750 616 360,08          | 0,00                              |
|                                             | 940 Impositions directes                      | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 203 967 071,00                   | 209 398 493,00          | 0,00                              |
|                                             | 941 Autres impôts et taxes                    | 0,00                             | 492,00                  | 0,00                              | 227 744 684,00                   | 234 336 226,24          | 0,00                              |
|                                             | 942 Dotations et participations non affectées | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 307 086 932,00                   | 306 559 143,74          | 0,00                              |
|                                             | 943 Opérations financières                    | 24 082 047,59                    | 23 705 468,84           | 0,00                              | 0,00                             | 322 495,45              | 0,00                              |
|                                             | 944 Frais de fonctionnement groupes d'élus    | 733 394,48                       | 650 512,42              | 22 493,07                         | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             | 945 Dotations aux provisions                  | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 1,65                    | 0,00                              |
|                                             | 002 Solde de fonctionnement reporté           | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              | 12 345 326,64                    | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             |                                               | <b>189 890 833,29</b>            | <b>67 768 820,04</b>    | <b>0,00</b>                       | <b>10 240 000,00</b>             | <b>10 302 671,15</b>    | <b>0,00</b>                       |
| Opérations d'ordre                          | 946 Opér. d'ordre de transferts entre section | 67 724 025,00                    | 67 768 820,04           | 0,00                              | 10 240 000,00                    | 10 302 671,15           | 0,00                              |
|                                             | 95 Chapitre de prévision sans réalisation     | 122 166 808,29                   | 0,00                    | 0,00                              | 0,00                             | 0,00                    | 0,00                              |
|                                             |                                               | <b>122 166 808,29</b>            | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>                      | <b>0,00</b>             | <b>0,00</b>                       |
|                                             |                                               | <b>839 554 509,64</b>            | <b>652 291 737,66</b>   | <b>39 471 318,80</b>              | <b>839 554 509,64</b>            | <b>831 508 280,25</b>   | <b>0,00</b>                       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        |                                               | <b>1 715 988 539,34</b>          | <b>1 233 897 613,27</b> | <b>40 001 544,37</b>              | <b>1 512 469 078,02</b>          | <b>1 439 726 573,19</b> | <b>40 000 000,00</b>              |
| dont Total solde reporté n-1                |                                               | 203 519 461,32                   | 0,00                    | 0,00                              | 12 345 326,64                    | 0,00                    | 0,00                              |
| dont Total Mouvements réels                 |                                               | 1 225 338 244,73                 | 1 134 893 849,61        | 40 001 544,37                     | 1 225 338 244,73                 | 1 340 722 809,53        | 40 000 000,00                     |
| dont Total Mouvement d'ordre                |                                               | 490 650 294,61                   | 99 003 763,66           | 0,00                              | 287 130 833,29                   | 99 003 763,66           | 0,00                              |
| Contrôle / Vérif.                           |                                               |                                  |                         | 40 001 544,37                     | 1 512 469 078,02                 | 1 439 726 573,19        | 40 000 000,00                     |
| Total Mouvements réels                      |                                               | 1 225 338 244,73                 |                         |                                   | 1 225 338 244,73                 |                         |                                   |
| Total Mouvements d'ordre                    |                                               | 490 650 294,61                   |                         |                                   | 287 130 833,29                   |                         |                                   |

## C – L'AFFECTATION DES RESULTATS 2008

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser des deux sections.

**Le résultat de la section de fonctionnement** intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2008, ce résultat s'élève à 191,561 M€.

|                                   | (A)                  | (B)                                           | (A)+(B)               |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b> | Résultat N-1         | Résultat de l'exercice (titres moins mandats) | Résultat à affecter   |
| Recettes (réelles + ordre)        | <b>12 345 326,64</b> | 831 508 280,25                                | 843 853 606,89        |
| Dépenses (réelles + ordre)        |                      | 652 291 737,66                                | 652 291 737,66        |
| Total                             | 12 345 326,64        | 179 216 542,59                                | <b>191 561 869,23</b> |

**Le solde d'exécution de la section d'investissement** est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2008, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 178,860 M€.

|                                  | (A)            | (B)                                           |                                         |
|----------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Résultat d'investissement</b> | Résultat N-1   | Résultat de l'exercice (titres moins mandats) | résultat de la section d'investissement |
| Recettes (réelles + ordre)       |                | 608 218 292,94                                | 608 218 292,94                          |
| Dépenses (réelles + ordre)       | 205 473 282,01 | 581 605 875,61                                | 787 079 157,62                          |
| Total                            | 205 473 282,01 | 26 612 417,33                                 | <b>-178 860 864,68</b>                  |

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues fait ressortir un résultat de 12 701 044,55 € (191 561 869.23 € - 178 860 864.68 €).

**Les restes à réaliser** s'élèvent à 40,001 M€ en dépenses, dont 33,260 M€ au titre des interventions régionales et 3,741 M€ au titre des dépenses de gestion.

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent à 40 M€ au titre de l'emprunt.



# **DISPOSITIONS DIVERSES**

**~~~~~**



## Rapport annuel de la dette 2008

L'article L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère l'ensemble des attributions que peut déléguer le conseil régional à sa commission permanente ainsi qu'à son président. L'ensemble des délégations de compétences au Président du Conseil Régional en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie sont définies dans deux délibérations de l'Assemblée Plénière :

- La délibération DAP n°04.02.02 porte délégation de compétences au Président du Conseil Régional en matière d'emprunt. Ainsi, dans le cadre défini par le budget adopté annuellement par l'Assemblée, le Président est autorisé à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- La délibération de l'assemblée plénière DAP N° 06.02.05, qui vient ajouter au titre des délégations du Président pour ce qui concerne la gestion de la dette régionale, la faculté d'approuver les contrats relatifs aux lignes de trésorerie nécessaires à une gestion active de la trésorerie régionale adaptée à l'évolution des marchés financiers, dans le cadre des plafonds fixés au budget annuel.

Ces délégations sont comprises dans le cadre fixé par les documents budgétaires annuels, tel que le Budget primitif ainsi que les décisions modificatives.

La délibération DAP N° 07.06.01 D (BP 2008), après en avoir fixé les principes, autorise le président à exécuter toute opération de négociation et de gestion en matière de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette.

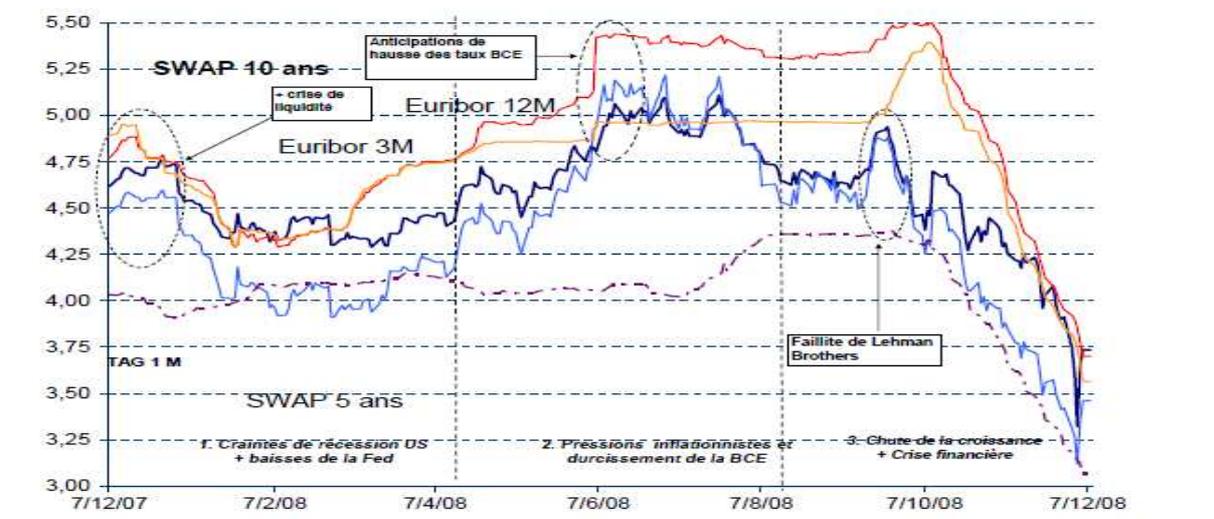
Le régime des délégations en matière de gestion de dette et de trésorerie est assez peu contraint réglementairement pour les régions. Seule contrepartie à l'ensemble de ces délégations de compétences, l'article L 4221-5 dispose que le président doit informer le conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations, sans en préciser ni les modalités ni la périodicité.

L'exécutif a choisi de répondre à cette obligation sous la forme d'un rapport d'information intitulé « rapport annuel de la dette » présenté ci-après, intégré chaque année au compte administratif et qui retrace notamment le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2008, accompagnés d'un lexique des termes utilisés.

Ce rapport annuel de la dette est complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par prêteur
- L'encours de dette par indice
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des ouvertures de crédit de trésorerie pour l'année écoulée.

## I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE



### Conditions de financement

L'année 2008 a été marquée par la contagion de l'économie réelle par la crise financière intervenue au cours de l'été 2007. Cette crise a contraint les institutions centrales à ajuster leurs politiques monétaires et les États, leurs politiques interventionnistes. Sur le plan des taux directeurs, dans le prolongement de l'année 2007, les banques centrales européennes et américaines ont piloté différemment leur intervention.

Ainsi, la Banque Centrale des Etats-Unis, a, dès janvier 2008, orienté son taux directeur à la baisse avec deux réductions successives de 75 et 50 points de base. Cette mesure visant notamment la relance économique et la fluidification du marché interbancaire paralysé par la crise s'est poursuivie dans l'année 2008 pour aboutir le 16 décembre 2008 à un taux directeur de 0,00 % marquant ainsi la volonté de la *Federal Reserve* (Fed) de sortir l'économie américaine de la récession. Au final, sur 2008, le taux directeur américain a chuté de 425 points de base.

En zone Euro, l'année 2008 est marquée par une longue pause jusqu'au début juillet 2008, le principal taux directeur étant stabilisé à 4,00 %. Puis sur la période juillet-octobre et dans un contexte économique pourtant très difficile, la Banque Centrale Européenne, toujours concentrée sur son objectif de maîtrise de l'inflation, a augmenté son taux d'un quart de point (4,25 %) avant finalement de suivre la tendance engagée par la FED et de procéder à un ajustement baissier de son taux qui s'établit au 31/12/2008 à 2,00 %.

Les **taux courts** du marché monétaire ont entamé l'année 2008 en relatif repli puis, anticipant la hausse de taux de la BCE et dans un contexte de paralysie du marché interbancaire, ont très fortement augmentés pour atteindre un point haut début octobre 2008 (EURIBOR 12 mois : 5,53 %). Le dernier trimestre, dans la logique du trend baissier de la BCE, a été marqué par un glissement des taux monétaires, l'EURIBOR 12 mois finissant l'année à 3,05 %.

Les **taux longs**, ont, comme les taux courts, fait preuve d'une grande volatilité sur l'année 2008. Ainsi, les taux obligataires ont atteint un point haut fin juillet (4,85 %) avant de décrocher sur le second semestre (3,42 % au 31/12/2008). Sur cette seconde moitié de l'année, malgré une tendance toujours baissière, on a pu constater de très grosses variations et ce sur une même journée, avec des écarts, sur quelques heures, pouvant atteindre plusieurs dizaines de points de base.

## **Marchés financiers : rétrospective**

**La fin 2007 et le début 2008** sont marqués par un changement de perception de la crise financière en raison de l'amplification des perturbations de marché, de la volatilité grandissante et de l'asphyxie du secteur bancaire. La morosité constatée sur les secteurs immobiliers et financiers s'étend et les principaux indicateurs, au niveau mondial, sont dans le rouge dès le début d'année : destruction d'emplois, baisse de la consommation des ménages et déprime du secteur manufacturier. Le risque de récession se confirme notamment aux États-unis. S'agissant des taux directeurs, le ralentissement américain et l'écart de taux croissant entre la FED et la BCE laisse présager une baisse des taux BCE pour le second semestre 2008. Parallèlement, les établissements financiers laissent alors clairement apparaître leurs difficultés en terme de liquidité.

**Sur la période d'avril à juillet 2008**, les politiques de stabilité des prix sont malmenées par l'envolée du pétrole. En avril, la crise de liquidité perdure, la récession aux États-unis se confirme et la perspective de baisse des taux BCE disparaît des anticipations. Dans la zone EURO, apparaissent des signes de ralentissement en Allemagne, la consommation et la confiance des ménages se détériorent en France et le taux de chômage espagnol progresse fortement. Sur le plan des taux d'intérêt, les index EURIBOR continuent leur hausse, atteignant la barre psychologique des 5 % fin mai 2008. Aux États-unis, malgré les efforts de la FED, la crise s'étend, les banques font notamment appel aux fonds publics pour tenter de redresser la situation. Dans le même temps, les tensions autour du prix des matières premières perdurent avec une inflation à 3,6 %. De ce fait, la BCE procède début juillet à une hausse de son taux directeur.

**D'août à septembre 2008 : vers une contagion de l'économie réelle.** Aux États-unis, l'inflation reste marquée par les cours des matières premières. La croissance est toujours grevée par les effets de la crise financière. Ainsi, malgré les injections massives de liquidités dans le circuit monétaire, les conditions d'accès au crédit sont toujours très difficiles. En Europe, les indicateurs ne se sont toujours pas bien orientés et deviennent synonymes de récession, les risques inflationnistes sont toujours présents.

La crise financière et les difficultés rencontrées par les établissements financiers pour se refinancer ne s'estompent pas. Afin de tenter d'endiguer la situation, les augmentations de capital via des fonds publics reprennent, notamment en France. Certains géants de la finance glissent vers la faillite générant la matérialisation d'un effet domino sur le marché, toutes les institutions financières étant interdépendantes. Malgré de nouvelles injections de liquidités des banques centrales, la liquidité n'est toujours pas restaurée, les coûts de refinancement explosent pour les banques, celles-ci le répercutent sur leur clientèle notamment sur les collectivités Territoriales.

C'est **le 15 septembre 2008 que la crise financière atteint son paroxysme** avec la faillite de Lehman Brothers, les États mettant en place depuis cette date les plans de sortie de crise. En effet, aux États-unis, tous les secteurs, déjà fortement affectés par la crise, connaissent encore une détérioration notoire : consommation toujours nettement en baisse (ex jusqu'à -45 % pour le secteur automobile), investissement en berne résultant d'une activité qui, en général, était orientée par le rôle prépondérant du crédit. L'activité en zone EURO, malgré une plus grande disparité des économies, subit la même tendance.

**Sur la fin d'année 2008**, les plans de soutien sont votés les uns à la suite des autres. Ainsi, aux États-unis, le plan « Paulson » dédié au sauvetage de la sphère bancaire américaine est adopté après quelques remous. Néanmoins, la confiance n'est toujours pas restaurée sur les marchés et les banques centrales décident de mener une action conjuguée en baissant conjointement de 50 pb leurs taux directeurs. Les taux d'intérêt sont extrêmement volatils notamment sur la partie longue de la courbe, les taux courts poursuivant leur baisse. En Europe, les plans de soutien au système financier sont basés sur deux axes : la garantie des prêts interbancaires des établissements sur 2009 et la

recapitalisation des banques les plus touchées. L'année 2008 se termine dans la morosité généralisée et l'année 2009 s'annonce sous les pires auspices avec un défaut de liquidité toujours présent, un manque de confiance des marchés interbancaires marqué et une prévision de récession mondiale.

## **II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE**

### 1) La mobilisation de l'emprunt :

L'inscription d'emprunt au BP depuis 2001 est comprise entre 80 et 90 M€. Le montant finalement réalisé dépend du taux de réalisation du budget, tant en dépenses qu'en recettes. L'année 2008 a de nouveau été marquée par une forte consommation des crédits (92% en 2008).

| En M€                         | 2005                       | 2006                    | 2007                       | 2008                         |
|-------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Emprunts inscrits au BP       | 79,8                       | 87,7                    | 85                         | 82,8                         |
| DM1                           | 30,65<br>(Emprunt reporté) | 36<br>(Emprunt reporté) | 27,40<br>(Emprunt reporté) | 35,5 M€<br>(emprunt reporté) |
| DM2                           |                            |                         |                            |                              |
| Total                         | 110,45                     | 123,7                   | 112,4                      | 118,3                        |
| Emprunts mobilisés            | 46,469                     | 54,5                    | 58,620                     | 59,7                         |
| % mobilisation /total inscrit | 42,1%                      | 44,06 %                 | 52,15 %                    | 50,46 %                      |
| Variation nette de l'encours  | 21,96                      | 30,57                   | 29,37                      | 26,2                         |

La plus faible mobilisation d'emprunt constatée depuis 2003 est liée à la volonté de ne plus mobiliser prématurément l'emprunt pour financer les reports. Ainsi les reports de crédits sont couverts par de l'emprunt lui-même reporté.

Compte tenu des emprunts ainsi réalisés, l'encours de la dette s'élève à 507,334 M€ au 31 décembre 2008.

### 2) La structure de la dette régionale :

#### a) La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable :

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux monétaires revient à une exposition à la hausse des taux.

La répartition de la dette a évolué comme suit depuis 2001 (y compris revolving):

|                 | 31/12/01 | 31/12/02 | 31/12/03 | 31/12/04 | 31/12/05 | 31/12/06 | 31/12/07 | 31/12/08 |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| % taux fixe     | 41%      | 45 %     | 41 %     | 44%      | 49%      | 50%      | 52%      | 52 %     |
| % taux variable | 59%      | 55 %     | 59 %     | 56%      | 51%      | 50%      | 48 %     | 48 %     |

Depuis plusieurs années, compte tenu du niveau historiquement bas des taux longs, la Région Centre a opté pour une sécurisation de son encours en privilégiant les emprunts à taux fixe (pour rappel, en 2000, 70% de la dette régionale était indexée sur des taux variables). L'objectif principal est de répartir au mieux le risque de taux en maintenant une répartition d'encours entre taux fixe et taux variable dans une fourchette 40/60.

La Région a poursuivi, sur 2008, le renforcement de sa part d'encours à taux fixe au sein de la dette consolidée, toujours dans une optique de sécurisation.

En effet, sur l'année 2005, la Région Centre avait tiré le meilleur parti de la courbe des taux en captant de très bons taux fixes, cette stratégie lui permettant de disposer à l'heure actuelle d'un taux fixe moyen très en deçà du marché. La Région Centre a poursuivi cette stratégie et a cristallisé d'autres lignes d'emprunt lors des tirages de fin d'année profitant ainsi d'opportunités liées à une grande volatilité notamment début décembre 2008.

Ainsi, gardant pour objectif le maintien de la répartition fixe/variable de l'encours en fin d'année et considérant le contexte difficile des marchés financiers en 2008, la Région a limité son exposition à un risque de taux à la hausse sur les futures mobilisations en consolidant une partie de son encours à taux fixe, l'autre partie, mobilisée sur des index variables pouvant faire l'objet d'arbitrages au gré des opportunités éventuelles du marché.

Sur les 59,7 M€ mobilisés en fin d'année au titre de l'emprunt d'équilibre et 9 M€ au titre du réaménagement de la dette, 31 M€ ont été positionnés sur taux fixe et le reste à taux variable, principalement sur le TAG 03 Mois et l'EONIA, index infra annuels d'attente permettant d'éventuels arbitrages et présentant sur la fin 2008 des taux les plus attractifs :

- CALYON Convention multi index 2006 :

Tirage le 15/12/2008 de 20 M€ sur **Taux fixe à 3,27 %** sur 20 ans

Tirage le 15/12/2008 de 6 M€ sur TAG 3 mois + 0.01 %

- CALYON Convention multi index 2007 :

Tirage les 4/09/2008 pour un montant total de 15 M€ sur EONIA.

- CAISSE D'ÉPARGNE Convention multi index 2006 :

Tirage le 24/12/2008 de 11 M€ sur **taux fixe à 3,57 %** sur 20 ans.

- CAISSE d'ÉPARGNE/ CFF Convention multi index 2008 :

Tirage le 24/12 et 29/12/2008 de 10 M€ et 6,7 M€ sur EURIBOR 1 mois + 0,10 % en mobilisation.

➤ **Ces consolidations et les arbitrages réalisés en cours d'année ont permis à la Région de renforcer la part de son encours à taux fixe (+ 14 M€) par rapport au 31/12/2007.**

Les nouvelles conventions souscrites en 2008 :

Compte tenu de la situation complexe pour le monde bancaire sur 2008 et mesurant les difficultés croissantes des banques à répondre aux appels d'offre tant en termes de volume qu'en termes de marge, la Région a, au cours de sa consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie en juin 2008, élargi les possibilités de réponse avec une variante sur des conventions long terme multi-index avec phase revolving.

Sur les 4 établissements qui ont répondu, 3 ont fait une offre en ce sens. Compte tenu du manque de visibilité sur la fin d'année, voire des risques (aujourd'hui avérés) de poursuite de la dégradation des marges sur index sur la seconde moitié 2008, la Région a sécurisé dès juin 2008 ses financements en retenant la Caisse d'Épargne sur une convention multi-index, pour un montant de 90 M€ :

| Prêteur                | Montant             | Date limite de consolidation | Conditions financières | Durée      |
|------------------------|---------------------|------------------------------|------------------------|------------|
| Caisse d'Épargne / CFF | 90 000 000 €        | 31/12/2009                   | Euribor +0,10%         | 15, 20 ans |
| <b>TOTAL</b>           | <b>90 000 000 €</b> |                              |                        |            |

Dans le même esprit qu'en 2007, on note un relèvement conséquent des marges sur EURIBOR par rapport aux consultations antérieures (en 2007, CALYON offrait l'EURIBOR à 0,07% et la Société Générale à 0,05%). Cependant, il convient de remarquer que cette sécurisation des financements dès juin 2008 a permis à la Région d'éviter une consultation en fin d'année 2008, période au cours de laquelle les marges moyennes tournaient autour des 100 pbs.

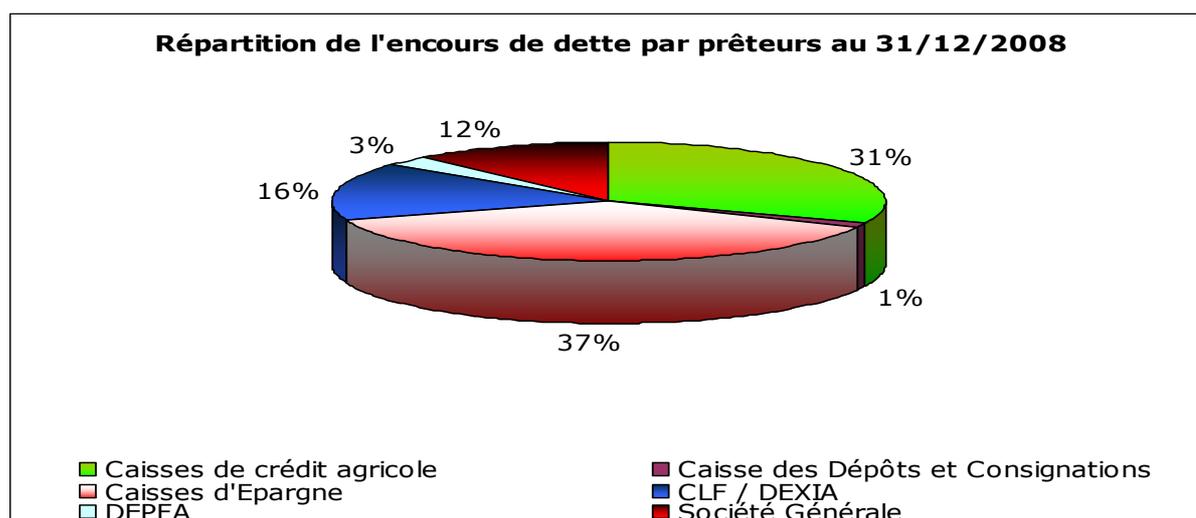
On note également une raréfaction des propositions sur index post-fixé (TAG, TAM) traduisant ainsi les grandes difficultés des banques en termes de ressources.

Les autres enveloppes non encore mobilisées en 2008 permettront de mener à bien la gestion dynamique de la dette dès le début de l'année 2009 avec des marges bien en deçà du marché (marge maximum sur EURIBOR : 0,10 % alors que la moyenne offerte sur cet index s'approche de 1,00 %).

#### b) La répartition de la dette entre les divers prêteurs :

A ce jour, 6 établissements se partagent l'encours de la dette de la Région.

La concurrence forte entre les divers prêteurs, ainsi qu'une consultation annuelle pour les emprunts long terme (avant 2001, les conventions étaient signées pour un montant permettant de couvrir le besoin de financement de la Région pour plusieurs années) a engendré dès l'année 2001 un rééquilibrage de l'encours de la dette entre les prêteurs.



Le groupe Caisse d'Épargne (Caisse régionale d'Épargne, Crédit Foncier) est aujourd'hui le premier prêteur de la Région avec 37 % de son encours. Suivent le Groupe Crédit Agricole (Caisses de crédit agricole, BFT, CALYON) avec 31 % et DEXIA avec 16 %. La Société Générale se positionne à un peu plus de 12 % en 2008.

### 3) L'évolution de la charge de la dette :

#### Un maintien du coût de la dette à un niveau très bas

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le **taux moyen pondéré** (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur apparaît en baisse sur 2008, puisqu'il ressort à **3,58 %** contre 4,05 % en 2007 pour l'ensemble de la dette régionale, cette baisse résultant notamment de la forte détente des taux courts observée sur la toute fin de l'année 2008.

On remarque que le taux moyen de la dette de la Région Centre demeure l'un des plus performants par rapport à celui observé sur l'ensemble des collectivités (soit 3,79 % en 2008 – Source Finance Active Enquête 2008).

#### Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2008 :

En 2008, les intérêts payés ont représenté 3,12 % des dépenses de fonctionnement.

|                                                           | BP<br>En<br>M€      | DM1<br>En M€  | DM2<br>En M€  | Total<br>crédits<br>inscrits<br>En M€ | Réalisation<br>En M€ | Taux<br>réalisation<br>/BP | Taux<br>réalisation<br>crédits<br>inscrits |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------------------------------|----------------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| Capital<br><b>-dont<br/>remboursement<br/>contractuel</b> | 35,6<br><b>35,6</b> | 0<br><b>0</b> | 0<br><b>0</b> | 35,6<br><b>35,6</b>                   | 33,582               | 94,33 %                    | 94,33 %                                    |
| Réaménagement<br>de la dette                              | 200                 | 0             | 0             | 200                                   | 191,904              | 95,95 %                    | 95,95 %                                    |
| Intérêts                                                  | 18,4                | + 1,0         | +0,800        | 20,2                                  | 18,227               | 99,06%                     | 90,23 %                                    |
| Annuité (capital +<br>intérêts)                           | 54,00               | + 1,0         | +0,800        | 55,80                                 | 51,810               | 95,94%                     | 92,85 %                                    |

#### La capacité de désendettement de la Région :

Le ratio sur la capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement constaté au compte administratif).

La capacité de désendettement de la Région Centre au 31/12/2008 est de deux ans et 6 mois. Cela signifie que la Région a besoin de l'équivalent de 2 ans et 6 mois d'épargne brute pour rembourser la totalité de l'encours de sa dette.

## **III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE**

Tout comme en 2007, la gestion active de la dette et de la trésorerie a permis à la Région de poursuivre ses objectifs de trésorerie zéro et d'optimisation des frais financiers par le biais d'arbitrages de ses lignes amortissables.

### **1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme**

#### **a) Bilan du SWAP (instrument de couverture du risque financier):**

En 2005, la Région Centre a, dans un objectif de poursuite du maintien de la performance financière du coût de sa dette, contracté un contrat de swap pour le prêt à taux fixe alors le plus cher de son encours (prêt de 5,55%).

L'opération de swap a, dans cette stratégie, été menée sur un encours réduit (CRD au 31/12/2008 de 3,086 M€, soit 0,61 % de l'encours régional) et sur un produit de pente alors identifié comme peu risqué.

Depuis, les marchés se sont retournés, et l'opération s'est révélée défavorable pour la Région, avec néanmoins un impact minime en terme de coût financier compte tenu de l'encours limité.

Dans le swap réalisé, la région paye 5,55% et reçoit une formule basée sur une stratégie de pente (Euribor 12 mois post + 5,92% - 4 x (CMS 15 - CMS 2)) sur une durée de 10 ans.

A la mise en place du SWAP, l'objectif était de payer un taux inférieur à 5,55%, taux fixe qui était jugé à l'époque comme élevé au regard des conditions du marché, en envisageant une hausse de la pente de la courbe des taux sur la durée totale de l'opération. A l'inverse, le risque, en cas de swap receveur de taux fixe, se présente sous la forme d'un aplatissement de la courbe des taux. C'est cette configuration de courbe qui a été observée depuis 2 ans.

Le troisième flux annuel de cette opération est défavorable pour la région d'un montant de 83 450,98 € sur l'échéance du 1er février 2008.

Sur l'année 2008, la structure, même si elle s'est traduite par une perte sur l'échéance de février, s'est considérablement bonifiée (repentification de la courbe avec en parallèle baisse accrue de l'EURIBOR sur la fin d'année) laissant augurer un gain sur ce swap en 2009.

### **b) L'optimisation du coût de la dette par les arbitrages d'index :**

La Région a poursuivi l'objectif d'équilibrer sa dette entre Taux Fixe et Taux Variables. Sur le plan des taux variables, dans la logique de l'année 2007, la Région a continué à basculer les encours préfixés (EURIBOR) sur des index post-fixés, tels le TAG mieux orientés sur l'année 2008 et, profitant d'opportunités sur les marchés, à fixer certaines lignes.

Les prêts suivants ont fait l'objet d'un arbitrage d'index au cours de l'année 2008 :

#### **- ARBITRAGE TAG 3 mois sur l'année 2008**

- Le prêt Caisse d'Épargne de 15,00 M€ de la convention de 2006, indexé sur EONIA, a été consolidé sur TAG 3 mois + marge 0,0095 %.

#### **- ARBITRAGE TAG 6 mois sur l'année 2008**

- Le prêt DEXIA de 14,7 M€ en 2001, indexé sur EURIBOR 12 mois, a été arbitré, à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2008 et pour un CRD de 6,875 M€, sur TAG 6 mois + marge 0,18 %.

#### **- ARBITRAGE TAUX FIXES**

- le prêt CAISSE D'EPARGNE de 10,90 M€ en 2002, indexé sur EURIBOR 3 mois, a été arbitré à l'échéance du 27/10/2008, sur un module de 2 ans et sur un CRD de 6,762 M€ en taux fixe à 3,87 % (correspondant au 24/10/2008, date de l'arbitrage, à un EURIBOR 3 mois - 1,04 %)

- le prêt (CREDIT AGRICOLE) porté, en 2008, par la Région (transfert de prêt de Chaumont) était assis sur un taux fixe de 6,70 % pour une durée résiduelle de 7 ans et 6 mois. Compte tenu du niveau de taux fixe, hors marché, et d'un capital restant du faible (83 K€), ce contrat a été remboursé par anticipation en date du 19/06/2008.

### **c) Les remboursements anticipés liés à l'optimisation de la trésorerie :**

Comme en 2007, la gestion de la dette long terme et celle de la trésorerie ont été fortement liées.

Des crédits avaient été prévus dès le budget primitif sur la ligne « réaménagement de la dette » pour 200 M€. Ils ont permis de rembourser dès le début de l'année 2008 les emprunts revolving (32,952 M€) mobilisés en fin d'année 2007.

Dans le but de réduire au maximum ses excédents de trésorerie, la Région a donc utilisé les leviers dont elle disposait :

#### **- Le remboursement temporaire des crédits revolving :**

Les quatre emprunts revolving, détenus auprès de DEXIA et de la Société Générale qui avaient été mobilisés en fin d'année 2007, ont été remboursés en début d'année 2008 pour un montant de 32,592 M€ (38,331 M€ en 2007).

Ces opérations ont non seulement permis à la Région d'atteindre l'objectif d'une « **trésorerie zéro** » mais aussi de **diminuer le coût de la dette** pour l'année 2008 : ces remboursements ont engendré une économie totale d'intérêts de **1,319 M€** (1,560 M€ en 2007). Ce montant correspond aux intérêts qu'aurait dû acquitter la Région entre la date du remboursement et la nouvelle date de tirage aux taux du marché.

**Au total, en tenant compte du bilan du SWAP, la gestion dynamique de la dette à long terme a permis de dégager des économies d'intérêts de plus de 1,236 M€.**

## **2) L'optimisation de la gestion de la trésorerie :**

La Région Centre contracte chaque année des lignes de trésorerie pour couvrir ses besoins de financement à court terme. Le recours à ces instruments financiers permet de retarder le plus possible dans l'année la mobilisation d'emprunts long terme et engendre ainsi des gains substantiels.

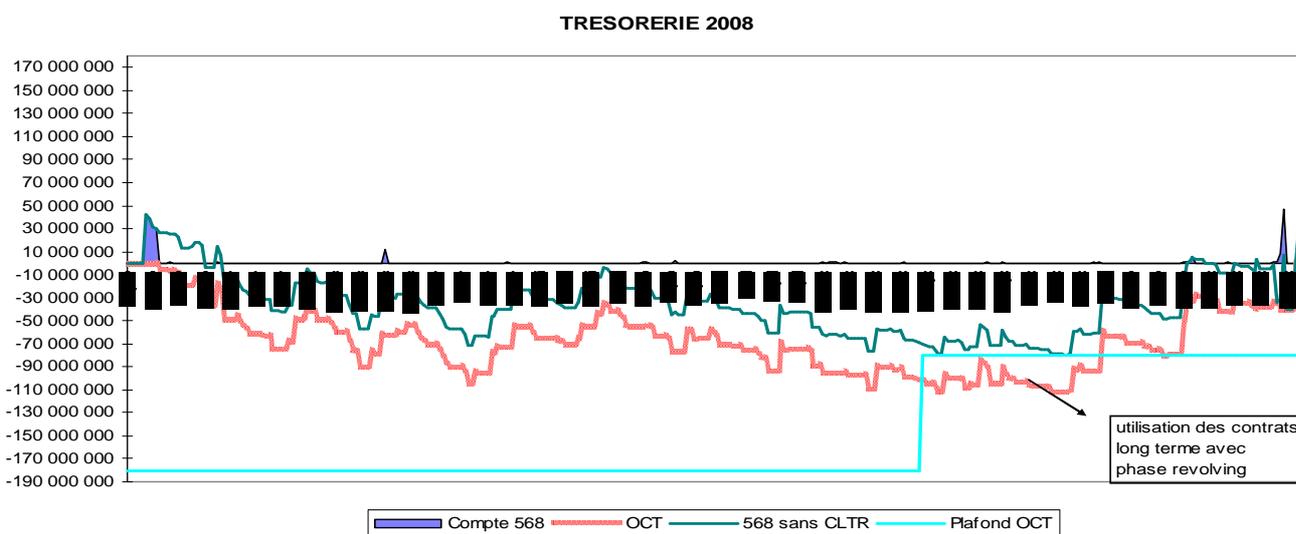
Jusqu'en 2004 les lignes étaient contractées pour un montant total de 130 M€. Celles-ci ont été portées en 2006 à 180 M€ pour faire face à des besoins de trésorerie importants en raison de l'accélération du rythme de mandatement, mais aussi d'un versement plus tardif dans l'année des dotations de l'État (DGF mensualisée, dotations relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage et taxe d'apprentissage).

Sur l'année 2008, la Région a dû faire face au problème récurrent de liquidité des banques (manque de réponse en volume et augmentation exponentielle des marges) et a calibré le volume de sa ligne de trésorerie à 80 M€.

En 2008, la Région Centre a décidé de retenir deux établissements financiers compte tenu des offres proposées par le Crédit Foncier Groupe Caisse d'Épargne et de la BFT (groupe Crédit Agricole).

| Prêteur                                      | Montant             | Conditions financières        | Périodicité |
|----------------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------|
| Crédit Foncier<br>Groupe Caisse<br>D'Épargne | 40 000 000 €        | EONIA +0,28 %<br>T4M +0,28 %  | Mensuelle   |
| BFT                                          | 40 000 000 €        | EONIA +0,37 %<br>T4M + 0,37 % | Mensuelle   |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>80 000 000 €</b> |                               |             |

### Le suivi quotidien du niveau de trésorerie :



Comme le montre le graphique, la Région a poursuivi activement son objectif de trésorerie zéro.

#### Éléments d'explication des légendes du graphique :

- le « compte 568 » (en grisé) retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Ce niveau doit être le plus proche possible de zéro puisque les collectivités ne peuvent pas placer leurs fonds (possibilité offerte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 mais sous des conditions très spécifiques) et qu'elles n'ont par ailleurs pas le droit d'être en déficit. En 2008, le niveau de trésorerie a constamment à zéro.
- le « plafond OCT » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie (180 M€ puis 80 M€ à partir de septembre).
- le « OCT » retrace nos besoins de trésorerie. Lorsque cette ligne dépasse le montant du plafond OCT, cela signifie que la Région a du recourir aux crédits revolving pour faire face à ses besoins de financement. Ces périodes de besoins importants de trésorerie étaient jusqu'en 2006 généralement le premier trimestre, la Région n'ayant pas encore perçu les dotations de l'Etat, ainsi que la fin d'année, le montant des dépenses étant alors très important.
- le « 568 sans CLTR » indique ce que serait quotidiennement le niveau de notre compte si nous n'avions pas recours aux emprunts revolving : excédent de trésorerie en début d'année, déficit en fin d'année.

#### **b) Indicateurs d'utilisation des deux lignes :**

En 2008, la Région a mobilisé les lignes de crédit de trésorerie pendant 354 jours (contre 357 jours en 2007, 353 jours en 2006, 303 jours en 2005, 295 jours en 2004, 304 jours en 2003, 153 jours en 2002 et 288 jours en 2001), pour un encours moyen par jour de mobilisation de 50,794 M€ contre 56,876 M€ en 2007.

Le montant cumulé des 148 tirages effectués en 2008 s'élève à 617,787 M€ (584,409 M€ en 2006). Le montant des intérêts payés pour l'utilisation de ces lignes est de 2,212 M€ (contre 2,685 M€ en 2007).

La baisse faciale des frais financiers et de l'encours moyen journalier s'explique notamment par l'utilisation des phases de mobilisation revolving des conventions long terme sur la période septembre/décembre 2008.

En effet, la Région possédait des conventions long terme dont l'utilisation en court terme des phases de mobilisations revolving pouvait améliorer les marges constatées sur les lignes. Ainsi, la substitution, au gré des besoins, de ces conventions aux lignes de trésorerie stricto sensu a permis de faire des économies en termes de marge de près 30 centimes se traduisant en frais financiers par un gain de plus de 43 000 €.

Pour autant, en retraitant l'utilisation des phases de mobilisation des emprunts long terme, les indicateurs en termes d'encours moyen et de frais financiers sont respectivement de 67,1 M€ et 2,719 M€ mettant en lumière un renforcement du rôle de la gestion liée à la trésorerie sur l'année 2008.

## **LEXIQUE DES TERMES FINANCIERS UTILISES :**

**Taux d'intérêt** : INDEX (fixe ou variable, long ou court) + MARGE

**Marge** : elle correspond à la rémunération de la banque. Cette marge dépend de la solvabilité de l'emprunteur, c'est-à-dire qu'elle est fonction du risque qu'estime prendre le prêteur. Les collectivités françaises sont considérées comme très peu risquées par les établissements bancaires.

**Banque Centrale Européenne (BCE)** : elle définit la politique monétaire de la zone euro avec pour objectif principal la stabilité des prix. Sur cette base, c'est elle qui définit le taux directeur, c'est-à-dire le taux auquel se refinancent les banques et qui influe sur les conditions de crédit proposées aux emprunteurs.

**Gestion de trésorerie** : La trésorerie est le solde quotidien du compte de la Région. La règle principale est le dépôt obligatoire et non rémunéré de la trésorerie des CL au Trésor Public. Cette contrainte est justifiée par les avances que fait l'Etat aux Collectivités Locales en leur versant les impôts locaux par douzième. Cette règle signifie que les Collectivités Territoriales ne peuvent ouvrir un compte dans une banque, ni placer leur trésorerie.

Financièrement, avoir une trésorerie positive représente un coût fictif puisque c'est de l'argent qui dort. Ainsi tout € sur le compte est un € qui aurait pu servir à rembourser de la dette et donc à économiser des frais financiers.

**L'EURIBOR** : Taux du marché monétaire européen. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée (entre 1 semaine et 12 mois). Il est publié par la Banque centrale européenne à partir de cotations fournies quotidiennement par 64 banques européennes.

**Swap** : Un swap de taux d'intérêt est un échange de conditions de taux d'intérêt portant sur des montants de capitaux identiques (exemple : la Région échange le taux fixe d'un de ses emprunts contre un taux variable pendant une période donnée.)

**Taux variable** : le principe est de renouveler régulièrement le prêt. Cela permet d'arbitrer à chaque échéance le taux d'intérêt que l'on souhaite voir appliquer à l'emprunt, cela permet aussi d'avoir des possibilités régulières de rembourser sans pénalité. Ce choix permet aussi d'engranger les baisses de taux d'intérêt (ex : entre janvier 2001 et décembre 2004, le taux d'intérêt à 3 mois est passé de 4,85 % à 2,15 %). A contrario, si les taux augmentent, la charge de la dette sera alourdie. Pour une Collectivité Territoriale, l'inconvénient principal est l'incertitude sur le niveau des frais financiers pour les années à venir.

**Taux fixes** : si ce taux a longtemps été privilégié, c'est pour la simplicité de gestion et de prévision qu'il induit, puisque la charge de la dette pour l'emprunteur est connue dès le départ et pour toute la durée de vie du prêt. L'emprunteur prend alors un risque en cas de baisse des taux d'intérêt, son positionnement sur un taux fixe cher venant surenchérir le coût de sa dette. (Ex des emprunts à taux fixes contractés en 2000 entre 5 et 6%, qui aujourd'hui sont à un niveau compris entre 3,0 et 3,90 %). De plus, si l'emprunteur souhaite se débarrasser de ce prêt pour se refinancer moins cher, il aura à payer une indemnité à la banque.

# **RAPPORT SUR LA GESTION PLURIANNUELLE**

## **ANNEXE BUDGETAIRE NORMALISEE ET RATIO DE COUVETURE AP-AE/CP**

La Région Centre dispose d'une procédure de gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement depuis 1993 (autorisation de programme) et des dépenses de fonctionnement depuis 2005 (autorisation d'engagement).

Les autorisations de programme sont définies comme « *la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées* » (article L 4311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

La loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables a introduit la possibilité pour les régions de gérer certaines dépenses de fonctionnement de façon pluriannuelle grâce au mécanisme des AE/CP.

Le CGCT, dans son article L 3312-4 II, définit les autorisations d'engagement comme « *la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses visées à l'alinéa suivant\**. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ».

\* La faculté d'ouvrir des AE est réservée « *aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Région s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion de ses frais de personnel* ».

La pratique de la pluriannualité est assez peu contrainte réglementairement pour les régions. Le législateur leur laisse ainsi le soin de définir elles-mêmes, à l'intérieur d'un cadre minimum, les modalités de gestion et de suivi de leurs engagements pluriannuels.

Leurs obligations sont les suivantes :

- adopter un règlement budgétaire et financier (DAP n°04.05.03 adopté le 16/12/2004),
- présenter au Compte Administratif un rapport retraçant les engagements pluriannuels, une annexe normalisée retraçant la situation des autorisations de programmes - autorisations d'engagement, et crédits de paiement,
- produire également au Compte Administratif, dans une logique prudentielle et de lisibilité, un ratio synthétique rendant compte de la gestion des AP et AE.

Le présent rapport répond à ces obligations.

Vous sont ainsi présentées :

- une analyse de la situation des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- l'annexe budgétaire normalisée, permettant le calcul du ratio de couverture des AP et AE/CP, accompagnée d'un glossaire des termes utilisés.

## **I - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT**

Pour l'année 2008, la section d'investissement est gérée à 90,1 % en AP/CP.

### **1. Analyse du stock d'AP**

Le stock d'AP correspond aux sommes restant à mandater sur ces enveloppes. Ce stock varie selon les flux d'entrée et de sortie.

#### **Le stock au 01/01/2008**

Le cumul des AP « vivantes » au **01/01/2008** est de 4,148 milliards d'euros. Les sommes restant à mandater sur ces autorisations, qui constituent le stock, s'élèvent à **876,2 M€**.

#### **Les mouvements au cours de l'exercice 2008**

##### Flux d'entrée

Les flux d'entrée sont constitués des AP votées en 2008 (vote au BP 2008, ajustement en DM 2008) et des abondements d'AP votées antérieurement à 2008.

Pour 2008, 198 AP ont été ouvertes pour un montant global de 490 454 500 €. Les abondements d'AP dont le millésime est antérieur à 2008 s'établissent à 20 018 100 M€ soit au global un volume d'AP votées en 2008 à hauteur de 510 472 600 €.

Ce volume d'AP en nette progression par rapport à l'année précédente (+ 175 M€) s'explique principalement par les ouvertures d'AP liées à la nouvelle génération des contractualisations 2007-2013 (cf. tableau ci-dessous)

|                                                     | <b>2007</b>                  | <b>2008</b>                   |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <b>Montant total ouverture AP<br/>Flux d'entrée</b> | <b>335 320 000,00</b>        | <b>510 472 600,00</b>         |
| dont Fonds européens 07-13                          | -<br>0%                      | 79 810 000,00<br>16%          |
| dont CPER 07-13                                     | 47 129 882,00<br>14%         | 79 314 400,00<br>16%          |
| dont CPIER 07-13                                    | -<br>0%                      | 6 094 000,00<br>1%            |
| dont Conventions départementales 07-13              | -<br>0%                      | 45 592 000,00<br>9%           |
| <b>TOTAL Contractualisations 2007-2013</b>          | <b>47 129 882,00<br/>14%</b> | <b>210 810 400,00<br/>41%</b> |

Les abondements d'AP antérieures à 2008 concernent pour 68 % le secteur des Lycées (prise en compte de l'actualisation de prix, prise en charge de travaux complémentaires ou réalisation de tranches complémentaires).

Sur ce flux global d'AP ouvertes en 2008, le taux d'affectation est de 55,8 % et le taux de mandatement de 19,1 %.

### Flux de sortie

Le flux de sortie correspond aux annulations d'AP lors des étapes budgétaires (BP 2008, DM1 et DM2 2008).

En 2008, un ajustement des AP a été effectué à hauteur de 125 M€ (231,5 M€ en 2007) dont 97,58 M€ à la suite d'un travail de « nettoyage » réalisé en DM1 et DM2. Chaque année, à l'exception de 2005 compte tenu du changement de logiciel financier et de nomenclature comptable, la Région se donne pour objectif d'ajuster les volumes d'AP et les échéanciers de CP sur la réalité. Ainsi, les AP devenues sans objet et les restes à affecter qui ne seront jamais consommés sont annulés.

### Le stock au 31/12/2008

En intégrant les flux d'entrée et de sortie, le cumul des autorisations de programme vivantes au **31/12/2008** s'élève à 4,533 milliards d'euros, en progression de 385 M€, soit une hausse de 9,3 %.

Le stock d'AP restant à mandater au 31/12/2008 est de 938,9 millions d'euros. Celui-ci a donc augmenté de 62 M€ entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008. La hausse de ce stock s'explique par un volume d'AP voté en nette progression par rapport à 2007 (+175 M€) lié principalement aux nouvelles contractualisations.

## **2. Le reste à affecter sur autorisations de programmes votées**

Au 01/01/2008, le cumul d'autorisations de programme disponible à l'affectation est de 314,3 M€ environ.

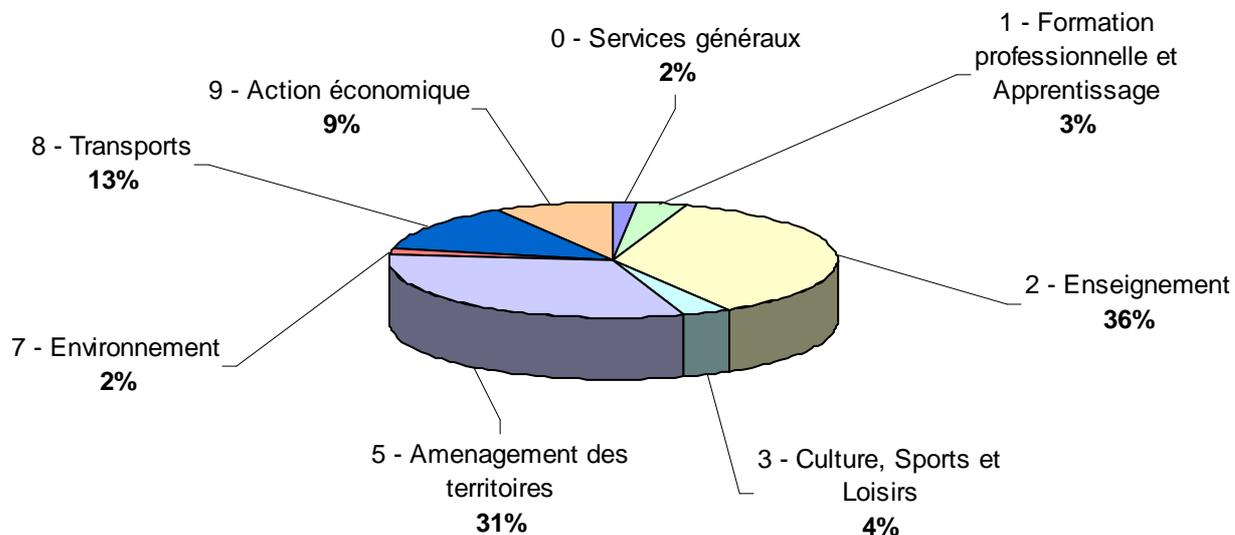
Au 31/12/2008, ce volume est en augmentation (**405,8 M€**) compte tenu d'une progression importante du volume d'AP votées en 2008 corrélé à une augmentation plus faible du montant total affecté en 2008.

## **3. Le reste à réaliser sur l'affecté**

Au 31/12/2008, le volume du reste à réaliser (mandater) sur l'affecté s'élève à 833,9 M€ et représente 2,5 fois l'effort d'investissement annuel de la Région.

En établissant une répartition par fonction (selon la M71) du stock d'AP sur l'affecté, il est constaté que les compétences obligatoires et priorités régionales (fonctions 1, 2, 5, 8 et 9) représentent 89 % du stock total.

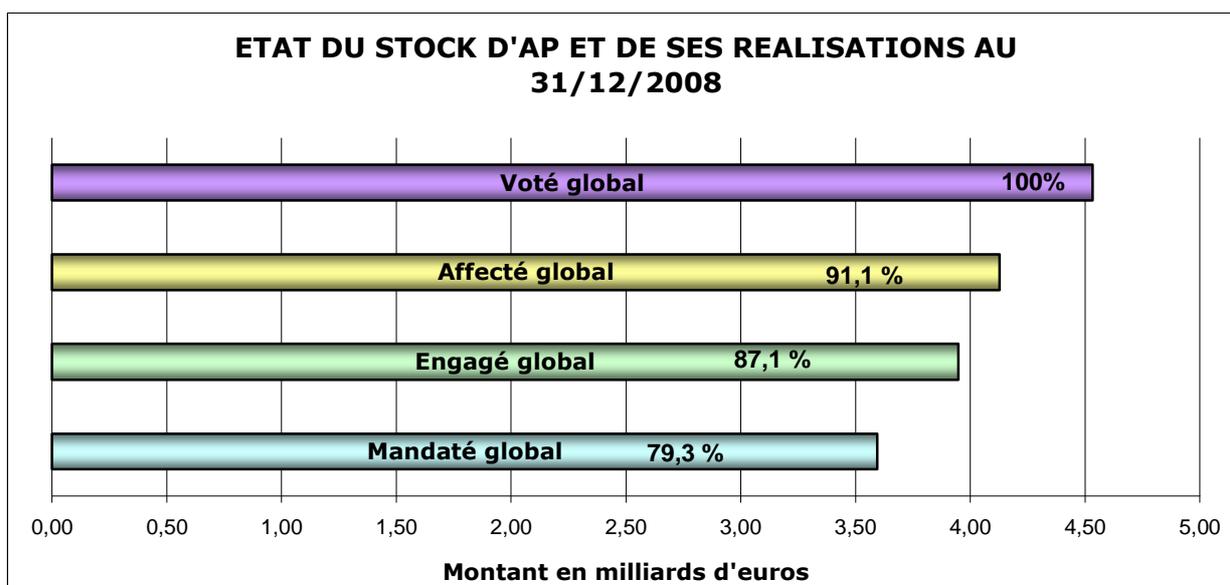
## Répartition du stock d'AP sur affecté au 31/12/2008 par fonction



### 4. La structure du portefeuille d'AP

En fin d'année 2008, 790 autorisations de programme « vivantes » constituent le stock, pour un montant global de reste à mandater sur voté de 938,9 millions d'€.

### 5. Représentation graphique des stocks au 31/12/2008



## **6. Le ratio de couverture des AP affectées**

Le ratio de couverture AP/CP traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la région. Il donne en **nombre d'années** le rythme de couverture des AP ou des AE par les CP annuels.

Cet **indicateur** est purement **informatif**.

Trois ratios peuvent être construits, lesquels, en fonction de la nature du stock figurant au nominateur, fourniront une fourchette haute, médiane ou basse du niveau de l'engagement régional :

- Le ratio du total des AP votées / CP annuels = fourchette haute. Il constitue le « risque » maximum correspondant à une réalisation à 100 % de toutes les opérations inscrites.
- Le ratio du total des AP affectées / CP annuels = fourchette médiane.
- Le ratio du total des AP engagées / CP annuels = fourchette basse.

Le ratio qui doit être produit à l'occasion du compte administratif est celui portant sur les AP affectées (Cf. infra - III). Celui-ci constitue une fourchette médiane de l'engagement régional dans la mesure où l'affectation correspond à une réservation de crédits (passage en CPR) destinée à la réalisation d'une opération identifiée et évaluée.

Au 31/12/2008, **2,58 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer le stock**, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP. Ce ratio s'élevait à 2,53 en 2007 et 3,14 en 2006.

Au 31/12/2008 le ratio des AP votées / CP annuels s'élève à 3,54 années (3,24 en 2007 ; 4,32 en 2006).

Ce ratio a progressivement diminué depuis 2001, passant de 5,7 années à 3,54 années en 2008.

En 2007, ce ratio s'est situé au plus bas compte tenu d'un important nettoyage en termes de montant en DM1 2007 des AP du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

Néanmoins, pour 2008, celui-ci reprend une courbe ascendante s'expliquant par le vote des engagements pris au titre des contractualisations 2007-2013 (contrat de projets Etat Région, Conventions Région/Départements, Gestion déléguée des fonds européens).

## **II - ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

*Pour l'année 2008, la section de fonctionnement est gérée à 13,2 % en AE/CP.*

### **1. Analyse du stock d'AE**

#### **Le stock au 01/01/2008**

Le stock du reste à mandater sur AE votées s'élèvent à 168,4 M€.

## **Les mouvements au cours de l'exercice 2008**

### Flux d'entrée

En 2008, 45 AE ont été ouvertes lors des différentes étapes budgétaires pour un montant global de 148 666 600 €. Si on prend en compte les abondements d'AE votées antérieurement à 2008, ce montant s'élève à **149 059 600 €**.

Ces AE nouvelles votées en 2008 sont affectées à hauteur de 49 % environ.

Ce volume d'AE votées est constitué principalement par :

- l'ouverture des AE « Gestion déléguée des fonds européens 2007-2013 »
- l'ouverture des AE « Actions de formations » pour l'année 2008
- l'ouverture des AE « Bourses sanitaire et social »
- l'ouverture d'une AE « Bourses doctorales »
- l'ouverture des AE dans le cadre des mesures phares (« Mise à disposition d'ordinateurs pour les étudiants » et « CAP'ASSO »).
- l'ouverture d'AE au titre du CPER et des Conventions Région/Départements 2007-2013

|                                                     | <b>2007</b>                | <b>2008</b>                  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>Montant total ouverture AE<br/>Flux d'entrée</b> | <b>94 384 500,00</b>       | <b>149 059 600,00</b>        |
| dont Fonds européens 07-13                          | -<br>0%                    | 61 859 000,00<br>41%         |
| dont CPER 07-13                                     | 5 350 000,00<br>6%         | 4 030 000,00<br>3%           |
| dont CPIER 07-13                                    | -<br>0%                    | 1 335 000,00<br>1%           |
| dont Conventions départementales 07-13              | -<br>0%                    | 3 475 000,00<br>2%           |
| <b>TOTAL Contractualisations 2007-2013</b>          | <b>5 350 000,00<br/>6%</b> | <b>70 699 000,00<br/>47%</b> |

### Flux de sortie

Au cours de l'année 2008, 42,67 M€ d'AE ont été annulés dans le cadre du nettoyage effectué en DM1 et DM2.

### **Le stock au 31/12/2008**

Intégration faite des flux d'entrée et de sortie, le cumul des autorisations d'engagement « vivantes » s'élève à 470,19 M€.

Au 31/12/2008, le stock d'AE restant à mandater se monte à **203,5 M€**. Cette hausse de + 20,8 % par rapport au 01/01/2008 s'explique par un fort volume d'AE votées (+ 16 M€ comparé à 2007) et d'un volume de CP mandatés quasi stable.

### **2. Le reste à réaliser sur l'affecté**

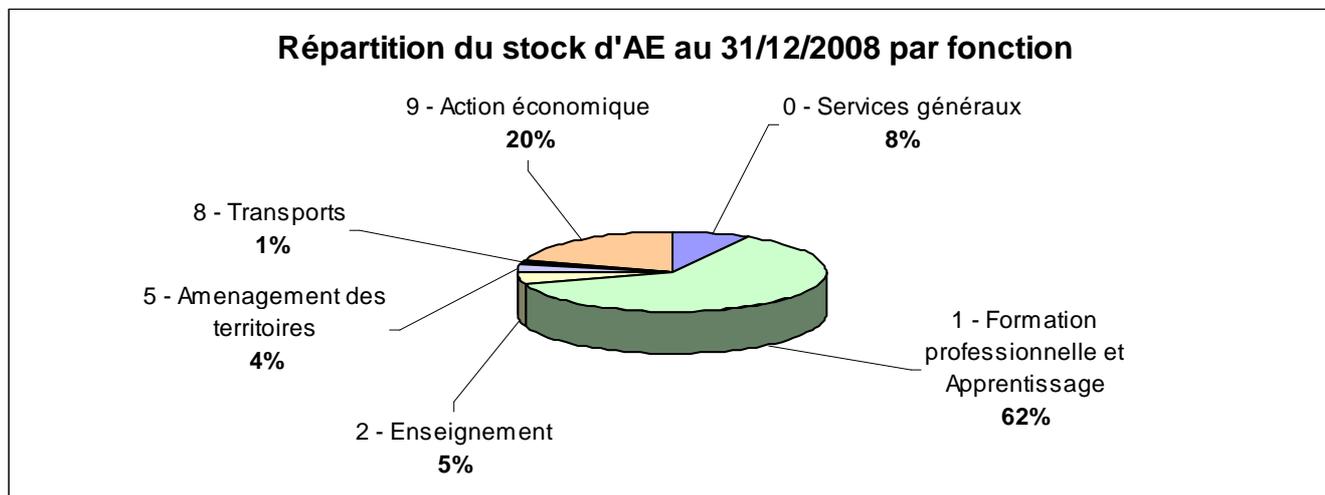
Le volume d'AE affectées et non mandatées est de 117,4 M€.

Au global, sur les 470,2 M€ de volume d'AE ouvert, 412,2 M€ sont affectés, ce qui représente un taux d'affectation de l'ordre de 87,7 %. Le taux de mandatement sur affecté est de 64,7%.

56,7 % des AE votées ont d'ores et déjà fait l'objet d'un mandatement.

(cf. graphique sur l'état du stock et de ses réalisations au 31/12/2008)

Pour la section de fonctionnement, les fonctions 1 et 9 représentatives des compétences obligatoires et des priorités de la Région contribuent à hauteur de 82 % au stock total d'AE sur affecté.



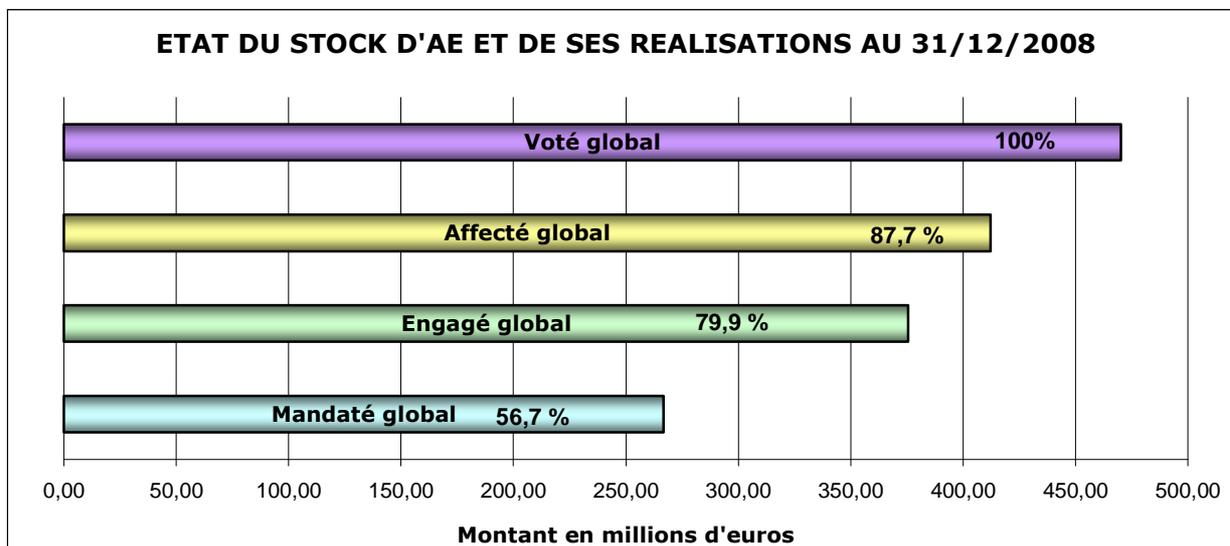
### **3. Le ratio de couverture des AE affectées**

Le ratio de couverture des AE affectées est de 1,65 (cf. infra - III), ce qui signifie que la collectivité est en capacité d'honorer ses engagements en 1 an et 6 mois.

Ce ratio a augmenté progressivement depuis 2005 compte tenu de la montée en puissance de certains dispositifs récurrents et de l'élargissement du périmètre d'ouverture des AE aux contractualisations 2007-2013.

Néanmoins, la tendance s'est inversée pour 2008 dans la mesure où le taux d'affectation des AE votées dans l'année est faible comparé aux années précédentes (49 % sur AE 2008 ; 69 % sur AE 2007 et 73 % sur AE 2006 et AE 2005) et que le volume de crédits de paiement mandatés est plus important (+ 4,1 M€ par rapport à 2007).

#### **4. Représentation graphique des stocks au 31/12/2008**



### **III - L'ANNEXE BUDGETAIRE NORMALISEE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET LE CALCUL DU RATIO DE COUVERTURE AP-AE/CP EN APPLICATION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 71**

L'évolution de la gestion pluriannuelle est retracée au sein des deux tableaux présentés ci-après, constituant l'annexe budgétaire normalisée.

Le premier tableau recense toutes les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement d'investissement afférents ; le second recense les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement de fonctionnement.

La présentation reprend l'architecture fonctionnelle régionale ; les AP et AE vous sont donc présentées par secteur d'activité.

L'annexe permet par ailleurs de calculer le ratio de suivi des engagements pluriannuels. Ce ratio est calculé par secteur d'activité puis globalement.

## **1. Définition des termes utilisés**

AE : autorisations d'engagement

AP : autorisations de programme

CP : crédits de paiement

→ **le stock d'AP/AE votées disponibles à l'affectation** : il s'agit du reste à affecter sur le voté des AP/AE non clôturées au 31/12/2007. Ce solde permet de mesurer pour une AP ou une AE donnée ce qu'il reste effectivement à affecter au 01/01/2008.

→ **les AP votées dans l'année** : cette donnée correspond à l'ensemble des AP/AE votées par le conseil régional au cours des différentes étapes budgétaires (BP, DM1, DM2) de l'année 2008.

→ **les AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/2008** : il s'agit du reste à mandater sur le total affecté au 01/01/2008. Cette colonne permet de mesurer pour une AP ou une AE affectées ce qu'il reste à mandater au 01/01/2008 pour son exécution complète.

→ **le flux d'AP/AE affectées dans l'année** : tient compte à la fois des affectations et des abondements votés par la commission permanente au cours de l'année 2008.

→ **les AP/AE affectées annulées** : correspond aux affectations qui ont fait l'objet d'annulation en commission permanente.

→ **le stock d'AP/AE affectés restant à financer** : il s'agit pour une AP/AE donnée (antérieure ou non à 2008) du reste à mandater avant tout paiement 2008.

→ **CP mandatés au budget de l'année N** : correspond à l'ensemble des mandats de l'année 2008.

→ **AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008** : il s'agit du reste à mandater sur le total affecté au 31/12/2008. Ce solde donne une situation du stock du reste à réaliser sur l'affecté au 31/12/2008.

→ **Ratio de couverture des AP/AE affectées** : ce ratio AP-AE/CP correspond au rapport entre la part du stock d'AP ou AE affectées qui reste à financer et le montant des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement réalisé en exercice N. On obtient ainsi le nombre d'années minimum de crédits de paiement nécessaire pour financer le stock.

## **2. L'annexe budgétaire normalisée**

(cf tableaux ci-après).

IV - ANNEXES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

| Libellé de l'AP                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|--------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE</b> |          |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 1 MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION | 2008     | 0255    | 900      |                                                                    | 180 000,00                                                    | -                                                              | 80 000,00                            | -                         | 80 000,00                                                    | 34 000,00                              | 46 000,00                                                                    |                                                |
| 2 MESURE 3 OBJECTIF 2                      | 2005     | 0710    | 900      | 490 306,94                                                         |                                                               | 2 217 324,88                                                   | 570 361,16                           | - 425 020,81              | 2 362 665,23                                                 | 531 938,53                             | 1 830 726,70                                                                 |                                                |
| 3 MESURE 3 SOUTIEN TRANSITOIRE             | 2005     | 0711    | 900      | 36 518,61                                                          |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 4 MESURE 7                                 | 2005     | 0713    | 900      | 283 869,80                                                         |                                                               | 10 363 539,94                                                  | 252 703,92                           | -                         | 10 616 243,86                                                | 6 637 544,74                           | 3 978 699,12                                                                 |                                                |
| 5 MESURE 12 FEDER 2007-2013                | 2008     | 8020    | 900      |                                                                    | 9 000 000,00                                                  | -                                                              | 1 982 922,00                         | -                         | 1 982 922,00                                                 | 706 844,58                             | 1 276 077,42                                                                 |                                                |
| 6 MESURE 14 FEDER 2007-2013                | 2008     | 8021    | 900      |                                                                    | 11 000 000,00                                                 | -                                                              | 2 049 514,50                         | -                         | 2 049 514,50                                                 | 347 736,92                             | 1 701 777,58                                                                 |                                                |
| 7 MESURE 16 FEDER 2007-2013                | 2008     | 8022    | 900      |                                                                    | 18 000 000,00                                                 | -                                                              | 2 667 978,00                         | -                         | 2 667 978,00                                                 | 81 677,96                              | 2 586 300,04                                                                 |                                                |
| 8 MESURE 17 FEDER 2007-2013                | 2008     | 8023    | 900      |                                                                    | 10 000 000,00                                                 | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 9 MESURE 211 FEDER 2007-2013               | 2008     | 8024    | 900      |                                                                    | 10 500 000,00                                                 | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 10 MESURE 212 FEDER 2007-2013              | 2008     | 8025    | 900      |                                                                    | 7 500 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 11 MESURE 22 FEDER 2007-2013               | 2008     | 8026    | 900      |                                                                    | 8 500 000,00                                                  | -                                                              | 626 822,00                           | -                         | 626 822,00                                                   | 208 377,25                             | 418 444,75                                                                   |                                                |
| 12 MESURE 33 FEDER 2007-2013               | 2008     | 8027    | 900      |                                                                    | 5 310 000,00                                                  | -                                                              | 318 202,26                           | -                         | 318 202,26                                                   | -                                      | 318 202,26                                                                   |                                                |
| <b>TOTAL</b>                               |          |         |          | <b>810 695,35</b>                                                  | <b>79 990 000,00</b>                                          | <b>12 580 864,82</b>                                           | <b>8 548 503,84</b>                  | <b>- 425 020,81</b>       | <b>20 704 347,85</b>                                         | <b>8 548 119,98</b>                    | <b>12 156 227,87</b>                                                         | <b>1,42</b>                                    |

| Libellé de l'AP                                                   | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>MOYENS GENERAUX</b>                                            |          |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 13 PLAN DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION                      | 2008     | 1100    | 900      |                                                                    | 881 100,00                                                    | -                                                              | 880 600,00                           | -                         | 880 600,00                                                   | 44 231,07                              | 836 368,93                                                                   |                                                |
| 14 DEPENSES IMPREVUES                                             | 2007     | 1001    | 900      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 15 DEPENSES IMPREVUES                                             | 2008     | 1101    | 900      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 16 RELOCALISATION DES BATIMENTS ERC                               | 2007     | 1044    | 900      | -                                                                  |                                                               | 796 959,17                                                     | -                                    | -                         | 796 959,17                                                   | 40 804,75                              | 756 154,42                                                                   |                                                |
| 17 INTEGRATION SYSTEMES D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE | 2006     | 0806    | 900      | 22 649,65                                                          |                                                               | 45 680,22                                                      | -                                    | -                         | 45 680,22                                                    | 23 030,18                              | 22 650,04                                                                    |                                                |
| 18 TRAVAUX ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS DU CONSEIL REGIONAL       | 2005     | 0985    | 900      | -                                                                  |                                                               | 530 308,26                                                     | -                                    | -                         | 530 308,26                                                   | 249 001,32                             | 281 306,94                                                                   |                                                |
| 19 SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION                    | 2003     | 0995    | 900      | 706 388,92                                                         |                                                               | 855 058,97                                                     | -                                    | -                         | 855 058,97                                                   | 113 402,33                             | 741 656,64                                                                   |                                                |
| 20 REFECTION DES ASCENSEURS DU BATIMENT PARISIE                   | 2003     | 0996    | 900      | 166,93                                                             |                                                               | 166,93                                                         | -                                    | -                         | 166,93                                                       |                                        | 166,93                                                                       |                                                |
| <b>TOTAL</b>                                                      |          |         |          | <b>729 205,50</b>                                                  | <b>1 881 100,00</b>                                           | <b>2 228 173,55</b>                                            | <b>880 600,00</b>                    | <b>-</b>                  | <b>3 108 773,55</b>                                          | <b>470 469,65</b>                      | <b>2 638 303,90</b>                                                          | <b>5,61</b>                                    |

| Libellé de l'AP      | Année AP                                                   | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |             |
|----------------------|------------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>APPRENTISSAGE</b> |                                                            |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |             |
| 21                   | PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT DES CFA                       | 2004    | 0180     | 901                                                                | 540,00                                                        |                                                                | 39 299,30                            | -                         | 39 299,30                                                    | -                                      | 39 299,30                                                                    |                                                |             |
| 22                   | PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENTS DES CFA                          | 2007    | 0180     | 901                                                                | -                                                             |                                                                | 629 727,76                           | -                         | 629 727,76                                                   | 593 588,90                             | 36 138,86                                                                    |                                                |             |
| 23                   | PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENTS DES CFA                          | 2008    | 0180     | 901                                                                |                                                               | 2 000 000,00                                                   | -                                    | 2 003 128,00              | 3 238,00                                                     | 1 999 890,00                           | 1 638 902,81                                                                 | 360 987,19                                     |             |
| 24                   | RESTRUCTURATION DU CFA INTERPROFESSIONNEL DE CHARTRES (28) | 2004    | 0456     | 901                                                                | -                                                             |                                                                | 2 072 000,00                         | -                         | 2 072 000,00                                                 | -                                      | 2 072 000,00                                                                 |                                                |             |
| 25                   | CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS                          | 2005    | 0957     | 901                                                                | -                                                             |                                                                | 1 111,32                             | -                         | 1 111,32                                                     | -                                      | 1 111,32                                                                     |                                                |             |
| 26                   | CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2006                      | 2006    | 0957     | 901                                                                | -                                                             |                                                                | 880 000,00                           | -                         | 880 000,00                                                   | 582 560,00                             | 297 440,00                                                                   |                                                |             |
| 27                   | CFA CM 37 (ETUDES)                                         | 2006    | 0986     | 901                                                                | 321 175,00                                                    |                                                                | 55 765,00                            | -                         | 55 765,00                                                    | 55 765,00                              | -                                                                            |                                                |             |
| 28                   | CFA AFP TOURS                                              | 2006    | 0987     | 901                                                                | 200 000,00                                                    |                                                                | 2 800 000,00                         | -                         | 2 800 000,00                                                 | 1 853 600,00                           | 946 400,00                                                                   |                                                |             |
| 29                   | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET                   | 2000    | 1045     | 901                                                                |                                                               |                                                                | 11 433 299,32                        | -                         | 11 433 299,32                                                | -                                      | 11 433 299,32                                                                |                                                |             |
| 30                   | EQUIPEMENTS TIC                                            | 2007    | 1550     | 901                                                                | 357,60                                                        |                                                                | 400 445,75                           | -                         | 400 445,75                                                   | 389 342,57                             | 11 103,18                                                                    |                                                |             |
| 31                   | EQUIPEMENTS TIC                                            | 2008    | 1550     | 901                                                                |                                                               | 800 000,00                                                     | -                                    | 797 758,00                | -                                                            | 430 361,97                             |                                                                              |                                                |             |
| 32                   | CONSTRUCTION ANTENNE AUBIGNY S/ NERE                       | 2007    | 1551     | 901                                                                | 296,00                                                        |                                                                | 99 941,00                            | -                         | 99 941,00                                                    | 99 941,00                              | -                                                                            |                                                |             |
| 33                   | CFA DU BATIMENT DE CHATEAUROUX                             | 2007    | 1552     | 901                                                                | -                                                             |                                                                | 125 000,00                           | -                         | 125 000,00                                                   | 124 438,75                             | 561,25                                                                       |                                                |             |
| 34                   | MISE AUX NORMES DU SELF DU CFA DE LA CM 36                 | 2008    | 1553     | 901                                                                |                                                               | 600 000,00                                                     | -                                    | 600 000,00                | -                                                            | 300 000,00                             | 300 000,00                                                                   |                                                |             |
| 35                   | CM 37 TRANCHE 1                                            | 2008    | 1986     | 901                                                                |                                                               | 12 970 000,00                                                  | -                                    | 12 970 000,00             | -                                                            | 1 900 000,00                           | 11 070 000,00                                                                |                                                |             |
| <b>TOTAL</b>         |                                                            |         |          | <b>522 368,60</b>                                                  | <b>16 370 000,00</b>                                          | <b>18 536 589,45</b>                                           | <b>16 370 886,00</b>                 | <b>-</b>                  | <b>3 238,00</b>                                              | <b>34 106 479,45</b>                   | <b>7 968 501,00</b>                                                          | <b>26 568 340,42</b>                           | <b>3,33</b> |

| Libellé de l'AP                                             | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b>                          |          |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 36 EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE      | 2002     | 0179    | 901      | 572,85                                                             |                                                               | 69 606,55                                                      | -                                    | -                         | 69 606,55                                                    | -                                      | 69 606,55                                                                    |                                                |
| 37 EQUIPEMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE      | 2004     | 0179    | 901      | -                                                                  |                                                               | 12 384,72                                                      | -                                    | -                         | 12 384,72                                                    | -                                      | 12 384,72                                                                    |                                                |
| 38 AMELIORATION QUALITE FORMATION                           | 2005     | 0179    | 901      | -                                                                  |                                                               | 66 583,05                                                      | -                                    | -                         | 66 583,05                                                    | 21 178,00                              | 45 405,05                                                                    |                                                |
| 39 EQUIPEMENT FP ET AOIA                                    | 2006     | 0179    | 901      | 12 909,86                                                          |                                                               | 45 793,07                                                      | -                                    | -                         | 45 793,07                                                    | 13 659,43                              | 32 133,64                                                                    |                                                |
| 40 EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FP ET AIOA                    | 2007     | 0179    | 901      | 3 180,00                                                           |                                                               | 48 308,50                                                      | -                                    | -                         | 48 308,50                                                    | 10 805,00                              | 37 503,50                                                                    |                                                |
| 41 EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES   | 2008     | 0179    | 901      |                                                                    | 200 000,00                                                    | -                                                              | 150 000,00                           | -                         | 150 000,00                                                   | 27 819,87                              | 122 180,13                                                                   |                                                |
| 42 PÔLE DE FORMATION MULTIPOLAIRE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE | 2004     | 0199    | 901      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 43 AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION (CPER)        | 2000     | 2001    | 901      | -                                                                  |                                                               | 310 394,31                                                     | -                                    | -                         | 310 394,31                                                   | 247 003,00                             | 63 391,31                                                                    |                                                |
| 44 INSTITUT DU MEDICAMENT DE TOURS                          | 2007     | 1779    | 901      | -                                                                  |                                                               | 375 000,00                                                     | -                                    | -                         | 375 000,00                                                   | 375 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 45 EQUIPEMENTS DE L'AFPA 2007                               | 2007     | 3011    | 901      | -                                                                  |                                                               | 200 000,00                                                     | -                                    | -                         | 200 000,00                                                   | 183 450,00                             | 16 550,00                                                                    |                                                |
| 46 EQUIPEMENTS AFPA                                         | 2008     | 7800    | 901      |                                                                    | 300 000,00                                                    | -                                                              | 300 000,00                           | -                         | 300 000,00                                                   | 150 000,00                             | 150 000,00                                                                   |                                                |
| <b>TOTAL</b>                                                |          |         |          | <b>16 662,71</b>                                                   | <b>500 000,00</b>                                             | <b>1 128 070,20</b>                                            | <b>450 000,00</b>                    | <b>-</b>                  | <b>1 578 070,20</b>                                          | <b>1 028 915,30</b>                    | <b>549 154,90</b>                                                            | <b>0,53</b>                                    |

|                                             |      |      |     |                  |                      |                     |                     |           |                     |                     |                     |             |
|---------------------------------------------|------|------|-----|------------------|----------------------|---------------------|---------------------|-----------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| <b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>    |      |      |     |                  |                      |                     |                     |           |                     |                     |                     |             |
| 47 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES MSS            | 2007 | 1008 | 901 | -                |                      | 60 680,33           | -                   | 10 680,33 | 50 000,00           | 50 000,00           | -                   |             |
| 48 PPI SANITAIRE ET SOCIAL                  | 2008 | 1010 | 901 |                  | 9 500 000,00         | -                   | 870 002,60          | -         | 870 002,60          | 338 110,35          | 531 892,25          |             |
| 49 INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR SANITAIRE | 2007 | 3000 | 901 | 41 856,40        |                      | 26 006,80           | -                   | -         | 26 006,80           | 26 006,80           | -                   |             |
| 50 EXTENSION IFPM ORLEANS                   | 2007 | 3013 | 901 |                  | 650 000,00           | 4 039 875,26        | 650 000,00          | -         | 4 689 875,26        | 4 070 223,24        | 619 652,02          |             |
| <b>TOTAL</b>                                |      |      |     | <b>41 856,40</b> | <b>10 150 000,00</b> | <b>4 126 562,39</b> | <b>1 520 002,60</b> | <b>-</b>  | <b>5 635 884,66</b> | <b>4 484 340,39</b> | <b>1 151 544,27</b> | <b>0,26</b> |

| Libellé de l'AP | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|

### ENSEIGNEMENT - LYCEES

|    |                                                |      |      |     |            |               |   |            |               |               |               |  |
|----|------------------------------------------------|------|------|-----|------------|---------------|---|------------|---------------|---------------|---------------|--|
| 51 | TRAVAUX D'URGENCE ET LOGEMENTS DE FONCTION     | 2001 | 0001 | 902 | -          | 19 480,71     | - | -          | 19 480,71     | -             | 19 480,71     |  |
| 52 | TRAVAUX D'URGENCE                              | 2002 | 0001 | 902 | 3 553,23   | 18 283,21     | - | -          | 18 283,21     | -             | 18 283,21     |  |
| 53 | TRAVAUX D'URGENCE                              | 2003 | 0001 | 902 | -          | 1 504,29      | - | -          | 1 504,29      | -             | 1 504,29      |  |
| 54 | TRAVAUX D'URGENCE                              | 2004 | 0001 | 902 | 2 350,14   | 11 881,11     | - | -          | 11 881,11     | -             | 11 881,11     |  |
| 55 | Reprise Finaplus                               | 1987 | 0002 | 902 | -          | 20 677,78     | - | -          | 20 677,78     | -             | 20 677,78     |  |
| 56 | CONSTRUCTIONS NEUVES                           | 2000 | 0002 | 902 | 48 719,31  | 40 574 182,37 | - | -          | 40 574 182,37 | 11 912 948,09 | 28 661 234,28 |  |
| 57 | GROS TRAVAUX ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT   | 1995 | 0004 | 902 | -          | 805 184,48    | - | -          | 805 184,48    | 28 296,31     | 776 888,17    |  |
| 58 | GROS TRAVAUX, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT     | 1996 | 0004 | 902 | -          | 412 256,17    | - | -          | 412 256,17    | -             | 412 256,17    |  |
| 59 | GROS TRAVAUX, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT     | 1997 | 0004 | 902 | 4 484,70   | 152 772,56    | - | 4 484,70   | 148 287,86    | -             | 148 287,86    |  |
| 60 | GROS TRAVAUX, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT     | 1998 | 0004 | 902 | 568 637,08 | 696 519,84    | - | -          | 696 519,84    | 9 509,30      | 687 010,54    |  |
| 61 | GROS TRAVAUX, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT     | 1999 | 0004 | 902 | -          | 986 100,41    | - | -          | 986 100,41    | -             | 986 100,41    |  |
| 62 | GROS TRAVAUX                                   | 2000 | 0004 | 902 | 107 110,34 | 789 749,66    | - | -          | 789 749,66    | 66 187,31     | 723 562,35    |  |
| 63 | GROS TRAVAUX                                   | 2001 | 0004 | 902 | 145 758,97 | 155 437,44    | - | 44 390,04  | 111 047,40    | 8 497,34      | 102 550,06    |  |
| 64 | EQUIPEMENTS                                    | 1997 | 0007 | 902 | -          | 228 317,16    | - | -          | 228 317,16    | -             | 228 317,16    |  |
| 65 | EQUIPEMENTS                                    | 1998 | 0007 | 902 | -          | 300 129,04    | - | -          | 300 129,04    | -             | 300 129,04    |  |
| 66 | EQUIPEMENTS                                    | 1999 | 0007 | 902 | 13 386,97  | 330 050,56    | - | 13 386,97  | 316 663,59    | -             | 316 663,59    |  |
| 67 | EQUIPEMENTS                                    | 2000 | 0007 | 902 | -          | 257 091,85    | - | -          | 257 091,85    | 1 988,76      | 255 103,09    |  |
| 68 | EQUIPEMENTS                                    | 2001 | 0007 | 902 | 118 647,87 | 290 278,75    | - | 118 647,87 | 171 630,88    | 1 942,96      | 169 687,92    |  |
| 69 | EQUIPEMENTS                                    | 2002 | 0007 | 902 | 63 991,37  | 277 882,44    | - | 63 991,37  | 213 891,07    | -             | 213 891,07    |  |
| 70 | EQUIPEMENTS                                    | 2003 | 0007 | 902 | 17 092,59  | 1 030 091,57  | - | 15 037,88  | 1 015 053,69  | 222 520,19    | 792 533,50    |  |
| 71 | EQUIPEMENTS                                    | 2004 | 0007 | 902 | 73 836,97  | 982 473,24    | - | 73 836,99  | 908 636,25    | 158 371,26    | 750 264,99    |  |
| 72 | ACQUISITIONS DE BIENS MEUBLES                  | 2005 | 0007 | 902 | 216 514,04 | 1 423 102,83  | - | 215 185,99 | 1 207 916,84  | 474 300,12    | 733 616,72    |  |
| 73 | ACQUISITION DE BIENS MEUBLES                   | 2006 | 0007 | 902 | 138 146,77 | 2 872 540,06  | - | 96 546,77  | 2 775 993,29  | 1 613 660,08  | 1 162 333,21  |  |
| 74 | ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE BIENS MEUBLES | 2007 | 0007 | 902 | -          | 10 045 271,49 | - | -          | 10 045 271,49 | 6 415 072,54  | 3 630 198,95  |  |

|     | Libellé de l'AP                                              | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|--------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 75  | ACQUISITION ET RENOUELEMENT DE BIENS MEUBLES                 | 2008     | 0007    | 902      |                                                                    | 13 000 000,00                                                 | -                                                              | 13 000 000,00                        | -                         | 13 000 000,00                                                | 4 911 025,77                           | 8 088 974,23                                                                 |                                                |
| 76  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2000     | 0012    | 902      | 26 831,03                                                          |                                                               | 84 916,56                                                      | -                                    | -                         | 84 916,56                                                    | -                                      | 84 916,56                                                                    |                                                |
| 77  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2001     | 0012    | 902      | -                                                                  |                                                               | 40 422,86                                                      | -                                    | -                         | 40 422,86                                                    | -                                      | 40 422,86                                                                    |                                                |
| 78  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2002     | 0012    | 902      | -                                                                  |                                                               | 199 807,10                                                     | -                                    | -                         | 199 807,10                                                   | -                                      | 199 807,10                                                                   |                                                |
| 79  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2003     | 0012    | 902      | 651 215,50                                                         |                                                               | 20 313,62                                                      | -                                    | -                         | 20 313,62                                                    | -                                      | 20 313,62                                                                    |                                                |
| 80  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2004     | 0012    | 902      | -                                                                  |                                                               | 35 962,42                                                      | -                                    | -                         | 35 962,42                                                    | -                                      | 35 962,42                                                                    |                                                |
| 81  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2005     | 0012    | 902      | -                                                                  |                                                               | 139 908,24                                                     | -                                    | -                         | 139 908,24                                                   | 11 945,50                              | 127 962,74                                                                   |                                                |
| 82  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2006     | 0012    | 902      | -                                                                  |                                                               | 973 365,42                                                     | -                                    | -                         | 973 365,42                                                   | 927 009,72                             | 46 355,70                                                                    |                                                |
| 83  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2007     | 0012    | 902      | 2 008,00                                                           |                                                               | 2 041 734,78                                                   | -                                    | -                         | 2 041 734,78                                                 | 956 857,23                             | 1 084 877,55                                                                 |                                                |
| 84  | ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT                              | 2008     | 0012    | 902      |                                                                    | 4 208 000,00                                                  | -                                                              | 4 179 929,00                         | -                         | 4 179 929,00                                                 | 2 152 265,74                           | 2 027 663,26                                                                 |                                                |
| 85  | MAINTENANCE                                                  | 1999     | 0013    | 902      | 228 387,68                                                         |                                                               | 434 401,47                                                     | -                                    | 224 714,06                | 209 687,41                                                   | 6 694,51                               | 202 992,90                                                                   |                                                |
| 86  | MAINTENANCE                                                  | 2000     | 0013    | 902      | 869 954,95                                                         |                                                               | 291 796,82                                                     | -                                    | 19 235,68                 | 272 561,14                                                   | 27 608,40                              | 244 952,74                                                                   |                                                |
| 87  | MAINTENANCE                                                  | 2001     | 0013    | 902      | 4 910,12                                                           |                                                               | 1 149 585,54                                                   | -                                    | -                         | 1 149 585,54                                                 | 793 365,88                             | 356 219,66                                                                   |                                                |
| 88  | MAINTENANCE                                                  | 2003     | 0013    | 902      | 141 578,15                                                         |                                                               | 1 151 519,72                                                   | -                                    | 138 252,30                | 1 013 267,42                                                 | 136 738,55                             | 876 528,87                                                                   |                                                |
| 89  | MAINTENANCE                                                  | 2004     | 0013    | 902      | 197 999,22                                                         |                                                               | 2 249 337,21                                                   | -                                    | 165 935,07                | 2 083 402,14                                                 | 847 334,10                             | 1 236 068,04                                                                 |                                                |
| 90  | ENTRETIEN/MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE    | 2005     | 0013    | 902      | -                                                                  | 300 000,00                                                    | 762 678,51                                                     | 300 000,00                           | 128 734,75                | 933 943,76                                                   | 996 291,96                             | 62 348,20                                                                    |                                                |
| 91  | ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE | 2006     | 0013    | 902      | -                                                                  | 400 000,00                                                    | 9 039 967,22                                                   | 400 000,00                           | 21 393,16                 | 9 418 574,06                                                 | 4 695 393,01                           | 4 723 181,05                                                                 |                                                |
| 92  | ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE                 | 2007     | 0013    | 902      | -                                                                  |                                                               | 15 601 713,59                                                  | -                                    | 54 608,47                 | 15 547 105,12                                                | 3 682 783,35                           | 11 864 321,77                                                                |                                                |
| 93  | ENTRETIEN, MAINTENANCE ET MISE EN CONFORMITE                 | 2008     | 0013    | 902      |                                                                    | 18 712 900,00                                                 | -                                                              | 18 711 665,35                        | 464,15                    | 18 711 201,20                                                | 1 232 107,60                           | 17 479 093,60                                                                |                                                |
| 94  | EXTENSIONS ET MAÎTRISES D'OUVRAGE DELEGUEES                  | 1995     | 0014    | 902      | -                                                                  |                                                               | 979 641,40                                                     | -                                    | -                         | 979 641,40                                                   | -                                      | 979 641,40                                                                   |                                                |
| 95  | EXTENSIONS ET MAÎTRISES D'OUVRAGE DELEGUEES                  | 1996     | 0014    | 902      | 873,90                                                             |                                                               | 499 740,22                                                     | -                                    | -                         | 499 740,22                                                   | -                                      | 499 740,22                                                                   |                                                |
| 96  | EXTENSIONS                                                   | 1997     | 0014    | 902      | -                                                                  |                                                               | 740 938,21                                                     | -                                    | -                         | 740 938,21                                                   | 215 757,16                             | 525 181,05                                                                   |                                                |
| 97  | EXTENSIONS, MAÎTRISES D'OUVRAGE DELEGUEES                    | 1998     | 0014    | 902      | 376 544,35                                                         |                                                               | 772 606,56                                                     | -                                    | 24 833,37                 | 747 773,19                                                   | 1 231,37                               | 746 541,82                                                                   |                                                |
| 98  | EXTENSIONS, MAÎTRISES D'OUVRAGE DELEGUEES                    | 1999     | 0014    | 902      | 263 817,77                                                         |                                                               | 5 681 496,17                                                   | -                                    | -                         | 5 681 496,17                                                 | 4 487 001,99                           | 1 194 494,18                                                                 |                                                |
| 99  | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS                               | 2000     | 0014    | 902      | 870 882,45                                                         |                                                               | 3 693 388,68                                                   | -                                    | -                         | 3 693 388,68                                                 | 53 676,05                              | 3 639 712,63                                                                 |                                                |
| 100 | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS                               | 2001     | 0014    | 902      | 18 379,11                                                          |                                                               | 5 583 558,83                                                   | -                                    | 9 259,00                  | 5 574 299,83                                                 | 3 601 475,96                           | 1 972 823,87                                                                 |                                                |

|     | Libellé de l'AP                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|--------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 101 | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS             | 2002     | 0014    | 902      | 234 637,75                                                         |                                                               | 7 728 168,07                                                   | -                                    | 57 880,67                 | 7 670 287,40                                                 | 3 470 443,14                           | 4 199 844,26                                                                 |                                                |
| 102 | EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS               | 2003     | 0014    | 902      | -                                                                  | 300 000,00                                                    | 5 607 268,64                                                   | 300 000,00                           | -                         | 5 907 268,64                                                 | 3 621 342,15                           | 2 285 926,49                                                                 |                                                |
| 103 | EXTENSIONS, RESTRUCTURATIONS               | 2004     | 0014    | 902      | -                                                                  | 1 700 000,00                                                  | 19 791 884,40                                                  | 1 700 000,00                         | -                         | 21 491 884,40                                                | 5 040 982,71                           | 16 450 901,69                                                                |                                                |
| 104 | EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS REHABILITATION | 2005     | 0014    | 902      | -                                                                  | 500 000,00                                                    | 23 217 863,05                                                  | 500 000,00                           | 1 688,60                  | 23 716 174,45                                                | 3 739 441,95                           | 19 976 732,50                                                                |                                                |
| 105 | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS             | 2006     | 0014    | 902      | -                                                                  | 4 068 100,00                                                  | 40 885 833,22                                                  | 4 068 100,00                         | -                         | 44 953 933,22                                                | 2 956 437,25                           | 41 997 495,97                                                                |                                                |
| 106 | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS             | 2007     | 0014    | 902      | -                                                                  | 1 300 000,00                                                  | 23 107 105,41                                                  | 1 300 000,00                         | -                         | 24 407 105,41                                                | 1 610 563,10                           | 22 796 542,31                                                                |                                                |
| 107 | EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS             | 2008     | 0014    | 902      |                                                                    | 37 650 000,00                                                 | -                                                              | 37 250 000,00                        | -                         | 37 250 000,00                                                | 4 616,57                               | 37 245 383,43                                                                |                                                |
| 108 | MESURES D'ADAPTATION                       | 1997     | 0017    | 902      | -                                                                  |                                                               | 72 722,61                                                      | -                                    | -                         | 72 722,61                                                    | -                                      | 72 722,61                                                                    |                                                |
| 109 | MESURES D'ADAPTATION                       | 1998     | 0017    | 902      | 12 443,95                                                          |                                                               | 49 889,26                                                      | -                                    | 12 443,95                 | 37 445,31                                                    | -                                      | 37 445,31                                                                    |                                                |
| 110 | MESURES D'ADAPTATION                       | 1999     | 0017    | 902      | 9 968,66                                                           |                                                               | 77 052,23                                                      | -                                    | 9 968,46                  | 67 083,77                                                    | -                                      | 67 083,77                                                                    |                                                |
| 111 | MESURES D'ADAPTATION                       | 2000     | 0017    | 902      | 401 789,96                                                         |                                                               | 943 172,90                                                     | -                                    | -                         | 943 172,90                                                   | 71,89                                  | 943 101,01                                                                   |                                                |
| 112 | MESURES D'ADAPTATION                       | 2001     | 0017    | 902      | 19 848,52                                                          |                                                               | 94 194,48                                                      | -                                    | -                         | 94 194,48                                                    | 15 873,00                              | 78 321,48                                                                    |                                                |
| 113 | AUTRES INVESTISSEMENTS                     | 2002     | 0017    | 902      | 598 954,28                                                         |                                                               | 171 877,25                                                     | -                                    | 89 541,88                 | 82 335,37                                                    | 4 050,15                               | 78 285,22                                                                    |                                                |
| 114 | AUTRES INVESTISSEMENTS                     | 2003     | 0017    | 902      | 136 665,68                                                         |                                                               | 444 904,38                                                     | -                                    | 16 517,21                 | 428 387,17                                                   | 40 826,28                              | 387 560,89                                                                   |                                                |
| 115 | AUTRES INVESTISSEMENTS                     | 2004     | 0017    | 902      | 60 320,99                                                          |                                                               | 3 334 969,43                                                   | -                                    | 34 783,36                 | 3 300 186,07                                                 | 754 621,62                             | 2 545 564,45                                                                 |                                                |
| 116 | LP SULLY A NOGENT-LE-ROTHOU : CONTENTIEUX  | 2000     | 0721    | 902      | -                                                                  |                                                               | 103 163,24                                                     | -                                    | -                         | 103 163,24                                                   | -                                      | 103 163,24                                                                   |                                                |
| 117 | PROGRAMMES GYMNASES                        | 2001     | 0725    | 902      | 65 072,00                                                          |                                                               | 1 235 630,70                                                   | -                                    | -                         | 1 235 630,70                                                 | 514 696,77                             | 720 933,93                                                                   |                                                |
| 118 | PROGRAMMES GYMNASES                        | 2003     | 0725    | 902      | -                                                                  | 300 000,00                                                    | 1 978 778,59                                                   | 300 000,00                           | -                         | 2 278 778,59                                                 | 298 544,14                             | 1 980 234,45                                                                 |                                                |
| 119 | DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE     | 2004     | 0725    | 902      | 49 832,69                                                          |                                                               | 4 033 779,21                                                   | -                                    | -                         | 4 033 779,21                                                 | 2 223 291,09                           | 1 810 488,12                                                                 |                                                |
| 120 | EPS DANS LES LYCEES                        | 2005     | 0725    | 902      | -                                                                  | 2 300 000,00                                                  | 4 356 762,92                                                   | 1 900 000,00                         | -                         | 6 256 762,92                                                 | 2 320 000,00                           | 3 936 762,92                                                                 |                                                |
| 121 | EPS DANS LES LYCEES                        | 2006     | 0725    | 902      | -                                                                  |                                                               | 3 221 827,44                                                   | -                                    | -                         | 3 221 827,44                                                 | 2 624 935,74                           | 596 891,70                                                                   |                                                |
| 122 | EPS DANS LES LYCEES                        | 2007     | 0725    | 902      | -                                                                  |                                                               | 5 847 995,46                                                   | -                                    | -                         | 5 847 995,46                                                 | 22 869,20                              | 5 825 126,26                                                                 |                                                |
| 123 | GROSSES REPARATIONS                        | 2002     | 0726    | 902      | 790 067,49                                                         |                                                               | 3 903 615,81                                                   | -                                    | 193 153,90                | 3 710 461,91                                                 | 150 898,83                             | 3 559 563,08                                                                 |                                                |
| 124 | GROSSES REPARATIONS                        | 2003     | 0726    | 902      | 60 255,56                                                          |                                                               | 1 739 741,83                                                   | -                                    | 160 255,56                | 1 579 486,27                                                 | 888 423,43                             | 691 062,84                                                                   |                                                |
| 125 | SINISTRES                                  | 2002     | 0727    | 902      | -                                                                  |                                                               | 11 489,50                                                      | -                                    | -                         | 11 489,50                                                    | -                                      | 11 489,50                                                                    |                                                |
| 126 | SINISTRES                                  | 2003     | 0727    | 902      | -                                                                  |                                                               | 1 774,55                                                       | -                                    | -                         | 1 774,55                                                     | -                                      | 1 774,55                                                                     |                                                |
| 127 | SINISTRES                                  | 2004     | 0727    | 902      | -                                                                  |                                                               | 3 195,21                                                       | -                                    | -                         | 3 195,21                                                     | -                                      | 3 195,21                                                                     |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                                  | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 128 | SECURITE                                                         | 2003     | 0728    | 902      | 30 491,50                                                          |                                                               | 380 556,53                                                     | -                                    | 10 491,50                 | 370 065,03                                                   | 58 655,43                              | 311 409,60                                                                   |                                                |
| 129 | SECURITE                                                         | 2004     | 0728    | 902      | -                                                                  |                                                               | 2 223 070,30                                                   | -                                    | -                         | 2 223 070,30                                                 | 604 074,07                             | 1 618 996,23                                                                 |                                                |
| 130 | MISE EN CONFORMITE                                               | 2005     | 0728    | 902      | -                                                                  | 400 000,00                                                    | 1 613 644,83                                                   | 400 000,00                           | 86 222,32                 | 1 927 422,51                                                 | 714 790,59                             | 1 212 631,92                                                                 |                                                |
| 131 | MISE EN CONFORMITE                                               | 2006     | 0728    | 902      | 16 986,01                                                          |                                                               | 1 056 279,54                                                   | -                                    | -                         | 1 056 279,54                                                 | 469 231,68                             | 587 047,86                                                                   |                                                |
| 132 | CABLAGE VOIX DONNEES IMAGES                                      | 2003     | 0729    | 902      | 60 813,23                                                          |                                                               | 391 443,87                                                     | -                                    | 60 813,23                 | 330 630,64                                                   | -                                      | 330 630,64                                                                   |                                                |
| 133 | CABLAGE, VOIES DONNEES IMAGES                                    | 2004     | 0729    | 902      | -                                                                  |                                                               | 29 766,17                                                      | -                                    | -                         | 29 766,17                                                    | 3 327,37                               | 26 438,80                                                                    |                                                |
| 134 | CABLAGE DES LYCEES                                               | 2005     | 0729    | 902      | 15 235,75                                                          |                                                               | 15 235,75                                                      | -                                    | 15 235,75                 | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 135 | CABLAGE DES LYCEES                                               | 2006     | 0729    | 902      | 8 987,88                                                           |                                                               | 8 987,91                                                       | -                                    | 8 987,88                  | 0,03                                                         | -                                      | 0,03                                                                         |                                                |
| 136 | CABLAGE DES LYCEES                                               | 2007     | 0729    | 902      | -                                                                  |                                                               | 31 497,37                                                      | -                                    | -                         | 31 497,37                                                    | 25 295,26                              | 6 202,11                                                                     |                                                |
| 137 | CABLAGE DES LYCEES                                               | 2008     | 0729    | 902      |                                                                    | 2 400 000,00                                                  | -                                                              | 2 398 627,27                         | -                         | 2 398 627,27                                                 | 2 159 559,24                           | 239 068,03                                                                   |                                                |
| 138 | RECONSTRUCTION DU LP VICTOR LALOUX A TOURS                       | 2003     | 0730    | 902      | -                                                                  |                                                               | 17 951 457,49                                                  | -                                    | -                         | 17 951 457,49                                                | 4 887 298,32                           | 13 064 159,17                                                                |                                                |
| 139 | ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS                                    | 2005     | 0933    | 902      | 2 653,72                                                           |                                                               | 242 994,58                                                     | -                                    | 2 653,72                  | 240 340,86                                                   | 180 282,95                             | 60 057,91                                                                    |                                                |
| 140 | ACCOMPAGNEMENTS DES OPERATIONS                                   | 2006     | 0933    | 902      | 11 722,10                                                          |                                                               | 880 535,87                                                     | -                                    | -                         | 880 535,87                                                   | 132 577,05                             | 747 958,82                                                                   |                                                |
| 141 | ETUDES PREALABLES A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS | 2007     | 0933    | 902      | 5 512,79                                                           |                                                               | 112 998,44                                                     | -                                    | -                         | 112 998,44                                                   | 352 868,95                             | 239 870,51                                                                   |                                                |
| 142 | ETUDES PREALABLES A LA DECISION ET ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS | 2008     | 0933    | 902      |                                                                    | 421 000,00                                                    | -                                                              | 420 982,00                           | -                         | 420 982,00                                                   | 135 649,12                             | 285 332,88                                                                   |                                                |
| 143 | CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS                               | 2005     | 0934    | 902      | -                                                                  |                                                               | 17 963 230,08                                                  | -                                    | -                         | 17 963 230,08                                                | 11 084 397,30                          | 6 878 832,78                                                                 |                                                |
| 144 | CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS NEUFS                               | 2007     | 0934    | 902      | -                                                                  | 2 000 000,00                                                  | 500 000,00                                                     | 2 000 000,00                         | -                         | 2 500 000,00                                                 | 11 905,22                              | 2 488 094,78                                                                 |                                                |
| 145 | ETUDES PREALABLES A LA DECISION                                  | 2005     | 0935    | 902      | -                                                                  |                                                               | 409 750,51                                                     | -                                    | -                         | 409 750,51                                                   | 73 943,79                              | 335 806,72                                                                   |                                                |
| 146 | ETUDES PREALABLES A LA DECISION                                  | 2006     | 0935    | 902      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 147 | RESTAURATION : ETUDE LOGICIEL                                    | 2008     | 1015    | 902      |                                                                    | 40 000,00                                                     | -                                                              | 39 707,20                            | -                         | 39 707,20                                                    | 22 436,74                              | 17 270,46                                                                    |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                                     |          |         |          | <b>7 767 873,09</b>                                                | <b>90 000 000,00</b>                                          | <b>310 626 169,20</b>                                          | <b>89 169 010,82</b>                 | <b>- 2 193 576,58</b>     | <b>397 601 603,44</b>                                        | <b>101 869 080,20</b>                  | <b>295 732 523,24</b>                                                        | <b>2,90</b>                                    |

| Libellé de l'AP | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

|     |                                                             |      |      |     |              |              |              |              |              |              |              |  |
|-----|-------------------------------------------------------------|------|------|-----|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--|
| 148 | E3I (ECOLE D'INGENIEURS EN INFORMATIQUE POUR L'INDUSTRIE)   | 1992 | 0235 | 902 | 269 149,67   |              | 25 535,18    | -            | 25 535,18    | -            | 25 535,18    |  |
| 149 | UFR DE SCIENCES DE TOURS                                    | 1992 | 0245 | 902 | -            |              | 2 915,46     | -            | 2 915,46     | -            | 2 915,46     |  |
| 150 | ICOA (INSTITUT DE CHIMIE ORGANIQUE ET ANALYTIQUE D'ORLEANS) | 1992 | 0246 | 902 | 24 112,95    |              | 4 646,44     | -            | 4 646,44     | -            | 4 646,44     |  |
| 151 | ESPEO                                                       | 1992 | 0247 | 902 | 21 106,48    |              | 13 709,83    | -            | 13 709,83    | -            | 13 709,83    |  |
| 152 | CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 1994-1998                       | 1994 | 0248 | 902 | 198 747,50   |              | 132 853,76   | -            | 132 853,76   | -            | 132 853,76   |  |
| 153 | POLE CHIMIE D'ORLEANS - ICOA                                | 2000 | 0248 | 902 | -            |              | 56 754,10    | -            | 56 754,10    | -            | 56 754,10    |  |
| 154 | EIVL A BLOIS (41)                                           | 1993 | 0266 | 902 | 471 951,78   |              | 669 430,33   | -            | 669 430,33   | -            | 669 430,33   |  |
| 155 | UNIVERSITE NUMERIQUE                                        | 2005 | 0460 | 902 | -            |              | -            | -            | -            | -            | -            |  |
| 156 | UNIVERSITE NUMERIQUE                                        | 2006 | 0460 | 902 | -            |              | 56 500,00    | -            | 56 500,00    | -            | 56 500,00    |  |
| 157 | UNIVERSITE NUMERIQUE EN REGION                              | 2007 | 0460 | 902 | -            |              | 195 000,00   | -            | 195 000,00   | 140 000,00   | 55 000,00    |  |
| 158 | UNIVERSITE NUMERIQUE                                        | 2008 | 0460 | 902 | -            | 250 000,00   | -            | 250 000,00   | -            | 125 000,00   | 125 000,00   |  |
| 159 | INSTITUT DE TOURAINE                                        | 2006 | 0832 | 902 | -            |              | 60 000,00    | -            | 60 000,00    | 60 000,00    | -            |  |
| 160 | ENSIB                                                       | 2005 | 0887 | 902 | -            |              | -            | -            | -            | -            | -            |  |
| 161 | CONVENTION DEPARTEMENTALE AVEC LE CHER                      | 2000 | 1018 | 902 | -            |              | 70 000,00    | -            | 70 000,00    | 70 000,00    | -            |  |
| 162 | EQUIPEMENT BU DE DROIT                                      | 2008 | 1230 | 902 | -            | 140 000,00   | -            | 140 000,00   | -            | 70 000,00    | 70 000,00    |  |
| 163 | FOURNITURES D'ORDINATEURS PORTABLES                         | 2008 | 1475 | 902 | -            | 2 800 000,00 | -            | 2 134 478,00 | -            | 1 709 037,36 | 425 440,64   |  |
| 164 | SALLE LIBRE SERVICES CROUS                                  | 2008 | 1575 | 902 | -            | 200 000,00   | -            | 182 122,00   | -            | 91 061,00    | 91 061,00    |  |
| 165 | ENIVL (hors CPER 07-13)                                     | 2007 | 1604 | 902 | 1 200 000,00 | -            | 1 200 000,00 | -            | 1 200 000,00 | -            | 1 200 000,00 |  |
| 166 | SITE D'ORLEANS : EXTENSION / REDEPLOIEMENT (CPER)           | 2000 | 2030 | 902 | -            |              | 67 529,20    | -            | 67 529,20    | 34 143,48    | 33 385,72    |  |
| 167 | SITE DE CHATEAUROUX : EXTENSION / REDEPLOIEMENT (CPER)      | 2000 | 2031 | 902 | -            |              | -            | -            | -            | -            | -            |  |
| 168 | SITE DE TOURS : EXTENSION / REDEPLOIEMENT (CPER)            | 2000 | 2033 | 902 | -            |              | -            | -            | -            | -            | -            |  |
| 169 | SITE DE BLOIS : EXTENSION / REDEPLOIEMENT (CPER)            | 2000 | 2034 | 902 | 194 879,00   | -            | -            | -            | -            | -            | -            |  |
| 170 | EQUIPEMENTS (CPER)                                          | 2000 | 2036 | 902 | -            |              | 26 222,00    | -            | 26 222,00    | -            | 26 222,00    |  |
| 171 | HEBERGEMENT, RESTAURATION (CPER)                            | 2000 | 2037 | 902 | -            |              | 441 103,82   | -            | 441 103,82   | 252 000,00   | 189 103,82   |  |

|     | Libellé de l'AP                                    | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|----------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 172 | AMENAGEMENT DES CAMPUS (CPER)                      | 2000     | 2038    | 902      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 173 | ENSIB                                              | 2007     | 7601    | 902      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 174 | GP - AMENAGEMENT DE LA FACULTE DE DROIT DE BOURGES | 2008     | 7602    | 902      |                                                                    | 1 780 000,00                                                  | -                                                              | 1 780 000,00                         | -                         | 1 780 000,00                                                 | 1 000 000,00                           | 780 000,00                                                                   |                                                |
| 175 | GP - BU MEDECINE DE TOURS                          | 2008     | 7603    | 902      |                                                                    | 1 130 000,00                                                  | -                                                              | 1 130 000,00                         | -                         | 1 130 000,00                                                 | 530 000,00                             | 600 000,00                                                                   |                                                |
| 176 | GP - IUT ORLEANS PHASE 2                           | 2008     | 7605    | 902      |                                                                    | 3 180 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 177 | GP - CAMPUS EN VILLE DUPANLOUP ORLEANS             | 2008     | 7606    | 902      |                                                                    | 5 820 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 178 | GP - EXTENSION FAC DE MEDECINE PHASE 1             | 2008     | 7607    | 902      |                                                                    | 8 250 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 179 | GP - RU DE CHARTRES                                | 2008     | 7608    | 902      |                                                                    | 340 000,00                                                    | -                                                              | 340 000,00                           | -                         | 340 000,00                                                   | -                                      | 340 000,00                                                                   |                                                |
| 180 | GP - LABO PLASMA ORLEANS                           | 2008     | 7609    | 902      |                                                                    | 600 000,00                                                    | -                                                              | 600 000,00                           | -                         | 600 000,00                                                   | 250 000,00                             | 350 000,00                                                                   |                                                |
| 181 | GP - IUT BOURGES LABO DE RECHERCHE                 | 2008     | 7610    | 902      |                                                                    | 500 000,00                                                    | -                                                              | 500 000,00                           | -                         | 500 000,00                                                   | 150 000,00                             | 350 000,00                                                                   |                                                |
| 182 | GP - LABO IUT ENIVL BLOIS                          | 2008     | 7611    | 902      |                                                                    | 350 000,00                                                    | -                                                              | 350 000,00                           | -                         | 350 000,00                                                   | 350 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 183 | CG 41 - INSTALLATION WIFI                          | 2008     | 41000   | 902      |                                                                    | 12 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                       |          |         |          | <b>2 379 947,38</b>                                                | <b>25 352 000,00</b>                                          | <b>1 822 200,12</b>                                            | <b>8 606 600,00</b>                  | <b>-</b>                  | <b>10 428 800,12</b>                                         | <b>4 831 241,84</b>                    | <b>5 597 558,28</b>                                                          | <b>1,16</b>                                    |

## CULTURE

|     |                                   |      |      |     |          |           |            |           |          |            |           |            |  |
|-----|-----------------------------------|------|------|-----|----------|-----------|------------|-----------|----------|------------|-----------|------------|--|
| 184 | CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 94-98 | 1994 | 0003 | 903 | -        |           | 143 115,20 | -         | -        | 143 115,20 | -         | 143 115,20 |  |
| 185 | ARTS PLASTIQUES                   | 1997 | 0005 | 903 | -        |           | 4 361,72   | -         | -        | 4 361,72   | -         | 4 361,72   |  |
| 186 | ARTS PLASTIQUES                   | 1998 | 0005 | 903 | -        |           | 3 811,22   | -         | -        | 3 811,22   | -         | 3 811,22   |  |
| 187 | ARTS PLASTIQUES                   | 1999 | 0005 | 903 | -        |           | 12 195,92  | -         | -        | 12 195,92  | -         | 12 195,92  |  |
| 188 | INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES      | 2006 | 0005 | 903 | 1 250,00 |           | 1 250,00   | -         | 1 250,00 | -          | -         | -          |  |
| 189 | INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES      | 2007 | 0005 | 903 | -        |           | 14 900,00  | -         | -        | 14 900,00  | 14 900,00 | -          |  |
| 190 | INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES      | 2008 | 0005 | 903 |          | 36 000,00 | -          | 35 750,00 | -        | 35 750,00  | 6 150,00  | 29 600,00  |  |
| 191 | AUTRES OPERATIONS                 | 2001 | 0006 | 903 | -        |           | 3 811,22   | -         | -        | 3 811,22   | -         | 3 811,22   |  |
| 192 | AUTRES OPERATIONS                 | 2002 | 0006 | 903 | -        |           | 10 000,00  | -         | -        | 10 000,00  | -         | 10 000,00  |  |
| 193 | OPERATIONS DEVELOPPEMENT LOCAL    | 2006 | 0006 | 903 | -        |           | 37 778,22  | -         | -        | 37 778,22  | 3 262,25  | 34 515,97  |  |
| 194 | OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL | 2007 | 0006 | 903 | 1 592,65 |           | 85 617,35  | -         | -        | 85 617,35  | 82 115,37 | 3 501,98   |  |

|     | Libellé de l'AP                                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 195 | OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL                          | 2008     | 0006    | 903      |                                                                    | 2 401 200,00                                                  | -                                                              | 2 396 266,00                         | -                         | 2 396 266,00                                                 | 1 711 419,01                           | 684 846,99                                                                   |                                                |
| 196 | PATRIMOINE                                                 | 2002     | 0008    | 903      | 233 380,41                                                         |                                                               | 82 305,32                                                      | -                                    | -                         | 82 305,32                                                    | -                                      | 82 305,32                                                                    |                                                |
| 197 | PATRIMOINE                                                 | 2003     | 0008    | 903      | 183 127,50                                                         |                                                               | 57 241,91                                                      | -                                    | -                         | 57 241,91                                                    | -                                      | 57 241,91                                                                    |                                                |
| 198 | PATRIMOINE                                                 | 2004     | 0008    | 903      | 108 095,50                                                         |                                                               | 189 617,63                                                     | -                                    | -                         | 189 617,63                                                   | 55 440,72                              | 134 176,91                                                                   |                                                |
| 199 | PATRIMOINE                                                 | 2005     | 0008    | 903      | -                                                                  |                                                               | 186 439,29                                                     | -                                    | -                         | 186 439,29                                                   | 86 193,68                              | 100 245,61                                                                   |                                                |
| 200 | AIDES DIRECTES A LA RESTAURATION                           | 2006     | 0008    | 903      | -                                                                  |                                                               | 161 643,66                                                     | -                                    | -                         | 161 643,66                                                   | 74 090,22                              | 87 553,44                                                                    |                                                |
| 201 | SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE           | 2003     | 0010    | 903      | 31 624,00                                                          |                                                               | 35 013,41                                                      | -                                    | -                         | 35 013,41                                                    | -                                      | 35 013,41                                                                    |                                                |
| 202 | SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE           | 2004     | 0010    | 903      | 21 695,00                                                          |                                                               | 9 626,00                                                       | -                                    | -                         | 9 626,00                                                     | -                                      | 9 626,00                                                                     |                                                |
| 203 | CREATION RENOVATION DES SALLES DE CINEMA                   | 2006     | 0010    | 903      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 204 | CREATION RENOVATION DES SALLES DE CINEMA                   | 2007     | 0010    | 903      | 79 360,00                                                          |                                                               | 13 684,00                                                      | -                                    | -                         | 13 684,00                                                    | 9 799,00                               | 3 885,00                                                                     |                                                |
| 205 | CREATION RENOVATION DES SALLES DE CINEMA                   | 2008     | 0010    | 903      |                                                                    | 100 000,00                                                    | -                                                              | 85 116,00                            | -                         | 85 116,00                                                    | 2 616,00                               | 82 500,00                                                                    |                                                |
| 206 | FRAR                                                       | 2006     | 0057    | 903      | -                                                                  |                                                               | 7 644,02                                                       | -                                    | -                         | 7 644,02                                                     | 6 665,00                               | 979,02                                                                       |                                                |
| 207 | FRAR                                                       | 2007     | 0057    | 903      | 18,00                                                              |                                                               | 28 923,00                                                      | -                                    | -                         | 28 923,00                                                    | 25 669,00                              | 3 254,00                                                                     |                                                |
| 208 | FRAR                                                       | 2008     | 0057    | 903      |                                                                    | 40 000,00                                                     | -                                                              | 37 543,00                            | -                         | 37 543,00                                                    | 5 411,00                               | 32 132,00                                                                    |                                                |
| 209 | PROGRAMME ARCHITECTURAL : CENTRE DE MUSIQUE                | 2006     | 0195    | 903      | 64 093,64                                                          |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 210 | FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DES MUSEES ET CENTRES D'ART | 1999     | 0285    | 903      | -                                                                  |                                                               | 24 119,40                                                      | -                                    | -                         | 24 119,40                                                    | -                                      | 24 119,40                                                                    |                                                |
| 211 | FONDS D'INTERVENTION MUSEES                                | 2005     | 0285    | 903      | -                                                                  |                                                               | 21 600,00                                                      | -                                    | -                         | 21 600,00                                                    | 21 600,00                              | -                                                                            |                                                |
| 212 | FONDS MUSEES ET CENTRES D'ART                              | 2006     | 0285    | 903      | -                                                                  |                                                               | 3 576,90                                                       | -                                    | -                         | 3 576,90                                                     | 2 387,25                               | 1 189,65                                                                     |                                                |
| 213 | FONDS D'INTERVENTION DES MUSEES ET CENTRE D'ART            | 2007     | 0285    | 903      | 7 703,00                                                           |                                                               | 6 689,10                                                       | -                                    | -                         | 6 689,10                                                     | 6 689,10                               | -                                                                            |                                                |
| 214 | FONDS MUSEES ET CENTRES D'ART                              | 2008     | 0285    | 903      |                                                                    | 14 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 215 | PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT         | 2000     | 0293    | 903      | -                                                                  |                                                               | 1 663,37                                                       | -                                    | -                         | 1 663,37                                                     | -                                      | 1 663,37                                                                     |                                                |
| 216 | PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT         | 2001     | 0293    | 903      | -                                                                  |                                                               | 3 401,46                                                       | -                                    | -                         | 3 401,46                                                     | -                                      | 3 401,46                                                                     |                                                |
| 217 | PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT         | 2002     | 0293    | 903      | -                                                                  |                                                               | 13 396,00                                                      | -                                    | -                         | 13 396,00                                                    | -                                      | 13 396,00                                                                    |                                                |
| 218 | PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT         | 2003     | 0293    | 903      | -                                                                  |                                                               | 2 487,99                                                       | -                                    | -                         | 2 487,99                                                     | -                                      | 2 487,99                                                                     |                                                |
| 219 | PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ECRIT         | 2004     | 0293    | 903      | 2 791,00                                                           |                                                               | 12 529,00                                                      | -                                    | -                         | 12 529,00                                                    | 9 738,00                               | 2 791,00                                                                     |                                                |
| 220 | ACQUISITION RESTAURATION BIBLIOTHEQUES                     | 2005     | 0293    | 903      | -                                                                  |                                                               | 6 599,05                                                       | -                                    | -                         | 6 599,05                                                     | 6 100,00                               | 499,05                                                                       |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                           | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|-----------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 221 | FFRAB                                                     | 2006     | 0293    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 2 259,93                                                       | -                                    | -                         | 2 259,93                                                     | 875,00                                 | 1 384,93                                                                     |                                                |
| 222 | FRRAB                                                     | 2007     | 0293    | 903      | 13 272,00                                                          | -                                                             | 15 928,00                                                      | -                                    | -                         | 15 928,00                                                    | 9 177,00                               | 6 751,00                                                                     |                                                |
| 223 | FRRAB                                                     | 2008     | 0293    | 903      | -                                                                  | 30 000,00                                                     | -                                                              | 18 743,00                            | -                         | 18 743,00                                                    | 6 875,00                               | 11 868,00                                                                    |                                                |
| 224 | FONDS REGIONAL D'ACQUISITION MUSEES                       | 2005     | 0303    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 8 000,00                                                       | -                                    | -                         | 8 000,00                                                     | -                                      | 8 000,00                                                                     |                                                |
| 225 | AIDE A LA CREATION ET A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE   | 2002     | 0304    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 14 799,88                                                      | -                                    | -                         | 14 799,88                                                    | -                                      | 14 799,88                                                                    |                                                |
| 226 | AIDE A LA CREATION ET A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE   | 2003     | 0304    | 903      | 22 140,00                                                          | -                                                             | 19 199,06                                                      | -                                    | -                         | 19 199,06                                                    | -                                      | 19 199,06                                                                    |                                                |
| 227 | AIDE A LA CREATION ET A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE   | 2004     | 0304    | 903      | 70 250,00                                                          | -                                                             | 68 917,61                                                      | -                                    | 41 250,00                 | 27 667,61                                                    | -                                      | 27 667,61                                                                    |                                                |
| 228 | AIDE A LA CREATION                                        | 2005     | 0304    | 903      | 42 600,00                                                          | -                                                             | 149 903,69                                                     | -                                    | 21 600,00                 | 128 303,69                                                   | 106 200,00                             | 22 103,69                                                                    |                                                |
| 229 | ACHAT LOGICIEL ADATEC                                     | 2005     | 0310    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 9 375,00                                                       | -                                    | -                         | 9 375,00                                                     | -                                      | 9 375,00                                                                     |                                                |
| 230 | AIDE A L'ITINERANCE REGIONALE                             | 2007     | 0315    | 903      | 11 642,00                                                          | -                                                             | 23 180,75                                                      | -                                    | -                         | 23 180,75                                                    | 22 207,75                              | 973,00                                                                       |                                                |
| 231 | AIDE A L'ITINERANCE REGIONALE                             | 2008     | 0315    | 903      | -                                                                  | 60 000,00                                                     | -                                                              | 39 208,00                            | -                         | 39 208,00                                                    | 36 586,00                              | 2 622,00                                                                     |                                                |
| 232 | ACQUISITION ET RESTAURATION D'OEUVRES D'ART               | 2001     | 0368    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 76 706,54                                                      | -                                    | -                         | 76 706,54                                                    | 7 024,00                               | 69 682,54                                                                    |                                                |
| 233 | ACQUISITION RESTAURATION D'OEUVRES D'ART                  | 2005     | 0368    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 4 191,25                                                       | -                                    | -                         | 4 191,25                                                     | 2 618,00                               | 1 573,25                                                                     |                                                |
| 234 | FRAM                                                      | 2006     | 0368    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 50 215,00                                                      | -                                    | -                         | 50 215,00                                                    | 9 953,14                               | 40 261,86                                                                    |                                                |
| 235 | FRAM                                                      | 2007     | 0368    | 903      | 30 000,00                                                          | -                                                             | 8 210,00                                                       | -                                    | -                         | 8 210,00                                                     | 8 210,00                               | -                                                                            |                                                |
| 236 | FRAM                                                      | 2008     | 0368    | 903      | -                                                                  | 100 000,00                                                    | -                                                              | 100 000,00                           | -                         | 100 000,00                                                   | 100 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 237 | PRATIQUES AMATEURS : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE | 2000     | 0386    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 2 477,42                                                       | -                                    | -                         | 2 477,42                                                     | -                                      | 2 477,42                                                                     |                                                |
| 238 | PRATIQUES AMATEURS : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE | 2001     | 0386    | 903      | 524,55                                                             | -                                                             | 4 046,71                                                       | -                                    | -                         | 4 046,71                                                     | -                                      | 4 046,71                                                                     |                                                |
| 239 | PRATIQUES AMATEURS : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE | 2002     | 0386    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 2 802,44                                                       | -                                    | -                         | 2 802,44                                                     | -                                      | 2 802,44                                                                     |                                                |
| 240 | PRATIQUES AMATEURS : ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE | 2003     | 0386    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 6 018,92                                                       | -                                    | -                         | 6 018,92                                                     | -                                      | 6 018,92                                                                     |                                                |
| 241 | INSTRUMENTS MUSIQUE ECOLES                                | 2005     | 0386    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 7 969,94                                                       | -                                    | -                         | 7 969,94                                                     | -                                      | 7 969,94                                                                     |                                                |
| 242 | AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENT DE MUSIQUE              | 2006     | 0386    | 903      | 3 940,00                                                           | -                                                             | 1 298,07                                                       | -                                    | -                         | 1 298,07                                                     | -                                      | 1 298,07                                                                     |                                                |
| 243 | ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE                      | 2007     | 0386    | 903      | 14 120,00                                                          | -                                                             | 60 720,00                                                      | -                                    | 11 280,00                 | 49 440,00                                                    | 48 880,00                              | 560,00                                                                       |                                                |
| 244 | AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE             | 2008     | 0386    | 903      | -                                                                  | 116 000,00                                                    | -                                                              | 115 930,00                           | -                         | 115 930,00                                                   | 52 991,60                              | 62 938,40                                                                    |                                                |
| 245 | AIDE A LA PRODUCTION REGIONALE TELEDIFFUSEE               | 2003     | 0444    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 910,72                                                         | -                                    | -                         | 910,72                                                       | -                                      | 910,72                                                                       |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                                     | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|---------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 246 | PRODUCTION REGIONALE TELE DIFFUSEE                                  | 2005     | 0444    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 4 800,00                                                       | -                                    | -                         | 4 800,00                                                     | 1 200,00                               | 3 600,00                                                                     |                                                |
| 247 | REHABILITATION - RESTAURATION DES SALLES DE SPECTACLE               | 2002     | 0449    | 903      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 248 | PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE                        | 2002     | 0450    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 11 647,95                                                      | -                                    | -                         | 11 647,95                                                    | -                                      | 11 647,95                                                                    |                                                |
| 249 | FRAC                                                                | 2006     | 0717    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 23 000,00                                                      | -                                    | -                         | 23 000,00                                                    | 23 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 250 | FRAC ACQUISITION                                                    | 2007     | 0717    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 17 500,00                                                      | -                                    | -                         | 17 500,00                                                    | 17 500,00                              | -                                                                            |                                                |
| 251 | FRAC ACQUISITION D'ŒUVRES                                           | 2008     | 0717    | 903      | -                                                                  | 110 000,00                                                    | -                                                              | 110 000,00                           | -                         | 110 000,00                                                   | 77 000,00                              | 33 000,00                                                                    |                                                |
| 252 | FONDATION DU PATRIMOINE                                             | 2006     | 0793    | 903      | 40 000,00                                                          | -                                                             | 12 000,00                                                      | 40 000,00                            | -                         | 52 000,00                                                    | 40 000,00                              | 12 000,00                                                                    |                                                |
| 253 | PATRIMOINE PARCS ET JARDINS                                         | 2000     | 0880    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 11 883,19                                                      | -                                    | -                         | 11 883,19                                                    | -                                      | 11 883,19                                                                    |                                                |
| 254 | PARCS ET JARDINS                                                    | 2005     | 0880    | 903      | 20 000,00                                                          | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 255 | AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS                                     | 2006     | 0880    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 76 250,00                                                      | -                                    | -                         | 76 250,00                                                    | 76 250,00                              | -                                                                            |                                                |
| 256 | MISE EN VALEUR DES PARCS ET JARDINS                                 | 2007     | 0880    | 903      | 11 753,00                                                          | -                                                             | 44 395,00                                                      | -                                    | -                         | 44 395,00                                                    | 10 852,00                              | 33 543,00                                                                    |                                                |
| 257 | AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS                                     | 2008     | 0880    | 903      | -                                                                  | 80 000,00                                                     | -                                                              | 80 000,00                            | -                         | 80 000,00                                                    | 17 700,00                              | 62 300,00                                                                    |                                                |
| 258 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE                  | 2000     | 1037    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 46 771,75                                                      | -                                    | -                         | 46 771,75                                                    | -                                      | 46 771,75                                                                    |                                                |
| 259 | FRECC (FONDS REGIONAL D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DE CHAUMONT) | 2008     | 1123    | 903      | -                                                                  | 90 000,00                                                     | -                                                              | 10 935,00                            | -                         | 10 935,00                                                    | 10 935,00                              | -                                                                            |                                                |
| 260 | MUSIQUE CONV DEPT                                                   | 2000     | 1237    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 22 745,00                                                      | -                                    | -                         | 22 745,00                                                    | 7 500,00                               | 15 245,00                                                                    |                                                |
| 261 | AGENCE CENTRE IMAGE : ACQUISITION                                   | 2007     | 1446    | 903      | 2 766 532,59                                                       | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 262 | CENTRE IMAGE                                                        | 2008     | 1446    | 903      | -                                                                  | 60 000,00                                                     | -                                                              | 60 000,00                            | -                         | 60 000,00                                                    | 42 000,00                              | 18 000,00                                                                    |                                                |
| 263 | CULTURE AU CENTRE                                                   | 2008     | 1447    | 903      | -                                                                  | 30 000,00                                                     | -                                                              | 30 000,00                            | -                         | 30 000,00                                                    | 21 000,00                              | 9 000,00                                                                     |                                                |
| 264 | LIVRE AU CENTRE                                                     | 2008     | 1448    | 903      | -                                                                  | 30 000,00                                                     | -                                                              | 30 000,00                            | -                         | 30 000,00                                                    | 30 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 265 | FONDS REGIONAL PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE                     | 2006     | 1888    | 903      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 266 | FONDS REGIONAL PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE                     | 2007     | 1888    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 105 000,00                                                     | -                                    | -                         | 105 000,00                                                   | 105 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 267 | FONDS REGIONAL PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE                     | 2008     | 1888    | 903      | -                                                                  | 350 000,00                                                    | -                                                              | 350 000,00                           | -                         | 350 000,00                                                   | 245 000,00                             | 105 000,00                                                                   |                                                |
| 268 | CINEMA ET AUDIOVISUEL : AGENCE                                      | 2006     | 1899    | 903      | 484 500,00                                                         | -                                                             | 484 500,00                                                     | 484 500,00                           | - 484 500,00              | 484 500,00                                                   | 259 150,00                             | 225 350,00                                                                   |                                                |
| 269 | CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL                                      | 2007     | 1899    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 955 000,00                                                     | -                                    | -                         | 955 000,00                                                   | 400 000,00                             | 555 000,00                                                                   |                                                |
| 270 | FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMA AUDIOVISUEL                   | 2008     | 1899    | 903      | -                                                                  | 2 175 000,00                                                  | -                                                              | 2 175 000,00                         | -                         | 2 175 000,00                                                 | 1 522 500,00                           | 652 500,00                                                                   |                                                |
| 271 | TRANSFERT DU FRAC                                                   | 2004     | 2117    | 903      | -                                                                  | -                                                             | 1 379 854,89                                                   | -                                    | -                         | 1 379 854,89                                                 | 1 128 025,20                           | 251 829,69                                                                   |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                      | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 272 | ARCHEOLOGIE (CPER)                                   | 2000     | 2118    | 903      | 187 000,00                                                         |                                                               | 329 138,28                                                     | -                                    | 42 500,00                 | 286 638,28                                                   | 88 343,37                              | 198 294,91                                                                   |                                                |
| 273 | MONUMENTS HISTORIQUES (CPER)                         | 2000     | 2120    | 903      | 335 988,00                                                         |                                                               | 412 178,59                                                     | -                                    | -                         | 412 178,59                                                   | 96 527,50                              | 315 651,09                                                                   |                                                |
| 274 | AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE                     | 2006     | 2899    | 903      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 275 | AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE                     | 2007     | 2899    | 903      | -                                                                  |                                                               | 30 000,00                                                      | -                                    | -                         | 30 000,00                                                    | 30 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 276 | AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE                     | 2008     | 2899    | 903      | -                                                                  | 10 000,00                                                     | -                                                              | 10 000,00                            | -                         | 10 000,00                                                    | 10 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 277 | ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE                       | 2006     | 3004    | 903      | -                                                                  |                                                               | 4 452,59                                                       | -                                    | -                         | 4 452,59                                                     | -                                      | 4 452,59                                                                     |                                                |
| 278 | EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE                      | 2007     | 3004    | 903      | 6 500,69                                                           |                                                               | 549,16                                                         | -                                    | -                         | 549,16                                                       | 549,15                                 | 0,01                                                                         |                                                |
| 279 | EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE                      | 2008     | 3004    | 903      | -                                                                  | 10 000,00                                                     | -                                                              | 4 900,00                             | 4 900,00                  | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 280 | PLAN DE NUMERISATION DE L'INVENTAIRE                 | 2007     | 3104    | 903      | -                                                                  |                                                               | 150 263,53                                                     | 151 394,81                           | 80 926,81                 | 220 731,53                                                   | 109 520,59                             | 111 210,94                                                                   |                                                |
| 281 | CHAUMONT INVESTISSEMENT                              | 2007     | 3108    | 903      | -                                                                  |                                                               | 15 000,00                                                      | -                                    | -                         | 15 000,00                                                    | 15 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 282 | CHAUMONT INVESTISSEMENT                              | 2008     | 3108    | 903      | -                                                                  | 80 000,00                                                     | -                                                              | 80 000,00                            | -                         | 80 000,00                                                    | 56 000,00                              | 24 000,00                                                                    |                                                |
| 283 | CHAUMONT RESTAURATION                                | 2007     | 3109    | 903      | 22 322,18                                                          |                                                               | 3 205 000,00                                                   | 22 322,18                            | -                         | 3 227 322,18                                                 | 27 015,51                              | 3 200 306,67                                                                 |                                                |
| 284 | COMMANDE ARTISTIQUE 1                                | 2007     | 7100    | 903      | 41 016,60                                                          |                                                               | 915 783,40                                                     | 3 348,80                             | -                         | 919 132,20                                                   | 919 132,19                             | 0,01                                                                         |                                                |
| 285 | GP - ETUDE ET RESTRUCTURATION DU DOMAINE DE CHAUMONT | 2008     | 7101    | 903      | -                                                                  | 11 386 400,00                                                 | -                                                              | 11 263 100,00                        | -                         | 11 263 100,00                                                | 122 122,40                             | 11 140 977,60                                                                |                                                |
| 286 | GP - MUSEE DE LA SOIE (art. 5.1)                     | 2007     | 7105    | 903      | -                                                                  |                                                               | 60 000,00                                                      | -                                    | -                         | 60 000,00                                                    | 60 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 287 | GP - EDIFICES PATIMONIAUX SAINT SATUR (18)           | 2008     | 7106    | 903      | -                                                                  | 167 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 288 | GP - EDIFICES PATIMONIAUX CLERY SAINT ANDRE (45)     | 2008     | 7107    | 903      | -                                                                  | 166 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 289 | GP - ARCHEOLOGIE GRANDS SITES                        | 2008     | 7108    | 903      | -                                                                  | 625 000,00                                                    | -                                                              | 98 100,00                            | -                         | 98 100,00                                                    | 18 620,00                              | 79 480,00                                                                    |                                                |
| 290 | GP - CIMAC : ETUDE COMPLEMENTAIRE DE PROGRAMMATION   | 2008     | 7110    | 903      | -                                                                  | 30 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 291 | GP - FRAC CONSTRUCTION                               | 2007     | 7117    | 903      | -                                                                  | 1 800 000,00                                                  | 7 110 000,00                                                   | 1 800 000,00                         | -                         | 8 910 000,00                                                 | 105 000,00                             | 8 805 000,00                                                                 |                                                |
| 292 | GP - FRAC RESERVES                                   | 2008     | 7118    | 903      | -                                                                  | 1 046 000,00                                                  | -                                                              | 1 000 000,00                         | -                         | 1 000 000,00                                                 | 743 426,66                             | 256 573,34                                                                   |                                                |
| 293 | CG 18 - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE DE NOIRLAC      | 2008     | 18001   | 903      | -                                                                  | 1 662 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 294 | CG 18 - MUSEE DE LA RESISTANCE TRANCHE 2             | 2008     | 18002   | 903      | -                                                                  | 125 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 295 | CG 28 - CENTRE D'ART DE DREUX                        | 2008     | 28000   | 903      | -                                                                  | 500 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                                      | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|----------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 296 | CG 28 - VALORISATION DU PARCET DU CHÂTEAU DE LA FERTE VIDAME         | 2008     | 28001   | 903      |                                                                    | 825 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 297 | CG 36 - ODASE ACQUISITION MATERIEL SCENIQUE                          | 2008     | 36010   | 903      |                                                                    | 119 000,00                                                    | -                                                              | 17 000,00                            | -                         | 17 000,00                                                    | 12 750,00                              | 4 250,00                                                                     |                                                |
| 298 | CG 36 - ENSEIGNEMENT MUSICAL DE L'INDRE                              | 2008     | 36011   | 903      |                                                                    | 23 500,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | 12 706,21                              | 12 706,21                                                                    |                                                |
| 299 | CG 37 - FORTERESSE ROYALE DE CHINON                                  | 2008     | 37001   | 903      |                                                                    | 850 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 300 | CG 37 - VALORISATION DE LA DEMEURE DE RONSARD AU PRIEURE DE ST COSME | 2008     | 37002   | 903      |                                                                    | 1 130 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 301 | CG 37 - MUSEE DE L'HÔTEL GOUÏN DE TOURS                              | 2008     | 37006   | 903      |                                                                    | 750 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                                         |          |         |          | <b>4 858 832,31</b>                                                | <b>27 127 100,00</b>                                          | <b>17 149 885,62</b>                                           | <b>20 649 156,79</b>                 | <b>- 688 206,81</b>       | <b>37 110 835,60</b>                                         | <b>9 003 168,87</b>                    | <b>28 107 666,73</b>                                                         | <b>3,12</b>                                    |

| Libellé de l'AP | Année AP                                        | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------|-------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>SPORTS</b>   |                                                 |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 302             | PLAN ANNUEL 1998                                | 1998    | 0394     | 903                                                                | -                                                             | 42 602,02                                                      | -                                    | -                         | 42 602,02                                                    | -                                      | 42 602,02                                                                    |                                                |
| 303             | PLAN ANNUEL 2000                                | 2000    | 0394     | 903                                                                | -                                                             | 54 975,66                                                      | -                                    | -                         | 54 975,66                                                    | -                                      | 54 975,66                                                                    |                                                |
| 304             | PLAN ANNUEL 2001                                | 2001    | 0394     | 903                                                                | -                                                             | 40 586,52                                                      | -                                    | -                         | 40 586,52                                                    | -                                      | 40 586,52                                                                    |                                                |
| 305             | PLAN ANNUEL 2003                                | 2003    | 0394     | 903                                                                | 1 190 748,00                                                  | 30 264,86                                                      | -                                    | -                         | 30 264,86                                                    | -                                      | 30 264,86                                                                    |                                                |
| 306             | PLAN ANNUEL 2004                                | 2004    | 0394     | 903                                                                | -                                                             | 8 620,48                                                       | -                                    | -                         | 8 620,48                                                     | -                                      | 8 620,48                                                                     |                                                |
| 307             | EQUIPEMENT DES CLUBS                            | 2003    | 0458     | 903                                                                | 28 565,00                                                     | 54 038,31                                                      | -                                    | 28 565,00                 | 25 473,31                                                    | -                                      | 25 473,31                                                                    |                                                |
| 308             | EQUIPEMENT DES CLUBS                            | 2004    | 0458     | 903                                                                | -                                                             | 102 426,74                                                     | -                                    | -                         | 102 426,74                                                   | 22 737,52                              | 79 689,22                                                                    |                                                |
| 309             | EQUIPEMENT DES CLUBS                            | 2005    | 0458     | 903                                                                | 5 914,00                                                      | 80 905,10                                                      | -                                    | -                         | 80 905,10                                                    | 33 412,50                              | 47 492,60                                                                    |                                                |
| 310             | AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS                   | 2006    | 0458     | 903                                                                | 454,00                                                        | 138 795,37                                                     | -                                    | -                         | 138 795,37                                                   | 7 401,95                               | 131 393,42                                                                   |                                                |
| 311             | DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES | 2007    | 0458     | 903                                                                | 1 250,00                                                      | 340 387,81                                                     | 116,00                               | -                         | 340 503,81                                                   | 223 224,42                             | 117 279,39                                                                   |                                                |
| 312             | AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS                   | 2008    | 0458     | 903                                                                | -                                                             | 1 200 000,00                                                   | 1 200 000,00                         | -                         | 1 200 000,00                                                 | 708 667,06                             | 491 332,94                                                                   |                                                |
| 313             | INSTALLATIONS SPORTIVES                         | 2003    | 0459     | 903                                                                | 5 702,00                                                      | 64 804,59                                                      | -                                    | 5 702,00                  | 59 102,59                                                    | -                                      | 59 102,59                                                                    |                                                |
| 314             | INSTALLATION SPORTIVES                          | 2004    | 0459     | 903                                                                | -                                                             | 191 991,08                                                     | -                                    | -                         | 191 991,08                                                   | -                                      | 191 991,08                                                                   |                                                |
| 315             | INSTALLATIONS SPORTIVES                         | 2005    | 0459     | 903                                                                | -                                                             | 405 048,26                                                     | -                                    | -                         | 405 048,26                                                   | 164 464,05                             | 240 584,21                                                                   |                                                |
| 316             | CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES          | 2006    | 0459     | 903                                                                | 41 752,00                                                     | 311 701,37                                                     | -                                    | -                         | 311 701,37                                                   | 253 361,10                             | 58 340,27                                                                    |                                                |
| 317             | CONSTRUCTIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES         | 2007    | 0459     | 903                                                                | 18,00                                                         | 774 682,58                                                     | -                                    | -                         | 774 682,58                                                   | 619 268,70                             | 155 413,88                                                                   |                                                |
| 318             | CONSTRUCTIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES         | 2008    | 0459     | 903                                                                | -                                                             | 1 500 000,00                                                   | 1 567 267,00                         | 67 269,00                 | 1 499 998,00                                                 | 702 000,05                             | 797 997,95                                                                   |                                                |
| 319             | INFORMATISATION DES CLUBS SPORTIFS              | 2003    | 0477     | 903                                                                | 19 125,00                                                     | 51 075,00                                                      | -                                    | -                         | 51 075,00                                                    | -                                      | 51 075,00                                                                    |                                                |
| 320             | INFORMATISATION DES CLUBS SPORTIFS              | 2004    | 0477     | 903                                                                | 36 900,00                                                     | 3 150,00                                                       | -                                    | -                         | 3 150,00                                                     | -                                      | 3 150,00                                                                     |                                                |
| 321             | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER  | 2004    | 1041     | 903                                                                | -                                                             | 93 000,00                                                      | -                                    | -                         | 93 000,00                                                    | 84 008,72                              | 8 991,28                                                                     |                                                |
| 322             | ENTRETIEN CREPS                                 | 2008    | 1122     | 903                                                                | -                                                             | 90 000,00                                                      | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 323             | CREPS (CPER)                                    | 2000    | 2122     | 903                                                                | 206 503,27                                                    | 183 414,87                                                     | -                                    | -                         | 183 414,87                                                   | -                                      | 183 414,87                                                                   |                                                |
| 324             | CENTRES D'ACCUEIL DES JEUNES (CPER)             | 2000    | 2123     | 903                                                                | 40 661,00                                                     | 126 173,93                                                     | -                                    | 40 661,00                 | 85 512,93                                                    | -                                      | 85 512,93                                                                    |                                                |
| 325             | CRJS (CPER)                                     | 2003    | 2125     | 903                                                                | -                                                             | 357 486,17                                                     | -                                    | -                         | 357 486,17                                                   | 76 275,00                              | 281 211,17                                                                   |                                                |
| <b>TOTAL</b>    |                                                 |         |          | <b>1 577 592,27</b>                                                | <b>2 790 000,00</b>                                           | <b>3 456 130,72</b>                                            | <b>2 767 383,00</b>                  | <b>- 142 197,00</b>       | <b>6 081 316,72</b>                                          | <b>2 894 821,07</b>                    | <b>3 186 495,65</b>                                                          | <b>1,10</b>                                    |

| Libellé de l'AP | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
|-----------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|

### TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

|              |                                                    |      |      |     |                     |                   |                   |                  |            |                   |                  |                   |             |
|--------------|----------------------------------------------------|------|------|-----|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------|
| 326          | RACCORDEMENT AU RESEAU REGIONAL                    | 2001 | 0622 | 905 | -                   | 60 970,40         | -                 | -                | 60 970,40  | -                 | 60 970,40        |                   |             |
| 327          | COUVERTURE DU TERRITOIRE EN TELEPHONIE MOBILE      | 2003 | 0811 | 905 | -                   | 20 597,68         | -                 | -                | 20 597,68  | -                 | 20 597,68        |                   |             |
| 328          | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE          | 2000 | 1036 | 905 | 894 616,30          | 191 953,37        | -                 | -                | 191 953,37 | 54 712,50         | 137 240,87       |                   |             |
| 329          | ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN) ET USAGES (CPER)  | 2001 | 2135 | 905 | 1 858 665,76        | 65 641,11         | -                 | -                | 65 641,11  | 1 644,29          | 63 996,82        |                   |             |
| 330          | RESEAU REGIONAL A HAUT DEBIT ET APPLICATION (CPER) | 2000 | 2136 | 905 | 894 616,30          | 89 059,44         | -                 | -                | 89 059,44  | -                 | 89 059,44        |                   |             |
| 331          | VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE                  | 2008 | 7000 | 905 | -                   | 400 000,00        | -                 | -                | -          | -                 | -                |                   |             |
| 332          | ESPACES PUBLICS NUMERIQUES                         | 2007 | 7135 | 905 | 217 274,00          | 29 454,27         | 13 208,06         | -                | 42 662,33  | 28 956,05         | 13 706,28        |                   |             |
| <b>TOTAL</b> |                                                    |      |      |     | <b>3 865 172,36</b> | <b>400 000,00</b> | <b>457 676,27</b> | <b>13 208,06</b> | <b>-</b>   | <b>470 884,33</b> | <b>85 312,84</b> | <b>385 571,49</b> | <b>4,52</b> |

### TERRITOIRES SOLIDAIRES

|     |                                                        |      |      |     |              |               |           |            |              |               |              |              |
|-----|--------------------------------------------------------|------|------|-----|--------------|---------------|-----------|------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| 333 | CONTRATS DE PAYS                                       | 1996 | 0098 | 905 | 1 768 921,96 | 12 147 697,99 | 82 734,77 | -          | 39 024,50    | 12 191 408,26 | 4 611 667,66 | 7 579 740,60 |
| 334 | CONTRATS DE PAYS                                       | 1998 | 0098 | 905 | -            | 60 060,10     | -         | -          | 60 060,10    | 45 734,71     | 14 325,39    |              |
| 335 | CONTRATS DE PAYS                                       | 1999 | 0098 | 905 | 12 878,51    | 277 683,21    | -         | -          | 277 683,21   | 8 050,00      | 269 633,21   |              |
| 336 | CONTRAT DE PAYS                                        | 2000 | 0098 | 905 | -            | 161 700,00    | -         | -          | 161 700,00   | 78 539,17     | 83 160,83    |              |
| 337 | CONTRATS REGIONAUX D'INITIATIVE LOCALE                 | 1993 | 0100 | 905 | -            | 4 296 473,53  | -         | -          | 4 296 473,53 | -             | 4 296 473,53 |              |
| 338 | DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES | 1999 | 0153 | 905 | -            | 36 390,73     | -         | -          | 36 390,73    | -             | 36 390,73    |              |
| 339 | Reprise éléments 92 et antérieurs                      | 1992 | 0154 | 905 | -            | 499 619,24    | -         | -          | 499 619,24   | -             | 499 619,24   |              |
| 340 | COEURS DE VILLAGE                                      | 1998 | 0154 | 905 | -            | 341 792,53    | -         | -          | 341 792,53   | -             | 341 792,53   |              |
| 341 | COEURS DE VILLAGE                                      | 1999 | 0154 | 905 | -            | 546 311,94    | -         | -          | 546 311,94   | -             | 546 311,94   |              |
| 342 | COEURS DE VILLAGE                                      | 2000 | 0154 | 905 | -            | 626 639,96    | -         | -          | 626 639,96   | 125 921,19    | 500 718,77   |              |
| 343 | COEURS DE VILLAGE                                      | 2001 | 0154 | 905 | -            | 906 262,72    | -         | -          | 906 262,72   | 94 705,63     | 811 557,09   |              |
| 344 | COEURS DE VILLAGES                                     | 2002 | 0154 | 905 | -            | 885 937,55    | -         | 11 283,00  | 874 654,55   | 195 879,59    | 678 774,96   |              |
| 345 | COEURS DE VILLAGE                                      | 2003 | 0154 | 905 | -            | 897 661,96    | -         | -          | 897 661,96   | 138 648,06    | 759 013,90   |              |
| 346 | COEURS DE VILLAGE                                      | 2004 | 0154 | 905 | -            | 2 296 339,32  | -         | 151 440,00 | 2 144 899,32 | 1 290 107,23  | 854 792,09   |              |

|     | Libellé de l'AP                                             | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|-------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 347 | COEURS DE VILLAGE                                           | 2005     | 0154    | 905      | 3 584,00                                                           |                                                               | 2 239 675,96                                                   | -                                    | -                         | 3 584,00                                                     | 2 236 091,96                           | 1 416 655,37                                                                 | 819 436,59                                     |
| 348 | COEURS DE VILLAGE                                           | 2006     | 0154    | 905      | -                                                                  |                                                               | 4 420 243,78                                                   | 61 600,00                            | -                         | 4 481 843,78                                                 | 2 354 551,64                           | 2 127 292,14                                                                 |                                                |
| 349 | COEURS DE VILLAGE                                           | 2007     | 0154    | 905      | 61 900,00                                                          |                                                               | 9 841 504,37                                                   | 33 600,00                            | -                         | 9 875 104,37                                                 | 4 007 071,63                           | 5 868 032,74                                                                 |                                                |
| 350 | COEURS DE VILLAGE                                           | 2008     | 0154    | 905      |                                                                    | 15 307 100,00                                                 | -                                                              | 15 025 200,00                        | -                         | 15 025 200,00                                                | 6 076 251,51                           | 8 948 948,49                                                                 |                                                |
| 351 | CONTRATS D'AGGLOMERATION                                    | 1997     | 0162    | 905      | 4 796,56                                                           |                                                               | 5 993 986,82                                                   | -                                    | -                         | 5 993 986,82                                                 | -                                      | 5 993 986,82                                                                 |                                                |
| 352 | CONTRATS D'AGGLOMERATION                                    | 1999     | 0162    | 905      | 220 356,34                                                         |                                                               | 2 813 105,66                                                   | -                                    | -                         | 2 813 105,66                                                 | 2 592 146,14                           | 220 959,52                                                                   |                                                |
| 353 | CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION DE TOURS                 | 2004     | 0162    | 905      | 2 983 546,00                                                       |                                                               | 19 921 208,84                                                  | 2 709 267,00                         | -                         | 2 515 462,00                                                 | 20 115 013,84                          | 6 510 240,85                                                                 | 13 604 772,99                                  |
| 354 | CONTRATS ETAT - REGION - DEPARTEMENT - VILLE                | 1994     | 0163    | 905      | -                                                                  |                                                               | 1 366 247,39                                                   | -                                    | -                         | 1 366 247,39                                                 | -                                      | 1 366 247,39                                                                 |                                                |
| 355 | CONTRATS ETAT - REGION - DEPARTEMENT - VILLE                | 1999     | 0163    | 905      | -                                                                  |                                                               | 233 265,84                                                     | -                                    | -                         | 233 265,84                                                   | -                                      | 233 265,84                                                                   |                                                |
| 356 | PLAN ANNUEL                                                 | 1997     | 0200    | 905      | -                                                                  |                                                               | 313 291,67                                                     | -                                    | -                         | 313 291,67                                                   | -                                      | 313 291,67                                                                   |                                                |
| 357 | VILLES MOYENNES                                             | 2001     | 0442    | 905      | 1 245 074,31                                                       |                                                               | 4 681 719,61                                                   | -                                    | -                         | 4 681 719,61                                                 | 970 013,00                             | 3 711 706,61                                                                 |                                                |
| 358 | GRANDS PROJETS DE VILLE                                     | 2001     | 0443    | 905      | 921 835,94                                                         |                                                               | 549 103,68                                                     | -                                    | -                         | 549 103,68                                                   | 78 997,35                              | 470 106,33                                                                   |                                                |
| 359 | CONTRAT REGIONAL AGGLO D'ORLEANS                            | 2005     | 0462    | 905      | 925 133,60                                                         |                                                               | 16 947 772,53                                                  | 8 911 276,40                         | -                         | 1 903 691,00                                                 | 23 955 357,93                          | 6 189 567,20                                                                 | 17 765 790,73                                  |
| 360 | CONTRATS DE PAYS                                            | 2003     | 0598    | 905      | -                                                                  |                                                               | 2 038 900,04                                                   | -                                    | -                         | 2 038 900,04                                                 | 1 013 514,21                           | 1 025 385,83                                                                 |                                                |
| 361 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS     | 2004     | 0598    | 905      | 561 000,00                                                         |                                                               | 3 949 235,40                                                   | 763 600,00                           | -                         | 431 600,00                                                   | 4 281 235,40                           | 1 016 554,46                                                                 | 3 264 680,94                                   |
| 362 | EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD                        | 2001     | 0702    | 905      | -                                                                  |                                                               | 71 010,80                                                      | -                                    | -                         | 71 010,80                                                    | 15 791,62                              | 55 219,18                                                                    |                                                |
| 363 | EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD                        | 2002     | 0702    | 905      | 111 520,00                                                         |                                                               | 408 423,94                                                     | -                                    | -                         | 408 423,94                                                   | -                                      | 408 423,94                                                                   |                                                |
| 364 | EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD                        | 2004     | 0702    | 905      | -                                                                  |                                                               | 124 800,00                                                     | -                                    | -                         | 124 800,00                                                   | -                                      | 124 800,00                                                                   |                                                |
| 365 | EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD                        | 2005     | 0702    | 905      | -                                                                  |                                                               | 67 246,68                                                      | -                                    | -                         | 67 246,68                                                    | -                                      | 67 246,68                                                                    |                                                |
| 366 | EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DU FONDS SUD                       | 2006     | 0702    | 905      | -                                                                  |                                                               | 1 048 431,10                                                   | -                                    | -                         | 1 048 431,10                                                 | 446 075,10                             | 602 356,00                                                                   |                                                |
| 367 | FONDS SUD - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS                        | 2007     | 0702    | 905      | 1 560 200,00                                                       |                                                               | 939 800,00                                                     | -                                    | -                         | 939 800,00                                                   | 134 700,00                             | 805 100,00                                                                   |                                                |
| 368 | FONDS SUD - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS                        | 2008     | 0702    | 905      |                                                                    | 2 500 000,00                                                  | -                                                              | 2 027 893,00                         | -                         | 2 027 893,00                                                 | 45 046,00                              | 1 982 847,00                                                                 |                                                |
| 369 | CONTRATS DE SITE                                            | 2004     | 0753    | 905      | 650,00                                                             |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 370 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS SANCERRE SOLOGNE                   | 2004     | 0795    | 905      | 1 150 200,00                                                       |                                                               | 4 646 926,89                                                   | 319 800,00                           | -                         | 310 640,50                                                   | 4 656 086,39                           | 1 249 536,68                                                                 | 3 406 549,71                                   |
| 371 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS DE LA BRENNE                       | 2004     | 0796    | 905      | 953 857,00                                                         |                                                               | 2 187 379,57                                                   | 270 500,00                           | -                         | 113 400,00                                                   | 2 344 479,57                           | 546 105,57                                                                   | 1 798 374,00                                   |
| 372 | CONTRATS REGIONAL DE PAYS ISSOUDUN ET CHAMPAGNE BERRICHONNE | 2004     | 0797    | 905      | 866 600,00                                                         |                                                               | 2 594 250,00                                                   | 726 200,00                           | -                         | 611 100,00                                                   | 2 709 350,00                           | 922 193,48                                                                   | 1 787 156,52                                   |

|     | Libellé de l'AP                                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 373 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN        | 2005     | 0798    | 905      | 278 200,00                                                         |                                                               | 3 233 728,80                                                   | 150 600,00                           | - 24 900,00               | 3 359 428,80                                                 | 544 035,44                             | 2 815 393,36                                                                 |                                                |
| 374 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS DU VENDOMOIS                      | 2004     | 0799    | 905      | 211 200,00                                                         |                                                               | 3 755 978,76                                                   | 155 000,00                           | - 102 000,00              | 3 808 978,76                                                 | 867 320,76                             | 2 941 658,00                                                                 |                                                |
| 375 | DISSIMULATION DES LIGNES TELEPHONIQUES                     | 1996     | 0800    | 905      | 7 618,03                                                           |                                                               | 64 814,46                                                      | -                                    | -                         | 64 814,46                                                    | -                                      | 64 814,46                                                                    |                                                |
| 376 | CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION DE BOURGES                | 2006     | 0856    | 905      | 4 017 126,00                                                       |                                                               | 10 036 433,35                                                  | 302 000,00                           | -                         | 10 338 433,35                                                | 949 514,39                             | 9 388 918,96                                                                 |                                                |
| 377 | CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION DE CHARTRES               | 2006     | 0858    | 905      | 6 115 692,00                                                       |                                                               | 4 336 954,00                                                   | 108 800,00                           | -                         | 4 445 754,00                                                 | 630 470,00                             | 3 815 284,00                                                                 |                                                |
| 378 | CRA DROUJAISE                                              | 2007     | 0859    | 905      | 2 068 720,00                                                       |                                                               | 5 981 280,00                                                   | 537 600,00                           | -                         | 6 518 880,00                                                 | -                                      | 6 518 880,00                                                                 |                                                |
| 379 | CRA DE MONTARGIS                                           | 2007     | 0860    | 905      | 2 324 500,00                                                       |                                                               | 5 857 500,00                                                   | -                                    | 405 400,00                | 5 452 100,00                                                 | 893 410,00                             | 4 558 690,00                                                                 |                                                |
| 380 | CR AGGLO ET PAYS DES CHATEAUX ET DU BLESOIS                | 2007     | 0861    | 905      | 5 510 800,00                                                       |                                                               | 4 530 150,00                                                   | 896 200,00                           | - 466 650,00              | 4 959 700,00                                                 | 1 624 919,20                           | 3 334 780,80                                                                 |                                                |
| 381 | CONVENTION DEPARTEMENTALE 18 - HEBERGEMENT DES PERS AGEES  | 2005     | 1018    | 905      | -                                                                  |                                                               | 163 000,00                                                     | -                                    | -                         | 163 000,00                                                   | -                                      | 163 000,00                                                                   |                                                |
| 382 | CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR          | 2000     | 1028    | 905      | 11 475,69                                                          |                                                               | 787 255,25                                                     | -                                    | -                         | 787 255,25                                                   | 384 996,05                             | 402 259,20                                                                   |                                                |
| 383 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE                  | 2000     | 1036    | 905      | -                                                                  |                                                               | 3 186 967,85                                                   | -                                    | -                         | 3 186 967,85                                                 | 1 467 425,30                           | 1 719 542,55                                                                 |                                                |
| 384 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE         | 2000     | 1037    | 905      | -                                                                  |                                                               | 1 430 039,10                                                   | -                                    | -                         | 1 430 039,10                                                 | -                                      | 1 430 039,10                                                                 |                                                |
| 385 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER             | 2000     | 1041    | 905      | -                                                                  |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 386 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER             | 2004     | 1041    | 905      | -                                                                  |                                                               | 21 802,29                                                      | -                                    | -                         | 21 802,29                                                    | -                                      | 21 802,29                                                                    |                                                |
| 387 | CONVENTION DEPARTEMENTALE 41 - HEBERGEMENT PERS AGEES      | 2005     | 1041    | 905      | -                                                                  |                                                               | 524 806,00                                                     | -                                    | -                         | 524 806,00                                                   | 419 844,80                             | 104 961,20                                                                   |                                                |
| 388 | CONVENTION DEPARTEMENTALE 45 - HEBERGEMENT PERS AGEES      | 2005     | 1045    | 905      | -                                                                  |                                                               | 306 894,00                                                     | -                                    | -                         | 306 894,00                                                   | 245 515,20                             | 61 378,80                                                                    |                                                |
| 389 | CRA TOURS 3 G                                              | 2008     | 1700    | 905      |                                                                    | 38 919 000,00                                                 | -                                                              | 32 475 571,00                        | -                         | 32 475 571,00                                                | -                                      | 32 475 571,00                                                                |                                                |
| 390 | PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX | 2008     | 1774    | 905      |                                                                    | 1 625 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 391 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS BERRY SAINT AMANDOUIS             | 2005     | 1800    | 905      | 2 409 069,00                                                       |                                                               | 3 775 501,29                                                   | 1 806 650,00                         | - 1 916 400,00            | 3 665 751,29                                                 | 718 453,95                             | 2 947 297,34                                                                 |                                                |
| 392 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS PERCHE                            | 2005     | 1801    | 905      | 1 263 700,00                                                       |                                                               | 3 578 139,35                                                   | 54 000,00                            | - 72 400,00               | 3 559 739,35                                                 | 707 722,14                             | 2 852 017,21                                                                 |                                                |
| 393 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS BOISCHAUT NORD                    | 2005     | 1802    | 905      | 2 769 600,00                                                       |                                                               | 2 001 915,67                                                   | 1 269 200,00                         | - 658 300,00              | 2 612 815,67                                                 | 516 761,14                             | 2 096 054,53                                                                 |                                                |
| 394 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS VAL D'AUBOIS                      | 2005     | 1803    | 905      | 713 700,00                                                         |                                                               | 2 174 328,48                                                   | 363 200,00                           | - 252 900,00              | 2 284 628,48                                                 | 1 226 474,83                           | 1 058 153,65                                                                 |                                                |
| 395 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS SOLOGNE VAL SUD                   | 2005     | 1804    | 905      | 2 481 650,00                                                       |                                                               | 1 244 602,75                                                   | 1 869 850,00                         | -                         | 3 114 452,75                                                 | 281 291,30                             | 2 833 161,45                                                                 |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                         | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|---------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 396 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS VALLEE DU CHER + ROMORANTINAIS | 2006     | 1805    | 905      | 2 159 700,00                                                       |                                                               | 5 789 374,28                                                   | 122 500,00                           | - 45 000,00               | 5 866 874,28                                                 | 1 555 345,33                           | 4 311 528,95                                                                 |                                                |
| 397 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS BEAUCHE VAL DE LOIRE           | 2006     | 1806    | 905      | 1 798 400,00                                                       |                                                               | 2 719 440,36                                                   | 283 400,00                           | - 137 700,00              | 2 865 140,36                                                 | 1 607 950,00                           | 1 257 190,36                                                                 |                                                |
| 398 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS LA CHATRE EN BERRY             | 2005     | 1807    | 905      | 936 100,00                                                         |                                                               | 4 650 208,06                                                   | 180 300,00                           | - 908 700,00              | 3 921 808,06                                                 | 1 446 845,32                           | 2 474 962,74                                                                 |                                                |
| 399 | CONTRAT REGIONAL PAYS AGGLOMERATION PAYS CASTELROUSSIN  | 2006     | 1808    | 905      | 1 586 639,00                                                       |                                                               | 11 595 088,80                                                  | 344 921,00                           | -                         | 11 940 009,80                                                | 2 482 742,52                           | 9 457 267,28                                                                 |                                                |
| 400 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS LOIRE NATURE                   | 2006     | 1809    | 905      | 1 053 300,00                                                       |                                                               | 3 615 850,00                                                   | 174 388,00                           | - 4 000,00                | 3 786 238,00                                                 | 1 130 448,12                           | 2 655 789,88                                                                 |                                                |
| 401 | CR DE PAYS GRANDE SOLOGNE                               | 2007     | 1810    | 905      | 2 014 300,00                                                       |                                                               | 3 560 700,00                                                   | 134 000,00                           | -                         | 3 694 700,00                                                 | 358 200,00                             | 3 336 500,00                                                                 |                                                |
| 402 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS GIENNOIS                       | 2006     | 1811    | 905      | 1 577 400,00                                                       |                                                               | 2 450 837,62                                                   | 780 600,00                           | - 571 000,00              | 2 660 437,62                                                 | 1 108 330,68                           | 1 552 106,94                                                                 |                                                |
| 403 | CR DE PAYS DE VIERZON                                   | 2007     | 1812    | 905      | 2 875 900,00                                                       |                                                               | 5 129 100,00                                                   | 298 300,00                           | - 205 000,00              | 5 222 400,00                                                 | 312 397,55                             | 4 910 002,45                                                                 |                                                |
| 404 | CR DE PAYS DE LA FORET D'ORLEANS                        | 2007     | 1814    | 905      | 672 900,00                                                         |                                                               | 4 375 150,00                                                   | 174 900,00                           | - 2 300,00                | 4 547 750,00                                                 | 1 290 800,00                           | 3 256 950,00                                                                 |                                                |
| 405 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS LOIRE BEAUCHE                  | 2006     | 1815    | 905      | 3 107 650,00                                                       |                                                               | 4 303 779,71                                                   | 37 200,00                            | - 259 100,00              | 4 081 879,71                                                 | 491 204,14                             | 3 590 675,57                                                                 |                                                |
| 406 | CR DE PAYS DE BOURGES                                   | 2007     | 1816    | 905      | 1 227 898,00                                                       |                                                               | 5 853 102,00                                                   | -                                    | -                         | 5 853 102,00                                                 | 1 714 680,00                           | 4 138 422,00                                                                 |                                                |
| 407 | CRP INDRE ET CHER                                       | 2007     | 1817    | 905      | 1 799 000,00                                                       |                                                               | 2 961 200,00                                                   | -                                    | -                         | 2 961 200,00                                                 | -                                      | 2 961 200,00                                                                 |                                                |
| 408 | CONTRAT REGIONAL DU PAYS LOIRE TOURAINE                 | 2006     | 1819    | 905      | 4 241 787,87                                                       |                                                               | 10 317 581,40                                                  | 381 700,00                           | - 46 400,00               | 10 652 881,40                                                | 2 209 657,90                           | 8 443 223,50                                                                 |                                                |
| 409 | CR DE PAYS TOURAINE COTE SUD                            | 2007     | 1820    | 905      | 969 800,00                                                         |                                                               | 6 307 440,00                                                   | 53 200,00                            | - 19 400,00               | 6 341 240,00                                                 | 1 210 712,75                           | 5 130 527,25                                                                 |                                                |
| 410 | CR DE PAYS DU CHINOIS                                   | 2007     | 1822    | 905      | 2 068 100,00                                                       |                                                               | 7 477 900,00                                                   | 157 438,00                           | - 13 400,00               | 7 621 938,00                                                 | 141 125,72                             | 7 480 812,28                                                                 |                                                |
| 411 | CONTRAT REGIONAL DE PAYS DUNOIS                         | 2006     | 1823    | 905      | 1 795 200,00                                                       |                                                               | 3 436 766,18                                                   | 35 900,00                            | - 37 800,00               | 3 434 866,18                                                 | 589 650,02                             | 2 845 216,16                                                                 |                                                |
| 412 | CRP BEAUCHE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G                  | 2008     | 1828    | 905      |                                                                    | 6 310 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 413 | CRP GATINAIS 3G                                         | 2008     | 1829    | 905      |                                                                    | 6 130 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 414 | CRP CHARTRAIN 3G                                        | 2008     | 1830    | 905      |                                                                    | 10 320 000,00                                                 | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 415 | CRP BEAUCHE 3G                                          | 2008     | 1831    | 905      |                                                                    | 3 690 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 416 | CRP ISSOUDUN 3G                                         | 2008     | 1833    | 905      |                                                                    | 6 010 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 417 | CRP DROUAIS 3G                                          | 2008     | 1834    | 905      |                                                                    | 4 430 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 418 | CVM ISSOUDUN                                            | 2006     | 1901    | 905      | -                                                                  |                                                               | 862 000,00                                                     | -                                    | -                         | 862 000,00                                                   | 862 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 419 | CVM LAMOTTE BEUVRON                                     | 2007     | 1902    | 905      | 268 000,00                                                         |                                                               |                                                                | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 420 | CVM DE GIEN                                             | 2007     | 1903    | 905      | 966 000,00                                                         |                                                               |                                                                | 966 000,00                           | -                         | 966 000,00                                                   | -                                      | 966 000,00                                                                   |                                                |
| 421 | CVM ARGENTON SUR CREUSE                                 | 2007     | 1904    | 905      | -                                                                  |                                                               | 162 000,00                                                     | -                                    | -                         | 162 000,00                                                   | 162 000,00                             | -                                                                            |                                                |

| Libellé de l'AP                                             | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 422 CVM LA CHÂTRE                                           | 2008     | 1922    | 905      |                                                                    | 286 500,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 423 CVM BLERE                                               | 2008     | 1923    | 905      |                                                                    | 288 300,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 424 CVM LOCHES                                              | 2008     | 1924    | 905      |                                                                    | 399 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 425 CVM CHINON                                              | 2008     | 1925    | 905      |                                                                    | 549 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 426 CVM CHATEAUDUN                                          | 2008     | 1926    | 905      |                                                                    | 916 000,00                                                    | -                                                              | 916 000,00                           | -                         | 916 000,00                                                   | -                                      | 916 000,00                                                                   | -                                              |
| 427 CVM MONTLOUIS                                           | 2008     | 1927    | 905      |                                                                    | 699 000,00                                                    | -                                                              | 699 000,00                           | -                         | 699 000,00                                                   | -                                      | 699 000,00                                                                   | -                                              |
| 428 LOGEMENTS JEUNES (CPER)                                 | 2000     | 2147    | 905      | -                                                                  |                                                               | 1 028 827,52                                                   | -                                    | -                         | 1 028 827,52                                                 | 200 000,00                             | 828 827,52                                                                   | -                                              |
| 429 MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES                 | 2000     | 2148    | 905      | -                                                                  |                                                               | 451 354,25                                                     | -                                    | -                         | 451 354,25                                                   | 193 434,00                             | 257 920,25                                                                   | -                                              |
| 430 PLAN D'URGENCE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - CPER     | 2004     | 2149    | 905      | -                                                                  |                                                               | 1 686 972,10                                                   | -                                    | -                         | 1 686 972,10                                                 | 1 176 232,70                           | 510 739,40                                                                   | -                                              |
| 431 PROGRAMME SPECIFIQUE "FRANGES FRANCIENNES" (CPER)       | 2000     | 2150    | 905      | 59 370,00                                                          |                                                               | 899 542,18                                                     | -                                    | -                         | 899 542,18                                                   | 411 541,43                             | 488 000,75                                                                   | -                                              |
| 432 GRANS PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CPER)        | 2000     | 2151    | 905      | 566 287,97                                                         |                                                               | 5 867 413,21                                                   | -                                    | -                         | 5 867 413,21                                                 | 1 066 448,00                           | 4 800 965,21                                                                 | -                                              |
| 433 FRAC TERRITOIRES (CPER)                                 | 2000     | 2152    | 905      | 285 457,00                                                         |                                                               | 363 089,89                                                     | -                                    | -                         | 363 089,89                                                   | 95 757,53                              | 267 332,36                                                                   | -                                              |
| 434 CONTRATS DE VILLE (CPER)                                | 2000     | 2153    | 905      | 14 922,48                                                          |                                                               | 3 488 934,58                                                   | -                                    | -                         | 3 488 934,58                                                 | 1 368 051,04                           | 2 120 883,54                                                                 | -                                              |
| 435 DEMOLITIONS CPER                                        | 2000     | 2154    | 905      | 357 766,13                                                         |                                                               | 260 743,09                                                     | -                                    | -                         | 260 743,09                                                   | 188 226,00                             | 72 517,09                                                                    | -                                              |
| 436 STRUCTURES D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES (CPER)         | 2000     | 2155    | 905      | -                                                                  |                                                               | 2 910 926,05                                                   | -                                    | -                         | 2 910 926,05                                                 | 1 249 656,45                           | 1 661 269,60                                                                 | -                                              |
| 437 CHER CANALISE                                           | 2000     | 2158    | 905      | -                                                                  |                                                               | 5 331,75                                                       | -                                    | -                         | 5 331,75                                                     | -                                      | 5 331,75                                                                     | -                                              |
| 438 VT - FONDS SANTE SOLIDARITE                             | 2008     | 7200    | 905      |                                                                    | 5 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 439 VT - LOGEMENT DES JEUNES                                | 2008     | 7201    | 905      |                                                                    | 730 000,00                                                    | -                                                              | 309 308,33                           | -                         | 309 308,33                                                   | -                                      | 309 308,33                                                                   | -                                              |
| 440 VT - MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES            | 2008     | 7202    | 905      |                                                                    | 400 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 441 VT - FRAC TERRITOIRES                                   | 2008     | 7203    | 905      |                                                                    | 750 000,00                                                    | -                                                              | 48 920,00                            | -                         | 48 920,00                                                    | 14 440,00                              | 34 480,00                                                                    | -                                              |
| 442 VT - PROJETS STRUCTURANTS                               | 2008     | 7204    | 905      |                                                                    | 5 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 443 VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES | 2008     | 7205    | 905      |                                                                    | 4 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 444 CG 18 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES                 | 2008     | 18003   | 905      |                                                                    | 4 750 000,00                                                  | -                                                              | 945 255,00                           | -                         | 945 255,00                                                   | 189 051,00                             | 756 204,00                                                                   | -                                              |
| 445 CG 18 - LOGEMENT                                        | 2008     | 18004   | 905      |                                                                    | 990 000,00                                                    | -                                                              | 99 689,00                            | -                         | 99 689,00                                                    | -                                      | 99 689,00                                                                    | -                                              |
| 446 CG 18 - ECO-QUARTIERS BAUDENS                           | 2008     | 18006   | 905      |                                                                    | 700 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |

|     | Libellé de l'AP                                                             | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 447 | CG 18 - MAISONS DE SOLIDARITE                                               | 2008     | 18007   | 905      |                                                                    | 450 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 448 | CG 18 - PÔLE DU CHEVAL                                                      | 2008     | 18008   | 905      |                                                                    | 1 773 000,00                                                  | -                                                              | 782 500,00                           | -                         | 782 500,00                                                   | 156 500,00                             | 626 000,00                                                                   | -                                              |
| 449 | CG 28 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES                                     | 2008     | 28003   | 905      |                                                                    | 3 330 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 450 | CG 28 - LOGEMENT                                                            | 2008     | 28004   | 905      |                                                                    | 1 500 000,00                                                  | -                                                              | 334 500,00                           | -                         | 334 500,00                                                   | -                                      | 334 500,00                                                                   | -                                              |
| 451 | CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES ÂGÉES                             | 2008     | 28005   | 905      |                                                                    | 150 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 452 | CG 28 - FONDS ZA                                                            | 2008     | 28009   | 905      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 453 | CG 36 - LOGEMENT                                                            | 2008     | 36002   | 905      |                                                                    | 750 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 454 | CG 36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES                      | 2008     | 36004   | 905      |                                                                    | 5 650 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 455 | CG 36 - MAISON DEPARTEMENTALE DU HANDICAP                                   | 2008     | 36005   | 905      |                                                                    | 425 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 456 | CG 36 - ETUDE PREALABLE LAC D'EGUZON                                        | 2008     | 36006   | 905      |                                                                    | 66 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 457 | CG 36 - FONDS IMMOBILIER ENTREPRISES ET DEVELOPPEMENT ECO CHATEAUROUX-DEOLS | 2008     | 36007   | 905      |                                                                    | 3 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 458 | CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES                                     | 2008     | 37003   | 905      |                                                                    | 400 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 459 | CG 37 - LOGEMENT                                                            | 2008     | 37004   | 905      |                                                                    | 500 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 460 | CG 37 - FONDS ZA                                                            | 2008     | 37009   | 905      |                                                                    | 2 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 461 | CG 41 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES                                     | 2008     | 41003   | 905      |                                                                    | 2 617 500,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 462 | CG 41 - LOGEMENT                                                            | 2008     | 41004   | 905      |                                                                    | 600 000,00                                                    | -                                                              | 25 000,00                            | -                         | 25 000,00                                                    | -                                      | 25 000,00                                                                    | -                                              |
| 463 | CG 41 - FONDS ZA                                                            | 2008     | 41009   | 905      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 700 000,00                           | -                         | 700 000,00                                                   | -                                      | 700 000,00                                                                   | -                                              |
| 464 | CG 41 - GIAT SALBRIS                                                        | 2008     | 41010   | 905      |                                                                    | 500 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 465 | CG 41 - PLATE FORME DU BREUIL                                               | 2008     | 41011   | 905      |                                                                    | 350 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 466 | CG 41 - FONDS ZAC DE MER "PORTES DE CHAMBORD"                               | 2008     | 41013   | 905      |                                                                    | 1 060 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 467 | CG 45 - LOGEMENT                                                            | 2008     | 45003   | 905      |                                                                    | 500 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 468 | CG 45 - HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES                                     | 2008     | 45004   | 905      |                                                                    | 1 515 000,00                                                  | -                                                              | 426 000,00                           | -                         | 426 000,00                                                   | -                                      | 426 000,00                                                                   | -                                              |
|     | <b>TOTAL</b>                                                                |          |         |          | <b>75 936 983,39</b>                                               | <b>149 835 400,00</b>                                         | <b>270 900 845,78</b>                                          | <b>80 331 261,50</b>                 | <b>- 12 335 475,00</b>    | <b>338 896 632,28</b>                                        | <b>78 635 847,75</b>                   | <b>260 260 784,53</b>                                                        | <b>3,31</b>                                    |

| Libellé de l'AP      | Année AP                                               | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|----------------------|--------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>ENVIRONNEMENT</b> |                                                        |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 469                  | DEVELOPPEMENT DURABLE : ECO-PROJETS                    | 2007    | 0656     | 907                                                                | 148,00                                                        |                                                                | 99 852,00                            | -                         | 24 125,00                                                    | 75 727,00                              | 38 250,00                                                                    | 37 477,00                                      |
| 470                  | CONTRATS DE RIVIERE ET GESTION DE L'EAU                | 1995    | 0671     | 907                                                                | 3 518,22                                                      |                                                                | 48 364,79                            | -                         | 48 364,79                                                    | -                                      | 48 364,79                                                                    |                                                |
| 471                  | CONTRATS VERTS                                         | 2003    | 0677     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 21 753,61                            | -                         | 21 753,61                                                    | 7 042,60                               | 14 711,01                                                                    |                                                |
| 472                  | CONTRATS VERTS                                         | 2004    | 0677     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 24 398,88                            | -                         | 24 398,88                                                    | 11 482,98                              | 12 915,90                                                                    |                                                |
| 473                  | CONTRATS VERTS                                         | 2005    | 0677     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 4 223,31                             | -                         | 4 223,31                                                     | -                                      | 4 223,31                                                                     |                                                |
| 474                  | CONVENTIONS VERTES                                     | 2006    | 0677     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 11 983,80                            | -                         | 11 983,80                                                    | 10 813,80                              | 1 170,00                                                                     |                                                |
| 475                  | CONVENTIONS VERTES                                     | 2007    | 0677     | 907                                                                | 29 962,00                                                     |                                                                | 29 026,50                            | -                         | 29 026,50                                                    | 23 833,71                              | 5 192,79                                                                     |                                                |
| 476                  | CONVENTIONS VERTES                                     | 2008    | 0677     | 907                                                                |                                                               | 70 000,00                                                      | -                                    | 38 542,00                 | -                                                            | 38 542,00                              | 17 238,50                                                                    | 21 303,50                                      |
| 477                  | DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES | 2000    | 0683     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 98 737,66                            | -                         | 98 737,66                                                    | -                                      | 98 737,66                                                                    |                                                |
| 478                  | DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES | 2001    | 0683     | 907                                                                | 115 791,20                                                    |                                                                | 56 576,97                            | -                         | 56 576,97                                                    | -                                      | 56 576,97                                                                    |                                                |
| 479                  | DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES | 2004    | 0683     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 77 360,42                            | -                         | 77 360,42                                                    | 31 211,00                              | 46 149,42                                                                    |                                                |
| 480                  | CONTRATS DE BASSIN : AGENCES DE L'EAU                  | 2000    | 0761     | 907                                                                | 9 152 494,90                                                  | 9 130 000,00                                                   | 2 938 021,33                         | -                         | 2 938 021,33                                                 | 89 384,74                              | 2 848 636,59                                                                 |                                                |
| 481                  | GESTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS - ADEME          | 2000    | 0767     | 907                                                                | 731 266,88                                                    |                                                                | 1 927 719,04                         | 18 480,00                 | 165 681,00                                                   | 1 780 518,04                           | 928 150,35                                                                   | 852 367,69                                     |
| 482                  | FONDS D'INDEMNISATION POUR LES CRUES DE 2003           | 2004    | 0768     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 19 538,22                            | -                         | 19 538,22                                                    | -                                      | 19 538,22                                                                    |                                                |
| 483                  | DECHETS                                                | 2000    | 0772     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 75 018,41                            | -                         | 75 018,41                                                    | -                                      | 75 018,41                                                                    |                                                |
| 484                  | QUALITE DE L'AIR                                       | 2000    | 0773     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 3 144,14                             | -                         | 3 144,14                                                     | -                                      | 3 144,14                                                                     |                                                |
| 485                  | SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR                    | 2007    | 0773     | 907                                                                | 30 000,00                                                     |                                                                | 100 000,00                           | -                         | 100 000,00                                                   | 100 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 486                  | RESERVES NATURELLES REGIONALES                         | 2008    | 1101     | 907                                                                |                                                               | 54 000,00                                                      | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 487                  | BOISCHAUT SUD                                          | 2008    | 1102     | 907                                                                |                                                               | 20 000,00                                                      | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 488                  | UN ARBRE, UN LYCEEN (CPER)                             | 2000    | 2047     | 907                                                                | 142 959,13                                                    |                                                                | 92 323,09                            | -                         | 92 323,09                                                    | 10 980,00                              | 81 343,09                                                                    |                                                |
| 489                  | SENSIBILISATION : ECOPOLE (CPER)                       | 2000    | 2049     | 907                                                                | -                                                             |                                                                | 32 565,20                            | -                         | 32 565,20                                                    | -                                      | 32 565,20                                                                    |                                                |
| 490                  | CONTRATS DE BASSINS (CPER)                             | 2000    | 2050     | 907                                                                | 28 394,46                                                     |                                                                | 118 394,67                           | -                         | 118 394,67                                                   | 19 608,81                              | 98 785,86                                                                    |                                                |
| 491                  | PARCS NATURELS REGIONAUX (CPER)                        | 2000    | 2052     | 907                                                                | 163 728,90                                                    |                                                                | 140 404,20                           | -                         | 140 404,20                                                   | -                                      | 140 404,20                                                                   |                                                |
| 492                  | CONSERVATOIRE ET ESPACES REMARQUABLES (CPER)           | 2000    | 2053     | 907                                                                | 160 272,18                                                    |                                                                | 82 792,03                            | -                         | 82 792,03                                                    | 52 206,87                              | 30 585,16                                                                    |                                                |
| 493                  | CONTRATS VERTS (CPER)                                  | 2000    | 2054     | 907                                                                | 50 444,09                                                     |                                                                | 38 640,51                            | -                         | 38 640,51                                                    | -                                      | 38 640,51                                                                    |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                    | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|----------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 494 | SECURITE DES POPULATIONS (CPER)                    | 2000     | 2160    | 907      | 107 870,58                                                         |                                                               | 3 525 608,19                                                   | -                                    | -                         | 3 525 608,19                                                 | 1 377 980,00                           | 2 147 628,19                                                                 |                                                |
| 495 | MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LIGERIE (CPER)        | 2000     | 2161    | 907      | 28 401,50                                                          |                                                               | 1 385 903,70                                                   | -                                    | -                         | 1 385 903,70                                                 | 272 727,79                             | 1 113 175,91                                                                 |                                                |
| 496 | MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LIGERIE               | 2007     | 4054    | 907      | 145 346,00                                                         |                                                               | 100 447,03                                                     | -                                    | -                         | 100 447,03                                                   | 16 939,47                              | 83 507,56                                                                    |                                                |
| 497 | GESTION DU PATRIMOINE NATUREL                      | 2007     | 4056    | 907      | 10 000,00                                                          |                                                               | 20 000,00                                                      | -                                    | -                         | 20 000,00                                                    | 10 000,00                              | 10 000,00                                                                    |                                                |
| 498 | GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES                  | 2007     | 7300    | 907      | 36 497,00                                                          |                                                               | 1 653 997,00                                                   | -                                    | -                         | 1 653 997,00                                                 | 838 847,00                             | 815 150,00                                                                   |                                                |
| 499 | GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES                  | 2008     | 7300    | 907      |                                                                    | 1 557 000,00                                                  | -                                                              | 1 555 938,54                         | -                         | 1 555 938,54                                                 | 60 840,00                              | 1 495 098,54                                                                 |                                                |
| 500 | GP - ADEME BATIMENTS DURABLES                      | 2007     | 7301    | 907      | 289 174,00                                                         |                                                               | 85 826,00                                                      | -                                    | 38 326,00                 | 47 500,00                                                    | 36 900,00                              | 10 600,00                                                                    |                                                |
| 501 | GP - ADEME BATIMENTS DURABLES                      | 2008     | 7301    | 907      |                                                                    | 535 000,00                                                    | -                                                              | 85 000,00                            | -                         | 85 000,00                                                    | 75 000,00                              | 10 000,00                                                                    |                                                |
| 502 | GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE                 | 2007     | 7302    | 907      | 33 763,26                                                          |                                                               | 223 304,74                                                     | -                                    | -                         | 223 304,74                                                   | 138 880,13                             | 84 424,61                                                                    |                                                |
| 503 | GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE                 | 2008     | 7302    | 907      |                                                                    | 93 000,00                                                     | -                                                              | 90 745,38                            | -                         | 90 745,38                                                    | 17 210,90                              | 73 534,48                                                                    |                                                |
| 504 | VT - ACQUISITION VEHICULE AMENAGE                  | 2007     | 7303    | 907      | 9 190,60                                                           |                                                               | 110 809,40                                                     | -                                    | -                         | 110 809,40                                                   | 110 809,40                             | -                                                                            |                                                |
| 505 | VT - ADEME MAITRISE DES DEPLACEMENTS               | 2008     | 7304    | 907      |                                                                    | 141 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 506 | VT - ADEME - LIG'AIR                               | 2008     | 7305    | 907      |                                                                    | 100 000,00                                                    | -                                                              | 100 000,00                           | -                         | 100 000,00                                                   | 100 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 507 | VT - AGENCE EAU - APPELS A PROJETS ECONOMIE D'EAU  | 2008     | 7307    | 907      |                                                                    | 600 000,00                                                    | -                                                              | 415 688,00                           | -                         | 415 688,00                                                   | 8 473,05                               | 407 214,95                                                                   |                                                |
| 508 | VT - CONTRAT DE BASSIN DE LA CISSE                 | 2008     | 7308    | 907      |                                                                    | 1 310 000,00                                                  | -                                                              | 20 730,00                            | -                         | 20 730,00                                                    | -                                      | 20 730,00                                                                    |                                                |
| 509 | VT CONTRAT DE BASSIN DU BEUVRON                    | 2008     | 7309    | 907      |                                                                    | 1 040 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 510 | VT - CONTRAT EAU CENTRE                            | 2008     | 7310    | 907      |                                                                    | 570 000,00                                                    | -                                                              | 367 951,00                           | -                         | 367 951,00                                                   | -                                      | 367 951,00                                                                   |                                                |
| 511 | PNR BRENNNE                                        | 2007     | 7320    | 907      | 319 840,00                                                         |                                                               | 72 084,50                                                      | 106 610,00                           | -                         | 178 694,50                                                   | 35 808,00                              | 142 886,50                                                                   |                                                |
| 512 | PNR LAT                                            | 2007     | 7321    | 907      | 238 037,00                                                         |                                                               | 29 063,00                                                      | 74 832,50                            | -                         | 103 895,50                                                   | 53 575,14                              | 50 320,36                                                                    |                                                |
| 513 | PNR PERCHE                                         | 2007     | 7322    | 907      | 191 277,00                                                         |                                                               | 23 905,50                                                      | 63 905,00                            | -                         | 87 810,50                                                    | 9 882,93                               | 77 927,57                                                                    |                                                |
| 514 | CPNRC                                              | 2007     | 7323    | 907      | 283 335,00                                                         |                                                               | 31 707,50                                                      | 53 460,00                            | -                         | 85 167,50                                                    | 25 798,50                              | 59 369,00                                                                    |                                                |
| 515 | CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE - PROG 2008 | 2008     | 7900    | 907      |                                                                    | 3 173 000,00                                                  | -                                                              | 3 172 760,00                         | -                         | 3 172 760,00                                                 | 317 276,00                             | 2 855 484,00                                                                 |                                                |
| 516 | CPIER - CPNRC                                      | 2008     | 7901    | 907      |                                                                    | 450 000,00                                                    | -                                                              | 100 118,00                           | -                         | 100 118,00                                                   | 48 493,00                              | 51 625,00                                                                    |                                                |
| 517 | CPIER - BATELLERIE DE LOIRE                        | 2008     | 7902    | 907      |                                                                    | 100 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 518 | CPIER - MAISONS DE LOIRE                           | 2008     | 7903    | 907      |                                                                    | 586 000,00                                                    | -                                                              | 16 094,00                            | -                         | 16 094,00                                                    | 8 487,00                               | 7 607,00                                                                     |                                                |
| 519 | CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS : LA BOUILLIE   | 2008     | 7905    | 907      |                                                                    | 60 000,00                                                     | -                                                              | 19 857,00                            | -                         | 19 857,00                                                    | 15 367,35                              | 4 489,65                                                                     |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                                         | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 520 | CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS : ENTREPRISES                        | 2008     | 7907    | 907      |                                                                    | 1 725 000,00                                                  | -                                                              | 287 500,00                           | -                         | 287 500,00                                                   | 215 625,00                             | 71 875,00                                                                    |                                                |
| 521 | CG 28 - CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ANIMATION CLASSE NATURE ET PATRIMOINE | 2008     | 28010   | 907      |                                                                    | 260 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 522 | CG 37 - CENTRE D'INTERPRETATION VALLEES HUMIDES BREHEMONT               | 2008     | 37016   | 907      |                                                                    | 378 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 523 | CG 45 - ARBORETUM DES BARRES                                            | 2008     | 45005   | 907      |                                                                    | 166 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                                            |          |         |          | <b>12 301 711,90</b>                                               | <b>3 858 000,00</b>                                           | <b>13 303 495,34</b>                                           | <b>6 588 211,42</b>                  | <b>- 228 132,00</b>       | <b>19 663 574,76</b>                                         | <b>5 135 124,02</b>                    | <b>14 528 450,74</b>                                                         | <b>2,83</b>                                    |

### TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

|     |                                                          |      |      |     |            |              |               |              |   |               |              |              |  |
|-----|----------------------------------------------------------|------|------|-----|------------|--------------|---------------|--------------|---|---------------|--------------|--------------|--|
| 524 | ROUTES NATIONALES                                        | 1994 | 0400 | 908 | 162 183,50 |              | 8 644,77      | -            | - | 8 644,77      | -            | 8 644,77     |  |
| 525 | POLE D'ECHANGE INTERMODAL DE LA GARE D'ORLEANS           | 2000 | 0421 | 908 | 90 264,70  |              | 427 000,00    | -            | - | 427 000,00    | 427 000,00   | -            |  |
| 526 | ROUTES DEPARTEMENTALES : SCHEMA REGIONAL ROUTIER         | 1999 | 0500 | 908 | -          |              | 53 396,65     | -            | - | 53 396,65     | -            | 53 396,65    |  |
| 527 | BOULEVARD DE LA CHOISILLE A TOURS                        | 2000 | 0518 | 908 | 391,90     |              | 14 415 000,00 | -            | - | 14 415 000,00 | 7 000 000,00 | 7 415 000,00 |  |
| 528 | ROCADE NORD DE BOURGES : RD 151 / RD 940                 | 2000 | 0519 | 908 | -          |              | 24 772,97     | 3 308 143,67 | - | 3 332 916,64  | 1 660 000,00 | 1 672 916,64 |  |
| 529 | ROCADE NORD OUEST DE BOURGES                             | 2005 | 0519 | 908 | -          |              | 1 147 140,00  | -            | - | 1 147 140,00  | -            | 1 147 140,00 |  |
| 530 | BOULEVARD PERIPHERIQUE NORD DE TOURS                     | 2005 | 0567 | 908 | -          |              | 0,40          | -            | - | 0,40          | -            | 0,40         |  |
| 531 | INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES                             | 1995 | 0600 | 908 | -          |              | 16 661,20     | -            | - | 16 661,20     | -            | 16 661,20    |  |
| 532 | ETUDES                                                   | 1998 | 0601 | 908 | -          |              | 725,19        | -            | - | 725,19        | -            | 725,19       |  |
| 533 | ETUDES                                                   | 1999 | 0601 | 908 | -          |              | 68 602,06     | -            | - | 68 602,06     | -            | 68 602,06    |  |
| 534 | ETUDES                                                   | 2001 | 0601 | 908 | -          |              | 5 466,97      | -            | - | 5 466,97      | -            | 5 466,97     |  |
| 535 | ETUDES                                                   | 2002 | 0601 | 908 | -          |              | 5 472,20      | -            | - | 5 472,20      | -            | 5 472,20     |  |
| 536 | ETUDES                                                   | 2003 | 0601 | 908 | -          |              | 8 466,24      | -            | - | 8 466,24      | -            | 8 466,24     |  |
| 537 | TRANSPORTS ROUTIERS                                      | 2001 | 0602 | 908 | -          |              | -             | -            | - | -             | -            | -            |  |
| 538 | EXPERIMENTATION DU TRANSFERT DE COMPETENCES FERROVIAIRES | 1997 | 0607 | 908 | 71 620,72  | 3 500 000,00 | 290 110,48    | 3 505 940,72 | - | 3 796 051,20  | 3 505 940,72 | 290 110,48   |  |
| 539 | PROGRAMME DE RENOVATION DES GARES ANNEE 2000             | 2000 | 0608 | 908 | 503 081,75 |              | -             | -            | - | -             | -            | -            |  |
| 540 | GARES REGIONALES                                         | 2001 | 0608 | 908 | 40 025,30  |              | 1 075 390,38  | -            | - | 1 075 390,38  | -            | 1 075 390,38 |  |
| 541 | AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES                         | 1998 | 0609 | 908 | 58 418,91  |              | 845 944,75    | -            | - | 845 944,75    | 203 358,62   | 642 586,13   |  |

|     | Libellé de l'AP                                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 542 | AMELIORATION DU MATERIEL ROULANT                           | 1999     | 0698    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 1 998 383,75                                                   | -                                    | -                         | 1 998 383,75                                                 | -                                      | 1 998 383,75                                                                 |                                                |
| 543 | AUTOMOTEURS A GRANDE CAPACITE                              | 2002     | 0698    | 908      | 633 905,00                                                         | -                                                             | 847 095,00                                                     | -                                    | -                         | 847 095,00                                                   | 722 740,00                             | 124 355,00                                                                   |                                                |
| 544 | ACQUISITION DE TROIS ZGC                                   | 2006     | 0698    | 908      | 2 212 586,00                                                       | -                                                             | 9 987 414,00                                                   | -                                    | -                         | 9 987 414,00                                                 | 5 550 000,00                           | 4 437 414,00                                                                 |                                                |
| 545 | AMENAGEMENTS, GARES, QUAIS ET POINTS D'ARRETS TER CENTRE   | 2005     | 0819    | 908      | 359 000,00                                                         | -                                                             | 927 060,00                                                     | -                                    | 271 000,00                | 656 060,00                                                   | 717 360,00                             | 61 300,00                                                                    |                                                |
| 546 | AMENAGEMENT DES QUAIS ET GARES                             | 2006     | 0819    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 1 714 221,34                                                   | -                                    | -                         | 1 714 221,34                                                 | 930 586,66                             | 783 634,68                                                                   |                                                |
| 547 | AMENAGEMENT DES QUAIS ET GARES                             | 2007     | 0819    | 908      | 268,75                                                             | -                                                             | 2 012 648,62                                                   | -                                    | -                         | 2 012 648,62                                                 | 589 645,32                             | 1 423 003,30                                                                 |                                                |
| 548 | LIGNE FERROVIAIRE POLT (PARIS ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE)    | 2001     | 0820    | 908      | 28 401 390,17                                                      | -                                                             | 673 998,88                                                     | -                                    | -                         | 673 998,88                                                   | -                                      | 673 998,88                                                                   |                                                |
| 549 | BARREAU MASSY-VALENTON                                     | 2004     | 0901    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 3 516 000,00                                                   | -                                    | -                         | 3 516 000,00                                                 | -                                      | 3 516 000,00                                                                 |                                                |
| 550 | LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE               | 2004     | 0903    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 161 000,00                                                     | -                                    | -                         | 161 000,00                                                   | -                                      | 161 000,00                                                                   |                                                |
| 551 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CHER                     | 2000     | 1018    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 11 877 000,00                                                  | -                                    | -                         | 11 877 000,00                                                | 2 200 000,00                           | 9 677 000,00                                                                 |                                                |
| 552 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'EURE ET LOIR           | 2000     | 1028    | 908      | 4 963,41                                                           | -                                                             | 10 742 036,30                                                  | -                                    | -                         | 10 742 036,30                                                | 1 700 000,00                           | 9 042 036,30                                                                 |                                                |
| 553 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE                  | 2000     | 1036    | 908      | 4 025,03                                                           | -                                                             | 1 914 965,47                                                   | -                                    | -                         | 1 914 965,47                                                 | 1 687 000,00                           | 227 965,47                                                                   |                                                |
| 554 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE         | 2000     | 1037    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 1 010 508,28                                                   | -                                    | -                         | 1 010 508,28                                                 | -                                      | 1 010 508,28                                                                 |                                                |
| 555 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER             | 2000     | 1041    | 908      | 927,89                                                             | -                                                             | 6 371 126,97                                                   | -                                    | -                         | 6 371 126,97                                                 | 2 390 000,00                           | 3 981 126,97                                                                 |                                                |
| 556 | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET                   | 2000     | 1045    | 908      | 3 461 703,00                                                       | -                                                             | 14 104 747,22                                                  | 3 462 000,00                         | -                         | 17 566 747,22                                                | 5 460 000,00                           | 12 106 747,22                                                                |                                                |
| 557 | SUPPRESSION PASSAGE A NIVEAU NEUILLE PONT PIERRE           | 2008     | 1087    | 908      | -                                                                  | 900 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 558 | MODERNISATION DE LA LIGNE LE BLANC - ARGENT                | 2008     | 1090    | 908      | -                                                                  | 4 150 000,00                                                  | -                                                              | 4 150 000,00                         | -                         | 4 150 000,00                                                 | 1 060 000,00                           | 3 090 000,00                                                                 |                                                |
| 559 | GARE DE TOURS (ABRIS A VELO)                               | 2008     | 1092    | 908      | -                                                                  | 30 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 560 | AMENAGEMENT DES QUAIS ET GARES                             | 2008     | 1093    | 908      | -                                                                  | 1 500 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 561 | BILLETIQUE INVESTISSEMENT                                  | 2008     | 1094    | 908      | -                                                                  | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 995 500,00                           | -                         | 995 500,00                                                   | 323 250,00                             | 672 250,00                                                                   |                                                |
| 562 | INFORMATION DES VOYAGEURS INFO TER                         | 2008     | 1095    | 908      | -                                                                  | 100 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 563 | ESPACE TER : MONTPARNASSE                                  | 2008     | 1098    | 908      | -                                                                  | 60 000,00                                                     | -                                                              | 60 000,00                            | -                         | 60 000,00                                                    | 60 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 564 | CONVENTION DEPARTEMENT LOIRET : AERODROME ST-DENIS-L'HOTEL | 2000     | 1145    | 908      | -                                                                  | -                                                             | 243 918,43                                                     | -                                    | -                         | 243 918,43                                                   | 243 918,43                             | -                                                                            |                                                |
| 565 | RN TRANSFEREES CHER                                        | 2008     | 1318    | 908      | -                                                                  | 5 466 000,00                                                  | -                                                              | 5 466 000,00                         | -                         | 5 466 000,00                                                 | 750 000,00                             | 4 716 000,00                                                                 |                                                |
| 566 | RN TRANSFEREES Eure et Loir                                | 2008     | 1328    | 908      | -                                                                  | 1 258 000,00                                                  | -                                                              | 1 258 000,00                         | -                         | 1 258 000,00                                                 | 300 000,00                             | 958 000,00                                                                   |                                                |
| 567 | RN TRANSFEREES INDRE                                       | 2008     | 1336    | 908      | -                                                                  | 6 064 000,00                                                  | -                                                              | 6 064 000,00                         | -                         | 6 064 000,00                                                 | 2 953 000,00                           | 3 111 000,00                                                                 |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                                   | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|-------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 568 | RN TRANSFEREES INDRE ET LOIRE                                     | 2008     | 1337    | 908      |                                                                    | 550 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 569 | RN TRANSFEREES LOIR ET CHER                                       | 2008     | 1341    | 908      |                                                                    | 1 034 000,00                                                  | -                                                              | 1 034 000,00                         | -                         | 1 034 000,00                                                 | 500 000,00                             | 534 000,00                                                                   |                                                |
| 570 | RN TRANSFEREES LOIRET                                             | 2008     | 1345    | 908      |                                                                    | 3 931 000,00                                                  | -                                                              | 3 931 000,00                         | -                         | 3 931 000,00                                                 | 1 000 000,00                           | 2 931 000,00                                                                 |                                                |
| 571 | ECHANGE DE MATERIEL AVEC LA BOURGOGNE                             | 2008     | 1607    |          |                                                                    | 4 210 000,00                                                  | -                                                              | 4 053 416,40                         | -                         | 4 053 416,40                                                 | 2 100 000,00                           | 1 953 416,40                                                                 |                                                |
| 572 | SECURITE ROUTIERE (CPER)                                          | 2000     | 2130    | 908      | 236 694,86                                                         |                                                               | 577 422,58                                                     | -                                    | 367 871,53                | 209 551,05                                                   | -                                      | 209 551,05                                                                   |                                                |
| 573 | ETUDES (CPER)                                                     | 2000     | 2131    | 908      | 408 852,86                                                         |                                                               | 503 008,17                                                     | -                                    | 363 428,08                | 139 580,09                                                   | -                                      | 139 580,09                                                                   |                                                |
| 574 | AMENAGEMENTS ROUTIERS (CPER)                                      | 2000     | 2132    | 908      | 891 019,62                                                         | 18 303 000,00                                                 | 31 282 406,75                                                  | 1 367 000,00                         | 18 222 619,12             | 14 426 787,63                                                | 3 136 392,25                           | 11 290 395,38                                                                |                                                |
| 575 | CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL (CPER)                              | 2001     | 2133    | 908      | -                                                                  |                                                               | 2 882 594,00                                                   | -                                    | -                         | 2 882 594,00                                                 | 4 001,00                               | 2 878 593,00                                                                 |                                                |
| 576 | INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES (CPER)                               | 2000     | 2140    | 908      | -                                                                  |                                                               | 3 850 303,03                                                   | -                                    | -                         | 3 850 303,03                                                 | -                                      | 3 850 303,03                                                                 |                                                |
| 577 | CREATION D'UNE 4ème VOIE TOURY CERCOTTES (CPER)                   | 2000     | 2141    | 908      | -                                                                  |                                                               | 361 756,80                                                     | -                                    | -                         | 361 756,80                                                   | -                                      | 361 756,80                                                                   |                                                |
| 578 | INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES - TOURS SAINCAIZE (CPER)             | 2000     | 2142    | 908      | 78 688,63                                                          |                                                               | 7 226 685,57                                                   | -                                    | -                         | 7 226 685,57                                                 | 3 946 279,04                           | 3 280 406,53                                                                 |                                                |
| 579 | GRAND PROJET TOURS SAINCAIZE (HORS CPER)                          | 2005     | 2142    | 908      | -                                                                  |                                                               | 1 529 705,99                                                   | -                                    | -                         | 1 529 705,99                                                 | 1 529 705,99                           | -                                                                            |                                                |
| 580 | INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES CHARTRES ORLEANS (CPER)              | 2000     | 2143    | 908      | 23 911 866,36                                                      |                                                               | 2 196 137,86                                                   | -                                    | -                         | 2 196 137,86                                                 | 1 311 600,00                           | 884 537,86                                                                   |                                                |
| 581 | GP - MODERNISATION DE LA VOIE CHATEAUDUN-LA MEMBROLLE : ETUDE AVP | 2008     | 7401    | 908      |                                                                    | 1 600 000,00                                                  | -                                                              | 86 021,00                            | -                         | 86 021,00                                                    | 81 721,00                              | 4 300,00                                                                     |                                                |
| 582 | GP - COMMANDE CENTRALISEE TOURS-CHINON                            | 2008     | 7402    | 908      |                                                                    | 13 000 000,00                                                 | -                                                              | 11 977 934,00                        | -                         | 11 977 934,00                                                | 2 800 000,00                           | 9 177 934,00                                                                 |                                                |
| 583 | GP - ETUDES URBAINES                                              | 2008     | 7403    | 908      |                                                                    | 1 120 000,00                                                  | -                                                              | 750 000,00                           | -                         | 750 000,00                                                   | 500 000,00                             | 250 000,00                                                                   |                                                |
| 584 | GP - ACQUISITIONS FONCIERES BOURGES-SAINCAIZE                     | 2008     | 7405    | 908      |                                                                    | 130 000,00                                                    | -                                                              | 130 000,00                           | -                         | 130 000,00                                                   | 130 000,00                             | -                                                                            |                                                |
| 585 | CG 37 - VALIDEURS BILLETIQUE, POTEAUX D'ARRÊT, ABRIS BUS          | 2008     | 37010   | 908      |                                                                    | 150 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                                      |          |         |          | <b>61 531 878,36</b>                                               | <b>31 450 000,00</b>                                          | <b>136 904 939,27</b>                                          | <b>51 598 955,79</b>                 | <b>- 19 224 918,73</b>    | <b>169 278 976,33</b>                                        | <b>57 473 499,03</b>                   | <b>111 805 477,30</b>                                                        | <b>1,95</b>                                    |

| Libellé de l'AP              | Année AP                                                | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|------------------------------|---------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>ECONOMIE - INNOVATION</b> |                                                         |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 586                          | ADAPTATION DES OUTILS DE PRODUCTION                     | 1995    | 0101     | 909                                                                | -                                                             | 671 831,05                                                     | -                                    | -                         | 671 831,05                                                   | -                                      | 671 831,05                                                                   | -                                              |
| 587                          | ADAPTATION DES OUTILS DE PRODUCTION                     | 1998    | 0103     | 909                                                                | -                                                             | 61 637,74                                                      | -                                    | -                         | 61 637,74                                                    | -                                      | 61 637,74                                                                    | -                                              |
| 588                          | APPUI AUX DEMARCHES QUALITE                             | 1997    | 0104     | 909                                                                | -                                                             | 35 965,49                                                      | -                                    | -                         | 35 965,49                                                    | -                                      | 35 965,49                                                                    | -                                              |
| 589                          | APPUI AUX DEMARCHES DE QUALITE                          | 1998    | 0104     | 909                                                                | -                                                             | 25 749,93                                                      | -                                    | -                         | 25 749,93                                                    | -                                      | 25 749,93                                                                    | -                                              |
| 590                          | STATIONS AGRONOMIQUES                                   | 1998    | 0117     | 909                                                                | -                                                             | 12 920,21                                                      | -                                    | -                         | 12 920,21                                                    | -                                      | 12 920,21                                                                    | -                                              |
| 591                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION (FERI)         | 2000    | 0125     | 909                                                                | -                                                             | 422 251,15                                                     | -                                    | -                         | 422 251,15                                                   | -                                      | 422 251,15                                                                   | -                                              |
| 592                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION (FERI)         | 2001    | 0125     | 909                                                                | 91 400,00                                                     | 548 736,19                                                     | -                                    | 91 400,00                 | 457 336,19                                                   | -                                      | 457 336,19                                                                   | -                                              |
| 593                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION (FERI)         | 2003    | 0125     | 909                                                                | 68 750,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 594                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION                | 2004    | 0125     | 909                                                                | -                                                             | 15 000,00                                                      | -                                    | -                         | 15 000,00                                                    | -                                      | 15 000,00                                                                    | -                                              |
| 595                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION                | 2005    | 0125     | 909                                                                | -                                                             | 105 000,00                                                     | -                                    | -                         | 105 000,00                                                   | 87 000,00                              | 18 000,00                                                                    | -                                              |
| 596                          | FONDS ECONOMIQUE REGIONAL D'INTERVENTION                | 2006    | 0125     | 909                                                                | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 597                          | PRE-PRCE : PRIME APRES GRANDS CHANTIERS                 | 1992    | 0127     | 909                                                                | -                                                             | 77 653,75                                                      | -                                    | -                         | 77 653,75                                                    | -                                      | 77 653,75                                                                    | -                                              |
| 598                          | CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI : SECTEUR MARCHAND | 1999    | 0127     | 909                                                                | -                                                             | 235 413,20                                                     | -                                    | -                         | 235 413,20                                                   | -                                      | 235 413,20                                                                   | -                                              |
| 599                          | CONTRAT DE DEVELOPPEMENT A L'EMPLOI (CDE)               | 2000    | 0127     | 909                                                                | -                                                             | 241 275,21                                                     | -                                    | -                         | 241 275,21                                                   | -                                      | 241 275,21                                                                   | -                                              |
| 600                          | CONTRAT DE DEVELOPPEMENT A L'EMPLOI (CDE)               | 2001    | 0127     | 909                                                                | -                                                             | 1 138 777,41                                                   | -                                    | -                         | 1 138 777,41                                                 | -                                      | 1 138 777,41                                                                 | -                                              |
| 601                          | FONDS REGIONAL D'AIDE AU CONSEIL                        | 1994    | 0128     | 909                                                                | 11 113,53                                                     | 824 630,96                                                     | -                                    | -                         | 824 630,96                                                   | -                                      | 824 630,96                                                                   | -                                              |
| 602                          | FONDS DE DEVELOPPEMENT DES PMI                          | 1994    | 0130     | 909                                                                | -                                                             | 675 006,74                                                     | -                                    | -                         | 675 006,74                                                   | -                                      | 675 006,74                                                                   | -                                              |
| 603                          | PROCEDURE ATOUT                                         | 1994    | 0138     | 909                                                                | -                                                             | 277 047,60                                                     | -                                    | -                         | 277 047,60                                                   | -                                      | 277 047,60                                                                   | -                                              |
| 604                          | AIDE REGIONALE A L'INNOVATION                           | 1999    | 0149     | 909                                                                | -                                                             | 45 399,31                                                      | -                                    | -                         | 45 399,31                                                    | -                                      | 45 399,31                                                                    | -                                              |
| 605                          | AIDE REGIONALE A L'INNOVATION (ARI)                     | 2000    | 0149     | 909                                                                | -                                                             | 755 710,70                                                     | -                                    | -                         | 755 710,70                                                   | 50 923,25                              | 704 787,45                                                                   | -                                              |
| 606                          | LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS                             | 2003    | 0452     | 909                                                                | 2 540,00                                                      | 1 940,00                                                       | -                                    | -                         | 1 940,00                                                     | -                                      | 1 940,00                                                                     | -                                              |
| 607                          | LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS                             | 2004    | 0452     | 909                                                                | -                                                             | 939,86                                                         | -                                    | 856,89                    | 82,97                                                        | -                                      | 82,97                                                                        | -                                              |
| 608                          | LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS                             | 2005    | 0452     | 909                                                                | 2 500,00                                                      | 2 199,99                                                       | -                                    | -                         | 2 199,99                                                     | -                                      | 2 199,99                                                                     | -                                              |
| 609                          | LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS                             | 2006    | 0452     | 909                                                                | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 610                          | ACCES AUX SAVOIRS DE BASE                               | 2007    | 0452     | 909                                                                | -                                                             | 10 700,00                                                      | -                                    | -                         | 10 700,00                                                    | 5 900,00                               | 4 800,00                                                                     | -                                              |
| 611                          | ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOIS JEUNES                       | 1999    | 0591     | 909                                                                | -                                                             | 10 936,03                                                      | -                                    | -                         | 10 936,03                                                    | -                                      | 10 936,03                                                                    | -                                              |
| 612                          | ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOIS JEUNES                       | 2001    | 0591     | 909                                                                | -                                                             | 13 543,55                                                      | -                                    | -                         | 13 543,55                                                    | -                                      | 13 543,55                                                                    | -                                              |

|     | Libellé de l'AP                                   | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|---------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 613 | ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOIS JEUNES                 | 2002     | 0591    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 2 371,37                                                       | -                                    | -                         | 2 371,37                                                     | -                                      | 2 371,37                                                                     |                                                |
| 614 | CONTRAT APPORT ASSOCIATIF                         | 2004     | 0595    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 615 | CONTRAT APPORT ASSOCIATIF                         | 2005     | 0595    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 616 | CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF                       | 2006     | 0595    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 40 000,00                                                      | -                                    | -                         | 40 000,00                                                    | -                                      | 40 000,00                                                                    |                                                |
| 617 | CONTRAT ASSOCIATIF REGIONAL                       | 2003     | 0596    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 3 393,88                                                       | -                                    | -                         | 3 393,88                                                     | -                                      | 3 393,88                                                                     |                                                |
| 618 | CONTRAT ASSOCIATIF REGIONAL                       | 2004     | 0596    | 909      | 7 406,98                                                           | -                                                             | 24 370,69                                                      | -                                    | 7 406,98                  | 16 963,71                                                    | 8 184,95                               | 8 778,76                                                                     |                                                |
| 619 | EMPLOIS DE PROXIMITE                              | 2002     | 0610    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 6 262,00                                                       | -                                    | -                         | 6 262,00                                                     | -                                      | 6 262,00                                                                     |                                                |
| 620 | CONTRATS LOCAUX D'OBJECTIFS                       | 1998     | 0659    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 31 357,01                                                      | -                                    | -                         | 31 357,01                                                    | -                                      | 31 357,01                                                                    |                                                |
| 621 | AIDE AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES             | 1995     | 0670    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 297 028,64                                                     | -                                    | -                         | 297 028,64                                                   | -                                      | 297 028,64                                                                   |                                                |
| 622 | AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT (PRE)      | 2003     | 0701    | 909      | 121 600,00                                                         | -                                                             | 590 000,00                                                     | -                                    | 92 800,00                 | 497 200,00                                                   | -                                      | 497 200,00                                                                   |                                                |
| 623 | AIDE LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT (PRE)        | 2004     | 0701    | 909      | 112 800,00                                                         | -                                                             | 223 000,00                                                     | -                                    | 28 000,00                 | 195 000,00                                                   | 14 800,00                              | 180 200,00                                                                   |                                                |
| 624 | PRIME REGIONALE A L'EMPLOI - SUD                  | 2005     | 0701    | 909      | 68 000,00                                                          | -                                                             | 721 000,00                                                     | -                                    | 55 200,00                 | 665 800,00                                                   | 87 000,00                              | 578 800,00                                                                   |                                                |
| 625 | FONDS DE GARANTIE (INDUSTRIE)                     | 2007     | 0704    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 626 | FONDS REGIONAL DE GARANTIE                        | 2008     | 0704    | 909      | -                                                                  | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 1 000 000,00                         | -                         | 1 000 000,00                                                 | 1 000 000,00                           | -                                                                            |                                                |
| 627 | CENTRECO EQUIPEMENT                               | 2007     | 0719    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 1 736,36                                                       | -                                    | -                         | 1 736,36                                                     | 1 736,36                               | -                                                                            |                                                |
| 628 | CENTRECO                                          | 2008     | 0719    | 909      | -                                                                  | 15 000,00                                                     | -                                                              | 15 000,00                            | -                         | 15 000,00                                                    | 15 000,00                              | -                                                                            |                                                |
| 629 | AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT (PPR/PARI) | 1999     | 0751    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 53 357,13                                                      | -                                    | -                         | 53 357,13                                                    | -                                      | 53 357,13                                                                    |                                                |
| 630 | AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT (CREATIS)  | 2003     | 0751    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 193 800,00                                                     | -                                    | -                         | 193 800,00                                                   | -                                      | 193 800,00                                                                   |                                                |
| 631 | AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT (CREATIS)  | 2004     | 0751    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 5 931,84                                                       | 22 391,84                            | 16 500,00                 | 11 823,68                                                    | -                                      | 11 823,68                                                                    |                                                |
| 632 | PRIME REGIONALE A L'EMPLOI (PRE)                  | 2002     | 0752    | 909      | 5 600,00                                                           | -                                                             | 755 400,00                                                     | -                                    | -                         | 755 400,00                                                   | -                                      | 755 400,00                                                                   |                                                |
| 633 | PRIME REGIONALE A L'EMPLOI                        | 2003     | 0752    | 909      | 236 600,00                                                         | -                                                             | 1 430 000,00                                                   | -                                    | 107 200,00                | 1 322 800,00                                                 | 6 400,00                               | 1 316 400,00                                                                 |                                                |
| 634 | PRIME REGIONALE A L'EMPLOI                        | 2004     | 0752    | 909      | 411 800,00                                                         | -                                                             | 625 600,00                                                     | -                                    | 143 800,00                | 481 800,00                                                   | 14 800,00                              | 467 000,00                                                                   |                                                |
| 635 | PRIMES REGIONALES A L'EMPLOI                      | 2005     | 0752    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 1 018 200,00                                                   | -                                    | 85 800,00                 | 932 400,00                                                   | 215 600,00                             | 716 800,00                                                                   |                                                |
| 636 | PRIME REGIONALE A L'EMPLOI (PRE)                  | 2006     | 0752    | 909      | 30 000,00                                                          | -                                                             | 1 393 600,00                                                   | -                                    | 30 000,00                 | 1 363 600,00                                                 | 208 600,00                             | 1 155 000,00                                                                 |                                                |
| 637 | CREATIS                                           | 2005     | 0756    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 638 | CREATIS                                           | 2006     | 0756    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 639 | CREATEM                                           | 2002     | 0758    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 55 340,00                                                      | -                                    | -                         | 55 340,00                                                    | -                                      | 55 340,00                                                                    |                                                |

|     | Libellé de l'AP                                            | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 640 | CREATEM                                                    | 2003     | 0758    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 162 140,00                                                     | -                                    | -                         | 162 140,00                                                   | -                                      | 162 140,00                                                                   |                                                |
| 641 | CREATEM                                                    | 2004     | 0758    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 97 763,63                                                      | 18 548,37                            | 21 626,00                 | 94 686,00                                                    | -                                      | 94 686,00                                                                    |                                                |
| 642 | FONDS REGIONAL DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT (FREMA)     | 2005     | 0759    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 643 | FONDS REGIONAL DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT (FREMA)     | 2006     | 0759    | 909      | 54 740,00                                                          | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 644 | FREMA                                                      | 2007     | 0759    | 909      | 51 033,00                                                          | -                                                             | 183 920,00                                                     | -                                    | -                         | 183 920,00                                                   | 183 920,00                             | -                                                                            |                                                |
| 645 | FREMA                                                      | 2008     | 0759    | 909      | -                                                                  | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 814 045,00                           | 13 626,00                 | 800 419,00                                                   | 532 333,00                             | 268 086,00                                                                   |                                                |
| 646 | PRET PARTICIPATIF REGIONAL                                 | 1999     | 0760    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 91 469,41                                                      | -                                    | -                         | 91 469,41                                                    | -                                      | 91 469,41                                                                    |                                                |
| 647 | PRET PARTICIPATIF REGIONAL                                 | 2004     | 0760    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 648 | PRET PARTICIPATIF REGIONAL                                 | 2005     | 0760    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 649 | PRET PARTICIPATIF REGIONAL (PPR)                           | 2006     | 0760    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 650 | CREATEM                                                    | 2005     | 0769    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 51 500,00                                                      | -                                    | -                         | 51 500,00                                                    | -                                      | 51 500,00                                                                    |                                                |
| 651 | CREATION D'ENTREPRISES DES METIERS (CREATEM)               | 2006     | 0769    | 909      | 49 000,00                                                          | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 652 | CREATEM                                                    | 2007     | 0769    | 909      | 602 498,00                                                         | -                                                             | 1 747 050,00                                                   | -                                    | 52 150,00                 | 1 694 900,00                                                 | 1 679 900,00                           | 15 000,00                                                                    |                                                |
| 653 | CREATEM                                                    | 2008     | 0769    | 909      | -                                                                  | 5 200 000,00                                                  | -                                                              | 5 256 926,00                         | 81 000,00                 | 5 175 926,00                                                 | 4 695 726,00                           | 480 200,00                                                                   |                                                |
| 654 | FREMA                                                      | 2002     | 0770    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 2 260,00                                                       | -                                    | -                         | 2 260,00                                                     | -                                      | 2 260,00                                                                     |                                                |
| 655 | FREMA                                                      | 2003     | 0770    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 48 380,00                                                      | -                                    | -                         | 48 380,00                                                    | -                                      | 48 380,00                                                                    |                                                |
| 656 | FREMA                                                      | 2004     | 0770    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 657 | CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT A L'EXPORTATION (CORDEX) | 2000     | 0790    | 909      | 57 362,04                                                          | -                                                             | 1 426 884,17                                                   | 10 116,62                            | 80 281,00                 | 1 356 719,79                                                 | -                                      | 1 356 719,79                                                                 |                                                |
| 658 | PLATES FORMES D'INITIATIVE LOCALE                          | 2003     | 0791    | 909      | 29 600,00                                                          | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 659 | PLATE FORME D'INITIATIVE LOCALE (PFIL)                     | 2006     | 0791    | 909      | 145 000,00                                                         | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 660 | PFIL                                                       | 2007     | 0791    | 909      | 20 000,00                                                          | -                                                             | 417 500,00                                                     | -                                    | -                         | 417 500,00                                                   | 417 500,00                             | -                                                                            |                                                |
| 661 | DELEGATION DE GESTION DES AIDES DRCA                       | 2006     | 0826    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 662 | DELEGATION GESTION DRCA                                    | 2007     | 0826    | 909      | -                                                                  | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 663 | DELEGATION DE GESTION DES AIDES DRIRE                      | 2006     | 0827    | 909      | -                                                                  | -                                                             | 57 480,00                                                      | -                                    | -                         | 57 480,00                                                    | 57 480,00                              | -                                                                            |                                                |
| 664 | DELEGATION DE GESTION DRIRE                                | 2007     | 0827    | 909      | 3 260,00                                                           | -                                                             | 221 802,00                                                     | -                                    | -                         | 221 802,00                                                   | 140 538,96                             | 81 263,04                                                                    |                                                |
| 665 | DELEGATION DE GESTION DRIRE                                | 2008     | 0827    | 909      | -                                                                  | 470 000,00                                                    | -                                                              | 118 790,00                           | -                         | 118 790,00                                                   | 84 092,00                              | 34 698,00                                                                    |                                                |

| Libellé de l'AP                                   | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|---------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 666 DELEGATION DE GESTION DES AIDES DRCE          | 2006     | 0828    | 909      | 799,00                                                             |                                                               | 799,00                                                         | -                                    | -                         | 799,00                                                       | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 667 DELEGATION DE GESTION DRCE                    | 2007     | 0828    | 909      | 50 000,00                                                          |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 668 FONDS REGIONAL DE GARANTIE                    | 2007     | 0830    | 909      | 410 000,00                                                         |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 669 PAT DISPOTITIF REGION                         | 2005     | 0867    | 909      | -                                                                  |                                                               | 295 000,00                                                     | -                                    | -                         | 295 000,00                                                   | 295 000,00                             | -                                                                            | -                                              |
| 670 ADIE                                          | 2007     | 0929    | 909      | -                                                                  |                                                               | 30 000,00                                                      | -                                    | -                         | 30 000,00                                                    | 30 000,00                              | -                                                                            | -                                              |
| 671 ADIE                                          | 2008     | 0929    | 909      | -                                                                  | 150 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 672 AIDE AU CONSEIL                               | 2007     | 0944    | 909      | 42 500,00                                                          |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 673 AIDE AU CONSEIL                               | 2008     | 0944    | 909      | -                                                                  | 50 000,00                                                     | -                                                              | 20 940,00                            | -                         | 20 940,00                                                    | 10 460,00                              | 10 480,00                                                                    | -                                              |
| 674 VALORISATION DE LA BIOMASSE                   | 2007     | 0961    | 909      | 367 829,00                                                         |                                                               | 253 009,70                                                     | -                                    | -                         | 253 009,70                                                   | 51 994,72                              | 201 014,98                                                                   | -                                              |
| 675 FERI SUD                                      | 2000     | 1250    | 909      | -                                                                  |                                                               | 101 632,68                                                     | -                                    | -                         | 101 632,68                                                   | -                                      | 101 632,68                                                                   | -                                              |
| 676 FERI SUD                                      | 2004     | 1250    | 909      | -                                                                  |                                                               | 15 000,00                                                      | -                                    | -                         | 15 000,00                                                    | -                                      | 15 000,00                                                                    | -                                              |
| 677 FERI SUD                                      | 2005     | 1250    | 909      | -                                                                  |                                                               | 105 000,00                                                     | -                                    | -                         | 105 000,00                                                   | 87 000,00                              | 18 000,00                                                                    | -                                              |
| 678 CONTRAT D'APPORT SOLIDAIRE                    | 2007     | 1251    | 909      | 200 000,00                                                         |                                                               | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 679 AMENAGEMENT LOCALX CRMA                       | 2008     | 1701    | 909      | -                                                                  | 100 000,00                                                    | -                                                              | 100 000,00                           | -                         | 100 000,00                                                   | 100 000,00                             | -                                                                            | -                                              |
| 680 ARMEMENT (CPER)                               | 2000     | 2018    | 909      | -                                                                  |                                                               | 203 839,77                                                     | -                                    | -                         | 203 839,77                                                   | -                                      | 203 839,77                                                                   | -                                              |
| 681 AIDE AU CONSEIL (CPER)                        | 2000     | 2023    | 909      | 31 468,12                                                          |                                                               | 10 790,64                                                      | -                                    | -                         | 10 790,64                                                    | -                                      | 10 790,64                                                                    | -                                              |
| 682 PAGE                                          | 2000     | 2025    | 909      | 325 958,24                                                         |                                                               | 1 218 029,86                                                   | 17 465,76                            | -                         | 69 053,50                                                    | 1 166 442,12                           | 76 470,59                                                                    | 1 089 971,53                                   |
| 683 ARC                                           | 2000     | 2026    | 909      | 6 328,00                                                           |                                                               | 218 905,42                                                     | -                                    | -                         | 218 905,42                                                   | -                                      | 218 905,42                                                                   | -                                              |
| 684 FONDS REGIONAL D'AIDE A L'EXPORTATION (CPER)  | 2000     | 2029    | 909      | -                                                                  |                                                               | 711 968,41                                                     | -                                    | -                         | 8 293,92                                                     | 703 674,49                             | 151 389,11                                                                   | 552 285,38                                     |
| 685 STATIONS EXPERIMENTALES (CPER)                | 2000     | 2071    | 909      | -                                                                  |                                                               | 275 691,95                                                     | -                                    | -                         | 135 806,98                                                   | 139 884,97                             | 39 569,92                                                                    | 100 315,05                                     |
| 686 CONTRATS LOCAUX D'OBJECTIFS - FILIERES (CPER) | 2000     | 2072    | 909      | 6 021,50                                                           |                                                               | 2 051 593,09                                                   | -                                    | -                         | 2 051 593,09                                                 | 136 925,43                             | 1 914 667,66                                                                 | -                                              |
| 687 INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES (CPER)           | 2000     | 2073    | 909      | -                                                                  |                                                               | 918 141,80                                                     | -                                    | -                         | 918 141,80                                                   | 260 047,23                             | 658 094,57                                                                   | -                                              |
| 688 CONTRATS LOCAUX D'OBJECTIFS : FORET (CPER)    | 2000     | 2074    | 909      | -                                                                  |                                                               | 50 373,34                                                      | -                                    | -                         | 50 373,34                                                    | -                                      | 50 373,34                                                                    | -                                              |
| 689 PLAN ELEVAGE (CPER)                           | 2000     | 2075    | 909      | -                                                                  |                                                               | 1 188 205,79                                                   | -                                    | -                         | 146 875,75                                                   | 1 041 330,04                           | 286 140,32                                                                   | 755 189,72                                     |
| 690 STRUCTURATION DES GRANDES FILIERES            | 2005     | 2086    | 909      | -                                                                  |                                                               | 123 750,00                                                     | -                                    | -                         | 123 750,00                                                   | 123 750,00                             | -                                                                            | -                                              |

|     | Libellé de l'AP                          | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 691 | CAP CREATION CENTRE                      | 2006     | 4000    | 909      | -                                                                  |                                                               | 22 500,00                                                      | -                                    | 5 500,00                  | 17 000,00                                                    | -                                      | 17 000,00                                                                    |                                                |
| 692 | CAP CREATION CENTRE                      | 2007     | 4000    | 909      | 86 500,00                                                          |                                                               | 146 500,00                                                     | -                                    | -                         | 146 500,00                                                   | 146 500,00                             | -                                                                            |                                                |
| 693 | CAP CREATION CENTRE                      | 2008     | 4000    | 909      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 663 000,00                           | -                         | 663 000,00                                                   | 423 000,00                             | 240 000,00                                                                   |                                                |
| 694 | CAP DEVELOPPEMENT CENTRE                 | 2006     | 4001    | 909      | 9 005 540,00                                                       |                                                               | 318 959,31                                                     | -                                    | -                         | 318 959,31                                                   | 150 000,00                             | 168 959,31                                                                   |                                                |
| 695 | CAP DEVELOPPEMENT CENTRE                 | 2007     | 4001    | 909      | 68 194,00                                                          |                                                               | 5 180 724,38                                                   | -                                    | 585 000,00                | 4 595 724,38                                                 | 2 564 548,38                           | 2 031 176,00                                                                 |                                                |
| 696 | CAP DEVELOPPEMENT CENTRE                 | 2008     | 4001    | 909      |                                                                    | 8 000 000,00                                                  | -                                                              | 6 718 541,00                         | -                         | 6 718 541,00                                                 | 2 567 115,53                           | 4 151 425,47                                                                 |                                                |
| 697 | CAP EMPLOI CENTRE                        | 2006     | 4002    | 909      | 1 049 610,00                                                       |                                                               | 835 000,00                                                     | -                                    | 95 000,00                 | 740 000,00                                                   | 58 000,00                              | 682 000,00                                                                   |                                                |
| 698 | CAP EMPLOI CENTRE                        | 2007     | 4002    | 909      | 225 406,00                                                         |                                                               | 2 097 094,00                                                   | -                                    | 95 000,00                 | 2 002 094,00                                                 | 570 200,00                             | 1 431 894,00                                                                 |                                                |
| 699 | CAP EMPLOI CENTRE                        | 2008     | 4002    | 909      |                                                                    | 4 300 000,00                                                  | -                                                              | 4 278 400,00                         | -                         | 4 278 400,00                                                 | 837 100,00                             | 3 441 300,00                                                                 |                                                |
| 700 | CAP FILIERES STRUCTURATION               | 2007     | 7700    | 909      | 2 000 000,00                                                       |                                                               | 383 850,00                                                     | 1 172 635,00                         | -                         | 1 556 485,00                                                 | 28 312,50                              | 1 528 172,50                                                                 |                                                |
| 701 | CAP FILIERES MATERIEL                    | 2007     | 7701    | 909      | 5 326 109,50                                                       |                                                               | 3 680 145,07                                                   | 4 067 948,00                         | -                         | 7 642 726,07                                                 | 1 675 849,44                           | 5 966 876,63                                                                 |                                                |
| 702 | CAP FILIERES FORESTIER                   | 2007     | 7702    | 909      | 1 997 488,00                                                       |                                                               | -                                                              | 240 939,00                           | -                         | 240 939,00                                                   | 57 000,00                              | 183 939,00                                                                   |                                                |
| 703 | CAP FILIERE FONDS SUD ELEVAGE            | 2007     | 7703    | 909      | 700 000,00                                                         |                                                               | 400 000,00                                                     | -                                    | -                         | 400 000,00                                                   | 13 833,00                              | 386 167,00                                                                   |                                                |
| 704 | CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (art.4-2) | 2007     | 7704    | 909      | 2 234 864,00                                                       |                                                               | 291 068,00                                                     | 691 956,00                           | -                         | 983 024,00                                                   | 605 842,00                             | 377 182,00                                                                   |                                                |
| 705 | VALORISATION DE LA BIOMASSE              | 2007     | 7721    | 909      | 575 678,00                                                         |                                                               | 66 518,00                                                      | 273 636,00                           | -                         | 340 154,00                                                   | 76 000,00                              | 264 154,00                                                                   |                                                |
| 706 | CG 36 - AMENAGEMENT FONCIER              | 2008     | 36008   | 909      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                             |          |         |          | <b>26 892 896,91</b>                                               | <b>22 285 000,00</b>                                          | <b>39 384 254,41</b>                                           | <b>25 501 278,59</b>                 | <b>- 2 154 343,02</b>     | <b>62 731 189,98</b>                                         | <b>20 929 482,69</b>                   | <b>41 801 707,29</b>                                                         | <b>2,00</b>                                    |

| Libellé de l'AP                 | Année AP                                      | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|---------------------------------|-----------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b> |                                               |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 707                             | AUTRES OPERATIONS                             | 2000    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 2 100,29                                                       | -                                    | -                         | 2 100,29                                                     | -                                      | 2 100,29                                                                     | -                                              |
| 708                             | OPERATIONS REGIONALES                         | 2002    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 1 185,66                                                       | -                                    | -                         | 1 185,66                                                     | -                                      | 1 185,66                                                                     | -                                              |
| 709                             | OPERATIONS REGIONALES                         | 2003    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 9 990,93                                                       | -                                    | -                         | 9 990,93                                                     | -                                      | 9 990,93                                                                     | -                                              |
| 710                             | OPERATIONS REGIONALES                         | 2004    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 17 185,00                                                      | -                                    | -                         | 17 185,00                                                    | 12 586,00                              | 4 599,00                                                                     | -                                              |
| 711                             | EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES    | 2005    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 15 852,22                                                      | -                                    | -                         | 15 852,22                                                    | -                                      | 15 852,22                                                                    | -                                              |
| 712                             | EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES    | 2006    | 0254     | 909                                                                | -                                                             | 139 132,42                                                     | -                                    | -                         | 139 132,42                                                   | 89 236,03                              | 49 896,39                                                                    | -                                              |
| 713                             | PROGRAMMES DE RECHERCHE                       | 2005    | 0422     | 909                                                                | -                                                             | 290 000,00                                                     | -                                    | -                         | 290 000,00                                                   | -                                      | 290 000,00                                                                   | -                                              |
| 714                             | SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE           | 2006    | 0422     | 909                                                                | 224 731,00                                                    | 1 257 630,50                                                   | -                                    | -                         | 1 257 630,50                                                 | 588 478,50                             | 669 152,00                                                                   | -                                              |
| 715                             | SOUTIEN AUX POLES DE DEV. ET DE COMPETITIVITE | 2007    | 0422     | 909                                                                | 2 100 767,00                                                  | 841 087,00                                                     | -                                    | -                         | 841 087,00                                                   | 297 953,90                             | 543 133,10                                                                   | -                                              |
| 716                             | SOUTIEN AUX POLES DE DEV. ET DE COMPETITIVITE | 2008    | 0422     | 909                                                                | -                                                             | 2 500 000,00                                                   | 103 730,00                           | -                         | 103 730,00                                                   | -                                      | 103 730,00                                                                   | -                                              |
| 717                             | CANCEROPOLE                                   | 2004    | 0423     | 909                                                                | -                                                             | 11 960,00                                                      | -                                    | -                         | 11 960,00                                                    | 11 960,00                              | -                                                                            | -                                              |
| 718                             | GECOPAC                                       | 2003    | 0425     | 909                                                                | -                                                             | 558 000,00                                                     | -                                    | -                         | 558 000,00                                                   | 334 800,00                             | 223 200,00                                                                   | -                                              |
| 719                             | INSERM                                        | 2002    | 0427     | 909                                                                | 169,74                                                        | 169,74                                                         | -                                    | -                         | 169,74                                                       | -                                      | 169,74                                                                       | -                                              |
| 720                             | MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE          | 2001    | 0430     | 909                                                                | -                                                             | 141 227,90                                                     | -                                    | -                         | 141 227,90                                                   | -                                      | 141 227,90                                                                   | -                                              |
| 721                             | CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  | 2000    | 0432     | 909                                                                | 41 999,98                                                     | 993 730,02                                                     | -                                    | -                         | 993 730,02                                                   | 873 925,00                             | 119 805,02                                                                   | -                                              |
| 722                             | INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE | 2000    | 0433     | 909                                                                | -                                                             | 2 848 971,15                                                   | -                                    | -                         | 2 848 971,15                                                 | 2 024 711,19                           | 824 259,96                                                                   | -                                              |
| 723                             | COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE             | 2000    | 0435     | 909                                                                | 30 667,45                                                     | 417 644,64                                                     | -                                    | -                         | 417 644,64                                                   | 190 184,44                             | 227 460,20                                                                   | -                                              |
| 724                             | CEMAGREF                                      | 2000    | 0436     | 909                                                                | 34 242,81                                                     | 31 775,54                                                      | -                                    | -                         | 31 775,54                                                    | 8 325,00                               | 23 450,54                                                                    | -                                              |
| 725                             | CNRT "MICROELECTRONIQUE DE PUISSANCE"         | 2000    | 0437     | 909                                                                | -                                                             | 268 703,87                                                     | -                                    | 268 703,87                | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 726                             | IEHCA                                         | 2007    | 0470     | 909                                                                | -                                                             | 80 000,00                                                      | -                                    | -                         | 80 000,00                                                    | 40 000,00                              | 40 000,00                                                                    | -                                              |
| 727                             | MUTATIONS ECONOMIQUES                         | 2003    | 0788     | 909                                                                | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 728                             | CNRT "PROPULSION DU FUTUR"                    | 2005    | 0836     | 909                                                                | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 729                             | CNRT PHASE 2 "MICROELECTRONIQUE DE PUISSANCE" | 2005    | 0837     | 909                                                                | -                                                             | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            | -                                              |
| 730                             | APPEL A PROJETS                               | 2007    | 0850     | 909                                                                | 1 807 420,00                                                  | 550 190,00                                                     | -                                    | 86 500,00                 | 463 690,00                                                   | 10 000,00                              | 453 690,00                                                                   | -                                              |
| 731                             | APPEL A PROJETS                               | 2008    | 0850     | 909                                                                | -                                                             | 4 270 000,00                                                   | 4 164 424,00                         | -                         | 4 164 424,00                                                 | 2 554 306,80                           | 1 610 117,20                                                                 | -                                              |
| 732                             | SYNCHROTRON SOLEIL                            | 2002    | 0896     | 909                                                                | 951 120,00                                                    | 9 950,00                                                       | -                                    | -                         | 9 950,00                                                     | 9 950,00                               | -                                                                            | -                                              |

|     | Libellé de l'AP                                                           | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----|---------------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 733 | CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT CENTRE                                     | 2006     | 0897    | 909      | 2 192 775,00                                                       |                                                               | 853 975,00                                                     | -                                    | -                         | 853 975,00                                                   | 195 306,21                             | 658 668,79                                                                   |                                                |
| 734 | CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT CENTRE                                     | 2008     | 0897    | 909      |                                                                    | 3 000 000,00                                                  | -                                                              | 1 654 460,00                         | -                         | 1 654 460,00                                                 | 428 925,20                             | 1 225 534,80                                                                 |                                                |
| 735 | MATERIAUTHEQUE SENSORIELLE DE TOURS                                       | 2008     | 1420    | 909      |                                                                    | 450 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 736 | SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE DU PÔLE SSEE                          | 2008     | 1422    | 909      |                                                                    | 1 000 000,00                                                  | -                                                              | 815 000,00                           | -                         | 815 000,00                                                   | 79 450,00                              | 735 550,00                                                                   |                                                |
| 737 | ALHYANCE                                                                  | 2008     | 1501    | 909      |                                                                    | 500 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 738 | TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE (CPER)                                          | 2000     | 2020    | 909      | 122 500,00                                                         |                                                               | 583 530,18                                                     | -                                    | -                         | 583 530,18                                                   | 142 339,27                             | 441 190,91                                                                   |                                                |
| 739 | UNIVERSITE D'ORLEANS (CPER)                                               | 2000     | 2091    | 909      | 100 000,00                                                         |                                                               | 427 845,00                                                     | -                                    | -                         | 427 845,00                                                   | 191 000,00                             | 236 845,00                                                                   |                                                |
| 740 | UNIVERSITE DE TOURS (CPER)                                                | 2000     | 2092    | 909      | 51 170,00                                                          |                                                               | 437 616,01                                                     | -                                    | -                         | 437 616,01                                                   | 285 169,00                             | 152 447,01                                                                   |                                                |
| 741 | CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CPER)                                  | 2000     | 2094    | 909      | -                                                                  |                                                               | 128 673,53                                                     | -                                    | -                         | 128 673,53                                                   | 128 673,00                             | 0,53                                                                         |                                                |
| 742 | ARMEMENT                                                                  | 2000     | 2218    | 909      | -                                                                  |                                                               | 803,00                                                         | -                                    | -                         | 803,00                                                       | -                                      | 803,00                                                                       |                                                |
| 743 | ALHYANCE                                                                  | 2007     | 7501    | 909      | 2 768 000,00                                                       | 500 000,00                                                    | 369 600,00                                                     | 2 698 604,00                         | -                         | 3 068 204,00                                                 | 959 929,23                             | 2 108 274,77                                                                 |                                                |
| 744 | CNRT PHASE 2                                                              | 2007     | 7502    | 909      | 2 630 000,00                                                       |                                                               | 468 000,00                                                     | 1 000 000,00                         | -                         | 1 468 000,00                                                 | 798 000,00                             | 670 000,00                                                                   |                                                |
| 745 | CIPA                                                                      | 2007     | 7503    | 909      | -                                                                  |                                                               | 156 000,00                                                     | -                                    | -                         | 156 000,00                                                   | 129 500,00                             | 26 500,00                                                                    |                                                |
| 746 | BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE (article 1.1)                                    | 2007     | 7504    | 909      | 3 064 792,00                                                       |                                                               | 107 041,60                                                     | 1 770 280,00                         | -                         | 1 877 321,60                                                 | 880 200,00                             | 997 121,60                                                                   |                                                |
| 747 | GP - VILLES ET TERRITOIRES                                                | 2008     | 7505    | 909      |                                                                    | 846 000,00                                                    | -                                                              | 320 000,00                           | -                         | 320 000,00                                                   | 121 600,00                             | 198 400,00                                                                   |                                                |
| 748 | SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE (art 1.2)                               | 2007     | 7506    | 909      | 560 000,00                                                         |                                                               | 240 000,00                                                     | 185 764,45                           | -                         | 425 764,45                                                   | 90 000,00                              | 335 764,45                                                                   |                                                |
| 749 | SOL SOUS-SOL EAU (article 3.6)                                            | 2007     | 7507    | 909      | 1 237 000,00                                                       |                                                               | 20 000,00                                                      | 1 051 013,00                         | -                         | 1 071 013,00                                                 | 783 209,10                             | 287 803,90                                                                   |                                                |
| 750 | GP - RECHERCHE SUR LES ENERGIES NOUVELLES ET LES MATERIAUX POUR L'ENERGIE | 2008     | 7508    | 909      |                                                                    | 2 110 000,00                                                  | -                                                              | 1 132 920,00                         | -                         | 1 132 920,00                                                 | 826 690,00                             | 306 230,00                                                                   |                                                |
| 751 | GP - PROJET D'INTERET REGIONAL NANCAY                                     | 2008     | 7509    | 909      |                                                                    | 300 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 752 | CG 37 - ETUDE DE BATIMENT START UP INRA                                   | 2008     | 37015   | 909      |                                                                    | 100 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|     | <b>TOTAL</b>                                                              |          |         |          | <b>17 917 354,98</b>                                               | <b>15 576 000,00</b>                                          | <b>12 279 571,20</b>                                           | <b>14 896 195,45</b>                 | <b>- 355 203,87</b>       | <b>26 820 562,78</b>                                         | <b>13 086 407,87</b>                   | <b>13 734 154,91</b>                                                         | <b>1,05</b>                                    |

| Libellé de l'AP | Année AP                                        | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------|-------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>TOURISME</b> |                                                 |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                              |                                        |                                                                              |                                                |
| 753             | TOURISME NAUTIQUE                               | 1995    | 0052     | 909                                                                | 4 313,22                                                      |                                                                | 68 355,55                            | -                         | 68 355,55                                                    | -                                      | 68 355,55                                                                    |                                                |
| 754             | PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS               | 2005    | 0054     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 61 100,00                            | -                         | 61 100,00                                                    | -                                      | 61 100,00                                                                    |                                                |
| 755             | TOURISME ET LOISIRS : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS  | 2007    | 0054     | 909                                                                | 134 608,90                                                    |                                                                | 56 262,18                            | -                         | 56 262,18                                                    | 32 443,30                              | 23 818,88                                                                    |                                                |
| 756             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 1997    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 68 711,23                            | -                         | 68 711,23                                                    | -                                      | 68 711,23                                                                    |                                                |
| 757             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 1998    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 43 942,37                            | -                         | 43 942,37                                                    | -                                      | 43 942,37                                                                    |                                                |
| 758             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 1999    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 88 114,28                            | -                         | 88 114,28                                                    | -                                      | 88 114,28                                                                    |                                                |
| 759             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2000    | 0068     | 909                                                                | 3 000,06                                                      |                                                                | 107 910,15                           | -                         | 107 910,15                                                   | -                                      | 107 910,15                                                                   |                                                |
| 760             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2001    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 153 083,60                           | -                         | 153 083,60                                                   | -                                      | 153 083,60                                                                   |                                                |
| 761             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2002    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 208 841,41                           | -                         | 179 472,00                                                   | 29 369,41                              | 29 369,41                                                                    |                                                |
| 762             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2003    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 66 739,75                            | -                         | 56 136,00                                                    | 10 603,75                              | 1 381,00                                                                     | 9 222,75                                       |
| 763             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2004    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 185 832,73                           | -                         | 128 847,00                                                   | 56 985,73                              | 11 000,00                                                                    | 45 985,73                                      |
| 764             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2005    | 0068     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 222 611,67                           | -                         | 110 639,00                                                   | 111 972,67                             | 67 920,00                                                                    | 44 052,67                                      |
| 765             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2006    | 0068     | 909                                                                | 12 835,00                                                     |                                                                | 286 371,75                           | -                         | 2 162,50                                                     | 284 209,25                             | 169 697,16                                                                   | 114 512,09                                     |
| 766             | HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                       | 2007    | 0068     | 909                                                                | 537 312,00                                                    |                                                                | 849 044,49                           | -                         | -                                                            | 849 044,49                             | 529 108,62                                                                   | 319 935,87                                     |
| 767             | CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES                   | 2008    | 0068     | 909                                                                |                                                               | 2 300 000,00                                                   | -                                    | 2 281 879,50              | -                                                            | 2 281 879,50                           | 1 093 575,22                                                                 | 1 188 304,28                                   |
| 768             | ITINERAIRE DE RANDONNEES                        | 2008    | 0078     | 909                                                                |                                                               | 10 000,00                                                      | -                                    | 5 350,00                  | -                                                            | 5 350,00                               | 4 280,00                                                                     | 1 070,00                                       |
| 769             | LOIRE A VELO                                    | 2003    | 0070     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 109 463,92                           | -                         | 109 463,92                                                   | -                                      | 109 463,92                                                                   |                                                |
| 770             | LOIRE A VELO                                    | 2006    | 0070     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 14 780 640,03                        | -                         | -                                                            | 14 780 640,03                          | 3 359 311,74                                                                 | 11 421 328,29                                  |
| 771             | DEVELOPPEMENT DE LA RANDONNEE                   | 2007    | 0078     | 909                                                                | 17 825,00                                                     |                                                                | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 772             | TOURISME FLUVIAL : VNF, DEPARTEMENTS 18 ET 45   | 2000    | 0490     | 909                                                                | 1 834 372,59                                                  |                                                                | 71 392,25                            | -                         | 71 392,25                                                    | 18 005,00                              | 53 387,25                                                                    |                                                |
| 773             | COMITE REGIONAL DU TOURISME ET DES LOISIRS      | 2004    | 0491     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 5 023,13                             | -                         | 5 023,13                                                     | -                                      | 5 023,13                                                                     |                                                |
| 774             | OFFRES D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES              | 2006    | 0984     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 670 000,00                           | -                         | -                                                            | 670 000,00                             | 335 000,00                                                                   | 335 000,00                                     |
| 775             | CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS      | 2007    | 0984     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 335 000,00                           | -                         | -                                                            | 335 000,00                             | -                                                                            | 335 000,00                                     |
| 776             | CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS      | 2008    | 0984     | 909                                                                |                                                               | 1 200 000,00                                                   | -                                    | 692 975,00                | -                                                            | 692 975,00                             | 342 975,00                                                                   | 350 000,00                                     |
| 777             | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'INDRE       | 2000    | 1036     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 9 907,32                             | -                         | 9 907,32                                                     | -                                      | 9 907,32                                                                     |                                                |
| 778             | CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE | 2004    | 1037     | 909                                                                | -                                                             |                                                                | 10 066,29                            | -                         | 10 066,29                                                    | 4 045,45                               | 6 020,84                                                                     |                                                |

| Libellé de l'AP                                                                   | Année AP | Code AP | Chapitre | Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AP votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AP affectées dans l'année (2) | AP affectées annulées (3) | Stock d'AP affectée restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année N (5) | AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2008 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 779 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT CHER : CANAL LATERAL LOIRE                     | 2000     | 1118    | 909      | 16 592,33                                                          |                                                               | 35 190,26                                                      | -                                    | -                         | 35 190,26                                                    | 10 161,54                              | 25 028,72                                                                    |                                                |
| 780 HEBERGEMENTS TOURISTIQUES (CPER)                                              | 2000     | 2060    | 909      | 99 000,00                                                          |                                                               | 99 000,00                                                      | -                                    | -                         | 99 000,00                                                    | -                                      | 99 000,00                                                                    |                                                |
| 781 LOIRE A VELO - PLAN LOIRE (CPER)                                              | 2000     | 2061    | 909      | -                                                                  |                                                               | 35 025,00                                                      | -                                    | -                         | 35 025,00                                                    | 3 778,01                               | 31 246,99                                                                    |                                                |
| 782 CONVENTION VNF - PLAN LOIRE (CPER)                                            | 2000     | 2062    | 909      | 2 077 156,93                                                       |                                                               | 119 375,36                                                     | -                                    | -                         | 119 375,36                                                   | -                                      | 119 375,36                                                                   |                                                |
| 783 CG 18 - VELOROUTE VOIES VERTES                                                | 2008     | 18012   | 909      |                                                                    | 270 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 784 CG 18 - BASE DE LOISIR DE LA GOULE                                            | 2008     | 18013   | 909      |                                                                    | 750 000,00                                                    | -                                                              | 328 549,00                           | -                         | 328 549,00                                                   | 262 839,20                             | 65 709,80                                                                    |                                                |
| 785 CG 28 - ETUDE VELO ROUTE VOIE VERTE CHAMPHOL MAINTENON                        | 2008     | 28011   | 909      |                                                                    | 60 000,00                                                     | -                                                              | 41 763,00                            | -                         | 41 763,00                                                    | 36 967,74                              | 4 795,26                                                                     |                                                |
| 786 CG 37 - PLAN D'ACTION QUALITE TOURISME                                        | 2008     | 37011   | 909      |                                                                    | 80 000,00                                                     | -                                                              | 95 734,65                            | -                         | 95 734,65                                                    | -                                      | 95 734,65                                                                    |                                                |
| 787 CG 37 - PLATE FORME INTERNET TOURISTIQUE                                      | 2008     | 37012   | 909      |                                                                    | 80 000,00                                                     | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
| 788 CG 37 - ACCESSIBILITE DES SITES TOURISTIQUES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE | 2008     | 37013   | 909      |                                                                    | 320 000,00                                                    | -                                                              | 320 000,00                           | -                         | 320 000,00                                                   | -                                      | 320 000,00                                                                   |                                                |
| 789 CG 37 - VALORISATION DU PATRIMOINE TROGLODYTE                                 | 2008     | 37014   | 909      |                                                                    | 250 000,00                                                    | -                                                              | 39 831,00                            | -                         | 39 831,00                                                    | -                                      | 39 831,00                                                                    |                                                |
| 790 CG 45 - TOURISME ET LOISIRS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS                          | 2008     | 45001   | 909      |                                                                    | 155 000,00                                                    | -                                                              | -                                    | -                         | -                                                            | -                                      | -                                                                            |                                                |
|                                                                                   |          |         |          | 4 737 016,03                                                       | 5 475 000,00                                                  | 18 747 004,72                                                  | 3 806 082,15                         | - 477 256,50              | 22 075 830,37                                                | 6 282 488,98                           | 15 793 341,39                                                                | 2,51                                           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                              |          |         |          | <b>221 888 047,54</b>                                              | <b>483 039 600,00</b>                                         | <b>863 632 433,06</b>                                          | <b>331 697 336,01</b>                | <b>- 38 238 248,65</b>    | <b>1 156 293 762,42</b>                                      | <b>322 726 821,48</b>                  | <b>833 997 302,91</b>                                                        | <b>2,58</b>                                    |

A noter la non intégration du nettoyage effectué en DM 2008 pour un montant de 97 576 423 €. Les AP votées dans l'année seraient ramenées à 385 463 177 €

(1) il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par des CP des années antérieures

(2) il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci

(3) il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

|                                                | N-3  | N-2  | N-1  | N    |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|
| Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5) | 2,83 | 3,14 | 2,53 | 2,58 |

**IV - ANNEXES**

**AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

| Libellé de l'AE                            | Année AE                                        | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |             |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE</b> |                                                 |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |             |
| 1                                          | INTERREG III B                                  | 2005    | 0665     | 930                                                                | -                                                             | 131 731,51                                                     | 48 284,10                            | -                         | 180 015,61                                                    | 140 271,33                           | 39 744,28                                                                  |                                                |             |
| 2                                          | MESURE 4                                        | 2005    | 0712     | 930                                                                | -                                                             | 1 903 565,16                                                   | 946 300,56                           | -                         | 2 849 865,72                                                  | 930 043,31                           | 1 919 822,41                                                               |                                                |             |
| 3                                          | INTERREG III C                                  | 2005    | 1600     | 930                                                                | 39 939,13                                                     | 222 117,12                                                     | -                                    | -                         | 222 117,12                                                    | 131 879,64                           | 90 237,48                                                                  |                                                |             |
| 4                                          | MESURE 112 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8006     | 930                                                                | -                                                             | 2 850 000,00                                                   | 246 210,88                           | -                         | 246 210,88                                                    | -                                    | 246 210,88                                                                 |                                                |             |
| 5                                          | MESURE 121 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8007     | 930                                                                | -                                                             | 9 500 000,00                                                   | 1 446 218,77                         | -                         | 1 446 218,77                                                  | -                                    | 1 446 218,77                                                               |                                                |             |
| 6                                          | MESURE 123 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8008     | 930                                                                | -                                                             | 5 000 000,00                                                   | 710 234,55                           | -                         | 710 234,55                                                    | -                                    | 710 234,55                                                                 |                                                |             |
| 7                                          | MESURE 124 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8009     | 930                                                                | -                                                             | 2 400 000,00                                                   | 206 204,61                           | -                         | 206 204,61                                                    | -                                    | 206 204,61                                                                 |                                                |             |
| 8                                          | MESURE 131 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8010     | 930                                                                | -                                                             | 3 100 000,00                                                   | 779 787,38                           | -                         | 779 787,38                                                    | -                                    | 779 787,38                                                                 |                                                |             |
| 9                                          | MESURE 221 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8011     | 930                                                                | -                                                             | 13 500 000,00                                                  | 3 633 792,57                         | -                         | 3 633 792,57                                                  | -                                    | 3 633 792,57                                                               |                                                |             |
| 10                                         | MESURE 222 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8012     | 930                                                                | -                                                             | 2 000 000,00                                                   | 323 030,00                           | -                         | 323 030,00                                                    | -                                    | 323 030,00                                                                 |                                                |             |
| 11                                         | MESURE 311 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8013     | 930                                                                | -                                                             | 2 400 000,00                                                   | 7 678,47                             | -                         | 7 678,47                                                      | -                                    | 7 678,47                                                                   |                                                |             |
| 12                                         | MESURE 424 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8014     | 930                                                                | -                                                             | 3 590 000,00                                                   | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 13                                         | MESURE 431 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8015     | 930                                                                | -                                                             | 700 000,00                                                     | 53 692,92                            | -                         | 53 692,92                                                     | -                                    | 53 692,92                                                                  |                                                |             |
| 14                                         | MESURE 433 FSE 2007-2013                        | 2008    | 8016     | 930                                                                | -                                                             | 1 730 000,00                                                   | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 15                                         | MESURE IAA FEADER 2007-2013                     | 2008    | 8017     | 930                                                                | -                                                             | 2 800 000,00                                                   | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 16                                         | MESURE TOURISME FEADER 2007-2013                | 2008    | 8018     | 930                                                                | -                                                             | 9 000 000,00                                                   | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 17                                         | GESTION DELEGUEE ASSISTANCE TECHNIQUE 2007-2013 | 2008    | 8019     | 930                                                                | -                                                             | 3 289 000,00                                                   | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| <b>TOTAL</b>                               |                                                 |         |          |                                                                    | <b>39 939,13</b>                                              | <b>61 859 000,00</b>                                           | <b>2 257 413,79</b>                  | <b>8 401 434,81</b>       | <b>-</b>                                                      | <b>10 658 848,60</b>                 | <b>1 202 194,28</b>                                                        | <b>9 456 654,32</b>                            | <b>7,87</b> |

**MOYENS GENERAUX**

|              |                    |      |      |     |          |                     |            |                   |            |                   |            |                   |          |
|--------------|--------------------|------|------|-----|----------|---------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|----------|
| 18           | DEPENSES IMPREVUES | 2007 | 1002 | 930 | -        | -                   | -          | -                 | -          | -                 | -          | -                 |          |
| 19           | DEPENSES IMPREVUES | 2008 | 1002 | 930 | -        | 1 000 000,00        | -          | -                 | -          | -                 | -          | -                 |          |
| 20           | AMO CREDIT BAIL 2  | 2008 | 1698 | 930 | -        | 418 600,00          | 418 600,00 | -                 | 418 600,00 | -                 | 418 600,00 | 0                 |          |
| <b>TOTAL</b> |                    |      |      |     | <b>-</b> | <b>1 418 600,00</b> | <b>-</b>   | <b>418 600,00</b> | <b>-</b>   | <b>418 600,00</b> | <b>-</b>   | <b>418 600,00</b> | <b>0</b> |

| Libellé de l'AE                    | Année AE                                      | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |             |
|------------------------------------|-----------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES</b> |                                               |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |             |
| 21                                 | ACTIONS DE FORMATIONS (ANTERIEURES + 2005)    | 2005    | 0220     | 931                                                                | 6 669 492,00                                                  |                                                                | 1 186 030,78                         | -                         | 1 186 030,78                                                  | -                                    | 1 186 030,78                                                               |                                                |             |
| 22                                 | REMUNERATIONS (ANTERIEURES + 2005)            | 2005    | 0225     | 931                                                                | 656 981,00                                                    |                                                                | 5 958,00                             | -                         | 5 958,00                                                      | -                                    | 5 958,00                                                                   |                                                |             |
| 23                                 | ACTIONS DE QUALIFICATIONS (DEMARRAGE 2006)    | 2005    | 0573     | 931                                                                | 689 193,00                                                    |                                                                | 3 402 657,38                         | -                         | 3 402 657,38                                                  | -                                    | 3 402 657,38                                                               |                                                |             |
| 24                                 | ACTIONS DE QUALIFICATION (PROGRAMMATION 2007) | 2006    | 0573     | 931                                                                | 1 129 944,00                                                  |                                                                | 11 118 574,72                        | -                         | 11 118 574,72                                                 | 8 151 026,46                         | 2 967 548,26                                                               |                                                |             |
| 25                                 | ACTIONS DE QUALIFICATION 2008                 | 2007    | 0573     | 931                                                                | 6 572 717,09                                                  |                                                                | 14 518 263,34                        | 4 367 999,84              | 18 886 263,18                                                 | 8 801 752,77                         | 10 084 510,41                                                              |                                                |             |
| 26                                 | FINANCEMENT DES ACTIONS DE QUALIFICATION 2009 | 2008    | 0573     | 931                                                                |                                                               | 21 300 000,00                                                  | -                                    | 15 567 189,37             | 15 567 189,37                                                 | -                                    | 15 567 189,37                                                              |                                                |             |
| 27                                 | ACTIONS SAVOIRS DE BASE                       | 2005    | 0574     | 931                                                                | 29 924,00                                                     |                                                                | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 28                                 | ACTIONS SAVOIRS DE BASE (PROGRAMMATION 2007)  | 2006    | 0574     | 931                                                                | 135 101,00                                                    |                                                                | 3 423 056,11                         | -                         | 3 423 056,11                                                  | 2 749 640,31                         | 673 415,80                                                                 |                                                |             |
| 29                                 | ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2008                  | 2007    | 0574     | 931                                                                | 423 289,00                                                    |                                                                | 6 657 411,00                         | -                         | 6 657 411,00                                                  | 3 681 381,54                         | 2 976 029,46                                                               |                                                |             |
| 30                                 | FINANCEMENT DES ACTIONS SAVOIRS DE BASE 2009  | 2008    | 0574     | 931                                                                |                                                               | 7 000 000,00                                                   | -                                    | 6 982 492,00              | 6 982 492,00                                                  | -                                    | 6 982 492,00                                                               |                                                |             |
| 31                                 | ACTIONS D'INSERTION                           | 2005    | 0575     | 931                                                                | -                                                             |                                                                | -                                    | - 239 470,00              | - 239 470,00                                                  | -                                    | - 239 470,00                                                               |                                                |             |
| 32                                 | ACTIONS D'INSERTIONS (PROGRAMMATION 2007)     | 2006    | 0575     | 931                                                                | 179 704,00                                                    |                                                                | 2 747 456,41                         | -                         | 2 723 936,41                                                  | 1 654 511,38                         | 1 069 425,03                                                               |                                                |             |
| 33                                 | ACTIONS D'INSERTION 2008                      | 2007    | 0575     | 931                                                                | 501 939,35                                                    |                                                                | 5 865 577,65                         | 320 835,00                | 6 186 412,65                                                  | 4 052 450,62                         | 2 133 962,03                                                               |                                                |             |
| 34                                 | FINANCEMENT DES ACTIONS D'INSERTION           | 2008    | 0575     | 931                                                                |                                                               | 6 400 000,00                                                   | -                                    | 5 985 901,60              | 5 985 901,60                                                  | -                                    | 5 985 901,60                                                               |                                                |             |
| 35                                 | REMU DES BENEFICIAIRES 2007-2009              | 2007    | 0745     | 931                                                                | 710 000,00                                                    |                                                                | 1 371 643,36                         | -                         | 1 371 643,36                                                  | 351 472,98                           | 1 020 170,38                                                               |                                                |             |
| 36                                 | REMUNERATIONS (DEMARRAGE 2006)                | 2005    | 0925     | 931                                                                | 3 425 901,00                                                  |                                                                | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| 37                                 | REMUNERATION 2007                             | 2006    | 0925     | 931                                                                | 1 528 720,00                                                  |                                                                | 2 708 475,56                         | -                         | 2 708 475,56                                                  | 2 439 710,48                         | 268 765,08                                                                 |                                                |             |
| 38                                 | REMUNERATIONS 2008                            | 2007    | 0925     | 931                                                                | 3 259 022,00                                                  |                                                                | 8 949 613,50                         | 1 178 922,00              | 10 128 535,50                                                 | 8 450 000,00                         | 1 678 535,50                                                               |                                                |             |
| 39                                 | REMUNERATIONS 2009                            | 2008    | 925      | 931                                                                |                                                               | 12 270 000,00                                                  | -                                    | 9 545 824,00              | 9 545 824,00                                                  | -                                    | 9 545 824,00                                                               |                                                |             |
| 40                                 | TELEMAQUE                                     | 2005    | 0981     | 931                                                                | -                                                             |                                                                | 1 610 553,66                         | -                         | - 129 458,03                                                  | 1 481 095,63                         | 987 327,13                                                                 | 493 768,50                                     |             |
| 41                                 | PLATE FORME LIBRE SAVOIRS                     | 2008    | 2981     | 931                                                                |                                                               | 2 500 000,00                                                   | -                                    | 1 318 580,72              | 1 318 580,72                                                  | -                                    | 1 318 580,72                                                               |                                                |             |
| <b>TOTAL</b>                       |                                               |         |          |                                                                    | <b>25 911 927,44</b>                                          | <b>49 470 000,00</b>                                           | <b>63 565 271,47</b>                 | <b>45 267 744,53</b>      | <b>- 392 448,03</b>                                           | <b>108 440 567,97</b>                | <b>41 319 273,67</b>                                                       | <b>67 121 294,30</b>                           | <b>1,62</b> |

| Libellé de l'AE                          | Année AE                  | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |                     |             |
|------------------------------------------|---------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| <b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b> |                           |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |                     |             |
| 42                                       | BOURSES SECTEUR SANITAIRE | 2007    | 3008     | 931                                                                | 463 217,45                                                    |                                                                | 3 664 811,52                         | 171 048,99                | -                                                             | 59 731,16                            | 3 776 129,35                                                               | 3 770 671,89                                   | 5 457,46            |             |
| 43                                       | BOURSES SECTEUR SANITAIRE | 2008    | 3008     | 931                                                                |                                                               | 7 100 000,00                                                   | -                                    | 7 100 000,00              | -                                                             |                                      | 7 100 000,00                                                               | 3 348 790,89                                   | 3 751 209,11        |             |
| 44                                       | BOURSES SECTEUR SOCIAL    | 2007    | 3009     | 931                                                                | -                                                             | 150 000,00                                                     | 1 497 750,00                         | -                         | -                                                             |                                      | 1 497 750,00                                                               | 1 335 537,22                                   | 162 212,78          |             |
| 45                                       | BOURSES SECTEUR SOCIAL    | 2008    | 3009     | 931                                                                |                                                               | 1 700 000,00                                                   | -                                    | 1 700 000,00              | -                                                             |                                      | 1 700 000,00                                                               | 520 000,00                                     | 1 180 000,00        |             |
| <b>TOTAL</b>                             |                           |         |          |                                                                    | <b>463 217,45</b>                                             | <b>8 950 000,00</b>                                            | <b>5 162 561,52</b>                  | <b>8 971 048,99</b>       | <b>-</b>                                                      | <b>59 731,16</b>                     | <b>14 073 879,35</b>                                                       | <b>8 975 000,00</b>                            | <b>5 098 879,35</b> | <b>0,57</b> |

| <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> |                                  |      |      |     |                     |                   |                     |                   |          |  |                     |                     |                     |             |
|-------------------------------|----------------------------------|------|------|-----|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| 46                            | ORDINATEURS PORTABLES            | 2005 | 0475 | 932 | 74 630,40           |                   | 1 551 926,83        | -                 | -        |  | 1 551 926,83        | 200 031,67          | 1 351 895,16        |             |
| 47                            | MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS | 2006 | 0475 | 932 | 1 511 315,61        |                   | 7 011 652,64        | -                 | -        |  | 7 011 652,64        | 3 260 982,28        | 3 750 670,36        |             |
| 48                            | MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS | 2008 | 0475 | 932 |                     | 713 000,00        | 0,00                | 168 948,00        | -        |  | 168 948,00          | 10 445,06           | 158 502,94          |             |
| 49                            | ESCEM                            | 2006 | 1890 | 932 | 0,00                |                   | 320 000,00          | 300 000,00        | -        |  | 620 000,00          | 300 000,00          | 320 000,00          |             |
| <b>TOTAL</b>                  |                                  |      |      |     | <b>1 585 946,01</b> | <b>713 000,00</b> | <b>8 883 579,47</b> | <b>468 948,00</b> | <b>-</b> |  | <b>9 352 527,47</b> | <b>3 771 459,01</b> | <b>5 581 068,46</b> | <b>1,48</b> |

| <b>SPORTS</b> |                                  |      |      |     |          |                   |                   |                   |          |  |                   |                   |                   |             |
|---------------|----------------------------------|------|------|-----|----------|-------------------|-------------------|-------------------|----------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| 50            | PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES | 2006 | 0454 | 933 |          | 243 000,00        | 145 500,00        | 439 000,00        | -        |  | 584 500,00        | 406 200,00        | 178 300,00        |             |
| <b>TOTAL</b>  |                                  |      |      |     | <b>-</b> | <b>243 000,00</b> | <b>145 500,00</b> | <b>439 000,00</b> | <b>-</b> |  | <b>584 500,00</b> | <b>406 200,00</b> | <b>178 300,00</b> | <b>0,44</b> |

| Libellé de l'AE                                      | Année AE                                     | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |             |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b> |                                              |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |             |
| 51                                                   | INFRASTRUCTURES TIC POUR LES CFA             | 2007    | 1025     | 935                                                                | 1 602 300,00                                                  | -                                                              | 200 000,00                           | -                         | 200 000,00                                                    | 200 000,00                           | -                                                                          | -                                              |             |
| 52                                                   | RESEAU HAUT DEBIT REGIONAL                   | 2005    | 2136     | 935                                                                | 173 959,53                                                    | 1 294 924,60                                                   | -                                    | -                         | 1 294 924,60                                                  | 128 826,44                           | 1 166 098,16                                                               | -                                              |             |
| 53                                                   | RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT 2                 | 2006    | 2136     | 935                                                                | 2 200 000,00                                                  | 400 000,00                                                     | 1 779 700,00                         | -                         | 2 179 700,00                                                  | 1 713 072,11                         | 466 627,89                                                                 | -                                              |             |
| 54                                                   | PLATE-FORME DE TELEGESTION DES LYCEES (CPER) | 2000    | 2137     | 935                                                                | -                                                             | 2 609 674,00                                                   | -                                    | -                         | 2 609 674,00                                                  | 1 748 470,68                         | 861 203,32                                                                 | -                                              |             |
| 55                                                   | VT - ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL           | 2008    | 7005     | 935                                                                | -                                                             | 500 000,00                                                     | 500 000,00                           | -                         | 500 000,00                                                    | 250 000,00                           | 250 000,00                                                                 | -                                              |             |
| 56                                                   | VT - PLATEFORME REGIONALE MUTUALISEE         | 2008    | 7006     | 935                                                                | -                                                             | 250 000,00                                                     | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          | -                                              |             |
| 57                                                   | VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES              | 2008    | 7050     | 935                                                                | -                                                             | 500 000,00                                                     | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          | -                                              |             |
| 58                                                   | VT - EXPERIMENTATIONS                        | 2008    | 7051     | 935                                                                | -                                                             | 500 000,00                                                     | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          | -                                              |             |
| <b>TOTAL</b>                                         |                                              |         |          |                                                                    | <b>3 976 259,53</b>                                           | <b>1 750 000,00</b>                                            | <b>4 304 598,60</b>                  | <b>2 479 700,00</b>       | <b>-</b>                                                      | <b>6 784 298,60</b>                  | <b>4 040 369,23</b>                                                        | <b>2 743 929,37</b>                            | <b>0,68</b> |

| <b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b> |                                                       |      |       |     |          |                     |          |                     |          |                     |                   |                     |             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|------|-------|-----|----------|---------------------|----------|---------------------|----------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------|
| 59                            | AGENDA 21 PAYS-AGGLO                                  | 2008 | 1500  | 935 | -        | 300 000,00          | -        | 253 171,67          | -        | 253 171,67          | 12 658,58         | 240 513,09          | -           |
| 60                            | CRA TOURS 3 G                                         | 2008 | 1702  | 935 | -        | 641 000,00          | -        | 641 000,00          | -        | 641 000,00          | -                 | 641 000,00          | -           |
| 61                            | VT - FRAC TERRITOIRES                                 | 2008 | 7253  | 935 | -        | 750 000,00          | -        | 181 129,00          | -        | 181 129,00          | 175 389,70        | 5 739,30            | -           |
| 62                            | CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES | 2008 | 18005 | 935 | -        | 525 000,00          | -        | 525 000,00          | -        | 525 000,00          | -                 | 525 000,00          | -           |
| 63                            | CG 36 - LOGEMENT                                      | 2008 | 36003 | 935 | -        | 50 000,00           | -        | -                   | -        | -                   | -                 | -                   | -           |
| <b>TOTAL</b>                  |                                                       |      |       |     | <b>-</b> | <b>2 266 000,00</b> | <b>-</b> | <b>1 600 300,67</b> | <b>-</b> | <b>1 600 300,67</b> | <b>188 048,28</b> | <b>1 412 252,39</b> | <b>7,51</b> |

| <b>ENVIRONNEMENT</b> |                                                  |      |      |     |          |                     |          |                   |          |                   |                   |                   |             |
|----------------------|--------------------------------------------------|------|------|-----|----------|---------------------|----------|-------------------|----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| 64                   | VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX        | 2008 | 7350 | 937 | -        | 1 170 000,00        | -        | 315 000,00        | -        | 315 000,00        | 10 402,21         | 304 597,79        | -           |
| 65                   | CPIER - PREVENTION DES INONDATIONS - ENTREPRISES | 2008 | 7906 | 937 | -        | 1 035 000,00        | -        | 172 500,00        | -        | 172 500,00        | 129 375,00        | 43 125,00         | -           |
| <b>TOTAL</b>         |                                                  |      |      |     | <b>-</b> | <b>2 205 000,00</b> | <b>-</b> | <b>487 500,00</b> | <b>-</b> | <b>487 500,00</b> | <b>139 777,21</b> | <b>347 722,79</b> | <b>2,49</b> |

| Libellé de l'AE                   | Année AE                                             | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |             |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b> |                                                      |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |             |
| 66                                | CONTRÔLE QUALITE TER CENTRE                          | 2007    | 6000     | 938                                                                | 60 942,41                                                     |                                                                | 188 894,53                           | -                         | 188 894,53                                                    | 103 891,99                           | 85 002,54                                                                  |                                                |             |
| 67                                | CG 18 - PARTICIPATION AU SERVICE DE RABATTEMENT      | 2008    | 18010    | 938                                                                |                                                               | 700 000,00                                                     | -                                    | 700 000,00                | 700 000,00                                                    | 1 846,80                             | 698 153,20                                                                 |                                                |             |
| 68                                | CG 18 - RENFORCEMENT SERV ARGENT SUR SAULDRE-BOURGES | 2008    | 18011    | 938                                                                |                                                               | 1 400 000,00                                                   | -                                    | 700 000,00                | 700 000,00                                                    | 100 000,00                           | 600 000,00                                                                 |                                                |             |
| 69                                | CG 18 - CENTRALE DE RESERVATION                      | 2008    | 18014    | 938                                                                |                                                               | 350 000,00                                                     | -                                    | 350 000,00                | 350 000,00                                                    | 50 000,00                            | 300 000,00                                                                 |                                                |             |
| 70                                | CG 37 - RENFORCEMENT FIL VERT SUR LES GARES TER      | 2008    | 37007    | 938                                                                |                                                               | 450 000,00                                                     | -                                    | -                         | -                                                             | -                                    | -                                                                          |                                                |             |
| <b>TOTAL</b>                      |                                                      |         |          |                                                                    | <b>60 942,41</b>                                              | <b>2 900 000,00</b>                                            | <b>188 894,53</b>                    | <b>1 750 000,00</b>       | <b>-</b>                                                      | <b>1 938 894,53</b>                  | <b>255 738,79</b>                                                          | <b>1 683 155,74</b>                            | <b>6,58</b> |

| <b>ECONOMIE - INNOVATION</b> |                                      |      |      |     |                      |                      |                      |                     |            |                   |                      |                     |                      |             |
|------------------------------|--------------------------------------|------|------|-----|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|------------|-------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| 71                           | CAP ASSO                             | 2005 | 0584 | 939 | 105 391,00           |                      | 2 826 935,50         | -                   | 205 240,60 | 2 621 694,90      | 801 093,64           | 1 820 601,26        |                      |             |
| 72                           | CAP ASSO                             | 2006 | 0584 | 939 | 4 190 000,00         |                      | 5 452 027,67         | -                   | -          | 5 452 027,67      | 1 158 274,50         | 4 293 753,17        |                      |             |
| 73                           | CAP ASSO                             | 2007 | 0584 | 939 | 5 378 300,00         |                      | 7 958 836,00         | -                   | -          | 7 958 836,00      | 3 136 105,00         | 4 822 731,00        |                      |             |
| 74                           | CAP ASSO                             | 2008 | 0584 | 939 |                      | 11 700 000,00        | -                    | 7 984 100,00        | 98 100,00  | 7 886 000,00      | 2 002 456,00         | 5 883 544,00        |                      |             |
| 75                           | CAP FORMATION CENTRE                 | 2006 | 4003 | 939 | 789 023,00           |                      | 210 977,00           | -                   | -          | 210 977,00        | 105 488,50           | 105 488,50          |                      |             |
| 76                           | CAP FORMATION CENTRE                 | 2007 | 4003 | 939 | 916 651,00           |                      | 83 349,00            | -                   | -          | 83 349,00         | 41 674,50            | 41 674,50           |                      |             |
| 77                           | CAP FORMATION CENTRE                 | 2008 | 4003 | 939 |                      | 1 000 000,00         | -                    | 208 089,00          | -          | 208 089,00        | -                    | 208 089,00          |                      |             |
| 78                           | FILIERE APICOLE                      | 2005 | 0865 | 939 | 79 093,50            |                      | 43 049,41            | 3 305,00            | -          | 46 354,41         | 35 424,44            | 10 929,97           |                      |             |
| 79                           | GP - TREMPOLINNO                     | 2008 | 7706 | 939 |                      | 360 000,00           | -                    | -                   | -          | -                 | -                    | -                   |                      |             |
| 80                           | APPUI A L'EMPLOI ET A L'INSTALLATION | 2007 | 7750 | 939 | 2 220 000,00         |                      | -                    | 285 056,44          | -          | 285 056,44        | 139 015,00           | 146 041,44          |                      |             |
| 81                           | CAP FILIERES STRUCTURATION           | 2007 | 7751 | 939 | 2 600 000,00         |                      | -                    | 166 383,00          | -          | 166 383,00        | -                    | 166 383,00          |                      |             |
| 82                           | CAP FILIERES - EQUIN (art. 4.3)      | 2007 | 7752 | 939 | 385 256,50           |                      | 64 743,50            | 35 816,00           | -          | 100 559,50        | 67 465,83            | 33 093,67           |                      |             |
| <b>TOTAL</b>                 |                                      |      |      |     | <b>16 663 715,00</b> | <b>13 060 000,00</b> | <b>16 639 918,08</b> | <b>8 682 749,44</b> | <b>-</b>   | <b>303 340,60</b> | <b>25 019 326,92</b> | <b>7 486 997,41</b> | <b>17 532 329,51</b> | <b>2,34</b> |

| Libellé de l'AE                 | Année AE                                             | Code AE | Chapitre | Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) | AE votées dans l'année (y compris abondements et minorations) | AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/08 (1) | Flux d'AE affectées dans l'année (2) | AE affectées annulées (3) | Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) + (3) | CP mandatés au budget de l'année (5) | AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/08 (6) = (4) - (5) | Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5) |             |
|---------------------------------|------------------------------------------------------|---------|----------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
| <b>RECHERCHE ET TECHNOLOGIE</b> |                                                      |         |          |                                                                    |                                                               |                                                                |                                      |                           |                                                               |                                      |                                                                            |                                                |             |
| 83                              | SOLEIL                                               | 2005    | 0471     | 939                                                                | 995 700,00                                                    |                                                                | 80 325,00                            | -                         | 80 325,00                                                     | 12 950,00                            | 67 375,00                                                                  |                                                |             |
| 84                              | BOURSES DOCTORALES 2006                              | 2006    | 0472     | 939                                                                | 0,00                                                          |                                                                | 1 703 000,00                         | -                         | 1 703 000,00                                                  | 1 056 500,00                         | 646 500,00                                                                 |                                                |             |
| 85                              | BOURSES DOCTORALES                                   | 2007    | 0472     | 939                                                                | 0,00                                                          |                                                                | 2 725 000,00                         | -                         | 2 725 000,00                                                  | 1 021 500,00                         | 1 703 500,00                                                               |                                                |             |
| 86                              | BOURSES DOCTORALES                                   | 2008    | 0472     | 939                                                                |                                                               | 3 525 000,00                                                   | -                                    | 3 525 000,00              | 3 525 000,00                                                  | 587 500,00                           | 2 937 500,00                                                               |                                                |             |
| 87                              | GECOPAC                                              | 2005    | 0825     | 939                                                                | 0,00                                                          |                                                                | 560 412,00                           | -                         | 560 412,00                                                    | 505 047,00                           | 55 365,00                                                                  |                                                |             |
| 88                              | ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE ET D'EXCELLENCE | 2006    | 0869     | 939                                                                | 1 429 691,00                                                  |                                                                | 151 215,13                           | 149 000,00                | 300 215,13                                                    | 153 384,99                           | 146 830,14                                                                 |                                                |             |
| 89                              | APPELS A PROJETS 2008                                | 2008    | 1850     | 939                                                                |                                                               | 400 000,00                                                     | -                                    | 400 000,00                | 400 000,00                                                    | 206 570,00                           | 193 430,00                                                                 |                                                |             |
| <b>TOTAL</b>                    |                                                      |         |          |                                                                    | <b>2 425 391,00</b>                                           | <b>3 925 000,00</b>                                            | <b>5 219 952,13</b>                  | <b>4 074 000,00</b>       | <b>-</b>                                                      | <b>9 293 952,13</b>                  | <b>3 543 451,99</b>                                                        | <b>5 750 500,14</b>                            | <b>1,62</b> |

| <b>TOURISME</b> |                                   |      |      |     |                   |                   |                   |          |            |                   |                  |                   |             |
|-----------------|-----------------------------------|------|------|-----|-------------------|-------------------|-------------------|----------|------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------|
| 90              | PROMOTION DU MARCHÉ               | 2005 | 0576 | 939 | 112 348,00        |                   | 127 652,00        | -        | 127 652,00 | 20 637,67         | 107 014,33       |                   |             |
| 91              | CPIER - SIGNALÉTIQUE LOIRE A VELO | 2008 | 7920 | 939 |                   | 300 000,00        | -                 | -        | -          | -                 | -                |                   |             |
| <b>TOTAL</b>    |                                   |      |      |     | <b>112 348,00</b> | <b>300 000,00</b> | <b>127 652,00</b> | <b>-</b> | <b>-</b>   | <b>127 652,00</b> | <b>20 637,67</b> | <b>107 014,33</b> | <b>5,19</b> |

|                      |  |  |  |  |                      |                       |                       |                      |          |                   |                       |                      |                       |             |
|----------------------|--|--|--|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------|-------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b> |  |  |  |  | <b>51 239 685,97</b> | <b>149 059 600,00</b> | <b>106 495 341,59</b> | <b>83 041 026,44</b> | <b>-</b> | <b>755 519,79</b> | <b>188 780 848,24</b> | <b>71 349 147,54</b> | <b>117 431 700,70</b> | <b>1,65</b> |
|----------------------|--|--|--|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------|-------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|

- (1) il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par des CP des années antérieures  
(2) il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci  
(3) il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N

A noter la non intégration du nettoyage effectué en DM 2008 pour un montant de 42 670 585 €. Les AE votées dans l'année seraient ramenées à 106 389 015 €

|                                                       | N-3  | N-2  | N-1  | N    |
|-------------------------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b> | 1,24 | 1,61 | 1,77 | 1,65 |



Région Centre

ORLEANS, le 16 décembre 2008

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

-----

En application de la délibération de l'Assemblée plénière DAP 05.04.01 autorisant le Président du Conseil régional pour l'exercice 2008 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Président du Conseil régional du Centre effectue les virements de crédits listés dans le tableau joint.

Pour le président du Conseil régional  
et par délégation  
Le premier vice-président

Jean GERMAIN



**NO** 1432



| Origine  |          |        |           |         | Destination |          |        |           |         | Montant   |
|----------|----------|--------|-----------|---------|-------------|----------|--------|-----------|---------|-----------|
| Chapitre | Fonction | Nature | Programme | Service | Chapitre    | Fonction | Nature | Programme | Service |           |
| 903      | 313      | 2318   | 3109      | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 162       | 41      | 500 000   |
| 903      | 313      | 2318   | 3109      | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 162       | 41      | 13 789    |
| 903      | 313      | 2318   | 3109      | 71      | 905         | 52.1     | 2042   | 1808      | 41      | 8 211     |
| 903      | 312      | 20414  | 28001     | 71      | 905         | 52.1     | 2042   | 1808      | 41      | 155 832   |
| 903      | 312      | 20414  | 28001     | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 1808      | 41      | 9 168     |
| 903      | 313      | 238    | 7117      | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 1808      | 41      | 250 000   |
| 903      | 313      | 20414  | 7118      | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 1808      | 41      | 45 400    |
| 903      | 313      | 20414  | 7118      | 71      | 905         | 52.1     | 20414  | 462       | 41      | 186 600   |
| 907      | 71       | 20411  | 7900      | 43      | 905         | 52.1     | 20414  | 462       | 41      | 500 000   |
| 907      | 76       | 20414  | 2161      | 43      | 905         | 52.1     | 20414  | 462       | 41      | 321 986   |
| 907      | 76       | 20414  | 2161      | 43      | 905         | 52.1     | 204172 | 462       | 41      | 97 647    |
| 907      | 75       | 2042   | 767       | 43      | 905         | 52.1     | 204172 | 462       | 41      | 220 653   |
| 907      | 75       | 2042   | 767       | 43      | 905         | 52.1     | 20414  | 461       | 41      | 276 000   |
| 907      | 75       | 2042   | 767       | 43      | 905         | 52.1     | 2042   | 861       | 41      | 7 900     |
| 907      | 75       | 2042   | 767       | 43      | 905         | 52.1     | 20414  | 861       | 41      | 100 000   |
| 907      | 75       | 2042   | 767       | 43      | 905         | 54       | 20418  | 18003     | 41      | 26 787    |
| 907      | 76       | 2042   | 7323      | 43      | 905         | 54       | 20418  | 18003     | 41      | 110 920   |
| 907      | 74       | 20415  | 761       | 43      | 905         | 54       | 20418  | 18003     | 41      | 51 343    |
| 907      | 74       | 20415  | 761       | 43      | 905         | 53       | 20416  | 702       | 41      | 39 937    |
| 907      | 73       | 2042   | 7305      | 43      | 905         | 53       | 20416  | 702       | 41      | 5 109     |
| 900      | 43       | 2042   | 8021      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 1 571 400 |
| 900      | 43       | 2042   | 8022      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 2 571 800 |
| 900      | 43       | 2042   | 8023      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 1 428 600 |
| 900      | 43       | 2042   | 8024      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 1 500 000 |
| 900      | 43       | 2042   | 8025      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 169 600   |
| 900      | 43       | 2042   | 8027      | 81      | 902         | 222      | 238    | 934       | 63      | 758 600   |
| 909      | 92       | 2042   | 422       | 52      | 902         | 23       | 20411  | 7603      | 52      | 280 000   |
| 943      |          | 673    |           | 21      | 941         |          | 6718   |           | 21      | 492       |

